

**La traite des femmes
à des fins d'exploitation sexuelle:
entre le déni et l'invisibilité**

Sandrine Ricci
Lyne Kurtzman
Marie-Andrée Roy

La collection Agora des Cahiers de l'IREF est consacrée à la publication de rapports de recherche, d'actes de colloque et d'essais.

Les manuscrits publiés sont soumis à un comité de lecture.

Distribution: **Institut de recherches et d'études féministes**

Université du Québec à Montréal

Téléphone: 514 987-6587

Télécopieur: 514 987-6742

Courriel: iref@uqam.ca

Commande par Internet: www.iref.uqam.ca

Adresse postale:

Case postale 8888, Succursale Centre-ville

Montréal, Québec

Canada H3C 3P8

Adresse municipale:

Pavillon 210 Sainte-Catherine Est

Local VA-2200

Montréal

Institut de recherches et d'études féministes

Dépôt légal: 4^e trimestre 2012

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

ISBN: 978-2-922045-39-0

Les textes publiés dans les Cahiers de l'IREF n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

Couverture: Service des communications, UQAM.

Table des matières

LISTE DES TABLEAUX ET DES FIGURES.....	viii
REMERCIEMENTS	ix
INTRODUCTION	1
1. Définition de la traite à des fins d'exploitation sexuelle	1
2. L'ampleur du phénomène	3
3. La difficulté de cerner la traite.....	4
4. Le débat féministe sur la prostitution	5
5. Objectifs de la recherche et partenariat	6
CHAPITRE 1	
MÉTHODOLOGIE	9
1.1 Méthodes de collecte et d'analyse des données	9
1.2 Quelques précisions d'ordre épistémologique	11
CHAPITRE 2	
REPÈRES THÉORIQUES	15
2.1 Le nouvel ordre patriarcal.....	15
2.1.1 Cumul des rôles féminins (mère, épouse, prostituée)	16
2.1.2 Exploitation du sentiment amoureux	17
2.2 La notion de consentement comme outil idéologique de domination.....	18
2.3 (Re)produire le sexage.....	22
2.4 Le capitalisme néolibéral.....	23
2.5 Les logiques politiques à l'œuvre dans les différentes postures sur la prostitution	24
2.5.1 Le courant abolitionniste.....	25
2.5.2 Le courant réglementariste	26
2.6 Les éléments à retenir	27

CHAPITRE 3

LES FACTEURS DÉTERMINANTS DE LA TRAITE DES FEMMES	29
3.1 L'impact de la mondialisation et des politiques néolibérales.....	30
3.1.1 L'accroissement de la pauvreté des femmes.....	30
3.1.2 La féminisation de flux migratoires et l'essor du <i>care</i>	31
3.1.3 Un contrôle accru des frontières	32
3.2 Les femmes migrantes racisées ou autochtones identifiées comme principales cibles de la traite au Canada et au Québec.....	33
3.2.1 La surreprésentation des femmes autochtones.....	33
3.2.2 Les facteurs d'exclusion des femmes migrantes et racisées.....	34
3.2.2.1 L'insertion dans la vie active sous le signe de la précarité	36
3.2.2.2 Une immigration à deux vitesses qui peut favoriser la traite	36
3.3 Aux frontières de la traite: le cas des aides familiales résidentes.....	37
3.3.1 Premier ressort de la traite: le recrutement.....	39
3.3.2 Deuxième ressort: le déplacement.....	40
3.3.3 Troisième ressort: les conditions d'exploitation dans le pays d'accueil	41
3.4 La question des visas pour danse exotique	42
3.4.1 La procédure canadienne	43
3.4.2 Une « pénurie » de danseuses nues canadiennes ?	44
3.4.3 Pour en finir avec l'embauche institutionnalisée de migrantes dans l'industrie du sexe.....	45
3.5 Le crime organisé et le commerce des femmes.....	46
3.5.1 Les réseaux de traite au Canada	46
3.5.2 Les réseaux de traite au Québec.....	47
3.5.3 Duper pour mieux exploiter	49
3.6 Les médias, complices de l'industrie du sexe	50
3.7 La demande pour du sexe tarifé	51
3.8 Éléments à retenir	52

CHAPITRE 4

LE CONTEXTE JURIDICO-POLITIQUE.....	55
4.1 Instruments juridiques internationaux.....	55
4.1.1 Les premiers accords sur la traite des femmes.....	55
4.1.2 Le Protocole de Palerme.....	56
4.2 Le refus de la prostitution gagne du terrain	58
4.3 La législation canadienne et la traite des personnes	59
4.3.1 De rares poursuites en justice pour traite de personnes	60
4.3.1.1 Les premières condamnations pour traite prostitutionnelle.....	60
4.3.2 Les lois relatives à l'immigration	61
4.4 Le sous-comité de l'examen des lois sur le racolage.....	63
4.5 Le relâchement de l'interprétation des lois canadiennes par les tribunaux.....	64
4.6 Autour du controversé jugement Bedford c. Canada	65
4.7 Un bilan médiocre à l'encontre des engagements internationaux du Canada.....	66

CHAPITRE 5

LES MILIEUX POLICIERS ET LA LUTTE CONTRE LA TRAITE	69
5.1 La GRC et la lutte contre la traite: une approche multilatérale.....	70
5.1.1 Le rayon d'action de la GRC.....	70
5.1.2 Une priorité stratégique.....	70
5.1.3 Quelle vision de la traite et de ses enjeux pour la GRC?	71
5.1.4 La sensibilisation et la concertation des acteurs gouvernementaux	72
5.2 Prostitutions adulte et juvénile: deux problématiques bien distinctes pour le SPVM	73
5.2.1 La lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants.....	73
5.2.2 La prostitution des adultes.....	73
5.2.3 Connaissances et perceptions du SPVM sur la traite	74
5.2.4 Les obstacles à la lutte policière contre la traite.....	75
5.3 La Sûreté du Québec: une absence de plan d'action	78
5.4 Les autres services de police municipaux.....	79
5.4.1 Niveaux d'intervention et services fournis.....	79
5.4.2 Compétence juridique des municipalités en matière de prostitution	80
5.4.2.1 Le projet Nocturne.....	80
5.5 Éléments à retenir	80

CHAPITRE 6

LES PERSPECTIVES DU SECTEUR COMMUNAUTAIRE	83
6.1 La traite des femmes à des fins prostitutionnelles: une hydre à deux têtes.....	84
6.1.1 Différentes définitions et perceptions de la traite	85
6.1.2 Une chape de silence.....	86
6.1.3 La traite locale: les adolescentes de milieux à risque	88
6.2 La traite internationale: les pièges de la duperie	91
6.3 Traite et prostitution: l'enjeu du libre choix.....	92
6.4 Les jeunes et la prostitution: de la banalisation à l'empowerment	96
6.5 Éléments à retenir	97

CHAPITRE 7

TRAJECTOIRES DE VIE DANS L'INDUSTRIE DU SEXE.....	99
7.1 Trajectoires de jeunes femmes originaires du Québec.....	100
7.1.1 Trajectoire de Julie.....	100
7.1.2 Trajectoire d'Audrey.....	102
7.1.3 Trajectoire de Caroline	104
7.1.4 Trajectoire de Noémie	105
7.1.5 Facteurs de vulnérabilité.....	106
7.1.5.1 Des ruptures familiales.....	106
7.1.5.2 Des difficultés scolaires et des conduites «à risque».....	107
7.1.5.3 Le placement en Centre Jeunesse.....	108

7.2	Cas impliquant des femmes migrantes	110
7.2.1	L'histoire d'Anastasia, mineure originaire de Russie.....	110
7.2.2	L'histoire de Karen, trafiquée par son passeur	111
7.2.3	L'histoire de Martha, trafiquée sous la menace d'une dénonciation à l'immigration	111
7.2.4	Le témoignage ambigu d'Olga, masseuse russe	112
7.3	Éléments à retenir	114

CHAPITRE 8

ANALYSE DES TÉMOIGNAGES : DES LEURRES DU RECRUTEMENT

À L'EXPLOITATION SEXUELLE	117	
8.1	Précisions sur les notions de fonctionnement et de culture.....	118
8.2	Les leurres du recrutement	118
8.2.1	Le piège amoureux.....	118
8.2.2	Faire miroiter des revenus élevés et un style de vie glamour.....	119
8.2.3	Aider son « chum » endetté	120
8.2.4	La servitude pour dette.....	121
8.2.5	L'instrumentalisation des autres femmes prostituées.....	122
8.3	Les conditions d'insertion dans l'industrie du sexe.....	123
8.3.1	Des faux papiers pour les mineures... ou des yeux fermés	123
8.3.2	Le marquage et la transformation physique des nouvelles recrues	124
8.3.3	Le <i>briefing</i> des débutantes.....	125
8.3.4	Consommer alcool et stupéfiants pour « dealer » avec la prostitution	126
8.4	L'industrie du sexe : un univers marqué par la violence et la criminalité	128
8.4.1	« La gammick ».....	129
8.4.2	Les agences : de la traite sous un vernis de légalité.....	130
8.4.3	L'exploitation sexuelle dans les bars de danseuses nues	132
8.4.3.1	« Du sperme sur les rideaux » : les bars à gaffe.....	132
8.4.3.2	Monnayer l'exploitation des danseuses nues.....	133
8.4.3.3	Des contingents de danseuses nues sur les routes du Québec.....	134
8.4.4	Le monde de l'escorte, loin du glamour	135
8.4.4.1	L'escorte en formule « recevoir »	135
8.4.4.2	L'escorte en mode « déplacement »	136
8.4.4.3	L'escorte moins lucrative que la gaffe dans les bars	137
8.4.4.4	Escorte ou danse ou salon : une même industrie	137
8.5	D'un amoureux protecteur à un <i>pimp</i> violent	139
8.5.1	L'argent, le nerf de la guerre.....	139
8.5.2	Un quotidien de violence sans témoin	142
8.5.3	Le contrôle des allées et venues	144
8.5.4	L'isolement.....	146
8.5.5	L'exacerbation de la rivalité entre les femmes prostituées	147

8.6	Les rapports sociaux de « race » et d'ethnicité à l'œuvre dans les récits	149	
8.6.1	Les salons de massage: un creuset pour l'exploitation des migrantes	149	
8.6.2	Les femmes racisées ou migrantes exploitées dans les bars.....	151	
8.6.3	Le <i>black pimp</i>	152	
8.7	Perceptions sur les clients : entre oubli et déni	153	
8.7.1	Le premier client	153	
8.7.2	Romancer pour « passer au travers »	153	
8.7.3	L'intériorisation de la domination.....	154	
8.7.4	La violence des clients et le mythe de la prostitution « sécuritaire »	155	
8.7.5	Propos de consommateurs de sexe tarifé.....	156	
8.7.6	Visibiliser les responsables de l'exploitation sexuelle.....	156	
8.8	Éléments à retenir	157	
CHAPITRE 9			
LES OBSTACLES RENCONTRÉS POUR S'AFFRANCHIR DE L'ESCLAVAGE SEXUEL.....			159
9.1	Échapper à son <i>pimp</i>	159	
9.2	La perte des repères.....	161	
9.3	La crainte des représailles	163	
9.4	Une difficile réinsertion sociale.....	164	
9.5	Séquelles et perspectives	166	
9.6	Transmettre, sensibiliser, « les inciter à aller vers d'autres choses »	167	
9.7	Éléments à retenir	169	
CHAPITRE 10			
BILAN ANALYTIQUE : LE DISPOSITIF DE VIOLENCE À L'ŒUVRE DANS LA TRAITE			
PROSTITUTIONNELLE			171
10.1	Une analyse tridimensionnelle.....	171	
10.2	La culture de banalisation de la marchandisation du corps et de la sexualité des femmes	172	
10.3	Le pseudo consentement comme manifestation du sexisme intériorisé par les victimes	175	
10.4	L'industrie prostitutionnelle et les activités des trafiquants comme manifestation exacerbée de la violence patriarcale	178	
10.5	En guise de conclusion: de l'invisibilité à la dénégation.....	180	
CONCLUSION GÉNÉRALE.....			183
RECOMMANDATIONS.....			186
ANNEXE 1			191
ANNEXE 2.....			193
BIBLIOGRAPHIE			201

Liste des tableaux et des figures

Figure 1	La traite à des fins d'exploitation sexuelle	2
Tableau 3-1	Nouveaux résidents permanents admis au Canada en 2007	34
Tableau 3-2	La population immigrante admise au Québec de 1997 à 2006 et présente en 2008	35
Tableau 6-1	Secteur d'intervention des répondantes	84
Tableau 7-1	Profil des répondantes	100

Remerciements

Cette recherche a été rendue possible grâce au soutien financier de :

- Condition féminine Canada (CFC)
- Alliance de recherche IREF/Relais-femmes sur le mouvement des femmes québécois (ARIR) financée par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH)
- PAFARC volet II Services aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal
- Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLES)
- Institut de recherches et d'études féministes (IREF) de l'Université du Québec à Montréal
- Regroupement québécois des Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS)
- Marche mondiale des femmes (MMF) – volet international
- Réseau québécois en études féministes (RéQEF) financé par le Fonds de recherche Société et culture du Québec (FRQSC)
- Secrétariat à la condition féminine du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec

Nous remercions particulièrement nos groupes partenaires dans l'élaboration et la conduite de la recherche, le Regroupement des CALACS, la Marche mondiale des femmes – volet international, puis la CLES dont les représentantes Michèle Roy, Diane Matte et Yolande Geadah : leur apport a été précieux tout au long de la recherche.

Nos mercis vont aussi à des personnes dont la collaboration ou l'appui a été précieux :

Agnès Billa	Aurélie Lebrun
Isabelle Courcy	Anahi Morales-Hudon
Francine Descarries	Ginette Plamondon
Louise Dionne	Geneviève Szczepanik
Sophia Grabowiecka	Hélène Van Nieuwenhuysse
Rhéal Jean	

Enfin, nous exprimons toute notre gratitude aux personnes qui ont bien voulu partager leur expérience avec nous, spécialement aux femmes, nos semblables, qui ont subi la violence dont il est question dans cette étude.

Introduction

Depuis le tournant du ^{xxi}^e siècle, la traite des femmes et des enfants à des fins d'exploitation sexuelle commerciale a pris une ampleur considérable à travers le monde. Cette situation découle de la mondialisation des marchés et de l'essor des nouvelles technologies de la communication, qui ont permis aux mafias locales, régionales et internationales, d'étendre leurs réseaux d'affaires pour intensifier l'exploitation sexuelle des femmes et des enfants, afin d'alimenter une industrie du sexe en pleine expansion. Par «industrie du sexe», nous comprenons l'ensemble des activités – légales ou illégales – d'individus ou d'entreprises qui exploitent à des fins commerciales la nudité et la sexualité d'une personne, généralement une fille ou une femme, dans divers contextes : prostitution de rue, tourisme sexuel, pornographie, mariages forcés ou par correspondance, téléphone ou internet, ainsi que dans différents lieux tels que bars de danseuses nues, agences d'escortes, *peep-shows*, bordels, salons de massage érotique, agences matrimoniales, etc.

1. Définition de la traite à des fins d'exploitation sexuelle

La traite des personnes touche pratiquement tous les pays, comme lieu de recrutement, de destination ou de transit. Des êtres humains sont trafiqués dans de multiples situations impliquant ou non de l'exploitation sexuelle, que l'on associe désormais à de l'esclavage « moderne » ou « contemporain » (Miers, 2005). De fait, la traite a différentes fins : d'exploitation sexuelle, mais aussi de prélèvement d'organes, de mariage forcé ou par correspondance, d'exploitation dans les secteurs agricole, manufacturier ou du soin à autrui (*care*), incluant le service domestique.

Le Protocole dit de Palerme (ONU, 2000) constitue le plus récent instrument international concernant la traite des personnes¹. L'Assemblée générale des Nations Unies l'a adopté en 2000 dans le cadre de la Convention contre la criminalité transnationale organisée² pour régir la traite des femmes et des enfants. La définition que nous proposons de la traite à des fins d'exploitation sexuelle (*sex-trafficking*, en anglais), que nous pouvons nommer aussi traite à des fins de prostitution ou traite prostitutionnelle, s'inspire de l'article 3 du *Protocole de Palerme*, des travaux de Louise Langevin et Marie-Claire Belleau (2000) et résulte de nos propres analyses développées au cours de la recherche.

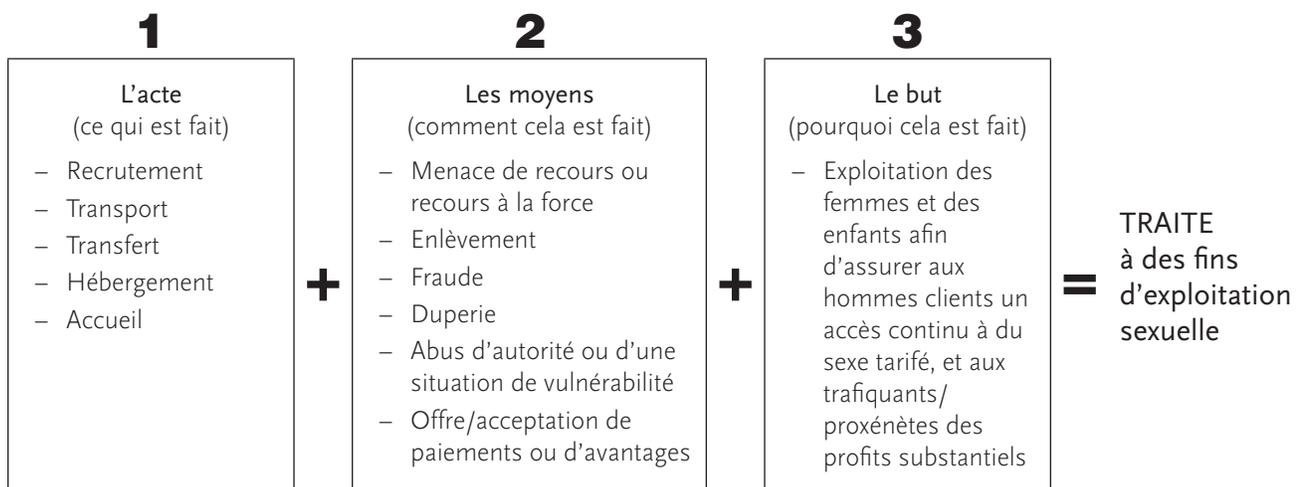
1. Le *Protocole de Palerme* fait l'objet d'une présentation détaillée au chapitre 4. Il est consultable en ligne : http://www2.ohchr.org/french/law/pdf/protocoltrafficking_fr.pdf (consulté le 16 avril 2012)

2. La *Convention* en ligne : <http://www.unodc.org/documents/treaties/UNTOC/Publications/TOC%20Convention/TOCebook-f.pdf> et les pays signataires : <http://treaties.un.org/doc/publication/mtdsg/volume%20ii/chapter%20xviii/xviii-12-a.fr.pdf> (consulté le 27 juillet 2011)

La traite à des fins d'exploitation sexuelle commerciale désigne le recrutement, le transport et le transfert – à l'intérieur ou l'extérieur d'un pays, par des moyens légaux ou illégaux – ainsi que l'hébergement ou l'accueil de personnes, principalement des femmes et des enfants, dans le but de les exploiter sexuellement. L'industrie du sexe, ses agents et agentes utilisent diverses stratégies pour parvenir à leurs visées : menace de recours ou recours à la force, enlèvement, fraude, duperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou encore offre ou acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. La traite des femmes et des enfants assure aux hommes-clients un accès continu à du sexe tarifé, et aux trafiquants et proxénètes des profits exponentiels. La traite constitue donc l'un des mécanismes de l'industrie du sexe pour approvisionner le marché de la prostitution.

Depuis la loi canadienne C-49 de 2005 sur la traite et en vertu de l'article 3 du *Protocole de Palerme*, qui en est sans aucun doute l'élément le plus controversé, le consentement d'une victime ne peut être invoqué pour disculper les trafiquants ou les proxénètes lorsque l'un des moyens plus haut mentionnés a été utilisé. Comme le résume la figure qui suit³, la traite à des fins prostitutionnelles comporte donc les trois éléments suivants : l'acte, c'est-à-dire ce qui est fait ; les moyens ou comment cela est fait, et le but : l'exploitation sexuelle.

Figure 1
La traite à des fins d'exploitation sexuelle



Malgré la proximité des termes, il faut distinguer la traite des êtres humains (*trafficking* en anglais) du trafic, c'est-à-dire l'introduction clandestine de migrants ou de migrantes (*smuggling* en anglais)⁴. Dans les

3. Ce schéma a été inspiré par une démarche similaire des Nations Unies présentée sur le site <http://www.unodc.org/unodc/en/human-trafficking/what-is-human-trafficking.html> (consulté le 31 octobre 2012)

4. Dans le cadre de notre recherche, après avoir d'abord employé le terme « trafic sexuel » (Roy, 2005 ; Van Nieuwenhuyse, Hélène, 2004 ; Kurtzman et Matte, 2003), nous avons retenu l'expression « traite à des fins d'exploitation sexuelle » pour signifier clairement que notre objet d'étude concerne le déplacement local et international de femmes pour la prostitution. Certaines de nos sources et de nos répondantes peuvent utiliser le terme trafic au lieu de traite.

cas de trafic, les migrants et les migrantes donnent leur « consentement » au(x) passeur(s) pour qui le profit du passage clandestin vient à terme lorsque la personne migrante arrive à destination. Dans les cas de traite, il n'y a pas de consentement et l'exploitation de la victime considérée comme une marchandise continue une fois arrivée à destination, par des moyens légaux ou illégaux. De plus, le trafic implique un passage clandestin de frontière et est donc nécessairement transnational, tandis que la traite peut être internationale, mais aussi nationale ou locale, c'est-à-dire que les trafiquants peuvent déplacer les personnes d'une région à une autre, à l'intérieur d'un même pays. Même s'il s'agit de deux phénomènes distincts, il arrive fréquemment que traite et trafic se chevauchent, c'est-à-dire que des cas d'introduction clandestine se transforment en situation de traite dans le pays de destination, souvent à des fins d'exploitation sexuelle, sur une période variable. Il importe aussi de préciser que les pratiques de trafic ne sont pas toujours exemptes d'exploitation sexuelle *pendant* le déplacement clandestin.

2. L'ampleur du phénomène

En matière de traite des êtres humains, phénomène illégal et clandestin par excellence, les chiffres demeurent des estimations. Ils varient considérablement selon les sources et sont dès lors à considérer avec prudence. Plus de douze millions d'adultes et d'enfants seraient victimes de traite à l'échelle mondiale, essentiellement à des fins de travail forcé et de prostitution (US Department of State, 2010). Il y a quelques années, les Nations Unies (2000 : 25) considéraient que ce phénomène affectait globalement 4 millions de personnes par an, toutes catégories de traite confondues ; la traite à des fins d'exploitation sexuelle constituant 79 % de l'ensemble des cas, selon l'Office contre la drogue et le crime de cette même institution (ONUDDC, 2009). Une étude sur la traite réalisée en 2004 par la Gendarmerie Royale du Canada (GRC, 2004) estime que de 700 000 à 4 millions de personnes sont victimes de traite dans le monde (Oxman-Martinez, Lacroix et Hanley, 2005). Plus souvent citée dans les écrits sur la traite, l'Organisation internationale du travail (OIT) calcule pour sa part qu'environ 1,7 million de personnes sont victimes d'exploitation sexuelle à des fins commerciales (*forced commercial sexual exploitation*), principalement des femmes et des enfants (Besler, 2005).

D'après l'étude de Lynn McDonald, Brooke Moore et Natalya Timoshkina (2000), entre 8 000 et 16 000 migrantes et migrants font annuellement l'objet de traite au Canada. Citée dans la recherche de Jacqueline Oxman-Martinez, Marie Lacroix et Jill Hanley publiée en 2005, la GRC évaluait alors à 3 600 le nombre annuel de victimes au Canada. Les mêmes auteurs estiment « de façon conservatrice » que le Canada constitue une porte d'entrée pour la traite à des fins d'exploitation sexuelle d'approximativement 600 femmes et enfants chaque année. En outre, toujours selon la GRC, entre 1 500 et 2 200 personnes sont également victimes de traite en transit vers les États-Unis, dont plus de 40 % sont probablement destinées au marché du sexe⁵.

Les données relatives au nombre de permis de séjour temporaire (PST) délivrés par Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) peuvent nous renseigner sur les ressortissantes étrangères possiblement trafiquées au Canada. Pour la seule année 2010, Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) a délivré 55 PST à 47 personnes d'origine étrangère victimes de la traite ; tandis que de mai 2006 à décembre 2010, un total de 120 PST ont été octroyés à 68 individus ayant ce profil (Ministère de la Justice Canada, 2011). Chercheur à l'Université de Colombie-Britannique⁶, Benjamin Perrin (2010) a répertorié 31 cas de traite d'êtres humains identifiés par Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) entre 2006 et 2008⁷. Les quatre premiers pays

5. Nous basons cette estimation sur la répartition établie par la GRC entre les différentes formes de traite au Canada : 600 personnes (42,9 %) sont destinées au marché du sexe et 800 personnes (57,1 %) aux autres marchés domestiques.

6. Voir le site de *The Future group*, un organisme fondé par Perrin : www.thefuturegroup.org (consulté le 24 février 2012)

7. CIC a commencé à consigner les cas de traite dans sa base de données en mai 2006, suite à l'introduction de mesures visant à protéger les personnes ressortissantes étrangères exploitées dans le commerce du sexe et du travail forcé.

sources des victimes étaient la Roumanie, les Philippines, la Moldavie et la Chine. Le chercheur estime que ces trente et un cas repérés ne représentent qu'une fraction des victimes de traite qui sont amenées au Canada pour y être exploitées, généralement dans le commerce du sexe ou du travail forcé.

On peut donc constater à quel point il est périlleux d'estimer le nombre de victimes de la traite, d'autant que les données tendent, d'une part, à amalgamer tous les types de traite et, d'autre part, à ne pas tenir compte de la traite locale à des fins d'exploitation sexuelle touchant des femmes déplacées d'un bout à l'autre d'un pays ou d'une région. Il est néanmoins un fait incontesté : la traite des êtres humains représente un phénomène mondial en hausse constante, à l'instar d'un marché du sexe en pleine expansion. Europol (European Police Office) considère ainsi la traite comme le secteur d'activités criminelles qui connaît la plus forte croissance à l'échelle mondiale (*'the fastest growing criminal business in the world'*), générant des profits énormes (Europol, 2006 : 7). Les Nations Unies estiment que les trafiquants engrangent de 7 à 10 milliards de dollars annuellement grâce à la traite des personnes⁸.

3. La difficulté de cerner la traite

Tout au long de notre recherche, nous avons connu plusieurs obstacles au développement d'une meilleure connaissance de la réalité québécoise de la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle. Un obstacle important a trait à l'omerta qui entoure la traite en raison du contexte de clandestinité et d'illégalité qui caractérise ce phénomène. La présence du crime organisé dans l'industrie du sexe, ses liens entrecroisés avec les réseaux de la drogue, les craintes légitimes de représailles contre les femmes trafiquées, y compris le risque de l'expulsion quand il s'agit de traite internationale, de même que les intérêts de tous ordres, spécifiques tant aux milieux professionnels ou institutionnels, qu'à l'industrie du sexe, sont autant de facteurs bien réels qui bloquent l'accès à des informations ou à des renseignements.

Un deuxième facteur contrarie l'accès à l'information : le tabou lié à la violence masculine envers les femmes et à la prostitution qui est présent dans toutes les cultures. Des organismes, notamment ceux intervenant auprès des communautés ethnoculturelles, manifestent des réserves à identifier l'exploitation sexuelle ou des cas de traite, craignant que rejaillisse sur des communautés entières le stigma de la marchandisation des femmes ou du crime organisé et que, ce faisant, des comportements racistes soient encouragés. Nous avons respecté cette appréhension et en avons tenu compte dans notre mode de collecte des informations et de traitement des données.

Deux dynamiques inhérentes au caractère clandestin et criminel de la traite, l'invisibilisation et l'atomisation/dispersion des victimes, ont donc complexifié notre travail. Comme nous l'expliquons dans le chapitre sur la méthodologie, l'usage de différentes stratégies de cueillette de données nous a néanmoins permis d'obtenir un matériel confirmant et documentant d'un point de vue qualitatif l'existence de la traite des femmes et des filles au Québec.

Dernier obstacle (et non le moindre) quand on tente de cerner ce phénomène complexe : le filtre idéologique à travers lequel la prostitution est perçue par les divers acteurs et actrices sociales susceptibles d'entrer en contact avec des personnes trafiquées. Comme on le verra tout au long du présent rapport, la vision qu'une société entretient de la prostitution n'est pas sans conséquences sur l'ampleur de la traite qui alimente ce marché et sur la capacité d'agir pour lutter contre ce phénomène. La prostitution étant de plus en plus banalisée dans notre société, les actrices et les acteurs sociaux rencontrés dans le cadre de notre recherche s'avèrent souvent inaptes à percevoir la traite, même en présence de divers indices, tel par exemple le déplacement fréquent des personnes prostituées, orchestré par ceux qui les exploitent.

8. *A Human Security Crisis of Global Proportions*, en ligne, www.thefuturegroup.org (consulté le 6 novembre 2009)

4. Le débat féministe sur la prostitution

Depuis presque quinze ans, les milieux féministes sont divisés au sujet de la prostitution. On constate deux grands pôles au débat actuel, deux perspectives qui se fondent sur des prémisses politiques, éthiques et analytiques divergentes⁹. Le courant dit abolitionniste définit la prostitution comme une atteinte aux droits humains des personnes prostituées, particulièrement les femmes, que l'industrie du sexe exploite à la faveur de rapports sociaux inégalitaires, tels les rapports de sexe, de classe ou liés à l'appartenance ethnique. Le courant réglemmentariste conçoit plutôt le «travail du sexe» comme une activité professionnelle légitime que des adultes consentants peuvent librement choisir. S'opposent ainsi deux principales écoles de pensée qui ont à la base des définitions différentes de la prostitution et, par voie de conséquence, de la traite à des fins prostitutionnelles¹⁰.

C'est au tournant de l'an 2000 que le mouvement des femmes au Québec a été happé par ce débat concernant la prostitution et la traite des êtres humains. Dans le contexte de l'organisation de la Marche mondiale des femmes (MMF), certaines militantes ont proposé que la Marche québécoise porte des revendications en faveur de la décriminalisation totale de la prostitution (personnes prostituées, proxénètes et clients). De leur côté, les groupes et les militantes féministes abolitionnistes ont refusé de considérer que le réel de la prostitution, qui est structuré par une industrie du sexe en plein essor, soit une fatalité à laquelle il faille se résigner. La prostitution est une violence et met en lumière des rapports de pouvoir entre les hommes et les femmes qui ne peuvent être occultés dans la détermination des interventions auprès des femmes prostituées.

Le débat pour ou contre la prostitution n'a pu être résolu à l'intérieur des revendications québécoises de la Marche mondiale des femmes, les positions défendues par les groupes participants étant trop divergentes. Des points de consensus ont toutefois été formulés par le biais de la résolution visant «L'élimination de la discrimination et de la violence à l'égard des travailleuses du sexe notamment dans leurs rapports aux services sociaux, judiciaires, policiers et de santé» (FFQ, 2001 : non paginé)¹¹.

À l'échelle internationale, la Marche mondiale des femmes 2000 a pris position pour l'abolition de la traite et de l'exploitation sexuelle en invitant les groupes participants à réclamer de leur gouvernement l'adhésion à la *Convention sur la répression et l'abolition de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui* des Nations Unies. Tant les abolitionnistes que les groupes réglemmentaristes (pour la reconnaissance du «travail du sexe») apparaissent contre la traite des femmes et des enfants, et adhèrent aux textes internationaux élaborés à la suite de cette *Convention* pour éradiquer la traite, notamment le *Protocole de Palerme*, mais leurs interprétations des textes divergent, de même que leurs façons d'appréhender le travail à faire par les pays signataires pour mettre les conventions en application. Les réglemmentaristes considèrent que la traite concerne spécifiquement la prostitution «forcée» et promeuvent l'assouplissement des mesures de migration qui, dans l'état actuel des choses, empêchent des migrantes «consentantes» de vendre leurs «services sexuels» et les contraignent à pratiquer dans la clandestinité. Les abolitionnistes, qui adhèrent aux conventions tout en souhaitant l'assouplissement des mesures de migration jugées sexistes, racistes et classistes, interprètent plutôt que les conventions réclament la fin de l'exploitation sexuelle des femmes inhérente à la prostitution.

Les deux écoles de pensée utilisent des cadres d'analyse qui les mènent à des conclusions antagoniques en ce qui a trait au caractère légitime et «réformable» de la prostitution. Sur le terrain politique, cela se traduit le plus souvent par des actions divergentes auprès des femmes prostituées, des victimes de traite et des

9. Voir Toupin (2002 : 18) qui distingue trois postures au sein des militantes féministes «anti-traffic».

10. Voir notre chapitre 2 pour une présentation plus détaillée de ces postures.

11. Pour un point de vue plus détaillé sur ce débat dans le mouvement féministe québécois, voir le texte sur la CLES, en annexe.

instances juridiques concernées. Les réglementaristes privilégient une approche fondée sur la reconnaissance du « métier » et la réduction des méfaits, c'est-à-dire qui vise d'abord la diminution des effets néfastes de la pratique (drogues, VIH, etc.) plutôt que son arrêt ou sa sanction, tandis que les abolitionnistes favorisent la mise sur pied de moyens concrets permettant la sortie de la prostitution et la lutte contre l'appropriation et la marchandisation du corps des femmes. Chez beaucoup de militantes et de chercheuses féministes, ces questions suscitent un véritable écartèlement entre deux conceptions perçues comme concurrentes et conflictuelles.

C'est dans le contexte de ce difficile débat qu'un partenariat université-communauté s'est formé à l'UQAM avec pour objectif de documenter la traite à des fins d'exploitation sexuelle au Québec, un phénomène qui était alors très peu connu et perçu comme inexistant au Canada et au Québec, mais que des organisations internationales décrivaient comme un délit grave et en voie de devenir un problème mondialisé.

5. Objectifs de la recherche et partenariat

En 2003, nous avons entrepris la recherche sur un mode exploratoire, non pas pour cerner la prévalence et l'ampleur de la traite à des fins d'exploitation sexuelle au Québec, – type d'approche qui aurait requis des moyens financiers hors de notre portée – mais bien pour comprendre le phénomène, ce que les actrices et acteurs sociaux concernés en savent ou en pensent, incluant les victimes, et ce, d'un point de vue qualitatif.

La démarche de recherche que nous avons privilégiée s'inspire de la recherche-action. Elle a été initiée sous la responsabilité conjointe de chercheuses en études féministes, Lyne Kurtzman et Marie-Andrée Roy, qui ont par la suite notamment fait appel à une professionnelle de recherche, Sandrine Ricci. Les travaux se sont engagés en partenariat avec deux groupes, la Marche mondiale des femmes (volet international) et le Regroupement québécois des Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS).

Les objectifs poursuivis par la recherche sont les suivants :

- 1) développer une meilleure connaissance de la réalité de la traite prostitutionnelle au Québec en documentant concrètement la question à partir des connaissances ou des perceptions qu'en ont les principaux acteurs et actrices institutionnelles et communautaires, ainsi qu'à partir des propos ou récits de femmes victimes de traite et de personnes ayant un vécu dans l'industrie du sexe ;
- 2) outiller et concerter les groupes de femmes ainsi que les intervenants et intervenantes concernées par la question ;
- 3) aider à contrer la traite des femmes et des enfants pour l'exploitation sexuelle commerciale en interpellant les lois, les institutions et la société civile.

Plusieurs temps de collecte et d'analyse des données ont été requis dans le cadre de cette recherche exploratoire. Une première phase (2003-2006) a été financée par le Programme Promotion de la femme de Condition féminine Canada (CFC) et par l'Alliance de recherche IREF/Relais-femmes, subventionnée par le Fonds de recherche québécois sur la société et la culture (FQRSC). L'Alliance de recherche IREF/Relais-femmes a financé la deuxième phase de la recherche (2006-2010).

Un comité *ad hoc* sous la coordination de Lyne Kurtzman a été mis sur pied en 2003 afin de gérer le projet et d'assurer les échanges entre les partenaires universitaires et communautaires. Pour la première phase de la recherche qui s'est déroulée de 2003 à 2006, il a été composé des personnes suivantes :

- Marie-Andrée Roy, professeure au Département de sciences des religions et membre de l'Institut de recherches et d'études féministes (IREF) à l'UQAM ;
- Lyne Kurtzman, responsable du développement de la recherche à l'IREF ;
- Aurélie Lebrun, professionnelle de recherche (juin 2005 à février 2006) ;

- Anahi Morales-Hudon, alors étudiante à la maîtrise en science politique (janvier à novembre 2006) ;
- Diane Matte, alors coordonnatrice du secrétariat international de la Marche mondiale des femmes, puis travailleuse à la Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLES) ;
- Michèle Roy, alors représentante du Regroupement québécois des CALACS, puis travailleuse à la Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLES) ;
- Hélène Van Nieuwenhuysse, étudiante en sociologie à l'UQAM (2003-2004) ;
- Yolande Geadah, chercheure indépendante ;
- Ginette Plamondon, alors agente de recherche au Conseil du statut de la femme (CSF) ;
- Rhéa Jean, étudiante au doctorat en éthique à l'Université de Sherbrooke.

Pour la deuxième phase de la recherche qui s'est déroulée de 2006 à 2010, puis de 2011 à 2012, le comité était composé des personnes suivantes :

- Sandrine Ricci, professionnelle de recherche (mars 2008 – janvier 2010 ; 2011-2012) ;
- Marie-Andrée Roy, professeure au Département de sciences des religions de l'UQAM et directrice de l'IREF ;
- Lyne Kurtzman, responsable du développement de la recherche à l'IREF, puis responsable du Protocole UQAM/Relais-femmes au Service aux collectivités ;
- Diane Matte, coordonnatrice du secrétariat international de la Marche mondiale des femmes, puis travailleuse à la Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLES) ;
- Michèle Roy, représentante du Regroupement québécois des CALACS, puis travailleuse à la Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLES) ;
- Yolande Geadah, chercheure indépendante ;
- Rhéa Jean, étudiante au doctorat en éthique à l'Université de Sherbrooke.

Dans une ultime phase de consultation (automne 2011 – hiver 2012), ce comité a pu compter sur la participation de Louise Dionne, coordonnatrice du Comité d'action contre la traite humaine interne et internationale (CATHII). Les aléas du financement de la recherche, combinés à la difficulté de l'objet même de la recherche, se sont traduits par plusieurs suspensions du travail, ce qui explique l'étendue du projet dans le temps.

Le présent rapport de recherche s'organise autour des chapitres suivants : après un bref exposé de la méthodologie utilisée (chapitre 1), il présente quelques repères pour penser la question de la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle (chapitre 2). Ces repères s'articulent autour de deux axes conceptuels : le nouvel ordre patriarcal et le capitalisme. Ils proposent également des pistes de réflexion sur la notion de consentement et sur les principales postures sur la prostitution. Le chapitre 3 est consacré aux facteurs favorisant la traite : à la lumière de notre recension des écrits sur le sujet, il examine l'impact de la mondialisation et des politiques néolibérales. Le chapitre 4 fournit des données sur le contexte juridique de la traite tandis que le chapitre 5 expose la posture des milieux policiers sur cette question. Le chapitre 6 rend compte des perspectives de personnes œuvrant dans le secteur communautaire auprès de personnes potentiellement trafiquées ou vulnérables à l'exploitation sexuelle. Le chapitre 7 présente des trajectoires de femmes trafiquées ou exploitées dans l'industrie du sexe. Le chapitre 8 permet de préciser le fonctionnement de la traite prostitutionnelle, des leures du recrutement à l'exploitation sexuelle. Le chapitre 9 explore les difficiles voies de sortie de ce système prostitutionnel. Le chapitre 10 propose un bilan analytique des résultats de notre recherche. À la fin de ce rapport, on trouve une série de recommandations pour lutter contre cette forme extrême et occultée d'exploitation des femmes, ainsi que deux annexes en lien avec le « terrain ».

CHAPITRE 1

Méthodologie

1.1 Méthodes de collecte et d'analyse des données

Nous avons mené une recherche exploratoire essentiellement fondée sur la cueillette de données qualitatives. Dans un rapport produit en 2000, Citoyenneté et immigration Canada (CIC) soulignait le caractère limité de l'information disponible et la difficulté de recueillir des données précises sur la traite. Dix ans plus tard, nous considérons que ce constat est toujours en bonne partie valide. Certes, nous détenons un peu plus d'information, mais, que ce soit d'un point de vue statistique ou empirique, le portrait demeure incomplet et il est toujours extrêmement difficile de documenter le phénomène de la traite de manière exhaustive, particulièrement sur le terrain.

Notre démarche de recherche à visée compréhensive a nécessité le recours à diverses approches associées aux méthodes qualitatives. Nous nous sommes appliquées, d'une part, à cerner les processus et les dynamiques à l'œuvre dans le phénomène de la traite et, d'autre part, à comprendre les différentes facettes de l'expérience vécue par les femmes touchées par la traite au Québec afin de proposer des stratégies d'intervention adaptées.

Au moyen d'un bilan des écrits, nous avons fait un état général du sujet, documenté la question de la traite à l'échelle nationale et internationale, relevé les données statistiques disponibles et inventorié les principaux facteurs déterminants de la traite. Nous avons ajouté à cette démarche documentaire des rencontres avec des chercheuses, des juristes, des professionnels et professionnelles, des fonctionnaires, des intervenants et des intervenantes qui nous ont permis d'enrichir l'état de la connaissance sur la question. Ces rencontres ont donné lieu à la production de notes de recherche. Au terme de cette étape documentaire, nous avons précisé les orientations conceptuelles de la recherche et procédé à la définition de nos premières catégories d'analyse. L'ensemble de cette démarche nous a permis d'élaborer des grilles pour les entrevues subséquentes auprès de différents informateurs et informatrices.

Dans un premier temps, nous avons procédé par réseaux concentriques d'investigation, partant de données générales sur le sujet pour arriver progressivement à l'identification des différentes catégories d'informateurs et d'informatrices que nous souhaitions interviewer afin de comprendre leur lecture ou expérience de la traite à des fins d'exploitation sexuelle et, dans certains cas, de cerner les moyens qu'ils mettent en œuvre pour la contrer.

Ces catégories d'informateurs et d'informatrices sont :

- 1) des intervenants et intervenantes en milieu communautaire ou institutionnel travaillant auprès des jeunes, des personnes migrantes, racisées ou issues des communautés ethnoculturelles, toxicomanes ou prostituées ;
- 2) des personnes ayant un vécu dans l'industrie du sexe ;
- 3) des policiers et policières, principalement du Service de la police de la communauté urbaine de Montréal (SPVM) et de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) ;
- 4) des fonctionnaires des ministères Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) ; Ressources humaines et développement des compétences Canada (RHDC) ; Immigration Québec ;
- 5) des femmes victimes de traite ou possiblement victimes.

Au total, nous avons effectué 17 entrevues individuelles retranscrites sous forme de verbatim ainsi qu'une vingtaine de rencontres consignées dans des notes de recherche. Étant donné la diversité des milieux, nous avons adapté la grille d'entrevue à chacun d'eux et nous nous sommes appliquées à tenir compte de leur culture organisationnelle en ce qui a trait, par exemple, au partage et à la divulgation de l'information, à la stigmatisation, au contrôle social et à la définition du phénomène de la traite.

En ce qui concerne les entrevues auprès des victimes d'exploitation sexuelle, nous avons prévu des mesures de sécurité pour protéger les femmes interviewées ainsi que le personnel de recherche qui a mené ces entrevues. Compte tenu que notre recherche impliquait des sujets humains, nous avons obtenu un certificat de déontologie auprès du Comité d'éthique de l'UQAM qui précisait les règles et dispositions à prendre pour réaliser les entrevues, conserver et traiter le matériel recueilli.

On se rappellera que notre recherche vise aussi à outiller et à favoriser la concertation de groupes de femmes ainsi que des intervenants et intervenantes préoccupées par la question de la traite. Nous avons organisé deux rencontres de concertation des groupes de femmes du Québec afin de discuter des premiers résultats de la recherche et des enjeux concrets à partir desquels des pistes d'action ont été élaborées.

Pour l'analyse des données, nous avons procédé à des regroupements thématiques pour cerner la compréhension de la traite, ses liens avec la prostitution, les actions mises de l'avant dans différents milieux, et les priorités pour contrer le phénomène. Nous nous sommes intéressées aux perceptions, croyances, explications des personnes face à des situations réelles ou hypothétiques de traite prostitutionnelle. Nous avons été attentives aux thèmes émergents des entrevues elles-mêmes, ce qui a permis d'élargir notre compréhension de la traite et des processus de sa mise œuvre. Par une analyse de discours, nous avons pu relever différents arguments à partir desquels les répondants-es expliquent leurs choix, leurs positions et leurs actions.

Par cette approche, nous comptons également obtenir des renseignements qui nous permettraient d'accéder directement à des femmes victimes de traite. Compte tenu des difficultés rencontrées, d'autres stratégies de recherche ont été déployées : observation terrain dans un salon de massage, dans des bars de danseuses et au cours d'interventions policières à Montréal. Cela a permis de mieux documenter la question de la prostitution, et de nous mettre sur la piste de la traite locale (ou interne) à des fins d'exploitation sexuelle. Enfin, des prises de contact ciblées auprès des services de police municipaux ont facilité la rencontre avec des femmes prostituées victimes de traite au Québec pour des entrevues en profondeur. Nous avons utilisé la formule des récits de vie thématiques qui se limite à une période de vie de la personne interviewée. L'entretien se déroule avec une question de départ centrée sur l'expérience de la personne et, au besoin, l'intervieweuse a recours à des réponses reflètes et à des relances. Cette méthode exige de la chercheuse une attitude ouverte et empathique.

Nous avons recueilli au moyen d'entrevues les témoignages de trois femmes victimes de traite locale, et, au moyen d'une déposition vidéo, celui d'une quatrième victime. Nous avons également obtenu le témoi-

gnage d'une femme migrante dont certains éléments du parcours biographique et du récit nous amènent à soupçonner une situation de traite internationale à fins d'exploitation sexuelle. Nous avons aussi reconstitué trois trajectoires de femmes migrantes trafiquées, à partir d'une entrevue auprès d'une travailleuse dans un groupe communautaire, d'une déposition à la police et des données d'une enquête policière. Au total, nous avons analysé huit cas de femmes trafiquées ou prostituées dans l'industrie du sexe, ainsi que conduit des entrevues avec deux hommes y ayant occupé diverses fonctions.

Il ne saurait être question de prétendre à un échantillon représentatif qui couvre toutes les facettes du phénomène de la traite à des fins prostitutionnelles. L'approche qui a prévalu a consisté à interviewer toutes les femmes avec qui nous avons pu être mises en contact et qui étaient victimes, possiblement victimes, ou encore témoins clés de traite. L'ensemble des récits et témoignages recueillis nous a cependant permis de tracer un tableau assez éloquent des processus à l'œuvre et de nous rapprocher de l'expérience vécue par les victimes. L'ensemble de ces données originales confirme l'existence de traite des femmes pour l'exploitation sexuelle commerciale au Québec et étayent des connaissances qualitatives sur cette réalité.

1.2 Quelques précisions d'ordre épistémologique

Notre équipe de recherche est en affinité avec le courant féministe abolitionniste qui considère positivement les politiques mises de l'avant – notamment en Suède – pour démanteler l'industrie prostitutionnelle et soutenir les personnes prostituées dans une démarche de réinsertion sociale et économique (modèle scandinave). En ce sens, nous nous écartons d'une tendance « en pleine expansion » dans le domaine des recherches contemporaines sur la prostitution, dans lequel, comme le remarque fort justement Bindel :

[...] on peine à trouver une poignée de chercheurs qui s'écartent de l'opinion dominante, selon laquelle : 1) l'« industrie du sexe » devrait être légalisée ou décriminalisée ; et 2) la pénalisation des clients cause du tort à ceux et celles qui vendent des « services sexuels ». Les auteur-es de la plupart des études parues au cours des dernières années concluent que la prostitution cause peu de tort aux personnes qui s'y adonnent, en dépit des milliers de témoignages de survivant-es de ce métier empreint de violence. (Bindel, 2010 : non paginé)

En solidarité avec les femmes et les filles prostituées ici comme ailleurs, nous soutenons que pour atteindre l'égalité entre les sexes, nous devons travailler à la construction d'un monde libéré des pratiques de sexe tarifé. Tout en mettant en lumière les différents systèmes de d'oppression – patriarcal, capitaliste, raciste, colonialiste, hétérosexiste, etc. – dont ces femmes sont victimes, il nous apparaît prioritaire d'entendre leur parole telle qu'elles l'énoncent, de reconnaître leur agentivité¹ et leur volonté d'action en tant que sujets politiques (Falquet et Rabaud, 2008). Ainsi, il n'est ici nullement question d'infantiliser ou d'inférioriser les femmes. Les groupes luttant contre la violence, comme les spécialistes en victimologie, notamment, savent bien que la reconnaissance du statut de victime, c'est-à-dire toute personne qui a subi un acte violent, constitue un élément important de la reconstruction du sens comme de la reconstruction de soi. L'absence de cette reconnaissance peut dissimuler un renvoi de responsabilité, comme elle peut exacerber le traumatisme, à cause du sentiment de solitude et de rejet qu'elle génère. Au demeurant, comme le souligne Christophe Gaudier (2005 : 4-5), « Se dire victime, ce n'est ni geindre et se lamenter sur soi-même (Et quand bien même ! [...]) ; c'est, bien plus, se saisir des moyens de la transformation de son sort ». En ce sens, la notion de victime – et par extension l'idée de vulnérabilité – ne vise pas à maintenir la personne dans un état passif et ne stipule pas que cela soit permanent ; elle constitue bien plus un point de départ pour l'action et la compréhension².

1. Nous comprenons l'agentivité au sens de « puissance personnelle d'agir » (Ricœur, 2004), en lien avec la philosophie de l'action. Néanmoins, comme le soulignent avec justesse Falquet et Rabaud (2008 : 13) : « [A]gentivité n'est pas synonyme de liberté et d'égalité pleines et entières : il ne faudrait pas minimiser les oppressions imbriquées qui pèsent sur elles de tout leur poids ».
2. « Parler de vulnérabilité ne signifie pas qu'en raison d'une pathologie une femme attire ou provoque ce genre de situation, mais simplement que, vis-à-vis de ce type d'agression, certaines d'entre elles vont présenter une moins grande résistance. Parmi les vulnérabilités des femmes, certaines sont sociales, uniquement liées à leur position de femme, d'autres sont liées à leur histoire ou même à

Enfin, comme le démontrent les travaux éclairants de Patrizia Romito (2006), refuser le terme « victime » a également des incidences sur l'occultation de la violence masculine à l'endroit des femmes. Plus globalement, ce rejet par une certaine rhétorique exprime « la haine généralisée des victimes dans la perspective néolibérale – puisque toute référence à la personne vulnérable révèle immédiatement une société injuste » (Stuart, 2011, non paginé). De même qu'en refusant de parler de victimes « les postmodernistes délogent tout examen des structures plus profondes et des différences de pouvoir qui affectent la vie des gens » (Stuart, 2011, non paginé), l'idéologie néolibérale réussit à « légitimer les inégalités de classe et la discrimination de sexe, car s'il n'y a pas de victime, il n'y a pas de coupable » (Stuart, 2011, non paginé).

L'approche abolitionniste postule donc que les femmes exploitées dans l'industrie du sexe doivent avoir accès à de véritables moyens pour ne pas y entrer et réussir à en sortir. Or, notre société dirige et enferme un certain nombre de femmes dans cette voie sans issue qui assure à l'ensemble des hommes des « services sexuels » à bon marché. Tout en respectant certaines pratiques de prévention auprès des femmes prostituées de la part d'intervenantes favorables à la décriminalisation du « travail du sexe », nous ne partageons pas leur position de libéralisation de la prostitution et de décriminalisation totale des proxénètes et des clients, laquelle participe selon nous à la promotion de l'industrie du sexe et à la reproduction des rapports de domination.

La communicologue Marianne Doury, qui s'est penchée sur la position du chercheur ou de la chercheuse par rapport à son objet d'étude, qualifie de « brûlants » les objets sous-tendus par des enjeux idéologiques, politiques, économiques et affectifs. Ce sont des conditions où « ...la neutralité du chercheur est impossible. On ne peut attendre de l'analyste de l'argumentation un clivage si accompli qu'il amène le chercheur à se détacher complètement de l'être au monde et livre ainsi une étude « ex machina », non-située » (Doury, 2004 : 151). Elle rappelle que les préférences des chercheurs et chercheuses sont de toute façon perceptibles à travers leur analyse et qu'il ne sert à rien de prétendre disparaître comme sujet. Il est même peu souhaitable et risqué d'adopter une telle attitude.

Les penseurs et les penseuses héritières des théories postcoloniales comme Nicole-Claude Mathieu (1985) nous permettent de comprendre à quel point les enjeux sont complexes si l'on tient compte de l'aliénation des personnes dominées, tandis que, d'un point de vue féministe, on se doit d'accorder une place centrale à la parole des femmes, à la parole des opprimées. Face à ce défi à la fois politique, éthique et méthodologique, Marzano (2006) propose de privilégier une stratégie d'*écoute* afin que le sujet puisse se révéler à lui-même, sans pour autant que le chercheur ou la chercheuse renonce à maintenir une distance critique :

... ne pas prendre au pied de la lettre la parole d'un individu ne signifie pas pour autant ne pas l'écouter, mais écouter ce qui est dit au-delà du simple énoncé ; entendre ce qui est dit entre les lignes ; rebondir sur cette parole en la renvoyant au sujet afin que « je » la confirme ou non. C'est pourquoi ce que l'on peut probablement faire face aux énoncés de « je », c'est de les réinterroger sans cesse, non pas pour mieux les comprendre, mais pour que « je » puisse entendre, lui, ce qu'il dit. [...]. Mais de là à vouloir faire de sa parole une justification éthique de sa conduite, il y a, et il y aura toujours un chemin à parcourir. (Marzano, 2006 : 225-226)

Dans le même ordre d'idées, en nous rapprochant du cœur de notre sujet et de la réalité des femmes vivant des situations de traite, nous avons été en contact avec des données bouleversantes du fait de la violence et du contrôle exercés sur les répondantes qui, dans certains cas, vont jusqu'à l'anéantissement de leur personne. Entendre des témoignages de traite est à la fois douloureux et révoltant. L'expérience conduit à la limite du tolérable parce que les récits nous atteignent à la fois comme chercheuses et comme femmes. Ainsi, pour mener à bien notre recherche, nous avons aussi dû procéder à une forme de distanciation par

leur personnalité. [...] Une fois le processus en place, celui-ci est maintenu par un système d'emprise. Ce n'est pas la personnalité de la femme qui crée ce type de relation, c'est la configuration de la relation qui constitue le phénomène ». http://www.ordrepsy.qc.ca/pdf/PsyQc_Dossier_1.Hirigoyen_Sept05.pdf (consulté le 31 octobre 2012)

rapport à nos propres sentiments et laisser parler nos répondants-es pour rendre pleinement compte de leurs propos y compris ceux qui ne cadraient pas avec notre point de vue, notamment sur la prostitution. Cette mise à distance visait à rendre pleinement compte des expériences, perceptions et explications de nos informateurs-trices, ainsi qu'à entendre des pistes novatrices de leur part qui ont influencé la formulation des recommandations.

CHAPITRE 2

Repères théoriques

Voici quelques repères pour penser la traite prostitutionnelle. Deux principales pistes conceptuelles guident notre réflexion critique: le patriarcat et le capitalisme néolibéral. Dans un premier temps, nous esquissons les contours du nouvel ordre patriarcal qui prend place dans nos sociétés. Nous proposons quelques pistes de réflexion sur la difficile question du consentement et sur le mode de reproduction du sexe. Dans un deuxième temps, nous présentons quelques caractéristiques du capitalisme néolibéral en contexte de mondialisation des marchés et examinons ses liens avec le développement de l'industrie du sexe et de la traite. Enfin, nous présentons les logiques politiques à l'œuvre dans les deux principales postures sur la prostitution inscrites pour l'une, dans le courant abolitionniste, et, pour l'autre, dans le courant réglemmentariste. Nous terminons ce chapitre avec quelques éléments à retenir.

2.1 Le nouvel ordre patriarcal

La traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle existe et se développe dans des sociétés de type patriarcal dans lesquelles se re/produisent des rapports de domination entre les hommes et les femmes. Ce système induit une construction normative et hiérarchisée des sexes et des genres masculins et féminins et montre une grande capacité d'adaptation, au gré des changements sociaux.

Au cours des cinquante dernières années, la condition des femmes a connu des transformations importantes grâce aux luttes féministes et ce, particulièrement dans les pays occidentaux: reconnaissance juridique du droit à l'égalité, avènement de la contraception et d'un plus grand accès à l'avortement, participation massive des femmes au marché du travail, accès à l'éducation postsecondaire, etc. De telles avancées ont permis une importante évolution des rapports sociaux de sexe, mais elles ne sauraient faire oublier le chemin qui reste à parcourir pour parvenir à la pleine égalité de fait: double et triple tâches, violence, pauvreté, exploitation sexuelle, pour ne nommer que ces enjeux, demeurent le lot d'une part importante des femmes. Bref, au Québec comme ailleurs, le patriarcat fait preuve de résilience; il se transforme pour mieux exercer sa domination et préserver son pouvoir. Nous discernons deux mouvements dans cette transformation de l'ordre patriarcal, l'un traditionnel, l'autre nouveau. Le premier, l'ordre patriarcal traditionnel, demeure toujours en place, même s'il a connu une certaine érosion. Le second se déploie progressivement, notamment pour préserver les acquis du premier.

Dans l'ordre patriarcal traditionnel, la différence entre les sexes impose des modèles normatifs de femmes mutuellement exclusifs: d'une part, des femmes épouses et mères et, d'autre part, des femmes

prostituées, catégories qui ont chacune un rapport spécifique avec le groupe des hommes. Aux femmes épouses et mères est dévolue la responsabilité d'assurer la reproduction de la force de travail des hommes et de « faire leur devoir » pour la reproduction biologique de la famille. Aux femmes prostituées, particulièrement parce qu'elles sont issues des classes sociales défavorisées ou considérées inférieures, il revient de veiller au « confort sexuel » de tous les hommes qui en font la requête, toutes classes sociales confondues. Les hommes n'ont qu'à naviguer entre le foyer et le bordel pour combler tous leurs fantasmes.

2.1.1 Cumul des rôles féminins (mère, épouse, prostituée)

Le nouvel ordre patriarcal impose toujours ces rôles et modèles normatifs, mais les femmes doivent désormais les cumuler. Composant avec les nouveaux droits des femmes (droit au travail et à l'autonomie économique, droit à la « liberté sexuelle », etc.) et dévoyant une partie de ceux-ci pour servir les intérêts masculins, le patriarcat appelle les femmes à être à *la fois* de bonnes épouses, de bonnes mères, de bonnes travailleuses et de bonnes amantes avec leur conjoint (Lévy, 2006).

Il nous faut afficher le « glamour » des stripteaseuses, l'assurance des danseuses de cabaret, le pouvoir sexuel des stars du XXX dans la négociation avec les hommes. Il nous faut acheter leurs produits dérivés pour avoir une sexualité libérée, accepter les codes de la pornographie pour « assumer » « notre » sexualité ou « notre » féminité. Les articles sur les techniques de « l'effeuillage » ou la danse-poteau (*Pole dance*) se multiplient. Selon les journaux¹, ils doivent devenir un appoint érotique pour les femmes « libérées ». Or ces pratiques sont issues du système prostitutionnel, et les hommes les consomment dans ce cadre. Mais ils ne nous sont pas présentés sous leur aspect de service sexuel, seulement sous le masque de l'épanouissement personnel et du cadeau amoureux (Ferrand, 2010 : 8).

Les impacts de cette tendance se ressentent évidemment dans la sphère privée, alors que des conduites sexuelles – parfois extrêmes – jusqu'alors réservées à la porno s'observent dans le quotidien de « Monsieur et Madame tout le monde ». En ce sens, elle présente des accointances fortes avec le phénomène de pornographisation de l'espace public (ce que Ariel Levy [2005] qualifie de *raunch culture*), qui caractérise l'utilisation d'images et de codes inspirés par la pornographie dans divers médias.

La dernière vogue en matière d'aérobic se décline autour d'un poteau de danseuse, les stars du cinéma XXX ont droit à des entrevues télévisées à heure de grande écoute, sans oublier les publicités et les reportages de mode qui présentent des mannequins aux frontières de l'extase pour un oui ou pour un non. Les femmes noires, prisonnières de représentations ancestrales animalisantes, semblent encore davantage hypersexualisées et objectivées, comme en témoigne la majorité des vidéoclips diffusés en boucle sur les chaînes spécialisées, soulignant ainsi ce que les chanteurs débitent ouvertement à grand renfort de stéréotypes misogynes (Ricci, 2007).

Face à un tel étalage – et comme le montrent bien les discours et les expériences des jeunes femmes que nous avons analysés – il nous apparaît également crucial de penser concomitamment la contrainte à l'hétérosexualité (Rich, 1981) et la sexualisation précoce des filles (Bouchard *et al.*, 2005), parce qu'il faut bien un dressage précoce pour qu'un maximum de femmes :

- intériorisent que l'amour de type « romance hétérosexuelle » constitue l'idéal à atteindre, « la grande aventure du féminin » (Chetcuti, 2012) ;
- acquiescent à l'idée que les hommes et leur libido présentée comme irrépessible ont le droit à ce que les femmes soient constamment disponibles pour les séduire et les satisfaire sexuellement ;

1. L'auteure analyse notamment des discours sur la sexualité féminine produits par des magazines féminins français et publiés sur leurs sites Web.

- assimilent l'idée que le mode d'être-femme passe par l'objectivation et la soumission sexuelle;
- acceptent au plus vite cette culture où le sexe est omniprésent, à grands renforts de stéréotypes sexistes.

Comme la prostitution, la pornographisation de l'espace public concourt non seulement à la banalisation d'une vision des femmes comme objets sexuels, mais à sa légitimation et à son imprégnation sociale (Poulin et Laprade, 2006; Levy, 2005; Conseil du statut de la femme, 2008).

Le champ du domestique se trouve particulièrement traversé de tensions et de contradictions. S'y s'affrontent, des discours et des pratiques qui tendent, d'une part, vers l'égalité entre les sexes et, d'autre part, vers le maintien des privilèges masculins, la hiérarchie entre les sexes et la division sexuelle du travail. Le nouvel ordre patriarcal, qui n'est plus parfaitement déployé² dans la sphère domestique, contribue à maintenir en place une classe de femmes spécialisées, les « prostituées », dont l'exploitation – à l'aune des principes néolibéraux – permet de garantir à l'ensemble des hommes des relations sexuelles tarifées multiples et variées. L'exigence d'une disponibilité quasi infinie de ces « services sexuels » en vertu d'un présumé « droit au sexe » des hommes constitue même un mode renouvelé d'affirmation du patriarcat dans nos sociétés actuelles. Ce « droit » se traduit par des pressions constantes sur l'ensemble des femmes. À grands renforts de représentations pornographiques, on les exhorte à une pseudo libération sexuelle. Or, le corps et la sexualité appropriés des femmes les conduisent à être considérées – et souvent à se considérer elles-mêmes – comme des objets sexuels au service des hommes, tant ces derniers sont les sujets de la sexualité.

Ainsi, l'affirmation du pouvoir du groupe des hommes sur le groupe des femmes passe, entre autres, par le droit de ceux-ci de développer une industrie du sexe (pornographie, prostitution, tourisme sexuel, etc.) qui assure à l'ensemble des hommes tous les « services sexuels » désirés. Ce droit implique donc de recruter une classe de femmes à cet effet et, fait récent, de promouvoir et de faire reconnaître la légitimité sociale de cette industrie qui les exploite. S'adossant aux rapports de sociaux de classe ou de « race », la reproduction du patriarcat, effective à travers l'exploitation sexuelle, suppose de maintenir et de consolider des fonctions et des rôles féminins et masculins stéréotypés et sexistes.

La hiérarchisation entre les sexes étant construite socialement, elle ne peut être maintenue que dans la mesure où les personnes qui se retrouvent au sommet de la hiérarchie détiennent les outils matériels et idéologiques pour la préserver. Les outils matériels de ce contrôle social passent par la violence, les lois et règlements, les interventions judiciaires, etc. Les outils idéologiques impliquent la capacité de faire croire à celles qui se retrouvent à la base, en la légitimité (naturalité et « inévitabilité ») de leur position de dominées et même que, de cette position, elles dominent *en fait* la situation. L'un des outils idéologiques servant à maintenir de tels rapports de domination entre les sexes consiste en l'exploitation du sentiment amoureux chez les femmes.

2.1.2 Exploitation du sentiment amoureux

En régime patriarcal, où prévalent la domination masculine, la hiérarchisation des sexes et la contrainte à l'hétérosexualité (Rich, 1981), s'élabore un genre féminin en quête de reconnaissance identitaire. Cette reconnaissance passe par le regard masculin, tandis que dans des rapports égalitaires, cette reconnaissance se vivrait dans la mutualité. Construit dans l'oppression et la subordination, le « je » féminin ne trouve pas sa valeur et sa raison d'être en lui-même, mais dans le regard de l'homme et particulièrement dans le regard de l'homme qui se dit amoureux.

2. On observe un effritement de l'ordre patriarcal dans l'espace domestique notamment grâce à l'égalité juridique des conjoints, une approche libérale de la contraception et de l'avortement, l'autonomie économique d'un nombre croissant de femmes et le partage partiel des tâches domestiques.

Sur un plan historique, une configuration importante de la relation amoureuse est l'amour chevaleresque ou courtois, qui met ni plus ni moins en scène l'homme chasseur et la femme proie. De nos jours, les romans à l'eau de rose de type Harlequin, les comédies romantiques hollywoodiennes, les magazines dits féminins et autres véhiculent à grande échelle cette mystique de l'amour; les femmes et les filles constituant le principal public récepteur des discours et des images entourant l'amour. Être objet d'amour fait naître le sujet femme, sujet particulièrement vulnérable dans ce contexte, qui dépend de l'amour d'un homme ou, plus précisément, de la croyance en l'amour d'un homme pour exister. De là découlent des agirs de femmes prêtes à tout faire et tout accepter « par amour ». Simone de Beauvoir et bien d'autres féministes à sa suite ont dénoncé cette vision de l'amour qui implique un rapport fusionnel, ainsi que, à divers degrés, la renonciation à son individualité, à ses droits, l'abnégation, la servitude et la dépendance.

Avec son concept de « conscience dominée », l'anthropologue Nicole-Claude Mathieu (1985) a établi que la situation objective de dépendance aux hommes des femmes se traduit par l'envahissement du conscient et de l'inconscient de ces dernières, ainsi que l'envahissement de leur corps. Sur le plan de l'identité et à un niveau plus psychologique, l'intériorisation de l'image dévalorisée que nous renvoie la société ou un groupe dominant constitue une réaction très nocive. Parce que les femmes ont appris à ne se percevoir que dans le regard des hommes, elles tendent à s'appliquer les jugements négatifs que les hommes (en tant que groupe dominant et non en tant qu'individus) leur appliquent : leur socialisation les dispose au dénigrement de soi, à l'autocensure, au renoncement. Elles ont intériorisé leur infériorité et la transmettent à leur tour aux enfants en tant qu'agentes de socialisation. Ainsi, l'identité se construit dans l'effacement, la soumission, sinon une culpabilité ou une honte de l'être qu'on est, en l'occurrence une femme, dans la société patriarcale³.

Présenté comme une panacée à tous les problèmes des femmes en même temps que leur « domaine » par excellence, l'amour ou plutôt l'exploitation de ce sentiment amoureux des femmes, n'en reste pas moins un élément fondationnel du système patriarcal (Noizet, 1996). Examinons maintenant le consentement comme autre outil idéologique de domination.

2.2 La notion de consentement comme outil idéologique de domination⁴

L'idée du consentement est cruciale dans l'échafaudage idéologique patriarcal et doit être appréhendée comme l'une des formes mentales (intellectuelle, psychologique, affective...) de l'appropriation des femmes (Guillaumin, 1992). Elle suggère que les personnes dominées consentent elles-mêmes à leur domination (Mathieu, 1985). Le cas précis du consentement à la prostitution soulève la question du consentement à sa propre exploitation, ainsi que celle du rapport entre liberté sexuelle et droit au travail. Bien que porteuses de cadres théoriques et d'argumentaires différents, des auteures comme Nicole-Claude Mathieu (1985), Geneviève Fraisse (2007) et Michela Marzano (2006) en viennent à la conclusion que le consentement ne peut se suffire à lui-même comme principe justificateur de l'acte prostitutionnel.

Dans l'ordre patriarcal traditionnel, le consentement est articulé à la nature des femmes : elles sont faites pour « servir » les hommes que ce soit comme mère, comme épouse ou prostituée (telle serait leur joie et la voie de leur accomplissement). En cas de résistance, la violence est là pour assurer leur soumission, mais, comme nous l'avons évoqué précédemment, la représentation qu'ont les femmes d'elles-mêmes (inculquée de longue date, faite de dépendance, de fragilité et du sentiment d'incomplétude si elles vivent sans homme) suffit habituellement pour assurer ce qu'on appelle leur consentement. Or, comme le souligne Mathieu (1985 : 232) « Pour pouvoir dire d'un sujet dominé qu'il consent à la domination, encore faudrait-il que ce

3. Dans le même ordre d'idées, l'une des nombreuses conséquences de la colonisation et du racisme, deux phénomènes qui vont de pair, est que le groupe colonisé ou racisé finit par intérioriser les stéréotypes raciaux.

4. Remerciements à Isabelle Courcy, adjointe de recherche à l'IREF, pour sa collaboration dans le cadre d'un séminaire de l'ARIR sur la notion de consentement et qui a rédigé une bonne partie de cette section.

sujet se soit déjà révélé à lui-même comme sujet dans ce rapport de domination, donc qu'il ait identifié ce rapport et ait procédé à une reconnaissance de lui-même».

La notion de consentement est souvent invoquée en faveur d'un libre exercice, du moins d'une réglementation plus souple, de la prostitution. Brièvement, cet argumentaire pose la prostitution comme une activité socialement acceptable dans la mesure où elle est effectuée «entre adultes consentants». Une distinction artificielle est ainsi établie entre prostitution «libre», d'une part, et prostitution «forcée» d'autre part. Dans la première, la personne s'exécuterait de son plein gré et considérerait ce qu'elle fait comme un travail. À l'inverse, dans le cas de la prostitution dite «forcée», la personne ne consentirait pas aux rapports sexuels. Que l'on opte pour l'une ou l'autre posture, plusieurs questions fondamentales émergent du débat sur la «prostitution/travail du sexe» et font en sorte qu'il semble difficile de parvenir, au niveau collectif, à un consensus ou, au niveau individuel, à une prise de position franche. Or, peut-on réellement penser cette idée de consentement sans s'interroger sur les contraintes qui peuvent parfois pousser les individus à «consentir» à quelque chose, en dépit de leurs convictions et de leurs croyances personnelles? Comment éviter l'écueil d'une analyse naïve voulant que le consentement révèle la pleine volonté de l'individu ou celui d'une analyse totalisante et déterministe du sujet consentant? Comment ne pas tomber dans une morale paternaliste qui dicterait aux individus leurs actes? Enfin, quel doit être le degré de spécificité du consentement pour qu'il s'agisse réellement de l'expression d'une volonté? (Marzano, 2006: 8-9).

Accepter la prostitution d'une personne sous prétexte que «c'est son choix» ou «qu'elle est consentante» serait faire comme s'il y avait réciprocité et égalité des individus engagés dans l'échange. Dans cette optique, la reconnaissance du choix individuel primerait sur la dissymétrie sexuelle. Façon de dire, comme le dénonce Fraisse (2007: 57-58), que le principe de liberté l'emporterait sur celui d'égalité. Or,

Chacun [...] s'arrange comme il peut, en bricolant avec les cicatrices plus ou moins marquées de son passé les souvenirs plus ou moins refoulés de son enfance, et les modèles plus ou moins normatifs que l'État, la religion, les parents ou les proches lui ont légués. [...] [C]'est une chose de prendre au sérieux la parole de «je», c'en est une autre de croire que son consentement suffit à légitimer toute sorte de conduite, sans se rendre compte que, parfois, le sujet vit ses choix comme une source de souffrance. (Marzano, 2006: 232)

Selon cette perspective, au vu des contraintes matérielles et psychiques qu'elle subit, même si une femme se prostituait volontairement, on ne pourrait justifier la prostitution comme le fruit d'un choix totalement libre. Assez loin des analyses de Mathieu, Marzano ou de Fraisse, on retrouve le point de vue de Judith Butler (Tangy, 2008). La théoricienne du féminisme «postmoderne» argumente en faveur de la mise en œuvre des conditions du meilleur exercice possible de la prostitution. C'est la position défendue par certains organismes qui prônent l'application de stratégies de réduction des méfaits analogues à celles élaborées par rapport à la toxicomanie. Reposant sur une volonté de cesser d'enfermer les femmes dans une situation de victimes et de mettre à mal la morale normative en matière de sexualité, Butler veut placer le sujet à la fois en situation de domination et de puissance d'agir.

Dans la perspective «butlérienne», le consentement est appréhendé comme un acte valorisant la capacité d'autonomie de l'individu dans le cadre même de la domination (ici pensée en termes de rapports de pouvoir normatifs). Il ne s'agirait pas de distinguer «le consentement véritable, éclairé et fruit d'une volonté d'un consentement jugé illusoire, effet d'une soumission, d'un rapport de force asymétrique ou d'une violence», mais plutôt de «définir et d'organiser au mieux les conditions concrètes de son exercice en refusant toute moralisation et toute victimisation des sujets» (Tangy, 2008: 1). Le consentement chez Butler renvoie à l'action individuelle et représente un acte par lequel le sujet accomplit perpétuellement son identité (Tangy, 2008: 7). Le changement social ne peut être qu'un réaménagement des normes dans le cadre du pouvoir (et non la disparition de celles-ci et du système qui les produisent et les permettent). Ainsi, la puissance d'agir du sujet reposerait sur sa non souveraineté, sa situation d'interdépendance aux autres et son consentement à l'égard des multiples assignations normatives (Tangy, 2008: 15).

Le consentement de la femme prostituée à avoir des relations sexuelles tarifées est présenté par Butler «comme la revendication d'une liberté restreinte dans une situation travaillée par le pouvoir et que le sujet envahit de manière affirmative» (Tangy, 2008: 1). Dans cette optique, le consentement de la personne prostituée constituerait un choix stratégique structuré par des contraintes économiques. Elle aménagerait donc, dans un contexte de domination masculine, «une possibilité de conquérir ou de maintenir une autonomie et une intégrité individuelles» (Tangy, 2008: 1). De plus, la pratique infiniment variée de la prostitution pourrait intégrer une part de désir et une part de consentement sans qu'il faille nécessairement opposer les deux (Tangy, 2008: 16).

La révolution féministe s'est notamment exprimée à travers la libération sexuelle des femmes. Cette libération a entre autres signifié que les femmes refusaient de se soumettre aux diktats des religions sur leur corps et leur sexualité, pouvaient affirmer «mon corps m'appartient» ou encore «j'en dispose comme je l'entends», et considéraient qu'il est possible de dissocier amour et exercice de la sexualité. Ces composantes de la libération sexuelle servent toujours d'outils aux femmes pour affirmer leur autonomie et se construire comme sujettes sexuellement libres des contraintes patriarcales. Elles ont aussi été en quelque sorte «récupérées» par l'idéologie patriarcale pour légitimer le «travail du sexe»: une femme peut librement travailler dans la prostitution puisque son corps lui appartient. Aller à l'encontre de cette idée d'un travail comme un autre reviendrait supposément à refuser de reconnaître que les femmes ont le droit de disposer librement de leur corps.

Ce type de raisonnement participe d'un revirement de sens qui découle de la confusion entre prostitution et liberté sexuelle. Selon Marzano (2006), le plaidoyer – notamment postmoderne – en faveur de la prostitution comme «pratique de résistance» et de «libération sexuelle» sous prétexte de s'opposer aux valeurs morales traditionnelles renforcerait bien souvent l'oppression des plus faibles et le pouvoir des plus forts. Le consentement se transformerait ainsi en un moyen d'oppression servant à justifier des attitudes violentes qui tirent parti des fragilités et des failles des êtres humains. Bien que Nicole-Claude Mathieu (1985) ne prenne pas explicitement position sur la prostitution dans l'article *Quand céder n'est pas consentir*, on peut déduire, de par son analyse matérialiste de la conscience des femmes, que la prostitution constitue une appropriation du corps et du travail des femmes par les hommes rendue possible par un système de domination qui s'exerce à la fois aux niveaux idéologiques et symboliques, ainsi que structurels et matériels. Bref, on ne peut penser la prostitution en ignorant les rapports de domination qui la rendent possible, ou du moins, dans lesquels les femmes l'exercent.

À partir de ces considérations, il nous apparaît nécessaire de prendre en compte les contraintes systémiques et leurs effets limitatifs sur la conscience des femmes avant de conclure qu'elles consentent à la domination masculine. Ainsi, avec Mathieu, on constate que la notion de consentement comporte deux limites importantes: (1) elle ignore la nécessité d'une prise de conscience de leur condition par les dominées et (2) elle pose les différents groupes (dominants/dominés) dans des positions symétriques comme s'ils possédaient une conscience identique. Or, pour dire qu'un sujet dominé soit consentant à sa domination, il faudrait que ce sujet se soit déjà révélé à lui-même comme sujet dans ce rapport de domination (Mathieu, 1985: 232). Mais ceci est loin d'être évident. Conséquence de la profonde intériorisation de son infériorité, il est difficile de convaincre les opprimés-es de croire à leur propre valeur, leurs propres capacités. Ils ou elles sont les «hôtes de leur oppresseur», pour reprendre l'expression de Paolo Freire. Pilier de la littérature post-coloniale, Frantz Fanon et d'autres dans son sillage, comme Nicole-Claude Mathieu, ont pensé l'intériorisation du racisme ou du complexe d'infériorité. L'intériorisation aboutit, surtout de façon inconsciente, à la haine de soi, par exemple en préférant la peau blanche à la peau noire ou à considérer que les Blancs sont supérieurs, etc. Selon Fanon (1961), le colonisé ne connaît la culture d'émancipation que d'un point de vue théorique. Il n'en a pas la pratique. Fanon (1961: 18) affirmait dans *Les Damnés de la terre* que «L'indigène est un être parqué [et que] la première chose que l'indigène apprend, c'est de rester à sa place, à ne pas dépasser les limites».

Il n'est donc pas surprenant que la plus forte propension à nier l'oppression se retrouve bien souvent du côté des personnes opprimées. Comme le remarque Mathieu, le déni de leur oppression n'a rien d'étonnant, compte tenu du fait «qu'il est tout à fait insupportable et traumatisant de se reconnaître opprimé(e)» (Mathieu, 1985: 233). De fait, face à l'intolérable, la négation de l'oppression constitue souvent un mécanisme de survie qui peut en retour annihiler les possibilités de changement. Il y a donc plusieurs types de manifestations de l'aliénation: une partie de la population se résigne au désespoir et à la misère morale: elle est «esclave de l'esclavage», tandis qu'une partie du groupe prend conscience qu'il faut agir et s'organiser politiquement pour préserver la conscience d'une vie digne d'être humain. La lutte contre la domination masculine implique donc de déconstruire sa propre appartenance de genre, c'est-à-dire de remettre en question les rapports de pouvoir inconscients dans lesquels tout individu est engagé dès sa naissance par le sexe qui lui est assigné.

Par ailleurs, il importe de souligner le rôle instrumental de la notion du «consentement des victimes» en matière de violences sexuelles, un phénomène qui continue de persister malgré les avancées vers une libération sexuelle. Le concept de consentement en lien avec les agressions à caractère sexuel a ainsi toujours été au cœur des délibérations lorsqu'une femme accusait un homme de l'avoir violentée.

Notons qu'en 1983, le *Code criminel* canadien⁵ a été modifié pour redéfinir le viol, jusqu'alors envisagé comme une attaque aux bonnes mœurs, en tant que crime contre la personne, et mettre l'accent sur le degré de violence employée dans la perpétration de l'acte d'agression sexuelle et non plus strictement sur la pénétration d'un pénis dans un vagin. Avant cette date, on prenait pour acquis le consentement d'une femme mariée pour tout type de contact sexuel de la part du conjoint. La reconnaissance de l'agression sexuelle comme le non respect du droit des femmes de disposer de leur corps et de leur sexualité, en d'autres mots, leur droit de dire non à un rapport sexuel constitue un gain majeur des féministes.

Toutefois, suite au très controversé jugement de la Cour suprême du Canada dans l'affaire Seaboyer (1992), que plusieurs considèrent comme un «retour en arrière»⁶, de nouvelles dispositions du *Code criminel* canadien⁷ introduisent la notion de consentement qui est défini comme suit à l'article 273.1 du *Code*: «l'accord volontaire du plaignant à l'activité sexuelle» (par. 1). L'article spécifie également les situations dans lesquelles le droit considère que le consentement n'est pas valide:

- a) L'accord est manifesté par des paroles ou un comportement d'un tiers;
- b) Le plaignant est incapable de former le consentement;
- c) L'accusé l'incite à l'activité par abus de confiance ou de pouvoir;
- d) Le plaignant manifeste, par ses paroles ou son comportement, l'absence d'accord à l'activité;
- e) Après avoir consenti à l'activité, le plaignant manifeste, par ses paroles ou son comportement, l'absence d'accord à la poursuite de celle-ci⁸.

Après l'adoption de cette nouvelle loi sur les infractions d'agression sexuelle, plusieurs cas ont été portés jusqu'en Cour suprême pour mettre en doute cette vision du consentement. Certains agresseurs invoquaient

5. Loi sur les infractions sexuelles C-127.

6. «Ce jugement est un retour en arrière puisqu'il réintroduit l'utilisation judiciaire du passé sexuel des femmes (en étirant la liste des circonstances donnant lieu à des preuves sur le comportement sexuel)» selon les auteurs et auteures de *Évolution de la loi relative aux agressions sexuelles* (1994). En ligne. http://bv.cdeacf.ca/bvdoc.php?no=1999_05_0013&col=CF&format=htm&ver=old#a29 (consulté le 10 février 2012)

7. Loi modifiant le Code criminel (agression sexuelle).

8. Paragraphe 2 de l'article 273.1.

la croyance « sincère » au consentement de la plaignante et la Cour a dû baliser les circonstances dans lesquelles cette « perception » peut être admise comme défense⁹.

C'est ainsi que des composantes de notre « libération sexuelle » ont été détournées par l'idéologie patriarcale pour en venir à légitimer le « travail du sexe » : une femme peut librement « travailler » dans la prostitution puisque son corps lui appartient. Aller à l'encontre de cette idée d'un travail comme un autre reviendrait supposément à nier le droit des femmes à disposer librement de leur corps. Peu importe le contexte, la notion du consentement des femmes à un rapport sexuel se trouve ainsi au cœur du principe de libre disposition de son corps et joue un rôle instrumental dans le refus systémique d'assurer une réelle liberté aux femmes.

2.3 (Re)produire le sexage

Revenons maintenant aux outils matériels (re)produisant, dans les sociétés de type patriarcal, la hiérarchisation entre les sexes et notamment le système prostitutionnel qui en découle. L'analyse des formes idéelles du sexisme et du racisme développée par Colette Guillaumin (1992) questionne comment les sociétés fondent en « nature » des caractéristiques physiques comme le sexe et la « race » pour ensuite définir des rapports de pouvoir sur la base de ces groupes « naturels ». Or, soutient la sociologue, « ce sont des rapports sociaux très concrets et très quotidiens qui nous fabriquent et non une Nature transcendante (dont nous ne pourrions demander des comptes qu'à Dieu), ni une mécanique génétique interne qui nous aurait mises à la disposition des dominants » (Guillaumin, 1992 : 82).

Guillaumin démontre que la nature spécifique de l'oppression des femmes consiste en leur appropriation individuelle et collective par la classe des hommes. Cette appropriation s'articule autour de deux axes : 1) le fait matériel, c'est-à-dire le rapport de pouvoir entre les sexes marqué par la domination masculine ; 2) le fait idéologique, c'est-à-dire l'idée de « nature » portée par le discours sur les femmes, qui les renvoie invariablement à leur biologie, à leur corps (un corps pour autrui), à leur « différence ». Cette mainmise patriarcale sur les femmes est désignée par Guillaumin par le concept de « sexage ». À l'instar de l'esclavage, il ne s'agit pas simplement d'un accaparement de leur production mais également de leur personne physique. Il se traduit notamment par l'appropriation du temps et du travail de la conjointe ou de la mère sans rétribution incluant « la charge physique des membres invalides du groupe » (enfants, personnes âgées, malades, etc.) ainsi que des autres membres valides, mâles. Elle se traduit aussi par l'appropriation des produits du corps.

Pour maintenir ce rapport de sexage, il existe une panoplie de moyens qui ont une réalité matérielle ou une forme mentale. Avec Guillaumin (1992 : 41), nous en retenons deux, dont nous anticipons la valeur heuristique pour l'étude de notre problématique soit : l'exercice de la violence – en tant que démonstration de force « quantitativement non exceptionnelle et surtout socialement significative d'un rapport » – et les ressources juridiques.

Dans sa définition générale, la violence représente un moyen utilisé pour imposer sa volonté sur une personne ou un groupe de personnes. La violence masculine pratiquée ou annoncée, sur soi ou autrui, est un outil traditionnellement efficace du patriarcat. Elle a des impacts sur l'ensemble des femmes, même si toutes n'en sont pas personnellement victimes : « le dressage psychique ne suffirait pas à obtenir la soumission générale des femmes. La menace de la violence, l'usage de la force achèvent leur conditionnement » (Tabet,

9. Dans une récente affaire traitée par la Cour suprême du Canada, l'agresseur alléguait qu'avant d'avoir été asphyxiée et de devenir inconsciente, la plaignante avait déjà consenti à une relation sexuelle. La majorité des juges a rejeté l'idée que le consentement pouvait se donner de façon « préalable » (jugement R. c. J.A.). Élisabeth Sheehy, professeure à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa était l'avocate du Fonds d'action et d'éducation juridiques pour les femmes dans cette cause. Elle souligne qu'en maintenant l'exigence que le consentement doit être « conscient, continu, concomitant à l'activité sexuelle et révoquant à tout moment », la Cour a ainsi permis de maintenir ce qui constitue la pierre angulaire de la loi concernant les agressions à caractère sexuel. Voir Sheehy, 2011.

1998: 97). Les typologies et analyses féministes de la violence masculine, particulièrement dans la sphère conjugale, constituent autant de pistes pour comprendre la mise sous emprise que subissent les femmes trafiquées, alors que leurs oppresseurs emploient des méthodes éprouvées.

Selon Mathieu (1985), la violence contre le sujet dominé ne s'exerce pas seulement dès que «le consentement faiblit», c'est-à-dire lorsque les femmes désobéissent à l'ordre patriarcal. La violence est en amont, partout et quotidienne. Cette notion d'effet cumulatif est fondamentale. Elle permet de penser la production et la reproduction des rapports de sexe, de même que l'intériorisation de son infériorité, voire la participation à sa propre oppression. L'efficacité de la violence sous toutes ses formes est d'autant plus grande quand les femmes sont isolées ou font l'objet d'un confinement spatial. Elle est aussi particulièrement difficile à contrer quand elle est considérée légitime socialement ou faisant «naturellement» partie des rapports entre les hommes et les femmes.

Un autre moyen de (re)production du sexage réside dans les ressources juridiques, c'est-à-dire l'arsenal de lois, de traités et de règlements qui régissent la vie en société, qui ont le pouvoir de sanctionner les pratiques des individus et qui est appliqué par un système judiciaire. La pratique d'une analyse différenciée selon les sexes nous amène à constater qu'en régime patriarcal, nombre de lois et de règlements ont un impact différent selon les sexes, et que, malgré leur apparente neutralité, ils favorisent souvent un sexe au détriment de l'autre. De plus, toutes les lois et règlements ne font pas nécessairement l'objet d'une application systématique. Et, quand ils sont appliqués, ils ne le sont pas tous de la même manière. L'analyse de cette différence peut permettre de cerner les voies qu'emprunte le système patriarcal pour se reproduire. Toutes et tous ne sont pas nécessairement égaux devant la loi.

Enfin, nous constatons que le patriarcat est profondément imbriqué dans toutes les composantes de la société, dans tout ce qui concerne la sexualité, dans son économie, tant officielle que souterraine, sa culture, qu'elle soit populaire ou élitiste, sa politique de droite comme de gauche, ses lois, ses référents religieux, son savoir, etc. Ce patriarcat est, par plusieurs aspects, indiscernable ou «naturalisé» parce qu'inscrit dans la trame même du tissu social. En dépit du fait qu'il puisse exister des changements sociaux importants comme l'accès (relatif) des femmes à l'éducation, à la contraception et à l'avortement, l'équité salariale, le patriarcat est à même de se reproduire parce qu'il possède une extraordinaire capacité d'adaptation et de recomposition. Le pouvoir patriarcal parvient dès lors à s'inscrire en profondeur dans toute l'organisation sociale y compris dans la structure économique que nous désignons sous le vocable de capitalisme néolibéral.

2.4 Le capitalisme néolibéral

L'appropriation de la production et de la personne physique des femmes dans le patriarcat trouve pleine réponse dans les besoins illimités de production, de consommation et de profitabilité du capitalisme néolibéral. Rappelons quelques grands paramètres de ce système économique néolibéral: la production de biens et de services au plus bas prix, la consommation de masse, ou ce qu'appellent les économistes libéraux orthodoxes «l'accroissement des choix et des opportunités», et enfin la libre circulation des produits et des capitaux. Ce dernier paramètre est caractéristique de la phase actuelle du libéralisme économique qui en est une de globalisation des marchés et des capitaux à l'échelle planétaire.

L'idéologie sous-jacente au capitalisme néolibéral repose sur le postulat suivant: l'économie, (entendue au sens de marché) est un système qui fonctionne parfaitement bien seul et qui ne requiert aucune intervention de l'État pour rencontrer ses objectifs. La libre entreprise, la libre concurrence sont les principes moteurs de ce système qui prétend être en mesure d'assurer à la fois la production de la richesse et sa répartition équitable dans la société. Le libre marché serait donc non seulement créateur de richesse, mais il serait doté de mécanismes spontanés d'ajustement qui assureraient le mieux-être général de la société. Ce type d'économie se déploie en interaction avec le développement des nouvelles technologies d'information et de

communication (NTIC), dont la polyvalence et l'extraordinaire potentiel de diffusion rendent les marchandises matérielles et immatérielles plus accessibles et permettent des transferts instantanés de capitaux partout dans le monde en fonction de perspectives de profit à court terme.

Dans ce type d'économie globalisée, l'objectif est d'éliminer tout obstacle aux échanges commerciaux et financiers qui se veulent dorénavant libres de toute entrave. Les États nationaux et les institutions font ainsi l'objet de pressions continues pour que les règles et normes publiques qui encadrent les activités économiques et le monde du travail soient réduites au strict minimum ou carrément supprimées. Des processus de privatisation, de dérèglementation, de flexibilisation marquent la tendance actuelle vers un marché mondial globalisé avec pour conséquence inévitable une dégradation des conditions de travail, tant dans les pays riches que dans les pays pauvres ou en voie de développement.

S'harmonisant au modèle marchand de l'utilisation et de l'échange, les marchés du sexe offrent une diversité et un volume sans cesse croissant de corps et de « services sexuels » à même de stimuler et de satisfaire une demande masculine revendiquant son droit d'utilisation du corps des femmes à bon prix, en tout temps, en tout lieu. Ces marchés sont propulsés par les incroyables possibilités de commerce procurées par les nouvelles technologies d'information et de communication (NTIC). Grâce à ces techniques qui pulvérisent les notions de temps et d'espace, la prostitution est passée en quelques décennies du stade « artisanal » (ordre patriarcal traditionnel) à celui d'une industrie (nouvel ordre patriarcal) qui exploite à grande échelle le corps de milliers de femmes et d'enfants à travers le monde (Aurora Javate de Dios citée dans AQOCI/CQFD, 2001 : 26). Des réseaux internet, en particulier, servent de support efficace aux innombrables services publicisés ou offerts : pornographie, mariage par correspondance, achats et prestations de « services sexuels » de toute nature... Sans oublier les offres variées de tourisme sexuel, complément « naturel » de la mondialisation sexuelle en cours.

2.5 Les logiques politiques à l'œuvre dans les différentes postures sur la prostitution

La question de la prostitution est complexe car elle implique à la fois des dimensions éthiques, économiques, sociales et politiques, toutes reliées à des considérations de classe sociale, d'appartenance ethnique et, bien entendu, de genre. Historiquement, les féministes ont souvent considéré la prostitution comme l'expression ultime de la violence sexiste. Or, depuis quelques années, les revendications de certains groupes se réclamant de « travailleuses du sexe »¹⁰ ont déplacé le débat à un autre niveau, en affirmant que les femmes ont le droit de choisir de se prostituer. Nous avons exposé les limites de la notion de consentement. C'est le genre d'argument qui ne déstabilise pas que les féministes car il renvoie à une vaste réflexion philosophique : le concept de choix peut-il s'appliquer dans un contexte de prostitution ? Est-il possible de parler de consentement à ce qui peut être perçu comme une forme de violence ? En même temps, le préjugé à l'effet que la prostitution « est le plus vieux métier du monde et qu'il existera toujours » a la peau dure. Certaines affirment qu'il s'agit plutôt de la plus vieille *oppression* du monde, d'autres, du plus vieux *mensonge* du monde, c'est d'ailleurs le titre d'un documentaire sur le sujet réalisé par Ève Lamont¹¹.

S'il est une question qui comporte des divisions et des tensions au sein des féministes partout dans le monde, tant dans les milieux universitaires que dans les organisations sur le terrain, c'est donc bien celle de la prostitution. Deux grandes tendances dominent les débats et orientent différemment les analyses et les

10. Dans ce rapport, nous plaçons l'expression « travailleuse du sexe » ou « services sexuels » entre guillemets pour des raisons politiques, afin d'indiquer que nous ne reconnaissons pas la prostitution comme un travail, mais comme une exploitation.

11. *Le plus vieux mensonge du monde*, réalisation Ève Lamont, production La CLES, vidéo de 30 minutes, 2009. www.lacles.org/images/stories/pdf/bondecommandelpvmdm.pdf

actions au sujet de la prostitution¹² et de la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle¹³. Pour le courant abolitionniste, la prostitution est une violence qui en soi viole les droits humains des femmes prostituées. Pour le courant réglemmentariste, la prostitution est un travail comme un autre et le problème n'est pas la prostitution, mais le regard moraliste que l'on pose sur elle. Pour aborder ces divergences, nous analysons les logiques politiques qui prévalent dans ces deux courants¹⁴.

2.5.1 Le courant abolitionniste

À ne pas confondre avec le prohibitionnisme¹⁵, le courant abolitionniste se fonde sur des valeurs et des droits humains tels que l'égalité des sexes, l'antiracisme, la dignité des personnes, le droit au respect et à l'intégrité du corps. Dans sa dimension politico-juridique, ce courant vise l'abolition de la prostitution; il préconise notamment la mise en place de cadres légaux, à l'échelle nationale et internationale, qui répriment cette institution en pénalisant l'industrie de la prostitution, proxénètes et clients au premier rang, tout en décriminalisant les personnes prostituées. La logique politique qui prévaut dans les milieux abolitionnistes peut être associée aux valeurs de gauche. Cette mouvance utopique refuse que le réel, tel qu'il s'impose à l'heure actuelle avec les lois du marché global, la mondialisation, le libéralisme sexuel et les institutions patriarcales, soit une fatalité à laquelle il faut se résigner. Il y a un refus de ce qu'on pourrait appeler des « accommodements raisonnables » avec le patriarcat et le néolibéralisme, et une volonté clairement affirmée de « changer le réel », d'impulser une autre vision du monde de même que des pratiques nouvelles en matière de sexualité. Ce radicalisme politique et féministe veut en quelque sorte faire reculer le patriarcat qui a réussi, il faut le reconnaître, à renouveler et à renforcer ses bases au cours des vingt dernières années en élaborant un dispositif qui assure à tous les hommes la disponibilité sans limites pour des « services sexuels » variés à bas prix.

Dénonçant la banalisation et la « normalisation » de la prostitution, le féminisme abolitionniste soutient que la prostitution constitue un des moyens privilégiés par le patriarcat pour exploiter le corps et la personne même des femmes, et ce, tant individuellement que collectivement. Ainsi, bien que l'exploitation sexuelle ait des impacts sur l'ensemble des femmes, *de facto* considérées, en tant qu'objets sexuels, comme potentiellement prostituables, elle produit des victimes, principalement des femmes, que l'on « sacrifie » littéralement pour le plaisir et la satisfaction des hommes. Ce « sacrifice » se fait dans la violence tantôt symbolique (instrumentalisation et chosification des femmes, réduction des femmes à leurs attributs sexuels – négation de leur statut de personne, tantôt matérielle (conditions de pratique de la prostitution dégradantes, violence physique, incitation à la consommation de stupéfiants, etc.). Répétons-le, parler de victime, ne signifie pas

12. Il existe différentes typologies pour présenter les différents courants de pensée sur la prostitution. Voir 1) Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (2008); Louise Toupin (2002).

13. Le débat oppose notamment deux organisations luttant contre la traite: la CATW et la GAATW. La Coalition Against Trafficking in Women (CATW) est une organisation féministe non-gouvernementale (ONG) composée d'individus et d'associations. Cette organisation, créée en 1991, cherche à protéger et promouvoir les droits des femmes et à combattre la prostitution, la traite des femmes et l'exploitation sexuelle sous toutes ses formes. La CATW est un réseau abolitionniste qui considère la prostitution comme une atteinte aux droits humains, comme une forme d'esclavage moderne (Toupin, 2002). Pour cette organisation, la distinction prostitution forcée/prostitution volontaire ne tient pas et la traite des femmes est indissociable de la prostitution. A Global Alliance Against Traffick in Women (GAATW) a été formée en 1994 en Thaïlande lors de l'International Workshop on Migration and Traffic in Women. La mission première de cet organisme est de s'assurer que les droits humains des migrants, et surtout des femmes migrantes, sont respectés. La GAATW préconise la légalisation et la réglementation de l'industrie du sexe. À leurs yeux, la prostitution volontaire est acceptable; seule la prostitution forcée, celle où il y a présence de coercition, est donc problématique.

14. Cette section a fait l'objet d'une communication, *Le féminisme confronté à ses contradictions et paradoxes internes: prostitution ou travail du sexe*, présentée par Lyne Kurtzman et Marie-Andrée Roy, 5^{ème} Congrès des Recherches Féministes dans la Francophonie plurielle, 21-25 octobre 2008, Rabat, Maroc.

15. Selon Poulin *et al.* (2009: 12): «Le prohibitionnisme interdit la prostitution et criminalise formellement tous ses acteurs, bien que dans la réalité ce sont surtout les personnes prostituées qui subissent la répression. Ce régime juridique est effectif dans une majorité d'états des États-Unis et dans les pays musulmans».

parler d'une personne absolument sans ressource pour combattre la situation qu'elle vit, mais reconnaître que la prostitution est un « pouvoir sur », une violence, une exploitation et une injustice. Enfin, le courant abolitionniste considère que le développement de l'industrie de la prostitution est étroitement relié à la multiplication des réseaux de traite des personnes à l'échelle nationale et internationale, laquelle traite constitue un mécanisme amenant plus de femmes dans la prostitution.

Sur le terrain juridique, le courant abolitionniste critique la non application des lois existantes et revendique des changements législatifs sur les plans international et national. Les changements législatifs nationaux s'inscrivent dans la lignée de ceux qui ont été adoptés par la Suède, il y a une dizaine d'années : décriminalisation des personnes prostituées et support sociocommunautaire pour leur sortie de la prostitution, criminalisation des clients, des proxénètes et des principaux acteurs de l'industrie du sexe, ainsi qu'un travail de prévention et d'éducation. Adoptées par plusieurs États, de telles mesures sont désormais qualifiées de « modèle nordique » ou « modèle scandinave ».

Sur la scène politique canadienne, force est de constater qu'on cherche souvent à associer l'abolitionnisme à l'approche du parti conservateur, lequel soutient la criminalisation de la prostitution, mais, par ailleurs, se montre plutôt réfractaire à l'avancée des droits des femmes, nie les inégalités effectives entre les sexes et met de l'avant une approche moralisatrice des rapports hommes-femmes qui enrégimente les femmes dans des rôles traditionnels d'épouse et de mère (pour la complémentarité des sexes et non l'égalité). De fait, le courant abolitionniste met en lumière la collusion entre les dogmes émanant de l'industrie du sexe et ceux du conservatisme social, tous deux servant à maintenir le système patriarcal en selle. Les féministes abolitionnistes souhaitent, évidemment, se faire davantage d'alliés-es dans les partis progressistes qui défendent l'égalité des sexes afin de sortir du libéralisme individuel.

Le courant abolitionniste est aux prises avec une double temporalité : celle de l'action politique qui s'inscrit dans le long terme parce que visant des transformations sociétales importantes, au premier chef desquelles l'émergence d'une parole de femmes prostituées trop longtemps tue ; et celle de l'action sur le terrain avec les personnes prostituées qui s'inscrit dans le court terme pour répondre aux urgences quotidiennes rencontrées au contact des réalités néfastes de la prostitution (toxicomanie, maladies transmissibles sexuellement, santé mentale, blessures, etc.). Il existe donc un risque de secondariser les besoins immédiats des femmes prostituées pour mettre de l'avant l'objectif politique de l'abolition de la prostitution. Le défi du courant abolitionniste est de conjuguer la nécessité de répondre aux besoins immédiats des personnes prostituées et l'objectif politique de l'abolition de la prostitution. Cette double temporalité n'est pas sans rappeler celle de la lutte contre la violence des hommes envers les femmes en matière d'agressions sexuelles ou dans la sphère domestique.

2.5.2 Le courant réglementariste

Le courant réglementariste s'oppose au courant féministe abolitionniste qu'il qualifie globalement de moralisateur, voire de violent, au sens où il ne respecterait pas les « choix » des personnes prostituées et voudrait imposer aux femmes une vision puritaine de la sexualité. Il préconise la décriminalisation totale de tous les acteurs et actrices liés à la prostitution (incluant les clients et proxénètes) dans un effort de protéger les personnes prostituées. La logique qui prévaut dans les milieux réglementaristes s'apparente souvent aux valeurs et aux pratiques mises de l'avant par le néolibéralisme qui croit fermement que le libre marché va s'autoréguler sans intervention de l'État. Cette mouvance plutôt individualiste voit dans la prostitution un commerce légitime et inévitable. Elle commande donc un certain « réalisme » où il importe avant tout de gérer le réel et de limiter les abus du système par l'approche de la réduction des méfaits. Faisant preuve de « pragmatisme », ce courant reconnaît l'existence de problèmes importants reliés à la prostitution, mais impute ceux-ci aux législations répressives et aux pratiques policières harcelantes, ainsi qu'à la stigmatisation des femmes prostituées par la société en général.

Le courant réglementariste ne critique pas le libéralisme sexuel ambiant caractéristique de nos sociétés modernes qui favorise l'exploitation sexuelle, mais cherche à améliorer les conditions de pratique des femmes prostituées exploitées dans cette conjoncture. Le courant réglementariste met l'accent sur le droit individuel des femmes de disposer de leur corps, même pour le vendre, sur leur choix de pratiques sexuelles diversifiées, de même que, estimant que le problème de la traite relève davantage du mythe que de la réalité, sur la libre circulation des personnes. Des organismes soutenant cette posture réglementariste offrent principalement des services de première ligne aux personnes qui pratiquent la prostitution, hommes et femmes confondus. Ils soutiennent la prostitution dite volontaire et voit celle-ci comme un moyen possible pour les femmes de travailler et de sortir de la pauvreté. Refusant de reconnaître les femmes prostituées comme des victimes du système patriarcal, ils mettent de l'avant des pratiques d'*empowerment*.

Sur le terrain juridique, ce courant va dans deux principales directions. Première direction : il réclame l'élimination de toute loi spécifique à la prostitution, considérant que les lois existantes qui condamnent les abus faits aux personnes suffisent pour réguler la violence présente dans la prostitution. Il demande par conséquent un assouplissement des règles sur l'immigration et des normes du travail pour intégrer l'activité prostitutionnelle comme un travail. Deuxième direction : il réclame une législation souple créant des zones de libre exercice de la prostitution sans criminalisation des proxénètes et des clients. Il appert que, paradoxalement, les partis politiques progressistes ou libéraux manifestent une ouverture non négligeable pour cette deuxième option, alors qu'ils sont par ailleurs généralement critiques des politiques de déréglementation des marchés.

Louise Toupin (2006) estime qu'il ne faut pas confondre la nature du « travail du sexe » avec les conditions dans lequel il est exercé. Elle propose d'examiner la notion de proxénétisme avec les outils de la sociologie du travail, pour démêler les réalités multiples qu'elle englobe et de repérer les dimensions de violence qu'elle peut impliquer. Toutefois, aborder la question de la prostitution principalement sous l'angle des conditions de travail minimise la prépondérance du sexisme et l'accaparement des femmes par l'industrie du sexe, ce qui constitue l'exploitation spécifique des femmes et le nœud du problème, à l'aune de la notion de sexage développée par Colette Guillaumin (1992). Cette posture occulte aussi l'existence d'un système prostitutionnel d'exploitation des femmes qui touche les femmes pauvres et ethnicisées d'une manière beaucoup plus importante.

La limite inhérente à la posture réglementariste est de contribuer directement à la reproduction du système patriarcal et capitaliste, en ne procédant pas à une critique féministe de la prostitution et en oblitérant les modes de contrôle des femmes à l'œuvre dans le dispositif prostitutionnel lesquels, sur le registre social, annulent aisément les efforts de *empowerment* individuel. Comme le formule Yolande Geadah (2003 : 126), selon qui cette approche « pro travail du sexe » pose un problème éthique majeur, « faut-il protéger à tout prix cette activité lucrative, dans l'intérêt de ceux et celles qui réussissent à en tirer profit, sans égard au fait qu'elle détruit la vie de milliers d'autres femmes et enfants dans le monde ? ».

2.6 Les éléments à retenir

Les paramètres du patriarcat et du capitalisme néolibéral sont imbriqués et le projet de les articuler – l'un à l'autre et aux autres systèmes de discrimination – demeure un défi pour l'imagination et la construction d'un autre futur. La division sexuelle du travail, la hiérarchisation sociale, l'appropriation du corps des femmes et leur exploitation économique constituent les bases matérielles du déploiement des activités du capitalisme néolibéral. L'imbrication de ces systèmes d'oppression et d'exploitation engendre et se nourrit des formes de discours centrées sur l'individu qui, depuis les années 1990, ré-émergent et retrouvent une grande légitimité. Maintenant que tout est devenu une question de choix, liberté et projet individuel, le seul critère capable de régulation sociale devient le consentement des individus. *Je consens donc je suis...* tel semble le nouveau

crédo populaire. Pour les femmes, cela peut signifier un recul considérable de leur droit collectif à l'égalité avec les hommes.

CHAPITRE 3

Les facteurs déterminants de la traite des femmes

La traite des êtres humains est encore peu documentée, tant d'un point de vue empirique que statistique. Ce constat vaut pour toutes les formes de traite, y compris, et peut-être surtout, pour la traite à des fins d'exploitation sexuelle au Canada et au Québec. L'information s'avère limitée, mais les écrits des dernières années permettent néanmoins d'exposer les principaux facteurs déterminants de ce phénomène. Dans ce chapitre, nous passons en revue les principaux éléments reconnus pour leurs effets directs sur l'augmentation du problème, en lien avec «la nécessité d'alimenter les marchés locaux de prostitution», ce qui pose forcément la question de la demande (Conseil du statut de la femme, 2002 : 20). Nous soulignons ainsi le rôle de la demande grandissante pour de nouvelles «marchandises» dans l'industrie du sexe. Souvent liée aux réseaux du crime organisé, cette industrie table sur les récentes transformations sociales issues de la mondialisation et de l'hégémonie du néolibéralisme. Nous exposons pourquoi le processus historique de mondialisation, dont la phase actuelle se caractérise par de nouveaux flux migratoires et par la globalisation des marchés, est généralement identifié comme l'une des principales causes de la hausse de la traite internationale à des fins d'exploitation sexuelle et de l'expansion de l'industrie du sexe. Nous voyons aussi comment la traite, locale ou internationale, est liée aux conditions de vie des femmes migrantes ou racisées au Québec et au Canada, ainsi qu'à la question du contrôle accru des frontières.

En guise de toile de fond à la présentation de ces résultats de recherche documentaire, nous brossons le portrait statistique de la présence de ces différentes catégories de femmes (immigrantes, racisées, autochtones) et livrons quelques données sociodémographiques à leur sujet. Simple esquisse, ce portrait met en évidence la vulnérabilité des femmes en question au regard de la disparité de leurs conditions de vie non seulement par rapport à celles de leurs homologues masculins, mais du reste des femmes vivant au Québec et au Canada¹. Ainsi, nombre de spécialistes identifient la vulnérabilité sociale et économique des femmes comme une cause majeure de la traite (Oxman-Martinez, Lacroix et Hanley, 2005; Poulin, 2004; CSF, 2002), une vulnérabilité accentuée par le processus de mondialisation et les politiques néolibérales.

1. Nous présentons notamment ces données à la lumière du *Rapport annuel au Parlement sur l'immigration* de Citoyenneté et Immigration Canada (2008), qui expose non seulement certains chiffres, mais les grandes orientations de son programme pour 2009.

3.1 L'impact de la mondialisation et des politiques néolibérales

Avec le nouveau millénaire, l'idéologie et les politiques macroéconomiques de la mondialisation ont instauré un ordre plus que jamais dominé et régulé par les lois du marché, ce que Vivienne Taylor (2002) nomme la « marchandisation de la gouvernance ». Selon un rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) intitulé *Divided We Stand*², les inégalités de revenus entre riches et pauvres se sont accrues presque partout dans le monde. On parle d'un fossé record qui s'avère particulièrement marqué au Canada, comparativement à plusieurs pays européens plus égalitaires. Si l'on considère les choses d'un point de vue critique et féministe, la mondialisation se traduit par « l'exacerbation des inégalités sociales, entre hommes et femmes et entre les femmes elles-mêmes » (Hirata, 2003: 13).

3.1.1 L'accroissement de la pauvreté des femmes

S'il y a eu une croissance mondiale de l'emploi féminin au cours des dernières décennies, celle-ci n'a pas entraîné pour autant une amélioration des conditions de travail et de vie pour l'ensemble des femmes. Au Nord, nombre des emplois salariés disparaissent et sont remplacés par du travail précaire dit autonome et par diverses formes de travail atypique (à domicile, à horaires variables...), de même que par du travail au noir. Au Sud, les activités informelles, non règlementées de l'économie, connaissent une expansion et une diversification considérables. L'exploitation de la main-d'œuvre qui y est déjà fortement pratiquée prend, dans certains cas, les formes de l'esclavage (Hirata, 2006). On note aussi d'importants mouvements Nord-Sud d'entreprises qui, pour réduire leurs coûts et augmenter leur marge de bénéfices, délocalisent leur production vers des pays du Sud qui disposent d'une main-d'œuvre abondante, à bon marché et sans protection sociale.

Les femmes sont nombreuses à faire les frais des processus de globalisation en cours parce qu'elles sont surreprésentées dans les emplois atypiques et dans ceux dont les conditions se détériorent. Elles sont davantage touchées par ces processus parce qu'elles constituent une armée de réserve peu coûteuse et flexible permettant au capital la délocalisation de la production et le développement d'industries en zones franches. De plus, elles doivent répondre à des exigences particulières à leur endroit dans la sphère familiale vers laquelle les États – sous les pressions de la compétitivité et de la flexibilisation des marchés financiers – redirigent leurs responsabilités en matière de services sociaux. L'ensemble de ces processus de globalisation ont pour effets concomitants d'augmenter et de dégrader le travail rémunéré dans la sphère publique et d'intensifier le travail non rémunéré dans la sphère familiale, sans pour autant que s'opère une modification de la division sexuelle du travail.

Depuis le début des années 2000, plusieurs observateurs et observatrices de la société civile, comme la Togolaise Célestine Akouavi Aïdam³, soutiennent que cette dynamique liée à la mondialisation économique et encouragée par des politiques néolibérales ayant pour principale conséquence l'augmentation de la pauvreté, particulièrement celle des femmes⁴, entraîne une recrudescence de la prostitution (AQOCI/CQFD, 2001).

Dans plusieurs pays, particulièrement en Europe occidentale, on note que la majorité des femmes prostituées sont d'origine étrangère et ont un parcours de migration comportant des indices de traite. Par

2. Voir la synthèse *Tour d'horizon des inégalités croissantes de revenus dans les pays de l'OCDE: principaux constats*. 2011. En ligne. <http://www.oecd.org/dataoecd/51/32/49177707.pdf> (consulté le 31 octobre 2012)

3. Célestine Akouavi Aïdam est alors membre du Groupe Femme, Démocratie et Développement du Togo, elle est aujourd'hui la ministre togolaise des Droits de l'Homme. Les 15 et 16 mars 2001, le Comité québécois femmes et développement (CQFD) de l'AQOCI organisait deux journées de formation sur la mondialisation de la prostitution et du « trafic sexuel ». (AQOCI/CQFD, 2001).

4. « La mondialisation se traduit par la féminisation de la pauvreté: sur le 1,3 milliard de personnes vivant dans la pauvreté dite absolue, 70 % sont des femmes » (Poulin, 2004: 99).

exemple, à Amsterdam aux Pays-Bas, «80 % des personnes prostituées sont d'origine étrangère et 70 % d'entre elles sont dépourvues de papiers, ayant été victimes de la traite» (Poulin, 2004: 71). Cette surreprésentation s'expliquerait par la traite et par les différents réseaux en structurant l'organisation: «Qui dit personnes prostituées étrangères dit traite des êtres humains aux fins de prostitution et de production pornographique, ce qui implique évidemment l'organisation de ladite traite» (Poulin, 2004: 73).

La plupart des recherches confirment en effet que l'instabilité politique et/ou des conditions économiques précaires dans les pays d'origine des victimes de traite constituent des causes majeures de la traite à des fins prostitutionnelles. Les aléas de la conjoncture politique et économique rendent les femmes plus vulnérables et contribuent à renforcer «l'offre» en matière de «services sexuels» (ONU, 2006a; CSF, 2002). L'absence de mesures de soutien économique et social, l'inflation et les guerres figurent au nombre des raisons qui poussent les femmes et les jeunes filles à migrer et les rendent de ce fait plus réceptives aux propositions mensongères des trafiquants (CSF, 2002).

3.1.2 La féminisation de flux migratoires et l'essor du *care*

L'anthropologue Paola Tabet (2004: 135) considère que la mondialisation a engendré une inversion du «modèle migratoire qui, jusqu'à une date récente, était à forte (voire quasi-totale) prévalence masculine». De façon générale, la traite des êtres humains s'insère dans un mouvement qui attire les populations «des régions à faible concentration de capital vers les régions à plus forte concentration», particulièrement d'Est en Ouest et du Sud vers le Nord (Poulin, 2004: 128).

À l'échelle mondiale, les clients du Nord profitent des femmes et d'enfants du Sud et de l'Est, profitent également des femmes et d'enfants des minorités; au Sud lui-même les clients nationaux exploitent des femmes et des enfants des minorités nationales ou ethniques. (Poulin, 2004: 101)

On assiste désormais à une féminisation des courants migratoires du fait que les transformations néolibérales du monde liées à la globalisation ont provoqué de nombreuses pertes d'emplois, en même temps qu'elles ont engendré une demande pour de la main-d'œuvre de service «qui a mis en mouvement de nouveaux pans de la population mondiale, en particulier des femmes» (Falquet et Rabaud, 2008: 7). L'emploi féminin actuel est particulièrement marqué par l'extension marchande du travail reproductif et un essor mondial des métiers du *care* et des services de toute nature que sont les soins aux enfants, aux personnes âgées, aux malades, l'aide domestique et... la prostitution.

L'expansion marchande des métiers du soin à autrui est liée à l'augmentation des flux migratoires internationaux et à leur féminisation. Les tensions Nord-Sud provoquées par les inégalités de développement et les politiques économiques imposées aux pays du Sud, la pauvreté endémique de ces pays, les conflits armés, les violences sexistes persistantes ainsi que, dans plusieurs cas, des pratiques marquées par la corruption, engendrent des déplacements massifs de femmes vers le Nord et vers l'Ouest. Des millions de femmes des pays du Sud, d'Asie et de l'Europe de l'Est émigrent en effet au Nord et à l'Ouest pour y travailler comme gardiennes d'enfants, aides domestiques, femmes de ménage; certaines d'entre elles se font leurrer de diverses manières et se retrouvent exploitées sexuellement. Un nouveau secteur économique à l'échelle internationale s'est développé pour répondre à une demande d'aides domestiques autant pour s'occuper des enfants que du confort quotidien des populations les plus riches de la planète. Dans bien des cas, les migrantes qui occuperont ces emplois auront laissé derrière elles leurs propres enfants et auront à pourvoir à distance à leur subsistance ou à celle d'autres membres de leur famille (Falquet, Hirata et Lautier, 2006). Les gouvernements de différents pays, sud-asiatiques notamment, pour qui cette émigration est source de substantielles devises, s'intéressent de plus en plus à cette catégorie de femmes migrantes en promouvant auprès d'entrepreneurs et d'agences de recrutement les qualités de «tendresse», d'«affection» ou de «chaleur humaine» des travailleuses des métiers du *care*.

Au Nord comme au Sud, l'essor du *care* est rendu possible par la naturalisation et la sous-évaluation de l'emploi féminin. Comme l'a montré Danièle Kergoat (1984: 211), l'usage sexué de la main-d'œuvre dans le secteur du *care* implique la déqualification et la sous-évaluation des connaissances et des compétences associées au travail domestique « puisque ces qualités sont censées être innées et non acquises, être des faits de nature et non de culture ».

3.1.3 Un contrôle accru des frontières

Bien que la réorganisation de l'économie globale favorise la libre circulation des biens et capitaux, elle se traduit par un contrôle accru de la mobilité de la main-d'œuvre et des personnes. La mondialisation s'associe donc à un accès restreint aux frontières des pays occidentaux et à un resserrement des critères d'immigration. Elle entraîne une augmentation du recours à des passeurs ou à des agences offrant des « services » de migration et accroît, dès lors, la vulnérabilité des femmes à l'égard des pièges tendus par les réseaux du crime organisé.

Au demeurant, que les passeurs aient ou non le projet de prostituer les femmes dont ils organisent le passage clandestin, il s'agit de circonstances qui accroissent considérablement la vulnérabilité des migrantes. Il en coûte en effet très cher pour « passer » d'un pays à l'autre⁵, d'autant plus que l'accroissement et la technologisation des contrôles aux frontières nord-américaines, particulièrement depuis l'adoption du *Patriot Act* le 26 octobre 2001 par les États-Unis, ont vraisemblablement augmenté les tarifs des passeurs (Ceyhan, 2004; 1997).

Sigma Huda, ex-rapporteuse spéciale sur la traite des êtres humains auprès des Nations Unies, confirme que le caractère sexospécifique de la migration induit par la mondialisation et par la féminisation de la pauvreté augmente le recours à des personnes ou des agences offrant des services de migration, lesquelles se révèlent être dans plusieurs cas des trafiquants (ONU, 2006b). Face à de tels constats, l'ex-rapporteuse soutient que « les politiques d'immigration répressives portent incontestablement atteinte aux droits fondamentaux des victimes de la traite » (ONU, 2006a: 16).

Quand les frontières sont fermées, les trafiquants et les syndicats du crime organisé sont les seuls capables de faciliter la migration des femmes et des enfants. Dans de nombreux cas, ces trafiquants orientent les femmes et les enfants dans les réseaux mondiaux de la traite qui fournissent les marchés locaux de la prostitution. (Gunilla S. Ekberg⁶ citée dans AQOCI/CQFD, 2001: 69)

La criminalisation des migrants et des migrantes en situation d'illégalité favorise les abus et la surexploitation des personnes vulnérables. Or, comme nous le verrons plus en détail avec le cas du Canada et du Québec, les États se centrent sur la criminalisation des personnes migrantes qui ne répondent pas à leurs critères très restrictifs de sélection au lieu de permettre, comme ils le font déjà avec les capitaux et les marchandises, la libre circulation des personnes en quête d'un emploi et d'une vie décente (Poulin, 2004: 136).

La globalisation néolibérale des marchés internationaux et ses effets de précarisation économique ont ainsi considérablement accru à la fois la pauvreté des femmes et leur migration, spécialement celles provenant de pays défavorisés sur le plan économique ou politiquement instables. Les organisations criminelles exploitent ces transformations pour en tirer des profits considérables, intensifiant du même coup les inégalités sociales et économiques (Poulin, 2004: 135). En plus d'exacerber les rapports d'exploitation et d'oppres-

5. Selon les tarifs estimés par Interpol le prix d'un passage clandestin se situe entre 300 et 30 000 USD, selon son degré de complexité ou de risque (Dusch, 2002: 11).

6. Gunilla S. Ekberg est une avocate canado-suédoise alors représentante de la Coalition Against Trafficking in Women (CATW) de l'Amérique du Nord.

sion, particulièrement dans les pays du Sud, la mondialisation a renforcé la commercialisation de la prostitution à l'échelle mondiale et donc, la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle :

L'impact négatif de la mondialisation n'est nulle part ailleurs plus évident que dans la hausse de la prostitution et du trafic des femmes et des enfants, partout dans le monde. [...] le trafic sexuel des femmes est devenu une méga-entreprise caractérisée comme étant à *grands profits* et à *faibles risques*. (Aurora Javate de Dios⁷ citée dans AQOCI/CQFD, 2001 : 26-27)

3.2 Les femmes migrantes racisées ou autochtones identifiées comme principales cibles de la traite au Canada et au Québec

Notre recension des écrits indique que la traite locale, à l'intérieur des frontières du Canada, cible particulièrement les filles et les femmes issues de communautés racisées, ainsi que les Autochtones (U.S. Department of State, 2008; Oxman-Martinez, Lacroix et Hanley, 2005). Les personnes victimes de la traite internationale à destination du Canada sont des femmes provenant principalement d'Asie (Corée du Sud, Thaïlande, Cambodge, Malaisie, Philippines et Vietnam) et d'Europe de l'Est (Russie, Ukraine), ainsi que d'Afrique, de la Russie, de l'Amérique du Sud et des Caraïbes (U.S. Department of State, 2008; Geadah, 2003). Les femmes trafiquées provenant d'Asie ont tendance à être plus souvent dirigées vers Vancouver et l'Ouest canadien, tandis que celles originaires d'Europe de l'Est et d'Amérique latine « approvisionnent » généralement Toronto et l'Est du Canada (U.S. Department of State, 2008).

Il apparaît que les principales victimes de la traite identifiées sont des femmes migrantes, issues de communautés racisées ou autochtones. Qu'elles fassent ou non partie de ces groupes, la traite vise particulièrement les mineures. Au Canada, l'âge moyen des personnes recrutées dans les réseaux de prostitution se situe entre quatorze et seize ans (Aebi, 2011), voire treize ans, selon certaines sources (Côté, 2004; Hecht, 2001). L'attrait des clients pour les filles toujours plus jeunes, de même que la gravité du problème de l'exploitation sexuelle des enfants sont malheureusement devenus des lieux communs : des chercheuses de l'Alberta parlent de « vies jetables » pour illustrer la stigmatisation des jeunes femmes prostituées (Tutty et Nixon, 2007).

3.2.1 La surreprésentation des femmes autochtones

Les peuples des Premières nations figurant parmi les groupes les plus vulnérables au Canada, il n'est pas étonnant, comme l'ont démontré Oxman-Martinez *et al.* (2005), qu'une forte proportion de femmes et de jeunes filles autochtones soit exploitée dans les filières de la traite au niveau local. Au Québec, la situation diffère : environ 8 % de femmes se déclare issues des Premières nations, comparativement à plus du double dans d'autres provinces de l'Ouest canadien. Il s'agit généralement de jeunes femmes marginalisées en raison de plusieurs facteurs imbriqués. Outre le genre, on note la pauvreté, un faible niveau d'éducation, des situations de crise et d'isolement social : autant de processus d'exclusion qui accentuent leur vulnérabilité. Les filles et les femmes autochtones sont donc surreprésentées dans l'industrie du sexe au Canada, d'où l'importance de rappeler certaines données statistiques en ce qui a trait à leur vulnérabilité socioéconomique.

Selon un rapport de Statistique Canada (2006), le Canada compte un peu moins d'un demi-million de femmes qui ont déclaré être autochtones, c'est-à-dire Indiennes de l'Amérique du Nord, Métisses ou Inuites, ce qui représente 3 % de l'ensemble de la population féminine. On les retrouve en majorité dans les grands centres urbains canadiens, principalement dans les villes de Winnipeg, Edmonton et Vancouver.

7. Aurora Javate de Dios était directrice de la Coalition contre le trafic des femmes pour la région de l'Asie Pacifique au sein de la Coalition Against Trafficking in Women (CATW). Elle est présentement directrice du Women and Gender Institute du Collège Miriam aux Philippines.

En 2001, 32 % de la population autochtone féminine avait moins de quinze ans, comparativement à 19 % des femmes non autochtones. Les jeunes femmes de 15 à 24 ans représentaient 17 % de la population autochtone, par rapport à 13 % de la population non autochtone. Cette population autochtone féminine connaît une croissance beaucoup plus rapide que le reste de la population féminine au Canada : de 1996 à 2001, le nombre de femmes autochtones a augmenté de 22 % alors que le taux de croissance était de 4 % au sein de la population féminine non autochtone. De fait, elles ont un taux de fécondité beaucoup plus élevé (2,6 enfants vs 1,5 pour l'ensemble des Canadiennes et sont plus souvent à la tête de foyers monoparentaux). En 2001, 21 % des Indiennes de l'Amérique du Nord de quinze ans et plus étaient des mères seules, comparativement à 17 % des Inuites, 16 % des Métisses et à 8 % des autres femmes. Si les femmes autochtones sont presque aussi susceptibles que les autres femmes de détenir un diplôme collégial, seulement 7 % des femmes autochtones de 25 ans et plus avaient un diplôme universitaire (5 % pour les hommes), comparativement à 17 % des femmes non autochtones.

Dans le même ordre d'idées, selon Statistique Canada (2006), les filles et les femmes autochtones sont moins susceptibles d'être employées que leurs homologues masculins et que les femmes non autochtones. Si ces écarts sont présents pour tous les groupes d'âges, il s'avère particulièrement marqué pour la tranche 15-24 ans, alors que 35 % des femmes autochtones étaient employées, comparativement à 57 % des femmes non autochtones. De plus, le taux de chômage chez les Autochtones actives est deux fois plus élevé que celui des femmes non autochtones, surtout lorsqu'elles vivent dans les réserves. Le revenu médian de ces dernières se situe autour de 11 000 \$.

Cette précarité s'adosse à des situations familiales troublées, incluant notamment des antécédents d'agression(s) sexuelle(s), des problèmes de violence conjugale, d'alcoolisme, de toxicomanie ou de santé mentale qui sévissent à un niveau endémique dans les communautés autochtones et accroissent la vulnérabilité des femmes à toutes formes d'exploitation (Statistique Canada, 2009). Outre ces facteurs, soulignons, sans pouvoir élaborer au vu de l'ampleur du problème, la discrimination systémique que subissent les femmes des Premières Nations – depuis la colonisation canadienne et ses outils d'assimilation, tels que la Loi sur les Indiens – en dépit des luttes des femmes autochtones elles-mêmes et malgré les différentes réformes qui ont été apportées aux lois. Comme le formulent Oxman-Martinez *et al.* (2005 : 11), «il est clair qu'un passé d'exploitation coloniale et de racisme a aggravé les risques de marginalisation des gens de ces communautés».

3.2.2 Les facteurs d'exclusion des femmes migrantes et racisées

Au Canada, le nombre de personnes nées à l'étranger a presque triplé au cours des soixante-quinze dernières années, représentant près du cinquième de l'ensemble de la population (Chui, Tran et Maheux, 2007). Selon le *Rapport annuel au Parlement sur l'immigration*, Citoyenneté et Immigration Canada (CIC, 2008) a octroyé la résidence permanente à 236 757 personnes en 2007, c'est-à-dire dans des proportions jusque-là inégalées.

**Tableau 3-1
Nouveaux résidents permanents admis au Canada en 2007 (CIC, 2007)**

	CATÉGORIE ÉCONOMIQUE		REGROUPEMENT FAMILIAL	PERSONNES PROTÉGÉES **	HUMANITAIRE ***	Total *
	Total *	Aides familiaux résidents				
Femmes	63 395	4 160	39 772	13 670	5 942	122 779
Hommes	67 853	1 957	26 458	14 286	5 381	113 978
<i>Total</i>	<i>131 248</i>	<i>6 117</i>	<i>66 230</i>	<i>27 956</i>	<i>11 323</i>	<i>236 757</i>

* Incluant les aides familiaux résidents

** notamment les Réfugiés parrainés par le gouvernement ou par des organismes privés

*** Principalement les Motifs d'ordre humanitaire et intérêt public

Le nombre de personnes qui aspirent à émigrer au Canada est toutefois beaucoup plus élevé : CIC reconnaît qu'il y a plus de 925 000 demandes d'immigration en attente d'une décision, avec une augmentation constante des demandes des visiteurs, des étudiants et des travailleurs temporaires. Les plans concernant les niveaux d'immigration produits chaque année par le gouvernement canadien confirment une tendance à la baisse en ce qui a trait aux prévisions relatives à l'accueil des catégories personnes protégées et humanitaire, c'est-à-dire les migrants et les migrantes les plus vulnérables.

En 2008, le Québec a admis environ 49 000 immigrants-es sur son territoire, dont plus de 75 % a fait l'objet d'une sélection par le gouvernement provincial⁸. Ces nouveaux arrivants et arrivantes sont jeunes : selon des chiffres produits par Immigration et communautés culturelles (2008a), près de 70 % sont âgés de moins de 35 ans. Leur présence se distribue à peu près également entre les sexes. On observe cependant une répartition différente de la représentation des femmes et des hommes au sein des trois grandes catégories d'immigrants et immigrantes.

Comme en fait état le tableau ci-dessous, on remarque une nette prépondérance de l'immigration de type économique qui correspond à presque 70 % des nouveaux immigrants-es, majoritairement des hommes, tandis que la catégorie du regroupement familial compte pour un peu plus de 20 % des arrivées, en forte majorité des femmes. Les réfugiés-es et les personnes en situation semblable, majoritairement des hommes, représentent 9,4 % du mouvement d'immigration au Québec, avec une tendance à la baisse pour les admissions du dernier trimestre de 2008.

Tableau 3-2
La population immigrante admise au Québec de 1997 à 2006 et présente en 2008 (MICC, 2008)

	Immigration économique	Regroupement familial	Réfugiés et personnes en situation semblable	Autres immigrants	Total
Femmes	93 410	52 781	33 257	1 434	180 882
Hommes	110 847	32 486	37 531	1 814	182 678
<i>Total</i>	<i>204 257</i>	<i>85 267</i>	<i>70 788</i>	<i>3 248</i>	<i>363 560</i>

Selon d'autres statistiques produites par Immigration et communautés culturelles (2008b), depuis quelques années, les nouveaux immigrants et immigrantes admis au Québec proviennent principalement de la France, d'Algérie, du Maroc et de Chine, mais les pays d'origine des femmes et des hommes issus de l'immigration se répartissent toutefois différemment. On note ainsi une forte surreprésentation féminine parmi la population immigrée née aux Antilles (Cuba, Haïti, République dominicaine, Jamaïque, etc.) et, dans une moindre mesure, parmi celle née en Amérique du Nord, en Amérique du Sud, en Europe de l'Est, en Asie de l'Est (Chine, Japon, Corée, etc.) et en Asie du Sud-Est (Philippines, Thaïlande, Vietnam, Cambodge, etc.). Les femmes originaires d'Afrique de l'Ouest, du Maghreb et du Moyen-Orient sont par ailleurs sous-représentées.

Au Québec, presque 50 % de la population immigrée est catégorisée « minorité visible », tant chez les femmes que chez les hommes, mais les principaux groupes d'appartenance ethnique varient considérablement selon le sexe. Par exemple, on compte bien davantage d'hommes arabes que de femmes tandis que les Philippines, les Chinoises et les « Noires » sont plus nombreuses que les hommes des mêmes groupes. Ces

8. « En vertu de l'Accord Canada-Québec, le Québec est habilité à fixer ses propres objectifs annuels en matière d'immigration et est chargé de sélectionner ses immigrants ; le Canada conserve toutefois la responsabilité de fixer les critères de sélection pour les membres de la catégorie du regroupement familial et de déterminer le statut des demandeurs du statut de réfugié au Canada. Il incombe également au Canada de déterminer les catégories d'immigrants, de fixer les niveaux d'immigration et de définir les exigences d'admissibilité en vertu de la LIPR » (Citoyenneté et Immigration Canada, 2008 : 14).

différences reflètent possiblement l'essor des métiers du *care* et l'expansion des programmes de permis de travail temporaire pour les aides familiales que nous examinerons plus loin et qui attire notamment les Philippines en forte proportion.

3.2.2.1 L'insertion dans la vie active sous le signe de la précarité

Sur la base des principaux indicateurs du marché du travail, on constate que les femmes immigrantes ont un taux d'activité et d'emploi moindres et un taux de chômage plus élevé que les hommes immigrants et que l'ensemble des femmes québécoises. On parle donc d'une double précarité subie par les femmes issues de l'immigration (Mongeau et Pinsonneault, 2007). Tastsoglou et Preston (2005) ont toutefois démontré que le fait d'être une femme a beaucoup plus d'influence sur le revenu que le fait d'être immigrante.

Plusieurs recherches (Pierre, 2005; Cardu et Bouchamma, 2000; Duchemin, 2003) ont mis en relief le fait que le racisme régnant dans le milieu de l'emploi freine considérablement la mobilité sociale des femmes issues de l'immigration ou des communautés culturelles, surtout lorsqu'elles appartiennent à des groupes racisés. Les femmes racisées, quoique plus instruites⁹, sont un peu moins susceptibles de détenir un emploi rémunéré, particulièrement dans le groupe d'âge des 25 à 44 ans. Parmi les différents groupes ethniques concernés, les femmes «noires» et les Philippines – surreprésentées dans le secteur du *care* – sont proportionnellement les plus nombreuses à être employées.

Les enfants des deuxième ou troisième générations d'immigrants-es issus de ces «minorités visibles» connaissent des difficultés analogues à celles de leurs parents en matière d'embauche et rencontrent des obstacles d'ordre systémique qui les confinent dans des emplois précaires et déqualifiés (Mathews, 1996). Parmi les multiples conséquences de ce choc discriminatoire sur la mobilité sociale des individus et la construction de leur identité, mentionnons un affaiblissement des structures familiales causé par le manque de réussite sociale des parents et l'absence de modèles sociaux positifs pour les enfants. En quête de modèles valides, des jeunes issus des groupes discriminés en viennent notamment à davantage contester l'autorité parentale, voire à se recréer une famille à l'extérieur du noyau familial pouvant mener à son éclatement (Drudi, 2003). Ces considérations peuvent éclairer la dimension ethnicisée du problème de la traite, dont les agentes et les agents – qu'ils soient ou non associés à des groupes criminels – sont souvent identifiés comme nous le verrons plus loin, à des groupes racisés ou ethniques particuliers.

3.2.2.2 Une immigration à deux vitesses qui peut favoriser la traite

Des recherches ont bien démontré le caractère discriminatoire des politiques d'immigration à l'égard des personnes les plus vulnérables, notamment les femmes pauvres et peu instruites. Myrlande Pierre (2005: 83) estime que malgré des avancées positives sur le plan des normes civiques, certaines tendances discriminatoires des politiques d'immigration se perpétuent au fil de l'histoire et «reproduisent, encore aujourd'hui, des inégalités au sein de la société». Pour le gouvernement canadien, l'immigration se pense tout d'abord en termes de «profits» et de réponse aux «besoins pressants du marché du travail et des employeurs» (CIC, 2008: 8), et, en filigrane, en termes de privilèges réservés aux personnes les plus qualifiées, instruites ou nanties, le plus souvent sous forme d'accès à des hommes ou des femmes «de service» (2005). De fait et sans pouvoir véritablement livrer une analyse approfondie des statistiques, notons que presque la moitié des

9. Les différences sociodémographiques entre les femmes et les hommes issus de l'immigration s'avèrent les plus notables sur le plan des connaissances linguistiques – les femmes sont majoritairement allophones – et sur le plan de la scolarité. Si les femmes immigrées sont plus scolarisées que l'ensemble des femmes, elles le sont moins que leurs homologues masculins. Des analystes parlent de niveau d'instruction «bipolarisé» des travailleurs-ses immigrés-es au Canada et la situation semble également prévaloir au Québec: «Tandis qu'une proportion élevée d'entre eux détiennent un grade universitaire, la proportion de ceux qui ont fait relativement peu d'études dépasse aussi celle des personnes nées au Canada» (Chui et Devereaux, 1995: 21).

122 779 immigrantes admises en 2007 l'ont été dans les catégories *Aides familiales, Regroupement familial, Personnes protégées et Humanitaire* (voir tableau 3-1). Les statistiques de la répartition entre les sexes au sein des différentes catégories d'immigration montrent que les femmes sont surreprésentées lorsqu'il s'agit de venir au Canada à titre de dépendante légale, qu'il s'agisse de parrainage par un homme ou une institution ou d'un contrat temporaire avec un employeur qui l'assigne à résidence.

Le démographe sociologue Victor Piché (2007) considère pour sa part que le Canada s'est véritablement doté d'un système à deux vitesses : l'immigration de type permanente avec l'ensemble des droits à la clé pour les travailleuses et les travailleurs qualifiés et l'immigration de type temporaire pour les non-qualifiés avec peu de droits, par le biais de différents programmes dont celui des aides familiaux résidents. Piché (2007) inscrit cette résurgence de politiques migratoires « favorisant et justifiant des programmes de migrations internationales temporaires » dans une perspective globale, à l'aune des recommandations de différentes instances comme la Banque mondiale qui souhaitent ainsi combler les écarts entre la demande et l'offre de travail. Est-ce ce qui a conduit CIC (2008 : 6) à statuer que les visiteuses et visiteurs originaires de Pologne, Hongrie, Lituanie et Slovaquie ne seraient plus tenus d'obtenir un visa pour entrer au Canada, dans un effort d'accroître leurs « possibilités en matière d'éducation, de carrière et de culture » ? Lorsque l'on considère le problème de la traite en provenance d'Europe de l'Est, on peut s'inquiéter de ce que les trafiquants profitent de cette nouvelle voie de passage.

Le problème est complexe : trop de coercition comme trop de souplesse risquent d'encourager la traite des femmes, d'où l'impérieuse nécessité de cesser le saupoudrage de politiques disparates sans cohésion entre elles. Il importe surtout, comme le rappelle Daniel Salée (2005 : 71) dans une analyse concernant le racisme à l'égard des peuples autochtones, mais dont nous pouvons élargir la portée à l'ensemble des groupes victimes de discriminations, de « se départir des *a priori* normatifs ancrés dans l'imaginaire occidental qui trop souvent n'ont servi qu'à [...] justifier leur assujettissement ». Le sociologue nous invite ainsi à repenser le rôle de nos institutions politiques dans l'apparente immuabilité des logiques d'infériorisation des citoyens-nes d'origines diverses qui favorisent selon nous la traite :

Le système politique canadien repose en grande partie sur la reproduction de privilèges de classes, raciaux, coloniaux et patriarcaux qui disqualifient d'office tout candidat qui ne correspond pas aux profils dominants et aux conditions préétablies de succès politique. Il en est de même du système de marché capitaliste sur lequel se fonde l'essentiel de la dynamique des rapports sociaux : il est dans sa logique même, profondément discriminatoire [...] et conduit d'emblée à l'exclusion qui n'est pas apte socialement, idéologiquement ou culturellement à en satisfaire les exigences [...]. (Salée, 2005 : 72)

Si le Canada n'a pas encore fermé ses frontières, comme l'ont fait plusieurs pays européens, ses politiques d'immigration semblent de plus en plus contraignantes pour les individus démunis et vulnérables. On peut craindre que de telles orientations fassent le jeu de l'immigration illégale, et, par voie de conséquence, des trafiquants d'êtres humains, mais il nous apparaît surtout problématique au regard de la question des droits humains. Le cas des visas pour danseuses exotiques que nous exposerons plus loin, comme celui des programmes de permis de travail pour les aides familiales que nous examinons maintenant, nous apparaissent emblématiques de ce système d'immigration à deux vitesses qui instrumentalise la migration temporaire de femmes en quête d'emplois à des salaires décents et, ce faisant, peut favoriser la traite d'êtres humains.

3.3 Aux frontières de la traite : le cas des aides familiales résidentes

Notre recension des écrits nous a permis de mettre en lumière le racisme régnant sur le marché de l'emploi au Québec de même que le caractère discriminatoire des politiques d'immigration attribuant surtout des visas de travail temporaires aux femmes et aux personnes peu instruites. En introduction du présent rapport, nous avons aussi évoqué qu'il existe différents types de traite d'êtres humains, visant à alimenter non

seulement les industries du sexe (Poulin, 2004), à savoir le marché de la prostitution et de la pornographie, mais également d'autres marchés, par exemple celui du travail domestique. De fait, les frontières entre les différentes formes de traite apparaissent souvent floues et mouvantes, redéfinissables au gré des expériences et des perceptions. Nous faisons ici état de la situation des aides familiales résidentes qui viennent au Canada pour faire du travail domestique dans des conditions aux frontières de la traite et qui s'avèrent particulièrement vulnérables à l'exploitation sexuelle.

Des sociologues féministes (Moujoud et Pourette, 2005; Falquet, 2005) ont établi que services domestiques¹⁰ et « services sexuels » constituent deux importants secteurs d'exploitation des femmes, particulièrement les migrantes – rurales ou internationales – et qu'ils s'exercent dans des conditions analogues en ce qui a trait à :

...l'invisibilité des activités effectuées, des lieux privés où elles sont réalisées et le fait qu'il s'agisse de services rendus à des particuliers favorisent les abus : l'exploitation physique, sans respect de la personne, du travail effectué, des tarifs ou de la rémunération demandés, ni des horaires de travail ; la stigmatisation et les atteintes psychologiques dues à des attitudes humiliantes, dégradantes, insultantes. (Moujoud et Pourette, 2005 : 1096)

Comme le résume Falquet (2005 : 13), les politiques migratoires et de « développement » encouragées par les institutions internationales ont globalement les mêmes conséquences sur les femmes « de services », qu'elles soient exploitées dans l'industrie du sexe ou dans le secteur domestique. Sans oublier que la violence sexuelle subie de la part de l'employeur peut conduire des travailleuses domestiques à la prostitution ou à effectuer des allers-retours entre ces différentes activités, selon leur parcours de vie. Lorsqu'elles le peuvent, des travailleuses domestiques – particulièrement celles qui font affaire avec une agence de placement – louent une chambre pour leur journée de congé, qui devient un lieu d'exploitation sexuelle. Au demeurant, plusieurs de nos données concernent des cas de ce passage à la prostitution de femmes philippines admises au Canada par le biais du programme fédéral pour les aides familiales résidentes (AQOCI/CQFD, 2001). Nous exposerons plus loin les propos recueillis auprès de personnes engagées dans des organisations de la société civile, notamment des intervenantes œuvrant à Pinay¹¹ et à l'Association des aides familiales du Québec (AAFQ)¹², qui n'hésitent pas à parler de traite des femmes à des fins d'exploitation domestique en ce qui a trait aux permis temporaires pour les aides familiales, et qui tissent des liens avec l'exploitation sexuelle.

En effet, la plupart de ces travailleuses sont arrivées au Québec par le biais du *Programme des aides familiaux résidents/Live-In Caregivers* (PAFR), lequel fait l'objet de sévères critiques, aussi bien parmi nos répondantes dans le secteur communautaire, que dans la communauté universitaire (Oxman-Martinez *et al.*,

10. Comme le soulignent Moujoud et Pourette (2005), le service domestique doit être distingué du travail domestique, en ce qu'il renvoie non pas aux tâches du quotidien liées à l'entretien d'un foyer, mais à un emploi, « c'est-à-dire au travail effectué par les employées domestiques, et qui constitue « une des principales formes d'emploi féminin dans la plus grande partie du monde » » (2005 : 1095). À noter que le travail domestique au foyer peut aussi inclure des « services sexuels » rendus au conjoint, à l'aune de l'échange économique-sexuel entre hommes et femmes qui se produit dans le mariage (Tabet, 2004).

11. Pinay est une association de défense et de promotion des droits des femmes originaires des Philippines et vivant au Québec. Elle a démontré beaucoup de *leadership* au sujet du *Programme des aides familiaux résidents/Live-In Caregivers* (PAFR) du gouvernement canadien permettant d'engager des « aides domestiques » philippines. Site Internet : <http://pinayquebec.blogspot.ca/> Pour d'autres résultats relatifs à la situation des aides familiales et aux perspectives des intervenantes par rapport à la traite, voir notre chapitre 6 : Les perspectives du milieu communautaire.

12. L'Association des aides familiales du Québec (AAFQ) lutte depuis 1975 pour la reconnaissance, le respect et la valorisation de la profession d'aide familiale. Elle réunit des professionnelles de l'aide familiale, québécoises ou immigrantes, généralement âgées de plus de 30 ans. Site Internet www.aafq.ca/

2004; Langevin et Belleau, 2000; Rose, 2000). Une coalition a d'ailleurs publié une série de recommandations pour une réforme du programme des travailleurs étrangers temporaires qui englobe le PAFR¹³.

3.3.1 Premier ressort de la traite : le recrutement

Administré par Ressources humaines et Développement social Canada/Service Canada (RHDSC/SC) en collaboration avec Citoyenneté et Immigration Canada (CIC), le *Programme des aides familiaux résidents/Live-In Caregivers* (PAFR) vise à encadrer l'embauche étrangère « pour fournir sans supervision des soins à domicile à des enfants, à des personnes âgées ou à des personnes handicapées »¹⁴. RHDSC/SC collabore avec les employeuses et employeurs potentiels, tandis que CIC recrute des candidates à l'extérieur du pays, lorsque des « résidents permanents qualifiés ne sont pas disponibles ». Selon les chiffres cités par Langevin et Belleau en 2000, « l'aide familiale immigrante résidente, qui arrive au pays en vertu du PAFR, vient des Philippines dans une proportion de 76,92 p. 100. Il s'agissait de femmes dans plus de 80 p. 100 des cas » (Langevin et Belleau, 2000: 21-22).

Le *Rapport annuel au Parlement sur l'immigration* de CIC (2007) révèle que ce sont les femmes qui, dans une proportion écrasante (95 %), ont fait des démarches pour obtenir la résidence permanente à titre de demandeuses principales. Les Philippines sont au troisième rang des principaux pays sources de résidents permanents au Canada.

En vertu du PAFR, les aides familiales résidant au Canada peuvent obtenir un permis de travail d'une durée maximale de trois ans et trois mois¹⁵, sous réserve qu'elles respectent les conditions suivantes :

- Travailler à plein temps dans une maison privée et pour un seul employeur à la fois ;
- Vivre chez l'employeur ;
- Répondre aux exigences de Citoyenneté et Immigration Canada concernant la langue, les études et les compétences nécessaires pour fonctionner sur le marché du travail ;
- Répondre aux exigences du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et obtenir un certificat d'acceptation du Québec (CAQ) pour travailler au Québec sur la base, notamment, de leur connaissance du français.

Elles peuvent également présenter une demande de résidence permanente après avoir travaillé pendant au moins deux années complètes à titre d'aide familiale résidente au cours des trois années suivant la date de leur arrivée au Canada.

Selon la Commission des normes du travail du Québec¹⁶ (CNT), le Québec a accueilli 2 010 personnes dans le cadre du Programme des aides familiaux résidents (PAFR) en 2007, ce qui représente environ 8 % du nombre total de travailleurs étrangers temporaires dans cette province. En fait, moins de 10 % des résidents permanents admis sous la catégorie aides familiaux résidents a fait sa demande au Québec (CIC, 2007).

13. La coalition regroupe le Centre des travailleurs immigrants/Immigrant Worker Center (CTI/IWC), Pinay – Association montréalaise de femmes d'origine philippine et Droits travailleuses et travailleurs (im)migrantes – (DTT(I)M).

14. Voir le site du Ministère : <http://www.cic.gc.ca/francais/travailler/aides/index.asp> (consulté le 27 septembre 2012)

15. En 2006, la durée du permis a été prolongée, passant d'un an à trois ans et trois mois.

16. CNT@laUne, bulletin d'information de la Commission des normes du travail, volume 1, numéro 2, mai 2008. En ligne. http://www.cnt.gouv.qc.ca/fileadmin/CNTalaUNE/v01_no2_mai/dossier.html (consulté le 26 septembre 2012)

3.3.2 Deuxième ressort: le déplacement

Une intervenante à Pinay considère le *Programme des aides familiaux résidants/Live-In Caregivers* (PAFR) comme une forme de traite «légitimée» par les gouvernements philippin et canadien parce qu'il implique le déplacement d'une personne d'un endroit en vue d'un échange commercial. Une travailleuse de l'AAFQ évoque quant à elle la forte mobilité de certaines femmes «qui ont fait le tour de la planète comme domestiques et qui sont dans ces réseaux-là depuis 20-25 ans».

Les gouvernements provincial et fédéral ne colligeant pas de données sur les employeurs, aucune étude récente ne semble avoir été conduite à leur sujet. On en sait donc peu sur ces familles. L'intervenante de l'AAFQ estime que la plupart réside dans les quartiers les mieux nantis de Montréal (Westmount, Outremont, Ville Mont-Royal), toutes origines confondues. «Nous, on pensait que c'était principalement des gens qui venaient d'autres communautés, d'autres origines ethniques, mais finalement, non. On a des cas où l'un des conjoints est québécois/québécoise, donc c'est quand même du monde [...] qui a grandi dans notre culture», précise l'intervenante de l'AAFQ. Elle explique que les employeurs empruntent différents moyens pour recruter une aide familiale d'origine étrangère, dont le contact direct avec les familles, par connaissance interposée ou au bénéfice d'un voyage dans le pays concerné, notamment au Maroc, ainsi que dans plusieurs pays d'Amérique latine ou centrale. Il existe également des réseaux: les agences de placement aux Philippines, par exemple.

On mentionne également des familles de diplomates qui amènent des travailleuses domestiques au Canada hors des programmes de visas diplomatiques, donc sans véritable contrôle de la part des autorités et, du coup, aucun droit n'est accordé à ces travailleuses. Si le diplomate la congédie, on lui retire son permis et elle doit retourner dans son pays d'origine, sinon, elle se retrouve en situation irrégulière.

L'intervenante de l'AAFQ invoque les conditions difficiles qui poussent des femmes vers ce programme et se demande si on peut véritablement parler de «choix»: «[C'est] à cause de la pauvreté, elles doivent réellement survivre». Acculées à la misère dans leur pays d'origine, animées par un désir d'accéder à un avenir plus harmonieux ou pressées de subvenir aux besoins de leur famille, voire de leurs enfants, elles peuvent voir dans le PAFR une façon d'immigrer au Canada. Ces conditions difficiles confortent certains employeurs, et certaines aides familiales elles-mêmes, dans l'idée qu'ils aident des pauvres femmes du «Tiers-Monde» à s'en sortir et à immigrer au Canada.

En anglais, c'est encore plus flagrant... Celles qui sont dans le programme, même les aides familiales philippines, on est toujours en train de les reprendre parce qu'elles parlent de «parrainage». Elles utilisent l'expression «*sponsor*», puis l'employeur utilise ça: «*I sponsor you*». Ça veut dire «parrainage», mais c'est pas ça qui se passe. Il ne la parraine pas du tout, il l'embauche. (AAFQ)

Malgré leurs maigres salaires, la plupart des aides familiales envoient les trois quarts de leur paye dans leur pays d'origine, se plaçant sous le signe de la précarité tout en représentant une force économique sur laquelle des pays comme les Philippines comptent beaucoup: exilées au Canada, elles feraient vivre le tiers de la population de leur pays d'origine (Langevin et Belleau, 2000). «Si elles en gagnent 800 [\$] elles en envoient 700. Puis, elles gardent les sous qu'il faut pour payer les frais d'immigration¹⁷, si elles sont légales» (AAFQ).

Il peut ainsi s'avérer très coûteux d'entrer au Canada via le programme PAFR. À titre indicatif, les frais exigés par le gouvernement du Québec pour le traitement d'une demande d'immigration sont de 390 \$ et de

17. Citoyenneté et Immigration Canada diffuse une mise en garde contre ce type d'escroquerie sur son site: <http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/avis/avis-fraude.asp>. Voir également le *Rapport du Comité consultatif sur la réglementation des activités des consultants en immigration* présenté au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration en mai 2003, <http://www.cic.gc.ca/FRANCAIS/ressources/publications/consultants/sommaire.asp> (consulté le 26 mai 2008)

150 \$ pour chaque personne à charge. À cela s'ajoutent plusieurs centaines de dollars de frais pour l'obtention du statut de résident permanent, payables au gouvernement fédéral. De surcroît, des conseillers et conseillères en immigration aux activités frauduleuses exigent jusqu'à 5 000 \$ pour « aider » ces « esclaves de l'espoir » (Bals, 1999) à venir au Canada, ce qui ne comprend ni le billet d'avion, ni les frais d'immigration.

Ils se font passer pour des agents en immigration. Même leur carte d'affaire... avec le petit drapeau du Canada à côté-là. [...] C'est tout à fait légal. D'autant plus que l'argent circule à l'étranger. Puis, ici, des fois, il y a des agences qui ont le culot de poursuivre les aides familiales qui ne les payent pas une fois rendues. Ils les envoient à la cour des petites créances et il semblerait, qu'il y a un certain montant qu'ils peuvent réclamer. (AAFQ)

Pour la participante de l'AAFQ, le problème semble difficile à solutionner puisque les gens qui font appel à de tels « services » sont prêts à tout pour émigrer au Canada et améliorer leurs conditions d'existence.

... j'ai eu un cas l'année passée où on se demandait – mais on ne le sait pas vraiment parce qu'on n'a pas pu fouiller – on se demandait quasiment si la famille ne l'avait pas vendue à son employeur. Il n'y avait pas de papiers, il n'y avait rien. Ce qui se passait, c'était tellement... Elle n'avait jamais vu son salaire. Son salaire se déposait par téléphone au Maroc. [...] [C']était à sa famille que l'argent allait. Alors, on se disait : « Elle voit jamais sa paye, elle travaille 24 heures sur 24... ». (AAFQ)

Dans de telles situations, l'exploitation de ces travailleuses, que l'une de nos interlocutrices de l'AAFQ appelle les « héroïnes économiques », constitue clairement de la traite à des fins d'exploitation domestique, alors que « les familles sont prêtes à se saigner. Elles vendent des terres, elles vendent tout ce qu'elles ont pour permettre à leurs enfants de se sortir du pays » (AAFQ). « Je suis sûre et certaine que dans le trafic sexuel c'est la même chose », ajoute-t-elle.

3.3.3 Troisième ressort : les conditions d'exploitation dans le pays d'accueil

À l'AAFQ, on voit souvent des cas où les familles (employeurs) font venir des jeunes femmes avec un visa de touriste, mais les gardent comme domestiques, leur confisquant leurs papiers. On les fait travailler sept jours sur sept, 24 heures sur 24, dans des conditions de travail voisines de l'esclavage. Des travailleuses se retrouvent ainsi quelquefois cloîtrées par des employeurs et ne peuvent sortir sans la famille, ni parler à d'autres compatriotes : « Ça va plutôt être des gens qui font venir illégalement des travailleuses pour les garder à la maison, qui les séquestrent. Ce qui fait que c'est difficile pour l'immigration de les retracer... » (AAFQ).

Il existe une variété d'abus possibles de la part des employeurs, allant des conditions de travail inhumaines (peu ou pas de rémunération, pas d'horaire de travail fixe, pas de congés, pas de chambre privée, etc.) à la séquestration totale, voire aux agressions sexuelles. La personne-ressource de l'AAFQ affirme que les aides familiales résidentes, plus vulnérables du fait qu'elles vivent généralement sous le même toit que leur employeur, subissent régulièrement du harcèlement sexuel, et parfois des viols : « leur porte ne ferme pas à clef, un employeur entre au moment où il sait que c'est son heure de bain, des choses comme ça, c'est assez fréquent. Des cas d'agressions, on en a deux ou trois par année, mais souvent on va le savoir après », déplore-t-elle. On rapporte aussi que certains propriétaires d'agence de placement exigent des faveurs sexuelles en échange de l'hébergement à des aides familiales qui viennent au Canada dans le cadre du programme PAFR. Ces hommes sont souvent les seules personnes que les nouvelles arrivantes connaissent en dehors de leur employeur, « ils ont vraiment le total contrôle sur ces femmes-là ».

Dans les cas d'abus, les femmes portent rarement plainte et leurs chances de remporter une victoire juridique sont minces vis-à-vis d'un employeur à qui les ressources financières et le statut social confèrent davantage de pouvoir : « Il est évident que lorsque tu vas dans un autre pays sans un statut approprié, sans un statut permanent, tu es sujette à l'exploitation et à l'oppression », souligne l'intervenante de Pinay. L'employeur ou le « conseiller » fautif menace généralement sa victime de lui retirer tout soutien si elle le dénonce, car elle deviendrait alors illégale et risquerait d'être expulsée vers son pays d'origine. Pour les

travailleuses légales, les derniers six mois des contrats de travail semblent les plus difficiles à supporter, alors que les employeurs sentent qu'ils perdent le contrôle qu'ils exercent sur elles. Dans plusieurs cas, lorsque l'aide familiale souhaite quitter son emploi, les employeurs déposent des accusations de vol.

L'intervenante de l'AAFQ déplore que le gouvernement canadien ne tienne pas de registre des permis accordés et perde la trace des nombreuses travailleuses qui ne deviennent pas résidentes permanentes au terme de leur contrat. Différents témoignages laissent supposer que certaines de ces femmes ont été amenées à contracter des unions maritales pour régulariser leur statut, ou fréquentent des milieux interlopes, sans statut légal, vulnérables et quasi inaccessibles aux travailleuses sociales. Également, des participantes à des journées de formation sur *La mondialisation de la prostitution et du trafic sexuel dans le secteur de la coopération internationale* (AQOCI/CQFD, 2001) ont signalé certains cas de passage à la prostitution de femmes philippines à travers le programme fédéral canadien pour les aides familiales.

Dans une étude intitulée *Sex Trafficking of Women in the United States: International and Domestic Trends*, Janice Raymond et Dana Hughes (2001) exposent comment les trafiquants exploitent diverses voies d'entrée pour trouver de nouvelles recrues, notamment le parrainage d'épouses par correspondance ainsi que des initiatives gouvernementales parfois aux frontières de la traite, comme le *Programme des aides familiaux résidents* (PAFR), de même que les permis de travail temporaires accordés pour «danse exotique», que nous abordons maintenant, car ils constituent un terreau fertile que les trafiquants exploitent pour recruter des femmes qui sont des proies faciles pour la traite des personnes.

3.4 La question des visas pour danse exotique

La pratique gouvernementale canadienne d'émission de visas pour «danse exotique» à des travailleuses étrangères a été identifiée comme un rouage de l'exploitation de femmes originaires de pays marqués par des bouleversements politiques et des conditions de vie difficiles. Nous nous sommes attardées à cette pratique afin de mieux comprendre les liens directs ou indirects avec la prostitution et la traite. À ces fins, nous avons consulté la documentation gouvernementale disponible sur les permis de travail temporaire accordés aux étrangers et nous avons rencontré des fonctionnaires canadiens et québécois impliqués dans le processus de délivrance des visas¹⁸. Soulignons que, depuis 2007, le gouvernement du Canada – passé aux mains du Parti conservateur après le «règne» du Parti libéral – a utilisé tous les pouvoirs légaux en place pour réduire le nombre de danseuses nues étrangères admises au Canada¹⁹. Au moment de finaliser le présent rapport, le gouvernement fédéral venait d'ailleurs d'annoncer de nouvelles mesures visant à «protéger les travailleurs étrangers vulnérables contre le risque d'abus et d'exploitation dans les entreprises liées au commerce du sexe»²⁰. En effet, il semble que Ressources humaines et Développement des compétences Canada rejettera dorénavant toute demande de permis de travail présentée par des entreprises de l'industrie du sexe en vue d'embaucher des personnes étrangères dans le milieu de la «danse exotique», ainsi que dans les services d'escortes et les salons de massage. Si l'on peut se réjouir de la fin programmée des visas pour

18. En ce qui concerne l'entrée de travailleurs temporaires étrangers sur le territoire du Québec, le pouvoir de décision est partagé entre Québec et Ottawa et, en cas de désaccord, le fédéral a le pouvoir de trancher. Nous avons ainsi rencontré, pour le Canada, deux fonctionnaires du ministère Ressources humaines et développement des compétences Canada (RHDCC) et deux fonctionnaires du ministère Citoyenneté et Immigration Canada (CIC), ainsi que, pour le Québec, une fonctionnaire de la Direction des politiques et des programmes des travailleurs du ministère alors dédié aux Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI).

19. À plusieurs reprises, le gouvernement conservateur a déposé des projets de loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés afin qu'un agent ou une agente d'immigration puisse refuser d'autoriser un étranger ou une étrangère à exercer un emploi temporaire s'il estime qu'il ou elle risque d'être exploitée ou victime de traite. Le dernier en date est inclus dans le projet de loi omnibus (Projet de loi C-10) déposé en septembre 2011 <http://www.parl.gc.ca/Content/LOP/LegislativeSummaries/41/1/c10-f.pdf>

20. «Le gouvernement du Canada prend des mesures pour protéger les travailleurs étrangers temporaires». *Centre des nouvelles du Canada*, Toronto et Calgary, le 4 juillet 2012. En ligne. <http://nouvelles.gc.ca/web/article-fra.do?nid=684419> (consulté le 12 juillet 2012)

danseuses exotiques pour les raisons que nous exposerons ici, on ne peut que souligner l'importance de proposer des alternatives à l'industrie du sexe aux migrantes dont les permis seront expirés. De plus, on peut s'inquiéter que l'Adult Entertainment Association of Canada (AEAC) ait décidé de protester contre l'abolition des visas et publié un dépliant pour recruter des étudiantes des écoles, collèges et universités de la région de Toronto (Smith, 2012).

3.4.1 La procédure canadienne

Instaurés en 1998, les visas pour «danse exotique» font partie du Programme des travailleurs étrangers administré conjointement par Ressources humaines et développement des compétences Canada (RHDCC)²¹ et Citoyenneté et Immigration Canada (CIC), régi par la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (LIPR)²². Le rôle de RHDCC dans le service des visas consiste à évaluer l'offre d'emploi d'une employeuse ou d'un employeur canadien en quête de main-d'œuvre, en fonction de son impact sur le marché du travail canadien. La durée de ces permis de travail temporaire varie de 6 mois à 1 an, renouvelable une fois pour une durée maximale de 12 mois.

L'embauche de «danseurs exotiques étrangers», comme celle des autres travailleuses et travailleurs étrangers temporaires, impose certaines obligations aux employeurs²³. Il s'agit notamment d'obtenir un avis relatif au marché du travail pour chaque cas, de spécifier le profil de l'employeur ou de l'employeuse ainsi que la nature de ses responsabilités vis-à-vis la personne employée. RHDCC fournit un exemple de contrat de travail pour les danseurs exotiques²⁴ et précise la nature des activités admissibles :

Les tâches reliées à l'emploi doivent être limitées à la danse sur scène et/ou aux tables seulement, et elles ne peuvent pas comprendre un type de danse ou d'autres actes comportant des contacts physiques entre les clients de l'établissement et le travailleur étranger (connue également sous le nom de danse-contact), ni des danses ou des actes se déroulant dans un endroit privé, qui n'est pas visible depuis la scène principale, (c'est-à-dire derrière des rideaux ou dans des cabines isolées).

L'employeuse ou employeur doit également faire la preuve qu'il a essayé en vain de recruter des personnes détenant la citoyenneté canadienne ou la résidence permanente pour un emploi identique, avec les mêmes conditions.

Il est à noter que depuis le 13 juillet 2012, des instructions ministérielles définissent des catégories d'entreprise «où il existe des motifs raisonnables de soupçonner un risque d'exploitation sexuelle de certains travailleurs». Ces catégories d'entreprise sont les clubs de danseuses et de danseurs nus, les services d'escortes et les salons de massage. En vertu de ces instructions, depuis le 14 juillet 2012, les agents d'immigration Canada sont avisés de ne pas traiter les nouvelles demandes de permis de travail pour une entreprise s'inscrivant dans l'une de ces catégories²⁵.

Officiellement, ces visas visaient à pallier la pénurie touchant le marché du striptease canadien.

21. Maintenant actif sous le nom de Ressources humaines et développement des compétences Canada (RHDCC).

22. Voir le site: <http://www.parl.gc.ca/information/library/PRBpubs/prbo624-f.htm>

23. Ces obligations sont précisées sur le site de RHDCC. En ligne. http://www.rhdcc.gc.ca/fra/competence/travailleurs_etrangers/evaloffretemp.shtml

24. Depuis 2010, deux nouvelles clauses de ce contrat stipulent que l'employeur, employeuse est toujours responsable du paiement des frais de transport à l'aller et au retour. Voir exemple de contrat pour les danseurs exotiques, à: http://www.rhdcc.gc.ca/fra/competence/travailleurs_etrangers/contracts-formulaires/contrat-de.shtml (consulté le 1^{er} novembre 2012)

25. Voir CIC, Bulletin opérationnel 449 – 13 juillet 2012. En ligne. <http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/guides/bulletins/2012/bo449.asp>

3.4.2 Une « pénurie » de danseuses nues canadiennes ?

Les demandes de visas canadiens pour « danse exotique » proviennent en grande partie de l'ambassade canadienne en Roumanie qui accueille les demandes de Roumaines, mais également de femmes de pays voisins, notamment la Bulgarie et la Moldavie. Les autres principaux pays demandeurs sont les États-Unis, la République tchèque, le Mexique, la Hongrie et les Philippines. Depuis sa mise en place en 1998, la règle relative à la pénurie de main-d'œuvre canadienne a été sujette à des « accommodements » répétés du gouvernement fédéral afin de répondre aux demandes croissantes pour des danseuses étrangères provenant d'employeurs canadiens. Selon les années, on constate ainsi des variations importantes du nombre des octrois de permis de travail pour danse exotique en fonction d'une logique de « pénurie de main-d'œuvre » pour le moins discutable²⁶. Nous verrons quels enjeux entourent cette question.

Nous avons étudié la dynamique des octrois à partir de renseignements fournis par CIC dans le cadre du récent projet de loi C-10 et de listes internes obtenues antérieurement auprès des fonctionnaires de CIC rencontrés²⁷. En 2003, 681 visas pour danse exotique ont été octroyés par le Canada. Par la suite, ce nombre a diminué de façon spectaculaire passant de 342 visas en 2004 à 17 en 2006, pour tomber finalement à 6 visas émis en 2010²⁸. Les données gouvernementales n'étant pas compilées par province, nous ne pouvons chiffrer les demandes de visas pour travailler au Québec. Selon une agente rencontrée en 2005, très peu de dossiers avaient été autorisés par le gouvernement québécois.

Les données de CIC indiquent d'importants écarts dans la dynamique des octrois de 2000 à 2010. On observe un déploiement considérable des visas jusqu'en 2003 puis, par la suite, la situation change : il devient de plus en plus difficile d'obtenir des visas. On note deux explications à ce point tournant. Tout d'abord, en 2003, les effluves de scandale quant au rôle du crime organisé dans le service des visas ont provoqué un changement d'attitude au sein du gouvernement libéral. Les refus de visas ont alors pris le pas sur les approbations à Immigration Canada, ministère chargé, en dernière instance, d'accorder ou de refuser les demandes d'octrois. Par la suite, l'élection en 2006 du gouvernement conservateur de Stephen Harper a restreint considérablement l'accès à ces visas pour aboutir, en 2012, à annoncer leur retrait, tel que précisé en introduction de cette section. Il importe de souligner que l'approche des dernières années, axée sur les refus, n'a pas pour autant dissuadé les tenancières et tenanciers de bars de faire des demandes de danseuses exotiques, comme en témoigne le fait que, en 2009, le nombre d'offres d'emploi validées par RHDSC s'élève à 1 836. Un tel score classe ce « groupe professionnel » au huitième rang de toutes les offres validées pour l'ensemble du Canada²⁹.

Jusque vers la fin des années 1990, des directives en place depuis longtemps permettaient l'octroi de permis de travail aux danseuses exotiques sans qu'il soit nécessaire de prouver un manque de main-d'œuvre canadienne. En vertu d'un *Avis national sur l'emploi* émis par DRHC, l'employeur – par exemple, le proprié-

26. Il est laborieux de suivre l'évolution des demandes de visas pour danse exotique. Les sources statistiques du Programme des travailleurs étrangers sont incomplètes et la saisie des données n'est pas systématique. De plus, le gouvernement ne semble pas préoccupé de recueillir des informations d'importance dans la lutte contre la traite, comme l'âge des danseuses, l'emploi exercé dans le pays d'origine, la province et l'employeur au Canada, les conditions de travail et de rémunération, le type de danse exotique pratiquée et la destination des danseuses une fois leur visa expiré. Les fonctionnaires rencontrés n'avaient donc pas de réponses à nos questions sur ces dimensions.

27. Liste des visas émis et refusés par l'ambassade canadienne de Roumanie pour les années 2003 et 2004 (qui reçoit les demandes des pays voisins, la Bulgarie et la Moldavie) ; liste des visas de danseuses exotiques selon les pays d'origine pour les années 2003 et 2004 (données ségréguées selon le lieu d'émission du visa soit dans une ambassade, aux points d'entrée ou à l'intérieur du pays).

28. Source : *Résumé législatif du projet de loi C-10 : Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*. Publié le 5 octobre 2011, révisé le 17 février 2012. En ligne : <http://www.parl.gc.ca/Content/LOP/LegislativeSummaries/41/1/c10-f.pdf> (consulté le 1^{er} novembre 2012)

29. Source : *Résumé législatif du projet de loi C-10 : Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*. Publié le 5 octobre 2011, révisé le 17 février 2012. En ligne : <http://www.parl.gc.ca/Content/LOP/LegislativeSummaries/41/1/c10-f.pdf> (consulté le 1^{er} novembre 2012)

taire de bar – était dispensé de faire la preuve d'un manque de main-d'œuvre canadienne, la pénurie de danseuses nues étant reconnue *de facto* par le gouvernement canadien. Cet *Avis*, qui permettait aux officiers de l'immigration d'approuver en accéléré les permis de travail temporaires pour danse exotique, a été effectif pendant six ans, de 1998 à 2004. Durant cette période, on a assisté à une augmentation extraordinaire du nombre de visas émis à des migrantes étrangères pour danser dans les bars au Canada. Cette pratique, favorable aux employeurs de l'industrie du sexe qui embauchaient des danseuses étrangères pour les confiner à la prostitution dans les bars ou boîtes de nuit au Canada, a valu au gouvernement libéral canadien d'être accusé publiquement de complicité avec le crime organisé et d'aller à l'encontre de la politique canadienne sur la traite internationale des femmes³⁰.

Il est certain que plusieurs changements sur la scène juridique ont progressivement facilité l'embauche de femmes migrantes dans la prostitution, par exemple, la décision de la Cour suprême de légitimer les danses-contacts³¹. Comme l'a développé la chercheuse Audrey Macklin en 2004, les propriétaires de bars et de clubs sont à la recherche de main-d'œuvre féminine pour répondre aux besoins d'un marché du sexe en plein développement. Et comme leurs demandes d'emplois excèdent «l'offre locale disponible», les employeurs se tournent vers les pays en voie de développement ou vers les pays est-européens pour recruter des femmes migrantes. Il nous faut ajouter que l'industrie du sexe souhaite offrir toujours plus «d'exotisme», une main-d'œuvre sans cesse renouvelée, rajeunie, et sans doute aussi plus vulnérable, du fait des conditions socioéconomiques défavorables dont elle veut s'extraire. L'attrait du recrutement dans les pays du Sud et de l'Est trouve sans doute aussi une autre explication dans le racisme que se partagent les clients et les promoteurs de l'industrie du sexe.

3.4.3 Pour en finir avec l'embauche institutionnalisée de migrantes dans l'industrie du sexe

En institutionnalisant l'entrée de femmes dans l'industrie du sexe par le biais de visas de danseuses exotiques et en laissant les tribunaux décider pour lui de ce qui est acceptable pour la société, le gouvernement canadien a contribué à maintenir le rapport de sexage qui prévaut dans les cultures dominées par le patriarcat et le capitalisme néolibéral. Ce rapport induit l'appropriation de la classe des femmes pour servir les intérêts des dominants et table en l'occurrence sur la vulnérabilité accrue des migrantes en provenance de pays défavorisés économiquement pour favoriser leur insertion dans l'industrie du sexe. Ce faisant, le gouvernement canadien a directement participé au phénomène de la traite à des fins d'exploitation sexuelle, d'autant que :

- les bars de danseuses sont des lieux de prostitution ;
- ces établissements sont notoirement liés aux groupes criminels (CSF, 2002) ;
- les femmes qui viennent au Canada avec un visa de danseuses ne sont pas nécessairement danseuses nues dans leur propre pays (McDonald, Moore et Timoshkina, 2000) ;
- rien n'indique que les danseuses exotiques sont traitées conformément à leurs contrats qui théoriquement excluent les contacts (alors que l'on sait qu'ils sont pratique courante) ;
- rien n'indique que leurs conditions de travail répondent aux normes du travail fédérales et provinciales, et qu'elles sont, par exemple, exemptes de harcèlement sexuel.

Par ailleurs, la quasi inexistence de demandes officielles pour le Québec ne constitue pas une raison suffisante pour croire qu'il n'y a pas de traite à des fins d'exploitation sexuelle dans cette province. Il y a de fortes

30. En 2004, la «une» des journaux nationaux dénonçait le «scandale des visas pour danse exotique». Plusieurs allégations de liens avec le crime organisé ont mis le gouvernement canadien dans l'embarras. Le ministre des Ressources humaines Pierre Pettigrew est pris à partie pour avoir reconduit, de 1998 à 2004, l'avis national de dispense bien qu'il ait été prévenu dès 1998 que son ministère accordait des exemptions allant à l'encontre de la politique canadienne sur la traite internationale des femmes. Voir Fife (2004).

31. Voir section du chapitre 4 sur le contexte juridique.

probabilités que, parmi les femmes qui sont arrivées à Toronto pour y travailler comme danseuses «exotiques» au cours de la dernière décennie, plusieurs se soient retrouvées dans les bars de danseuses au Québec, avec un visa soit valide, soit expiré. Et compte tenu des liens qu'entretiennent les agences de placement international avec les groupes criminalisés (CSF, 2002: 67), il serait naïf de croire que ces danseuses ne subissent aucune forme de contrôle ou de duperie propre à la traite à des fins d'exploitation sexuelle.

Enfin, sans politique globale pour contrer la prostitution dans une logique d'égalité des sexes, de prévention de la traite et de protection des femmes migrantes, il y a fort à parier que le principal effet des pratiques en place actuellement soit de refouler aux frontières des femmes vulnérables à la traite et d'accroître ainsi leurs risques de se trouver piégées dans les réseaux internationaux de trafiquants.

3.5 Le crime organisé et le commerce des femmes

Plusieurs recherches révèlent que les métropoles canadiennes sont des plaques tournantes importantes non seulement pour le transit vers les États-Unis, mais également pour l'exploitation locale des femmes. La section qui suit présente les résultats de notre recherche documentaire sur les réseaux de traite au Canada et au Québec. Notre recension met en lumière le rôle du crime organisé dans ce commerce de femmes (organisations mafieuses, de gangs de rue ou de réseaux asiatique, russe, etc.), ainsi que leurs méthodes de recrutement.

3.5.1 Les réseaux de traite au Canada

En plus d'être un lieu de destination de la traite internationale, le Canada est une voie de transit vers les États-Unis. La lutte contre la traite entre le Canada et les États-Unis s'avère extrêmement difficile à cause de l'étendue de leur territoire limitrophe. Avec ses 8 891 kilomètres, il constitue la plus longue frontière internationale. Les principaux points de passage sont : Toronto, Vancouver et le territoire d'Akwesasne ; 1 300 personnes y seraient annuellement passées clandestinement (Raymond et Hughes, 2001).

Bien que dans une moindre mesure, le Canada serait aussi un lieu d'origine de réseaux de traite : un certain nombre de personnes mineures sont trafiqués-es vers les États-Unis à des fins d'exploitation sexuelle (CSF, 2002: 28). Une recherche réalisée par Oxman-Martinez, Lacroix et Hanley (2005: iv) révèle la présence d'importants réseaux de traite qui opèrent à grande échelle : « Des répondants ont décrit des réseaux étendus à tout le continent, incluant les grands centres métropolitains du Canada et des États-Unis mais aussi de petites localités du Nord de la Colombie-Britannique et des Prairies ». On identifie notamment Vancouver, Toronto, Montréal et Winnipeg comme *points chauds* de la traite des personnes au Canada.

Dans la région de Toronto, la traite semble principalement sous le contrôle de la mafia russe et, dans la région de Vancouver, du crime organisé asiatique (The Protection Project³², non daté). Au cours d'interventions policières dans dix maisons closes à Toronto, des dizaines de femmes asiatiques ont été retrouvées dans des conditions d'esclavage sexuel :

Police estimated that the ring supplied 30 to 40 women every 3 months to about 15 brothels in the Toronto area [...] brothel keepers made as much as US\$5 million per year using 100 women. Police also arrested 15 brothel keepers, bodyguards, and agents. In one case, Canadian police arrested more than 40 people in connection with an international sex-slave ring that involved the sale of hundreds of Asian women in North America. [...] The women were continually circulated from brothel to brothel in Canadian (Vancouver and Toronto) and U.S. (Los Angeles) cities. Police said that as many as a dozen women a week were brought into Canada and sold into prostitution.

La police estime que le réseau criminel («*the ring*») a fourni trente à quarante femmes tous les trois mois à environ quinze maisons de prostitution dans la région de Toronto [...] Les responsables de ces maisons closes gagnaient

32. The Protection Project est un institut de recherche juridique spécialisé dans le domaine des droits de l'homme, établi à l'Université John Hopkins à Washington, aux États-Unis (<http://www.protectionproject.org/main1.htm>).

jusqu'à 5 millions de dollars américains par année grâce à l'exploitation de 100 femmes. La police a également arrêté 15 responsables de maisons closes, des gardes du corps et des agents. Dans un cas, les policiers canadiens ont arrêté plus de 40 personnes reliées à un réseau international d'esclavage sexuel impliqué dans la vente de centaines de femmes asiatiques en Amérique du Nord. [...] Les femmes étaient régulièrement déplacées de maison close en maison close au Canada (Vancouver et Toronto) et aux États-Unis (Los Angeles). La police affirme que jusqu'à une douzaine de femmes par semaine étaient amenées au Canada et vendues à des fins de prostitution. (The Protection Project, 2002 : 108, nous traduisons)

Lors des journées de formation sur *La mondialisation de la prostitution et du trafic sexuel*, plusieurs conférencières avaient soulevé des inquiétudes concernant l'arrivée au Canada de femmes et d'enfants provenant de l'Inde, du Bangladesh, du Pakistan sous le statut de réfugiés-es. Selon certaines participantes, des personnes seraient dupées par de fausses promesses de travail et seraient livrées à elles-mêmes une fois arrivées ; «leur extrême vulnérabilité en font des proies faciles pour le marché de la prostitution» (AQOCI/CQFD, 2001 : 59).

Il est fréquent que les filles et les femmes victimes de traite soient exploitées dans les pays de destination par des proxénètes et des tenanciers de la même nationalité qu'elles ou issus des mêmes zones géographiques. Ceci indique que «la chaîne de l'exploitation sexuelle, allant du recrutement actif des femmes dans les pays d'origine à la gestion d'établissements de sexe dans les pays de destination, repose en grande partie sur des liens ethniques et culturels» (Geadah, 2003 : 35). Selon Maria Mourani (2009), l'idée répandue que la traite des femmes est le fait de gangs de rue «ethniques» tient du préjugé. Ce trafic est plutôt contrôlé par de grandes organisations criminelles, notamment les motards et les mafias. À propos de l'homogénéité ethnique des gangs de rue, Mourani observe toutefois que ces liens deviennent de plus en plus marqués quand on se rapproche du sommet de la hiérarchie, conséquence d'un double impératif : «s'entourer des personnes de confiance en raison de la confidentialité des activités illicites et [...] protéger les postes clés et les acquis afin de pouvoir assurer la pérennité du groupe en les «léguant» aux générations futures» (Mourani, 2009 : 162).

3.5.2 Les réseaux de traite au Québec

Malgré l'essor des bandes de rue dans la métropole québécoise, les réseaux de traite prostitutionnelle seraient majoritairement contrôlés par de grandes organisations criminelles ; le rôle des gangs se limitant souvent au recrutement :

À Montréal, certaines bandes de rue impliquées dans le commerce des femmes et des jeunes filles s'occupent non seulement du recrutement, mais aussi de la circulation et de la surveillance de ces «marchandises». Les bandes n'ont pas toutes la possibilité de faire travailler les filles pour elles, [ainsi] elles s'occupent uniquement du recrutement des filles et de les vendre à des groupes plus organisés et mieux structurés pour ce genre de commerce, en l'occurrence les motards, les mafias et certaines bandes majeures. (Mourani, 2009 : 127)

Plusieurs écrits mentionnent une surreprésentation des hommes «noirs» dans le proxénétisme :

Au Québec, les garçons de race blanche seraient sous-représentés dans le domaine du proxénétisme. En effet, Normand, intervenant en milieu policier, rapporte que 80 % des pimps seraient de race noire, se répartissant entre 60 % d'Haïtiens et 20 % de Jamaïcains. Selon ce dernier, les proxénètes originaires du Zaïre [ex-République démocratique du Congo, NLDL] seraient de plus en plus présents dans le milieu, tout comme les Russes. Richard, intervenant en Centre jeunesse, affirme, pour sa part, que 70 % à 80 % des pimps seraient d'origine haïtienne». (Paradis et Cousineau, 2005 : 81)

Nous considérons que ces affirmations sur la surreprésentation des hommes «noirs» doivent être relativisées. D'une part, rappelons qu'il est question des secteurs multiethniques de Montréal ; d'autre part, en se concentrant sur le recrutement et le proxénétisme, on invisibilise le rôle actif des groupes criminalisés dans l'industrie du sexe au Québec, comme les Hell's Angels, dont on ne saurait affirmer qu'ils ne comptent

que des «Noirs». Il ne fait en effet aucun doute que les gangs de motards «contrôlent» les clubs de strip-tease ainsi que les danseuses «exotiques» qui y sont exploitées et la drogue qui s'y vend» (Ministère de la Justice du Canada, 2000). Incidemment, les Hell's Angels auraient progressivement délaissé les grands centres urbains du Québec au profit de la périphérie, où ils ont créé plusieurs «chapitres» dans différentes localités où se retrouvent nombre de bars «à gaffe», avec isoloirs (Sorel, Laval, Sherbrooke, Lennoxville, Trois-Rivières, St-Basile-le-Grand) (Côté, 2010). Par ailleurs, la surreprésentation des hommes racisés dans le système pénal s'avère amplement documentée; ceci a été observé aux États-Unis en France et au Québec. Un jeune identifié comme «Noir» a deux fois plus de chance de se faire interpeler par les policiers montréalais qu'un jeune «Blanc» (Bernard et McCall, 2009). Un rapport publié par la *Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse* (2011) portant sur le profilage racial fait état du harcèlement que des jeunes racisés subissent de la part des forces policières. Enfin, nos rencontres avec des policiers qui travaillent sur la traite confirment que les arrestations concernent des «Noirs» ainsi que «des gars du crime organisé russe», des motards ou des Autochtones³³.

La mafia russe serait également impliquée, trafiquant des femmes d'origine russe par le biais «de réseaux très bien organisés» pour les exploiter dans des salons de massage (CSF, 2002 : 30). Le rapport du *Protection Project* mentionne aussi que certains clubs de danseuses nues de Toronto et de Montréal sont soupçonnés d'exploiter sexuellement des jeunes filles de la Malaisie, des Philippines, de Taiwan et de la Thaïlande. Incidemment, Montréal serait considérée comme la «Bangkok de l'Ouest», c'est-à-dire un haut lieu de tourisme sexuel et «la capitale canadienne de la prostitution» (CSF, 2002 : 64).

En mars 2011, dans le cadre du Tribunal populaire sur l'exploitation sexuelle, la Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLES) a publié une carte de l'exploitation sexuelle³⁴. Elle brosse un portrait quantitatif de l'industrie du sexe dans la région métropolitaine qui comptait à ce moment-là :

- 199 salons de massages
- 65 bars de danseuses
- 38 agences d'escortes
- 13 sites répertoriés de prostitution de rue
- 10 cinémas érotiques ou «peep show»
- 7 établissements avec «serveuses sexy»
- 7 clubs échangistes

Des renseignements issus d'une enquête réalisée par la Sûreté du Québec (SQ) et obtenus par le Conseil du statut de la femme (CSF) dans le cadre de sa recherche sur la prostitution (2002), révèlent une forte concentration des bars de danseuses nues près de nos frontières avec les États-Unis et l'Ontario. L'étude révélait aussi que 80 % des bars du Québec offraient des services sexuels impliquant la masturbation, la fellation ou la relation sexuelle complète (CSF, 2002 : 67). Le CSF a également fait ressortir que 57 % des propriétaires et du personnel de ces bars ont des liens avec le milieu criminalisé et 36 % ont des relations établies avec les motards criminalisés. Des données de l'enquête, non publiées par le CSF, ont révélé qu'une seule des agences de danseuses contrôlait environ 80 % d'entre elles, assurant leur déplacement d'une région à l'autre afin de maintenir l'intérêt de la clientèle masculine. Certains marchés sont plus lucratifs que d'autres. Les femmes du Québec envoyées à Miami ou à Niagara Falls peuvent rapporter au minimum 4 000 \$ par semaine (Mourani, 2006 : 130).

33. Voir la section 5.2.3 de ce rapport.

34. Lien vers la carte http://fr.canoe.ca/sections/fichier/carte-pdf_Les-lieux-du-sexe-de-la-region-de-Montreal-2011_CES.pdf (consulté le 1^{er} novembre 2012)

Cette « marchandise » fournie au crime organisé est constamment déplacée entre les différents endroits prostitutionnels :

Les filles sont droguées, violentées et déplacées dans divers lieux du Canada ou exportées aux États-Unis, en Europe et en Asie [...] D'ailleurs, l'exportation des filles répond aussi à des critères ethniques, établis en fonction de la rareté de tel ou tel type de femmes dans certaines zones. (Oxman-Martinez, Lacroix et Hanley, 2005 : 131)

Le transport des femmes se fait par des moyens légaux, par exemple avec des visas temporaires de travail, soit illégaux, à l'aide de faux documents. Les constants déplacements font en sorte que les victimes de traite sont difficilement traçables, notamment par la police, d'autant plus que, dans la majorité des cas, c'est par des voies illégales que le transport s'organise, ce qui place les femmes trafiquées dans une situation de « subordination accrue à l'égard des trafiquants proxénètes », estime Richard Poulin (2004 : 89). Le sociologue affirme que « le système de la servitude pour dettes » est très répandu, car « il permet de contrôler les victimes et d'en abuser indéfiniment », de même que « le recours à la violence physique, aux brutalités, aux viols et à l'intimidation [sont des] pratique[s] commune[s] ». Les femmes migrantes se trouvent à la merci des trafiquants qui leur confisquent souvent passeport et argent. Plusieurs se voient ainsi contraintes à la prostitution³⁵ afin de rembourser la dette encourue pour leur entrée illégale au pays, atteignant entre 35 000 \$ et 40 000 \$ américains (Toronto Network Against Trafficking in Women *et al.*, 2000 ; Nations Unies, 2000).

3.5.3 Duper pour mieux exploiter

Outre la violence et la servitude pour dettes, la duperie est identifiée comme un autre ressort caractéristique de la traite des femmes. Les trafiquants, tablant sur la vulnérabilité induite par les contextes économiques ou politiques, recrutent les femmes en leur faisant miroiter un avenir meilleur. Une étude pionnière réalisée par Lynn McDonald, Brooke Moore et Natalya Timoshkina (2000) sous les auspices de Condition féminine Canada (CFC) révèle l'omniprésence de la duperie dans le phénomène de la traite. Les auteures mettent en relief que même si des femmes nourrissent des doutes sur la sincérité du recruteur, cela ne les a pas empêchées de franchir les différentes étapes du processus de migration ou du passage clandestin. Dans certains cas, la situation économique des femmes s'avère en effet si préoccupante qu'elles sont prêtes à « croire » n'importe qui, en échange d'une lueur d'espoir suggérant que leur sort va s'améliorer, quitte à se leurrer elles-mêmes. « Je savais qu'il se passait quelque chose. Je savais, mais je n'ai rien fait... C'est comme lorsqu'on sait qu'il y a du feu, que ça va brûler, mais qu'on continue d'avancer », confie une femme prostituée originaire de Hongrie (McDonald, Moore et Timoshkina, 2000 : 48).

Selon une autre recherche menée conjointement par le Toronto Network Against Trafficking in Women (TNTW), la Multicultural History Society of Ontario (MHSO), le Metro Toronto Chinese & Southeast Asian Legal Clinic (MTCSALC) (2000), des femmes trafiquées sont entrées au Canada par l'intermédiaire d'agents opérant en Thaïlande. Cependant, les personnes interviewées affirment ne pas avoir été obligées à venir au Canada, ni d'entrer dans le monde de la prostitution. Toutefois, certaines ont confié qu'on les avait trompées quant aux conditions de travail qui les attendaient au Canada, notamment en matière de contrôle de leur propre travail, de leur statut d'immigration, ainsi que des charges criminelles auxquelles elles pouvaient faire

35. La Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes Radhika Coomaraswamy (Nations Unies, 2000) expose les quatre types de situation qui entraînent les femmes dans la prostitution selon le *Global Survival Network*. Premièrement, on réfère aux femmes qui ont été complètement dupées et qui ont agi sous la contrainte. Deuxièmement, on évoque celles qui ont été trompées par des fausses promesses et qui sont forcées de faire un travail auquel elles n'avaient pas consenti au départ (elles y sont obligées à cause de leur « dette » et la confiscation de leurs documents). Troisièmement, il est question des femmes qui savent à quoi on les destine et ne voient pas d'autre solution à leur situation : les trafiquants exploitent leur vulnérabilité économique et juridique tout en les maintenant dans une situation de servitude pour dette. Quatrièmement, on retrouve les femmes qui savent à quoi s'attendre et qui réussissent à avoir un certain pouvoir sur leur argent et mouvements. De ces quatre types, la Rapporteuse considère que seul le dernier ne peut être considéré comme de la traite.

face. De plus, afin de rembourser la somme exigée pour leur passage clandestin, ces femmes ont rejoint l'industrie du sexe dès leur arrivée au Canada. Pendant toute la période où elles remboursaient leur dette, elles étaient en situation de grande vulnérabilité et de dépendance particulièrement vis-à-vis des propriétaires de clubs. L'étude révèle qu'une fois leur dû remboursé, ces femmes ont continué, par nécessité et faute de solutions de rechange, à être exploitées dans l'industrie du sexe. Selon cette recherche, c'est donc davantage une situation économique précaire qui a conduit les répondantes vers la prostitution plutôt que les menaces explicites de trafiquant(s). Isolées et stigmatisées par leur statut illégal ainsi que par la perception sociale de leurs activités reliées à la prostitution, ces femmes n'ont pu être aidées par les services sociaux et de santé, ni protégées par les lois canadiennes.

L'étude de McDonald, Moore et Timoshkina (2000) montre bien comment la vulnérabilité des victimes fait en sorte qu'elles se retrouvent prisonnières des réseaux de traite. Les femmes rencontrées par les chercheuses sont arrivées au Canada avec un statut soit de visiteuse, soit d'immigrante dans la catégorie familiale, soit de réfugiées ou encore avec un faux permis de travail. Un statut précaire ou illégal confère incontestablement du pouvoir aux trafiquants. Ces derniers menaçaient constamment de dénoncer les femmes aux autorités du pays d'accueil et les obligeaient à travailler dans des salons de massage ou des clubs de danseuses nues. L'étude révèle également que toutes les femmes migrantes interviewées ont fait de la prostitution au Canada *alors qu'elles n'avaient jamais été impliquées dans l'industrie du sexe dans leur pays d'origine*. Sans permis de travail, elles sont dépendantes de cette activité pour assurer leur survie économique, sans compter qu'elles ont parfois contracté une dette importante pour leur entrée au Canada. S'ajoutent des conditions de travail malsaines et une exposition quasi permanente aux drogues et aux maladies. La violence semble omniprésente dans leur environnement, tant de la part des clients que des patrons. De plus, l'esprit de compétition, attisé par les propriétaires des clubs, fait en sorte que ces femmes ont peu recours à l'entraide. Enfin, la plupart des femmes qui réussissent à quitter l'industrie du sexe le font généralement *après* avoir été arrêtées par la police.

3.6 Les médias, complices de l'industrie du sexe

Outre la responsabilité des trafiquants et des agences, le rôle des médias et celui des nouvelles technologies de l'information et de communication (NTIC) dans le recrutement des clients et des personnes prostituées, incluant des mineures, ne doit pas être sous-estimé (Fournier, 2004: 10). L'étude d'Oxman-Martinez *et al.* (2005: 12-13) explique comment les réseaux de traite utilisent les médias pour faciliter le recrutement :

...des agences de placement illégitimes [qui] servent également au recrutement du commerce du sexe, atteignant leurs victimes au moyen d'annonces imprimées et radiodiffusées, ainsi que par bouche à oreille, en promettant des emplois à l'étranger dans l'industrie des services. Cela se fait surtout par le biais des circuits et des lieux de prostitution internationale, que n'importe qui peut apprendre à connaître et utiliser. On a indiqué que des clubs américains et canadiens étaient en communication. Ils communiquaient également avec des clubs et de soi-disant « agences de placement » en Europe centrale et en Europe de l'Est. (Oxman-Martinez, Lacroix et Hanley, 2005: 12-13)

Cette étude montre qu'à l'échelle internationale, les femmes sont « enrôlées par le biais des agences d'emploi, des agents de recrutement, des contacts personnels et des annonces de journaux », tandis qu'à l'échelle nationale, les trafiquants tableraient davantage « sur l'établissement d'un rapport personnel et d'une dépendance chez la victime » (Oxman-Martinez, Lacroix et Hanley, 2005: 12-13). Plusieurs condamnations pour traite impliquent la prostitution de victimes publicisée sur des sites populaires de petites annonces comme *Craigslist*. Le premier condamné pour traite de personnes au Canada a prostitué des adolescentes pour des clients attirés au moyen d'annonces érotiques et de photos des victimes également publiées sur des sites Web³⁶. Les témoignages que nous avons recueillis auprès de femmes prostituées tant que les informa-

36. Voir notre section 4.3.1.1. Les premières condamnations pour traite, dans le chapitre 4.

tions obtenues auprès du secteur communautaire et de la police confirment la responsabilité des médias, tous genres confondus. Ils participent non seulement à la re/production de représentations sociales qui banalisent la marchandisation du corps et de la sexualité des femmes, mais encore, ils sont partie prenante de l'expansion de l'industrie du sexe et de l'essor de la traite.

Un exemple alarmant parmi tant d'autres de la collaboration des médias dans la banalisation de la prostitution et dans l'essor de la « raunch culture » (Levy, 2005), se retrouve dans l'hebdomadaire *ICI Montréal*, appartenant au groupe Quebecor, qui a proposé ouvertement un concours pour recruter des escortes :

[ICI] avait fait paraître une publicité d'une demi-page invitant les lecteurs à devenir entremetteur pour une agence d'escortes: «Avez-vous ce qu'il faut pour être Recruteur d'Escorte girl? Savez-vous comment trouver des filles de Grande Classe et d'allure Mannequin? Dans la rue, métro, magasin, restaurants ou boîte de nuit. Nous recherchons des gens comme vous. Nous vous remercierons généreusement de 100.00\$ pour chacune prête à travailler comme Escorte girl. Contactez-nous par courriel seulement [...]». (Viger, 2007)

Le jugement³⁷ dans l'affaire Sa Majesté La Reine, poursuivante c. Michel Giguère, accusé, donne un aperçu de l'envergure des affaires brassées entre les proxénètes et les médias: «L'ensemble des factures saisi, au *Journal de Québec*, laisse voir que l'accusé a dû déboursier environ 200 000 \$, en argent comptant, pour la publication de ses annonces, durant la période alléguée [entre juillet 1999 et mars 2005]». Ces annonces se sont avérées plutôt efficaces, comme en témoigne la quantité phénoménale de conversations téléphoniques que l'accusé a eu relativement à son commerce prostitutionnel, ainsi que le précise le texte du jugement :

L'analyse des registres téléphoniques des lignes reliées à l'accusé, démontre qu'en seulement 60 jours, au cours des mois de décembre 2004 et janvier 2005 [un mois], il y a eu 21 211 communications entre lui, qui répond personnellement au numéro apparaissant dans l'annonce et, respectivement, des clients, deux chauffeurs, 10 prostitués(es), hommes et femmes de races blanche et noire, 49 établissements hôteliers [...].

Enfin, la hausse constante de la consommation de prostitution et de pornographie est facilitée par le développement des technologies de communication (TIC) à travers le monde, au premier rang desquelles Internet. Les ONG internationales luttant contre la prostitution juvénile³⁸ constatent à la fois la baisse de l'âge des victimes et celle des prix offerts aux clients pour avoir des relations sexuelles avec ces enfants, très majoritairement des filles. Les faibles sanctions infligées aux trafiquants ainsi que l'essor des TIC ont ainsi exacerbé «la commercialisation mondiale des femmes et des enfants comme objets sexuels» (Aurora Javate de Dios citée dans AQOCI/CQFD, 2001: 26-27).

3.7 La demande pour du sexe tarifé

Considérant le rôle de la traite pour alimenter le marché de la prostitution, notre analyse nous amène à nous pencher sur le rôle que joue la demande, essentiellement masculine, pour du sexe tarifé (voir Lebrun, 2009). Plusieurs observatrices remarquent que la demande est le facteur favorisant la traite ayant suscité «le moins d'attention et de réflexion originale dans les initiatives de lutte» contre ce phénomène (ONU, 2006a: 16). Pourtant,

Men who frequent brothels, strip clubs, massage parlours, escort agencies and street corners want unlimited access to a supply of women and girls from different countries, cultures and backgrounds. This constant demand for 'new merchandise' is what dictates the international trade in women and girls. If men did not take for granted that they have the explicit right to buy and sexually exploit women and girls, the trade in females would not exist.

37. En ligne. <<http://www.jugements.qc.ca/php/decision.php?liste=35882398&doc=025C5F505F1BoB1F>> (consulté le 14 mars 2009)

38. Par exemple ECPAT (End Child Prostitution, Child Pornography and Trafficking of Children for Sexual Purposes) ou la Fondation Scelles.

Cette demande constante pour de « nouvelles marchandises » motive et commande le commerce international des femmes et des filles. Si les hommes ne prenaient pas pour acquis qu'ils ont le droit absolu d'acheter et d'exploiter sexuellement des femmes et des filles, un tel commerce n'existerait pas. (Ekberg, 2002, citée dans O'Connor et Healy, 2006: 10, nous traduisons; c'est nous qui soulignons)

Grâce à une demande intarissable – car « Les hommes qui fréquentent : maisons closes, clubs de *strip-tease*, salons de massage, agences d'escorte ou prostitution de rue veulent avoir un accès illimité à des femmes et des filles de différents pays, cultures et origines » (Ekberg, 2002, citée dans O'Connor et Healy, 2006: 10) – la traite des êtres humains constitue une activité des plus lucratives. Elle serait la troisième source de revenu du crime organisé, après la vente de drogues et le commerce des armes (Ekberg, 2002, citée dans O'Connor et Healy, 2006: 10). Une étude (Belser, 2005) publiée par l'Organisation internationale du travail (OIT) estime à 44 milliards de dollars américains par année les profits réalisés par ceux qui exploitent toutes les formes de travail forcé, tandis que la traite à des fins d'exploitation sexuelle rapporterait autour de 27,8 milliards de dollars américains par année. Au Canada, on évalue les sommes en jeu entre 120 et 400 millions de dollars américains par année (McDonald, Moore et Timoshkina, 2000). Plus près de nous, une femme prostituée peut rapporter environ 1 000 \$ par jour aux organisations criminelles localisées au Québec, soit 250 000 \$ par an (Mourani, 2006: 126).

Richard Poulin considère qu'il faut analyser la question de la prostitution et de la traite en termes de marché, c'est-à-dire en termes d'offre et de demande. Ce choix théorique permet au sociologue de soulever un problème important : « comment ce qui n'est pas marchandise à l'origine le devient-il ? » (Poulin, 2004: 147). Il avance comme explication que la traite prostitutionnelle résulte non seulement du processus d'appropriation et de marchandisation des femmes qui s'appuie sur un rapport de pouvoir des hommes sur les femmes, mais également de l'asymétrie des rapports de pouvoir fondés sur l'appartenance ethnique, la nationalité ou la caste.

Les clients masculins se procurent des « services sexuels » sans égard aux conditions abusives et à l'exploitation qui prévalent dans l'exercice de la prostitution, particulièrement à l'étranger. Ainsi, le développement fulgurant du marché du sexe s'appuie sur la croissance de l'industrie touristique et de son pendant, le tourisme sexuel. Même les consommateurs de sexe tarifé les mieux « intentionnés », si tant est qu'ils existent, ne peuvent faire la différence entre les femmes victimes de la traite et les autres (Bouamama et Legardinier, 2006). Aussi, plusieurs experts-es recommandent ainsi que les programmes de prévention et de lutte ne s'adressent pas qu'aux victimes : « *Awareness raising measures must also focus on the responsibility of those who buy women in prostitution, and their strategic role in the chain of trafficking* » / « Les programmes doivent aussi mettre l'accent sur la responsabilité de ceux qui consomment des femmes prostituées ainsi que sur leur rôle stratégique dans la chaîne de la traite » (O'Connor et Healy, 2006: 3, nous traduisons). Autrement dit, il est impératif de mettre en lumière le fait que les clients-prostituteurs génèrent la traite à des fins prostitutionnelles et contribuent à son expansion, au bénéfice, le plus souvent, du crime organisé.

3.8 Éléments à retenir

Violence, pauvreté, instabilité sociale, économique et politique dans un contexte de mondialisation néolibérale, de restrictions des frontières et des politiques d'immigration à deux vitesses sont les facteurs déterminants de la traite des femmes pour l'exploitation sexuelle commerciale. La banalisation de la marchandisation du corps et de la sexualité des femmes, la hausse de la demande de sexe tarifé, la légitimité pour les hommes de se procurer ces « services sexuels » et la facilité de recruter des femmes à ces fins constituent également des causes structurelles de la traite. Elles renvoient à des normes sociales patriarcales qui alimentent une large industrie dont la rentabilité repose sur l'exploitation des femmes et des enfants.

En effet, la traite représente une activité florissante pour le crime organisé qui cherche à faire un maximum de profits en exploitant des femmes et des enfants et contribue à « la forte expansion de l'industrie

prostitutionnelle» (Poulin, 2004: 86). Ce constat interpelle la responsabilité des États à l'égard du lien étroit de la prostitution avec la traite des femmes et de la reconnaissance de la prostitution comme une atteinte aux droits des femmes, ainsi que le souligne le rapport préparé par le Projet conjoint entre la CATW et l'EWL (European Women's Lobby) :

There is a need for action in the area of women's human rights to combat violence against women. Governments must recognize the links between prostitution and trafficking and that prostitution is violence against women. It is important therefore, to address the political will of governments as they attempt to create measures against trafficking and sexual exploitation. It is critical that States implement effective sanctions against the pimps, the traffickers and the buyers.

Au nom des droits humains des femmes, il faut impérativement passer à l'action pour combattre la violence à leur endroit. Les gouvernements doivent reconnaître les liens entre la prostitution et la traite et admettre que la prostitution constitue une forme de violence contre les femmes. Il importe donc d'interpeller la volonté politique des gouvernements qui tentent d'implanter des mesures de lutte contre la traite et l'exploitation sexuelle. Il est en effet essentiel que les États appliquent des sanctions efficaces contre les proxénètes, les trafiquants et les consommateurs. (O'Connor et Healy, 2006: 3, nous traduisons)

Dans cette perspective, il s'avère incontournable de rappeler que l'exploitation sexuelle reflète et exploite les inégalités à l'œuvre dans le monde et doit donc être analysée en termes de rapports de pouvoir, qu'il s'agisse de sexisme, de racisme, de classisme, mais aussi d'impérialisme et de colonialisme. Ainsi que le remarquait Colette De Troy (citée dans AQOCI/CQFD, 2001: 57), ce phénomène sordide qu'est la traite représente non seulement la « face cachée de la globalisation », mais aussi une manifestation incontestable des inégalités persistantes dans toutes les sociétés, y compris celles où l'égalité entre femmes et hommes est inscrite dans les lois et les traités, mais reste toujours à se matérialiser.

CHAPITRE 4

Le contexte juridico-politique

La traite des êtres humains constitue une atteinte aux droits fondamentaux édictés dans la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, notamment dans l'article 3, « Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne », et dans l'article 4 : « Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude ; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes ». Ce chapitre est consacré à une présentation synthétique des principaux instruments juridiques internationaux et canadiens concernant la traite, sachant que la lutte contre ce crime constitue un domaine de compétence fédérale. Il évoque aussi l'impact des poursuites en justice relatives à la prostitution et à la dérèglementation de l'industrie du sexe, dont le récent jugement « Bedford », et relate quelques cas de condamnations pour traite au Québec et en Ontario.

4.1 Instruments juridiques internationaux

Le Canada est signataire de différents accords et traités juridiques internationaux à caractère humanitaire qui renferment, directement ou indirectement, des clauses de protection contre la violence. Au nombre de ces ententes, on compte la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*, considérée comme la « pierre angulaire » des luttes féministes du monde entier (Geadah, 2003). D'autres instruments juridiques internationaux plus récents, comme le *Protocole de Palerme*, ciblent spécifiquement le problème de la traite, mais, comme nous le verrons, les divergences entourant la législation de la prostitution et la définition de la traite en limitent l'efficacité. De plus, dans la conjoncture actuelle post-11 septembre 2001, les interventions gouvernementales semblent miser davantage sur la répression des trafiquants et sur la protection des frontières que sur la protection des victimes de traite elles-mêmes.

4.1.1 Les premiers accords sur la traite des femmes

De nombreux accords ont été signés pour mettre fin à la traite des personnes. Ils n'ont pas eu jusqu'à maintenant les répercussions escomptées et ce phénomène continue de prendre de l'ampleur.

Le premier instrument juridique international concernant la traite des femmes voit le jour en 1904, avec l'Accord international pour la répression de la traite des Blanches. C'est la Convention internationale pour la répression de la traite des Blanches de 1910 qui introduit l'idée de punir les proxénètes et les trafiquants, et de reconnaître l'existence de la traite de femmes à l'intérieur des frontières nationales (Toupin, 2002).

Ensuite, en 1921, avec l'appui de la Ligue des Nations, est signée la *Convention pour la répression de la traite des femmes et des enfants* visant la poursuite légale des personnes s'adonnant à la traite des enfants et cherchant à protéger les femmes et les enfants migrants-es (ONU, 2000).

En 1933, la *Convention internationale pour la répression de la traite des femmes majeures* condamne les individus qui se livrent à la traite des femmes adultes, consentantes ou non (ONU, 2000). Sur l'initiative d'un comité de travail désigné par la Ligue des Nations, ces différents accords ont été intégrés en 1949, sous la bannière générale de: *Convention sur la répression et l'abolition de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui*, ratifiée par 74 pays (Jeffreys, 2002 ; CSF, 2002). Certaines auteures et auteurs n'hésitent pas à qualifier cette convention d'*abolitionniste*, car elle associe directement la traite à la prostitution et n'établit pas de distinction entre la prostitution forcée ou la prostitution volontaire (Toupin, 2002).

Adoptée le 18 décembre 1979 par l'Assemblée générale des Nations Unies, la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* (acronyme usuel en anglais CEDAW) réaffirme le principe de l'égalité en demandant aux États parties de prendre « toutes les mesures appropriées, y compris des mesures législatives, pour assurer le plein épanouissement et le progrès des femmes en vue de leur garantir l'exercice et la jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales sur la base de l'égalité avec les hommes » (art. 3)¹. L'article 6 de la CEDAW stipule que « les États parties prennent toutes les mesures appropriées, y compris des dispositions législatives, pour réprimer, sous toutes leurs formes, le trafic des femmes et l'exploitation de la prostitution des femmes ».

4.1.2 Le Protocole de Palerme

En 2000, l'Assemblée générale des Nations Unies adopte à Palerme (Italie) la *Convention contre la criminalité transnationale organisée*² ainsi que ses deux protocoles additionnels : le *Protocole contre le trafic illicite des migrants par terre, air et mer*, et le *Protocole pour prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants*. Ce dernier, dit *Protocole de Palerme* (ONU, 2000), nous intéresse plus particulièrement, car il régit la traite des femmes et des enfants qu'il définit comme suit :

- a) L'expression « traite des personnes » désigne le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. L'exploitation comprend, au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes ;
- b) Le consentement d'une victime de la traite des personnes à l'exploitation envisagée, telle qu'énoncée à l'alinéa a) du présent article, est indifférent lorsque l'un quelconque des moyens énoncés à l'alinéa a) a été utilisé ;
- c) Le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil d'un enfant aux fins d'exploitation sont considérés comme une « traite des personnes » même s'ils ne font appel à aucun des moyens énoncés à l'alinéa a) du présent article [...].

L'objet du *Protocole de Palerme*, spécifié à l'article 2, est de prévenir et combattre la traite des personnes (avec une attention particulière aux femmes et aux enfants), de protéger et d'aider les victimes de la traite dans le respect de leurs droits fondamentaux ainsi que de promouvoir la coopération des États dans l'atteinte

1. La CEDAW en ligne : <http://www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/text/fconvention.htm> (consulté le 1^{er} août 2011)

2. La Convention en ligne : <http://www.unodc.org/documents/treaties/UNTOC/Publications/TOC%20Convention/TOCebook-f.pdf> et les pays signataires : <http://treaties.un.org/doc/publication/mtdsg/volume%20ii/chapter%20xviii/xviii-12-a.fr.pdf> (consulté le 27 juillet 2011)

de ces objectifs (ONU, 2000). Il engage les pays signataires à mettre en place des mesures législatives afin de répondre aux standards minimaux concernant la prévention, la poursuite légale et la protection (Ekberg, citée dans AQOCI/CQFD, 2001).

Les 117 pays, dont le Canada, qui ont signé ce protocole³, se sont donc engagés à adopter l'approche dite des trois principes, les «3 P» pour lutter contre la traite des êtres humains :

- 1) Prévention – Prévenir et combattre la traite des êtres humains
- 2) Protection – Protéger et assister les personnes trafiquées
- 3) Poursuites – Recherche, poursuites et condamnation des trafiquants

Au départ, certains pays, dont le Canada, et quelques ONG voulaient, selon l'avocate Gunilla Ekberg (AQOCI/CQFD, 2001 : 66-67), «[...] omettre toute mention de la traite à des fins de prostitution ou d'exploitation sexuelle et effacer le terme *victimes* du texte». Ces mêmes pays souhaitaient également une définition qui restreindrait la protection offerte «[...] aux seules victimes de la traite où il y a contrainte ou utilisation de force, et où les victimes ne consentaient pas à ce trafic» (AQOCI/CQFD, 2001 : 66-67). Le *Protocole de Palerme* qui, à la base, voulait uniformiser la définition de la traite des personnes, a finalement donné lieu à des interprétations opposées.

Plusieurs observatrices considèrent que le *Protocole de Palerme* n'a pas adopté une position claire en ce qui concerne l'articulation entre traite et prostitution. Au regard du débat féministe (présenté en introduction du présent rapport), certains-es activistes, dont la Global Alliance Against Traffic in Women (GAATW), affirment que le *Protocole* reconnaît l'existence d'une prostitution volontaire et d'une prostitution forcée, laquelle peut constituer une forme de traite (Toupin, 2002). La Coalition Against Trafficking in Women (CATW) et d'autres organisations de la société civile considèrent plutôt que traite et prostitution ne sauraient être dissociées. Marie-Victoire Louis (2001-2002) soutient que, loin d'être une «victoire abolitionniste», le *Protocole* tend à dissocier la traite des personnes de la prostitution et du proxénétisme. Selon la chercheuse, le fait que ce *Protocole* ne reflète pas la *Convention de Genève* de 1949 tend à «faire disparaître à la fois le jugement éthique sur le système prostitutionnel, le lien entre la traite et la prostitution et la condamnation pénale du proxénétisme, sans lesquels aucune politique abolitionniste n'est pensable. [Il est donc essentiel] de faire du maintien de cette convention [celle de 1949] un enjeu politique fondamental. Et, concomitamment, travailler à sa modernisation et penser un nouvel abolitionnisme» (Louis, 2001-2002, non paginé).

Le *Protocole de Palerme* n'exige d'ailleurs pas des États qu'ils veillent à l'abolition de toutes les formes de prostitution sur leur territoire. À l'instar de l'Allemagne, des Pays-Bas, de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie, certains pays signataires ont ainsi légalisé la prostitution. D'autres États, comme l'Autriche, la Belgique, la France, l'Italie et la Suisse tentent de la réglementer. Au Canada, la prostitution n'est pas totalement criminalisée, mais certains actes connexes le sont : par exemple, la sollicitation (racolage) n'est pas permise. Yolande Geadah (2003 : 176) considère que le Code criminel canadien, «qui s'inspire de l'abolitionnisme», vise davantage les manifestations publiques de la prostitution, avec pour conséquence qu'il «oscille entre la tolérance et l'interdiction».

Les États ayant légalisé la prostitution et signé le *Protocole de Palerme* ont néanmoins la responsabilité «de veiller à ce qu'aucun des moyens illicites énoncés à l'alinéa a de la définition de la traite du Protocole n'intervienne dans les situations qui relèvent aujourd'hui de la pratique de la prostitution sur leur territoire, afin que les régimes de prostitution légale ne perpétuent pas une traite massive et systématique» (ONU, 2006a : 10-11). D'autant que, comme le souligne Sigma Huda, ex-rapporteuse spéciale sur les droits

3. Pour voir la liste des pays signataires, de même que les déclarations et les réserves émises par certains États, consulter <http://treaties.un.org/doc/publication/mtdsg/volume%20ii/chapter%20xviii/xviii-12-a.fr.pdf> (consulté le 26 janvier 2012)

fondamentaux des victimes de la traite des êtres humains, la prostitution, telle que pratiquée dans la plupart des pays, correspond généralement aux critères constitutifs de la traite :

Il est rare de trouver un cas où le chemin vers la prostitution et/ou l'expérience d'une personne dans la prostitution sont exempts de tout abus d'autorité ou situation de vulnérabilité, à tout le moins. L'autorité et la vulnérabilité dans ce contexte doivent être comprises comme incluant des inégalités de pouvoir fondées sur le sexe, la race, l'origine ethnique et la pauvreté. (ONU, 2006a : 10)

Enfin, une limite importante du *Protocole* est qu'il ne vise que la traite transfrontalière (Geadah, 2003 : 87). Or, le présent rapport expose l'ampleur de la traite locale de femmes, prostituées à l'intérieur des frontières du Canada.

4.2 Le refus de la prostitution gagne du terrain

Dans le cadre de sa *Déclaration Gouvernementale contre la Violence faite aux Femmes* appelée *Kvinnofrid*⁴, la Suède a choisi d'être le premier pays au monde à criminaliser l'achat (et non l'offre) de « services sexuels », le proxénétisme et la gestion des maisons de prostitution. Depuis l'adoption de cette Loi le 1^{er} janvier 1999, on constate une diminution des cas de traite et une décroissance de l'industrie du sexe dans ce pays (U.S. Department of State, 2008 ; Geadah, 2003). De plus, comme le souligne un rapport du gouvernement suédois visant à évaluer certaines dimensions de cette loi qui a suscité de nombreux débats, « Interdire l'achat de services sexuels a aussi un effet normatif » sur la société⁵ (Services du Gouvernement suédois, Ministère de la Justice, 2010). On fait ainsi état d'un « changement d'attitude » dans l'achat de sexe tarifé en Suède, également appuyé par l'efficacité des mesures sociales mises en place pour encourager la sortie de la prostitution⁶. Cette loi abolitionniste agit comme « une barrière à la traite et aux proxénètes qui envisagent de s'établir eux-mêmes en Suède » (Services du Gouvernement suédois, Ministère de la Justice, 2010) et a permis une diminution de la prostitution de rue de 50 %. En même temps, toujours selon le rapport suédois, la crainte que la criminalisation engendre de la prostitution clandestine dans des lieux clos ou empire les conditions des femmes prostituées ne s'est pas vérifiée. L'interdiction de l'achat de sexe aurait donc un effet dissuasif qui se traduit par un recul de la traite des femmes.

À l'inverse, en Allemagne ou aux Pays-Bas, la légalisation de la prostitution et du proxénétisme s'accompagne d'une croissance marquée de la traite à des fins d'exploitation sexuelle, ainsi que d'une hausse des activités criminelles en lien avec ces activités. En 2010, plus de 900 cas de traite ont été rapportés aux Pays-Bas, dont la plupart des victimes étaient des femmes et des enfants nés dans ce pays, mais provenant de milieux ruraux destiné au trafic local dans la capitale qui est devenu l'un des foyers de traite les plus importants d'Europe (Al Jazeera, 2012). Les autorités hollandaises ont d'ailleurs procédé à la fermeture de plusieurs établissements engagés dans des activités illégales dans le notoire quartier *red light* d'Amsterdam (U.S. Department of State, 2008).

Aux États-Unis, la proposition K sur la décriminalisation de la prostitution, soumise à un référendum dans la ville de San Francisco en novembre 2008, a été battue par 58 % des voix qui s'opposaient à ce que la ville décriminalise la prostitution. Elaine Audet (2008) remarque toutefois qu'en plus d'avoir « imposé à la ville de cesser d'appliquer les lois, non seulement contre la sollicitation et les bordels, mais également contre

4. Peut aussi se traduire par « La paix des femmes ».

5. *Regeringskansliet – Évaluation de l'interdiction de l'achat de services sexuels*. 2010. Services du Gouvernement suédois, Ministère de la Justice. Traduction en français : Mme Florence Paillard pour l'Association « Mémoire traumatique et Victimologie ». En ligne. <http://www.prostitutionetsociete.fr/IMG/doc/20100702tradfevaluationinterdachatloisuedoise.doc> (consulté le 1^{er} novembre 2012)

6. Des groupes féministes déplorent toutefois le manque de fonds attribué par l'état aux groupes communautaires pour desservir les besoins des personnes prostituées.

les trafiquants, les proxénètes et les clients [...] [la proposition K] aurait mis fin au financement des groupes qui luttent contre la prostitution et la traite à des fins d'exploitation sexuelle».

Audet (2008) constate pourtant que «le refus de la prostitution gagne du terrain». Elle a ainsi répertorié différentes initiatives prises par les États en vue de freiner l'essor de la traite des femmes. Par exemple, les Parlements norvégien et islandais ont adopté en 2009 un projet de loi s'inspirant du modèle suédois, visant à dépenaliser les personnes prostituées et à criminaliser les clients prostitueurs. Le Lobby européen des femmes (LEF), la plus grande coalition d'associations de femmes dans l'Union européenne, a adopté une approche abolitionniste⁷ tandis qu'en France, les députés-es ont voté en 2011 en faveur d'une résolution réaffirmant la position abolitionniste de ce pays.

4.3 La législation canadienne et la traite des personnes

En novembre 2005, le Parlement adopte la Loi C-49 modifiant le Code criminel relativement à la traite des personnes. Trois modifications y sont apportées. La première interdit de recruter, transporter, héberger ou contrôler les déplacements d'une personne afin de l'exploiter ou d'en faciliter l'exploitation (peine à perpétuité lors d'enlèvement, agression grave, voie de fait grave ou mort de la victime et peine maximale de quatorze ans pour les autres cas). La deuxième interdit à quiconque de tirer sciemment un avantage financier ou matériel de la perpétration d'une infraction de traite des personnes (peine maximale de dix ans). Finalement, il est interdit à quiconque de conserver ou de détruire des documents comme les pièces d'identité, les documents d'immigration ou de voyage d'une personne pour en faire ou en faciliter la traite (peine maximale de cinq ans).

Le Canada interdit donc clairement les actes relatifs à la traite des personnes et le Code criminel vise particulièrement à punir l'exploitation d'autrui :

La traite a pour objet l'exploitation des personnes et ne suppose pas nécessairement le déplacement des victimes. Pour qu'il y ait infraction, le Code criminel dispose qu'une personne en exploite une autre si elle l'amène à fournir ou à offrir de fournir son travail ou ses services en lui faisant croire qu'un refus de sa part mettrait en danger sa sécurité ou celle d'une personne qu'elle connaît (article 279.04)⁸.

Un enquêteur du SPVM interviewé en février 2009 reconnaît l'apport majeur de la loi de 2005 au chapitre du consentement de la victime, ainsi que sur le plan de la lourdeur des sentences :

Il y a quelques avantages à la loi qu'ils ont rajoutée. Ils reconnaissent que le consentement est vicié, en partant. [...] [Ç]a va éliminer une grande partie des débats là-dessus. Ça, c'est un gros, gros point. L'autre élément, c'est la gravité, c'est-à-dire que c'est grave de faire ça. Perpétuité, lorsqu'il y a des voies de fait graves, ça fait que c'est comme un meurtre. Et ça, ça va amener quelque chose.

Le policier estime pourtant que la loi sur la traite de 2005 ne trouve pas un réel impact sur son travail. Il attribue cette inefficience au manque de volonté politique aux paliers provincial et municipal, ainsi qu'au niveau pénal et dans les services de police eux-mêmes : «c'est lent avant qu'on emboîte le pas...» – a-t-il déploré.

L'enquêteur souligne que la police ouvre beaucoup de dossiers pour traite, mais se heurte notamment à des procureures et procureurs réticents à appliquer cette loi dans des cas de traite interne, dont l'un est survenu quelques jours⁹ avant notre entretien et s'est soldé par une sentence pour proxénétisme. Selon un

7. <http://www.womenlobby.org/spip.php?article1850&lang=en> (consulté le 3 août 2012)

8. Ministère de la justice du Canada. En ligne. <http://www.justice.gc.ca/fra/sv-fs/tp/p3.html> (consulté le 27 juillet 2011)

9. Le 3 février 2009, Hruday Youance, un homme de 23 ans, a été arrêté à la Station centrale d'autobus de Montréal. Il fait face à 17 chefs d'accusations, soit trois chefs de traite de personnes, 12 chefs de proxénétisme ainsi que deux chefs de voies de fait ayant causé des lésions corporelles. Selon un communiqué du SPVM, «La jeune victime était sous l'emprise de Hruday Youance depuis deux ans. Elle

document publié par le SPVM (Côté, 2010), une part de responsabilité incombe aux difficultés d'établir la preuve de la traite à des fins d'exploitation sexuelle du fait que les victimes craignent de se présenter en cour pour témoigner. On peut aussi avancer que cet enjeu a certainement à voir avec le fait qu'elles sont trop souvent laissées à elles-mêmes après avoir réchappé à la traite, tandis que les trafiquants sont rarement inculpés.

Il y a beaucoup d'incompréhension par rapport à cette loi-là, les gens ont l'impression que ça vise simplement la traite internationale, que ce n'est pas une loi qui a été faite pour la traite interne [...]. On sent que ça bouge, ça s'en vient, on a été capables de porter des chefs [d'accusation], ce qu'on n'était pas capables parce que il n'y avait pas d'ouverture. On est en train d'essayer de changer la mentalité au niveau des corps de police, des procureurs, de dire que oui, c'est une priorité.

Les articles de lois adoptés en 2005 sont aussi jugés trop restrictifs par les procureurs et procureures du Québec qui portent davantage des accusations pour proxénétisme que pour traite. Le professeur de droit Benjamin Perrin confirme cette réalité : « *It's a very new offence... It's only been on the books for a few years [...] Some prosecutors and police are reluctant to [allege] this offence because they are not sure how the court will interpret it* » / « Il s'agit d'une nouvelle infraction... Cela fait seulement quelques années qu'elle apparaît dans le code criminel. Certains procureurs-es et policiers-ères sont réticents-es à invoquer cette infraction parce qu'ils et elles ne sont pas sûrs-es de l'interprétation qu'en livrera le tribunal » (cité dans Keilholz, 2008, nous traduisons). Ce flou – qui gagnerait à être davantage investigué – joue certainement un rôle-clé dans le faible taux de condamnation pour traite.

4.3.1 De rares poursuites en justice pour traite de personnes

Depuis la promulgation, en 2005, des nouvelles infractions concernant la traite des êtres humains, le gouvernement canadien a engagé quelques poursuites, mais le bilan apparaît plutôt médiocre au regard du faible nombre de poursuites et de condamnations. Les chiffres spécifiques sur la traite à des fins d'exploitation sexuelle sont difficiles à obtenir, mais en date du 15 novembre 2009, seulement 22 affaires du genre avaient été portées devant les tribunaux du Québec, de la Nouvelle-Écosse, de l'Ontario et de l'Alberta (GRC, 2010). Elles impliquaient 27 victimes et 28 personnes accusées agissant dans le milieu des bars, de l'escorte ou des deux, ainsi que dans un salon de massage. Selon les chiffres de la GRC datant d'octobre 2011, les poursuites avaient donné lieu à neuf condamnations pour traite de personnes, tous des cas de traite locale à des fins d'exploitation sexuelle survenus sur les territoires de l'Ontario et du Québec¹⁰.

4.3.1.1 Les premières condamnations pour traite prostitutionnelle

Le premier condamné pour traite de personnes au Canada est Imani Nakpangi, reconnu coupable en mai 2008 par la cour de Brampton (Ontario) d'avoir recruté et leurré deux filles de quatorze et quinze ans à des fins de prostitution. Il a reçu une peine de trois ans d'emprisonnement pour traite et de deux ans pour proxénétisme sur mineures, à purger consécutivement.

[Nakpangi] a sollicité des clients au moyen d'annonces érotiques et de photos des victimes publiées sur des sites Internet; transporté les victimes jusqu'à des hôtels pour qu'elles y pratiquent des actes sexuels; et a contrôlé tout l'argent gagné par les victimes, soit environ 400 000 \$, pendant deux ans pour une victime et environ deux mois pour l'autre. Nakpangi a manipulé ces filles, leur faisant croire qu'elles avaient une relation romantique avec lui, puis

a entre autres dansé dans plusieurs bars de la région de Montréal, ailleurs au Québec ainsi qu'en Ontario et devait remettre tout son argent au suspect. Ce dernier l'a battue à plusieurs reprises». Service de police de la Ville de Montréal (2009). Il semble que Hrudey Youance ait plaidé coupable pour ce qui concernait le proxénétisme et les voies de fait, mais que les chefs de traite aient été retirés de l'acte d'accusation. Il aurait reçu une sentence de 28 mois de prison.

10. Site Internet de la GRC (Centre national de coordination contre la traite de personnes) : <http://www.rcmp-grc.gc.ca/ht-tp/index-fra.htm>. (consulté le 24 février 2012)

a eu recours aux menaces, à l'intimidation et à la violence physique pour les contrôler. Lorsque l'une des victimes lui a dit vouloir partir, Nakpangi lui a imposé des droits de sortie de 100 000 \$. (GRC, 2010 : 27)¹¹

En novembre 2008, Jacques Léonard-St.Vil, un homme de 24 ans résidant à Longueuil, a été condamné à une peine de 36 mois de prison, mais a été immédiatement libéré du fait que sa détention préventive de 18 mois, depuis son arrestation en mai 2007, comptait pour le double. La victime est une femme de Montréal qui avait 20 ans au moment où l'homme l'a recrutée en lui faisant miroiter de l'argent facile dans le domaine de partys promotionnels. Il l'a prostituée dans plusieurs bars de danseuses à Mississauga, en Ontario. Sévèrement battue, elle a remis le total de ses revenus estimés à 60 000 \$ durant les trois mois sous la coupe du proxénète. Léonard-St.Vil est la première personne accusée pour traite des personnes au Canada depuis l'introduction de l'infraction au Code criminel, mais il est cependant le second à être condamné.

En avril 2009, la condamnation de Vytautus Vilutis, un homme de 22 ans, a mis en lumière le rôle des sites de petites annonces, en l'occurrence *Craigslist*, par le biais duquel le proxénète a trafiqué une femme de 20 ans en Ontario.

En 2009 à Gatineau, Laura Emerson, une femme de 29 ans, a plaidé coupable d'avoir trafiqué trois jeunes filles – dont une mineure – aux fins de prostitution. Emerson a aussi reconnu avoir séquestré ses victimes et les avoir forcées à consommer du crack¹² ainsi que d'avoir tenu, avec son conjoint, une maison de débauche dans la région de Hull-Gatineau et d'avoir pris la tête d'un réseau de prostitution. Emerson a reçu une peine de sept ans de prison. Son conjoint et complice, Gordon John Kingsbury, a pour sa part été condamné à 14 mois d'incarcération pour proxénétisme et voies de fait.

Enfin, à Montréal, Michael Mark Lennox a plaidé coupable de traite d'une jeune femme de 17 ans qu'il avait déplacée à Toronto pour la prostituer, d'abord dans la rue, puis dans les bars et comme escorte. En 2009, il a été condamné à deux ans de prison pour traite et proxénétisme, mais n'a purgé qu'une semaine d'emprisonnement, en raison du crédit double accordé pour son année de détention avant le procès. À noter que des changements législatifs récents ne permettent plus de tels « crédits ».

4.3.2 Les lois relatives à l'immigration

Depuis l'entrée en vigueur, le 28 juin 2002, de la *Loi concernant l'immigration au Canada et l'asile conféré aux personnes déplacées, persécutées ou en danger* (titre abrégé : *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* – LIPR)¹³, remplaçant l'ancienne *Loi sur l'immigration* qui datait de 1978, la traite est considérée comme une infraction criminelle au Canada¹⁴. En plus de peines plus sévères, cette loi étend le pouvoir de détention pour contrôle d'identité et alourdit les peines en cas de fraude ou d'utilisation de faux documents.

Avant même son adoption, la LIPR est fortement critiquée par la société civile et par les experts-es, notamment parce qu'elle ne contient pas de dispositions pour protéger les victimes de la traite (Oxman-Martinez, Martinez et Hanley, 2001; Conseil canadien pour les réfugiés, 2001a, 2001b, 2001c; Association nationale de la femme et du droit *et al.*, 2001; Centre justice et foi, 2001). Cette loi pénalise notamment les victimes si elles ne peuvent fournir de preuve d'identité, les associant *de facto* au système criminel. À ce chapitre, le Centre justice et foi (2001) souligne que les dispositions de cette loi sont néfastes pour les victimes

11. Ce cas a fait l'objet d'une forte médiatisation en Ontario, voir Cherry, 2009.

12. Stupéfiant dérivé de la cocaïne.

13. Selon le ministère concerné, cette loi vise deux grands objectifs : « Fermer la porte aux criminels et autres personnes qui voudraient abuser de la générosité et de l'ouverture de notre pays, et l'ouvrir plus grande aux réfugiés authentiques et aux immigrants dont le Canada a besoin » (CIC, juin 2001).

14. L'article 118 de la LIPR concerne spécifiquement la traite des personnes et impose comme sanction une amende maximale de un million de dollars et une peine d'emprisonnement à perpétuité ou l'une de ces peines.

car les contrôles plus serrés peuvent pousser les gens vers l'illégalité, ce qui pénalise directement les personnes les plus vulnérables et les plus démunies sur le plan économique. De plus, les victimes hésitent à dénoncer les trafiquants de peur d'être renvoyées dans leur pays d'origine. En somme, on craint que cette loi ait comme principal effet une augmentation du contrôle des frontières et des mouvements clandestins, sans véritablement constituer un outil efficace pour la lutte et la prévention de la traite ou pour une protection des victimes (Oxman-Martinez, Martinez et Hanley, 2001).

Au début des années 2000, lorsque les victimes avaient échappé relativement vite à la traite ou n'avaient pas subi de violences sévères, l'intervention gouvernementale se déployait de plusieurs façons : la déportation, le rapatriement « volontaire », la migration vers un autre pays – ce qui avait souvent pour effet de renvoyer les victimes à la clandestinité ou au retour dans les réseaux de trafiquants – ou encore l'octroi d'un statut permanent au Canada.

La déportation demeure une pratique courante et s'avère « particulièrement probable si la victime avait d'abord été interceptée par des agents de police ou d'immigration » (Oxman-Martinez, Lacroix et Hanley, 2005 : 16). Plusieurs observatrices et observateurs jugent que le système « échoue lorsqu'il est question de protéger les droits fondamentaux des victimes de la traite des personnes » (Oxman-Martinez, Lacroix et Hanley, 2005 : 35). La *LIPR* ne prévoit aucune disposition à ce sujet et n'exempte des accusations criminelles que les migrantes et les migrants reconnus comme réfugiés (Conseil Canadien pour les réfugiés, 2001a). De plus, les programmes de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) se concentrent davantage sur la prévention de l'entrée des victimes de la traite sur le territoire canadien et sur la poursuite des personnes facilitant cet accès : « Dans les faits, aucun des programmes actuels du CIC ne tient compte de la protection des victimes de la traite des personnes » concluaient Oxman-Martinez, Lacroix et Hanley il y a quelques années (2005 : 34).

En mai 2006, CIC émet des *Directives sur la traite*, des mesures dites provisoires dont l'objectif est de « donner aux victimes de la traite la possibilité de régulariser leur statut au Canada ». La reconnaissance du statut de victime par CIC s'avère une condition essentielle pour obtenir le soutien du Canada dans le cadre de ces *Directives*. Le choix des critères utilisés pour identifier les victimes constitue un enjeu déterminant pour assurer le succès de ces mesures. En effet, les critères devront prendre en considération l'omniprésence de la duperie dans les pratiques de traite et le fait que les victimes ne sont pas facilement identifiables (Kurtzman, 2008).

Le 19 juin 2007, le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration (CIC) présente de nouvelles mesures destinées à aider les victimes de la traite des personnes qui ont été emmenées au Canada de l'étranger. La durée du permis de séjour temporaire (PST) de ces personnes est ainsi prolongée de 120 à 180 jours, ce qui permet dorénavant aux victimes de demander un permis de travail. Au terme de ce délai, les autorités peuvent accorder une plus longue autorisation de résidence, jusqu'à trois ans. Les frais exigés pour les permis initiaux de séjour et de travail ont été éliminés.

Malgré ces changements, le Conseil canadien pour les réfugiés (2007 : 1) estime « insuffisantes » les mesures prises par le gouvernement pour protéger les victimes de la traite, par exemple les *Directives* provisoires sur le permis de séjour temporaire :

...les directives prévoient un fardeau de preuve déraisonnable sur la personne qui doit convaincre l'agent d'immigration qu'il ou elle est une victime de la traite de personnes. De plus, l'implication obligatoire dissuade les personnes victimes de la traite de déposer une demande, à cause de leurs préoccupations concernant d'éventuelles conséquences reliées à une telle implication. [...] D'autre part, ne fournissant aucune protection aux personnes victimes de la traite, les politiques du gouvernement canadien servent les intérêts des trafiquants. Ceci s'explique par le fait que ces politiques ne donnent pas aux personnes victimes de la traite d'autres possibilités viables que de demeurer en situation d'exploitation. (Conseil canadien pour les réfugiés, 2007 : 1)

Le 29 juin 2010, le projet de loi C-268 présenté par la députée Joy Smith a reçu la sanction royale. Il modifie le Code criminel pour prescrire un emprisonnement minimal obligatoire de cinq ans pour la traite d'une personne mineure, qu'il s'agisse de traite à des fins d'exploitation sexuelle ou de travail forcé.

Enfin, en septembre 2011, la partie 5 du projet de loi C-10 – *Loi sur la sécurité des rues et des communautés* – déposé par le ministre de la Sécurité publique du Canada, vise à modifier la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*. Cette modification avait déjà été proposée par les projets de loi C-57 et C-17 (2007), C-45 (2009) et C-56 (2010) qui s'intitulaient: *Projet de loi sur la prévention du trafic, de la maltraitance et de l'exploitation des immigrants vulnérables*. Aucun de ces projets n'a été adopté par la chambre des communes. Ils visaient globalement à accorder aux agents et agentes d'immigration une plus grande latitude pour, affirme-t-on, refuser de délivrer un permis de travail aux personnes étrangères susceptibles de travailler dans des conditions dégradantes au Canada, incluant celles qui pourraient être vulnérables à la traite d'êtres humains. De surcroît, le gouvernement a redéposé en juin 2011 un projet de loi visant à empêcher les passeurs d'utiliser abusivement le système d'immigration canadien: le *Projet de loi C-4* (anciennement C-49). Malgré le titre, comme le souligne le Conseil canadien pour les réfugiés, «la plupart des dispositions du projet de loi visent les réfugiés, pas les passeurs»¹⁵.

Si l'on peut accueillir favorablement la mise en place de diverses mesures pour améliorer l'approche du Canada face à la traite des personnes, on doit se questionner sur les effets négatifs d'une approche de plus en plus coercitive, qui, sous couvert de protéger les migrants et les migrantes vulnérables, semble résolument orientée vers la prévention de l'immigration clandestine, dans la lignée des politiques de sécurité publique associées aux Conservateurs.

Force est de constater que le gouvernement ne respecte toujours pas ses obligations relatives à la *Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée* et à ses deux protocoles additionnels. Ces accords spécifient que des mesures doivent être adoptées afin d'assurer la protection des victimes de traite. Ils exigent également que les mesures de criminalisation ne s'appliquent pas aux personnes qui entrent clandestinement sur un territoire. Or, la tendance actuelle s'inscrit dans un durcissement des mesures concernant l'immigration illégale et l'octroi du statut de réfugiés. À l'heure actuelle, le fardeau de la preuve repose toujours de façon déraisonnable sur les victimes elles-mêmes qui, lorsqu'elles sont appréhendées sans papiers, sont trop souvent de facto traitées comme des criminelles.

4.4 Le sous-comité de l'examen des lois sur le racolage

En décembre 2006, le Sous-comité de l'examen des lois sur le racolage déposait son rapport à la chambre des communes du Canada. Au moment de l'audience en 2005, plusieurs témoins ont mis en lumière le manque d'adéquation entre les textes de loi et la réalité de la lutte contre la traite. Un inspecteur du Service de police de la ville de Montréal (SPVM) a également informé le Sous-comité que le SPVM recommandait le maintien des lois sur le racolage en vigueur. Il ajoute: «Une piste de solution intéressante serait d'augmenter les peines imposées aux clients et aux proxénètes»¹⁶. Au final, le rapport (non unanime) du Sous-comité en question (Chambre des communes du Canada, 2006) a fait l'objet de vives critiques, tant parmi les parti-

15. «C-4 – contre les passeurs ou contre les réfugiés?», <http://ccrweb.ca/fr/c4> (consulté le 2 août 2011)

16. Le Sous-comité de l'examen des lois sur le racolage a été créé par le Comité permanent de la justice, des droits de la personne, de la sécurité publique et de la protection civile de la Chambre des Communes du Canada en novembre 2004. Son mandat était «d'examiner les lois sur le racolage afin d'améliorer la sécurité des travailleurs du sexe et de recommander des changements de nature à réduire l'exploitation et la violence dont les travailleurs du sexe sont victimes», selon un communiqué officiel: <http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=1651482&Language=F&Mode=1&Parl=38&Ses=1>. C'est dans ce cadre que le témoignage de l'Inspecteur Leclerc a été entendu, le mercredi 16 mars 2005. Verbatim. En ligne: <http://www2.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=1698760&Language=F&Mode=1> (consulté le 18 janvier 2009)

sanés et partisans de la décriminalisation totale de la prostitution, que parmi ceux qui revendiquent son abolition. Il a notamment été jugé contradictoire, incohérent et dangereux par la Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLES, 2006) :

...si le rapport majoritaire déplore la discrimination qui assure l'impunité aux «prostitueurs» (clients et proxénètes), il n'en propose pas moins l'abolition des lois qui les visent, s'en tenant à des lois plus générales dont il constate pourtant la non-application. En contrepartie, même si le rapport déplore la répression sélective des victimes de la prostitution de rue, il maintient l'application contre elles des lois et règlements d'application générale actuellement utilisés pour les harceler et ne sanctionner qu'elles. (CLES, 2006)

Ainsi, le Sous-comité de l'examen des lois sur le racolage n'a pas réussi à se prononcer de façon consensuelle sur la nature de la prostitution, ses causes et ses conséquences ainsi que sur les stratégies à adopter pour «régler le problème». Les membres du Parti libéral (PLC), du Nouveau Parti démocratique (NPD) et du Bloc Québécois (BQ) ont estimé que, «puisque la prostitution adulte est légale au Canada, il faut en préciser les conditions d'exercice (sic)» (Chambre des communes du Canada, 2006 : 98). Ils ont également affirmé que «les activités sexuelles entre adultes consentants qui ne nuisent pas à autrui, qu'il y ait échange d'argent ou non, ne devraient pas être interdites par l'État» (Chambre des communes du Canada, 2006 : 98). En revanche, poursuit le Rapport, «[...] les membres du Parti conservateur (PCC) ont considéré que la prostitution est une activité dégradante, déshumanisante, souvent contrôlée par des individus manipulateurs et opportunistes, qui s'en prennent à des victimes souvent incapables de se prémunir contre les sévices et l'exploitation» (Chambre des communes du Canada, 2006 : 99). De ce point de vue, la prostitution doit être envisagée comme «une forme de violence et non comme activité commerciale» (Chambre des communes du Canada, 2006 : 99). Les membres du Sous-comité se sont néanmoins entendus pour recommander que le gouvernement du Canada «voit à ce que le problème de la traite des personnes demeure une priorité, afin que les victimes bénéficient d'une aide et de services adéquats, et que les trafiquants soient traduits devant la justice» (Chambre des communes du Canada, 2006 : 94).

4.5 Le relâchement de l'interprétation des lois canadiennes par les tribunaux

Sur la scène juridique, plusieurs changements ont progressivement facilité le recrutement de femmes dans la prostitution, incluant des migrantes. Des jugements contradictoires ont été rendus ces dernières années autour de la question des danses-contacts permettant au client de toucher la danseuse nue. Ils ont démontré que la tolérance à l'endroit de cette activité prostitutionnelle ne s'est pas ensuivie de meilleures conditions pour les danseuses, bien au contraire, les clients en demandant toujours plus pour leur argent¹⁷.

Le relâchement de l'interprétation des lois par les tribunaux a d'abord permis la nudité quasi complète, puis, par la suite, la danse aux tables, pour en arriver à un contact physique direct avec les clients. Cela a entraîné une spécialisation dans la danse exotique des bars et des clubs du Québec (Saint-Louis, 2003). Les contacts physiques de nature sexuelle recherchés par les clients étant interdits en public, les isoloirs, perçus comme des endroits privés, se sont rapidement instaurés, et la demande québécoise pour de nouvelles recrues a connu une hausse importante.

En 1999, un jugement de la Cour suprême statue que la danse-contact n'outrepasse pas le seuil de tolérance sociale. Il s'agit d'un gain majeur pour les propriétaires de bars dans l'industrie du sexe qui visent, à terme, la décriminalisation complète de la prostitution. Le jugement légitime le contact physique avec les clients, mais surtout, il accorde aux promoteurs de l'industrie le pouvoir d'avoir pignon sur rue à titre d'établissement voulant développer ce type de danse («danse à 10 \$»). Du point de vue des danseuses nues, cette décision de la Cour suprême a aussi entraîné un double effet, soit un fléchissement de l'intérêt des

17. Pour une synthèse plus détaillée des jugements en question et leur analyse, voir le récent avis du Conseil du statut de la femme sur la prostitution (CSF, 2012).

Canadiennes pour cette pratique qui les forcent à subir des attitudes qu'elles n'ont pas choisies, relativement aux contacts physiques associés à la «danse à 10 \$», et une hausse de la demande pour des étrangères de la part des promoteurs de l'industrie. C'est à partir de ce moment qu'on a invoqué une pénurie de danseuses nues et accordé des centaines de visas de travail temporaires à des migrantes¹⁸.

Notons qu'en juin 2012, M. Réal Ménard¹⁹, maire d'arrondissement, travaillait activement à la mise en place d'une zone de tolérance dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve, comptant sur la collaboration de la police pour n'y exercer aucune répression à l'encontre des clients et des personnes prostituées. Un sondage administré par l'organisme Stella a circulé auprès des personnes prostituées et propose notamment que le stationnement sur la rue Ste-Catherine, à côté du viaduc à la limite ouest d'Hochelaga, soit éventuellement doté de *containers* ou de roulottes vides aménagés avec des matelas en plastique pour «faire» des clients.

On peut s'inquiéter, d'une part, que l'initiative mette de l'avant la notion de sécurité pour les femmes prostituées à l'intérieur alors que rien n'est moins vrai, comme le démontre la prévalence de violence dans des zones qui ont légalisé ou décriminalisé la prostitution (CSF, 2012). De fait, les femmes qui sont prostituées dans la rue comptent parmi les personnes les plus vulnérables, notamment du fait qu'elles sont aux prises avec une grande précarité économique et, bien souvent, avec l'itinérance et la toxicomanie, sans compter de lourds passés personnels. Des intervenantes de la Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLES) rencontrées informellement, dont des femmes ayant un vécu dans la prostitution, considèrent que la décriminalisation n'aidera guère ces personnes enfermées dans la narcoprosstitution à qui l'on doit proposer des solutions de rechange à la pauvreté et du soutien psychosocial pour reprendre espoir en elles et en leurs capacités, plutôt que des *containers* dans un terrain à l'abri du regard des citoyennes et des citoyens soucieux de mettre un terme à ce que les autorités politiques leur présentent comme une nuisance publique.

4.6 Autour du controversé jugement *Bedford c. Canada*

En septembre 2010, la Cour supérieure de l'Ontario²⁰ s'est prononcée en faveur de la décriminalisation de toutes les infractions relatives à la prostitution (adulte). Dans une décision controversée, la juge Susan Himel a invalidé différents articles du Code criminel concernant la sollicitation, le proxénétisme et la tenue de maisons de débauche, la prostitution n'étant pas en soi un crime au Canada. Le jugement vise ainsi l'élimination complète de l'article 210 interdisant la tenue de maison de débauche. Il vise également la modification de l'article 213 de façon à éliminer l'alinéa interdisant la sollicitation à des fins de prostitution, tout en maintenant des alinéas criminalisant le fait de nuire à la circulation des piétons ou des voitures. Le jugement souhaite aussi changer l'article 212 de façon à éliminer l'alinéa qui interdit de vivre de la prostitution d'autrui, tout en maintenant la notion de proxénétisme forcé.

18. En lien avec la question des visas pour danse exotique (voir notre section 3.4). Les informations transmises par une agente de RHDCC concernant l'embauche accrue de danseuses étrangères par l'Ontario au début des années 2000 – la plupart des demandes de visas provenait de cette province – vont dans le sens de cette analyse. L'agente associe la croissance des demandes ontariennes de ces visas à la baisse de l'offre de services du côté des Québécoises dans la suite du jugement de 1999. Selon elle, des Québécoises préféraient jusqu'alors pratiquer la danse en Ontario parce qu'il leur était encore possible d'échapper aux pressions des «contacts physiques» alors qu'au Québec ce n'était quasiment plus possible.

19. M. Ménard a été membre du Sous-comité de l'examen des lois sur le racolage où il a mis en doute l'importance de la traite au Canada et son lien avec la prostitution. En ligne. <http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=1651482&Language=F&Mode=1&Parl=38&Ses=1> (consulté le 1^{er} novembre 2012) Voir aussi Ménard, R. 2004.

20. *Bedford c. Canada*, 2010 ONSC 4264.

La réponse apportée par la juge Himel à la question de l'exploitation sexuelle à des fins commerciales suscite un large débat qui oppose les droits des femmes aux droits des proxénètes et des clients²¹. L'Institut Simone-de Beauvoir de l'Université Concordia a pour sa part publié une lettre ouverte dans laquelle les signataires – qui s'identifient comme membres du personnel enseignant et du corps étudiant de l'Institut – soutiennent que les changements proposés par la juge Himel en faveur de la décriminalisation de la prostitution permettraient aux personnes prostituées «de travailler dans un environnement sécuritaire» (Institut Simone-De Beauvoir, 2010). Dans la même veine, des militantes issues des secteurs universitaires et communautaires soulignent que «La décision de la Cour supérieure de l'Ontario met de l'avant des mesures concrètes pour réduire la violence faite aux travailleuses du sexe» et représente, en ce sens, «une victoire»²². Ces militantes affirment également ne se sentir «ni représentées, ni incluses» dans les positions prises par le Conseil du statut de la femme (CSF) sur cette affaire, qu'elles accusent de «tourn[er] le dos à la sécurité des travailleuses du sexe».

En réaction au jugement Himel, le CSF a émis un communiqué dans lequel sa présidente rappelle l'importance de lutter contre la prostitution et de se positionner contre la légalisation de cette «forme ultime de violence faite aux femmes» (CSF, 2010).

L'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) s'inquiète aussi que le jugement ignore «le fait que les femmes autochtones, les femmes en situation de faible revenu et celles qui souffrent de problèmes de santé mentale et de toxicomanie travaillent dans la prostitution à cause d'un racisme et d'un classisme systémiques, ainsi que d'un déséquilibre fondamental de pouvoirs et de problèmes d'inégalité, qui sont à la racine de la prostitution» (AFAC, 2010).

Le gouvernement canadien a porté la décision de la juge Himel en appel le 16 juin 2011. Une coalition pancanadienne²³ a comparu en cour d'appel, invoquant la Charte canadienne des droits et libertés, et les obligations internationales du Canada pour demander l'adoption d'une «criminalisation asymétrique de la prostitution» en vue de poursuivre les proxénètes et les clients, et non les personnes prostituées²⁴. Cet appel s'est soldé par un sursis à l'abrogation des lois demandée par la Cour de l'Ontario. Il est fort probable que la cause aboutisse en Cour suprême.

4.7 Un bilan médiocre à l'encontre des engagements internationaux du Canada

Avec Norma Ramos, de la Coalition contre la traite des femmes (en anglais, CATW), on peut s'inquiéter de ce que le jugement dans l'affaire Bedford c. Canada «adresse un message clair à tous les souteneurs et trafiquants d'êtres humains : ils sont les bienvenus à mener leurs "activités" au Canada», parachevant ainsi ce que plusieurs tribunaux, par le relâchement de leur interprétation des lois canadiennes à l'égard de la prostitution, ont amorcé depuis la fin des années 1990 (Ramos, 2011). Dans cet ordre d'idées, il y a lieu de se demander si le projet de «zone de tolérance» dans Hochelaga-Maisonneuve verra le jour. Considérant l'indifférence sociale face à ce problème qui affecte les plus vulnérables des vulnérables, on peut craindre une

21. Voir notamment les nombreux articles sur le site *Sisyphé* dans la rubrique: <http://sisyphe.org/spip.php?rubrique147> (consulté le 1^{er} novembre 2012)

22. «Lettre ouverte au Conseil du statut de la femme – Le CSF tourne le dos à la sécurité des travailleuses du sexe», novembre 2010, <http://www.chezstella.org/stella/?q=CSF-Himel> (consulté le 1^{er} août 2011)

23. Cette coalition a été mise sur pied conjointement par le Vancouver Rape Relief and Women Shelter et la Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLES). Voir notre annexe 2, une pratique de mobilisation.

24. Voir l'article résumant l'intervention en Cour d'appel de l'Ontario de la Coalition féministe pancanadienne pour l'abolition de la prostitution et présentant la liste des organisations membres de la Coalition <http://sisyphe.org/spip.php?article3917> (consulté le 1^{er} août 2011)

nouvelle étape vers la marginalisation accrue des femmes dans la rue, vers la dérèglementation de l'industrie qui les exploite et, conséquemment, vers l'expansion de la traite.

Au mois de juin 2011, environ cinquante dossiers de traite étaient encore devant les tribunaux. Ils impliquent 74 accusés et 141 victimes, dont au moins 17 étaient âgées de moins de 18 ans au moment de l'infraction. Les cinquante dossiers, à l'exception de cinq, relèvent de la traite à des fins d'exploitation sexuelle (Ministère de la Justice du Canada, 2011). Des observatrices et observateurs (Amnistie internationale²⁵; Perrin, 2010) déplorent les manquements du Canada face à ses obligations internationales au regard du *Protocole de Palerme*. Le gouvernement fédéral, comme tant d'autres, a signé cet accord et s'est doté d'une législation contre la traite des êtres humains. Malgré cela, on ne peut que constater le faible nombre de condamnations, de même que les courtes sentences imposées par nos tribunaux en matière de traite des êtres humains, alors que le Code criminel canadien comporte désormais des dispositions spécifiques à ce sujet. D'aucuns observent que « le nombre de condamnations augmente, mais pas proportionnellement à la prise de conscience (et, probablement, à l'ampleur) croissante du problème » (ONU DC, 2009 : 2).

25. Voir la campagne « La traite des femmes ni ici, ni ailleurs »
http://www.amnistie.ca/site/images/stories/section_agir/campagnes/traite/femmes/chap4.htm (consulté le 3 août 2012)

CHAPITRE 5

Les milieux policiers et la lutte contre la traite

Le présent chapitre expose les résultats de notre enquête sur les initiatives des milieux policiers et leur compréhension de la traite aux fins d'exploitation sexuelle. Le phénomène de la traite à des fins d'exploitation sexuelle est appréhendé différemment selon les corps de police qui interviennent, en fonction des niveaux de juridiction de ceux-ci et des dispositions légales qu'ils sont appelés à appliquer. Au Québec, l'effectif policier se compose de quatre types de corps de police : la Gendarmerie royale du Canada (GRC) ; la Sûreté du Québec (SQ) ; les corps de police municipaux, tel que le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et les services de police autochtones.

Dans le cadre de notre recherche, nous avons rencontré deux gendarmes de la GRC, seul corps policier au Canada à détenir un mandat officiel de lutte contre la traite internationale des êtres humains sur l'ensemble du territoire canadien. Nous avons également eu un entretien téléphonique avec une personne-ressource de la section des enquêtes fédérales et de l'immigration de la GRC, affectée au dossier de la lutte contre la traite. Nous avons eu l'occasion d'être en contact avec des agents de l'Agence des services frontaliers du Canada. En ce qui concerne le SPVM, nous avons interviewé des membres de l'équipe luttant contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales (ESEC). Nous avons également eu des échanges éclairants avec plusieurs enquêteurs de la section moralité d'un poste de l'ouest de Montréal impliqués dans des opérations concernant la traite. De plus, nous avons rencontré des policiers du Centre opérationnel Sud du SPVM, dont l'action porte notamment sur la prostitution adulte au centre-ville. Pour finir, nous avons eu des conversations téléphoniques avec un agent dûment mandaté par la Sûreté du Québec¹ (SQ).

Par ailleurs, nous avons participé à une ronde de type «COBRA»² dans les milieux de l'industrie du sexe avec une patrouille du Groupe d'intervention locale (GIL) du poste 21 (SPVM). Le COBRA couvrait le périmètre René-Lévesque/St-Laurent/Ontario/Saint-André au centre-ville de Montréal. Nous avons également accompagné des policiers du Centre opérationnel ouest (SPVM) dans le cadre d'une opération dans un salon de massage tenu par une femme d'origine chinoise qui avait fait l'objet d'une plainte d'une personne résidant dans le quartier. Enfin, nous avons rencontré ces personnes et effectué ces activités de recherche-terrain pour mieux comprendre les interventions policières en ce qui a trait à la prostitution et de la traite des

-
1. Nous remercions toutes ces personnes pour leur précieuse collaboration et leurs noms resteront confidentiels.
 2. Un COBRA est une activité où des civils accompagnent des membres du corps policier du SPVM dans le cadre de leur travail régulier. COBRA est l'acronyme de Connaissances Opérationnelles de Base Renouvelées Annuellement.

femmes à des fins prostitutionnelles, et dans la perspective d'être mises en contact avec des victimes de traite au Québec.

5.1 La GRC et la lutte contre la traite: une approche multilatérale

5.1.1 Le rayon d'action de la GRC

En 2004, le ministre de la Justice de l'époque, Irwin Cotler, fait de la traite des êtres humains une priorité gouvernementale. À cette époque, deux gendarmes étaient affectés à temps plein au dossier de la traite pour le Québec au sein de la section immigration et passeports de la GRC de Montréal qui comprenait une vingtaine de personnes. Cette section enquête sur le crime organisé, la traite et la contrebande, ainsi que sur les activités de « prétendus conseillers en immigration », l'« exploitation frauduleuse du programme d'immigration par des entreprises » et la « prolifération » de divers documents falsifiés. En théorie, la GRC, service de police fédéral, peut non seulement enquêter sur les cas internationaux de traite de personnes, mais aussi sur les cas de traite interne. Les lois élaborées et adoptées par le Parlement canadien sont conçues à ces fins, par exemple, les articles 279.01 à 279.03 du code criminel ainsi que l'article 118 de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (LIPR) votée en 2002 et, depuis novembre 2005, la loi C-49 contre la traite des personnes qui ajoute de nouvelles infractions au code criminel.

5.1.2 Une priorité stratégique

Selon le *Rapport sur les plans et les priorités* (RPP) de 2008-2009 de la Gendarmerie royale du Canada, l'intervention en matière de traite des personnes s'inscrit dans la lutte contre le terrorisme, elle-même considérée comme une « priorité stratégique » visant à « Réduire la menace d'activité terroriste criminelle au Canada et à l'étranger ».

Jusqu'à une cinquantaine d'organisations terroristes sont présentes dans une certaine mesure au Canada et participent à une gamme d'activités comme la collecte de fonds (argent envoyé à l'étranger pour financer des activités terroristes), l'acquisition d'armes, le trafic de marchandises et la traite de personnes. (GRC, 2009)

Créé en février 2004, le Groupe de travail interministériel fédéral sur la traite des personnes (GTITP) regroupe 18 ministères et organismes, incluant la GRC et Condition féminine Canada³. Il a reçu le mandat de coordonner les efforts déployés à l'échelle nationale pour combattre la traite des personnes et de mettre au point une stratégie fédérale. Actuellement présidé conjointement par Affaires étrangères et Commerce international Canada (MAECI) et par Justice Canada, le Comité poursuit ses travaux.

La traite est également abordée dans le cadre de la protection de l'intégrité des frontières canadiennes, en particulier via le Programme des questions d'immigration et de passeports qui accueille le Centre national de coordination contre la traite de personnes (CNCTP). Récemment mis sur pied par la GRC, ce Centre fournit de la formation et des services analytiques aux forces de l'ordre. Il se veut un « point de liaison national pour l'application de la loi et les enquêtes en matière de traite de personnes »⁴ et collabore avec différents organismes nationaux et internationaux.

En 2010, le Centre national de coordination contre la traite de personnes (CNCTP) établi par la GRC a lancé la campagne « Je ne suis pas à vendre », afin de sensibiliser le public à la question de la traite de per-

3. Pour obtenir la liste complète des partenaires et autres informations sur le comité, voir le site Internet du ministère de la Justice: <http://canada.justice.gc.ca/fra/sv-fs/tp/p4.html> (consulté le 16 avril 2009)

4. Source: site Internet de la GRC: <http://www.rcmp-grc.gc.ca/imm-passp/htncc-cnctp-fra.htm> (consulté le 5 février 2009)

sonnes. Selon les sources officielles du CNCTP⁵, une trousse d'information distribuée à 8 000 exemplaires et des ateliers/séances de sensibilisation à la traite des personnes ont permis de rejoindre plus de 34 000 personnes au Canada.

5.1.3 Quelle vision de la traite et de ses enjeux pour la GRC?

Au moment de la cueillette de données, le site Internet de la GRC conviait les internautes qui voulaient en savoir davantage sur la formation offerte aux agents d'application de la loi en matière d'enquête sur la traite de personnes à consulter un guide intitulé *Human Trafficking – Reference Guide for Canadian Law Enforcement*⁶. Il retient la définition internationale de la traite (Art. 3.a) et insiste sur le caractère multivoque du phénomène appelant à une collaboration multilatérale entre les différents acteurs et actrices de la lutte, incluant la société civile. Le manuel souligne également la difficulté de mener des enquêtes et d'aboutir à des condamnations précisément du fait de la complexité et de la multiplicité des enjeux en présence, conjugué au manque d'efficacité des dispositions pénales. Enfin, il met en relief la nécessité de comprendre la traite comme un processus impliquant différents crimes, plutôt que comme un acte criminel *stricto sensu* :

Human trafficking is a crime that is frequently international in nature, crossing national borders and jurisdictions. Human trafficking can also occur domestically, within our own borders. Law enforcement efforts can be confounded by the need to conduct investigations or pursue criminals across international borders. Substantive and procedural criminal law dispositions do not always support an effective and proactive law enforcement response to that problem. Existing laws are often very difficult to enforce. Finally, human trafficking is in fact better understood as a collection of crimes bundled together rather than a single offence, a criminal process rather than a criminal event. Stopping human trafficking involves a number of complex law enforcement activities. In spite of all these difficulties, there are law enforcement officials around the world who are successfully arresting and prosecuting traffickers and disrupting their activities. [...] Most have found it essential to coordinate their efforts across agencies, including working with new partners such as non-governmental organizations, the media, victim assistance agencies, and various service providers.

La traite des êtres humains est un crime qui est souvent de nature internationale, traversant les frontières nationales et les juridictions. La traite des êtres humains peut également se produire au niveau national, au sein de nos propres frontières. Les efforts des agents chargés d'appliquer la loi peuvent être entravés par la difficulté de mener des enquêtes ou de poursuivre des criminels au-delà des frontières. Les dispositions pénales ne proposent pas toujours des solutions efficaces et proactives à ce problème. Les lois en vigueur sont souvent très difficiles à appliquer. Enfin, la traite des êtres humains doit être appréhendée en tant qu'ensemble de crimes interreliés, plutôt que comme une seule infraction, en tant que processus criminel plutôt que comme simple acte criminel. Mettre un terme à la traite des êtres humains implique une multiplicité d'actions dans le cadre de l'application de la loi. En dépit de toutes ces difficultés, des forces de l'ordre partout dans le monde procèdent avec succès à l'arrestation et à la poursuite judiciaire des trafiquants et perturbent leurs activités. [...] La plupart [des forces de l'ordre] ont constaté qu'il était essentiel de coordonner leurs efforts mutuels, et de créer des réseaux collaboratifs avec de nouveaux partenaires tels que les organisations non gouvernementales, les médias, les organismes d'aide aux victimes et les divers fournisseurs de services. (International Centre for Criminal Law Reform and Criminal Justice Policy, 2005 : 7, nous traduisons)

5. Site Internet du Centre <http://www.rcmp-grc.gc.ca/ht-tp/index-fra.htm> (consulté le 28 juillet 2011)

6. Publié par The International Centre for Criminal Law Reform and Criminal Justice Policy en 2005, ce manuel de 72 pages s'inspire d'un ouvrage similaire produit pour le *Global Programme on Trafficking in Persons* des Nations Unies (*Office on Drugs and Crime*). Des universitaires et différentes instances judiciaires ont collaboré à la version canadienne. Il ne semble pas être disponible en français. Par contre, la section québécoise du site de la GRC propose à son personnel ainsi qu'au grand public de nouveaux outils sous la forme d'un dépliant d'information de 2 pages sur la traite, intitulé *Je ne suis pas à vendre*, d'un *Guide opérationnel sur la traite de personnes pour les agents d'application de la loi* de 14 pages et d'une *Carte aide-mémoire – Victimes de la traite des personnes* indiquant quelques caractéristiques pour reconnaître une victime et un numéro de téléphone 24 heures pour signaler un cas ou autre information. En ligne <<http://www.rcmp-grc.gc.ca/qc/ved-feat/2008/2008-11-01-fra.htm>> (consulté le 4 février 2009)

Pour les gendarmes interviewées, une situation de traite implique un mouvement migratoire du pays d'origine vers le Canada, avec entrée légale ou illégale au pays, et une pratique d'abus, de tromperie, ou de coercition auprès de personnes qui entrent au Canada. La tromperie peut survenir à tout moment dans le processus migratoire et elle peut porter tant sur les salaires que sur les conditions de travail : « il faut qu'il y ait un mensonge », soulignent les policières rencontrées. Elles précisent toutefois que même sans tromperie ou mensonge, une personne peut être considérée comme trafiquée, si elle est sous-payée et incapable de rembourser la dette contractée pour venir au Canada. Le contrôle exercé par les trafiquants serait un critère de reconnaissance de la traite pour la GRC.

Les trafiquants agitent le spectre de l'illégalité du statut d'immigration pour manipuler et contrôler leurs victimes. Une personne en situation d'illégalité dispose de peu de recours comparativement, par exemple, à une autre détenant un statut de résidente permanente « qui peut aller n'importe où et [qui] va avoir des services ». À cet égard, nos répondantes de la GRC nous ont assurées qu'advenant le témoignage d'une victime en cour, elles veilleraient à ce que celle-ci dispose de papiers d'immigration en règle afin qu'elle puisse rester au Canada si elle le désire.

Les gendarmes expliquent qu'il est très difficile de détecter des victimes parce que la traite « ce n'est pas écrit sur le front » et surtout parce que les victimes ne parlent pas. Le silence des femmes trafiquées est dû, selon elles, à différents facteurs : le manque d'information sur la traite (elles ne connaissent pas le phénomène dont elles sont les victimes) ; le manque de confiance envers les autorités policières ; le tabou entourant la prostitution ; l'isolement des femmes surtout lorsqu'elles ne parlent ni le français, ni l'anglais ; l'absence de solidarité dans le milieu de la prostitution (culture individualiste). Les deux gendarmes estiment que les victimes sont des personnes « très vulnérables [du fait qu'elles] ont peu de ressources au niveau de la culture de la société d'accueil, pas beaucoup d'argent, d'éducation ».

Les policières de la GRC émettent l'hypothèse que le Canada constitue plus un lieu de transit qu'un point d'aboutissement pour la traite internationale. Les policières évoquent aussi le fait que la traite locale (ou dite interne) est plus facile à investiguer et qu'elle constitue l'essentiel des cas sur lesquels les services policiers enquêtent. Par ailleurs, les salons de massage, les bars de danseuses nues, et autres lieux où sont offerts des « services sexuels », sont considérés comme des endroits particulièrement propices pour dissimuler des femmes faisant l'objet de traite à des fins prostitutionnelles.

5.1.4 La sensibilisation et la concertation des acteurs gouvernementaux

Les deux gendarmes rencontrées ont pour mandat de faire de la sensibilisation sur la traite ainsi que de susciter des pratiques de concertation avec d'autres corps policiers et différents partenaires. En effet, à l'instar du plan d'action dont s'est dotée leur institution, elles considèrent que la GRC ne peut lutter seule contre la traite d'êtres humains :

Il faut travailler avec les polices, les services policiers municipaux, avec Immigration, avec différents partenaires, les ONG : on ne peut pas régler les problèmes nous-mêmes ! [...] Après, quand ils [Immigration Canada, les services de police municipal et provincial, etc.] vont être sensibilisés, c'est sûr qu'ils vont être plus à l'affût, ils vont nous appeler.

Une autre personne-ressource de la section des enquêtes fédérales et de l'immigration de la GRC, affectée au dossier de la lutte contre la traite, dit essentiellement travailler à sensibiliser les différents acteurs en présence dans l'appareil gouvernemental. Elle compare le problème de la traite à celui de la violence conjugale, alors qu'il y a vingt ans, le gouvernement n'avait pas de programmes d'action pour combattre ce fléau, que la population – sans oublier les juges, les avocats ou les policiers – considérait que les femmes faisaient exprès de se faire battre. Avec du temps, de la patience, des actions, cette agente se dit confiante que les mentalités évolueront au niveau de la traite, comme cela a été le cas pour la violence conjugale. Elle estime que

les parcours varient d'une victime à une autre, qu'il faut y aller « au cas par cas » et amener les corps policiers à comprendre cela, d'autant qu'il n'y a pas de portrait-type de la victime, ni de statistiques fiables.

5.2 Prostitutions adulte et juvénile: deux problématiques bien distinctes pour le SPVM

5.2.1 La lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants

Au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), le module Exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales (ESEC) lutte contre différentes formes d'exploitation juvénile dont la pornographie, la prostitution, le tourisme sexuel ainsi que la traite. Mise sur pied en 2002, cette équipe a notamment mené des centaines d'enquêtes sur les gangs de rue impliqués dans la prostitution de mineures. Elle était initialement composée d'un superviseur, d'une quinzaine de policiers, d'une analyste du renseignement criminel et d'une anthropologue rattachée à la section recherche et planification stratégique, Michelle Côté. Cette dernière estime que la définition suivante fait consensus dans le milieu de la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants :

L'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales est une violation fondamentale de leurs droits. Elle comprend l'abus sexuel par l'adulte et une rétribution en nature ou en espèces versée à l'enfant ou à une ou plusieurs tierces personnes. L'enfant y est traité comme un objet sexuel et comme un objet commercial. **L'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales constitue une forme de coercition et de violence exercée contre les enfants, et équivaut à un travail forcé et à une forme contemporaine de l'esclavage** (Côté, 2005. C'est nous qui soulignons).

Michelle Côté (2004) a aussi recensé, pour la période allant de septembre 2002 à octobre 2003, 379 cas de mineurs, dont 356 jeunes filles qui ont été victimes d'exploitation sexuelle sur le territoire de Montréal. Certains de ces cas s'associent à la traite à des fins prostitutionnelles (nombre exact non mentionné). L'étude montre qu'il y a sous-évaluation du nombre de victimes d'exploitation sexuelle, que le profil de celles-ci s'avère très diversifié et qu'il existe une grande variété d'approches de la part des proxénètes, impliquant des degrés variables de violence pouvant aller jusqu'aux menaces de mort avec arme à feu. Il apparaît que les proxénètes déplacent leurs victimes dans un rayon pouvant dépasser 700 km (donc en dehors du Québec) et, qu'en conséquence, cette pratique de traite locale nécessite une collaboration entre les divers services de police au Québec et ailleurs au Canada.

5.2.2 La prostitution des adultes

Si le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a accepté de créer une équipe qui travaille sur la traite des enfants à des fins d'exploitation sexuelle, selon une personne rencontrée ayant participé à la mise en place de cette équipe, « il n'a pas été possible d'intégrer la question de la traite d'adultes ». Au niveau de la Ville de Montréal, la police intervient sur des cas de prostitution adulte seulement lorsqu'il s'agit de prostitution de rue ou lorsqu'il y a une plainte de résidents ou résidentes relative à la prostitution⁷. Elle travaille à l'intérieur du cadre législatif qui conçoit le racolage comme une nuisance publique, en vertu de l'article 213 du Code criminel.

7. Dans le cadre d'activités de terrain avec le SPVM, les policiers nous ont décrit une opération typique de prévention de la prostitution dans l'est de Montréal. À cette occasion, une agente simule une activité de femme prostituée (solicitation) et quand elle s'est entendue pour une transaction particulière avec un client, ses collègues interviennent pour remettre un « avertissement » au client. Il ne s'agit pas d'une contravention, mais si cet individu est repris dans une autre opération policière, cet avertissement aggrave son cas.

5.2.3 Connaissances et perceptions du SPVM sur la traite

Sur le terrain, la connaissance que les policiers du SPVM ont de la traite varie considérablement. Nous avons tout d'abord rencontré des policiers du Centre opérationnel Sud dont l'action porte sur la prostitution adulte du centre-ville de Montréal. Cette équipe connaît l'existence de la traite des femmes à des fins prostitutionnelles mais ses interventions ne sont pas orientées en ce sens. Son action vise plutôt à répondre aux plaintes formulées par les citoyens et les citoyennes par rapport aux différentes problématiques liées à la prostitution de rue.

Un sergent du Centre opérationnel Sud confirme qu'il n'y a, à l'heure actuelle, que très peu d'opérations policières dans les différents lieux de prostitution *cachés*. En vertu du principe officieux « Si on ne voit pas, c'est pas grave », on ne considère pas que ce type d'activités constitue une nuisance publique au même titre que la prostitution de rue. Il conçoit la traite comme un trafic visant l'exploitation de femmes étrangères illégales. En ce qui concerne la traite locale, il observe que beaucoup de danseuses se déplacent dans différents bars ou dans d'autres provinces et même jusqu'aux États-Unis ; « c'est très commun », affirme-t-il. Le sergent considère également qu'elles sont contrôlées et donc déplacées par leurs proxénètes.

Un enquêteur œuvrant au sein de la section moralité d'un poste de l'Ouest admet qu'il y a matière à éclaircissements pour saisir la différence entre traite et prostitution, d'autant que son superviseur appréhende quant à lui indistinctement les deux phénomènes⁸ :

C'est la même chose. C'est juste utiliser des mots différents. Ce que la [loi sur la] traite a fait, c'est mettre des mots sur ce qui était inacceptable et le faire dans une loi. Un gars [client] qui va acheter une fille sur le coin d'une rue, c'est de la prostitution, mais c'est de la traite aussi, s'il sait qu'elle est exploitée par quelqu'un. [...] Selon moi, on devrait criminaliser ça directement, mais on n'est pas rendu là.

Selon cette analyse, qu'il y ait déplacement ou non, qu'il y ait coercition ou non, le fait de transiger financièrement des « services sexuels » constitue de la traite à des fins prostitutionnelles. Dans cette perspective, la responsabilité du client devient centrale, surtout lorsque ce dernier fait preuve de ce que le superviseur appelle un « aveuglement volontaire », par rapport à la situation de la femme prostituée :

Pourquoi on criminalise la fille et qu'on ne criminalise pas le gars ? On le fait, mais c'est pour une infraction... c'est pour la circulation. [...] Le client qui achète ou qui paye pour avoir les services d'une personne qu'il sait exploitée, il est accusable de traite de personne. [...] Moi c'est sûr que si j'en trouvais un [client], lorsqu'elle s'est fait casser le nez et qu'elle a les deux yeux au beurre noir, j'irais le voir, lui. Mais ils [les proxénètes, NDLR] ne les envoient pas travailler quand ils les ont battus.

Du point de vue de son travail sur le terrain, ce policier ne considère pas non plus utile de distinguer traite internationale et traite interne, puisqu'on y retrouve généralement les mêmes victimes : « Nos filles québécoises qui sont vendues, exploitées, se retrouvent dans tout le réseau et celles qui sont vendues à l'international ou qui sont envoyées, ce sont les mêmes filles qui travaillent ici, parfois dans les clubs, parfois dans les agences ».

Clients et proxénètes apparaissent considérés *in globo* comme des « prédateurs » au sein de ce commerce du sexe, et même comme des trafiquants, « parce qu'ils en profitent tous... ». Le policier qualifie de particulièrement dangereux les « gars de gang » qui exploitent plusieurs femmes et n'hésitent pas à assurer un « contrôle direct avec la violence ou la manipulation ». Si la plupart des suspects récemment appréhendés

8. Voir notre définition de la traite à des fins d'exploitation sexuelle, en introduction, où nous précisons que bien que la traite soit indissociable de la prostitution, elle constitue l'un des moyens auquel a recours l'industrie du sexe pour approvisionner le marché de la prostitution.

pour des cas de traite ou qui sont activement recherchés par la police semblent issus des communautés ethnoculturelles⁹, le superviseur ne tire aucune conclusion de cet état de faits :

Je m'en fous moi, que ce soit un Autochtone, un Blanc, un Russe, un Noir. C'est lui le plus dangereux, c'est lui qu'on prend. Et c'est pour ça que dans l'éventail de ceux que j'ai fait, j'ai des gars du crime organisé russe, j'ai des motards, j'ai des Noirs, j'ai des Autochtones...

Pour résumer son propos, le policier préfère se concentrer sur le point commun entre ces individus, c'est-à-dire l'exploitation des femmes et leur insertion dans un système organisé pour en tirer un profit maximal, alors que chaque acteur de la chaîne exige son dû à la femme qui est prostituée. Il explique le mode de fonctionnement typique d'une telle exploitation :

Quand la fille commence, elle a un montant X à elle. Lui, par exemple, il l'envoie danser dans un club de danseuses à 10 [dollars], un club de danse où elle va devoir se prostituer au complet [...] lui, il bouge pas, il reste assis, ça ne lui coûte rien. Quand elle va revenir, elle va lui donner tout son argent. Entre les deux, elle va appeler à l'agence de danseuses pour pouvoir aller danser à Vaudreuil, par exemple au [club X] qui est un bar de danseuses où il y a des services sexuels complets. [...] Elle va prendre un chauffeur, c'est 50 \$ pour le chauffeur, donc avant même de travailler, ça lui coûte 50 dollars pour y aller. Rendue là, ça va lui coûter un autre 50-100 \$ de « service bar » qu'ils appellent, pour pouvoir travailler dans le club. L'agence de danseuse qu'elle a appelée pour aller travailler là appartient aux motards : elle vient de donner un 50 \$ aux motards. Le 50 à 100 \$ qu'elle donne au club de danseuses, retourne à cette agence-là qui appartient aux motards [...] Donc elle est rendue à 150-200 \$ [incluant le 50 \$] pour retourner – elle n'a pas travaillé encore. Le reste de son argent, quand elle revient à la maison, il faut qu'elle le donne à monsieur pimp. Donc tout le monde se sert dans ses poches.

À l'instar du profil type du trafiquant, le portrait de la victime n'est pas évident à broser. Le policier mentionne toutefois quelques caractéristiques générales qu'il a pu observer : il s'agit de jeunes femmes qui souffrent d'importantes carences affectives, elles ont subi des mauvais traitements dans l'enfance ou évolué dans un climat familial instable et elles connaissent parfois une situation financière précaire. S'il conçoit que des femmes prostituées « indépendantes » puissent exister, elles représentent les « rares exceptions ». Il décrit cette « minorité » comme celle qui travaille à son propre compte, s'est bâti un site Internet, se déplace en taxis et parvient à être, sinon complètement autonome, à tout le moins « consentante » et « bien » [dans la prostitution]. Il considère toutefois :

[qu'] au bout de la ligne, elle va se retrouver à un moment donné victimisée. Si c'est pas par un client, l'ultime, c'est qu'elle va vouloir arrêter de faire ça et se rendre compte qu'elle est soit incapable, soit qu'elle reste marquée, parce qu'elle n'est pas capable d'avoir des relations normales avec les hommes. Il y a des troubles associés avec avoir fait ça pendant une certaine période. Donc, si on regarde ça de façon plus profonde, ce phénomène-là, il y a beaucoup plus de victimes qu'on pense, c'est beaucoup moins beau...

5.2.4 Les obstacles à la lutte policière contre la traite

Le fait que le SPVM fonctionne à l'intérieur d'un cadre législatif qui conçoit le racolage comme une nuisance publique, son action se traduit par un manque d'interventions proactives sur les diverses formes d'exploitation sexuelle des femmes adultes, ce qui engendre d'importantes lacunes en termes de connaissances sur la traite. Ainsi, à la question de savoir pourquoi il existe aussi peu de données sur la traite des femmes, un membre de l'équipe ESEC répond :

Parce qu'il n'y a pas de plaintes. Il faut qu'il y ait une plainte, il faut qu'il y ait quelqu'un dans la communauté qui place un appel pour que le SPVM soit dans l'obligation d'intervenir, mais peut-être même de façon limitée. L'autre façon de traiter la criminalité, c'est le renseignement et c'est la recherche de l'information, donc la proactivité. Mais

9. Pour aborder la question ethnisée de la traite avec le policier, l'intervieweuse a partagé ses observations à l'effet que les récents cas de traite impliquaient presque toujours des proxénètes issus de groupes racisés ou des communautés culturelles, tout comme les nombreuses affiches de type « Avis de recherche » disposées sur les murs dans les bureaux de l'équipe.

il faut beaucoup de renseignements pour monter une équipe et quand elle est montée, il faut trouver des cas rapidement. On a beaucoup de choses à apprendre [...].

Au SPVM, prostitutions adulte et juvénile sont donc appréhendées comme deux questions distinctes ; la prostitution adulte n'est pas considérée comme de l'exploitation alors que c'est le cas pour les enfants. Selon un enquêteur, une telle disjonction mineur/majeur revêt un caractère incohérent et constitue un obstacle à son travail contre l'exploitation sexuelle et la traite :

17 ans, c'est inacceptable, il faut faire tout ce qu'on peut, mais 18 ans et un jour, elle est consentante, c'est son droit, elle peut faire ce qu'elle veut. Il y a un peu d'incohérence, à mon sens, là-dedans, parce que ce que je vois – ça fait dix ans que je fais ça – c'est simplement la même petite fille, mais à un stade différent. Et puis les exploiters, eux, ne font pas la différence [...] Ils vont l'exploiter au même titre que si c'était une mineure. C'est là où je trouve que c'est un peu inconséquent. Ce sont les mêmes qui exploitent les mineures et les personnes adultes. Grosso modo, ce sont les mêmes stratégies qui fonctionnent autant avec une petite fille de 13, 14, 15, 16 ans qu'avec une de 20, 22, 23.

Poursuivant sa démonstration, l'enquêteur souligne que les filles en Centre jeunesse, particulièrement ciblées par les trafiquants et les proxénètes, ne sont plus protégées dès lors qu'elles atteignent l'âge de 18 ans : elles « sont mises dehors et continuent, on les retrouve ailleurs dans leur parcours ».

Un autre frein important à la lutte contre la traite réside selon lui dans l'incapacité actuelle de mener régulièrement des opérations dans les « maisons de débauche », tels les salons de massage, parce que la cour s'y oppose :

...la cour du Québec les refuse. [...] Si on n'est pas capables de faire le lien *dès le départ* que les salons de massage sont liés au crime organisé, aux gangs de rue, ils ne seront pas autorisés par la Couronne, parce qu'à leur niveau ce sont des crimes qui ont moins de gravité. [...] Si on fait les salons de massage comme on les faisait avant, oui, on va avoir des cas qui seront des dossiers mineurs, où ce sont des jeunes femmes qu'on retrouve, qui font des masturbations et qu'on n'est pas capables de faire de liens avec le crime organisé. [...] Mais quand ça va faire un an, deux ans qu'on fait ça de façon répétée, ciblée, le renseignement criminel va monter. On va recruter des informateurs, il va y avoir plus de pression sur les responsables, les trafiquants. Là, le renseignement va commencer à bouger, comme au niveau des stupéfiants. On va pouvoir monter tranquillement dans les organisations puis retrouver des réelles victimes de traite internationale et nationale, et mettre la main sur des réseaux. (C'est nous qui soulignons)

Or, les salons de massages sont les plus susceptibles d'embaucher des victimes de la traite internationale. À cet égard, le policier rencontré admet son impuissance. Il considère que pour « faire » des dossiers, « il faut se mettre le nez dedans, ce qu'on ne fait pas présentement ».

Évidemment, une entrave importante à la lutte contre la traite tient à la culture de normalisation de la prostitution qui, selon nos sources internes à cette institution, prévaut au SPVM, reflétant plus ou moins l'état d'esprit du reste de la société. Relayant aux passages différents mythes, plusieurs policiers rencontrés entrevoient effectivement la prostitution comme un mal nécessaire, un *métier* qui a toujours existé – même s'ils reconnaissent que les femmes ne le choisissent pas toujours – parce que des hommes « sont comme ça ». On évoque même une sorte de fatalité : « Sans les métiers du sexe, il y aurait peut-être plus de viols » nous a dit l'un des agents. Ce dernier serait favorable à une législation qui officialiserait et structurerait un *red light*. En institutionnalisant le quartier de la prostitution, estime-t-il, cela favoriserait la paix sociale, protégerait mieux les personnes prostituées et faciliterait l'action policière. À la manière des lois qui tendent à entériner une vision de la prostitution comme une nuisance publique dont on souhaite limiter les effets négatifs, ce type de perception semble plutôt répandu parmi les agents et les agentes du SPVM.

Si on considère juste les bars de danseuses au Québec, et tout le portrait du commerce du sexe au Québec, c'est vraiment ancré, normalisé. Tout est normalisé, autant au niveau de la culture qu'au niveau de la tolérance qu'on a envers ces endroits-là. Ça a des conséquences, ça fait en sorte qu'on a l'impression que parce que c'est toléré, c'est légal, et que, parce que c'est légal, c'est correct, qu'il n'y a pas de victimes et que ce sont des endroits où il fait bon vivre. C'est presque ça présentement !

Un enquêteur constate que l'émergence d'une tendance à la banalisation de la prostitution dans l'espace public produit de réels impacts dans son travail quotidien et se traduit par une recrudescence des cas d'exploitation sexuelle de jeunes femmes :

S'il y a eu une évolution c'est vraiment que là, la mode, c'est que les filles veulent un pimp à cause des vidéos, des films, de l'argent, des valeurs qui foutent le camp, et que ce qui est important, c'est ce qui paraît. Ça joue... On perd en partant : les pimps n'ont même plus de travail à faire, c'est vendu ! C'est épouvantable, c'est pour ça qu'on se retrouve avec des cas comme ça, de plus en plus.

Ce policier considère qu'il y a un grand besoin de formation au sujet de la traite et de l'exploitation sexuelle, tant parmi ses collègues que parmi les procureurs-es, notamment sur la question du consentement de la victime. Cette question est fréquemment soulevée par les différents professionnels et professionnelles avec qui il collabore :

...on me demandait : « Mais oui, mais elle [la victime] est libre. Quand ils l'envoient de l'Ontario, il [le proxénète] n'est pas à côté, pourquoi elle ne s'en va pas, pourquoi elle revient ? » Ils ne comprennent pas. J'ai beau l'expliquer, je l'explique de telle, telle, telle façon. Tout ce qui est véhiculé : conséquences psychologiques, syndrome de Stockholm...

Déplorant l'impact de telles représentations sociales, le policier insiste sur la nécessité d'adopter, d'une part, une approche respectueuse lorsqu'on appréhende des femmes prostituées, et, d'autre part, une perspective la plus large possible pour comprendre le problème de l'exploitation sexuelle :

Je ne suis pas là pour moraliser. Si je n'avais pas fait ça pendant 10 ans, je penserais comme tous les autres gars. [...] Là, j'ai eu la chance [...] de rencontrer autant de filles et d'en rencontrer certaines qui m'ont envoyé promener, qui ont couru dans le palais de justice pour se sauver et qui me disaient : « Mon chum ! T'as arrêté mon chum ! Tu es un pourri ! bla, bla, bla... ». Et qui, une fois les procédures finies, un an ou deux plus tard, quittent le milieu, me rappellent et me disent : « Ah, je ne savais pas dans quoi j'étais, je ne le réalisais pas, je ne pouvais pas, c'était mon monde. » En expliquant ça à quelqu'un qui comprend pas, il peut comprendre un petit peu plus. C'est pour ça que la dynamique est tellement compliquée, du fait qu'elles ne se reconnaissent pas elles-mêmes comme victimes.

Un obstacle corollaire à ceux de la banalisation de la prostitution et du manque d'information au sujet de la traite, avec lequel les agents d'application de la loi doivent composer, concerne les ressources humaines et financières qui leur sont allouées. L'un d'entre eux observe que si la lutte contre la traite à des fins d'exploitation était réellement une priorité, on y accorderait les mêmes budgets qu'à la lutte aux stupéfiants. Au lieu de quoi, il dit passer 80 % de son temps à sensibiliser ses pairs sur l'enjeu de la traite au lieu d'agir sur le terrain pour arrêter les criminels. L'agent relate les conversations qu'il a typiquement avec ses collègues :

« C'est un commerce entre adultes consentants, la prostitution », c'est ça qu'on me sert. Le gars qui va acheter sa ligne de coke ou sa roche de crack, il n'y a personne qui lui a tordu un bras ! « Oui mais il devenu addict... » Mais la fille qui s'est rendue là, elle a été victimisée, elle a des carences affectives, il y a de quoi qui l'a rendue là, aussi, elle continue à se victimiser, on n'intervient pas. Lui, pourquoi, on intervient plus ? « Oui, mais c'est parce qu'il y a des conséquences sur sa santé. » Pas pour elle ? C'est la même chose. Les conséquences sont les mêmes. « Oui, mais les stupéfiants rapportent beaucoup d'argent au crime organisé ! » [La traite à des fins de prostitution] C'est le crime qui est en plus forte progression au niveau de l'argent et au niveau des gens qui en vivent.

S'il reconnaît une certaine évolution du côté de la police, notamment celle de l'Ontario, l'agent du SPVM soutient que « ça stagne » du côté du Québec, largement à cause de l'ambiguïté des lois canadiennes en matière de prostitution.

Si on avait une position claire, semblable à celle de la Suède, par exemple, où on détermine clairement qu'on traite ces femmes-là comme des victimes et que c'est inacceptable. [...] Il va falloir que les gouvernements embarquent, fassent en sorte que comme pour la violence conjugale, comme pour l'alcool au volant, que ça devienne inacceptable et que la société au complet se mobilise et qu'on prenne position et qu'on détermine nos interventions à partir de ça.

Le seul moyen efficace de lutter tant contre la traite locale qu'internationale serait, selon lui, de créer une escouade mixte « SPVM/GRC/Sûreté du Québec/les corps de police alentour... » qui aurait juridiction sur l'ensemble du territoire québécois. Cette escouade mixte serait à même de « faire tous les liens avec tous ces endroits-là. Parce que de toute façon, [les trafiquants] les trimbalent partout, ils sont mouvants et mixtes partout ».

5.3 La Sûreté du Québec: une absence de plan d'action

La Sûreté du Québec (SQ) n'a communiqué aucun plan d'action spécifique à l'égard des activités liées à la traite à des fins prostitutionnelles sur son territoire, lequel, selon nos diverses sources, compte de nombreux bars où les danseuses sont tenues « d'offrir » du sexe tarifé aux clients.

La Sûreté du Québec (SQ) dessert en exclusivité 1 038 villes, municipalités et territoires, fournissant des services de base incluant la patrouille 24 heures sur 24, la surveillance de la circulation routière et la prévention du crime. Le Rapport d'activités 2009-2010 place « la prostitution » dans la catégorie « Autres infractions au Code criminel » qui comprend également « le jeu et les paris, les armes offensives, les infractions à l'ordre public, les opérations frauduleuses [et] les organisations criminelles »¹⁰ (SQ, 2011). Des services dit spécialisés sont offerts sur l'ensemble du territoire québécois en matière de lutte contre le crime organisé, « principalement de souche québécoise et s'échelonnant sur une base interrégionale jusqu'au plan international »¹¹. Il s'agit généralement de projets conjoints impliquant la SQ, la GRC et le SPVM dans la lutte contre des gangs de motards, à l'instar de l'escouade Carcajou. Au moment de la cueillette de données, le site Internet de la SQ fait état des différents champs d'activité concernés par la lutte au crime organisé, ces derniers incluent « l'importation, la production, la possession et le trafic de drogues illicites », « le trafic d'armes à feu » et « les produits de la criminalité », sans mention particulière du commerce des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle.

La Sûreté du Québec (SQ) n'a aucune autre prétention que la sensibilisation et la prévention des actes criminels commis à l'égard des femmes. Elle a mis en place le programme *Cap sur la sécurité des femmes* (CAP signifie Capacité Action Prévention) qui concerne des situations quotidiennes provoquant un sentiment d'insécurité chez les femmes. Il repose « sur une approche d'empowerment, c'est-à-dire de renforcement des capacités des femmes à améliorer leur sécurité par leurs propres moyens »¹².

Au vu de la documentation disponible, la Sûreté du Québec (SQ) semble concentrer ses efforts sur l'exploitation sexuelle des mineurs-es, particulièrement en matière de recrutement et de cybercriminalité. Sous la rubrique « Exploitation sexuelle et gangs de rue », la Sûreté diffuse une capsule intitulée *Comment savoir si le "gars génial" que tu viens de rencontrer n'est pas en fait un "séducteur menteur" qui recrute des filles pour la prostitution ?*¹³. Ciblante les adolescentes, cet outil vise surtout à leur offrir des consignes de sécurité. Il présente quelques trucs pour reconnaître les comportements d'un individu qui voudrait les exploiter sexuellement. Assez brève, la capsule comprend des sous-thèmes qui, sans aborder nommément la traite, s'y rapportent à des degrés divers, tels que « Ce qui devrait te décourager de faire partie d'un gang de rue » ; « Les personnes les plus vulnérables » ; « Pour éviter de te faire embarquer » ; « Les relations amoureuses ».

En 2011, un agent mandaté par la Sûreté pour répondre à nos questions a confirmé qu'« il n'y a pas pour le moment de programme conçu pour cela [la prévention de la traite] au niveau de la Sûreté du Québec ».

10. <http://www.sq.gouv.qc.ca/mission-et-services/publications/rapport-activites-2009-2010.pdf>, page 5 (consulté le 21 juillet 2011)

11. Site Internet de la Sûreté du Québec <http://www.sq.gouv.qc.ca/> (consulté le 20 février 2009)

12. Site Internet de la Sûreté du Québec <http://www.sq.gouv.qc.ca/> (consulté le 20 février 2009)

13. <<http://www.suretequebec.gouv.qc.ca/adolescents/capsules-info/exploitation-sexuelle-et-gangs-de-rue-sq.jsp>>. (consulté le 16 mars 2009)

L'agent a précisé le *modus vivendi* de la police provinciale: «On n'a pas de statistiques comme telles concernant la traite. Comme cela touche davantage les frontières, c'est plus la GRC qui s'en occupe. Par contre, on est ouverts à se joindre à des comités qui existent, c'est une possibilité qui existe de notre côté». La Sûreté transfère donc les cas de traite à la GRC, laquelle organise d'ailleurs des activités de sensibilisation auprès de différents corps de police du Québec¹⁴.

5.4 Les autres services de police municipaux

Le cadre de la présente recherche ne nous a pas permis d'effectuer des démarches «terrain» auprès des soixante-huit autres services de police municipaux – outre Montréal – ni auprès des corps de police autochtones, lesquels fonctionnent sur une base tripartite entre un conseil de bande, le gouvernement du Québec et celui du Canada. Les services de police municipaux relèvent quant à eux des autorités municipales, mais opèrent sur la base de plans organisationnels devant être approuvés par le ministre de la Sécurité publique. Étant donné la présence importante de bars de danseuses sur l'ensemble du territoire québécois, et particulièrement en périphérie des grandes villes et près des frontières avec les États-Unis, nous avons jugé utile de présenter quelques données relatives à l'intervention des services de police municipaux dans la lutte contre la traite.

5.4.1 Niveaux d'intervention et services fournis

Les différentes activités de la police municipale se répartissent en quatre catégories: gendarmerie, enquêtes, mesures d'urgence et services de soutien. Leur niveau de sophistication, situé de 1 à 5, augmente généralement en fonction de la taille de la population desservie: par exemple, une municipalité de moins de 100 000 personnes est desservie par un service de police de niveau 1, tandis que les villes comptant plus d'un million d'habitants et habitantes relèvent du niveau 5. Parmi les services policiers de niveau 1, on retrouve la prostitution de rue, mais aussi les crimes «reliés aux gangs de rue», les infractions «d'ordre sexuel», la pornographie juvénile «lorsqu'il y a flagrant délit». Les infractions telles que le proxénétisme, les maisons de débauche concernent les services de niveau 3 (200 000 à 499 000 habitants et habitantes). La coordination de la lutte contre le crime organisé, la lutte contre des crimes commis par un réseau sur une base interrégionale et autres services d'enquêtes complexes sont du ressort des services policiers de niveau 5. Il existe même un «méta» niveau 6 qui vise les infractions commises par un réseau «ayant des ramifications à l'extérieur du Québec» et coordonne toutes les opérations de grande envergure.

Ces informations démontrent que les trafiquants qui envoient «leurs» femmes dans des petites villes risquent moins d'être inquiétés par les services de police municipaux que ceux qui les déplacent dans des agglomérations plus peuplées. Voilà qui explique, du moins partiellement, la présence des bars «à gaffe» dans des localités comme St-Hubert, Fabreville, St-Jérôme, St-Jean-sur-Richelieu, Vaudreuil-Dorion, St-Antoine, Clarenceville, etc. Des policiers du SPVM affirment que les propriétaires de bars à Montréal – soucieux de ne pas perdre leur permis¹⁵ – se risquent peu à tolérer ou encourager la prestation d'«extras» dans leurs établissements.

14. Par exemple, un atelier animé par Mme Annie Robert, coordonnatrice de la sensibilisation sur la traite de personnes à la GRC le 29 avril 2009, dans le cadre du Séminaire *Intersection /MSP* du ministère de la Sécurité publique du Québec les 28 et 29 avril 2009 à Québec. En ligne. <http://www.msp.gouv.qc.ca/police/police.asp?txtSection=police_communautaire&txtCategorie=seminaire_intersection&txtNomAutreFichier=programme.htm#programme> (consulté le 7 avril 2009)

15. Plusieurs danseuses nous ont également confié qu'elles préféreraient danser et offrir des «services sexuels» dans des lieux éloignés de leur milieu d'appartenance, pour éviter de se trouver en présence de gens qu'elles connaissent. À noter que les policiers et les danseuses en question ont été rencontrés en 2009, il semble qu'au moment de la publication du présent rapport, en 2012, la situation ait encore évoluée, au sens où la plupart des bars contiennent désormais des cabines ou des isoloirs destinés à abriter du sexe tarifé.

5.4.2 Compétence juridique des municipalités en matière de prostitution

Bien que ni les provinces ni les municipalités n'aient de compétence pénale directe en matière de prostitution, il leur incombe malgré tout de contrôler l'application des lois en vigueur. De plus, la *Loi constitutionnelle* (art. 92) confère certains pouvoirs aux provinces leur permettant de s'atteler au problème de la prostitution sans empiéter sur la compétence fédérale. Les municipalités et leur corps de police utilisent pour leur part différents règlements locaux pour contrôler et sanctionner les activités prostitutionnelles en dehors du domaine pénal (le Code de la route par exemple).

La police locale est, en fait, plus encline à appliquer la réglementation municipale à la prostitution qu'à porter des accusations en vertu du Code criminel, car il est plus facile de délivrer une contravention pour une infraction à un règlement que de recueillir des éléments de preuve pour étayer une accusation au criminel (Barnett, 2008).

5.4.2.1 Le projet Nocturne

Implanté en 2004 par le ministère de la Sécurité publique en partenariat avec la Corporation des propriétaires de bars, brasseries et tavernes du Québec (CPBBT), la Régie des alcools, des courses et jeux (RACJ), la Sûreté du Québec (SQ) et plusieurs corps de police municipaux, le projet *Nocturne – Pour votre sécurité dans les bars* vise à réduire la criminalité dans les établissements titulaires d'un permis d'alcool. Cette initiative mise sur l'approche de police communautaire et comprend deux types d'intervention : la patrouille préventive et des opérations répressives au besoin. Le plus récent rapport disponible, datant de 2006-2007, précise que plus de 1 000 bars ont été « visités » dans 36 territoires à travers la province, ce qui correspond à environ 4 200 « visites de courtoisie » en un an au cours desquelles les policiers sont intervenus 570 fois.

Le programme semble surtout se préoccuper de la présence du crime organisé – notamment en ce qui a trait à l'intimidation des propriétaires – à la consommation ou la vente de stupéfiants ainsi que l'obtention de renseignements criminels. La traite des femmes n'apparaît spécifiquement dans aucun document. On ne sait pas non plus si les bars de danseuses nues sont plus visés que d'autres, eu égard à leurs liens avec le crime organisé. Le descriptif du projet *Nocturne* précise seulement que « La clientèle des bars constitue un marché important et accessible pour les réseaux criminels qui s'adonnent au trafic de stupéfiants, à la prostitution ou à d'autres formes d'économie souterraine »¹⁶ [c'est nous qui soulignons]. Certains observateurs constatent toutefois un certain essoufflement du programme qui serait actuellement en cours de révision (Bérubé, 2008).

5.5 Éléments à retenir

À la lumière des données recueillies auprès des milieux policiers, nous pouvons conclure que tant leur connaissance de la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle, que leur degré d'engagement à y mettre un terme varient considérablement. Ces différences s'avèrent d'ordre qualitatif (compréhension, interprétation, perceptions, représentations, etc.) et d'ordre quantitatif, en termes de ressources (effectifs, outils de sensibilisation). De plus, chaque institution intervient en fonction des compétences légales dont elle dispose et de ses priorités stratégiques, incluant celles de l'autorité dont elle relève. Dans la lignée des obligations internationales du Canada en matière de traite, la GRC s'attaque au problème sous l'angle des mouvements migratoires, de la protection des frontières, et aussi, bien qu'encore insuffisamment, de celles des victimes. Pour leur part, les services de police locaux ciblent davantage la sécurité des collectivités et des citoyens et citoyennes qui pourraient pâtir des effets « nuisibles » de la prostitution – particulièrement en ce

16. Voir le site Internet du ministère de la Sécurité publique
<http://www.msp.gouv.qc.ca/prevention/prevention.asp?txtSection=securite_bars> (consulté le 15 avril 2009)

qui a trait au racolage et aux activités criminelles collatérales – sans cibler la traite comme telle. Aux niveaux provincial et municipal, on mise sur la prévention, surtout auprès des mineurs et mineures, pour enrayer le phénomène de l'exploitation sexuelle, et sur la lutte contre les groupes criminalisés.

On constate également un manque de ressources évident au sein des différents corps policiers. Nul doute que l'absence de plan d'action de la Sûreté du Québec pour repérer des cas de traite dans les nombreux bars de danseuses situés sur son territoire contribue à ce que ces derniers jouissent d'une impunité quasi totale, dans la mesure où il est de notoriété publique qu'ils abritent du sexe tarifé. Un constat similaire s'applique en ce qui concerne les salons de massage à Montréal ou ailleurs. Divers témoignages suggèrent également qu'il y aurait des pratiques de collusion entre des autorités municipales et des propriétaires de bars.

En ce qui concerne la lutte contre la traite, l'heure est à la concertation et à la collaboration entre les différents milieux policiers, ministères et organismes concernés. Théoriquement du moins, sur le terrain, cela reste à vérifier. Il faudrait voir par exemple si le Centre national de coordination contre la traite de personnes (CNCTP) saura générer des bonnes pratiques. Une information obtenue, au moment de la publication de ce rapport, auprès d'une travailleuse communautaire œuvrant sur le terrain de la lutte contre l'exploitation sexuelle, nous permet de penser qu'une amorce de concertation entre Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) et le SPVM se soit récemment mise en place. Elle conduirait des membres du corps policier à faire le tour des salons de massage accompagnés d'un agent ou une agente de CIC. En tel cas, on peut se demander si les initiatives visent à chercher des victimes de la traite ou à repérer des immigrantes illégales, considérant la politique sécuritaire du Canada. Au demeurant, certains de nos répondants et répondantes œuvrant au sein des corps policiers nous ont confirmé qu'ils souhaitaient renforcer des partenariats avec le secteur communautaire et les ONG pour s'attaquer à la traite, un phénomène jugé multivoque devant être appréhendé comme un processus impliquant différents crimes, plutôt que comme un acte criminel en soi.

Il nous semble impératif de poursuivre et d'intensifier le travail de sensibilisation des différents acteurs et actrices en présence dans l'appareil judiciaire. Le manque d'information au sujet de la loi sur la traite explique en partie le faible nombre d'arrestations pour traite et contribue à l'expansion de ce phénomène.

Mais surtout, le flou juridique sur le statut de la prostitution constitue un frein réel à la lutte contre la traite à des fins d'exploitation sexuelle, dans la mesure où il ne permet pas aux corps de police de mener des enquêtes dans les lieux cachés de la prostitution («maisons de débauche», salons de massage, etc.) de façon proactive, tandis que les policiers et les policières rencontrées confirment la dimension stratégique de tels établissements dans la lutte contre la traite. De manière générale, non seulement les lois semblent inadéquates, incluant celle sur la traite, mais leur application s'avère tout aussi problématique et lacunaire. Certains agents et agentes offrent des pistes prometteuses pour une véritable lutte, mais de telles pratiques ou perceptions s'inscrivent dans une dynamique minoritaire, qui n'est pas représentative de la culture policière. En tout état de cause, le *distinguo* prostitution adulte/juvenile, de même que la banalisation ambiante de la prostitution, entravent les initiatives et la proactivité de la police.

Enfin, il ressort que la traite locale constitue l'essentiel des cas de traite sur lesquels les services policiers enquêtent. Incidemment, les rares condamnations au Canada concernaient aussi un tel trafic. Comparativement aux situations de traite internationale, ce trafic interne s'avère effectivement plus facile à investiguer, dans la mesure où le périmètre est plus circonscrit. Il reste que détecter des victimes de traite tant interne qu'internationale relève de défis qui ne pourront être véritablement rencontrés si la lutte à la traite ne devient pas une réelle priorité à tous les niveaux politiques assortie de ressources humaines suffisantes et de budgets adéquats.

CHAPITRE 6

Les perspectives du secteur communautaire

Pour comprendre un phénomène aussi complexe et inexploré que la traite à des fins de prostitution, il s'avère essentiel de documenter les connaissances d'acteurs et actrices de *terrain* susceptibles d'être en contact avec cette réalité. Les organismes communautaires constituent un vaste réseau de défense des droits et de soutien offrant une gamme diversifiée de services aux citoyens et citoyennes du Québec. Orientée vers le changement social, leur action s'adresse bien souvent à celles et ceux qui apparaissent parmi les plus vulnérables, notamment à la traite, dont les filles et les femmes prostituées, aux prises avec des problèmes de violence et de dépendance à la drogue, les personnes migrantes ou appartenant à des minorités ethnoculturelles ou racisées, lesquelles connaissent des difficultés variées, liées à leur statut d'immigration ou à leur intégration au Québec. Nous avons donc fait appel aux travailleuses en milieu communautaire afin d'identifier les différents acteurs et actrices de la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle, d'améliorer notre connaissance des marchés du sexe et d'appréhender les forces structurelles en présence. Parfois, nous avons aussi sollicité ces personnes afin qu'elles nous mettent éventuellement en contact avec des femmes trafiquées.

Nous avons mené des entretiens avec des intervenantes de divers milieux susceptibles d'être en contact avec des femmes trafiquées. Toutefois, aucun des groupes où elles travaillent n'a comme objectif spécifique la lutte contre la traite à des fins de prostitution. En fait, au moment de notre collecte de données, très peu d'organismes recevaient des subsides de l'État pour aider les victimes de traite. Le choix des groupes ou des répondantes s'est effectué en concertation avec notre comité *ad hoc*¹. Précisons également que les propos rapportés ne reflètent pas les prises de position officielles des organisations, mais bien le point de vue d'individus qui y travaillent. Sauf exception, les répondantes interviennent sur l'île de Montréal. Nous les avons regroupés en deux principales catégories : les intervenantes desservant les personnes immigrantes, racisées ou issues des communautés ethnoculturelles (7) et les travailleuses intervenant auprès des personnes prostituées (5).

Nous avons ainsi rencontré des travailleuses œuvrant auprès des personnes prostituées, des consommateurs et consommatrices de drogues illégales, des jeunes de la rue, des personnes travesties et transsexuelles ; généralement en offrant des services de première ligne. À ce titre, elles ont une connaissance spécifique des milieux associés à l'industrie du sexe et desservent une population marginalisée avec laquelle il est souvent difficile d'entrer en contact. Leur action vise notamment à prévenir et réduire la propagation

1. Voir la section 5 de l'introduction du présent rapport.

des ITSS, la transmission du VIH et autres formes d'infection, et à diminuer les méfaits associés à la consommation de drogues illégales et à des pratiques sexuelles non sécuritaires. Leurs interventions ont souvent lieu *in situ*, dans la rue, parfois dans les bars de danseuses, agences d'escortes ou salons de massage érotique. Une intervenante travaille directement avec les personnes prostituées, dans le but d'améliorer leur qualité de vie et de sensibiliser le reste de la société à la réalité de la prostitution, qu'elle qualifie de « travail du sexe ».

En vue d'accorder une attention particulière aux problématiques liées au statut d'immigrante ou de réfugiée, de même qu'à la dimension ethnicisée de la traite, nous avons aussi interviewé des personnes impliquées dans des organismes desservant une population immigrante, racisée ou issue des communautés ethnoculturelles ; qu'il s'agisse d'offrir de l'hébergement aux personnes réfugiées, de faire de la défense de droits, de favoriser l'éducation interculturelle et l'intégration, d'intervenir auprès des jeunes ou d'offrir des services de référence vers d'autres ressources communautaires.

Nous avons également rencontré Sarah², une ancienne intervenante au Refuge Juan Moreno³, qui est coordonnatrice, en Colombie-Britannique, d'un projet venant en aide aux enfants « séparés » (sans parents, ni tuteur légal), incluant des enfants victimes de traite⁴. Sarah travaille avec des victimes de traite depuis 2003 et c'est à titre d'experte que nous l'avons rencontrée.

De plus, nous nous sommes entretenues avec une intervenante des Centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) qui a traité plusieurs dossiers de femmes trafiquées ou victimes d'exploitation sexuelle. Organismes à but non lucratif, les CAVAC offrent des services de première ligne aux victimes d'actes criminels, notamment liés à l'intervention post-traumatique et à l'information sur les droits et les recours⁵.

Tableau 6-1
Secteur d'intervention des répondantes

Secteur d'intervention / Population desservie	Codification des entrevues
Personnes immigrantes, racisées ou issues des communautés ethnoculturelles	IMMo1; IMMo2; IMMo3; IMMo4; IMMo5; IMMo6; IMMo7
Personnes prostituées ou marginalisées	PPo1; PPo2; PPo3; PPo4; PPo5
Victimes d'actes criminels	CAVAC

6.1 La traite des femmes à des fins prostitutionnelles : une hydre à deux têtes

Dans ce chapitre, nous exposons la connaissance que ces intervenantes ont de la traite, tant locale qu'internationale, ainsi que de leurs perceptions en ce qui concerne la prostitution et son rapport à la traite. Cette

2. Nom fictif.

3. Créé en août 1993, le Refuge Juan Moreno était un centre d'hébergement d'urgence à court terme offrant des services aux femmes et aux enfants qui demandaient l'asile politique au Canada. Le Refuge proposait également des activités favorisant l'échange interculturel ainsi que des services de référence vers d'autres ressources communautaires. Le refuge Juan Moreno a malheureusement fermé ses portes en 2010, faute de subventions.

4. Ce projet a été créé en 2002, conjointement par la congrégation des *Sisters of the Good Shepherd* et par *Mosaic*, un organisme pour les immigrants et immigrantes et les réfugiés et réfugiées établi à Vancouver.

5. Financés par le Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels, les CAVAC doivent rendre compte de leur gestion au ministre de la Justice du Québec. Site Internet www.cavac.qc.ca

section présente donc d'abord nos résultats de recherche sur la traite locale, qui concerne particulièrement des adolescentes marginalisées par différents facteurs. Les résultats sur la traite internationale confirment pour leur part le rôle central de la duperie. Ensuite, dans la partie dédiée à l'enjeu du libre choix, nous voyons comment certaines participantes établissent une distinction entre la traite et le déplacement volontaire pour faire du « travail du sexe » tandis que d'autres considèrent la prostitution comme une forme d'exploitation et de violence contre les femmes. Enfin, nous abordons quelques éléments explicatifs proposés par les répondantes au sujet de la vulnérabilité des femmes à l'égard de la traite, particulièrement en ce qui a trait à la banalisation de la prostitution dans nos sociétés et parmi les jeunes. Au préalable, nous mettons en évidence comme il semble difficile pour les intervenantes de détecter des cas de traite, tant le phénomène s'avère complexe et clandestin.

6.1.1 Différentes définitions et perceptions de la traite

Les participantes à notre recherche qui estiment avoir été en contact avec des femmes trafiquées sont généralement celles qui interviennent auprès d'une clientèle marginalisée, par exemple réfugiée ou prostituée. La plupart opèrent une distinction assez claire entre deux types de traite auxquelles elles sont confrontées. Contrairement à la créature mythique aux neuf têtes, l'hydre de la traite des femmes apparaît bicéphale aux travailleuses du secteur communautaire : d'une part, elle opère au niveau local, affectant particulièrement les adolescentes issues de milieux marginalisés, d'autre part, elle agit à l'échelle internationale, exploitant la misère socioéconomique de femmes originaires de pays pauvres.

Nous avons vu que les personnes impliquées avec Pinay et l'Association des aides familiales du Québec (AAFQ) n'hésitent pas à qualifier le programme des « aides familiaux » de traite à des fins d'exploitation domestique et à insister sur les multiples abus, parfois sexuels, dont peuvent être victimes les travailleuses. L'AAFQ étudie environ 100 nouveaux cas par année de femmes admises au Canada via le programme PAFR. Parmi ceux-ci, certains constituent des cas de séquestration ayant nécessité une intervention policière. Une travailleuse a évoqué, cela a été mentionné précédemment, plusieurs cas « limites » aux frontières de la traite. On note la prévalence d'agressions sexuelles, ainsi que les agissements de propriétaires d'agences de placement qui demandent des « services sexuels » aux aides familiales recrutées, notamment en échange d'un loyer à prix modique. Les intervenantes interviewées disent toutefois ne pas avoir personnellement rencontré de femmes qui auraient été explicitement trafiquées à des fins d'exploitation sexuelle au Québec⁶.

L'intervenante du CAVAC, qui a suivi les dossiers de six victimes de proxénétisme entre août 2008 et juin 2009, dont deux de traite interne, dit avoir une vision assez claire de ce phénomène :

Souvent l'homme en tant que tel (parce que tous mes dossiers sont des proxénètes hommes) vont finir par promener la victime de bar en bar, exploiter la victime aussi de région en région, puis ça va même de pays en pays. [...] J'ai eu un cas de traite aussi aux États-Unis. [...] une Québécoise vers les États-Unis. [...] Il y a un dossier en particulier, je sais que le proxénète allait la reconduire vraiment loin. Il lui achetait des billets d'autobus pour aller vraiment loin. Il prenait des arrangements dans certains bars, dans certaines agences d'escortes aussi... Puis il envoyait la victime là-bas. (CAVAC)

Une intervenante travaillant pour prévenir la propagation des ITS, soutient qu'elle n'a rien remarqué dans son milieu en ce qui concerne la traite. Pourtant, elle estime que le phénomène existe nécessairement :

6. Un guide pédagogique publié par l'Association des aides familiales du Québec (AAFQ, 2008) après notre série d'entrevues confirme toutefois que l'association a eu, au cours des années, à secourir des victimes de traite, sans préciser de quel type de traite il s'agit. Le document indique que « l'AAFQ dispose de quatre cent vingt-six (426) dossiers d'aides familiales tous types confondus (AF résidentes et non résidentes), qui constituent une bonne source d'information permettant d'identifier des situations de TTE [trafic, traite et esclavage] » (AAFQ, 2008 : 10).

Il doit y en avoir quelque part. C'est juste qu'on ne sait pas où et on ne sait pas comment infiltrer ces milieux-là. [...] Tu fais juste ouvrir les pages du journal et il me semble que tu aurais tellement de place à aller vérifier si tout est beau et correct là-dedans. Voyons donc! C'est que je pense: oui, il y en a, oui, il y en a du trafic de femmes. Quand on entend des histoires qui sortent à Québec et à Toronto... (PPo2)

Plusieurs des participantes à notre recherche qui travaillent auprès des personnes prostituées établissent une distinction entre la traite et le déplacement volontaire pour faire du « travail du sexe » dans un autre pays, pour améliorer ses conditions d'existence ou tout bonnement pour « survivre ». L'une d'entre elle, qui s'implique au sein d'un organisme de défense des droits des « travailleuses du sexe », affirme ne pas souvent rencontrer de cas de traite: « Nous, on ne voit pas du tout de personnes qui pourraient correspondre à la description d'une personne trafiquée. Par contre, on voit beaucoup de personnes immigrantes, sans statut, ça, on en voit beaucoup, dans la rue, dans les bars de danseuses » (PPo3). Elle explique que la conception de la traite véhiculée dans son milieu est intimement liée à des conditions explicites de coercition exercée par un tiers:

Peut-être que la notion de trafic est moins dans notre langage. C'est un concept qui a beaucoup été utilisé par les premières abolitionnistes ici et aux États-Unis, donc nous on l'utilise peut-être moins, on va parler de violence. On va parler de coercition, d'exploitation vraiment honteuse, et dans certains cas, on peut peut-être parler d'esclavagisme. Ce sont ces termes qu'on va utiliser. La conception que j'ai du trafic, ce serait des personnes qui vont faire de la prostitution – parce que des fois c'est pas du travail – mais avec la particularité qu'elles ont été transportées, et l'autre particularité c'est que les conditions de coercition sont présentes, c'est-à-dire menaces, violences [...]. (PPo3)

6.1.2 Une chape de silence

L'hydre de la traite se caractérise par une emprise sans précédent dans notre monde globalisé, alors que le marché du sexe est désormais l'un des secteurs les plus lucratifs du crime organisé, mais elle reste scellée par une chape de silence. « C'est vraiment une industrie *underground*, très, très *underground* », affirme une intervenante d'expérience. Toutes confirment qu'il est « difficile d'avoir les faits » et donc délicat d'identifier avec certitude les cas de traite⁷. Une intervenante déplore que de nombreux dossiers ne se rendent pas jusqu'à son organisme, notamment parce que les victimes hésitent à en parler:

...c'est pas nécessairement des gens qui veulent recevoir de l'aide directe. C'est sûr que c'est un milieu qui laisse, je pense, des conséquences directes, des traces mais, des fois, ils ont un passé qui fait pas en sorte qu'ils ont le goût d'avoir de l'aide nécessairement. Ce n'est pas toutes les victimes qui sont ouvertes de parler de ce qu'ils ont vécu. [...] Parce qu'ils sont pris dans une espèce de toile d'araignée. Les victimes disent souvent: « Je veux m'en sortir mais j'ai peur, j'ai peur de finalement mettre une croix sur ce genre de vie-là. Puis, finalement, aussi c'est payant. [...] Puis, en même temps, il y a l'espèce de régime de terreur de la gang de rue, du proxénète qui est là, qui règne. Ça fait que ça les maintient dans le milieu, aussi. (CAVAC)

Même si les victimes de traite ou de proxénétisme « finissent par être hyper reconnaissantes », elles refusent bien souvent d'emblée d'être associées à des esclaves sexuelles, se percevant tout au plus comme des « portefeuilles », des gagne-pain pour les proxénètes:

J'ai un dossier... Quand elle a vu les chefs d'accusation de traite de personnes, elle a dit: « Non! ». La victime comprenait pas. Il n'y a pas de publicité qui te dit: « La traite de personnes, c'est mal. » Elles associent plus ça aux femmes noires dans les années 1900, les esclaves. [...] Elles ne se perçoivent pas nécessairement esclaves. Du fait qu'elles avaient des émotions, du fait que... Elles se voyaient plus comme un portefeuille. (CAVAC)

Une intervenante de milieu souligne qu'il est plus difficile d'entrer en contact avec les femmes qui font de la prostitution de rue que celles qui travaillent dans des bars. « Elles ont des manières de travailler qui les rendent plus difficile à rejoindre à cause des policiers », précise-t-elle, jugeant que la répression policière

7. Nous avons par ailleurs noté une évidente réticence à parler de traite lorsque l'enregistreuse fonctionnait. Il aura parfois fallu l'éteindre pour obtenir certaines informations.

incite les « filles » à se cacher et à prendre des risques (PPO5). Une intervenante qui travaille auprès des personnes prostituées confirme pour sa part la présence de femmes immigrantes dans la rue et dans les bars de danseuses, notamment d'Europe de l'Est. Elle estime qu'il semble difficile pour ces femmes de « créer des liens avec les autres femmes et éventuellement de se faire un réseau aussi » (PPO3). Elle constate qu'il est ardu pour une intervenante d'établir un contact et de « créer un lien de confiance » quand elle ne parle pas la langue. Ces témoignages révèlent donc qu'il y a « une certaine portion de filles » que les travailleuses du secteur communautaire ne parviennent absolument pas à approcher, ce qui complique d'autant la détection de cas potentiels de traite.

Une Nigériane qui demandait le statut de réfugiée à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR) a ainsi nié jusqu'au bout être victime de traite, malgré les conséquences que cela pourrait avoir sur sa requête :

La commissaire m'avait demandé de sortir avec elle pour parler en confiance, la rassurer, pour ne pas affecter sa demande de refuge, c'est juste pour sa protection... Elle niait complètement, elle ne voulait pas y aller [...] La femme commissaire avait même, dans sa décision, écrit une lettre disant que c'était une femme victime de trafic et que c'est pour ça qu'elle ne pouvait pas retourner dans son pays avec tous les détails et les raisons d'immigration en cause, mais jusqu'à ce jour cette dame n'a jamais parlé. (IMM01)

De plus, soucieuses d'établir ou de préserver un lien de confiance, les intervenantes de terrain hésitent à questionner les victimes potentielles.

C'est pas évident de demander, d'aller s'imposer et poser des questions comme « Comment tu es arrivée ici ? » [...] On va se rendre disponible, créer un lien de confiance, mais on ne pose pas trop de questions. On va laisser les gens s'ouvrir et ils ne s'ouvrent pas tant que ça. (PPO3)

C'est en travaillant dans les dossiers d'immigration que souvent les personnes s'ouvrent parce que les demandes sont très longues. Former le dossier... cela pose beaucoup de questions et il y a quand même des questions qui touchent à la raison d'avoir quitté le pays d'origine et ne pas pouvoir y retourner. [...] [C]'est là, à ce moment-là, que les gens s'ouvrent... Si elles le font, c'est spontanément. Ce qu'on essaie de faire, c'est vraiment de bâtir un lien de confiance et de leur faire savoir qu'on respecte aussi leur vie privée, mais qu'on est attentives, prêtes à écouter. (IMM01)

Quand elles arrivent dans mon bureau, elles ne disent pas : « J'ai été victime de proxénétisme. J'ai été victime de traite de la personne ». Elles disent : « J'ai pas un beau passé. Je suis maintenant toxicomane. Je suis dépendante affective ». Il y a plein de comorbidité⁸ [...] Finalement, quelqu'un s'assoit avec elles et leur dit : « C'est quoi tes besoins ? Viens, on va s'asseoir. Je ne suis pas là pour te juger. Je suis là pour t'écouter, t'aider, te référer. » Puis ça, ça leur fait peur. Parce qu'elles ont toujours été guidées. Tu sais, le proxénète, veut, veut pas, il lui donne des lignes directives. [...] Tout le long de l'intervention qu'on fait avec une victime, le lien de confiance qu'on a tissé au début, il faut travailler fort pour le maintenir. (CAVAC)

Règle générale, le personnel de terrain considère un ensemble d'éléments, d'indices qui, examinés conjointement, permettent de penser qu'une personne est trafiquée. Ainsi, la commissaire de la CISR s'est-elle attelée à « mettre les morceaux du casse-tête ensemble » pour juger qu'il s'agissait d'un cas de traite, malgré le déni de la victime :

Elle a dit : « Je vois ça, ça, ça, ça, je mets tout ça ensemble, il me semble que toi, tu as été trafiquée. Tu travaillais en Europe pendant tant d'années, voici les raisons pour lesquelles je pense. [...] Et cette dame, elle était une des pires commissaires... Mais au cours des années, je pense qu'elle a été convaincue que ces histoires, ce genre de choses arrivent, que ce n'est pas toujours des fabrications. (IMM01)

8. En médecine, la comorbidité désigne la présence d'un ou de plusieurs troubles associés à un trouble ou une maladie primaire ou encore l'effet combiné de ces troubles ou maladies.

Du point de vue des intervenantes, les cas de traite s'apparentent donc souvent à des casse-tête qu'il faut assembler pour comprendre une situation et venir en aide à la victime. Or, il manque toujours des pièces, notamment à cause du silence et de l'opacité qui règnent dans ces milieux habituellement associés au crime organisé. Par exemple, une participante suspecte la présence de traite à des fins prostitutionnelles dans la communauté russophone de Montréal⁹ et donne différentes indications pour étayer ses soupçons (IMMO2). Elle s'inquiète particulièrement des nombreuses annonces paraissant dans les publications de la diaspora russe pour recruter des jeunes femmes comme escortes. Elle relate également les activités douteuses d'une fondation russe à vocation humanitaire qui n'a pas pignon sur rue, seulement un site Internet, et dont la présidente est aussi propriétaire d'un restaurant avec « serveuses super sexy » à l'intérieur duquel on retrouve des chambres. Cette fondation pourrait être une façade pour des activités criminelles liées à la traite. Enfin, il est question d'un photographe qui a placé des annonces dans un journal russe pour proposer à des filles âgées entre neuf et treize ans de poser pour lui. Selon la description qui nous en a été faite, il s'agirait de photos suggestives qui pourraient constituer un moyen d'obtenir la confiance des parents et des enfants.

Cette travailleuse souhaiterait apporter du soutien aux femmes d'origine russe qui sont trafiquées, particulièrement sur le plan de leur réinsertion professionnelle, pour éviter qu'elles ne retournent à la prostitution. Comme tant d'autres, son organisme ne semble cependant pas détenir les ressources nécessaires pour entreprendre une telle mission.

Par ailleurs, plusieurs hésitent clairement à élaborer sur les dimensions patriarcales et ethniques, du problème, possiblement soucieuses de ne pas stigmatiser la communauté desservie, déjà mise à mal par les préjugés ambiants, par exemple ceux qui associent derechef les jeunes Haïtiens ou les Russes aux gangs de rue ou au crime organisé. On appréhende également la possibilité d'entraver la migration des membres de leur communauté au Canada. La même observation s'applique aux gouvernements des pays d'origine des femmes trafiquées. D'après une intervenante, les autorités ne coopèrent pas facilement avec les autorités des pays de destination car ils ont honte de reconnaître que leurs concitoyennes se retrouvent dans la prostitution. Cette discrétion contribue à occulter la violence de l'exploitation sexuelle à des fins commerciales et maintient une chape de silence sur la traite, un phénomène encore méconnu.

Plusieurs répondantes constatent à quel point il est difficile de sensibiliser les différents acteurs impliqués (travailleuses sociales, autorités policières, agences frontalières, chercheurs et chercheuses universitaires, etc.) et de parvenir à un consensus sur la définition de la traite.

Ce n'est pas beaucoup documenté. La prostitution, oui, mais les victimes de proxénétisme et les victimes de traite humaine, ce n'est pas quelque chose qui est énormément documenté. C'est sûr qu'avec plus de recherches, ça va alimenter les intervenants. En même temps, ça serait aux intervenants d'aller se nourrir d'information, de lire, d'aller faire des recherches, de regarder certains vidéos. (CAVAC)

6.1.3 La traite locale : les adolescentes de milieux à risque

Dans le milieu criminel, les femmes restent essentiellement des marchandises [...] Elles n'ont d'existence que par l'argent qu'elles peuvent rapporter à l'organisation, entre autres, par le commerce de leurs charmes. (Mourani, 2006 : 123)

Les données recueillies auprès des intervenantes en milieu communautaire sont particulièrement éclairantes sur les cas de traite au niveau local. Nous avons vu qu'ils font davantage l'objet de poursuites judiciaires et de condamnations. Ils impliquent généralement des mineures déplacées au Québec ou vers

9. Il est de notoriété publique que le marché du sexe et la mafia attirent de plus en plus les femmes originaires d'Europe de l'Est et de l'ex-Union soviétique dans leurs filets à cause du chômage qui les affecte (CFC, 2000).

l'Ontario, voire vers les États-Unis. Elles sont présentées comme des jeunes femmes isolées et vulnérables : fugueuses, mineures, filles immigrantes ou issues de groupes racisés, victimes d'agressions sexuelles. Elles proviennent souvent de milieux familiaux instables, « poqués », et ont parfois grandi loin de leurs proches, souvent sans figure masculine aimante. « Je les appelle les enfants du système », résume une intervenante.

Elles ont arrêté l'école secondaire à l'âge d'à peu près quatorze ans. Elles viennent d'un milieu défavorisé, ont des parents qui n'étaient pas présents du tout durant leur enfance, ont été en centre jeunesse, se sont faites « barouetter » (excusez l'expression) de famille en famille d'accueil, ont vécu des choses quand même « épeurantes » puis arrivent finalement à avoir un espèce d'équilibre avec le proxénète parce que lui fournit l'argent, il fournit, entre guillemets, « l'équilibre sentimental ». Il fait en sorte qu'il y ait une relation. Il dit qu'il l'aime, ce qu'elle n'a souvent jamais connu [avec un homme, NDLR], parce que le père n'était pas présent. J'ai énormément de victimes qui m'ont dit ça. Honnêtement, dans mes huit dossiers, je pense qu'elles m'ont toutes dit ça. Le père n'était pas présent. Donc elles retrouvaient l'homme qu'elles n'avaient pas eu. (CAVAC)

La pauvreté, la dépendance à la drogue ou à l'alcool ainsi que les problèmes de scolarisation accroissent leur vulnérabilité. Ces facteurs, auxquels s'ajoutent le besoin d'appartenance à un groupe et la dépendance affective, sont largement exploités par les proxénètes pour le recrutement des filles. La ghettoïsation, le racisme et les problèmes d'intégration des communautés immigrantes ou des groupes racisés sont également à prendre en considération.

Bien que la prostitution juvénile déborde les mandats des travailleuses intervenant auprès de personnes prostituées, deux d'entre elles disent avoir parfois été en contact avec des jeunes entre treize et seize ans ; des « juvéniles » qui sont sous la coupe de *pimps*. Il s'agit surtout de filles qui sont prostituées le soir, qui ont été « embarquées dans un réseau de prostitution juvénile et sont obligées de danser pour un proxénète », mais considère-t-elle, « c'est quelque chose de vraiment tabou dans les bars... » (PP05).

Plusieurs intervenantes, particulièrement celles qui œuvrent auprès des jeunes en difficulté, décrivent les stratégies et les lieux mobilisés par les recruteurs pour embrigader des jeunes filles. Agissant au sein de réseaux, de « petites gangs », ils déplacent les jeunes femmes de ville en ville jusqu'à ce qu'elles aient « comblé le marché » (IMM04). L'intervenante d'un Centre jeunesse rapporte que des jeunes filles parmi leur clientèle partent souvent pour l'extérieur de la ville, pour Toronto ou encore Niagara Falls. Si la traite implique toujours le déplacement des filles dans différentes villes canadiennes à des fins de prostitution, les techniques de recrutement varient. Elles peuvent s'opérer par la mise en place d'une relation amoureuse fictive permettant au *pimp* d'exploiter sa victime/amoureuse avec son « consentement »¹⁰.

Ils achètent des cadeaux, puis, ils finissent par dire : « Je n'ai plus d'argent ». Et souvent les victimes deviennent les « sauveuses ». Le gars a des problèmes, elle essaye de l'aider. [...] « Veux-tu faire de l'argent facile ? On va pouvoir partir en appartement ensemble ». Elle a déjà contracté 1 000 ou 2 000 dollars de dettes, alors finalement elle dit : « OK, ça pourrait être intéressant d'aller danser. Je vais tenter l'expérience, pas de problème ». Alors un soir, il arrive avec un gros sac de lingerie, puis il lui dit : « C'est ce soir que ça commence ». (CAVAC)

Les filles ne semblent pas toujours conscientes qu'elles ont été monnayées ou qu'elles sont exploitées, *a fortiori* lorsqu'elles considèrent le recruteur et le *pimp* comme leur « chum ».

J'ai un dossier où il y avait quatre victimes du même proxénète et quand la victime se rend compte que finalement elle n'est pas la seule... Souvent, elle pense qu'elle est unique, que le gars l'aime, qu'il y a un rapport d'amour, d'émotion. Quand elle se rend compte qu'elle n'est pas la seule, souvent elle va être mise en retrait, elle va finir par être utilisée plus comme un objet. (CAVAC)

Une autre intervenante raconte un cas typique de recrutement d'une jeune fille de l'extérieur de Montréal, peu familière avec la faune urbaine de la métropole :

10. Nous verrons plus en détail ce type de procédé avec les témoignages de femmes ayant un vécu de prostitution au chapitre 7.

Elle attend à la station de métro. Deux jeunes garçons l'approchent, tout simplement, ils commencent à lui dire qu'elle est belle [...] Ça reste comme ça. Mais elle est retournée à la station, parce qu'elle avait un autre rendez-vous. Ils sont revenus lui dire qu'elle était encore plus belle cette journée-là, que ce qu'elle portait, c'était encore plus beau. Ça s'est fait tranquillement: ils ne lui ont rien offert, alors elle les a trouvés corrects. Ils lui ont demandé si elle voulait marcher avec eux. C'est comme ça que ça a commencé pour elle. (IMMO4)

Il y également les cas fréquents où un jeune ou une jeune invite des recrues potentielles à un *party* chez «un ami» ou les informe aimablement qu'au besoin, il connaît une «place» où elles peuvent aller si elles décident de fuguer, généralement un appartement voué à la prostitution. Ces jeunes femmes sont contrôlées par des hommes et peuvent être victimes de graves violences (brûlures de cigarettes, menaces envers leur famille et viol). Nombre d'entre elles vivent sous la menace et dans la peur, d'autant qu'elles ne «veulent pas nécessairement partir» (IMMO4). Si certaines peuvent sembler «consentantes», leur résistance s'avère donc entravée par la crainte d'une escalade de la violence, de même que par «l'espèce de lien émotionnel qui les retient» au *pimp*. Une participante évoque le cas tragique d'une adolescente de quatorze ans kidnappée dans la rue et emmenée à Toronto pour y être violée et prostituée par un *gang*. Elle a réussi à se sauver et a été placée sous haute sécurité: «Elle a passé son adolescence en Centre jeunesse pour être protégée» (PPo2).

Plusieurs de nos répondantes constatent une baisse de l'âge d'entrée dans la prostitution en même temps qu'une augmentation de la demande et des cas de mineures prostituées depuis le début des années 2000:

...il y a dix ans, supposons, il y avait toujours le problème de l'abandon et le problème de manque de soutien, de manque d'estime de soi [...] il y en avait de la prostitution, mais des fois, c'était juste ponctuel, elles revenaient. Mais là, ce sont des réseaux beaucoup plus structurés par rapport aux mineures. [...] la demande a augmenté. (IMMO4)

La criminologue Maria Mourani (2006) estime que les filles ont essentiellement un rôle de marchandise dans le monde du crime organisé. Nos entrevues auprès du secteur communautaire confirment toutefois que des filles, parfois très jeunes, recrutent d'autres filles pour alimenter les réseaux de prostitution ou de traite, voire les séances de *gang bang*, c'est-à-dire de viols collectifs plus ou moins initiatiques, organisés par leurs «amis»¹¹.

Il y a plein de sortes de réseaux, à l'interne, on a des jeunes qui recrutent [...] [O]n a entendu de la part d'une jeune fille qu'elle a même pris plaisir à voir d'autres jeunes filles se faire violer [...] elle a recruté les recrues très jeunes, douze, treize ans. Et il y a une des jeunes qui a parlé à un moment donné, après un *gang bang*, puis a dit que l'autre était là pendant qu'elle se faisait violer, et qu'elle riait. (IMMO4)

L'intervenante précise que la jeune fille en question a une histoire de vie tragique: sa mère est décédée, son père a été accusé d'agression sexuelle sur ses deux filles, dont elle, et qu'elle est actuellement en prison. Cette répondante précise toutefois que s'il fut un temps où les filles qui étaient impliquées dans la prostitution étaient souvent des fugueuses, ce n'est plus nécessairement le cas.

11. Michel Dorais (2006: 24) définit comme suit la pratique appelée *gang bang*: «viol collectif, où la petite amie du moment du garçon est plus ou moins forcée d'avoir des rapports sexuels avec plusieurs membres du gangs, presque simultanément. C'est un rituel typique des gangs qui encouragent le proxénétisme et la prostitution juvénile [...] Il importe de distinguer le *gang bang* des relations sexuelles de groupe ou des orgies, qui ne présentent pas les mêmes aspects coercitifs, violents et, en un certain sens, initiatiques pour les filles. [...] Dans le *gang bang*, il s'agit plutôt de conditionner une jeune fille à ce qui l'attend dans la prostitution». L'auteur considère également que «le *gang bang* vient rappeler aux hommes qui y participent et aux femmes qui le subissent la hiérarchie sociale, sexuelle et de genre qui existe au sein du gang. Le *gang bang* marque l'appropriation d'une fille par plusieurs membres du gang, appropriation à laquelle ni elle ni son petit ami ne peuvent se soustraire, si telle est la volonté des *leaders*» (Dorais, 2006: 25). Enfin, Michel Dorais expose comment les *gang bangs* sont présentés aux filles comme quelque chose de normal: «Il va y avoir un party et tu vas être initiée. On passe toutes par là pour être acceptées. T'as qu'à faire ce que les gars te demandent pour passer le test, si tu veux pas avoir l'air d'une niaiseuse». C'est ainsi que des jeunes filles sont amenées à avoir des relations sexuelles qu'elles ne désirent pas avec des garçons qu'elles ne désirent pas, cela sans se considérer comme violentées, du moins à ce moment-là [...]» (Dorais, 2006: 33).

On a des jeunes qui sont dans leur milieu familial, qui rentrent à l'heure, les parents ne se plaignent pas [...] Sauf qu'à un moment donné, ils peuvent ressortir quand les parents ne s'en rendent pas compte. Ils sont impliqués dans des réseaux de prostitution, parce que les réseaux ont compris le système, que si les parents se mettent à poser trop de questions, si la jeune ne rentre pas à l'heure... les parents vont se poser des questions. Donc ils s'organisent [...] Elle est là à dix heures, mais les parents, eux-autres, ils se couchent, donc elle peut sortir. Il y a quelqu'un qui l'attend, qui la ramène pour le matin. (IMMo4)

On cite le cas d'une jeune adulte qui dissimulait ses activités de recruteuse à sa famille d'accueil :

...la jeune fille de 18 ans, elle est majeure, elle demeurait au sous-sol, il y avait un appartement aménagé pour elle, puis elle est partie de là. Elle recrutait les jeunes filles down. La mère d'accueil ne se méfiait pas, en se disant « Ben oui, elle est correcte, elle ne semble pas prendre de drogues ». [...] [La fille de 18 ans] dit à une jeune fille : « Tu sais, je peux te trouver un endroit » et elles s'organisent, en se disant « Quand la mère d'accueil va dormir, ben on y va ». Elle fournissait le cellulaire aux jeunes filles [...] Les consignes étaient : « Tu fermes ton cellulaire entre telle et telle heure, tu l'ouvres ou tu le mets sur vibration, quand tu le sens vibrer ben là tu... » (IMMo4)

Enfin, il faut garder à l'esprit que, si elle vise particulièrement les jeunes filles marginalisées, telle une hydre, la traite s'adapte et se reconfigure perpétuellement pour élargir son emprise et frapper là où on l'attend le moins, incluant les milieux aisés. La travailleuse du CAVAC rapporte par exemple qu'un récent cas de traite impliquait une étudiante à l'université, une jeune adulte éduquée et issue d'une famille plus fortunée que la moyenne des femmes prostituées qu'elle rencontre. L'industrie du sexe sévit donc aussi dans les « quartiers huppés », qui peuvent fort bien, comme le rappelle Mourani (2006), constituer des lieux de recrutement pour l'exploitation sexuelle.

6.2 La traite internationale : les pièges de la duperie

Les intervenantes du secteur communautaire définissent la traite au niveau international avec les mêmes paramètres que la traite locale (contrôle, violence, emprise affective, réseau), auxquels s'ajoute la duperie des migrantes, à laquelle elles confèrent un rôle central.

La duperie survient lors des déplacements, légaux ou illégaux, alors que les femmes se rendent souvent au pays à l'aide de passeurs qui peuvent s'avérer être des trafiquants. Lors du passage de la frontière, on « conseille » aux femmes migrantes de garder le silence. Elles sont présentées comme l'épouse ou la fille du passeur. Elles ne disposent généralement pas de leur passeport ou autre document officiel : ce sont les « maris » ou les « pères » qui les présentent aux douaniers et interagissent avec ces derniers.

Pour moi, ils les passent comme leur propre enfant. C'est plus facile de passer un enfant qu'un adulte. [...] Peut-être qu'ils montrent les papiers de leur propre enfant. Un certificat de naissance ne porte pas de photo. Si elle a trop peur de parler, bien... (IMMo7)

Passeurs *ordinaires* ou trafiquants leurrent généralement leurs victimes à propos des conditions du voyage – souvent pénibles. Ils peuvent également tromper les femmes au sujet des conditions de vie dans le pays d'accueil ou du type d'emploi qui les attend. Il arrive aussi qu'elles soient violées par les passeurs : « C'est très, très fréquent, c'est horrible de voir combien de fois ça arrive. Et une fois rentrée au Canada, ils les laissent partir, c'est pas un trafic comme tel », affirme une intervenante (IMMo1).

Ainsi, les situations impliquant un franchissement de frontière clandestin où des migrantes sont dupées sur les « frais » qu'elles devront rembourser à leur passeur une fois parvenues à destination s'avèrent une porte d'entrée efficace vers un réseau de traite prostitutionnelle, comme le démontre notamment le cas de Karen, une Africaine qui a fui une situation de violence conjugale et dont l'histoire nous a été racontée par une intervenante (nom fictif, voir chapitre 6). Arrivés au Canada, le passeur l'a séquestrée et a exigé qu'elle acquitte sa dette en se prostituant. L'intervenante précise qu'il s'agissait d'une situation relevant clairement de la traite internationale à des fins de prostitution, « un exemple d'un trafic où elle ne savait pas ce qui

l'attendait en arrivant au pays, de la prostitution forcée... et c'est terrible, les détails étaient les plus horribles que j'ai jamais entendus» (IMMO1), ajoute-t-elle.

Une intervenante œuvrant auprès de personnes réfugiées se souvient de trois cas possibles de traite, trois femmes âgées entre vingt et trente ans, provenant des Caraïbes, de Saint Vincent et de la Grenade. Après une évaluation des risques par les autorités, tel que la loi l'exige, l'une a pu obtenir le statut de réfugiée au Canada, tandis que les deux autres ont été déportées. Avant de rencontrer Karen, l'expérience de la participante consistait plutôt à intervenir par rapport à des cas d'exploitation sexuelle sur des demandresses du statut de réfugiée arrivées par leurs propres moyens à Montréal :

[Karen] c'est le seul cas où on sait exactement ce qui est arrivé... L'intention de faire venir la personne, c'était pour le trafic ou au moins pour travailler dedans. Parce qu'on a d'autres exemples, des personnes qui se sont vues ou qui sont arrivées au Canada pour faire une demande de refuge, et c'était après, quand elles étaient ici au Canada, qu'elles étaient approchées par les pimps pour pouvoir les... C'était très évident qu'elles étaient des femmes vulnérables. (IMMO1)

Attestant l'emprise que les réseaux s'efforcent de maintenir sur leurs victimes, Karen a été l'objet de filatures, en témoignent des appels téléphoniques et des visites inopportunes de différents hommes au refuge. Les travailleuses sociales ont finalement décidé de transférer la victime de traite hors de Montréal, dans un endroit plus sécuritaire.

Parfois, les femmes, migrantes ou non, sont si vulnérables – du point de vue de leur endettement vis-à-vis d'un passeur, de leur isolement, d'un employeur abusif, de leur statut socioéconomique, de leur pays d'origine, etc. – qu'elles n'ont d'autres choix que de céder aux pressions des proxénètes qui prennent différentes formes.

Il l'avait amenée en vacances et c'est là que, finalement il est passé de «Je t'ai booké dans les bars de danseuses à Montréal», à «On va être payé en argent américain». [...] Je me rappelle même plus où c'était aux États-Unis, pas très loin des frontières, je pense. Finalement, il l'avait «bookée» dans des bars de danseuses là-bas, pendant les deux semaines qu'ils devaient passer en vacances. (CAVAC)

Sarah, la seule de nos participantes qui intervient auprès de personnes trafiquées, fait une distinction entre la migration et la traite en s'appuyant sur la tromperie, qui est au cœur de la définition du *Protocole de Palerme*. En définitive, selon elle, s'il y a vraiment traite, c'est-à-dire si la personne a été trompée, on ne peut pas parler de migration.

6.3 Traite et prostitution : l'enjeu du libre choix

Les perceptions des participantes sur la prostitution influent évidemment sur leur appréhension de la traite et sur leur mode d'intervention. Certaines invoquent la question du libre choix des femmes prostituées, d'autres, la violence intrinsèque de la prostitution.

Les participantes desservant une clientèle mineure, immigrante ou racisée associent la prostitution à une forme d'exploitation et de violence contre les femmes. Bien qu'elles n'envisagent pas toutes son abolition, ces intervenantes ne sont incontestablement pas prêtes à entrevoir la prostitution comme un travail. Sans rejeter totalement l'idée de prostitution «volontaire», elles considèrent que la prostitution «forcée» représente la majeure partie des cas, étant donné la vulnérabilité qui caractérise les femmes qu'elles rencontrent ; d'autant qu'au niveau individuel :

...il y a des conséquences très graves, du fait de se prostituer. Souvent les victimes me disent : «Je deviens une tête, puis un corps. J'arrive, je vais faire ma job. Mon outil pour faire mon travail devient mon corps mais ma tête n'est pas là. Tu sais, je vais me geler, je vais prendre n'importe quoi pour que ma tête ne soit plus là». (CAVAC)

La plupart des participantes soulignent que la prostitution de rue est fortement liée à l'usage de drogues, «c'est comme un cercle vicieux. [...], la majorité ici vont faire de la prostitution pour payer leur consommation et vont consommer pour faire de la prostitution» (PP02). De plus, les jeunes femmes sont particulièrement attirées par des hommes qui prennent soin d'elles, qui les valorisent et leur donnent un sentiment d'appartenance. Cela peut aussi être le cas des femmes migrantes qui se retrouvent seules dans un pays inconnu. Elles tombent en amour et lorsque les cadeaux cessent et les menaces commencent, c'est un «engrenage» : «Souvent, c'est pour payer des dettes de drogue, c'est des menaces envers elles, puis envers leur entourage et elles le font [la prostitution] pour essayer de sauver leur peau», résume une travailleuse sociale (IMMO4).

Les intervenantes communautaires qui travaillent avec des populations marginalisées mettent l'emphase sur le «libre choix» effectué par les femmes d'exercer le «travail du sexe». Elles déplorent les violences dont les «travailleuses du sexe» sont l'objet de la part de la police et, dans une moindre mesure selon elles, des *pimps*, estimant qu'une bonne partie de la violence contre les personnes prostituées a pour cause des représentations sociales qui tendent à les stigmatiser et à les aliéner.

Selon ces participantes, la traite concerne essentiellement des personnes migrantes illégales ou sans statut qui sont privées de droits, exploitées et souffrent d'isolement. En tels cas, la question du libre choix se pose avec davantage d'acuité, du fait que la distinction s'avère moins nette entre la traite et la migration à des fins de prostitution :

On voit aussi des gens qui sont venus ici pour travailler, qui savaient très bien ce qu'ils étaient venus faire, mais en arrivant ici les conditions sont moins intéressantes que ce qu'ils pensaient. [...] En arrivant ici, ces personnes-là n'ont pas de droits, n'ont pas accès à leurs droits, ne peuvent pas porter plainte. Elles dépendent de quelqu'un pour dire «non», elles sont vraiment toutes seules, de refuser certaines conditions. Je trouve que c'est là que ça devient très, très complexe. (PP03)

De ce point de vue, ce n'est donc pas la prostitution qui pose problème, mais bien la tromperie et la coercition. La traite est principalement associée à des situations où des femmes étrangères sans statut se retrouvent dans la prostitution sous la menace. Selon une autre participante, celles et ceux qui défendent le «travail du sexe» craignent que lutter contre la traite signifie lutter contre les immigrantes, d'autant qu'«ils regardent les trafiquants comme des agents de voyage qui aident le voyage migratoire des femmes» (IMMO7).

Toutes réprouvent les proxénètes qui contrôlent les faits et gestes des femmes prostituées, lesquelles n'ont alors «plus de pouvoir sur [leur] vie» (PP03) et ne peuvent cesser leurs activités si elles le souhaitent. Une intervenante évoque l'impuissance des propriétaires de bars à contrer le proxénétisme, phénomène qu'ils n'apprécieraient pas : «Ils aiment mieux avoir des filles qui se portent bien, qui sont autonomes» (PP05). Elle qualifie la violence des *pimps* de «violence conjugale» car elle survient dans la vie privée.

D'autres insistent sur la complicité des différents acteurs de l'industrie du sexe dans la violence sous toutes ses formes exercée contre les femmes prostituées :

Une cliente me disait : «Dans les bars à gaffe les gens ferment les yeux. Ils savent très bien ce qui est en train de se passer, que ce client-là, c'est le petit client spécial, hein!» Tu sais, elles ont toutes un petit client spécial. Lui, il aime ça plutôt violent. Quand la fille, elle sort de là, elle est en sang, ils ferment les yeux. (CAVAC)

Certaines perçoivent les pratiques de sexe tarifé dans les agences d'escortes et les bars de danseuses comme «sécuritaires», comparativement à la réalité des femmes prostituées dans la rue, qui, selon une intervenante, déambulent toutes seules et subissent le harcèlement policier. Les agences et les bars offrent un encadrement qui assure aux femmes de travailler «le plus en sécurité possible» (PP05). Par exemple, un chauffeur accompagne généralement l'escorte chez le client, l'attend et la raccompagne. Une participante distingue cet encadrement de la surveillance d'un *pimp* qui est «quelqu'un qui est vraiment dans la vie intime de la fille, qui la contrôle» (PP05). Elle établit également une nuance entre le fait que les femmes

remettent une partie de leur argent aux propriétaires de bars de danseuses et aux gérants d'escortes, notamment pour avoir de l'encadrement, et le contrôle qu'exercent les *pimps*, puisque les femmes auprès de qui elle intervient « peuvent décider d'arrêter quand elles le veulent, elles ne sont pas contrôlées » (PPo5).

Selon une intervenante de milieu (PPo5), qui fait de l'intervention dans les bars de danseuses, la solution ne réside pas dans la criminalisation des femmes prostituées qui tend à accroître leur vulnérabilité. Certaines croient ainsi que la décriminalisation totale de la prostitution permettrait d'améliorer la situation des femmes, mais se demandent quand même si cela suffirait à éliminer les abus et les violences. Une intervenante estime qu'il ne s'agit peut-être pas d'une « solution magique » (PPo2). Au sein de son organisme, on doute que les groupes criminalisés et les réseaux qui contrôlent les femmes dans la prostitution seraient prêts à « leur donner un paquet de droits » (PPo2).

Une autre participante doute au contraire que la légalisation de la prostitution permette aux femmes de prendre leur propre décision et « d'être épanouies », car il y a « encore tout le pouvoir des hommes qui est derrière ça » (IMMo4). À cet égard, on insiste sur le rôle-clé joué par les clients, car la prostitution, c'est « une question d'offre et de demande ».

Je regarde les petites adolescentes qui ont douze, treize, quatorze, [...] qui n'ont pas de poitrine des fois... Elles ont l'air de petits enfants, elles se sont faites embarquer mais il y a quand même une demande. [...] Une collègue avait une cliente: elle était enceinte et elle se prostituait encore. Elle était enceinte, pas de quatre mois, mais bien de sept, huit mois. Il y a une demande pour ça. Comment ça se fait? [...] Il y a une partie de moi qui se dit: « Va te masturber! Il n'y aura pas de conséquence... Va rencontrer une fille dans des bars, crée des liens ». Je trouve souvent que c'est facile: « Je t'achète, je peux faire ce que je veux avec toi. » [...] Il est client, puis client, ça va souvent avec le roi et maître. (CAVAC)

Une autre dimension du problème soulevée par les intervenantes rencontrées, ayant connu une importante évolution ces dernières années, concerne le comportement des clients. Plusieurs constatent une hausse de la violence faite aux femmes prostituées: « Les personnes qui viennent ici nous racontent des histoires de violence absolument inacceptables », déplore une animatrice de groupe (PPo1).

Cette intervenante explique cette situation par la recrudescence de moyens de répression policière contre les personnes prostituées, alors que « que les policiers font sans relâche un nettoyage de la rue » (PPo1). Selon elle, ces interventions tendent à « ghettoïser » les personnes qui consomment de la drogue et celles qui font le « travail du sexe ». Elles se cachent davantage, sont de plus en plus isolées et donc susceptibles d'être violentées par des clients agissant en toute impunité. Pourtant, on constate que les clients sont violents aussi dans des lieux clos :

Pendant longtemps, c'était principalement les femmes qui faisaient le travail dans la rue qui étaient violentées. Maintenant, c'est même dans les agences. [...] Et pendant longtemps, ce n'était pas nécessairement le cas, entre autres parce que les femmes d'agences n'en parlaient pas, mais aussi parce que c'était moins fréquent. Maintenant, les hommes prennent beaucoup de place et n'ont pas du tout peur de la police. (PPo1)

La travailleuse du CAVAC considère qu'il faut changer les mentalités des clients, s'adresser aux hommes qui banalisent le fait de fréquenter les bars de danseuses :

« Sais-tu que quand tu vas aux danseuses, les filles sont parfois « pimpées », qu'elles prennent de la drogue – et pas selon leur bon vouloir? » Moi, je connais les conséquences, mais les gars qui vont dans les bars de danseuses, ils ne les connaissent pas nécessairement. Ils ne pensent qu'à l'instant de plaisir, celui de voir une fille avec des boules se trémousser. [...] il y en a qui ferment les yeux et qui banalisent: « Pour 50 dollars, moi je reçois une pipe [fellation, NDLR] ». [...] Est-ce que ce sont des bars gérés par des Hell's Angels? Par les gangs de rue? Les filles qui sont là, sont-elles majeures? Ils ne se soucient pas de ça. Ils vont consommer le produit parce que, pour eux autres, c'est un produit [...]. (CAVAC)

Des participantes ont tendance à adhérer à l'adage selon lequel « la prostitution est le plus vieux métier du monde et qu'il existera toujours ». L'une affirme que c'est la perception de la société qui fait en sorte que

les clients «se donnent des droits», dans un contexte marqué par «l’industrialisation du sexe» (PP01); un phénomène qui se traduirait par une déshumanisation des personnes prostituées qui ne sont plus des êtres humains mais des «machines» (PP01). De ce point de vue, il ne s’agit donc pas de lutter pour l’abolition de la prostitution, mais d’en réduire les méfaits, «les irritants», afin que la prostitution puisse se faire «sans exploiter les personnes prostituées».

L’approche de réduction des méfaits appliquée à la prostitution tend à dissocier le «travail du sexe» de la violence. Ainsi, on explique que «les personnes qui font le “travail du sexe” vont souvent croire que la violence fait partie du paquet, qu’elle fait partie de ce boulot-là automatiquement. Nous, on essaie de passer le message que ce n’est pas ça» (PP01). Selon cette perspective, il ne s’agit pas donc seulement de favoriser une «prise de pouvoir» des femmes, en l’occurrence toxicomanes, dans la prostitution.

On déplore la stigmatisation que vivent les «travailleuses du sexe», souvent perçues comme des victimes, une étiquette jugée problématique: «La population en général a tendance à victimiser un peu les femmes, à vouloir les protéger, à ne pas vouloir les incriminer, à ne pas vouloir les laisser libres» (PP05). Si elle n’est pas convaincue que les femmes agissent toujours en exerçant leur libre choix et que plusieurs ont eu «des problématiques dans leur enfance» ou sont vulnérables, elle reconnaît que du point de vue de la loi, le problème est délicat et ne s’estime «pas assez outillée» pour avoir une opinion étayée. Elle rappelle que son mandat est «de favoriser l’empowerment le plus possible» (PP05).

Il y a des femmes qui le font par choix, celles que moi je rencontre en tous cas. Je ne rencontre pas des femmes qui tombent dans un réseau. [...] Je pense que oui, il y a un libre choix et qu’il faut donner le pouvoir à ces femmes-là, il faut qu’elles aient le contrôle. (PP05)

C’est un point de vue partagé par une autre intervenante qui s’appuie sur sa propre expérience dans l’industrie du sexe et qui met résolument l’accent sur l’importance d’aider les femmes à avoir des conditions satisfaisantes de pratiques de prostitution :

Moi-même qui viens d’un milieu très pauvre, j’ai été travailleuse saisonnière, j’ai travaillé dans les manufactures, j’ai été danseuse prostituée. Peut-être que si j’avais eu d’autres options en partant, je ne l’aurais pas fait. Mais la vie a fait que je l’ai fait [...] [C]e qui est important, c’est que pendant qu’on est là, qu’on le fait, qu’on ne se retrouve pas dans une situation où on n’a plus aucun pouvoir, puis que finalement on n’a plus aucune possibilité. (PP03)

Lorsque les filles prostituées sont mineures, le mode d’intervention privilégié d’une intervenante joueuse est la sortie de la prostitution (IMM04). Pour certaines filles, elle applique néanmoins l’approche de réduction des méfaits, plutôt que «de complètement arrêter les comportements, parce que c’est la seule façon de les faire cheminer» (IMM04). Mais seule une «très faible minorité» veut rester dans la prostitution. Une fois les jeunes femmes sorties du milieu, le travail des intervenantes consiste à «les amener à se refaire une estime d’elles-mêmes, [à] être capables aussi de faire face à la pression des pairs, de dire non à des choses, de se mettre des limites...» (IMM04).

L’intervenante du CAVAC se montre critique de l’approche de la réduction des méfaits. Jugée superficielle, elle comporte certes quelques avantages mais «confirme la tolérance» à l’égard de l’exploitation sexuelle et revient à se fermer les yeux sur le problème de la prostitution.

...si les prostituées font du racolage, elles peuvent finir par avoir des «tickets». On leur dit: «Va te réhabiliter puis ça va devenir moins pire». «Va faire ça, mais pas sur la rue. Va faire ça dans un bar». Je travaillais dans une maison d’hébergement pour les femmes itinérantes. La réduction des méfaits, on la faisait avec la drogue: «T’as pas le droit de consommer ici. Va faire ça dans le parc, pas devant les enfants. Puis voilà une seringue propre». Mais ça ne règle pas le problème... On ferme les yeux, pas nécessairement pour les bonnes raisons. [...] On touche pas au vrai problème quand on fait la réduction des méfaits, puis je trouve que c’est pas une position claire. (CAVAC)

Cette intervenante déplore que le Canada ne prenne pas clairement position contre la prostitution, alors que les législateurs et les législatrices maintiennent une zone grise qui s'avère largement inopérante lorsque l'on veut s'attaquer au problème de la traite.

Enfin, déployant une analyse systémique de la traite des femmes à des fins prostitutionnelles, certaines participantes imputent également une large part de responsabilité aux rapports sociaux de sexe qui prévalent dans les différentes sociétés concernées :

...je regarde le monde, on parle de libération des femmes. Je me demande ce qui s'est passé. Qu'est-ce qui s'est passé? Est-ce que nous avons vraiment eu la libération? [...] Je pense qu'il n'y a pas vraiment de respect dans la société pour une femme. Elle est un objet. (IMM07)

6.4 Les jeunes et la prostitution : de la banalisation à l'empowerment

Le lien entre prostitution et traite n'est pas toujours établi par les intervenantes, en vertu d'une distinction entre des femmes qui seraient forcées et d'autres qui seraient volontaires, entre ce qui constitue de la migration à des fins de prostitution (laquelle pourrait s'exercer dans des conditions correctes ou acceptables) et ce qui constitue de la traite (dans des conditions d'exploitation et de coercition). Cependant, les participantes condamnent toutes clairement la prostitution juvénile et apparaissent, de fait, beaucoup plus prêtes à parler de traite à propos des jeunes. Plusieurs évoquent le climat ambiant hypersexualisé qui cristallise les rôles sexuels et induit une normalisation de la violence envers les femmes.

La traite locale est habituellement caractérisée par un contrôle exercé par des hommes – agissant dans le cadre de réseaux organisés – sur des jeunes filles originaires du Québec ou du Canada et en situation de vulnérabilité. On constate une baisse de l'âge d'entrée dans la prostitution et la multiplication des cas parmi une clientèle au sein de laquelle de telles situations constituaient, il n'y a pas si longtemps, des exceptions. Plusieurs intervenantes estiment n'avoir « aucune compétence pour intervenir au niveau de la prostitution » et que c'est plutôt dans le cadre de leurs activités qu'elles sont confrontées à ces réalités. Il est arrivé que des jeunes filles confient qu'elles faisaient de la prostitution ou qu'elles essayaient d'en sortir. Une intervenante relate par exemple avoir observé que des jeunes filles d'origine haïtienne accompagnées d'un homme blanc (habituellement plus âgé) demandaient de l'aide pour remplir des papiers d'immigration :

En fait, le tourisme de prostitution qui existait en Haïti dans les années 80 n'existe plus, puisqu'il n'y a plus de tourisme du tout. Donc, ce qui arrivait, c'est que parfois les mecs allaient en Haïti, ils épousaient la fille et ils l'amenaient ici [...] En Haïti, on connaissait l'hôtel idéal et tous ces hôtels qui étaient sur la route de carrefour en Haïti. Il n'y avait que des Québécois dans ces hôtels-là, alors tout le monde savait ce que c'était. (IMM03)

Au Québec, l'activité prostitutionnelle des jeunes s'exercerait selon deux principales configurations : un *réseau organisé* et la *prostitution entre jeunes*. Dans le cadre du *réseau organisé*, les jeunes filles sont prostituées dans des bars ou des hôtels. Une intervenante explique qu'elles sont généralement conduites à l'extérieur de Montréal : ça ne se passe pas dans les quartiers où les filles peuvent être reconnues. Pour ce qui est de la *prostitution entre jeunes*, elle n'est pas considérée comme « grave », parce qu'elle se déroule entre jeunes. La plupart du temps, les jeunes femmes elles-mêmes ne considèrent pas cela comme un problème au moment où elles le vivent. Leur prise de conscience vient souvent plus tard.

Pour expliquer le phénomène, plusieurs intervenantes soulignent une inquiétante banalisation, voire une glorification de la prostitution chez les filles et chez les garçons (avec des rôles et des conséquences bien différents). Ces jeunes femmes peuvent être victimes de torture, sexuelle ou autre (une intervenante parle de brûlures de cigarettes), et de menaces envers leur famille (IMM04). On parle également d'étudiantes qui commencent la prostitution et se font embarquer dans de « méchantes histoires » parce qu'elles n'ont pas conscience des risques, en raison de la banalisation des activités reliées à l'industrie du sexe.

C'est banalisé dans leur milieu. J'ai des victimes qui arrivent ici et qui me disent : « Ça fait quatre ans que je fais ça ». Puis dans leur milieu, c'est normal, c'est très banal. Les filles ont un proxénète, c'est quasiment la base, mais c'est bizarre parce que c'est dénigrant pour la femme. (CAVAC)

Une participante constate la banalisation de la prostitution et du proxénétisme dans la diaspora haïtienne, comme dans la société en général : « Dans la communauté, ce qui a peut-être changé, ce que je trouve plus nouveau, c'est que les jeunes gars qui sont *pimps* s'en vantent maintenant » (IMMO3)¹². Elle rapporte qu'il y a quelques années, un travailleur social a demandé à un groupe de jeunes hommes ce qu'ils étaient en train d'écouter sur leur baladeur : « Il semble qu'ils avaient violé une jeune fille, enregistré ses cris, puis mis un *beat* dessus. Voilà la *musique* qu'ils écoutaient » (IMMO3). Elle estime que son organisme devrait créer un forum où parler de sexualité, de violence, etc., de façon à mieux outiller les jeunes femmes pour reconnaître les situations d'inconfort et de manipulation. Cela amènerait également la communauté qu'il dessert à reconnaître que les agressions sexuelles et la prostitution sont des problèmes qui les concernent.

Le milieu de la prostitution semble donc jouir d'une certaine glorification auprès des jeunes, « c'est glamour » résume une intervenante (IMMO4). Les garçons de quatorze-quinze ans s'identifient aux *pimps* parce que « c'est *chill*, tu as *full* d'argent... », explique une autre participante (PPO2). Certaines jeunes filles sont attirées par le milieu et parlent de la prostitution comme d'une forme de prise de pouvoir, parce que pendant « une heure il y a quelqu'un qui a voulu [d'elles] » (IMMO4). Le rapport de dépendance affective envers les garçons qui caractérise leurs relations amoureuses conduit certaines filles à considérer normal de se prostituer pour garder leur petit ami. Cela peut avoir lieu lors de *gang bangs* où les garçons paient un autre garçon pour participer et avoir « accès aux filles » (IMMO3). Les filles ne sont pas nécessairement au courant qu'il y a une transaction financière et admettent difficilement qu'elles sont exploitées : « C'est un échange de services : « Si tu m'aimes, tu vas faire ça pour mon chum, il te le demande, fais-le pour moi ». « Les jeunes qui tombent dans ces réseaux ont une très faible estime d'elles-mêmes », ajoute une autre intervenante jeunesse (IMMO4).

6.5 Éléments à retenir

Pour l'heure, aucun organisme communautaire au Québec n'a le mandat spécifique de desservir les victimes de traite à des fins d'exploitation sexuelle ou de lutter contre ce phénomène, de faire de la sensibilisation, ni de mener des projets d'intervention en ce sens. Les données recueillies nous amènent à constater que les participantes à notre recherche, qui peuvent épisodiquement entrer en contact avec des femmes trafiquées, ont une connaissance fragmentaire et diffuse de la traite et de ses contours sur le territoire québécois.

Or, si la traite n'est pas toujours identifiée comme telle sur le terrain, on reconnaît qu'elle existe bel et bien au Québec et qu'elle prend de l'ampleur. Les propos des participantes révèlent la multiplicité des facteurs causaux qui font en sorte que les femmes sont trafiquées à des fins prostitutionnelles. Contrairement à la traite locale, que les participantes présentent généralement comme un problème avec une victime mineure et vulnérable, la présence de femmes migrantes dans la prostitution est parfois perçue comme une opportunité pour ces femmes, qu'elles soient ou non prostituées dans leur pays d'origine, de venir travailler au Canada. Dans cette optique-là, il n'y aurait pas beaucoup de cas de traite « véritable ».

Selon d'autres intervenantes, les victimes de traite à des fins d'exploitation sexuelle au niveau international sont maintenues dans l'ignorance et dans l'isolement afin que les trafiquants puissent exercer un contrôle sur elles. Il se peut que certaines femmes « utilisent » le marché du sexe, voire des réseaux du crime organisé pour émigrer, mais il est également probable que d'autres soient réellement abusées.

12. Une journaliste britannique se demande pour sa part comment le verbe “to pimp” est devenu positif dans un article intitulé « *When did the verb « to pimp » become a positive thing?* ». Voir Cochrane, 2006.

Si elles insistent sur l'inadéquation des approches policières jugées répressives ou sur la stigmatisation des personnes prostituées, les intervenantes œuvrant auprès de ces dernières élaborent peu sur les responsables de la traite, sur ceux qui tirent les ficelles et/ou profitent de l'exploitation des femmes, à savoir les trafiquants, les proxénètes et les clients.

Ces travailleuses de terrain évoquent une zone grise à ne pas franchir, des questions qu'elles ne posent pas, par exemple dans les bars ou avec des femmes migrantes qui font de la prostitution de rue. D'une part, elles affirment qu'elles ne sont pas outillées pour intervenir auprès des clients ou des trafiquants. D'autre part, elles disent garder profil bas pour préserver leur capacité d'intervention et assurer leur propre sécurité ainsi que celles des femmes prostituées. On peut penser qu'elles souhaitent éviter de s'aliéner les proxénètes/tenanciers qui pourraient leur barrer la route ou même les communautés d'appartenance.

Paradoxalement, cette stratégie de « rester dans son couloir » les rend moins aptes à détecter les cas de traite. Un problème majeur pour la détection de cas de traite à des fins prostitutionnelles apparaît ainsi lié à la façon de penser l'intervention, notamment en termes de réduction des méfaits. Cette approche s'appuie souvent sur la distinction entre prostitution volontaire et prostitution *forcée* et sur une conception du « travail du sexe » comme vecteur de *l'empowerment* de femmes marginalisées.

Les propos des intervenantes rencontrées s'inscrivent ainsi dans les deux grands pôles du débat sur la prostitution : celles qui travaillent auprès des personnes prostituées adhèrent davantage à la perspective réglementariste, tandis que celles desservant des populations immigrantes et des jeunes en difficulté s'accordent davantage avec la perspective abolitionniste. La nature de ces deux positionnements découle, nous l'avons vu, d'une compréhension, d'une part, de la prostitution comme un « travail du sexe » et, d'autre part, de la prostitution comme un rapport de pouvoir asymétrique qui se traduit par l'appropriation et l'exploitation du corps des femmes par les hommes. Les stratégies d'intervention apparaissent fortement teintées par ces postures théoriques, bien que la plupart des personnes interviewées préconisent, au-delà du débat, de reconnaître qu'il y a des personnes exploitées et de se donner des outils pour les desservir. Or, c'est précisément à ce niveau que le bât blesse, puisque pour reconnaître les cas de traite, encore faut-il s'entendre sur la définition du problème.

CHAPITRE 7

Trajectoires de vie dans l'industrie du sexe

Le témoignage d'une victime de traite constitue souvent le seul indice pour trouver le ou les coupables [...] La traite des êtres humains est un phénomène très clandestin qui passe sous le radar. En conséquence, retracer et identifier des victimes de traite s'avère un énorme défi dans presque tous les pays du monde.

Robin Pike, chef du Bureau de la lutte contre la traite des personnes de la Colombie-Britannique (OCTIP)¹

Ce chapitre présente des cas de femmes trafiquées ou exploitées dans l'industrie du sexe au Québec et au Canada. Quatre d'entre eux nous renseignent sur des expériences de la traite à des fins d'exploitation sexuelle vécues par les femmes migrantes ou sur leur connaissance de ce problème, tandis que quatre autres cas nous informent sur la traite locale de jeunes femmes originaires du Québec et nous offrent un regard empirique sur l'industrie du sexe au Québec. Dans un premier temps, nous faisons un survol de la trajectoire de Julie, Caroline et Audrey, avec qui nous avons conduit des entretiens approfondis, et de Noémie, dont nous avons pu visionner la déposition vidéo et que nous avons rencontrée à quelques reprises, sans toutefois avoir conduit un entretien formel.

Dans un deuxième temps, nous exposons différents cas impliquant des femmes migrantes. Les histoires d'Anastasia, Karen et Martha s'avèrent plus fragmentaires que les autres car elles proviennent de sources secondaires. Ils ont été recensés lors de la collecte de données effectuée auprès de participantes à notre recherche, issues du secteur communautaire ou institutionnel. Il s'agit surtout de les placer en résonance avec les trajectoires de nos quatre répondantes principales, ainsi qu'avec le témoignage d'Olga, recueilli à l'occasion de notre travail de terrain. Immigrante d'origine russe, la jeune femme fait des massages dans un salon qui abrite des activités prostitutionnelles. Hormis celui de Karen, tous les parcours présentés sont liés à la traite locale, à l'intérieur des frontières canadiennes. Outre cette présentation de type vertical, les données feront l'objet d'un examen approfondi dans les chapitres subséquents, selon une approche plutôt horizontale. Ces récits de femmes trafiquées ou actives dans l'industrie du sexe sont marqués du sceau de l'émotion, de la souffrance, mais aussi de la générosité et de la confiance. Rappelons que nous avons usé de pseudonymes

1. Traduction libre de: « *The testimony of a trafficked victim is often the only clue to find the offender, and victims are hard to track down [...] "Human trafficking is very clandestine and under the radar and it is the detection and identification of trafficked victims that has proved to be very challenging in about every country in the world"* » dans Keilholz, 2008.

et que les détails biographiques ont été modifiés pour assurer l'anonymat de toutes les femmes dont il est question ici.

À l'instar de certaines intervenantes ayant participé à notre étude, nous avons opté pour le terme « recrue » afin de désigner les femmes nouvellement entraînées dans l'industrie du sexe. Ce terme met en lumière l'opération de recrutement qui se déroule en amont de la traite et, souvent, de l'exploitation sexuelle en général, et ce, par le biais d'un arsenal de stratégies et de leurres. Par extension, une recrue signifie : « Personne nouvelle qui vient se joindre à un groupe »². Enfin, les recrues sont par essence *appropriées* pour « renouveler, grossir un groupe », en vue de poursuivre des objectifs définis par les dominants du groupe en question.

En ce sens, il importe de toujours (re)situer les cas individuels présentés ici dans une analyse globale de la traite, en tant que mécanisme mis en place par l'industrie du sexe pour répondre à la demande des clients-prostituteurs, autant que de l'exploitation sexuelle à des fins commerciales, et en tant que violence d'ordre systémique à l'encontre des femmes en tant que classe de sexe.

7.1 Trajectoires de jeunes femmes originaires du Québec

Les quatre jeunes femmes dont nous étudions plus en profondeur les trajectoires et les propos appartiennent à la majorité « blanche », de souche francophone. Caroline, Julie, Audrey et Noémie ont été recrutées entre 15 et 19 ans par des proxénètes qui les ont exploitées dans le circuit des bars de danseuses nues et dans le milieu de l'escorte, dans un contexte de traite le plus souvent. La durée de cette exploitation varie de onze jours à quatre ans ; celle de leur insertion globale dans l'industrie du sexe, entre huit mois et cinq ans, la plupart des recrues demeurant actives un certain temps après l'incarcération de leur proxénète, ainsi que nous le verrons au chapitre 9 portant sur leur sortie de la prostitution. Les proxénètes ont tous été traduits en justice et incarcérés, parfois parce que leur victime a porté plainte, parfois parce qu'ils faisaient l'objet d'une enquête pour leur participation à différentes activités criminelles.

Tableau 7-1
Profil des répondantes

Nom	Âge au moment du recrutement	Durée de la traite	Lieux de prostitution	Nb total d'années dans l'industrie du sexe*
Caroline	17	4 ans	Québec; Nouveau-Brunswick	Environ 5 ans
Julie	15	3 ans 1/2	Québec; Ontario; Nouveau-Brunswick	Environ 5 ans
Audrey	16	12-13 jours	Périphérie de Montréal	Environ 5 ans
Noémie	19	s/o	Périphérie de Montréal	8 mois

* Au moment de la cueillette de données, en 2009.

7.1.1 Trajectoire de Julie

*Mineure recrutée et trafiquée au Québec
et dans le reste du Canada pendant trois ans et demi*

Julie a quelques mois lorsque ses parents se séparent. Sa mère refait sa vie avec un autre homme, avec qui elle a deux autres enfants dont Julie s'est toujours sentie proche. Toute la famille vit dans les environs d'une

2. Définition proposée par le dictionnaire du Centre national de ressources textuelles et lexicales (CNRTL), <http://www.cnrtl.fr/> (consulté le 10 septembre 2009).

petite localité de la région de Lanaudière. La mère se sépare du beau-père lorsque Julie a environ treize ans et, suite à des complications financières, part vivre avec ses trois enfants dans un secteur populaire de Montréal. La femme souffre d'alcoolisme depuis plusieurs années et ce problème s'est accentué avec la séparation et le déménagement. Julie juge que son beau-père était un homme violent à l'endroit de sa conjointe et parfois à son endroit. Elle éprouve des difficultés croissantes à l'école et a des fréquentations discutables dans les parcs avoisinant son nouveau quartier.

Julie a quinze ans lorsqu'elle rencontre Harry dans les parages de son école secondaire ; il est âgé d'une vingtaine d'années et parade au volant d'une voiture sport. L'homme se montre très assidu et Julie finit par céder aux avances de celui qui joue d'emblée la carte du protecteur pour séduire sa « princesse ». Après environ un mois de fréquentation, Harry présente à Julie la « blonde » de son frère, Jennifer, qui fait de l'escorte, a du « fun » et gagne de l'argent. C'est ainsi qu'il introduit Julie à la prostitution, lui procurant de fausses cartes d'identité.

L'adolescente abandonne l'école et fait de l'escorte pendant environ trois mois, généralement en compagnie de Jennifer, la recrue du frère d'Harry. Un jour, après qu'un client l'ait brutalisée, elle cesse son activité d'escorte pour faire de la « gaffe » dans des clubs de danseuses nues, pratique plus lucrative que la « danse à 10 » et qui implique diverses formes de rapports sexuels tarifés. Julie, alors âgée de 16 ans, danse et fait de la prostitution six jours sur sept. Elle ne peut prétendre à un jour de congé supplémentaire sans causer la « frustration » d'Harry. Ce dernier ne se présente jamais aux bars où sa recrue travaille, mais il l'appelle très fréquemment sur son cellulaire. Il l'accompagne dans toutes ses autres activités, bien qu'opérant avec la plus grande discrétion. Durant le jour, Julie dort à l'appartement qu'elle partage désormais avec Harry, s'entraîne dans un centre sportif quatre fois par semaine ou elle reçoit des soins esthétiques (pose d'oncle, coiffure, bronzage). La jeune femme parachève sa transformation physique avec une augmentation mammaire. Elle sort assez peu, ses loisirs se bornant à aller au cinéma ou manger au restaurant avec Harry. Depuis son insertion dans l'industrie du sexe, Julie ne fréquente plus ses camarades d'antan et voit rarement sa famille, dont Harry l'éloigne autant que possible.

À plusieurs reprises, Harry ou son frère « recommandent » à Julie d'aller danser hors de Montréal, au Québec, mais aussi en Ontario ou au Nouveau-Brunswick, où elle se rend pour des périodes d'une ou deux semaines. Son statut de mineure ne semble guère contrarier l'exploitation sexuelle dont elle est l'objet dans les bars au Québec et ailleurs au Canada. Harry ne s'est cependant pas hasardé à lui faire franchir la frontière canadienne avec ses fausses cartes. Julie considère qu'elle n'a toutefois pas été déplacée aussi souvent que d'autres femmes de son entourage, peut-être une dizaine de fois en quatre ans. Elle n'aimait pas du tout se retrouver loin de chez elle. De plus, elle était moins « performante » à cause de ses angoisses. Du coup, elle rapporte moins d'argent à Harry lors de ses déplacements qu'en exerçant de la prostitution dans les bars en périphérie de Montréal. En rentrant « à la maison », Julie remet toutes les sommes gagnées à Harry. Vivant dans une atmosphère perpétuelle de chantage émotif qu'elle juge parfois pire que les coups, la jeune femme n'a jamais osé profiter d'un déplacement pour échapper à l'emprise d'Harry.

Harry exploite plusieurs danseuses. Julie estime qu'il en a au moins « passé » quinze pendant les trois ans et demi qu'elle a vécu avec lui. Julie apprend très vite à tolérer l'existence des autres femmes dans la vie d'Harry et se console avec son statut de « première ». Comme bien des femmes de son milieu – dont 90 % sont « pimpées », selon Julie – elle ne considérerait pas Harry comme un proxénète mais bien comme son « chum ». Avec le recul, Julie affirme qu'elle a été manipulée par Harry pour entrer et rester aussi longtemps dans la prostitution, parce qu'elle était amoureuse de lui et cherchait à quitter le foyer familial.

La police arrête Harry un matin où Julie, alors âgée de 19 ans, se sent justement au bout du rouleau, ne sachant ni comment continuer ni comment arrêter la prostitution. Elle a longuement résisté à suivre la police et à faire une déposition contre celui qui contrôlait toute sa vie depuis l'âge de 16 ans. Harry incarcéré, Julie

perd tous ses repères. Elle retourne danser le soir même et y retourne les soirs suivants pendant environ un an, incapable d'envisager pouvoir faire autre chose.

Julie n'a jamais rendu visite à Harry en prison. Il tente néanmoins de garder un lien avec elle par téléphone avec la complicité de sa famille – malgré l'interdiction formelle de communiquer avec ses victimes. Elle prend toutefois de plus en plus ses distances avec Harry, jusqu'à ce qu'il comprenne qu'elle est prête à définitivement se libérer de son emprise. Malgré cela, inquiètes que l'entourage du proxénète « envoie du monde » pour les punir d'avoir témoigné et de s'être affranchies, Julie et une recrue du frère de ce dernier quittent Montréal. Elles vont danser deux semaines en Ontario afin de « ramasser de l'argent » pour emménager dans un nouveau logement. Au retour, Julie et son amie mènent un train de vie placé sous le signe des excès et de la folle dépense, avec des revenus de 20 000 \$ par mois. Après plus de quatre années dans l'industrie du sexe – dont la majorité sous l'emprise de son *pimp* – la jeune femme de 19 ans ne parvient plus à maintenir ce mode de vie et fait un *burn-out*. Elle cesse toute activité dans les bars de danseuses et retourne vivre chez sa mère. Pendant plusieurs mois, elle passe ses journées à dormir. À contrecœur, elle continue de « faire » un ou deux clients par mois comme escorte, ne sachant faire autrement pour s'assurer un petit revenu.

Au moment de notre entretien avec Julie, cela fait plus d'un an que son ancien proxénète est sorti de prison. Elle n'a plus jamais entendu parler de lui ou de son entourage. Elle a terminé ses études secondaires, mais elle fait face à certaines difficultés relativement à ses projets professionnels. Elle assure qu'elle ne retournera jamais à la prostitution.

7.1.2 Trajectoire d'Audrey

Mineure victime d'exploitation sexuelle qui a échappé de justesse à la traite mais qui est demeurée active dans l'industrie du sexe

Audrey³ est issue d'une famille relativement aisée vivant dans une banlieue tranquille de Montréal. Sa mère connaît des problèmes de santé mentale, tandis que son père souffre d'alcoolisme. Les parents se séparent lorsqu'Audrey a cinq ans. De son propre aveu, les choses se corsent lorsque la jeune fille entame son cours secondaire, alors qu'elle se met à fumer du « pot » et à boire de l'alcool, puis à « foxer » l'école et à découcher. Elle fréquente un homme de dix ans son aîné. Dépassée par le comportement d'Audrey, sa mère se résout à contacter la Direction de la Protection de la Jeunesse (D.P.J.) et à accepter le placement en Centre jeunesse de l'adolescente.

C'est au retour d'une fugue qu'Audrey, alors âgée de seize ans, attend seule le bus de nuit pour regagner le Centre jeunesse. Elle demande une cigarette à deux inconnus, Ben et Sylvio. Après une brève conversation, le trio va fumer de la marijuana dans un parc adjacent au métro puis se rend à l'appartement de Sylvio pour y boire de la bière. Audrey a des rapports sexuels qu'elle juge consentants avec les deux hommes, mais ne garde que des « flashbacks » de cet épisode, convaincue que les deux hommes ont mis « quelque chose » dans son verre. L'adolescente vivra douze ou treize jours dans un état second, aux prises avec une consommation quotidienne et permanente de stupéfiants, d'alcool, de sexe, de prostitution, sous la coupe de Ben, 40 ans. Son récit s'avère donc imprécis, particulièrement en ce qui a trait aux détails spatiotemporels, d'autant que nous l'avons recueilli plus de cinq ans après les faits⁴. Il témoigne néanmoins avec âpreté du recru-

3. Tous les noms sont fictifs.

4. Il a néanmoins été complété par les documents juridiques auxquels nous avons eu accès, c'est-à-dire la transcription de son audition en cour lors de l'enquête préliminaire et la copie du jugement de son agresseur. Le juge a d'ailleurs considéré que les imprécisions dans le témoignage d'Audrey n'avaient pas « d'incidence » sur sa validité.

tement et de l'exploitation d'une mineure à des fins prostitutionnelles, situation dont elle a pu s'extirper *in extremis*, alors qu'elle s'apprêtait à devenir une victime de la traite hors du Québec.

Suite à sa rencontre avec Ben et Sylvio, Audrey passe trois ou quatre jours dans un appartement à consommer crack, marijuana et alcool, au terme desquels Ben apprend à la jeune fille qu'elle doit lui rembourser les frais encourus pour cette consommation. De connivence avec Ben, Joanne, qui vit dans le logement en question, fait miroiter l'argent « facile » qu'Audrey pourrait gagner en dansant dans les clubs avec elle. Après lui avoir procuré du crack, Ben et ses acolytes persuadent donc Audrey – qui n'a jamais dansé auparavant – d'accompagner Joanne dans un club du sud-ouest de Montréal. Le lendemain de ce « shift » initiatique, Audrey constate que l'argent gagné la veille a disparu de son sac. Elle considère donc qu'elle a remboursé sa dette auprès de Ben. Pendant son sommeil, Joanne et un complice ont également vendu le baladeur d'Audrey et un de ses bijoux à un prêteur sur gages. Ben informe Audrey que si elle veut récupérer ses biens, elle doit danser et gagner de l'argent. Elle s'exécute donc de nouveau et retourne au même bar avec Joanne. Vers deux heures du matin, faute de présenter des papiers d'identité en règle à un membre du personnel, on la met à la porte.

De retour à l'appartement de Joanne, une dispute éclate alors que Ben reproche à Audrey de trop consommer d'alcool et de crack, et de ne pas gagner assez d'argent. Le lendemain, Ben insiste pour qu'Audrey « fasse » un client dans un hôtel du centre-ville de Montréal où le proxénète la dépose et la ramène, une fois les « services sexuels » rendus. Elle reçoit environ 80 \$ pour l'heure passée avec le client mais ignore qui a fixé le prix. Elle consomme de la drogue avant, pendant et après le client, qui en fournit lui-même.

Le lendemain, Ben « booke » Audrey dans un bar en Estrie, où il affirme qu'elle gagnera plus d'argent. Un « ami » l'y conduit et la ramène, après que Ben ait bandé les yeux de l'adolescente, pour éviter qu'elle ne sache où elle se rend. Audrey découvre les us et coutumes de ce type d'établissement, notoire bar « à gaffe ». À une autre occasion, Ben lui bande les yeux pour la conduire à un bordel où Audrey est appelée à se prostituer en compagnie d'autres femmes, certaines mineures. Dans les jours qui suivent, la jeune fille retourne danser en Estrie et Ben se tient généralement assis dans le fond du bar, lui faisant des signes pour qu'elle aille voir tel client ou lâche tel autre. Fidèle à son habitude, il lui subtilise son argent pendant qu'elle dort. Au cours d'une dispute à ce sujet, Ben frappe la jeune fille qui pense alors s'enfuir, mais l'homme lui intime d'un ton agressif de ne pas essayer de quitter l'appartement où ils vivent désormais seuls. Il tient un couteau.

Audrey a peur de Ben et craint d'aller voir la police car elle est en fugue. La jeune fille se sent à bout de force, « dans un état végétatif », dégoûtée par la vie qu'elle mène. Un soir, prenant son courage à deux mains, elle téléphone à une amie d'enfance qui contacte à son tour la tante d'Audrey. L'adolescente réussit à se rendre au rendez-vous fixé par sa tante et quitte les lieux en trombe, cachée au fond du véhicule. La jeune femme estime qu'elle s'est enfuie à temps, considérant qu'elle avait entendu Ben projeter de l'envoyer travailler à Niagara Falls.

L'homme a subi un procès sous plusieurs chefs d'accusation de proxénétisme. Il a été condamné pour avoir vécu des fruits de l'exploitation sexuelle à des fins commerciales d'une mineure et de l'avoir entraînée dans une maison de débauche. Enfin, on a jugé qu'il avait incité Audrey à prendre de la drogue avec l'intention de la « subjuguier de manière à permettre à quelqu'un d'avoir avec elle des rapports illicites »⁵. Il a purgé plusieurs années de pénitencier.

De retour au Centre jeunesse, Audrey termine son cours secondaire et entre au cégep. Elle replonge dans le crack et son nouveau copain/*pusher*⁶ l'introduit au monde du film porno. Par la suite, Audrey fait de l'escorte, pour payer sa drogue. Depuis son épisode avec Ben, elle dit n'avoir plus jamais donné son argent à

5. Jugement de la Cour du Québec montré par la répondante à notre équipe, p. 2

6. Fournisseur de drogues illicites.

personne. Elle trouve des clients par le biais des agences qui annoncent dans les journaux. Après quelques mois, elle arrête l'escorte et se sèvre du crack, retourne faire un diplôme d'études professionnelles. Aujourd'hui, Audrey danse encore de temps à autre à son compte, pour arrondir des fins de mois difficiles. Elle ne regrette pas d'avoir porté plainte contre Ben et d'avoir témoigné en cour devant lui, mais craint des représailles depuis qu'il est sorti de prison. Au moment de l'entretien, la jeune femme juge qu'elle se trouve à une étape décisive de sa vie : elle souhaite reprendre ses études, sans trop savoir dans quel domaine. La seule chose dont elle soit à peu près certaine, c'est que si elle va à l'université, elle arrêtera de faire de la danse nue dans les bars.

7.1.3 Trajectoire de Caroline

Mineure de 17 ans trafiquée pendant quatre ans au Québec et au Nouveau-Brunswick

L'enfance de Caroline se déroule dans un quartier défavorisé de Montréal où elle vit avec sa mère, qui cumule deux emplois pour survivre. Le père n'a jamais été présent et Caroline ne s'entend pas avec lui. Elle estime qu'hormis une réelle précarité économique, sa situation familiale ne présentait aucune difficulté particulière pouvant expliquer ses troubles de comportements et sa consommation d'alcool et de pot à l'adolescence. Elle invoque plutôt des mauvaises fréquentations. Caroline entre en Centre d'accueil à l'âge de 14 ans et en sort à 17 ans. Par l'entremise d'une amie prostituée, elle rencontre alors Édouard, de deux ou trois ans plus âgé qu'elle, d'origine haïtienne. Le *bad boy* met en scène un personnage de protecteur qui séduit complètement la jeune femme.

Un an avant sa majorité et suite à leur arrestation pour fraude, Caroline commence à danser dans des clubs et y faire de la prostitution parce qu'Édouard a besoin d'argent. Il l'introduit donc dans l'industrie du sexe et lui fait faire ses classes dans différents clubs à gaffe de la métropole et sa périphérie, c'est-à-dire qu'elle doit y donner des « services sexuels » sans avoir à danser sur une scène. Les violences qu'Édouard fait subir à Caroline sont si cruelles et si fréquentes, que la jeune femme en vient rapidement à préférer l'exploitation sexuelle à la violence conjugale. Elle se désensibilise progressivement à la douleur des coups grâce à l'alcool puis aux drogues qu'elle a commencé à prendre. En lui infligeant ces violences, le proxénète s'assure que sa recrue lui rapporte des sommes importantes chaque soir, environ 12 000 \$ par mois.

Craignant à la fois la fuite de sa recrue et son enrôlement par un autre *pimp*, Édouard maintient son contrôle en téléphonant régulièrement au bar où elle se trouve. Soir après soir, il la fouille intégralement, lui fait subir un interrogatoire serré sur le nombre de clients qu'elle a eus, les « services sexuels » qu'elle a donnés, etc., exigeant force détails. Édouard assure également un contrôle serré des temps « libres » de la jeune femme qui ne peut notamment pas parler au téléphone en son absence.

Les conditions d'exercice de la prostitution imposées par Édouard relèvent de l'esclavage : non content de lui imposer une cadence de sept soirs sur sept, Caroline doit souvent faire des « double shift », de midi à trois heures du matin. Faute de quoi, pour le dire à la manière de la jeune femme, « [elle] mangeai[t] une volée ». Il l'oblige également à s'entraîner intensivement dans un centre de conditionnement physique, parfois jusqu'à six fois par semaine, la conduisant et la reconduisant, pour qu'elle maigrisse et soit plus rentable. Édouard envoie la jeune femme exercer la prostitution dans des clubs situés aux quatre coins du Québec, jusqu'au Nouveau-Brunswick. La jeune femme devient ensuite escorte. Elle fait du « recevoir » ou du « déplacement » dans des hôtels, des bordels ou des résidences privées.

Caroline estime que ces quatre années passées sous la coupe d'Édouard ont été marquées par la violence, la peur, la dépendance et une estime de soi réduite à néant. En même temps, malgré l'indicible violence et l'aliénation qui l'ont maintenue en état d'esclavage, elle se demande encore si tout cela n'est pas arrivé par sa propre faute.

La jeune femme se remémore avec émotion les circonstances de sa rupture avec Édouard, survenue une nuit où, rentrant de son « shift », elle subit une ultime raclée. Le lendemain, elle part travailler pour ne plus revenir. Peu de temps après, Édouard est arrêté par la police qui le filait depuis un certain temps, ainsi que Caroline, d'ailleurs. Le proxénète a ensuite été piégé par une agente double qu'il essayait d'enrôler et à qui il venait de procurer des stupéfiants. Cet épisode indique qu'il est susceptible d'avoir exploité d'autres femmes, bien que Caroline ne soit pas au courant. Il a fait cinq ans de prison pour voie de fait et proxénétisme adulte.

Même libérée du joug de son proxénète, Caroline retourne faire de la prostitution pendant quelque temps, parce qu'elle affirme ne rien savoir faire d'autre et ne pas savoir où se tourner pour obtenir de l'aide et changer de vie. Par la suite, Caroline rencontre un autre homme et la naissance de leur enfant constitue l'événement qui amène la jeune mère à s'extraire complètement du monde de la prostitution. Bien que Caroline ait refait sa vie, repris ses études, mis un enfant au monde et entretienne une relation stable avec le père, les séquelles de ce drame semblent indélébiles, la jeune femme s'estime détruite. Aujourd'hui, elle regrette de s'être laissée bernée, d'avoir cru qu'Édouard éprouvait des sentiments sincères à son égard et de n'avoir pas su reconnaître la manipulation et l'exploitation dont elle faisait l'objet depuis le début de leur « relation ».

Édouard a purgé sa peine et se trouve actuellement en libération conditionnelle. Bien qu'elle réside loin de son quartier d'antan et ait coupé tous les ponts avec l'industrie du sexe, Caroline craint toujours les représailles de celui contre qui elle a témoigné.

7.1.4 Trajectoire de Noémie

Victime d'exploitation sexuelle instrumentalisée pour le recrutement d'autres femmes prostituées dans un contexte de violence extrême

Le parcours de Noémie⁷ ne constitue pas un cas de traite car l'exploitation sexuelle dont elle a été victime ne repose pas sur une stratégie de déplacements. Nous avons néanmoins retenu son témoignage car il illustre de façon éloquente diverses problématiques inhérentes à l'exploitation à des fins prostitutionnelles, notamment le contrôle et la violence extrêmes mis en place par un proxénète afin de placer et de maintenir des femmes sous son joug, pour une durée de huit mois dans le cas présent. De plus, le récit de Noémie met au jour les tactiques de cet homme pour recruter des jeunes femmes par le biais des annonces classées, jeunes femmes qu'il a pu trafiquer. Enfin, la participation de Noémie au recrutement, consentie sous la menace et la torture, nous renseigne sur les conditions dans lesquelles des femmes sont amenées à prendre une part « active » à la traite. Si elle n'a donc pas été personnellement trafiquée – son *pimp* ayant clairement choisi de la prostituer sur place et de la réquisitionner à des fins de recrutement – Noémie a été en contact avec au moins une femme qui a été trafiquée. L'individu de 32 ans a été condamné à quatre ans et demi de prison pour proxénétisme.

Noémie vit une relation difficile avec sa mère et souhaite ardemment quitter la résidence familiale. Un soir d'hiver, la jeune femme de 19 ans se trouve dans « une situation financière désagréable », comme elle le formule elle-même. Parcourant les annonces classées dans le journal, elle sélectionne une offre d'emploi comme escorte ou hôtesse, elle ne se souvient pas précisément. Noémie est résolue à accepter n'importe quel emploi pour pouvoir gagner de l'argent rapidement.

7. La trajectoire de Noémie a été constituée à partir de la déposition vidéo qu'elle a effectuée suite à l'arrestation de son proxénète et à la lumière d'informations complémentaires obtenues auprès de l'enquêteur qui a recueilli cette déposition. Il est à noter que, s'agissant d'une déposition, le témoignage de Noémie a été recueilli le jour même de l'arrestation de son proxénète. Selon nos informations, elle a par la suite réussi à s'extraire de l'industrie du sexe et à entreprendre une démarche militante pour dénoncer l'exploitation sexuelle à des fins commerciales.

Un homme d'origine latino-américaine répond au numéro apparaissant sur l'annonce et se montre plutôt évasif au téléphone. Il préfère lui donner les informations en personne. Ils conviennent donc d'aller prendre un verre. Jorge explique alors à Noémie que son agence de placement de danseuses nues existe depuis longtemps et que, selon ce qu'elle «souhaite» faire, les possibilités sont multiples. Il précise que les revenus se partagent sur une base de 50/50. Noémie se souvient que le contact entre elle et Jorge outrepassa clairement le cadre professionnel dès cette première rencontre, d'autant que l'homme lui propose un hébergement le soir même, à l'hôtel et en sa compagnie. Engagés dans ce que Noémie qualifie de «relation amoureuse», ils vivent ensuite chez la mère de Jorge, laquelle sera d'ailleurs également condamnée pour avoir vécu des fruits du proxénétisme. Hormis une brève incursion de deux mois dans un club de la région de Lanaudière, Noémie est prostituée durant six autres mois dans un bar de la Rive-Sud. Elle fait également de l'escorte. Chaque soir, elle remet l'argent à Jorge, qui gère les finances du «couple» et acquitte leurs factures, ouvrant des comptes au nom de Noémie ou sous un faux nom.

Pour recruter «des filles», Jorge a régulièrement recours à des annonces qu'il place dans différents journaux de Montréal et sa périphérie. Noémie prête sa voix aux messages d'accueil du numéro de téléphone indiqué dans les annonces pour séduire les hommes clients et rassurer les filles potentiellement recrutées. Présentée comme gérante lors des entrevues, elle explique avoir de nouveau comme mission principale de sécuriser les femmes et éviter qu'elles ne réalisent d'emblée que Jorge est un proxénète et que l'agence n'existe pas. Jorge met ainsi en place un scénario bien rôdé qui vise à séduire, impressionner et appâter ses interlocutrices, ciblant préférentiellement celles qui semblent jeunes et naïves, selon Noémie. Il parvient néanmoins à duper également des femmes plus expérimentées.

Si Noémie semble avoir tenu un rôle plus actif – d'aucuns pourraient y voir une forme de complicité – que les autres recrues de son proxénète, elle déplore n'avoir eu aucune marge de manœuvre, se trouvant sous l'emprise totale de Jorge. De fait, l'homme surveille et restreint la moindre de ses allées et venues. Non seulement Noémie n'a-t-elle jamais un instant d'intimité ou de solitude, mais ses conditions de vie s'apparentent véritablement à de la détention puisqu'elle ne peut ni sortir ni téléphoner, ni même se trouver dans une pièce avec la porte fermée. Noémie décrit Jorge comme un être manipulateur, paranoïaque et cruel. Il la prévient continuellement des terribles conséquences si elle tentait de s'enfuir ou si elle le trahissait : il parle non seulement de détruire la vie de la jeune femme mais aussi celle de ses proches.

Lorsqu'elle travaille dans les clubs, sous couvert d'assurer sa protection, elle doit lui téléphoner toutes les heures, sans quoi il sombre dans de terribles accès de violence, généralement sous l'effet de l'alcool. Lors de sa déposition, Noémie raconte les séances de tortures qu'il lui a infligées : des coups de poings, des coups de pieds, de la strangulation, en passant par le viol et les brûlures au cigare.

Au moment de son témoignage, Noémie tout juste âgée de 20 ans, se dit criblée de dettes. Elle prend des antidépresseurs depuis plusieurs années mais parvient à peine à en défrayer les coûts. Maintenant que son *pimp* est incarcéré, elle se trouve dans une situation désespérée, alors qu'elle n'a ni les clés du logement, ni argent, ni papiers d'identité. Elle ne veut plus danser, mais ne sait pas quoi faire d'autre et craint qu'il s'en prenne à sa famille. Elle a d'autant plus peur que contrairement aux autres recrues, elle détient beaucoup d'information sur le *modus operandi* du proxénète et qu'elle sait qu'il peut mettre ses menaces à exécution. De plus, certains propos de Noémie laissent supposer que Jorge n'opérait pas seul.

7.1.5 Facteurs de vulnérabilité

7.1.5.1 Des ruptures familiales

Qu'elles soient issues d'un milieu aisé ou défavorisé, les répondantes ont en commun des relations familiales conflictuelles, généralement à l'aune de problèmes d'alcoolisme, de santé mentale ou de violence. Il

s'agit de familles ayant connu des conflits puis la séparation des parents à un moment ou à un autre de l'enfance des répondantes.

Julie a quelques mois lorsque ses parents se séparent. Sa mère refait sa vie avec un autre homme, puis s'en sépare lorsque Julie a environ treize ans. Aux prises avec des difficultés financières, la mère quitte la banlieue et part vivre avec ses trois enfants dans un secteur populaire de Montréal. Son problème d'alcoolisme s'est accentué avec la séparation et le déménagement. Julie juge que son beau-père était un homme violent à l'endroit de sa conjointe et parfois à l'endroit de l'adolescente elle-même.

Caroline vit elle aussi dans un quartier défavorisé de Montréal avec sa mère, qui cumule deux emplois pour survivre. Elle estime pourtant qu'hormis une réelle précarité économique, sa situation familiale ne présentait aucune difficulté particulière pouvant expliquer ce que les spécialistes de la jeunesse nomment des troubles de comportements ou des conduites « à risque » (Mucchielli, 2001).

J'ai eu des problèmes non pas parce que j'allais mal à la maison, c'est pas parce que ma mère buvait ou que ma mère était une droguée. Du tout. J'ai été tellement normale que... On était très, très pauvres [...] j'ai vraiment dévié, mais c'est pas parce que mon encadrement à la maison n'était pas bon. [...] J'ai dérapé à droite, à gauche puis je ne me tenais pas tout le temps avec du bon monde parce que [mon chum], il ne se tenait pas avec des bonnes personnes et il se tenait avec des personnes plus vieilles que lui qui faisaient partie de gangs puis tout ça. (Caroline)

7.1.5.2 Des difficultés scolaires et des conduites « à risque »

Outre un environnement familial instable marqué par des ruptures, les répondantes ont en commun d'avoir présenté des conduites « à risque », incluant la fugue, l'absentéisme à l'école, les ruptures familiales, la consommation d'alcool et de stupéfiants, etc. Les parcours étudiés décrivent également des difficultés au plan scolaire, du point de vue de l'apprentissage ou de l'intégration dans le nouvel environnement du secondaire ou de la métropole. C'est alors que les répondantes déclarent avoir commencé à fumer du « pot », à boire de l'alcool, puis à « foxer » l'école, pour décrocher progressivement de l'école. Elles entretiennent aussi des fréquentations problématiques, parfois avec des « gars de gang ».

...ma mère était toujours saoule à la maison, elle sortait avec un gars violent. Moi, je voulais juste m'en aller de la maison. Fait que c'était pas super facile à la maison. [...] je pouvais sortir quand je voulais. Je lui demandais la permission, disons... Elle dormait sur le divan de toute façon. J'ai commencé à me tenir dans les parcs puis tout ça. Puis c'est là que j'ai rencontré du monde pas trop... catholique, mettons. [...] c'était plus des petits *pushers* de quartier, puis on allait s'acheter des quilles [de bière – 1,18 litres, NDLR], puis on buvait sur le bord du banc. On buvait ça à la paille, puis on était saouls ben raide dans le parc. (Julie)

Préalablement à leur rencontre avec leur *pimp*, plusieurs répondantes ont connu des relations amoureuses et une sexualité relativement précoces. Audrey a quatorze ans et fréquente un homme qui en a dix de plus. Caroline connaît son « premier grand amour » à douze ans, avec un garçon sensiblement du même âge, une relation du type « que le gars vient faire dodo à la maison puis tout ça ». Julie rencontre son « premier vrai chum » vers l'âge de onze ans et le fréquente pendant environ un an et demi. Quelques années plus tard, les relations familiales sont à ce point houleuses que Julie prévient sa mère de ne pas intervenir par rapport à son décrochage scolaire ou à sa relation avec Harry : « « T'appelles la DP, tu me reverras plus jusqu'à l'âge de mes dix-huit ans, puis c'est tout ! « Puis elle savait que je l'aurais fait sûrement... ». Au final, Julie quitte la résidence familiale pour vivre avec Harry qui la trafique depuis l'âge de seize ans et la place en situation de rupture sociale.

7.1.5.3 Le placement en Centre Jeunesse

La co-occurrence observée dans l'ensemble de notre corpus⁸ entre les données relatives au recrutement et celles concernant les Centres jeunesse justifie que l'on s'attarde quelque peu sur les propos recueillis auprès d'ex-pensionnaires. Audrey et Caroline sont deux de nos répondantes qui présentent un parcours en Centre Jeunesse, une institution avec laquelle elles entretiennent des sentiments mitigés et empreints de paradoxes. Leurs propos mettent au jour le défi pour le personnel de ces Centres d'intervenir auprès de jeunes en difficulté et les préserver du monde de la criminalité, en même temps que celui d'éviter que de tels établissements ne se transforment en pépinières de prostituées et de proxénètes.

Faute de parvenir à canaliser l'agressivité de son adolescente, la mère de Caroline la fait placer en Centre Jeunesse de 14 à 17 ans. Le juge ordonne également à la jeune fille d'entreprendre une thérapie pour se sevrer de l'alcool et de la drogue :

Si elle n'avait pas fait ça, sûrement qu'aujourd'hui ça aurait peut-être été encore pire que ce que j'ai déjà fait. [...] je ne me défoulais pas sur ma mère. Je me défoulais à l'école, je me défoulais avec les jeunes que je me tenais parce que je me tenais toujours en petite gang. J'étais souvent mêlée avec les affaires de batailles, ces affaires-là. Quand je suis rentrée en accueil, là, je me suis défoulée sur les éducateurs. J'étais agressive, je les insultais. Là-bas, j'étais même physiquement agressive.

En même temps, la vie au Centre jeunesse exacerbe le sentiment de révolte qu'elle dit entretenir alors et qui l'amène à jouer un rôle de *leader*, en matière de consommation de substances illicites, notamment. Cette hiérarchie des pensionnaires plus aguerries par rapport aux novices prévaut d'autant plus que les situations personnelles varient grandement. Les délinquantes juvéniles côtoient ainsi les filles vivant des conflits familiaux ne justifiant peut-être pas, selon Caroline, un placement en Centre jeunesse, considérant l'âpreté du milieu en question :

...il y en avait là-bas que [...] c'est des petits problèmes, on va dire, catégorie « nono », que la maman aurait pu régler avec sa fille ou son gars, qu'elle avait pas besoin d'aller aussi loin pour aider. Souvent, j'ai vu des filles là-bas, des jeunes filles que ça fait mal, dans le sens que tu les regardes, puis elles sont là pour des conneries, elles sont là pour x temps pour des conneries, mais elles sortent de là puis c'est une autre personne complètement. (Caroline)

Comme plusieurs pensionnaires, Caroline fugue de temps à autre – un « besoin de respirer », dit-elle – mais revient pour sa part assez rapidement au Centre, afin de ne pas trop inquiéter sa mère avec laquelle elle maintient une bonne relation. Elle commence toutefois à se prostituer une fois sortie du Centre Jeunesse, alors qu'elle réside chez sa mère :

Quand j'ai commencé vraiment à me prostituer, j'étais en dehors du centre d'accueil. Parce que de toute façon, j'aurais pas pu me le permettre là-bas, avec l'encadrement que j'avais, puis je respectais ma mère dans le sens de pas fuguer puis m'en aller. Parce que tu fugues, tu peux pas appeler tes parents. (Caroline)

Le problème des fugues s'avère d'autant plus épineux que certaines pensionnaires tombent entre les griffes d'un proxénète à l'occasion de ces escapades.

...j'en ai vu beaucoup, beaucoup de jeunes filles, c'est affreux, là, qui tombent en amour avec le premier venu parce qu'elles ont rien, puis il y en a beaucoup qui n'ont pas de famille... ou qui ont une mère qui est toxicomane ou déjà qu'elle est prostituée, leur propre mère, puis qu'elles sont dans un milieu, soit de violence conjugale, soit violence de ci [ou de ça, NDLR]. (Caroline)

Suite à des difficultés de comportement et de consommation de drogues, Audrey, quinze ans, a été référée à un Centre jeunesse. Elle a par la suite été placée sous encadrement intensif dans un autre établissement. Incidemment, c'est à l'occasion d'une fugue qu'Audrey croise le chemin de Ben, 40 ans, qui deviendra son *pimp*. Pour consolider son emprise, Ben table d'ailleurs sur le fait que l'adolescente soit en cavale et peu

8. Voir le chapitre 5 sur les milieux policiers et le chapitre 6 sur le secteur communautaire.

désireuse de retourner au Centre subir les conséquences de son escapade. Il la menace régulièrement d'appeler la police si elle n'accède pas à ses demandes.

C'était parce que j'étais en fugue. On m'a mis dans un mood d'avoir peur de la police t'sais: «Faut pas que tu retournes en centre d'accueil. J'sais pas si tu me dois [de l'argent, NDLR] ou pas, mais faut pas...». Fait que c'est peut-être ce mode là de survie qui m'a fait aussi... (Audrey)

À propos de sa fugue et de sa rencontre avec Ben et Sylvio, Audrey rappelle que son intention première était de mettre un terme à sa fugue et de retourner au Centre Jeunesse: «Oui, j'aurais couché là, j'aurais niaisé, mais après je serais rentrée». Elle observe que plusieurs filles de Centre jeunesse se retrouvent dans l'industrie du sexe. Au cours des quelques jours sous l'emprise de Ben, elle croise une pensionnaire en fugue dans un bordel où l'homme projetait de l'exploiter:

...je connaissais une fille de centre d'accueil là-bas qui était en fugue. Pis on se rencontre toujours dans ces milieux-là. C'est incroyable, les filles qu'on rencontre, dommage, tu sais, malheureusement. De la même manière, je vois tout plein de monde, elles font toutes danseuses, n'importe quoi. (Audrey)

Comme bien des victimes qui tendent à se tenir responsables de la violence subie, Audrey ponctue son récit de propos autodénigrants, par exemple lorsqu'elle explique que les alentours de la station de métro où elle attendait l'autobus sont infestés de proxénètes en mode recrutement:

C'est vrai que j'étais naïve et «nounoune» dans ce temps-là. (Rires) Je peux l'avouer, t'sais. [...] Les pimps sont tous à Henri-Bourassa. [...] Je comprends même pas pourquoi la police niaise. Je peux te les nommer [...] C'est toujours les mêmes.

Question de l'intervieweuse: Ils sont là pour recruter?

Oui, oui, définitivement. C'est juste ça qu'ils attendent. Les filles de centres d'accueil, [...] elles passent toutes par là.

Caroline considère elle aussi la station de métro Henri-Bourassa comme un haut lieu de recrutement de jeunes filles vulnérables, notamment des pensionnaires de Centres Jeunesse.

Tu peux même pas imaginer le nombre de pimps sur Henri-Bourassa qu'il y a. De tous genres de pimps. Juste là, autour du métro. [...] tu marches dans la rue quand t'es blanche dans ce quartier-là, t'es faite! Tous les Noirs viennent t'accoster, surtout si t'es moindrement habillée sexy, puis qu'ils voient «O.K. Elle peut me rapporter». C'est des choses pas normales. Bien maintenant que je trouve pas normales, que avant je trouvais ça cute si tu veux. «Oh, O.K. je pogne!» Mais quand que tu pognes avec des gars comme [celui avec lequel] j'ai pogné, tu te dis «Oh mon dieu! C'est vraiment pas la même chose qu'on pensait...» (Caroline)

Si Audrey semble s'être tirée d'affaire après sa fuite et l'incarcération de Ben, elle est de nouveau placée en Centre jeunesse où elle garde malgré elle un pied dans le milieu de la prostitution:

J'étais encore en centre d'accueil. Je voyais des filles qui rentraient, sortaient, qui s'en allaient tout le temps en fugue. C'est le milieu pour apprendre, le centre d'accueil. Tu connais la danse, tu connais la drogue, tu connais tout là. [...] C'était pas mon but de recommencer à le faire.

Après son aventure sordide, sa tante la garde bien quelques jours chez elle, mais le retour au Centre jeunesse et les mesures disciplinaires qui s'ensuivent sont jugées plutôt rudes par celle qui venait de vivre onze jours d'enfer sous la coupe d'un prédateur de 40 ans:

...ils m'ont enfermée pendant un mois dans ma chambre fermée. Ils pensaient que c'était moi qui voulais pimper les autres filles en revenant de ma fugue. Fait que j'ai été maltraitée en tabarouette. [...] Vraiment pas traitée comme: «As-tu de la peine?», même pas. Du tout. Après, ils ont compris un peu que... Mais si j'avais pas fait de plainte à la police, c'est moi qui étais coupable. [...] Je pense que c'est ça qui m'a fait le plus de peine.

Ces témoignages illustrent bien le défi pour le personnel des Centres Jeunesse d'intervenir adéquatement auprès des victimes de l'industrie du sexe, particulièrement lorsque les jeunes réintègrent leur établissement

d'accueil et que la problématique du recrutement par les filles émerge, problématique sur laquelle nous reviendrons.

7.2 Cas impliquant des femmes migrantes

Nous présenterons, dans la section qui suit, trois cas illustrant différentes situations de traite de femmes réfugiées. Ces cas ont été recensés lors de la collecte de données empiriques ou documentaires, notamment dans le rapport de Michelle Côté intitulé *Portrait de l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales. L'initiative du Service de Police de la Ville de Montréal* (2004). C'est d'ailleurs une entrevue avec l'auteure de cette étude qui nous a mise sur la piste de la traite locale, à l'intérieur des frontières canadiennes et québécoises.

Il sera question d'Anastasia dont nous avons reconstitué la trajectoire à partir d'un cas présenté dans un rapport de la police de Montréal (Côté, 2004). Suivant notre définition de la traite à des fins prostitutionnelles, nous considérons qu'il présente un cas de traite au niveau local. L'histoire de Karen est parvenue jusqu'à nous par le biais d'un entretien avec une intervenante du secteur communautaire qui a été directement en contact avec elle. Quant au cas de Martha, il est issu d'une déposition faite à la police de Montréal.

Nous présenterons également le parcours d'Olga, une jeune migrante d'origine russe interviewée alors qu'elle était masseuse dans un salon à Montréal. La coexistence et la correspondance de certains éléments dans la trajectoire et le discours d'Olga nous amènent à soupçonner une situation de traite à des fins d'exploitation sexuelle, même si elle affirme que ce n'est pas le cas. Quoiqu'il en soit, son profil s'apparente suffisamment à celui des jeunes femmes étrangères exploitées sexuellement pour justifier son inclusion.

Les quatre histoires qui suivent illustrent bien la vulnérabilité particulière des femmes migrantes, avec ou sans statut.

7.2.1 L'histoire d'Anastasia, mineure originaire de Russie

Anastasia est arrivée au Canada avec ses parents à l'âge de huit ans avec le statut de réfugiée politique. À quinze ans, elle rencontre Vincent à la sortie d'un bar et accepte de transmettre son numéro de téléphone. Lors de leurs rencontres subséquentes, le jeune homme s'informe sur les relations de l'adolescente avec ses parents, si elle a déjà eu des relations sexuelles, si elle a déjà eu un ami « noir »⁹, etc. Vincent mentionne que la copine de son meilleur ami, Sophie, travaille dans un *strip club* où elle gagne beaucoup d'argent. Bien qu'Anastasia entretienne des sentiments ambivalents à l'égard de Vincent et qu'elle demeure prudente, elle juge que c'est un jeune homme respectueux puisqu'il n'a pas encore essayé de l'embrasser.

Anastasia découvre que Vincent cache un revolver dans sa voiture et se dit prêt à s'en servir au cas où elle ait un jour besoin de protection. Lors d'une sortie, il emmène la jeune fille dans un bar de danseuses où elle rencontre la fameuse Sophie, une danseuse de 22 ans et Xavier, « l'ami » pour qui elle « travaille ». Plus tard, quand Vincent appelle Anastasia au milieu de la nuit, le père de celle-ci réagit fortement. Convaincue que son père est raciste, l'adolescente décide de fuguer. Ses parents déclarent sa disparition à la police.

Vincent conduit Anastasia dans un motel et lui déclare qu'elle lui appartient et doit désormais travailler pour lui. Elle refuse et reçoit conséquemment un coup de poing. Il exige qu'elle se prostitue dans un bar de danseuses nues. Elle doit faire des fellations et avoir des relations sexuelles complètes avec les clients. Le proxénète déchire tous les papiers d'identité de la jeune fille, y compris son certificat de statut de réfugié. Il lui remet de fausses cartes d'identité et la menace de mort si elle refuse d'obtempérer. Anastasia est conduite

9. Le rapport ne mentionne pas l'origine ethnique de Vincent. Cette observation et la question du racisme présumé du père au paragraphe suivant nous amène néanmoins à penser que Vincent est « noir ».

par un chauffeur au bar de danseuses pour y danser nue et se prostituer. Sophie la prévient qu'en cas de gains insuffisants, elle sera à nouveau battue par Vincent. Ce soir-là, Anastasia gagne 1 700 \$. De retour au motel, elle est fouillée par Vincent qui prend tout son argent. Il lui assure que tout se passera bien si cela continue comme cela. Sophie a quant à elle été battue par Xavier parce qu'elle n'avait pas rapporté suffisamment d'argent.

Vincent et Xavier déplacent Anastasia et Sophie dans une autre grande ville canadienne pour les prostituer dans les bars. Elles sont astreintes à une cadence de sept jours sur sept, une semaine à huit heures par jour et la suivante à quatorze heures par jour. Une fois les jeunes filles installées dans un motel et les arrangements pris avec le club, Vincent et Xavier retournent à Montréal. Ils reviennent au bout de deux mois. Sophie, qui devait rapporter 7 000 \$ par semaine, n'a pas atteint l'objectif fixé. Elle est sévèrement battue. Après le départ des deux hommes, les deux jeunes femmes décident de fuir, mais les proxénètes les retrouvent. Xavier place un révolver sur la tempe de Sophie et menace de la tuer si elle tente à nouveau de s'enfuir.

Après quatre mois, Anastasia fait l'objet d'une transaction estimée à 10 000 \$ mais, à sa demande, elle est finalement rachetée par Vincent, parce qu'elle veut rester avec son amie Sophie. De retour à Montréal, cette dernière aide Anastasia à s'enfuir pour retourner chez ses parents. La police est prévenue. Quelques temps plus tard, l'adolescente fugue à nouveau, mais doit subir une intervention chirurgicale et se retrouve en convalescence chez ses parents, sous la surveillance des services sociaux. Elle accepte alors de porter plainte contre Vincent. Il ne nous a pas été possible de découvrir l'issue de ces procédures judiciaires.

7.2.2 L'histoire de Karen, trafiquée par son passeur

Ce cas nous a été relaté par la responsable d'un centre pour réfugiés-es. Celle-ci nous a expliqué avoir remarqué qu'une bénéficiaire semblait nerveuse lorsqu'elle recevait certains appels téléphoniques. L'intervenante lui a alors proposé d'intercepter ces appels et c'est à ce moment que la bénéficiaire a raconté son calvaire de migrante trafiquée.

Originaire d'Afrique de l'Est, Karen a une trentaine d'années. En 2002, pour échapper à une situation de violence contre sa personne, elle décide de quitter son pays. Sur les conseils d'un ami de sa sœur, elle engage un passeur qui l'aidera à entrer au Canada avec un statut d'immigration indéterminé. Karen n'ayant pas les moyens de défrayer les coûts de son voyage, le passeur lui propose un arrangement financier. Il lui explique qu'une fois arrivée au Canada, elle trouvera du travail et pourra le rembourser petit à petit. Arrivés à Montréal, Karen et le passeur remplissent ensemble les formalités de douanes. Le passeur l'emmène ensuite directement dans un hôtel où des complices l'attendent. Ils enferment Karen dans une chambre. Ils lui expliquent qu'elle n'a aucun droit au Canada, qu'elle risque d'être déportée et menacent de la dénoncer à Immigration Canada. Ils lui disent qu'ils savent comment elle peut rembourser sa dette et lui « proposent » de se prostituer.

Karen passe deux ou trois jours dans cette chambre d'hôtel, séquestrée, surveillée, puis réussit à s'enfuir. Dans la rue, elle demande de l'aide à des inconnus et est dirigée vers un centre pour immigrants et immigrantes. Karen est alors prise en charge par cet organisme qui l'appuiera par la suite dans sa demande d'un statut de réfugiée, qu'elle obtiendra. Lors de son séjour dans ce centre communautaire, elle est malheureusement repérée par les trafiquants. Pour sa sécurité, les responsables du centre s'entendent avec Karen pour la relocaliser dans une autre ville canadienne. Quelques années plus tard, Karen semblait bien se porter et être en sécurité. Par la suite, on a perdu sa trace.

7.2.3 L'histoire de Martha, trafiquée sous la menace d'une dénonciation à l'immigration

L'histoire de Martha est tirée de sa déposition aux services de police de la Ville de Montréal (SPVM). Originaire des Caraïbes, Martha arrive à Montréal en 1998 à l'âge de 20 ans. Elle a quitté son pays pour échapper à un oncle qui la viole depuis des années. Elle vient aussi au Québec dans l'espoir de poursuivre des études.

Quelques jours après son arrivée, Martha rencontre Robert qui se présente comme un informaticien. Ils sortent ensemble pendant quelque temps, et la jeune femme lui confie qu'elle est une immigrante illégale. Un jour, Robert la conduit dans un bar de danseuses et lui demande de faire comme les autres, c'est-à-dire de danser nue. Menacée de dénonciation aux autorités canadiennes de l'immigration, Martha s'exécute. Chaque soir, l'homme lui prend l'argent qu'elle gagne. Ce sont d'autres danseuses qui expliquent à Martha que Robert est en réalité un *pimp*. Au bout de quelque temps, la jeune femme est contrainte à se prostituer. Robert envoie Martha sous surveillance dans d'autres provinces du Canada (Ontario, Nouveau-Brunswick). Elle commence à consommer de la drogue. Pendant six ans, elle subit une escalade de la violence : séquestration, coups au visage, viol. En septembre 2004, Martha est arrêtée à la frontière américaine en situation d'illégalité. Après son arrestation, elle réussit à se faire parrainer par un avocat lié à la communauté caribéenne. Elle décide alors de témoigner contre Robert, puis se ravise (on ignore pour quels motifs). Depuis, les autorités policières sont sans nouvelles de Martha.

7.2.4 Le témoignage ambigu d'Olga, masseuse russe

Au moment de notre entretien, Olga est âgée de 21 ans. Immigrante d'origine russe, elle vit à Montréal depuis deux ans avec un statut de résidente permanente et travaille dans un salon de massage situé sur l'avenue du Parc à Montréal, où elle effectue massages et épilations. Nous remarquons que la jeune femme a adopté un code vestimentaire stéréotypé « prostituée » : camisole, jupe courte, bas résille et bottes noires hautes. D'après un forum Internet de clients de la prostitution¹⁰, on peut clairement se procurer des « services sexuels » au salon de massage qui emploie Olga. La jeune femme nie cependant en donner elle-même.

Dans un anglais très rudimentaire, elle raconte qu'en Russie, elle étudiait à l'université tout en travaillant. Elle a trouvé sa première année au Canada très difficile, principalement parce qu'elle ne parlait ni français ni anglais, et que sa famille et ses camarades lui manquaient. Elle voudrait retourner au pays, mais lorsqu'elle y est allée en visite l'été précédent, elle a constaté qu'il n'y avait guère d'opportunités pour elle là-bas. Elle rêve de faire venir sa mère au Canada. Cette dernière vit en Russie dans des conditions socioéconomiques difficiles. Olga a aussi deux frères adolescents qui ne sont pas du même père qu'elle et qui vivent avec leur mère. Pour parrainer sa famille, la jeune femme sait qu'il lui faudrait détenir environ 35 000 \$, afin de prouver aux autorités qu'elle a assez d'argent pour subvenir à leurs besoins¹¹. En attendant de pouvoir réunir cette somme importante, elle envoie régulièrement de l'argent à sa mère.

Les parents d'Olga ont divorcé depuis longtemps, alors qu'elle n'avait qu'un an ou deux. Son père a vendu tous ses biens pour venir au Canada et a par la suite soutenu la demande d'immigration de sa fille. Olga dit ne pas trop comprendre comment son père gagne sa vie à Montréal, cumulant des emplois de livreur ou autres. Il semble qu'il n'ait pas d'argent et ne puisse aider ni Olga, ni sa mère à venir au Canada. La jeune femme refuse de s'attarder sur le sujet des activités professionnelles de son père et mentionne ne pas bien s'entendre avec sa conjointe. À son arrivée, Olga a vécu sous leur toit durant quelques mois, dans Notre-Dame-de-Grâce, un quartier de Montréal qu'elle juge d'ailleurs difficile et violent. Elle est donc satisfaite d'avoir récemment déménagé sur le Plateau Mont-Royal, avec celui qu'elle présente comme son amoureux (*boyfriend*).

10. Par exemple, le notoire www.merb.ca (Montreal Escort Review Board) où les clients échangent sur la qualité des « prestations » reçues ou offrent des conseils aux internautes, notamment pour recevoir le maximum en déboursant le minimum, à grands renforts d'acronymes dont le sens est réservé aux initiés. Autre site : www.bigdoggie.net (consultés le 1^{er} novembre 2012)

11. Il s'agit de revenus (légaux) visant à prouver que la personne a « les capacités financières nécessaires pour assumer les obligations relatives au parrainage de leurs parents ». Voir la section « Parrains et parrainés / Évaluation de votre capacité financière » du site web de Immigration et Communautés culturelles Québec : <<http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/parrains-parraines/information-parrainage/exigences-particulieres/normes-financieres/index.html>> (consulté le 4 novembre 2012)

Olga et Steven ont fait connaissance dans la rue. Il l'a abordée quand il l'a entendue parler russe avec une amie. Il lui a dit qu'il adorait apprendre le russe et rencontrer des filles russes. D'origine britannique, Steven a grandi au Québec et parle le français ainsi que l'anglais. Vaguement musicien/Disc-Jockey, il ne semble pas manquer d'argent, sans qu'Olga puisse expliquer comment il se le procure, ni confirmer s'il a un emploi ou non. Le jeune homme possède un chien de race pitbull et vient d'en acheter un second, qu'il envoie dans une école de dressage. Au début de leur relation, elle était aux études et il la soutenait financièrement; il semble par exemple qu'il lui ait acheté des vêtements. Depuis qu'elle travaille, il insiste pour qu'elle acquitte toutes les dépenses moitié-moitié, ce qui irrite Olga, parce qu'en Russie, dit-elle, «la femme» travaille ou reste à la maison, à sa guise, mais le couple partage tout sans calcul.

Dans l'ancien salon de massage, elle avait des revenus plus importants, de l'ordre de 500 \$ à 600 \$ par jour, comparativement à environ 200 \$ présentement, mais elle ne veut pas y retourner, à cause de la prostitution qui s'y déroulait. Elle a donc cherché un autre emploi qu'elle a trouvé grâce à une annonce parue dans un journal publié en russe. Les revenus actuels d'Olga fluctuent en fonction des prestations et de l'achalandage, laissant supposer qu'elle fonctionne à la commission, sans salaire de base. «Cela dépend des jours», précise-t-elle, «100 \$ aujourd'hui, 300 \$ demain». Elle donne deux exemples de rémunération : pour une épilation à 15 \$, le patron garde 10 \$ et lui donne une commission de 5 \$; pour un massage à 50 \$, la masseuse gagne 20 \$. Certains clients particulièrement «généreux» lui laissent 20 \$ ou même 100 \$ de pourboire qu'elle conserve entièrement. Elle préfère donc faire des massages plutôt que des épilations, moins lucratives, d'autant qu'il lui arrive de n'avoir qu'un ou deux clients dans toute la journée.

La jeune femme estime trop travailler et se dit fatiguée d'autant que, habitant juste à côté du salon, le patron l'appelle dès qu'il a besoin d'elle. En effet, Olga doit être disponible six ou sept jours par semaine, de 10 heures et demi à 22 heures et le patron ne veut pas vraiment qu'elle prenne de vacances parce qu'il n'a pas assez de main-d'œuvre. À cause des horaires variables, Olga se sent néanmoins «libre» de travailler quand elle veut et peut économiser pour faire venir sa famille de Russie.

Enfin, Olga se montre très évasive sur les activités professionnelles de son copain Steven et sur la source de ses revenus. Steven sait que son amie travaille dans un salon de massage, mais Olga estime qu'il lui fait confiance. Elle admet qu'il y a souvent des activités sexuelles dans les salons de massage, tout en précisant qu'elle-même ne s'y adonne pas. Olga n'ose toutefois pas avouer à son père où elle travaille, de crainte qu'il pense qu'elle fait ce «genre de choses».

Nous savons que le salon de massage où la jeune femme travaille abrite des activités prostitutionnelles, mais elle affirme ne faire que du massage «normal». La coexistence de certains éléments de la trajectoire d'Olga nous amène pourtant à soupçonner une situation de traite ou d'exploitation sexuelle :

1. Isolement (habite depuis seulement deux ans à Montréal; réseau social limité; ne parle pas les langues d'usage et travaille dans un milieu qui peut être considéré comme une enclave ethnique);
2. Pression économique (frais de subsistance, soutien financier à sa mère restée en Russie et possible-ment économie d'une somme importante d'argent requise pour faire venir sa famille au Canada);
3. Exploitation économique par son employeur (pas de salaire de base, uniquement à la commission, disponibilité totale requise; confusion des rôles patron/ami);
4. Imprécision du récit d'immigration et grande émotivité lors de l'entretien;
5. Restriction des libertés et contrôle des allées et venues;
6. Présence d'un recruteur/ «amoureux».

Pour les raisons exprimées ci-dessus, auxquelles s'ajoute son jeune âge (21 ans), on peut craindre qu'Olga vive une situation de traite ou à tout le moins qu'elle soit très vulnérable à l'exploitation sexuelle. Son profil correspond à celui de jeunes femmes étrangères, parlant peu la langue du pays, contrôlées (pas nécessairement

par la force mais souvent par des liens « affectifs ») par un propriétaire d'établissement qui exploite leur vulnérabilité et leur désir de venir en aide aux proches demeurés au pays. Quant au conjoint d'Olga, ne possède-t-il pas certaines caractéristiques d'un « pimp » ? Il ne travaille pas *vraiment*, mais il a de l'argent. Quand il fait la connaissance de la jeune femme après l'avoir repérée dans la rue, il admet chercher à rencontrer des Russes. A-t-il initialement abordé Olga avec des visées d'exploitation sexuelle ? On peut aussi s'interroger sur la générosité de certains clients qui laissent un pourboire de 100 \$ pour un simple massage dont le coût est fixé à 40 \$. Cette situation et différents facteurs de vulnérabilité peuvent amener une masseuse à céder aux sollicitations, voire aux manipulations des prostitués. En tout état de cause, le discours d'Olga, qui dit avoir honte de travailler dans un salon de massage, révèle sa préoccupation à l'égard de la stigmatisation qui associe les masseuses à des femmes prostituées et sa peur d'être renvoyées en Russie.

7.3 Éléments à retenir

Il est rare que des personnes confient spontanément être objet de traite et exploitées à des fins prostitutionnelles. Si quelques femmes ont accepté de partager leur expérience avec nous – une fois leur proxénète incarcéré, le cas d'Olga illustre bien le défi de briser cette pesante chape de silence et de repérer des victimes de traite pour les aider à s'extraire de l'exploitation sexuelle. La peur constitue une barrière importante aux confidences, peur de la violence des trafiquants, mais aussi des systèmes d'immigration ou judiciaire. Bien des femmes trafiquées expriment un manque de confiance généralisé à l'égard d'autrui, en même temps qu'elles ont honte de leur parcours. Elles se retrouvent parfois dans des organismes communautaires, postes de police, hôpitaux, cabinets d'avocats, etc., sans que personne n'ait détecté leur réalité auparavant. Combien d'entre elles restent emmurées dans ces situations de traite ?

Compte tenu que des indicateurs d'exploitation sexuelle, voire de traite, n'ont été observés que sur la base d'une entrevue difficile, émotive, dans un anglais laborieux, il ne nous est pas possible de trancher à savoir si Olga est trafiquée ou non. Sur le terrain de l'intervention néanmoins, de tels indicateurs constituent autant de petits drapeaux rouges pouvant donner l'alerte. Or, de telles alertes sont d'autant plus difficiles à émettre que l'on a une connaissance fragmentaire de la traite, ou que l'on procède à un découpage artificiel entre prostitution « volontaire » et prostitution « forcée », entre prostitution adulte et prostitution juvénile.

Que faut-il retenir de ces autres trajectoires de femmes, la plupart, migrantes ou non, ayant été victimes de traite locale, parfois pendant plusieurs années ? Il nous a été permis d'observer que le profil des victimes de traite et d'exploitation sexuelle au niveau local présente certaines constantes, notamment en ce qui a trait à un milieu familial instable, à des difficultés à l'école ou des conduites considérées « à risque » par les intervenants et les intervenantes jeunesse. Plusieurs parcours mettent ainsi en lumière le problème crucial des jeunes filles, notamment les pensionnaires des Centres Jeunesse, qui s'avèrent particulièrement vulnérables face aux promesses des proxénètes, surtout lorsqu'elles sont en fugue ou en rupture avec leur milieu familial. Pour autant, il importe de le rappeler, les conduites individuelles et les facteurs de vulnérabilité mis en lumière doivent être considérés comme tels ; ils ne sauraient constituer des facteurs explicatifs de la prostitution ou de la traite dont nous avons déjà présenté les causes structurelles et dont nous exposerons, dans les chapitres qui suivent, les stratégies des principaux agents, en termes de contrôle, de manipulation et de violence physique mises en œuvre par le système prostitutionnel. Ces expériences de femmes exploitées dans la prostitution témoignent aussi, nous y reviendrons, de la banalisation de la marchandisation des femmes dans nos sociétés qui compte indubitablement parmi les responsables de l'expansion de la traite à des fins d'exploitation sexuelle commerciale, dans le système actuel des rapports de sexe, inséparable du système capitaliste mondial.

Fait exceptionnel dans nos données empiriques mais certes pas dans la réalité de la traite, Karen a fait l'objet de traite transnationale et a été recrutée dans son pays d'origine, pays qu'elle voulait quitter pour fuir un contexte de violence. Au départ, elle n'est ni contrainte, ni menacée par le « passeur » qui, en définitive,

profite de la vulnérabilité de la jeune femme et de son désir de quitter son pays. Ce passeur est en fait membre d'un réseau de trafiquants installés à Montréal et il est fort probablement un citoyen canadien, ce qui expliquerait sa facilité à faire entrer une personne au Canada. Il est également possible que le passeur ait utilisé de faux passeports. Quoi qu'il en soit, Karen a été leurrée, séquestrée et menacée de dénonciation. Cet exemple de duperie s'avère typique de la traite transnationale et témoigne que la traite à des fins d'exploitation sexuelle, locale ou internationale, et les situations d'immigration à l'aide de passeurs peuvent être intimement liés.

Nos résultats de recherche démontrent aussi l'existence de situations de traite impliquant des migrantes dont le recrutement ne se fait pas dans leur pays d'origine. Là encore, le trafiquant profite d'une situation de vulnérabilité due au statut d'illégalité et au trauma de la violence subie dans le pays d'origine. Martha n'a pas été recrutée ou forcée pour venir au Canada à des fins de prostitution. Comme Karen, elle a quitté son pays pour fuir un contexte de violence sexuelle et pour améliorer son sort économique, mais c'est une fois arrivée au Québec, en situation d'illégalité, que celui qu'elle pensait être son ami l'a trafiquée.

Les trajectoires des femmes migrantes présentent de nombreux points de convergence avec celles des répondantes originaires du Québec sur le plan des facteurs de vulnérabilité sociopsychologique, incluant leur dénuement économique, qui font en sorte qu'il leur est très difficile de se sortir de l'exploitation sexuelle. Autant les points de dissemblances entre ces parcours que leurs points de convergence traduisent la capacité des proxénètes de tirer parti d'un large spectre de situation pour atteindre leurs objectifs : migrantes, réfugiées, originaires du Québec, mineures, majeures, racisées ou non, toutes se sont trouvées privées de ressources, toutes ont été dupées et prostituées. Nous abordons en profondeur cette question des leures du recrutement dans le chapitre qui suit.

CHAPITRE 8

Analyse des témoignages : des leures du recrutement à l'exploitation sexuelle

Le présent chapitre analyse les propos ou les expériences des femmes dont nous avons présenté les trajectoires individuelles au chapitre précédent, et qui ont, pour la plupart, fait l'objet de traite à des fins d'exploitation sexuelle au sein de différents secteurs d'activités de l'industrie du sexe, le plus souvent sur le territoire du Québec. Nous intégrons également quelques résultats de recherche issus de deux entretiens réalisés auprès de Luc et Paul, acteurs « multifonctions » de l'industrie du sexe, initialement contactés pour agir comme intermédiaires auprès de femmes potentiellement trafiquées. Originaires du Québec, ils ont tous deux passé de nombreuses années dans l'industrie du sexe, y exerçant différents rôles, d'homme prostitué à client, en passant par chauffeur, *pusher* et propriétaire d'agence¹. Leurs témoignages sont informés par une grande diversité d'expériences ; ils nous offrent un point de vue masculin et *de l'intérieur* sur le milieu de la prostitution.

Bien que l'ensemble des données recueillies mettent l'emphase sur le milieu des bars de danseuses, nous abordons également le monde de l'escorte et le cas des salons de massage, avec le témoignage ambigu d'Olga. Auparavant, les témoignages nous permettent de documenter les conditions d'insertion des recrues dans l'industrie du sexe : comment des proxénètes amènent des femmes, jeunes et moins jeunes, à tomber dans un piège amoureux pour aboutir à leur asservissement, en vue de les trafiquer, et ce, dans des délais qui varient de quelques heures à quelques semaines. Du marquage physique des recrues au premier client, une

1. Notons que Luc et Paul se sont finalement montrés plutôt réticents à agir comme intermédiaires auprès de femmes potentiellement trafiquées. C'est surtout en tant que client de la prostitution que leur collaboration s'est avérée pertinente, dans la mesure où leurs autres propos sur l'industrie du sexe ne font que compléter ceux des répondantes qui y ont été exploitées.

Luc est issu d'un milieu social favorisé, classe moyenne à élevée. Il a déjà fait de la danse nue et de la prostitution de rue. À présent, il est client de la prostitution de rue et fréquente régulièrement les clubs de danseuses. Il a également travaillé comme escorte et comme chauffeur dans une agence d'escorte. Il y a une dizaine d'années, il a eu sa propre agence d'escorte (pendant six mois environ), mais il dit avoir cessé car ce type de « business » ne l'intéressait pas et ne lui rapportait pas beaucoup.

Âgé de 51 ans, Paul a décroché de l'école vers quatorze ou quinze ans. Depuis, il fréquente la vie « *underground* ». Dans sa jeunesse, il s'est adonné à la danse nue et à la prostitution (homosexuelle) à Montréal. Par la suite, il a notamment été chauffeur pour une agence d'escortes, « au noir », de 1999 à 2001. Paul consomme différents stupéfiants et a d'ailleurs été « vendeur pour les motards », c'est-à-dire livreur de drogue. Les motards lui font confiance, dit-il, d'autant qu'il n'a pas de casier judiciaire. Enfin, Paul est un client régulier de la prostitution féminine.

Dans ce chapitre et le suivant, les auteures ont choisi de mettre en relief certains éléments plus significatifs des extraits d'entrevues en leur appliquant un caractère gras.

série d'étapes et d'intermédiaires jalonnent cette entrée dans le marché prostitutionnel, mettant en lumière la culture et le fonctionnement d'un système bien rôdé.

8.1 Précisions sur les notions de fonctionnement et de culture

Le vocable « fonctionnement » peut se définir comme la « manière dont un système dynamique (notamment dans les domaines économique, mécanique, organique, politique, psychologique et social), composé d'éléments solidaires, répond à sa fonction »². Appliquée à notre objet de recherche, cette définition nous permet d'insister sur le double caractère systémique et dynamique de l'industrie du sexe³. Elle présente également l'intérêt d'intégrer la dimension « solidaire », au sens littéral de « lié par des intérêts communs », de ses différents éléments, en l'occurrence les acteurs sociaux tels que proxénètes, chauffeurs, gérants, etc. À l'instar des travaux de Manuela Ivone Cunha (1995 : 132) sur la « société » pénitentiaire, la culture est ici envisagée comme « une force puissamment intégrative s'imposant aux individus, déterminant leurs comportements sociaux ». Ainsi, quelles que soient les nuances conceptuelles, la culture est acquise par imprégnation et par identification, surtout à l'enfance, puis par un apprentissage plus explicite. En outre, dans une approche résolument politique de l'organisation (Bertrand, 1991), on peut concevoir la culture avant tout comme une question de pouvoir et de manipulation. L'industrie du sexe apparaît dès lors comme une organisation avec des codes, normes et croyances qui contribuent à reproduire le pouvoir des dominants.

8.2 Les leures du recrutement

8.2.1 Le piège amoureux

Aucune des répondantes recrutées par un « ami » n'envisageait pas la prostitution comme moyen de subsistance. Elles anticipaient encore moins que leur « amoureux » se transmue en *pimp* et en vienne à les exploiter dans l'industrie du sexe – elles et d'autres. Généralement plus âgés que leurs recrues, ils ont endossé un personnage de protecteur/pourvoyeur pour séduire des jeunes femmes vulnérables, en perte de repères ou aux prises avec des difficultés économiques et désireuses de quitter le foyer familial. Ces proxénètes mettent ainsi en œuvre un scénario amoureux pour recruter des jeunes femmes – mineures en l'occurrence, dans le but de vivre des fruits de leur exploitation sexuelle, voire de les trafiquer.

Caroline rencontre Édouard quand elle a 17 ans et vient de passer trois ans en Centre jeunesse. Avec le recul, elle attribue son enrôlement à des carences affectives et à l'absence paternelle : « ...c'est le manque de mon père qui a fait en sorte que j'ai été attirée par ce gars-là, que j'ai restée accrochée. C'est le manque de confiance en moi, et de tout ce qui vient avec un 'pa [père, NDLR] quand il est là ».

Julie a environ quinze ans lorsqu'elle croise Harry dans les parages de son école secondaire. Elle se souvient d'un « beau gars » d'origine haïtienne⁴, arborant « des tresses par en arrière », très bien habillé et qui « savait comment plaire ». Il a l'air plus vieux qu'elle – elle apprendra qu'il avait environ vingt ans à l'époque – et conduit « un beau char ». Harry se montre aussi persévérant qu'assidu pendant une période que Julie évalue à six mois. À de nombreuses reprises, son frère ou lui se présente à la sortie de l'école ou devant le domicile de la jeune fille. Malgré ses réticences, l'adolescente finit toutefois par accepter une relation amoureuse avec Harry.

2. Définition proposée par le dictionnaire du Centre national de ressources textuelles et lexicales (CNRTL), <http://www.cnrtl.fr/> (consulté le 21 août 2009)

3. Notons qu'un système social est dynamique par définition (de Rosnay, 1975).

4. Selon Julie, à ce moment-là, Harry et sa famille sont installés au Québec depuis une quinzaine d'années.

Anastasia, réfugiée d'origine russe, a rencontré Vincent dans un bar. Ce dernier s'est lui aussi organisé pour que l'adolescente de quinze ans tombe amoureuse de lui – elle fuera pour le rejoindre. Il s'est montré sous un jour avantageux qui a mis Anastasia en confiance. Plus tard, ce « gentleman » se déclare prêt à utiliser son arme à feu pour la protéger, au besoin. Il s'est aussi habilement informé de divers éléments biographiques de la jeune fille, notamment de l'état des relations avec ses parents et de son statut de réfugiée.

Dans le même ordre d'idée, Martha, originaire des Caraïbes, a avoué à son « amoureux » Robert, rencontré peu après son arrivée au Québec, qu'elle était une immigrante illégale. Peu après, sous la menace d'une dénonciation aux autorités canadiennes de l'immigration, il obtiendra de Martha qu'elle fasse de la prostitution dans les bars de danseuses nues et lui remette l'argent gagné. Pendant six ans, Martha est trafiquée aux quatre coins du Canada par celui qui s'est présenté comme un informaticien.

Un soir d'hiver, Noémie, 19 ans, se trouve quant à elle dans « une situation financière désagréable », comme elle le formule elle-même. Résolue à prendre n'importe quel emploi pour pouvoir changer de cap, elle consulte le journal à la recherche d'une solution :

J'avais pas de domicile, pas de travail, j'avais besoin d'argent pour refaire ma vie. J'ai fouillé dans le journal et j'ai vu une annonce. **Ça disait pas escorte clairement, ça disait hôtesse demandée** [...] Je m'en foutais un peu de ce qu'on allait me demander de faire ou de ce qu'on m'offrait, je voulais juste faire de l'argent rapidement. (Noémie)

Comme nous l'avons vu dans la section qui décrit la trajectoire de Noémie, un homme d'origine latino-américaine répond au numéro apparaissant sur l'annonce repérée par Noémie. Il se montre plutôt évasif au téléphone, préférant lui donner les informations en personne. Ils conviennent donc d'aller prendre un verre. Noémie se souvient que le contact entre Jorge et elle outrepassait clairement le cadre professionnel dès cette première rencontre.

Il m'a dit : « Je vais aller te chercher ce soir ». **Il savait que ça allait pas très bien chez ma mère**, il [ne] voulait plus que je vive là. Il est venu me chercher et on a vécu 2-3 jours à l'hôtel. [...] Ensuite on est allés chez sa mère parce qu'il avait pas d'appartement, pis que moi je pouvais pas retourner chez moi non plus et **on était comme un couple**. (Noémie)

Engagés dans ce que Noémie qualifie de « relation amoureuse », ils vivent ainsi pendant quelques mois chez la mère de Jorge qui sera d'ailleurs également condamnée pour avoir vécu des fruits du proxénétisme.

Comme Caroline, Julie explique le recrutement de jeunes filles par le « manque d'affection » et la faible estime de soi dont elles souffrent.

C'est un manque d'affection, je pense. Je sais pas... Chaque fille, on est différente. Moi, ma raison, ma mère était jamais là, bien, ma mère était toujours saoule à la maison, elle sortait avec un gars violent. [...] Puis moi, je voulais juste m'en aller de la maison. Moi, ça, c'était mon but premier. Il y en a d'autres qui sont en centre d'accueil, qui n'ont plus de parents, et que là, elles sont vulnérables. [...] [O]n manque toutes de confiance en soi puis on est toutes dépendantes affectives. Au départ, tu sais. (Julie)

La plupart invoquent le fait qu'elles étaient amoureuses et qu'elles cherchaient à quitter le foyer familial. Avec le recul, elles affirment avoir été manipulées non seulement pour entrer dans la prostitution, mais également pour y rester aussi longtemps. « Quand ça fait des années que t'es avec cette personne-là, puis qu'y'a de l'amour quand même là-dedans, en tout cas de ton bord » souligne Julie, « tu sais pas trop dans quoi t'as embarqué ».

8.2.2 Faire miroiter des revenus élevés et un style de vie glamour

Non contents de poursuivre les jeunes filles de leur simulacre d'amoureux transi, les proxénètes jouent également la carte du grand seigneur pour séduire leur « princesse » à qui ils promettent rapidement monts et merveilles :

Il m'a dit qu'il pourrait me mettre belle, les yeux, les cheveux, les ongles, que je pourrais avoir tout le linge que je voudrais. Puis là, il mettait ça beau. On n'avait pas « full » d'argent quand j'étais jeune... Il me prenait par le bon bord dans le fond. (Julie)

Le témoignage de Noémie nous renseigne assez précisément sur le *modus operandi* de Jorge qui se présente comme le « gérant » d'une prétendue agence :

Il ne veut pas être associé comme étant un pimp... Tout est dans les étoiles que tu mets dans ce que tu dis. Lui il pense comme un gérant. Si t'y penses ben comme faut, il est en train de te dire qu'il est un pimp mais la façon qu'il a de tourner ça, c'est autre chose. (Noémie)

En premier lieu, Jorge a recours – sous un faux nom – à des annonces qu'il place dans différents journaux de Montréal et sa périphérie :

Il y a eu des annonces dans le Métro, dans Le Courrier du sud⁵ pour recruter des filles, soit pour masseuse, modèle sexy demandé, hôtesse Vip, blablabla avec des gros montants. On n'explique pas trop de choses au téléphone, en fait. On veut qu'elle soit pas trop vieille, on veut qu'elle ait pas trop d'expérience, parce que si elle a de l'expérience, elle sait où elle s'en va, donc elle est pas contrôlable, on veut qu'elle soit belle, qu'elle ait pas d'enfants, on veut des Québécoises... des Asiatiques... ça rapporte beaucoup.

Une fois la cible choisie, Jorge met ensuite en place un scénario bien rôdé qui vise à séduire, impressionner et appâter ses interlocutrices qu'il a attirées par des petites annonces en leur faisant miroiter des revenus très élevés. Noémie assiste des dizaines de fois à son manège et le décrit comme on récite un texte par cœur :

Il dit que ça fait 10 ans que ça existe, que les propriétaires ont beaucoup de choses à offrir, que ça dépend de ce que tu veux faire, tout dépend de quoi t'as l'air, tes disponibilités, tout ça, il donne des exemples, une fille qui avait à peine 18 ans et qui avait une Ferrari... Il fait tout pour montrer que c'est bien beau [...] pour montrer que c'est big. « Ça fait dix ans que ça existe, on est du côté des États, Toronto, Vancouver, Montréal, on est partout, on a plein d'affaires à t'offrir, nos filles font de l'argent ».

Il crée un petit lien comme si ils étaient amis, il joue beaucoup à l'homme d'affaire occupé, il va faire semblant de répondre au téléphone, des choses comme ça. Prendre un verre, commander de la bouffe, [demander à la fille] « T'as-tu des questions »... [...] Ils s'entendent pour fifty-fifty et on la place. On la booke dans un club de danseuses. Si elle a pas de vêtements, on va en acheter. Les ongles, maquillage, etc.

Le proxénète-recruteur cible préférentiellement celles qui lui apparaissent jeunes et naïves, mais Noémie constate qu'il parvient aussi à duper des femmes plus expérimentées, « des filles qui ont besoin d'argent ou des filles qui sont souvent déjà dans le milieu, qui veulent changer de place et qui ressortent de là avec rien ».

8.2.3 Aider son « chum » endetté

Une autre forme de leurre concerne le chantage émotif du « chum » qui se trouve prétendument en fâcheuse posture financière. Tombée amoureuse d'Édouard, Caroline collabore sans tarder à ses activités frauduleuses, tant pour échapper à sa réalité de décrocheuse scolaire travaillant au salaire minimum que pour aider Édouard à régler les dettes qu'il dit avoir accumulées. Bien qu'elle l'ait rencontré par l'intermédiaire d'une amie prostituée, Caroline ne s'imaginait pas du tout qu'Édouard deviendrait son *pimp*.

Il m'avait expliqué qu'il était endetté, qu'il fallait que je l'aide et tout ça. Puis moi, la prostitution au début, c'était non. Peu importe ce qu'il aurait pu me dire, ça aurait été non parce que, dans ma tête [...] je les ai dégradées dans ma tête, dans ce temps-là, ces personnes-là. Je me disais : « Bien non, je me rendrai pas aussi bas ! » Tu sais, y'a des limites !

Peu après l'arrestation du couple pour fraude, Édouard commence néanmoins à prostituer Caroline dans les bars de danseuses, parce qu'il a encore besoin d'argent. C'est ainsi qu'un an avant sa majorité, Caroline

5. Également mentionnés : *Journal de Montréal*, le *Courrier de Laval* et une publication non identifiée à Joliette.

tombe dans l'engrenage de l'exploitation et de la violence, elle qui s'en estimait prémunie, grâce à son tempérament de meneuse. Nombre des préjugés qu'elle entretenait au sujet des « femmes battues » ont volé en éclat :

...quand t'es juste dans les débuts, tu te dis : « O.K., il va pas recommencer... ». « Il va pas recommencer » : tu te dis toujours ça. Ça, c'est des histoires que, même avant de fréquenter ce gars-là, j'arrêtais pas de me dire : « Ah, je sortirai jamais avec un gars violent. Les filles qui se font battre, c'est des folles, c'est des connes. Pourquoi elles restent là ? » Puis quand tu fais un recul, puis que tu dis : « Oh, mon dieu ! Je l'ai vécu. » Tu comprends, tu comprends le pourquoi.

Avec le recul, elle considère qu'un homme violent et manipulateur peut briser n'importe quelle femme, peu importe qu'elle ait une forte personnalité ou non, autrement dit, qu'il n'existe pas de profil type de LA victime :

Je me faisais battre vraiment sale, mais je me suis jamais empêchée de dire ce que je pensais. Puis ça n'aidait pas pour les coups. Alors, j'ai appris une affaire : que tu aies un fort caractère, que tu sois soumise, n'importe quoi, y'a aucune barrière pour ces gars-là, aucune. Parce que, moi, j'ai un fort caractère, puis il a réussi à me manipuler. C'est sûr qu'une fille qui est soumise, elle mange moins de coups.

Comme bien des femmes victimes de violence conjugale, Caroline tente de s'accrocher aux « moments roses », « quand tout va bien », que Monsieur est bien disposé et se montre un « conjoint » charmant. Aujourd'hui, elle dit regretter de s'être laissée bernée, d'avoir cru qu'Édouard éprouvait des sentiments sincères à son égard et de ne pas avoir su reconnaître la manipulation et l'exploitation dont elle faisait l'objet depuis le début de leur relation :

Tous les « je t'aime » qu'il m'a dits, c'était jamais vrai. Imagine, j'ai été quatre ans avec quelqu'un que tu pensais que c'était ton chum, puis que tu faisais ça pour vous, pour une belle vie plus tard, que... qu'il mettait de l'argent de côté pour moi. Tu crois à ça ! Tu crois à ça, là, puis tu réalises après que tout ça, c'était... de la merde ! (sic)

8.2.4 La servitude pour dette

Bien qu'elle ait tourné court et se soit amorcée avec un viol, l'expérience d'Audrey ne diffère guère des autres. En fugue du Centre Jeunesse, l'adolescente a fumé de la marijuana dans un parc adjacent au métro Henri-Bourrassa avec Ben et Sylvio, les deux hommes qu'elle venait de rencontrer en attendant le bus de nuit, puis elle s'est rendue à l'appartement de Sylvio pour y boire de la bière. Manifestement empreint des mythes sur les agressions à caractère sexuel qui contribuent notamment à en rejeter la faute sur la victime, le récit d'Audrey où elle raconte avoir eu des rapports sexuels qu'elle estime consentants avec les deux hommes, repose sur des « flashbacks » de cette soirée : « J'ai couché avec les deux, pis c'est comme j'te dis, j'étais pas là. C'était comme le *free for all*, c'était comme quasiment un *gang bang*. J'm'en rappelle plus ». Audrey est convaincue que les deux acolytes ont mis quelque chose dans son verre ou que ce qu'elle a fumé n'était pas seulement de la marijuana.

Après trois ou quatre jours dans cet appartement à partager crack, marijuana et alcool, Ben apprend à Audrey qu'elle doit lui rembourser les frais encourus pour cette consommation, plusieurs centaines de dollars. Ce type de leurre rappelle la stratégie des trafiquants qui font payer cher leur droit de passage aux femmes comme Karen, au niveau international. C'est ce qu'on appelle la « servitude pour dette ».

Ainsi, Karen, africaine âgée d'une trentaine d'années, a dû quitter son pays où, à l'instar de la caribéenne Martha, elle vivait une situation extrêmement difficile. Karen contracte un arrangement avec son passeur. Elle s'engage à le rembourser en plusieurs versements sitôt qu'elle aura trouvé un emploi au Canada. Une fois à Montréal, le trafiquant conduit la jeune femme dans un hôtel où elle est séquestrée durant quelques jours par des complices. Ils menacent de la dénoncer aux autorités, ce qui aurait pour conséquence sa déportation

vers son pays d'origine. Ces trafiquants anticipaient exploiter sexuellement Karen sous le prétexte qu'elle rembourse sa dette de passage, mais la femme a réussi à échapper à la vigilance de ses geôliers.

Avec le recul, Audrey estime que la profusion de stupéfiants et d'alcool fournie par Ben et ses complices constituait bien un moyen de créer une dette pour mieux l'assujettir :

Eux autres, ils ont acheté la drogue, pis là, c'était à mon tour de le payer. [...] c'est de te faire fumer pour que tu commences à danser [...] pis à faire que je sois quasiment son esclave. Comme je lui dois quelque chose. Justement, la dette.

Constatant que l'argent gagné lors de son premier *shift* dans un bar de danseuses a disparu de son sac, Audrey considère à tort que sa dette est acquittée. Or, Joanne et Stéphane, les acolytes de Ben, ont également volé à Audrey son baladeur et une chaîne en or qu'ils ont vendu à un commerce de prêt sur gage. Ben lui apprend que si l'adolescente veut récupérer ses biens – nouveau leurre – elle doit danser nue pour gagner de l'argent. Elle s'exécute de nouveau et retourne au bar avec Joanne. Elle est très vite enrôlée dans un *strip club* où elle doit faire des fellations, des « complets » et autres dans les isolements prévus à cet effet. Pour entretenir la confusion de la jeune fille et s'assurer de sa docilité, on lui bande les yeux pour la conduire hors de Montréal et on lui fournit du *crack* en abondance. C'est ainsi qu'Audrey met le pied dans un engrenage dont elle n'est pas encore tout à fait sortie.

Si j'avais pas connu tout ça, si lui... j'aurais pas dansé. Moi je viens d'un beau petit quartier, pis j'ai fait beaucoup de conneries par après. Si j'avais pas commencé par ça... Danser à [banlieue de Montréal où elle a grandi], ils connaissent pas ça. Y'a aucune fille qui danse. (Audrey)

8.2.5 L'instrumentalisation des autres femmes prostituées

Autre type de leurre fréquent, les *pimps* utilisent d'autres femmes – prostituées ou tenancières – pour inciter leurs victimes à la prostitution ou guider leur insertion dans l'industrie du sexe, voire les y maintenir. Après environ un mois de fréquentation, Harry présente à Julie la « blonde » de son frère, Jennifer, qui fait de l'escorte, a du « fun » et gagne de l'argent. Même scénario pour Anastasia : Vincent lui présente Sophie, 22 ans, « copine » de son meilleur ami et danseuse dans un *strip club* très payant. Instrumentalisée par Ben, Joanne, elle-même toxicomane, fait miroiter l'argent « facile » qu'Audrey pourrait gagner en faisant de la prostitution dans les clubs avec elle.

Ils s'arrangent avec la fille [Joanne]. Pis la fille, elle, au début, c'était cool. Quand elle allait danser, elle me l'a amené doucement pis après ça, elle en a parlé... C'était plus comme son chum à elle qui me poussait, avec [Ben], que elle, dans le fond. Elle, c'était juste comme pour m'introduire [...] pis me montrer les vêtements pis [comment] elle était très bien. Tu sais, elle est gentille, mais dans le fond... Pis après ça, c'était plus à [Ben], pis l'autre – je sais plus comment il s'appelle... que je devais.

« [Ben] pensait me mettre en confiance avec [Joanne], pis ça a marché », résume Audrey. Dans le même registre, Noémie dit avoir commencé à se prostituer en cabine deux ou trois jours après sa rencontre avec Jorge, « coachée » par Rachel, danseuse à gaffe d'expérience : « Rachel était là comme pour me montrer, me sécuriser, ça faisait longtemps qu'elle faisait ça. Elle m'a coachée sur comment devenir professionnelle et faire de l'argent ». Tout porte d'ailleurs à croire que Jorge a remplacé Rachel par Noémie : « Rachel rapportait des sous avant moi, quand je suis arrivée elle est partie au bout de deux semaines. [...] Il l'a foutue à la porte pour ensuite dire qu'il l'avait laissée partir, qu'elle l'avait mérité, qu'elle l'avait gagné ».

Noémie prête sa voix aux messages d'accueil du numéro de téléphone indiqué dans les annonces pour séduire les hommes clients ou rassurer les recrues potentielles. Présentée comme gérante lors des entrevues, elle a de nouveau pour mission principale de sécuriser les femmes et éviter qu'elles ne réalisent d'emblée que Jorge n'est pas un « gérant », mais bien un proxénète et que l'agence qu'il dit diriger n'existe pas :



C'est lui [Jorge] qui répond au téléphone. Si la fille fait l'affaire au téléphone, on fixe un rendez-vous pour prendre un café, un verre. Il explique ça de manière très belle, qu'elle va faire de l'argent, que sa vie va changer, tout ça. Il dit que je suis la gérante, pour sécuriser les filles, pour pas qu'elles aient peur de s'embarquer dans des choses. [...] En général, il me traîne, il veut que je sois là pour faire un bel exemple, pour pas que la fille ait peur de se faire attraper par un *pimp*. Si elle voit qu'il y a une fille et qu'elle a l'air bien là-dedans, ça va bien passer. Mais moi, j'ai pas le professionnalisme de raconter des choses et de manipuler la personne, donc je me tais.

Noémie elle-même devra former trois nouvelles recrues qu'elle estime âgées de 18-19 ans, dont une Asiatique, et s'occupera aussi de les placer dans les clubs. Si Noémie semble avoir tenu un rôle actif dans le recrutement d'autres femmes pour son proxénète, son témoignage révèle qu'elle ne disposait d'aucune marge de manœuvre, passant presque tout son temps avec lui et devant se tenir totalement à sa disposition, sous peine de subir des tortures physiques d'une grande violence.

8.3 Les conditions d'insertion dans l'industrie du sexe

8.3.1 Des faux papiers pour les mineures... ou des yeux fermés

Malgré la criminalisation de la prostitution juvénile, le fait que plusieurs femmes trafiquées que nous avons rencontrées aient été mineures au moment de leur recrutement – Julie (15 ans), Audrey (16 ans), Caroline (17 ans), Anastasia (15 ans) – ne semble avoir compliqué ni leur insertion dans l'industrie du sexe ni leurs déplacements subséquents dans les bars de danseuses au niveau du Québec et du Canada.

Vincent et son acolyte Xavier emmènent leurs recrues, dont Anastasia, quinze ans, dans une grande ville canadienne pour les prostituer dans les *strip clubs*. Ils « installent » les jeunes filles dans un motel et prennent des arrangements avec un bar, puis retournent à Montréal. Le proxénète d'Audrey fait quant à lui appel à Joanne pour qu'elle trouve un premier *shift* à l'adolescente au bar [X] où elle connaît « le boss » et « parle pour » Audrey. Faute de présenter ses papiers d'identité à un membre du personnel de cet établissement, Audrey en est toutefois mise à la porte le lendemain. Deux jours plus tard, Ben la conduit – il lui a préalablement bandé les yeux – dans un bar vraisemblablement situé près de la frontière avec les États-Unis. Ben anticipe avec raison que l'âge de sa recrue n'y posera aucun problème et qu'elle y gagnera plus d'argent, dans la mesure où il s'agit d'un « club à gaffe » où Audrey doit donner des « services sexuels » et voit ses revenus ainsi majorés.

Harry procure des fausses cartes d'identité à Julie et elle demeure escorte pendant environ trois ou quatre mois au sein de la première agence qui l'a acceptée dans ses rangs, en l'occurrence sur simple « évaluation » du chauffeur, qui, par ailleurs, ne se contente pas toujours de conduire les recrues :

C'est pas nécessairement le gars [de l'agence] qui vient te voir. Des fois, ça peut être juste le chauffeur. Puis il te dit de qu'est-ce que t'as de l'air, si tu peux travailler ou pas. Moi, ils m'ont dit « oui » tout de suite. Je suis rentrée dans l'auto, j'ai commencé à travailler la première journée. [...] il fallait que je reste là. S'ils te disent « oui », tu restes là. [...] tu prends pas la chance de changer et d'être barrée partout. (Julie)

Si Harry ne se risque pas à faire passer la frontière à sa recrue avec ses fausses cartes, l'adolescente n'est toutefois guère inquiétée tout au long de sa pratique de la prostitution dans les bars au Québec et ailleurs au Canada : « Je passais toujours ». Caroline et Audrey sont pour leur part généralement envoyées dans des établissements qui ne « cartent » pas, c'est-à-dire qui ne vérifient pas les papiers pour s'assurer que les filles sont majeures. Caroline n'hésite pas à dédouaner les patrons d'agences ou de bars de la présence de mineures, attribuant cette situation à la négligence du personnel et aux filles elles-mêmes, qui se vieillissent grâce au maquillage :

Moi, j'ai vu des petites filles de quinze ans escortes, seize ans escortes [...] Souvent, c'est même pas la faute des boss. C'est rare... J'ai jamais vu un boss, moi, que ce soit une agence d'escortes, un boss de club, qui voulait des mineures. C'est souvent que le portier ou le gérant n'a pas fait sa job. [...] Dans les clubs de danseuses, tu les

remarques moins, parce qu'elles sont bien maquillées. Elles sont poupounes, des gros talons, tu fais moins attention. Escortes, souvent tu les vois entrer naturelles. (Caroline)

8.3.2 Le marquage et la transformation physique des nouvelles recrues

Sitôt leur victime recrutée, les proxénètes orchestrent sa transformation physique. Parfois, il s'agit simplement de la faire paraître plus âgée afin d'éviter qu'elle soit repérée par les autorités. Lorsqu'il s'agit d'une fugueuse comme Audrey on peut lui demander de changer sa couleur de cheveux, comme Ben l'a fait. Règle générale, la recrue va plutôt se faire bronzer, manucurer, vêtir, etc. pour devenir plus conforme aux normes en vigueur dans l'industrie du sexe: «On veut qu'elle ait les cheveux blonds, parce que ça rapporte plus. Donc les filles qui arrivent avec les cheveux foncés, on va leur dire d'aller se teindre» (Noémie).

Les premiers jours, Harry fournit à Julie des vêtements de «travail» empruntés à une autre recrue, puis lui permet d'aller magasiner avec une autre danseuse pour s'acheter une nouvelle garde-robe. «Il m'habillait, fait que j'avais plein de paires de souliers, plein de sacoches. J'étais mieux arrangée, mieux habillée. J'ai appris à me maquiller», se souvient la jeune femme. Harry lui fait aussi des suggestions en ce qui concerne sa coiffure. Ben n'offre pas cette latitude à Audrey qui, une fois conduite au bordel où son proxénète espère qu'elle l'enrichira, se voit remettre l'accoutrement approprié:

[Ben] a pris des vêtements pour moi. J'sais pas si il les a payés ou quoi. Moi j'ai même pas eu le choix, j'ai même pas eu rien. C'est ça que j'te dis. C'était pas mon linge, c'était pas moi, c'était pas mes décisions. C'était pas moi, là. Même moi, j'me reconnaissais plus.

Insatisfait du surpoids de sa recrue, Édouard oblige Caroline à s'entraîner intensivement dans un centre de conditionnement physique, parfois jusqu'à six fois par semaine, la conduisant et la reconduisant, pour qu'elle maigrisse et soit plus rentable. La jeune femme perd ainsi beaucoup de poids et souffre rapidement de troubles alimentaires, pour satisfaire les exigences du marché du sexe relativement au physique des danseuses.

J'ai commencé à danser grassette, puis j'étais anorexique pendant un bout par la suite, parce qu'il me disait que j'étais ci, j'étais ça, qu'il fallait que je perde du poids et tout ça. Ça m'a vraiment joué dans la tête; j'ai perdu beaucoup, beaucoup de poids. [...] Parce que lui disait que je faisais pas d'argent par rapport à ça. Mais je ne faisais pas d'argent parce qu'il n'y avait pas de clients pour faire de l'argent. Je sais qu'une mince va faire deux fois plus qu'une grassette. C'est certain. C'est certain, mais en étant grassette, tu finis par avoir ta clientèle à toi.

Pendant plus de trois ans, en plus de danser et d'être prostituée six jours sur sept, Julie s'entraîne elle aussi au centre sportif quatre fois par semaine: «Tu marches sur neuf pouces de talon à chaque jour, fait que veux, veux pas, faut que tu sois «*top shape*», puis tu sais, si la fatigue vient, tu fais moins d'argent». Au lendemain de ses 18 ans, Julie obtient également d'Harry la permission de déboursier 6 000 \$ pour des implants mammaires, afin de parfaire sa métamorphose et sa conformité aux normes du marché:

...c'est moi qui voulais au début, je pense. J'ai demandé pour voir s'il allait me dire oui, un peu comme une sorte de «challenge». Puis il m'a dit «oui». Après ça, je le regrettais parce que j'avais peur. Puis je regrette encore, d'ailleurs. [...] Oh, ça fait mal! J'ai été trois semaines à pas pouvoir travailler, quasiment un mois. (Julie)

Enfin, ce marquage des recrues est parachevé par des tatouages à l'effigie de leur proxénète que, selon les répondantes, la plupart des femmes prostituées de leur entourage arborent. Ils prennent la forme d'un surnom ou d'un «logo» indiquant leur «lien»: «90 % des filles qui ont un gars, y'a son nom à quelque part sur elle, c'est sûr» affirme Julie. Cette dernière porte les initiales d'Harry à un endroit très visible de son corps ainsi qu'une illustration, que l'homme porte également, et d'autres tatouages, comme le surnom de ce dernier. Elle n'a toutefois jamais voulu se faire tatouer son nom complet. C'est d'ailleurs la première chose qu'Harry demande à Julie quand il lui téléphone après son incarcération: «Si tu m'aimes, tu vas aller faire tatouer mon nom».



Dans une certaine mesure, les propos des répondantes témoignent de l'intériorisation des normes physiques en vigueur dans l'industrie du sexe. Mais surtout, et sans qu'elles-mêmes conduisent une telle analyse, tel système de marquage témoigne de l'appropriation de ce système qui les exploite. De plus, bien que leur transformation physique leur apparaisse spectaculaire, la plupart des répondantes considèrent néanmoins que les changements les plus marquants se sont produits sur le plan psychologique, comme nous le verrons au chapitre suivant portant sur les conséquences de la traite ou de l'exploitation sexuelle.

8.3.3 Le briefing des débutantes

Qu'il s'agisse d'escorte ou de danse, les nouvelles recrues sont informées, « briefées » par différents acteurs et actrices de l'industrie du sexe. *Pimps*, chauffeurs, portiers ou *bookers* avisent sommairement les débutantes du *modus operandi* de l'endroit où elles débarquent ou des attentes à leur égard, à savoir quels tarifs sont pratiqués pour quels types de « services sexuels ».

...quand je suis arrivée là-bas, c'est le doorman qui m'a dit : « Sais-tu comment ça marche ? » J'ai dit : « Non ». Il m'a donné un papier. Je l'avais apporté en cour, le petit papier, comme une sorte de preuve. Il m'avait marqué, disons masturbation, c'est ci, c'est ça. Il marquait les prix [...] Soixante pour une masturbation, quatre-vingt pour une fellation pis cent vingt pour un complet. [...] C'est parce qu'il pensait que je savais quoi faire, mais moi j'avais aucune idée je m'en allais là pourquoi. [...] [Le portier] était tout organisé. Je pense pas que [Ben, son proxénète, NDLR] était organisé, lui, nécessairement avec le doorman. (Audrey)

...les chauffeurs, ils te préviennent et ils te « briefent ». [...] Ils te disent : « C'est 140 ». Ils t'expliquent ça. Mettons, moi, dans le temps, c'était 140 piasses pour l'heure... [...] Moitié pour toi, moitié pour l'agence, mais l'agence [d'escorte, NDLR] paie le chauffeur, le dispatcher. Le boss se garde une « cut » [commission, NDLR], j'imagine... (Julie)

Nous avons vu précédemment que les femmes prostituées de l'entourage du *pimp* peuvent jouer un rôle relativement important dans le recrutement. Nos données démontrent qu'elles contribuent également à faciliter l'insertion des recrues dans l'industrie du sexe. Ces femmes font office de « coach », voire leur conseillent un pseudonyme, préférablement à consonance exotique, de type Sabrina, Lola, Vanessa ou autre. Après lui avoir procuré du crack, Ben et ses acolytes ont contraint Audrey – qui n'avait jamais dansé nue auparavant – à accompagner Joanne, une danseuse « amie ». Cette dernière a plus ou moins pris en charge la jeune recrue, fournissant vêtements et souliers, prodiguant divers conseils sur la danse dans le bar où elle est une régulière, « les trucs du métier ». Ben (et d'autres) semble largement compter sur ce type de collaboration. À une autre occasion, il espère qu'une maquerelle de son réseau pilote elle aussi sa recrue :

...on est allés chez une de ses copines, là-bas, c'est comme un bordel. [...] Ben, c'était une maison de ... C'était plus les filles qui vivaient là. Pis je sais qu'il y avait une chambre pour qu'elles fassent des clients. Mais c'était plus genre des filles qui allaient danser, escorte ou n'importe quoi. [...] Il voulait que je travaille, que la fille, elle me coache, genre. (Audrey)

Bien qu'opérant dans une relative discrétion vis-à-vis des agences et des bars qui ne les voient pas toujours d'un bon œil, les proxénètes s'avèrent omniprésents au quotidien, surtout les premiers temps – deux ans dans le cas de Julie –, afin de bien asseoir leur emprise et « réussir » l'insertion de leur recrue dans la prostitution.

C'est [Édouard] qui m'avait tout expliqué. Il m'avait dit où appeler, il avait un petit livre là, que t'avais toutes les agences, t'avais les agences de danseuses, t'avais les agences d'escortes dans ça, t'avais des clubs, des masseuses érotiques, t'avais tout ce qui était sexe. Alors, un soir il m'a dit : « Appelle là. » J'ai appelé là, puis j'ai commencé à travailler. (Caroline)

Les danseuses nues font leurs classes dans différents clubs de la métropole et sa périphérie, des établissements généralement réputés à gaffe. Au début, Caroline a des relations sexuelles tarifées avec les clients sans « faire de *stage* », c'est-à-dire sans danser sur une scène, activité qui ne lui semble pas accessible à cause de son surpoids.

C'est comme un club de rencontres, au fond. Tu fais ton « complet », tu fais ta fellation, tes masturbations.... Dans le club, y'a de la musique, mais t'as pas de stage. Je voulais pas être dans une place où il y avait des stages. J'avais pas assez confiance en moi pour me rendre jusqu'à là. (Caroline)

Jorge envoie Noémie dans « un endroit pas trop difficile » pour ses débuts de danseuse nue, un bar à gaffe situé sur la Rive-Sud de Montréal. Selon la jeune femme, cet établissement s'avère « très relax », comparativement à l'atmosphère habituelle des autres bars qu'elle connaîtra par la suite, où « ça joue dur ».

À gaffe ou non, les danseuses débutantes gagnent relativement peu : Audrey se souvient avoir rapporté environ 75 \$ après son premier soir dans un club de danse à dix, mais ses revenus vont peu à peu augmenter. « Les nouvelles ne veulent pas se faire toucher par les clients, mais elles finissent par céder », explique Noémie. Caroline souligne pour sa part qu'elle est demeurée mal à l'aise avec le démarchage des semaines durant :

C'est pas comme une escorte où t'attends qu'ils te « callent ». [...] là, il faut que tu ailles travailler le client, faut que tu ailles le têter. C'est le côté « tétage » que j'aimais pas [...] J'ai été longue avant de me lever mon... mon cul pour aller lui parler.

8.3.4 Consommer alcool et stupéfiants pour « dealer » avec la prostitution

Toutes les répondantes rapportent un problème de consommation de stupéfiants et/ou d'alcool exacerbé dès leur insertion dans l'industrie du sexe ; certaines ont également développé une forme ou l'autre de toxicomanie pour supporter la violence de la prostitution. Si le fait d'être mineures ne constitue pas un obstacle à leur présence dans les bars ou les hôtels de passe, il ne s'avère pas non plus un obstacle pour la consommation d'alcool et de stupéfiants. De plus, il est fréquent que ce soit les clients qui fournissent ces substances aux femmes avec lesquelles ils ont des relations sexuelles tarifées.

Audrey raconte ainsi avoir consommé du cannabis avant, pendant et après sa première expérience comme escorte dans un hôtel, le client en ayant lui-même fourni. Lors de son premier soir dans un *strip club*, la jeune femme alors âgée de seize ans estime quant à elle avoir fait au moins deux « complets » mais sa mémoire s'avère défaillante quant aux détails, d'autant que Ben lui a bandé les yeux avec « un bas de soccer » pour éviter qu'elle ne sache où elle se rend. Ayant passé plusieurs jours consécutifs à consommer du crack, du cannabis et de l'alcool, elle garde des souvenirs flous de cette période : « Je me suis saoulée la gueule [...] je me souviens plus. Je prenais-tu de ? Non, je ne pense pas... En tout cas, j'étais pas là, j'étais vraiment pas là », explique-t-elle. De fait, Audrey fume beaucoup d'herbe tout au long de cette période sous l'emprise de Ben, estimant sa consommation à plusieurs joints par jour, en plus de l'ecstasy et du crack. Très vite, la consommation de crack rythme d'ailleurs ses journées, en fonction de son horaire dans les bars de danseuses : « Je travaillais le soir, mettons de sept [19 heures] à cinq heures le matin. Là, j'arrivais le matin, je fumais du crack jusqu'à trois heures de l'après-midi. Je dormais quatre heures. J'allais travailler [...] ». Lorsqu'elle ne danse pas, Audrey dit fumer de la marijuana, boire de l'alcool, manger et dormir.

Audrey déplore la dégradation physique et mentale de plusieurs danseuses toxicomanes. Elle insiste sur les conséquences du crack, notamment en ce qui concerne une forme de dépersonnalisation qui amène la personne consommatrice à se soumettre totalement à la volonté d'autrui, une dimension largement exploitée par l'industrie du sexe :

Quand t'es sur le crack, pis que t'as... ben n'importe quel âge de toute façon, tu suis. Oui, t'es consentante, dans un sens, mais t'es pas consentante, t'es pas là. Comprends-tu, t'es vraiment pas là. Pis après, moi, je me reconnaissais plus. [...] C'est ça, le crack que ça fait. C'est exactement ça... T'as pas de conscience. Tu penses même pas après. Tu penses pas à l'argent. Tu penses pas. Tu penses juste : « Qu'est-ce c'est que tu veux ? Oui, OK... » (Audrey)

Une fois libérée de son *pimp*, Audrey reste d'ailleurs prisonnière du crack pendant plusieurs années, révélant une trajectoire jalonnée de douloureux sevrages et de non moins douloureuses rechutes. Cette dépen-



dance l'amènera à se prostituer et à participer à des films pornographiques qu'elle juge extrêmement dégradants. Exprimant son regret d'avoir participé à ces vidéos et soulignant la perte identitaire encourue à cause de la drogue, Audrey insiste sur son état psychique d'alors : « C'était pas moi là non plus, encore une fois ». Au plus fort de sa consommation de stupéfiants, son estime d'elle-même est au plus bas et la jeune femme n'envisage pas retourner danser : « J'étais rendue quasiment de la merde. Après les films de cul, après tout ce qui s'était passé, j'étais à terre » (Audrey).

Au moment de notre rencontre, Audrey ne consomme plus de drogues dures, mais elle prend toujours des quantités importantes de boissons alcoolisées lorsqu'elle fait de la prostitution dans les clubs, car elle ne conçoit pas « dealer » avec les clients à jeun. Caroline se désensibilise quant à elle de la douleur des coups et de l'asservissement grâce à l'alcool puis aux drogues qu'elle prend en cachette de son *pimp*, en même temps qu'elle se résigne à recevoir des coups du fait même de cette consommation.

J'ai vu des filles, moi, être au bar puis elles pleuraient, pleuraient, pleuraient parce qu'elles avaient pas d'argent pour rentrer à la maison. Puis moi, je me disais : « De la merde ! » Je pleurais même plus. J'étais même plus rendue à cette étape-là. J'étais à l'étape « O.K. **Je vais aller me droguer, comme ça je sais que je vais manger des coups, mais ça va passer vite** ». Puis, tu sais, il a fini par l'apprendre que j'étais rendue toxicomane. [...] J'ai mangé une volée, puis il m'a traitée de toxicomane, de ci : « T'es juste une droguée, t'es juste une ci, t'es juste une ça. » Tu te sens encore plus, plus bas que tu peux être déjà [...]. (Caroline)

Avec le temps, Caroline sait prendre toutes les précautions pour qu'Édouard ne s'aperçoive pas qu'elle a bu :

Quand j'étais au club, **je me lavais les dents, je prenais de la gomme, pour être sûre qu'il sentirait pas l'alcool**. Parce qu'automatiquement il se dit : « O.K., si elle boit, c'est à cause qu'elle a de l'argent, elle l'a gaspillé ». Je rentrais chez nous, on dirait tellement que je le savais mentalement, on dirait que je « débuzzais ». Pis je pouvais boire en crisse dans les clubs, rendue là, je buvais beaucoup. (Caroline)

Julie assure pour sa part avoir essayé quantité de drogues lorsqu'elle était active dans l'industrie du sexe : « J'ai fumé du crack, j'ai *sniffé*, j'ai pris de l'amphétamine, j'ai fumé du *pot*, du *hasch* comme tout le monde. Je me suis juste jamais piquée, dans le fond ». Malgré ces diverses expériences, elle se dit soulagée de ne pas avoir sombré dans une dépendance qui l'aurait vraisemblablement amenée à faire encore plus de prostitution pour payer sa drogue. Au demeurant, Harry l'aurait-elle laissée consommer des stupéfiants sur une période prolongée, considérant, comme le pose Julie, que « les *pimps* sont là pour faire de l'argent, [et qu'] ils laisseront pas leurs filles prendre de la drogue, parce que ça coûte trop cher » ? Elle a néanmoins pris l'habitude de boire des quantités plus importantes d'alcool pour oublier les conditions de vie avec son proxénète, pour, dit-elle, « essayer de faire plus le party, parce que chez nous [chez Harry et elle, NDLR], je pouvais pas le faire ».

Un temps chauffeur, Luc a constaté l'emprise des stupéfiants parmi les escortes, surtout du type *ecstasy* qui était alors « la grosse mode » :

...**les escortes sont toutes sur l'ecstasy**, tout le temps, ça facilite leur contact avec les clients. Elles en prennent quatre ou cinq par soir, c'est comme un bonbon. Elles mangent ça dans mon auto, j'en retrouve le matin, c'est vraiment la drogue la plus populaire là-dedans.

L'homme, qui a également été lui-même prostitué, observe que la drogue est « partout », dans le monde de l'escorte comme celui des bars et ce, bien qu'il minimise le problème de la toxicomanie et banalise la consommation d'*ecstasy*, surtout chez les escortes :

Quand je sors, quand c'est le temps, des fois j'en prends. Tu sais, l'escorte – pour l'avoir déjà fait [...] – quand tu vas chez quelqu'un, la personne ne te plaît pas nécessairement, mais il ne faut pas que la personne s'en rende compte, il faut que tu la serves bien. Ça vole ton énergie vitale, donc **l'ecstasy, ça crée un effet d'ouverture, d'empathie, ce qui fait que c'est beaucoup plus facile devant un inconnu**. (Luc)

Ex-chauffeur pour une agence d'escortes, Paul juge pour sa part qu'il y a « beaucoup trop » de circulation de stupéfiants dans ce milieu. Les chauffeurs eux-mêmes consomment : lorsqu'ils se retrouvent au quartier général, affirme-t-il, « tout le monde est sur le pot [...], on a des longues heures de travail, c'est long pour tout le monde ». Pour éviter les abus, Paul a dû fixer certaines règles aux filles qu'il transportait : « Moi, j'avais une exigence : tu peux fumer un joint, mais mon auto, c'est pas pour faire des transactions de drogue ». Paul constate également les ravages de la toxicomanie comme client de la prostitution de rue, en même temps que l'instrumentalisation des femmes prostituées par les vendeurs de drogue (*pushers*) :

Moi des fois, j'allais me promener en auto le soir et j'embarquais des prostituées, juste pour parler avec eux autres. C'est arrivé que j'aie des services de prostituées femmes, mais d'autres moments, je parlais avec eux autres, de ce qu'elles vivaient. Il y a des situations où j'étais choqué. **Il y avait des fois des gens dans le milieu de la drogue qui prenaient une fille et lui faisaient essayer du stock.** Si elle était trop gelée, ils la crissaient là. Ça, ça me choquait. (Paul)

Il évoque l'histoire tragique d'une jeune femme prostituée qui serait morte à l'âge de 29 ans, victime des stratégies des vendeurs de drogues pour hameçonner des femmes vulnérables. Les propos de Paul, qui compte aussi une brève expérience comme vendeur de drogue pour les motards, évoquent la loi du silence qui règne dans ce milieu où les gens doivent « se mêler de leurs affaires » :

J'ai vécu ce que c'était, d'être une personne sur la coke [...] Il y a toujours quelqu'un dans les bars qui surveille les filles et ils ont des tactiques. Des fois, ils vont lui payer une bière ou deux. Puis là, ils leur offrent de la coke. C'est une manipulation terrible. Elles voient trois heures arriver, et puis elles sont plus capables d'aller chercher leur cash. La fille revient, elle a travaillé pour rien. [...] il y a des affaires que tu vois, mais on va te dire « Mêles-toi pas de ça, c'est pas tes affaires ».

Dans un registre tout aussi sordide, Caroline témoigne du désespoir qui caractérise le quotidien de danseuses toxicomanes jetées à la rue ou dénoncées à la police par des gérants de bar dès lors qu'elles ne sont plus « utilisables » :

J'ai vu des filles, moi, dans les toilettes, tellement gelées qu'elles shakaient. Le boss du club, il va appeler la police, il va la shipper dehors. Elle est où l'humanité dans ça ? [...] il faut pas oublier, ils nous voient comme de la merde parce que, souvent, y a du « pimpage » en arrière de ça. (Caroline)

Ainsi, différents acteurs et actrices du milieu s'assurent de *briefer* adéquatement ce qu'ils considèrent comme des « nouveaux arrivages ». Et si, le contrôle et la violence exercés par le milieu ne suffisent pas à assurer l'insertion puis le maintien des recrues dans l'industrie du sexe, la consommation de stupéfiants et/ou d'alcool se charge de venir à bout de toute forme de résistance. En résumé, le cycle infernal va comme suit : les femmes prostituées consomment pour « dealer » avec les clients et avec leur situation d'esclave sexuelle d'un point de vue général, et parce qu'elles consomment – généralement à l'insu du *pimp* qui fixe le montant minimal à lui ramener chaque nuit – elles doivent faire de plus en plus de clients et voient de moins en moins une issue à ce cycle, d'autant qu'elles empruntent parfois de l'argent pour payer leur consommation.

8.4 L'industrie du sexe : un univers marqué par la violence et la criminalité

Qu'on enferme un pédophile dans une prison régulière et la population régulière de cette prison le tuera. Notons que les plus empressés à lui faire la peau seront sûrement les motards qui gèrent les salons de massage et les clubs de danseuses où des gamines tout juste majeures font des pipes à des vendeurs d'assurance-vie entre deux lignes de coke [...].

Pierre Foglia, *La Presse*, 10 octobre 2009

Les récits des hommes et des femmes ayant un vécu dans la prostitution rendent tout autant compte de la présence du crime organisé, que d'individus pas nécessairement « organisés » en bandes ou en mafias, mais

engagés dans des activités criminelles au quotidien. Ils mettent aussi en lumière le rôle des agences de placement de danseuses nues ou d'escortes qui, sous un vernis de légalité, font en sorte que des contingents de femmes trafiquées sont déplacées d'un bout à l'autre du Québec et ailleurs. Les témoignages offrent un regard de l'intérieur sur l'environnement parfois explicitement violent qui caractérise les clubs, au-delà des rapports de sexe, sur le terrain des rivalités entre les groupes criminels, voire sur fond de conflit interethnique.

8.4.1 « La gammick »

Les trajectoires et témoignages des répondants et répondantes ayant un vécu dans l'industrie du sexe offrent peu d'informations sur le caractère criminel de ce milieu ou sur les rôles des uns et des autres dans la traite. Ce n'est guère surprenant, puisque, d'une part, les personnes prostituées n'ont vraisemblablement que peu accès à ce type de révélations et que, d'autre part, une part importante de leur récit concerne le mauvais traitement subi par leur *pimp*. Certains propos sont néanmoins très éclairants sur les dynamiques à l'œuvre dans la « gammick », le système.

Luc a possédé une agence d'escorte pendant environ six mois il y a une dizaine d'années. Il assure que « c'est beaucoup plus facile qu'un *business* standard, tu n'as pas de gouvernement, pas de papiers, pas de rapport TPS, pas de bilan à faire, rien. Tu as juste les annonces à payer ». Malgré son expérience personnelle peu profitable, il estime que certaines agences génèrent des revenus très importants, mais doivent composer avec le racket :

...parce que les grosses agences... Je ne peux pas te confirmer, mais ils ont des territoires assignés et ils paient une **protection au crime organisé**. Il y a une clientèle qui demande ça. [...] Comme il y a des sites qui coûtent 500 \$ par jour... Ça doit rapporter, mais...

« Des gars de gang, des fifs, des Latinos, des Mafia, des Hells, je connais ça. [...] c'est pour ça que ma mère a peur... Quand tu commences à rentrer dans la *gammick* [le système, NDLR], t'es finie », affirme Caroline. Julie relate des échanges de coups de feu entre des hommes amérindiens et des « Noirs », entendus depuis les loges où les danseuses s'étaient réfugiées. À partir de cet épisode, affirme-t-elle, les « Noirs » ne pouvaient plus rentrer dans ce bar situé près de la réserve de Kahnawake.

À cause d'une surveillance policière jugée plus insistante, les répondantes observent que les bars montréalais sont peut-être moins susceptibles d'abriter du sexe tarifé, comparativement aux clubs situés à l'extérieur de la métropole, surtout ceux qui sont relativement isolés. Pourtant, comme le souligne une participante, un établissement notoire de Saint-Jérôme ne s'empêche pas d'offrir des « services » prostitutionnels à ses clients, bien qu'il se trouve sur la route 158, l'un des principaux axes de la région de Lanaudière.

On peut certes se surprendre que les répondantes n'aient pas assisté à un nombre plus élevé d'opérations policières, malgré des trajectoires qui parfois s'étendent sur plusieurs années. Ainsi, Julie, qui compte plusieurs années de prostitution, estime avoir tout au plus vécu cinq descentes dans des bars. Recrutée à seize ans et toujours active dans l'industrie du sexe au moment de notre entretien – soit cinq ou six après ses « débuts » – Audrey souligne la responsabilité des propriétaires et des proxénètes qui s'en tirent souvent à meilleur compte que les femmes prostituées – surtout mineures – arrêtées lors des opérations policières, dans la mesure où « le problème, c'est le bar, c'est le *pimp* qui est en arrière ».

Quant à savoir si les agences pourraient être réellement inquiétées par la police à cause de leurs activités prostitutionnelles, Luc semble plutôt sceptique, au regard de la culture de banalisation et de dérèglementation de la prostitution que nous avons exposée dans les chapitres précédents :

Je pense que c'est un peu comme la drogue : une non pénalisation de l'usage. On s'en fout un peu ! C'est la sollicitation qui est illégale, donc tu passes une annonce mais tu ne sollicites pas, tu sais, ça a beau être la loi, ça se fait. C'est un peu ridicule comment la prostitution est traitée... C'est plus une question de tolérance sociale, d'hypocrisie, d'apparence. (Luc)

8.4.2 Les agences : de la traite sous un vernis de légalité

Peu de temps après l'avoir recrutée, Vincent emmène lui-même la jeune Anastasia (toujours accompagnée de Sophie) dans une grande ville canadienne pour la prostituer dans les clubs et dans un motel. Les *pimps* peuvent aussi compter sur des agences spécialisées pour exploiter leurs recrues partout au Québec et ailleurs, en les déplaçant de *strip clubs* en *strip clubs* ou de clients en clients, dans le cas des escortes.

Escorte, tu peux aller à Québec, tu peux aller à Granby, tu peux aller... tu peux même sortir du pays si tu veux. Il y en a partout. Tu sais, tu t'arranges avec des agences. Tu trouves une agence de Vancouver... Puis t'appelles puis c'est tout. Le tour est joué. C'est pas compliqué. C'est plus facile à se «booker» une agence à l'extérieur [du Québec, NDLR], peu importe que ce soit danseuse ou escorte, que se trouver cinq piasses ici. [...] Super, super facile! (Caroline)

Quand que lui voyait que je faisais pas assez d'argent, il me disait: «O.K. Appelle-le» [le booker]. Je faisais affaire avec [l'Agence X] dans ce temps-là. Il disait: «Appelle-le, puis, regarde, qu'il s'arrange pour t'envoyer dans une autre place.» C'est là que j'ai fait Québec, Bas Saint-Laurent, Jonquière et Abitibi. (Caroline)

De même, Harry «suggère» régulièrement à Julie d'aller «travailler» hors de Montréal, au Québec, mais aussi en Ontario (London, Toronto) ou au Nouveau-Brunswick (Moncton, Tracadie): «Ah, vas donc à l'extérieur, ça te ferait du bien». Julie se trouve souvent en déplacement avec une recrue du frère d'Harry, pendant une ou deux semaines d'affilée, parfois durant un mois. Elle dit être allée «un peu partout» à l'intérieur des frontières canadiennes. Martha a été expédiée sous surveillance dans diverses provinces du Canada (Ontario, Nouveau-Brunswick). Édouard détermine les bars de danseuses où Caroline doit aller, surtout au début, et l'envoie aux quatre coins du Québec, jusqu'au Nouveau-Brunswick.

Paul, ex-chauffeur, connaît des agences de placement pour l'industrie du sexe, qui ont pignon sur rue dans le Vieux-Montréal, mais «qui simulent un peu ce qu'elles font, c'est caché, ça passe pour autre chose». Évidemment, certaines agences sont plus cotées que d'autres et il en existe pour tous les types de clientèles, pour tous les goûts. À ses débuts et «conseillée» par Édouard, Caroline a même fait appel à une agence «exprès pour grassouillettes» située à Montréal-Nord.

Des agences se spécialisent aussi dans les déplacements internationaux de femmes prostituées:

Il y a des agences qui te débarquent en Jamaïque, qui vont te porter là, des danseuses, où que tu peux aller, que eux-mêmes te «bookent» [...] Comme [l'Agence X], c'est une grosse, grosse agence internationale. Que tu peux aller dans d'autres pays. [...] c'est un guess aller là, puis c'est un guess pour tout, hein. C'est un guess d'être pognée là bas, aussi. Tu comprends, t'arrives là comme prostituée, parce que, souvent là-bas, les danses, c'est pas des danses à dix [...]. (Caroline)

Aucune des femmes dont nous avons étudié les trajectoires n'a été déplacée aux États-Unis ou à l'étranger. Une fois libérée de son *pimp*, Julie a bien envisagé aller faire de la prostitution dans le Sud: «J'y ai déjà pensé! Ça a l'air qu'on pouvait le faire, mais dans ces pays-là, ça vaut pas la peine». Elle invoque le fait que les tarifs des femmes «locales» sont très bas dans les pays pauvres.

Au demeurant, si des victimes de traite peuvent être envoyées aux États-Unis, l'inverse semble plus rare, car les revenus de la prostitution seraient moins élevés au Québec⁶:

Aux États-Unis, tu vas avoir des villes comme Las Vegas, New York, c'est des places que j'ai connu des filles qui travaillaient là-bas, c'est très, très payant. Parce qu'ils donnent de l'argent sur les stages, ça rapporte encore plus. (Caroline)

Ça vaudrait pas la peine, une femme qui part des États, de venir ici pour être masseuse. [...] Si elle partait des États pour être ici, il faudrait qu'elle soit danseuse, escorte. Escorte de luxe, là, dans les pages jaunes ou danseuse cinq

6. Exception faite, possiblement, d'événements tels que le Grand prix de Formule 1 qui attire à Montréal son lot de femmes prostituées.

étoiles comme Chez Parée. Tu comprends ? Là, ça vaudrait peut-être la peine, sinon il y a trop d'argent à faire là-bas pour venir ici. [...] un bon pimp qui l'enverrait travailler, ça serait pas ici, ça rapporte pas assez. (Caroline)

Par ailleurs, il semble que les *pimps* ne puissent généralement pas «booker» eux-mêmes, que ce soit auprès des chauffeurs ou des répartiteurs dans les agences de placement de danseuses.

Jamais [Édouard] n'est venu dans un bar où je travaillais. Puis, je faisais affaire avec [X], une agence de chauffeurs, [X] puis [Y], une autre agence de chauffeurs qui ont pas le droit de... Tes chums, qui tu veux, ils ont pas le droit d'embarquer avec toi. [...] Il pouvait pas même venir me porter quand je travaillais. (Caroline)

Selon certaines informations, ils ne seraient pas non plus les bienvenus dans les bars de danseuses. Cette «politique» viserait à réduire les situations problématiques. Si tel est le cas, on peut se demander dans quelle mesure cela ne contribue pas à maintenir avantageusement les *pimps* dans l'ombre. Selon Julie, les *pimps* n'auraient d'autant pas intérêt à se faire identifier comme tels par les autres filles dans les établissements où leurs recrues exercent ou dans les agences, que cela pourrait nuire au «business». Pourtant, Noémie affirme que les proxénètes pullulent dans certains bars, où «toutes les gangs de rue sont [là] qui font tout pour recruter des filles». Caroline témoigne avoir souvent vu «le *pimp* rentrer foutre la volée à la femme, dans le club». Audrey rapporte également la présence de Ben au club, la plupart du temps lorsqu'elle y danse.

Quoi qu'il en soit, les proxénètes demandent donc aux femmes de faire les démarches requises – en leur présence – afin d'être envoyées par les agences «dans les clubs à gaffe ou dans les clubs *straights*», c'est-à-dire avec ou sans pratiques prostitutionnelles outre la danse-contact ; «Peu importe lequel tu veux, affirme Caroline, ils te trouvent une place».

Il me disait : «Il faut que tu appelles à ce numéro-là.» Puis il faut que tu dises que tu veux danser puis eux, ils vont t'aider». Fait que là je prenais le numéro, il restait à côté de moi, j'appelais, il me disait quoi dire [...]. (Julie)

Les agences obligent généralement les danseuses à recourir aux services d'un chauffeur qui vient les chercher à leur domicile vers 19 heures pour les conduire au bar. Il revient ensuite les chercher à la fin de leur «shift», vers trois heures du matin, le tout aux frais des danseuses elles-mêmes.

...le chauffeur, lui, il a pas d'affaires avec le club. Ils sont affiliés ensemble, mais c'est deux choses séparées. Fait que mettons pour le chauffeur, s'ils m'envoient de Montréal à Montréal, c'est 15-20 piasses. Comme un taxi, dans le fond. Si je m'en vas d'ici à Marieville, ben ça peut être 40-50 piasses. Ça dépend. (Julie)

Une autre figure importante assurant le bon fonctionnement de l'industrie du sexe est le «*dispatcher*» de l'agence, celui ou celle qui prend notamment les appels des clients et réserve les chauffeurs. En ce qui concerne les agences de placement de danseuses, on parle plus volontiers de «booker» : «Ils te disent, mettons : «Là, c'est bon» ou «Là, c'est pas bon ces temps-ci. Veux-tu aller à gaffe ? Tu veux aller à dix ? Où tu veux aller ? Dans quel coin ? «». Puis, ils disent où je dois aller. Un coup que tu sais où aller, tu n'as plus besoin d'eux» (Audrey).

À la recherche de clients pour financer sa consommation de crack, Audrey avait repéré une petite annonce plutôt vague dans un quotidien montréalais – «Dans le *Journal de Montréal*... J'veux dire, y'en a dans tous les journaux [...] Bienvenue aux nouvelles venues... quelque chose de même». Audrey ne savait pas trop à quoi s'attendre en appelant au numéro indiqué. Il s'agissait en fait d'une agence qui la place comme escorte durant une période d'environ trois mois. Elle trouve par la suite une agence pratiquant des tarifs plus lucratifs.

L'expérience d'Audrey ou de Noémie confirme avec quelle facilité une femme, mineure ou majeure, «pimpée» ou non, débutante ou non, peut trouver des clients par l'intermédiaire des nombreuses annonces placées par les agences – ou des proxénètes prétendant détenir un tel commerce – dans les journaux dits généralistes, sans compter le recrutement orchestré via Internet. Ces faits illustrent le rôle des médias dans l'exploitation sexuelle à des fins commerciales, tel qu'exposé au chapitre 3 dédié aux facteurs favorisant la traite.

8.4.3 L'exploitation sexuelle dans les bars de danseuses nues

8.4.3.1 « Du sperme sur les rideaux » : les bars à gaffe

Comme nous l'avons vu, les proxénètes comptent sur les agences de placement pour placer « leurs » femmes et indiquer quels bars de danseuses sont ou non « à gaffe ». Si la distinction entre clubs « à gaffe » ou « A+ » et « straight » peut apparaître artificielle, tant l'offre de sexe tarifé s'est généralisée depuis quelques années dans les *strip clubs* du Québec, particulièrement depuis la légalisation des danses contacts en décembre 1999, il reste que pour les principales concernées, une telle nuance s'impose. Ce qu'elles appellent la danse *straight* qui interdit tout contact physique entre le client et la danseuse apparaît désormais très rare. La danse-contact (*lap dance*) est désormais la norme, qui implique des attouchements et un contact de nature sexuelle. Pourtant, des danseuses considèrent que plusieurs bars de danses-contact ne sont pas à gaffe comme tels, c'est-à-dire prévus pour y abriter des fellations ou des complets. « Dans un bar à gaffe, souvent, il n'y a pas de *stage*, et tu as trois chansons pour faire venir [éjaculer, NDLR] un client » affirme Geneviève, une ex-danseuse rencontrée informellement⁷. « Le mot se passe parmi les danseuses », en ce qui concerne les conditions d'exercice dans tel ou tel bar, et s'il est à gaffe ou non ; « pour les danseuses, c'est une distinction très importante », ajoute Geneviève, faisant écho à la fréquence à laquelle nos répondantes y font référence.

Or, les récits des répondantes montrent bien que l'accès à ce type d'information par l'intermédiaire des agences n'est ni systématique ni fiable. Les propos ci-dessous mettent notamment en lumière comment se retrouver dans un bar erronément ou trompeusement catégorisé accroît la vulnérabilité des danseuses qui veulent fréquenter des bars *straight* :

Habituellement quand c'est à 10, c'est une petite cabine avec un tabouret. Pis là tu danses. Les autres à gaffe, habituellement c'est beaucoup plus gros. T'as un siège. Tu vois la différence si tu vas dans des bars ... Des fois ça peut être trompeur, pareil. C'est comme un moment donné, je suis allée dans un bar de danseuses [...]. Pis là-bas, c'est pas supposé être à gaffe. C'est tout des rideaux, pis y'avait plein de sperme mais c'est pas supposé à être à gaffe, tu comprends ? C'est ça qui me dégoûte. Il y a plein de sperme sur les rideaux ! Comment ça ? (Audrey)

Certains actes prostitutionnels se déroulent dans les isoloirs ou dans une cabine attitrée à la danseuse tandis que des établissements proposent également aux clients la location à l'heure de chambres généralement situées à l'étage pour les « complets ».

En bas, il y a la fellation, la masturbation, qui se font dans l'isoloir. Le complet se fait dans une chambre qui est en haut du club, que eux ont fait une entente : une partie, c'est pour le club, une partie, c'est pour louer. Quand t'avais un complet à faire pour un client, là, le client, il payait la chambre [...] Quarante dollars. C'était pour une heure, c'était même pas pour la nuit. Il y a pas de chambre pour la nuit à ce prix-là. Plus ton « complet » qui se fait dans la chambre. (Caroline)

Il existe ainsi des clubs jugés moins *sélects*, qui ne s'adressent pas à la « danseuse cinq étoiles comme Chez Parée », comme le formule Caroline pour souligner la hiérarchie des statuts, mais aux femmes comme elle, moins conformes aux canons en vigueur. Certains établissements s'apparentent même à de vrais cloaques : « Tu peux même pas imaginer. [...] c'était vraiment, vraiment... même pas accueillant pour un chien ! » déplore Caroline à propos d'un bar où elle a été envoyée.

Notons que cette distinction entre bars *straight* et bars à gaffe génère aussi une sorte de hiérarchie entre les danseuses, séparant celles qui perçoivent le *striptease* comme une forme de divertissement et les autres,

7. Nous nous sommes entretenues avec Geneviève lors du Tribunal populaire sur l'exploitation sexuelle commerciale. Il s'agit d'un événement organisé par la CLES qui s'est tenu à Montréal du 18 au 20 mars 2011. Voir http://www.lacles.org/index.php?option=com_content&view=article&id=264:les-participantes-du-tribunal-populaire-se-prononcent-massivement-contre-lindustrie-du-sexe&catid=24:actions-&Itemid=14 (consulté le 1^{er} novembre 2012)



les danseuses à gaffe, c'est-à-dire les « prostituées ». Pourtant, les frontières s'avèrent poreuses, du point de vue des expériences communes à ces deux « catégories » de danseuses, en ce qui a trait, notamment, à la stigmatisation sociale, au harcèlement et aux agressions sexuelles, aux stratégies d'adaptation telles que consommation d'alcool ou de drogues, état de dissociation⁸, tendance à garder le secret sur leur activité vis-à-vis de leurs proches, etc. (Lewis et Maticka-Tyndale, 1998). Enfin, la transition qu'effectue nombre de femmes du striptease à la « gaffe » ou à l'escorte, voire à la prostitution de rue, tend à démentir les frontières entre ces activités, d'autant que la danse-contact peut être considérée comme un « prologue à la prostitution » (Dworkin, 2012). Les clients, eux, ne s'embarrassent certes pas de ces nuances, et les consommateurs de danses contacts en veulent toujours plus pour leur argent, surtout depuis l'augmentation de dix à quinze ou vingt dollars la danse (une chanson). Les clients ont par exemple recours à diverses stratégies pour attirer les danseuses sur leur pénis exposé ou les retenir physiquement de manière à les pénétrer (voir Lewis et Maticka-Tyndale, 1998). Le brouillard entourant la distinction clubs à gaffe vs clubs *straight* semble donc s'être obscurci depuis une dizaine d'années, depuis la légalisation des danses contacts, au détriment des femmes qui y sont exploitées.

8.4.3.2 Monnayer l'exploitation des danseuses nues

La tarification des différents actes prostitutionnels varie selon la catégorie d'établissement et son type de clientèle, ainsi que selon l'apparence des danseuses qui y exercent, les prothèses mammaires constituant un prérequis :

Quand j'ai commencé [au milieu des années 2000, NDLR], c'était 120 le complet, 80 la fellation puis 60 la masturbation. Tout dépendant des clubs que tu vas. Chez [Établissement Y], c'était plus cher que ça. Tu faisais pas loin de 200 ton complet. Ça a toujours été pareil pour la pipe : 100 ou 80 pour la pipe. Puis 60 ou 80 pour la masturbation, tout dépendant du niveau du club où tu vas. Puis le niveau de filles qui est là. Plus que c'est des poupounes... [...] Toutes des filles, la même sorte de grandeur, le même style de fille, puis la plupart des filles là-bas avaient les seins refaits. (Caroline)

Dans sa pratique régulière, Julie estime qu'elle rapportait environ 1 500 \$ par soir en faisant de la prostitution dans les bars. Les prix en vigueur étaient de 140 \$ pour un « complet », 80 \$ pour une fellation et 20 \$ la danse. Un complet dure environ le temps de deux ou trois chansons, soit une quinzaine de minutes.

J'aimais pas faire des pipes. [...] Ben, j'aimais rien faire dans le fond, mais si on parle dans ce temps-là, j'aimais mieux quand mon argent se faisait plus vite. J'avais fini plus vite dans le fond. Un coup que j'avais 800 piasses, là, je savais que c'était assez. Je pouvais me calmer, prendre un verre. (Julie)

Julie pouvait faire un, deux ou trois complets en une heure, parfois une douzaine dans sa soirée, généralement des rapports sexuels vaginaux. Comparativement aux fellations, la plupart des danseuses rencontrées préféraient faire des complets vaginaux, parce que l'argent à rapporter au proxénète se gagne plus vite. Certaines danseuses acceptent les pénétrations anales dans les isoloirs ou dans les chambres, en majorant si possible les tarifs d'environ une centaine de dollars. Parfois, le client sollicite la danseuse pour une nuit entière :

Ça m'est arrivé souvent ; le client, il me dit : « Combien tu me charges pour venir passer la nuit avec moi ? » « Bien, moi, je pars avec toi à trois heures puis à neuf heures, je suis partie, puis c'est mille piasses ». (Julie)

Par ailleurs, il est coutumier que les danseuses payent un « service-bar » à leur arrivée dans un établissement, sans toujours pouvoir expliquer qui empêche cette redevance obligatoire pour avoir accès aux clients :

8. La dissociation est un état dans lequel un individu se déconnecte de la réalité, avec un sentiment d'effectuer des actions de façon automatique, habituellement pour faire face à des situations douloureuses ou traumatiques.

... au doorman... Non, non à la barmaid. Dans le fond, c'est un peu connecté, là! Mais je pense que ça va à la barmaid, pour le service du bar. Mais on n'a pas de verres gratuits. J'ai jamais compris le service-bar! (Audrey)

Après son importante perte de poids, Caroline a désormais accès à des clubs qu'elle juge plus *select* ou bien situés, qui rapportent effectivement plus à son proxénète, bien qu'il en coûte davantage en termes de service-bar :

[Établissement X], ça coûtait une fortune, travailler là-bas. Il fallait déjà que tu avances 100 piasses quand tu rentrais. Avant de faire ton argent! [...] Mais l'avantage du [Établissement X], c'est que t'es pas loin de l'armée, de la base militaire. Le vendredi, samedi, il y avait beaucoup de gars d'armée qui étaient là. Veux, veux pas, c'est des gars qui voient pas tout le temps des filles. Ça dépense, ça dépense. (Caroline)

Selon les témoignages, le service-bar oscille donc entre 50 et 100 dollars dans ces clubs où « on fait des choses dans l'isoloir » tandis que dans les endroits « où c'est juste des danses à dix », il en coûte dix ou vingt dollars aux danseuses. Le montant de cette contribution au mystérieux destinataire⁹ varie considérablement selon les établissements, avec une forte majoration dans les bars « A+ » ou « à gaffe », qui abritent des activités jugées prostitutionnelles par les danseuses – fellation, masturbation, rapport sexuel complet, etc.

8.4.3.3 Des contingents de danseuses nues sur les routes du Québec

Les déplacements d'un bar de danseuses à l'autre, dans la région de Montréal, au niveau du Québec, voire du Canada ou de l'étranger, apparaissent inhérents à la pratique de la prostitution dans ce milieu. Les femmes prostituées sont continuellement déplacées de bars en bars. « J'ai vu des filles, moi, je travaillais dans le fin fond de l'Abitibi puis je retournais, on va dire, dans le Bas Saint-Laurent qui est opposé, puis je les revoyais », témoigne Caroline. Elles sont expédiées de régions en régions pour assurer des revenus plus élevés aux proxénètes qui misent sur l'attrait des clients pour la nouveauté.

Moi, je restais jamais longtemps à une place. C'était pas long, j'allais à une autre place, il y avait des nouveaux clients puis ça va vite. Mais, tu sais, il y a des avantages dans ça, parce que, oui, tu as de nouveaux clients, tu fais plus d'argent mais dans tes anciennes places tu as tes clients réguliers que, eux, ils te font faire de l'argent. (Caroline)

La cadence est harassante, les danseuses en déplacement doivent généralement être en fonction de 15 heures à 3 heures du matin, une ou deux semaines d'affilée, parfois plus. Ainsi, Anastasia et Sophie, expédiées dans une grande ville canadienne pendant plusieurs mois, doivent faire de la prostitution sept jours sur sept, une semaine à huit heures par jour et la suivante à quatorze heures par jour.

Les *pimps* déplacent également leurs recrues pour les isoler et éviter de les perdre au profit d'un autre proxénète ou d'un client entreprenant. Luc raconte comment il a amorcé une relation avec une danseuse qui a conséquemment été envoyée à New York par son *pimp*. Sans identifier la traite comme telle, il constate lui aussi que les femmes prostituées font des « rotations » de ville en ville :

...dans un club, elle m'a emmené à l'écart et elle m'a embrassé. J'étais supposé aller la chercher le lendemain. J'étais bien naïf et elle n'était déjà plus là : le gars l'a mise dans une autre ville. Je pense qu'elle est allée à New York. Je suis même allé à New York pour voir si je ne la voyais pas, c'était impossible, et je ne l'ai plus jamais revue. Ils ne niaient pas [...] C'est un business, il n'y a pas d'éthique là-dedans. Aussitôt qu'il va sentir que son produit peut se faire enlever, il va la changer de ville immédiatement. Elle a juste à faire un téléphone dans une cabine téléphonique... Aussitôt qu'elle a un comportement moindrement... [...] Il ne va même pas essayer de vérifier si elle voit vraiment quelqu'un... Ils font des rotations, je sais qu'il y a beaucoup de filles qui travaillent à Montréal – je ne sais pas si elles sont trafiquées – mais elles font des rotations de ville. C'est la meilleure façon pour qu'elles ne se créent pas de contacts, qu'elles ne se créent pas d'amis... (Luc)

9. Nous avons de bonnes raisons de penser que le service-bar ne va pas à la barmaid mais bien au propriétaire du club, souvent via le disc-jockey (DJ). Selon un document édité par l'organisme Stella, cette somme « est redistribuée aux portiers, au DJ, aux barmaids et aux serveuses » (Boucher, 2003: 12).

En ce qui concerne l'organisation des déplacements hors de Montréal, les « filles » se rejoignent généralement à l'agence de danseuses et partent à plusieurs pour économiser sur les frais de chauffeur : « Tu t'en vas à cinq dans une grosse camionnette... Au Nouveau-Brunswick, c'était dans un autobus. On s'en allait en autobus, on était douze filles ». « Pas un autobus public », précise Julie, avant d'expliquer comment se déroulent les déplacements de tels contingents de danseuses vers les autres provinces canadiennes :

Puis là, on partait, on faisait douze heures de route, mettons, puis là, on arrêtait pour manger une fois. Tu dors là-dedans puis quand t'arrives là-bas, les filles se séparent parce qu'on s'en va pas toutes au même club. Il y en a qui s'en vont à Moncton, il y en a qui s'en vont à Tracadie. Puis mettons qu'on est là deux semaines, des fois, on fait des échanges. (Julie)

Caroline explique pour sa part que les clubs situés dans des régions éloignées de Montréal lui assuraient l'hébergement et payaient parfois son transport aller-retour, ainsi qu'un montant de base pour la semaine, de l'ordre de trois cents dollars. Il arrive souvent que les frais de transport soient déduits de cette somme forfaitaire. Malgré les coûts élevés des chauffeurs d'agence, les proxénètes interdisent à leur recrue d'utiliser les transports en commun pour se déplacer : « Il m'aurait jamais "shippée" dans un bus », affirme Caroline « [Édouard] voulait être certain que je me rende du point A au point B ». Paul, ex-chauffeur, souligne qu'en recourant aux services d'un chauffeur, les agences d'escortes « peuvent plus contrôler les allées et venues, un taxi ils ne peuvent pas ». Prétendument à son compte, Jorge, quant à lui, conduit Noémie dans tous ses déplacements.

Selon Julie, certains établissements offrent des chambres aux danseuses, parfois individuelles, parfois doubles ; certains ont des dortoirs pour huit femmes. Ces chambres servent parfois aussi aux clients mais les danseuses préfèrent qu'elles soient exclusivement réservées à leur propre hébergement, quoique cela ne dépende pas d'elles. La « gammick » se charge de tout organiser...

8.4.4 Le monde de l'escorte, loin du glamour

Toutes les victimes d'exploitation sexuelle dont nous avons étudié les propos et qui ont été prostituées dans les *strip clubs*, ont également fait de l'escorte. Éreintées par le milieu des bars, plusieurs acceptent de se tourner vers l'escorte, activité généralement « proposée » comme alternative par le *pimp*. Cette pratique est parfois présentée comme moins pénible et moins stressante que la prostitution dans les bars, dans la mesure où, comme le formule l'une d'elles, « Tu rentres, tu fais ta job, tu ressors ».

8.4.4.1 L'escorte en formule « recevoir »

La plupart des escortes fonctionnent avec des agences, notamment pour faire du « recevoir ». Dans le vocabulaire de l'escorte, le « reçu » ou « recevoir » (ou *incall*) signifie la prostitution dans une chambre d'hôtel ou un bordel : « T'attends les clients. C'est une demi-heure ou une heure », résume Noémie. Les hommes retiennent le plus souvent la formule d'un acte sexuel « complet » à environ 80 dollars la demi-heure. Noémie explique le procédé utilisé par Jorge pour appâter la clientèle :

Tu mets une annonce dans le journal, principalement *La Presse*. Ensuite de ça, les appels rentrent, c'est moi qui les prends. J'ai à dire de quoi on a l'air, c'est combien, où on est situées. Si finalement il se décide à venir, il vient, parce que souvent ils prennent des rendez-vous, mais ils viennent pas tout le temps. C'est 80 \$ pour 30 minutes, on n'a pas beaucoup d'heures [de clients pour une heure, NDLR] [...]. Le client arrive et demande ce qu'il veut, en général, une relation complète.

Jorge fonctionne avec sa prétendue agence, le plus souvent avec deux femmes. L'une fait de la prostitution dans une chambre et l'autre prend les appels des clients.

Moi j'étais au téléphone, la fille, elle travaillait. Elle mettait l'argent dans le tiroir et à la fin de la soirée, ils calculaient tout, Jorge et elle. Ils séparaient ça à deux, ils payaient moitié moitié la chambre, etc. [...] Pour les reçus, c'est moi

qui prend les appels, parce que ça doit être une fille qui a une belle voix et tout ça. L'autre, elle est occupée, elle fait client après client. (Noémie)

Le client bénéficie parfois de « présentations » des femmes disponibles pour l'aider à faire sa sélection : « Il a la ligne de filles devant lui. Il choisit qui il veut. Le tour est joué ; tu t'en vas dans une chambre » (Caroline).

J'ai déjà été dans des places de « recevoir » où on était cinq, six filles, puis que le client rentrait dans l'appartement puis que les filles se présentaient une à une, puis on était devant lui. Il y a d'autres agences que j'ai faites que les filles se présentaient, mais le gars était dans la chambre. La fille y allait se présenter, elle ressortait. Le gars avait pas à choisir devant tout le monde. (Caroline)

Certaines agences fonctionnant 24 heures sur 24 exigent que les escortes demeurent disponibles en tout temps pour les éventuels clients : « Tu te faisais réveiller n'importe quand pour un client, que ce soit le jour, la nuit, qu'il y ait déplacement ou recevoir ». Il arrive donc aux escortes de rester sur place, regroupées dans ce qu'elles décrivent comme un appartement ou une maison, pendant trois ou quatre jours d'affilée.

8.4.4.2 L'escorte en mode « déplacement »

L'autre mode d'opération des escortes est le déplacement (ou *outcall*), c'est-à-dire qu'elles se rendent au lieu fixé par le client, ce dernier déboursant entre 120 et 200 \$ l'heure en moyenne. Audrey fonctionne avec une agence d'escorte qui demande 120 \$ de l'heure à son client, puis avec une autre qui en exige 140, puis avec une autre encore où le tarif horaire s'élève à 200 \$. Dans un cas comme dans l'autre, l'agence garde 50 % des montants qu'elle fixe selon des règles tacites : « Ça dépend de la fille – explique crûment Audrey. Les plus droguées et les plus laides, c'est plate à dire, elles font les agences à 120... Des fois y'en a deux belles dans les agences qui font tout l'argent ».

L'escorte attend toute la nuit les appels du « dispatcher » dans la voiture du chauffeur qui la conduit – à ses frais – dans des résidences privées ou dans des hôtels. Paul, qui a un temps été chauffeur pour une agence d'escorte, explique le mode de fonctionnement habituel :

C'est l'agence qui me disaient « tu vas à telle adresse », des fois j'arrivais, et j'avais deux ou trois filles à aller chercher, des fois c'était une. Beaucoup de filles vont travailler à l'extérieur de la ville. Les appartements, c'est plus Montréal. L'escorte, elle va chez le client, et tu attends.

Nous savons que des hôtels sont directement de mèche avec les agences pour offrir des actes prostitutionnels sur place à leur clientèle, des motels bas de gamme ou établissements offrant des locations de courte durée jusqu'au haut de gamme¹⁰.

Tu te promènes en auto, tu t'en vas chez la personne ou dans les hôtels. Un dispatcher appelle le driver pour qu'il aille te reconduire. À un moment donné, j'avais essayé... Y'a une place, c'est [l'hôtel Y] à Longueuil. C'est de l'escorte, mais sur place, dans les chambres. [...] un service d'escorte sur place, ça veut dire que les gens qui viennent dans l'hôtel, qui veulent des filles, je pense qu'ils font affaire avec la réception, d'après moi, oui. [...] dans tous les hôtels, quasiment, y'en a un. [...] Ils payent sûrement une cut à la réception... (Audrey)

10. Des agences suggèrent ainsi différents établissements de toutes catégories à leur clientèle, via leur site Internet. Par exemple VIP Escort Montreal, une agence qui dit se spécialiser dans un service d'élite pour des clients prêts à payer le prix fort pour des « perles » qui peuvent leur rendre visite dans des chambres d'hôtel de luxe sur la base d'un séjour d'une durée minimale de deux heures (« *these Pearls are visiting the High End Hotels on a pre-booking basis for a minimum duration of 2 hours* »). www.vipescortmontreal.com (consulté le 30 mars 2012)



8.4.4.3 L'escorte moins lucrative que la gaffe dans les bars

Contrairement aux idées reçues, du point de vue de nos répondantes, les revenus générés par la pratique « ordinaire » de l'escorte s'avèrent généralement inférieurs à ceux qu'elles obtiennent en faisant de la gaffe dans les clubs de danseuses et ce, à cause de la commission prélevée par l'agence, de l'ordre de 50 % :

Faire escorte, c'est ça qui est le moins payant parce que c'est 70 piasses de l'heure. Moi je fais 140 piasses en deux chansons. Non, escorte, là, c'est le pire. C'est le pire, pire, pire. (Julie)

Tu fais quatre « complet » à 150 piasses, tu payes 50 piasses ton service-bar, 50 piasses ton chauffeur : 100 piasses de parties, t'as quand même 250 piasses juste à toi. Pour faire ce montant-là, une escorte, bien, il faut qu'elle en fasse des clients ! (Caroline)

L'escorte peut néanmoins augmenter ses revenus en faisant des « extras », sur lesquels l'agence ne perçoit rien et qui constituent donc des profits nets pour les proxénètes. Les extras incluent tout ce qui n'est pas pénétration vaginale « classique », de la fellation sans préservatif à la pénétration anale, en passant par les baisers et le cunnilingus.

[...] qu'est-ce qui est extra, ça va dire tout ce qui n'est pas pénétration, o.k. Pénétration, tu fais toujours avec condom. Peu importe où tu vas. Non, y'a du « J-Free » que ça, c'est tout compris, non condom. Une fille « J-free », c'est une fille qui se fait anal, manger, embrasser, plus souvent les « J-free », c'est des femmes qui font l'amour (sic) sans condom. Ça, c'est un prix stable pour tout ça. (Caroline)

Au demeurant, il n'est pas rare que des clients sollicitent les danseuses pour « faire d'autres choses à l'extérieur du club »¹¹, après leur *shift* ou lorsqu'elles sont « en congé ». Julie raconte par exemple qu'elle « faisait » un client régulier le dimanche après-midi, de l'argent qu'elle juge plus facilement gagné que dans un bar, dans la mesure où il n'y a pas de commission (50 %) à payer à une agence d'escorte, le proxénète empoche toute la somme.

Toutefois, outre la question des revenus jugés insuffisants, Julie dit avoir cessé d'être escorte pour faire seulement de la gaffe dans les bars, estimant que cela suppose moins d'intimité avec les clients :

[L'escorte] C'est trop personnel, c'est trop... Tu sais, t'arrives dans une chambre d'hôtel que le client a payé puis il faut que tu te colles dessus. Tu sais, dans un club, c'est différent, t'es pas obligée de te coller sur le gars [...] C'est plus toi qui décides qu'est-ce que tu fais, comment ça va marcher, tandis que quand tu es escorte, c'est plus le client puis c'est pas trop le fun, là. (Julie)

Les propos recueillis témoignent ainsi d'une toute autre réalité que celle des « call-girls » de luxe à 1 500 ou 2 000 \$ la nuit qui défraient régulièrement la chronique, notamment parce qu'elles impliquent des clients célèbres. Luc nourrit ce mythe d'une élite de « belles filles » qui font de l'escorte et ne conservent que quelques clients fortunés pour les entretenir :

[...] des belles filles il n'y en a pas tant que ça là-dedans. Quand elles sont vraiment belles, elles se pognent des gens très riches qui peuvent les garder, qui tombent en amour. Puis qui les gardent. Quand je dis des gens riches, c'est des gens riches. [...] Ce que les filles coûtent pour lui, c'est rien.

8.4.4.4 Escorte ou danse ou salon : une même industrie

Considérant la difficulté avérée d'obtenir des entretiens dans ce milieu, nous n'avons pu recueillir que peu de données empiriques sur les salons de massage ; l'essentiel concernant les bars de danseuses et l'escorte. Nous avons néanmoins rencontré Olga, une masseuse d'origine russe, dont la trajectoire a été présentée au chapitre précédent et dont le témoignage, même ambigu, offre un regard « de l'intérieur ». Au demeurant, qu'elle survienne dans le milieu de l'escorte en formule « *incall* » ou « *outcall* », dans les bars à gaffe ou

11. Témoignage d'Audrey lors de l'interrogatoire par la Couronne, à propos d'un client qui lui avait donné sa carte à cet effet.

straights, dans les salons de massage ou ailleurs, l'exploitation sexuelle se décline dans toute une gamme d'actes prostitutionnels souvent accomplis par les mêmes femmes.

Plusieurs répondants et répondantes considèrent que, escorte, danse ou salon, «c'est le même monde», sous-tendant, d'une part, la mobilité des femmes exploitées intrinsèque à la prostitution et, d'autre part, que les pratiques de sexe tarifé dans les salons de massage constituent incontestablement l'un des maillons de l'industrie du sexe pour les trafiquants :

J'ai des connaissances dans les salons de massage puis, à part de ça, c'est le même monde. Souvent, les places de massage, c'est des escortes qui font escorte mais qui vont faire masseuses ou qui ont été masseuses et qui vont aux danseuses, tu comprends ? C'est tout dans le même milieu. Souvent les filles ont fait les trois. C'est le même milieu, la même clientèle puis c'est la même fille qui fait la ronde. (Caroline)

Employée par un salon, Olga déplore la mauvaise réputation des masseuses, associées de facto au milieu de la prostitution dans l'imaginaire collectif :

Sometimes we stand up and smoke outside and some guy stop to go to drink and say: "Ah! give me massage and masturbation". I'm not doing this. Because maybe he goes... I know... maybe 80 % in Montreal do this [...] My place, I don't know. I know not masturbation no. I worked in one place, I know they do this. Maybe work 10 girls, maybe 3 not doing this, 7 doing this. Not in my business.

Parfois nous sommes dehors à fumer et des hommes qui vont boire nous interpellent : « Hey ! Fais-moi un massage et une masturbation ». Je ne fais pas ça. Peut-être qu'il va... Je sais... peut-être que 80 % des masseuses le font [...] Le salon où je travaille, je ne sais pas. Je ne suis pas au courant pour la masturbation. J'ai travaillé à un endroit, je sais qu'elles faisaient ça. Sur les dix filles qui travaillaient là, peut-être que 3 ne le faisaient pas et 7 le faisaient. Pas où je travaille maintenant. (Nous traduisons)

La jeune femme d'origine russe ajoute que travailler dans un salon de massage n'est pas « normal » à ses propres yeux, voire honteux, et qu'elle ne veut pas que quiconque soit au courant : « *I not want somebody know me work in this place* ». Elle travaille dans un salon de massage qui s'affiche – sur son site Internet – comme un commerce offrant un service « discret, efficace, sensuel, relaxant, professionnel (sic) ». L'ambiguïté de la publicité laisse la jeune femme perplexe. Olga avait d'ailleurs longuement hésité avant d'accepter de travailler dans ce lieu :

I not want to go. [...] It's massage place and many massage place that are not massage. I scared to go to this and I not want to go because I know many people who go... Russian people start doing this for money.

Je ne voulais y aller travailler. [...] C'est un salon de massage et beaucoup de salons de massage ne font pas que du massage. J'avais peur d'y aller et je ne voulais y aller parce que je sais que plusieurs personnes qui y travaillent... Des Russes commencent à faire ça pour l'argent. (Nous traduisons)

Olga nie offrir des « extras », c'est-à-dire du sexe tarifé. Elle admet qu'il y a beaucoup de prostitution dans les salons de massage et qu'il s'en pratiquait au salon où elle exerçait auparavant et où elle gagnait environ le double de ce qu'elle gagne actuellement, sans expliquer pourquoi. Elle soutient que ses clients réguliers savent à quoi s'en tenir et ne lui en réclament pas, contrairement aux nouveaux venus, pour qui ce type de demande semble systématique : « *Clients who come always he not ask me, because he knows, but the first time always ask me, always* » / « Les clients réguliers ne me demandent pas plus parce qu'ils savent, mais quand ils viennent pour la première fois, ils me demandent toujours » (nous traduisons). Lorsque des clients lui demandent des relations sexuelles, elle dit refuser et leur demander de sortir, « *I not person like this* » / « Je ne suis pas une personne comme ça », répète-t-elle dans un anglais incertain. Olga n'apprécie pas les hommes canadiens car elle considère qu'ils veulent tous rencontrer des femmes russes pour solliciter des relations sexuelles.

Pour Paul, ex-chauffeur, il semble tout à fait évident que « les salons de massage, c'est de la prostitution ». Il lui est d'ailleurs souvent arrivé de conduire des femmes dans des salons en Ontario. Il a lui-même



payé pour des massages dits érotiques à plusieurs reprises et estime que les salons peuvent constituer un cadre propice à une pratique « structurée » de la prostitution.

Tu te fais masser et la fille va effleurer tes testicules à un moment donné dans le massage. Finalement, c'est assez évident... [Elle fait une] masturbation. [...] c'est sûr que c'est bien pour la détente. Je trouve que c'est encore mieux structuré pour les filles : il y a un horaire, il faut qu'elles se présentent, il y a une paye... (Paul)

Quant à savoir sous quelles conditions les masseuses ont des relations sexuelles « complètes » avec le client, Luc se montre peu disert : « Si elles sont vraiment obligées, moi, c'est sûr je n'aime pas ça. Elles demandent toujours un supplément pour une relation, c'est quatre fois plus pour coucher ».

Nous venons de préciser les conditions d'insertion de nouvelles recrues dans la prostitution et de livrer des repères empiriques sur le fonctionnement de l'industrie du sexe ainsi que sur la culture de violence et de criminalité qui y prévaut. Nous avons aussi exposé les différents leures auxquels les proxénètes ont recours pour tromper leurs recrues, les placer dans le système prostitutionnel et éventuellement les trafiquer. C'est alors que celui qui a stratégiquement revêtu les habits de l'amoureux protecteur pour attirer sa proie, se transmue en *pimp* violent, et ce, parfois dans des délais très courts qui varient de quelques heures à quelques semaines.

8.5 D'un amoureux protecteur à un *pimp* violent

Pour les filles, c'est des chums, puis y'en a, c'est vrai, ils vont en avoir juste une. C'est leur première, mais s'ils avaient la chance d'en avoir d'autres [recrues, NDLR], ils en auraient d'autres. (Julie)

Qu'ils en soient à leurs premières armes, comme Ben, ou présentés comme des prédateurs aguerris, comme Harry ou Jorge, le portrait brossé par leurs victimes met en relief le comportement vénal, la personnalité manipulatrice, contrôlante, voire sadique, de ces acteurs-clés du système prostitutionnel et de la traite. Les propos que les répondantes tiennent sur leurs *pimps* portent principalement les brutalités que ces individus leur ont personnellement fait subir ; violence sous toutes ses formes, physique, psychologique, sexuelle et, bien sûr, économique. Car l'argent constitue bien le nerf de la guerre.

8.5.1 L'argent, le nerf de la guerre

Qu'elle soit physique ou psychologique, le proxénète a d'abord et avant tout recours à la violence pour s'assurer que sa recrue lui rapporte des sommes conséquentes chaque soir, entre 500 et 1 000 \$, parfois davantage. Ainsi, Vincent séquestre Anastasia dans une chambre de motel et, après l'avoir battue, exige qu'elle se prostitue dans un bar de danseuses nues et rapporte entre 1 000 \$ et 1 500 \$ par soir. L'adolescente de quinze ans est prévenue que si elle n'atteint pas cette somme, il la battra à nouveau. Elle est aussi menacée de mort. Lorsque Vincent et son acolyte Xavier reviennent au bout de deux mois dans la ville où ils ont expédié Anastasia et Sophie, cette dernière est sévèrement battue faute d'avoir réussi à rapporter le 7 000 \$ par semaine que lui avait fixé Xavier.

Obnubilés par le rendement, les proxénètes imposent une cadence effrénée à leur recrue. Ainsi, non content d'exiger de Caroline un horaire de sept soirs sur sept dans les bars, Édouard lui demande fréquemment de faire des « double *shifts* », de midi à trois heures du matin. Faute de quoi, comme le formule la jeune femme, « [elle] mangeai[t] une volée ». Au minimum, elles doivent danser juchées sur de hauts talons et se prostituer quatre ou cinq soirs par semaine, de vingt heures à trois heures du matin, même quand elles sont menstruées : « Tu mets des éponges pour absorber, des éponges de mer, c'est lui qui m'en a parlé », explique Noémie dans sa déposition vidéo à la police. Julie ne peut quant à elle prétendre à un jour de congé supplémentaire sans causer la « frustration » d'Harry, « Puis si je tombais malade – ajoute-t-elle – là, c'était l'enfer, puis c'était la grosse affaire ! ».

Inquiète que son pseudo amoureux la quitte si elle ne gagne pas assez d'argent, Julie dit vivre en permanence dans une atmosphère de chantage émotif qu'elle juge parfois pire que les coups :

Eux autres, c'est tout des affaires d'argent : « Oh, je t'en veux pas... Inquiète-toi pas, je t'aime ! » [...] S'il y a trois jours de shift où je ramenais 300 piasses, il disait : « Julie, qu'est-ce qui se passe ? Il faudrait que tu fasses mieux, tu sais ». C'était tout de la manipulation [...] Puis là, si tu rentres pas plus d'argent, tu sais qu'il va peut-être disparaître pendant deux jours [...] Fait que là toi, tu stresses à ça parce que toi, tu veux le voir, parce que tu l'aimes donc. Puis t'essayes de faire de l'argent, mais plus t'essayes d'en faire, moins t'en fais. Fait que c'est une roue, c'est un pattern.

Mal à l'aise avec le démarchage à ses débuts, Caroline attend plutôt les clients au bar, au grand dam d'Édouard. Réalisant la perte d'argent associée à cette « passivité », aggravée par la consommation d'alcool de sa recrue, il « a pété les plombs » et l'a battue. C'est donc parce qu'elle a « mangé beaucoup de volées » – coups de poing, coups de pied avec des bottes à « caps » d'acier – que Caroline cesse d'attendre le client assise au bar et devient plus entreprenante. Les soirs où les affaires ont été bonnes, la jeune femme se réjouit : « Oh, fuck, c'est le fun, je vais passer une belle nuit ! ». Lorsque les clients se font plus rares, elle n'hésite pas à secrètement emprunter de l'argent pour éviter les coups. On peut imaginer la vulnérabilité que peut engendrer une telle spirale de dettes.

Quand t'en as mangé une « coupe », tu t'arranges pour avoir de l'argent. Tu sais, même il y a des journées je faisais pas d'argent, puis j'allais en emprunter à une fille que je travaillais avec pour être sûre d'avoir de l'argent (elle rit) une fois rendue à la maison. Parce que je savais c'était quoi, parce que lui, il déduisait qu'en tant d'heures, t'es supposée faire tant d'argent. Si en tant d'heures t'as pas tant d'argent, c'est à cause, pour lui, que tu t'es pognée le cul. Il se dit pas qu'il y a des journées dans un club que ça peut être très long, que tu peux sortir avec 100 piasses... si t'es chanceuse. [...] Y'a des journées que le club peut être vide. [...] T'attends, t'attends, t'attends. Mais toi, tu sais que ton temps avance... Il t'en faut de l'argent. Il t'en faut de l'argent pis si t'en as pas, tu sais qu'est-ce qui t'attend à la maison.

À chaque retour d'un *shift*, les recrues sont dépouillées de l'argent obtenu en faisant de la prostitution ; la plupart comprenant rapidement qu'il vaut mieux donner chaque dollar pour éviter d'être brutalisée. L'obsession d'Édouard l'amène d'ailleurs à régulièrement fouiller intégralement Caroline, pour vérifier qu'elle ne cache rien, ni billet de banque, ni numéro de téléphone d'un client ou d'un autre *pimp* par exemple :

Puis, à tous les soirs, que je rentrais à la maison, il faisait une fouille à nu. Dans le sens que je pouvais... Il fouillait ma sacoche, il me vidait les poches, il me faisait déshabiller. C'était rendu grave. [...] Pour vérifier que j'avais pas de numéro de gars. Vérifier que je lui avais tout donné mon montant. [...] le nombre de sacs qu'il m'a déchirés à cause de ça, parce que je me battais pour la garder puis qu'il l'arrachait, genre.

Soir après soir, Caroline subit également un interrogatoire serré, sur le nombre de clients qu'elle a fait, le type de « services » qu'elle a fournis, etc.

J'ai connu des filles qui étaient danseuses, même des escortes, qui ont des chums. C'est pas des pimps, des chums, là. Rentrées à la maison, elles disaient pas combien de clients elles avaient fourrés [...] Moi, je rentrais à la maison, il me demandait combien de gars j'avais faits, combien de ci, combien de ca, combien d'extra pour ci, combien d'extra pour ça. Puis, à la longue, c'était rendu vraiment dans les détails. Puis quand tu vis ta première fois comme ça puis qu'en plus à la maison il faut que tu l'expliques, tu te sens trois fois plus mal. Tu te sens comme un objet... un déchet.

Édouard établit même la nomenclature des « extras » que Caroline peut proposer aux clients. Il lui interdit par exemple d'accepter les pénétrations anales, alléguant vouloir préserver une « zone » d'intégrité sur le corps de celle qu'il prétend aimer :

...il m'avait dit ce que moi j'avais le droit de faire, ce que je n'avais pas le droit de faire. Comme moi, dans ma vie privée, je faisais anal avec lui, mais j'avais pas le droit de le faire dans le travail, dans le sens qu'il essayait de me faire croire que c'est le fait de vouloir garder quelque chose, tu comprends. Mais, je le sais que c'est pas ça, [...] il te fait accroire ça, [donc] tu te dis : « O.K., il me respecte ».

Au lieu d'une confrontation directe, certains *pimps* optent pour une subtilisation de l'argent à l'insu de la principale intéressée, par exemple durant le sommeil de cette dernière :

Je savais qu'il prenait l'argent, mais je le voyais pas. Mais en un moment donné, je l'ai pris sur le fait. J'avais une petite sacoche fourrure rose que je mettais mon argent dedans. Tu sais... Quand tu le sais, mais que t'es inconsciente pis fuckée... [...] j'étais comme : « Voyons donc ! Qu'est-ce tu fais là ? Regarde, je travaille pour mon argent ! ». (Audrey)

Questionné par Audrey, seize ans, qu'il avait acculée à la prostitution en prétextant le remboursement de ses dettes de consommation de crack, de marijuana et d'alcool, l'homme de dix ans son aîné lui a alors crié que l'argent leur appartenait à tous les deux, pour payer la nourriture, le logement, l'essence, etc. Au cours de la dispute qui s'est ensuivie, Ben a frappé Audrey et l'a menacée d'un couteau. Les jours qui suivent, l'adolescente vit tenaillée par l'angoisse, dans des conditions de séquestration et de dénuement : « J'avais rien. Même pas de linge. J'avais juste des joggings pour quand je rentrais chez nous et mon linge pour travailler, c'est tout ».

Notons qu'Audrey est encore active dans l'industrie du sexe au moment de notre rencontre et avoue ne pas avoir de recul sur son vécu de femme prostituée – contrairement aux autres répondantes. Son discours reflète la profonde intériorisation des valeurs de la « gammick » : il est émaillé de considérations autodéni-grantes, voire machistes ou qui banalisent le sexe tarifé et la marchandisation des femmes.

Malgré son expérience sordide avec Ben qui l'a leurrée, droguée, contrainte à la prostitution et qui s'apprêtait à l'envoyer à Niagara Falls ou dans le milieu de la pornographie, Audrey ne condamne pas unilatéralement l'industrie du sexe. Ainsi, elle établit une distinction entre les pratiques de son ancien proxénète qui prenait son argent sans rien lui offrir, et d'autres, certes plus rares, qui « investissent » dans leur(s) recrue(s) et « gèrent » leurs finances ou qui entretiennent une relation amoureuse qu'Audrey qualifie de sincère avec elle(s) :

Il faisait pas attention à moi. Y'en a des pimps qui font attention à la fille, c'est plate à dire mais y'en a. Ils prennent leur argent, ok, mais qu'ils l'investissent. Moi, j'en ai vu. Y'en a qui ont des maisons, qui ont 23, 24 ans. Je l'ai vu de mes propres yeux, pis le gars, il est très correct. Il prend son argent, oui, mais il l'investit. Pis c'est des Noirs. Il l'investit, pis moi je trouve ça correct. Si la fille est pas capable de gérer son argent... Elle va s'acheter... Mais c'est une infime partie, là ! Mais j'en ai vu au moins cinq, six dans ma vie [...] Mais moi, qui m'a déjà donné des coups, qui m'a fait fumer du crack, ça, c'est impensable ! Surtout à l'âge que j'avais. À n'importe quel âge, c'est impensable... Ça fucke une vie, là. C'est pas pour rien que maintenant je suis rendue comme ça.

Une des conséquences de l'appropriation de l'argent de la prostitution des femmes par les proxénètes est que cela leur permet de maintenir ces dernières dans un état de dépendance totale, voire de dénuement.

L'argent, je lui donnais au complet, finalement, étant donné qu'on vivait ensemble. Je manquais de rien. Quand j'arrivais, je lui donnais. Mais j'ai jamais eu d'argent dans les poches. [...] J'embarque dans l'auto, je compte l'argent, je lui donne. Ça a toujours été comme ça. [...] J'paye tout, j'paye le loyer, j'paye pour quand il va boire pour 300 piasses, quand il va scraper l'auto, les frais d'avocat... (Julie)

Au moment de son témoignage, le *pimp* de Noémie vient tout juste d'être arrêté par la police. Tout juste âgée de 20 ans, elle se dit criblée de dettes. Jorge a loué des autos au nom de Noémie, négligeant par ailleurs bien souvent d'en acquitter les mensualités, laissant s'accumuler les dettes. Même régime pour le paiement du loyer s'élevant à plus de 1 000 \$ par mois, des factures d'assurance, de câblodistribution, etc., et les frais d'arriérages s'additionnent. Si les comptes ne sont pas au nom de Noémie, ils sont ouverts sous un faux nom, celui de Jorge n'apparaissant jamais.

Vie commune ou non – ce qui n'exclut pas que les proxénètes puissent avoir plusieurs résidences avec différentes femmes – les recrues leur reprochent d'accaparer tout l'argent sans réelles contreparties. Ils ne « réinvestissent » qu'une petite partie des sommes extorquées essentiellement pour défrayer certains « coûts opérationnels », du type service-bar, chauffeur, tenues de « travail », bronzage, coiffure ou manucure :

Mettons qu'il était pas là le matin, quand je m'étais réveillée, il me laissait comme 60 piasses pour aller me faire bronzer. Je pouvais aller manger quelque chose [...] mais j'avais jamais plus que ça. Puis le soir, avant que je m'en aille travailler, il venait me donner de l'argent pour aller travailler. (Julie)

Comme d'autres, Caroline se demande encore où allait l'argent qu'elle rapportait, tant Édouard a peu « investi » dans sa recrue, et considérant qu'il n'avait pas d'auto et ne consommait pas de drogue. Hormis ses vêtements pour la prostitution, la mère de Caroline a ainsi toujours « habillé » la jeune femme.

[...] je pouvais faire peut-être à peu près 3 000 par semaine. À l'alentour. Trois mille, ça fait pas loin de 12 000 par mois. Pas d'impôt, là ! C'est à moi, mais je l'ai pas vu la couleur de cet argent-là. Tu comprends ? Il me la prenait, il payait mes cigarettes, mon chauffeur, mais je la voyais pas, cet argent-là (sic). (Caroline)

À son entrée dans l'industrie du sexe, Édouard avait convaincu Caroline que son passage dans la prostitution n'était que temporaire et qu'il n'y avait donc aucune raison de déboursier des sommes importantes pour « l'équiper ».

8.5.2 Un quotidien de violence sans témoin

Au-delà des questions monétaires, toute forme de résistance ou de désobéissance déclenche la fureur et les coups une fois le couple proxénète/recrue seul à seul.

...j'avais l'air bête. Puis là, le barman que je connais bien m'a dit : « Ah tu as l'air fâché ! » et [Jorge] de pas le prendre de se faire dire ça de sa femme. Donc, je le faisais chier, je lui gâchais sa journée, ça fait qu'on est rentrés à la maison et il m'a écrasé un cigare sur la main, bien comme faut. Il m'a dit : « Mets ta main là », sur le bras de vitesse, là où il m'a déjà pété la main cent cinquante fois et il a écrasé le cigare dessus ma main. C'était dégueulasse, ma peau était noire, ça a fait mal. (Noémie)

La plupart des proxénètes se montrent en effet extrêmement soucieux de ne pas attirer l'attention dans les lieux publics, surtout celle de la police. Noémie explique que Jorge est toujours aux aguets et qu'elle doit se comporter à l'avenant :

[...] faut que je regarde en avant, je ne peux pas pleurer, je ne peux pas être fâchée, je ne peux pas crier, je ne peux pas m'engueuler pour rien. Si je rentre en quelque part, faut que je rentre dans l'auto tout de suite, tu comprends, c'est toujours comme ça. Tu donnes pas ton adresse... tu sais là, toujours tout. Il voit une police dans la rue puis il est sûr que... Il est paranoïaque !

Julie se souvient qu'Harry l'a frappée à une occasion particulière, où elle avait refusé de lui donner de l'argent pour qu'il joue dans les machines. Devant son insistance, elle lui avait lancé une liasse devant tout le monde, rompant la sacrosainte règle de discrétion en public, en plus de manquer à son devoir d'obéissance.

Les proxénètes misent également sur la violence sexuelle pour obtenir ou maintenir l'asservissement de leur recrue à l'abri des regards. Après l'avoir sauvagement battue, Jorge viole Noémie, pour la punir : « il disait que j'aimais ça, les clients ».

Il a commencé par... coup de poing, coup de poing, coup dans le dos, m'étrangler, perdre connaissance, on recommence, coup de poing, coup de poing... Comment ça s'est passé, j'ai aucune idée, je me suis réveillée, le lit était plein de sang. Il m'a envoyée dans la douche à l'eau froide, je tremblais, je tenais plus... Après, il m'a obligée à faire l'amour.

Julie se remémore elle aussi avec émotion quand son « chum » l'a violée dans le lit « conjugal » :

Bien, c'est arrivé deux fois, peut-être. Une fois, je pleurais... Je me souviens, une fois, j'avais bu beaucoup puis il voulait... baiser, puis je pleurais, je pleurais, je pleurais, je pleurais puis il arrêtait pas, tu sais. On dirait qu'il aimait ça.

De fait, les propos des victimes regorgent d'exemples de ce recours aux coups pour s'assurer leur soumission et punir toute forme de résistance :

Il y a des jours je me levais, j'avais des bleus sur le cou, dans le dos, parce qu'il m'avait frappée dans la colonne vertébrale... Il me piquait avec des aiguilles, ces affaires-là, bizarres, que je me réveillais et puis je saignais, genre. (Caroline)

Il me l'a éteinte [une cigarette] parce qu'il a essayé de me brûler les seins puis j'ai mis ma main. Alors, il me l'a éteinte ici [montrant son bras]. Puis ça [montrant une autre cicatrice], c'est avec un couteau. (Caroline)

Si Caroline a pu recevoir des soins à l'hôpital, personne n'a été témoin de la violence que Jorge fait subir à Noémie. Pourtant, la liste des blessures infligées est longue :

Généralement c'est des coups de poing, c'est très rare les claques. Des coups de poing dans la face, des coups de poing dans le ventre, des genoux dans le dos, genoux dans le ventre, il m'étrangle jusqu'à ce que je perde connaissance. Il attend que je me réveille il me recrisse d'autres claques. Il peut m'étrangler deux, trois fois de suite. Il te pogne par en avant puis il te pogne par en arrière comme ça. Puis, écoute, il fait trois fois mon poids, je ne peux pas rien faire. Toutes les fois que j'essaye d'y en crisser une pour y montrer, « Regarde, arrête », c'est trois fois pire, tu es mieux de rien faire.

Il m'a écrasé un cigare sur la main. J'ai une dent cassée. J'ai une cicatrice ici, une autre au menton. Je me suis fendu la lèvre quand il m'a donné un coup de poing sur ma dent cassée, j'ai eu la face enflée de même, les deux yeux au beurre noir, à être cachée dans la chambre chez eux, pour pas que sa mère me voit.

Quand la mère de Jorge s'aperçoit que son fils rentre soûl et qu'il est donc susceptible d'avoir des accès de violence, elle part dormir chez sa sœur. S'apercevant que sa fille avait une dent cassée, la mère de Noémie lui demande plusieurs fois si Jorge la frappe, mais la jeune femme ne peut donner l'alerte : « J'ai toujours dit non. Je lui ai inventé une histoire que je m'étais pétée la gueule sur un poteau de danse. C'était crédible ».

Les premiers temps, Caroline et Édouard vivent chez la mère de ce dernier. Bien qu'elle soit souvent assignée à sa chambre par un fils autoritaire, la mère assiste pour sa part régulièrement aux scènes de violence qui caractérisent le quotidien du couple, mais semble connaître elle-même son lot d'abus.

Sa mère était témoin souvent quand il me frappait. Il l'embarrait dans sa chambre. Il dit « Va-t'en dans ta chambre ». Il barrait la porte. Je te jure. Ça, c'était assez spécial. J'ai jamais vu quelqu'un mal parler comme ça à sa mère. « Checke. Tu vas aller dans ta chambre. Tu sors pas. » La mère sortait pas. Elle ne sortait pas. Moi, j'aurais dit ça à ma mère, sais-tu que j'aurais mangé une sale claque. [...] Je pense qu'en quatre ans, elle est peut-être sortie deux fois parce que c'était trop bruyant... Peut-être qu'elle s'est dit : « Je vais calmer le jeu ».

Quant à la mère de Caroline, qui « détestait » Édouard, elle constate à différentes reprises les marques de coups sur le corps de sa fille et la tire même à une occasion des griffes du proxénète, malgré les récriminations de la principale concernée :

Ma mère souvent rentrait dans ma salle de bain puis j'avais des bleus partout. Mais elle osait rien dire, jusqu'à la journée que ma meilleure amie l'a appelée parce qu'il m'avait liché les fesses avec un ceinturon. Tu sais les barres de métal sur les ceintures, il m'avait ouvert les fesses avec ça. Puis j'en ai parlé avec [mon amie] parce que je pleurais, puis elle a comme paniqué et elle a appelé ma mère. Elle lui a dit : « Regarde, sors-la de là, il va la tuer ». Alors, ma mère m'a amenée de chez eux à chez nous.

En définitive, les tortures que ces proxénètes font subir à leurs recrues sont si cruelles et si fréquentes, que certaines en viennent rapidement à préférer la prostitution à la vie « conjugale », synonyme d'isolement et de danger.

Juste le fait des coups... C'est même pas le fait de la prostitution ce que je te dis. Ça, c'est le moindre... T'avais plus envie de faire ça... Moi, dans mon cas, j'avais plus envie d'y aller faire ça que de rester chez moi. [...] J'étais sûre que j'allais mourir là. Je courais ! C'est pas normal qu'une fille coure pour aller faire ça ! (Caroline)

8.5.3 Le contrôle des allées et venues

Nous venons de voir que la violence a pour finalité de contraindre les recrues à générer des revenus, en vertu d'attentes souvent inatteignables, et vise globalement à maintenir les femmes dans l'assujettissement. Le recours à différentes formes de violence s'avère également un moyen efficace d'empêcher toute tentative de fuite de la recrue. De fait, le contrôle des allées et des venues par les proxénètes apparaît dans tous les récits.

Révoltée que Ben lui vole son argent et déterminée à retourner au Centre jeunesse, Audrey rassemble nerveusement ses effets personnels. Mais Ben surgit en brandissant un couteau et l'avertit d'un ton agressif de ne pas essayer de partir.

Pis c'est là qu'il m'a battue. Pis après ça, aussi, il m'a montré une arme. C'est cette fois-là. Il m'avait montré genre un couteau de cuisine. T'sais mais j'me souviens plus les paroles qu'il a dit, mais comme: « Si tu fais pas attention à toi, tu sais ce qui va t'arriver ».

Après que les proxénètes aient retrouvé Anastasia et Sophie en fuite, l'un d'eux a placé une arme à feu sur la tempe de Sophie et l'a menacée de s'en servir si elle tentait à nouveau de s'esquiver. Jorge prévient lui aussi Noémie des conséquences si elle tentait de prendre la clef des champs: « J'ai jamais rien eu, aucun choix, aucun choix depuis le premier moment. Pourquoi? Parce que j'ai des menaces en arrière de ça ». Sur un ton de litanie, elle répète la surenchère de menaces maintes et maintes fois entendues:

« Si tu décides de crisser ton camp, m'en va détruire toute ta vie. Je vais détruire toute ta vie, je vais tuer ta mère, je vais tuer ta sœur, je vais les faire violer, je vais les faire brûler, je vais tout détruire », dans le fond, c'est vraiment ça. Et puis, ah plein de fois: « Je vais te tuer, je vais te tuer, tu sais pas comment je vais te tuer ».

Noémie a également été mise en garde des conséquences d'une fuite éventuelle, mais de façon plus détournée. Jorge lui a notamment raconté que l'une de ses recrues avait porté plainte pour voie de fait l'année précédente et que ce procès s'est soldé par une probation et des travaux communautaires. La femme en question, dont Jorge précise à Noémie qu'elle lui avait rapporté 170 000 dollars, se serait enfuie hors du pays pour échapper à la vengeance de son agresseur dont sa famille avait déjà fait les frais:

Jorge m'a dit: « Tu vois [la femme] elle a été obligée de se sauver [dans tel pays]... ». Parce qu'elle pouvait pas s'en aller comme ça parce qu'elle lui devait de l'argent. « Je l'ai laissée partir parce que elle m'a rapporté 170 000 piasses et elle est ben mieux d'être cachée ben loin [dans tel pays]. » Il a dit: « J'ai débarqué un moment donné, j'ai cassé la jambe à son petit frère. J'ai battu son père », des choses comme ça. Et quand il a vu que ça se réglait bien à [municipalité où avait lieu le procès, NDLR], il a dit: « Je suis content, mais j'aurais ma revanche pareil ». (Noémie)

Quant à Rachel, la danseuse expérimentée qui avait « coachée » Noémie à ses débuts, elle semble également avoir connu son lot de violence. Elle a toutefois fini, selon Jorge, par « mériter » de retrouver sa liberté, étant donné qu'elle lui avait rapporté gros: « Rachel s'était ramassée à l'hôpital trois-quatre fois, défigurée, mais [Jorge dit] qu'elle était toujours là, loyale, et que c'est pas lui qui s'en était occupé, c'était d'autres gérants »¹².

Craignant à la fois la fuite de leur recrue et son enrôlement par un autre *pimp*, voire une aventure avec un client, ces derniers contribuent aussi sous cet angle au contrôle des femmes prostituées, les proxénètes maintiennent leur surveillance en téléphonant régulièrement au bar où elles se trouvent ou lorsqu'elles se déplacent sans lui, par exemple pour aller rencontrer un client.

Il appelait au club pour me parler. Si j'étais pas là, bien lui, dans sa tête c'était automatique: « Elle se fait gaspiller son argent ou elle s'est pognée un autre... » On va dire leur expression: « un autre neg' ». Tu sais, leur tête déroule. C'est pas long que tu rentres à la maison, que c'est un paquet de questions. On dirait une police qui t'enquête. [...] T'es rendue dans la peur veut, veut pas, fait que tu dis, j'irai pas rentrer à la maison manger ma volée. (Caroline)

12. Ces derniers propos laissent supposer que Jorge n'opère pas seul, mais il ne s'agit pas d'éléments étayés par d'autres données.

Lorsqu'elle travaille dans les clubs, sous couvert d'assurer sa protection, Noémie doit ainsi appeler Jorge toutes les heures : « S'il voit que je l'ai pas appelé sur son cell, il rentre, il est saoul, il casse tout, il me frappe ». Les derniers mois, la situation est si intolérable à la maison que Caroline s'organise quant à elle pour rentrer le plus tard possible, espérant – en vain – qu'Édouard serait endormi et qu'elle n'aurait pas à subir sa violence.

Il m'attendait tout le temps, tout le temps, dans le salon. Dès que je mettais le pied... Puis j'étais conne de faire ça, parce que plus je rentrais tard, plus lui paniquait à la maison, parce qu'il pouvait pas me rejoindre, plus que lui virait des sales coches quand je rentrais. Mais [...] tu sais plus comment t'en aller, tu le sais plus.

Noémie raconte aussi que si Jorge est réveillé, elle doit impérativement l'être aussi « même si ça fait juste deux heures que je dors et que j'ai travaillé jusqu'à trois heures du matin ». Lorsque l'enquêteur de police demande à Noémie si Jorge contrôle sa vie, la jeune femme de 19 ans répond d'un air absent : « J'en ai pas de vie ! ».

Hormis le temps de la prostitution comme tel, les *pimps* exercent un contrôle serré et continu des agissements de leur recrue, par exemple en les empêchant de parler au téléphone en leur absence ou en les conduisant et reconduisant au gym, au salon de bronzage.

Ça faisait deux ans au moins que j'étais avec, à peu près, avant que je fasse quelque chose pour moi toute seule. À part, mettons, j'allais au bronzage, il venait me porter puis je revenais chez nous à pied. Ça, c'était toute seule. Mais j'allais magasiner ou quoique ce soit, il était toujours là. (Julie)

Soucieux de maintenir un contrôle absolu sur l'ensemble des activités de sa recrue, Harry n'accepte pas non plus que Julie se rende chez des clients de façon « indépendante » : « Il pensait que j'aurais pu tomber en amour ou me sauver avec un de ces clients-là. C'est tout calculé leur affaire, puis, tu sais, ils sont pas cons, dans le fond », estime Julie. Le pire épisode de violence qu'elle ait eu à subir, selon sa propre analyse, survient lorsqu'Harry apprend par son frère qu'elle a donné une accolade à un client avec qui, de surcroît, elle avait accepté de prendre un café pour le consoler de la mort de sa femme. Grâce à l'efficace réseau qui le seconde pour surveiller sa recrue, le temps de réaction du *pimp* face à cet « écart » ne se fait pas attendre :

Fait que cinq minutes après [qu'elle ait donné l'accolade au client, NDLR], j'ai eu un appel de Harry qui me disait de m'en aller, puis il fallait que je m'en vienne tout de suite. Quand je suis arrivée à la maison, il m'a regardée, puis il a pris le temps d'enlever ses bagues et tout ça. Il savait qu'il allait me frapper et il m'a traité de tous les noms : j'étais une pute, puis il me frappait, il me frappait [...] Fait que je me cognais sur le mur puis il y avait plein de sang sur le mur [...] et je lui disais « Arrête, je t'aime ! », tu sais, je lui disais ça, moi la conne [...] Son frère, lui, il checkait au cas où qu'il aille trop loin pour le tasser, genre. Il m'a au moins crissé vingt coups de poing, je dirais, comme il faut. Tu m'aurais pas reconnue, là. (Julie)

Ben s'assoit au fond du bar et lui fait même des signes pour qu'elle aille voir tel client ou lâche tel autre. S'il ne peut être là, il s'assure que sa recrue – fraîchement enrôlée – est tenue à l'œil par quelqu'un d'autre :

Pis des fois, il s'organise avec le doorman, il lui dit : « Regarde, c'est ma bitch ou whatever. Surveille-la ». Lui, il était là pour me surveiller, fait que ... Comme son affaire, c'était pas trop, trop structuré. Tant mieux. [...] « Qu'est-ce qu'il m'a dit aussi après, c'est que lui, dans le fond, c'est la première fois qu'il pimpait une fille. [...] Ça fait qu'il connaît pas ça. D'après moi, c'est vrai. Parce qu'il avait pas l'expérience. C'est con à dire d'un pimp ! Il y en a qui sont organisés. Lui, il l'était pas pantoute. » (Audrey)

Il est également arrivé qu'Édouard fasse irruption dans un club si Caroline ne répondait pas au téléphone, surtout si elle était en déplacement loin de Montréal : « Il réussissait tout le temps à me rejoindre, puis s'il me rejoignait pas, il retontissait. C'est sûr que si, après deux jours, il m'avait pas rejointe, puis il l'a déjà fait, il a retonti ».

Non seulement les répondantes n'ont-elles jamais un instant d'intimité ou de solitude, alors que leurs allées et venues sont placées sous haute surveillance, mais, outre le cas patent d'Anastasia et Sophie

enfermées 24 heures sur 24 dans une chambre de motel, les conditions de vie de la plupart tiennent aussi de la séquestration.

Je ne peux pas sortir, je ne peux pas téléphoner, ça a tout pris pour donner mon adresse à ma mère, ça a vraiment tout pris, ça a tout pris pour y donner le numéro de téléphone. Si on habite un appartement sur deux étages, si jamais je décide d'aller en haut pour aller dans la cuisine, il veut savoir où, pourquoi, comment. Il ne faut jamais que j'aille dans une pièce la porte fermée. (Noémie)

Genre, je pouvais même pas sortir de l'appartement. Il était toujours là. [...] Je pouvais pas sortir sans. C'est lui qui allait faire les commissions. C'est lui qui allait chercher à manger. Tout, là. (Audrey)

Si Vincent déchire les papiers d'identité d'Anastasia, incluant le précieux certificat de réfugiée qu'elle avait pris soin d'emporter avec elle, Ben garde les papiers d'identité d'Audrey ainsi que ses quelques affaires personnelles dans une armoire. Audrey a peur de Ben et se sent prisonnière de l'appartement dont il ne veut pas qu'elle sorte. De plus, il bande les yeux de la jeune fille avec «un bas de soccer» lorsqu'il la conduit à un bar «à gaffe» situé près de la frontière avec les États-Unis, pour éviter qu'elle ne sache où elle se rend. Le proxénète lui bande de nouveau les yeux lorsqu'ils se rendent chez Chantal, une connaissance de Ben qui tient un bordel.

Quant à la possibilité que les recrues – yeux bandés ou non – profitent d'un déplacement pour échapper à l'emprise de leur *pimp*, la réponse de Julie synthétise l'état d'esprit de l'ensemble des répondantes : «J'avais trop peur, puis où tu voulais que je m'en aille?»¹³.

8.5.4 L'isolement

L'une des conséquences importantes du recours à la violence ainsi que du contrôle exercé sur les allées et venues des recrues et de leur déplacement se traduit par un isolement progressif vis-à-vis des proches – principalement les mères. En quelques semaines, le réseau social des unes et des autres se trouve ainsi réduit à sa plus simple expression.

C'est juste lui [Harry, NDLR] qui me restait dans la vie, dans ce temps-là, vraiment. J'étais loin de ma famille, j'étais loin de tout le monde. Fait que c'est comme juste lui. Lui, il m'envoyait loin de ma famille, il m'envoyait... Fait que je voyais ma mère une fois, trois fois par année, peut-être plus ma mère, là. Mais comme mes tantes, mes cousins, tout ça, maintenant je les vois. Tu sais, je vais souper chez ma tante. Tu sais, je faisais jamais ça avant, là. Ma grand-mère, je la voyais deux fois par année: Noël puis Jour de l'An, genre. (Julie)

Julie a été déplacée une dizaine de fois en trois ans et demi, ce qu'elle estime peu par rapport aux femmes de son entourage. Elle explique qu'elle redoutait tant de se retrouver seule loin de chez elle qu'elle devenait moins performante :

J'étais vraiment angoissée puis je me disais si je tombe malade, qu'est-ce que c'est que je vais faire moi, ici? Tu sais, j'ai même pas l'âge. Fait que j'aimais pas ça aller à l'extérieur. C'était des longs moments de peine. [...] Puis il y a des fois où je suis revenue avant le temps, parce que j'étais plus capable d'être là. J'allais faire des crises... Fait qu'Harry s'arrangeait pour pas trop m'envoyer à l'extérieur. (Julie)

Caroline n'aime pas non plus être envoyée trop loin de Montréal car elle souffre d'isolement. Édouard lui interdit en effet de se lier à d'autres danseuses et de parler à d'autres hommes que les clients, toujours de peur qu'elle se fasse «voler» par un *pimp*.

Il y a des clubs qui ouvrent à sept heures le soir. Mais quand t'es dans... Comme moi, j'ai travaillé le Bas St-Laurent, c'est loin, t'as rien à faire de ta journée, t'as pas d'amis, tu fais pas de longue distance [des appels interurbains, NDLR], t'as rien, puis souvent, j'allais travailler tout seule parce qu'il me laissait pas travailler avec d'autres filles,

13. Notons qu'après plusieurs mois sous l'emprise de Vincent à être prostituée loin de Montréal (et de ses parents), Anastasia profite finalement d'un «rapatriement» à Montréal pour fuir son *pimp*, avec la complicité de Sophie.

parce qu'il voulait pas qu'un autre gars me prenne, sauf que moi, j'étais toujours tout seule. C'était bien mieux que j'ai une place que je suis sûre de travailler toute la journée, comme ça, moi, je suis dans la place. Au moins, j'ai du monde à parler.

Ainsi, en même temps qu'un effet du contrôle et de la violence, l'isolement des victimes de traite apparaît comme une stratégie en soi de la part des agents de l'industrie du sexe. L'agence qui emploie Vincent comme chauffeur lui donne ainsi comme consigne « de ne pas parler [aux escortes], de ne pas développer de lien », possiblement dans le but d'éviter les conflits ou les relations intimes jugées inopportunes parce que potentiellement nuisibles aux « affaires ». Les proxénètes quant à eux, entourent leur recrue de consignes et règlements, étendant les interdits de communication à toute personne susceptible de gêner leur emprise.

Pendant ce temps-là, je me suis beaucoup éloignée de ma mère. J'avais plus d'amies parce qu'il m'empêchait de parler à toutes mes amies de filles [...] lui savait qu'elles l'aimaient pas, alors lui disait : « Aye », elles vont me monter la tête. Ils m'empêchaient de parler à ces filles-là, puis c'étaient des filles bien normales, pas escortes, pas danseuses, rien. Là, je te parle de filles, des filles normales, là. [...] Il était tellement possessif qu'à la longue, j'ai tout perdu, tout perdu ce qui avait autour. Il restait juste le travail, travail, travail, travail. C'est tout. (Julie)

Car en définitive, les recrues sortent peu, leurs loisirs se bornant à aller de temps à autre au cinéma ou au restaurant avec leur *pimp*. Durant le jour, elles dorment – souvent sous l'effet de stupéfiants ou de médicaments de type Graval – ou s'entraînent dans un centre sportif, se font manucurer, coiffer, bronzer, etc. Depuis son insertion dans l'industrie du sexe, Julie ne côtoie plus ses amies d'antan qui fréquentent encore l'école secondaire, constatant qu'elle ne vit plus dans la même réalité qu'elles. « C'est deux mondes vraiment parallèles », assure-t-elle. Les opportunités d'échapper à cette « communauté » semblent donc minimes, considérant que les femmes prostituées ont pour la plupart coupé les ponts avec leur famille ou en sont éloignées du fait de la migration. Celles qui sont victimes de traite sont continuellement déplacées par leurs *pimps*, qui empêchent ainsi sciemment la création de liens interpersonnels avec quiconque, particulièrement les autres femmes prostituées, en vertu du principe diviser pour mieux régner.

8.5.5 L'exacerbation de la rivalité entre les femmes prostituées

Nous avons déjà établi qu'un des leurres du recrutement consiste à instrumentaliser les autres femmes prostituées afin de mettre les recrues en confiance et d'encadrer leur insertion dans l'industrie du sexe. De l'avis de plusieurs répondantes, les relations avec les autres femmes prostituées s'avèrent souvent conflictuelles, déplorant que la plupart soient toxicomanes ou « pimpées » et, en conséquence, prêtes à tout pour gagner le maximum d'argent.

Quand je dansais, toutes les filles que je connaissais avaient des pimps. 90 % des filles ont des pimps. Celles qui en ont pas, c'est celles qui sont rendues trop vieilles ou les femmes qui en ont déjà eu dans le passé pis que maintenant elles ont enfants, puis tout ça, ou qui sont parties graduellement. (Julie)

Ce serait particulièrement le cas dans le milieu des clubs, à cause des conditions particulières qui y prévalent – marquées par la concurrence et la course à l'argent – et qui exacerbent la rivalité entre les danseuses, dont la plupart sont sous l'emprise d'un proxénète :

Une fille pimpée, faut la voir courir pour son argent ! Une fille pimpée va presque pas parler à personne, sauf à une fille qui se fait pimper par le même gars. Puis des filles qui sont pas pimpées, tu vas les voir plus relax. Tu vas les voir, pas trop de stress, elles font pas d'argent un soir : « O.K., bof, c'est pas grave. Je vais en faire plus demain ». [...] Des danseuses, c'est affreux comment qu'il y a des pimps qui sont mêlés à ça.

Plusieurs considèrent que les danseuses sont plus stressées aussi parce qu'elles doivent faire du démarchage auprès des clients sur place contrairement aux escortes qui seraient non seulement moins souvent « pimpées », mais également moins sous pression du fait qu'elles doivent se contenter d'attendre les appels téléphoniques des clients :

...les filles sont moins hungry, elles veulent moins l'argent. C'est pas qu'elles veulent moins d'argent mais elles savent que c'est pas toi qui décide, tu comprends. Elles savent que c'est le client qui choisit. Une danseuse peut mettre l'eau à la bouche à qui elle veut, tu comprends. Peu importe le gars, même si t'es pas son genre de fille, la plupart du temps il va te faire danser quand même, il va te faire faire quelque chose quand même. Tu comprends ? Peu importe que tu sois son genre ou pas. Il faut juste que tu aies du bla-bla-bla.

Confiant de son emprise émotionnelle sur Julie après plusieurs années de contrôle, Harry lui permet davantage d'aller et de venir, du moment qu'elle lui rapporte assez d'argent. Julie tend dès lors à considérer ses relations avec les autres danseuses sous un angle plus positif et parle même du monde des bars comme d'une « communauté », un microcosme qui a ses habitudes, ses codes et même, comme nous l'avons déjà évoqué, un système de marquage des femmes qu'il s'approprie.

Quand je [me] promenais dans le quartier, souvent je rencontrais des danseuses. Vers trois heures [15 heures, NDLR], on s'en va toutes où ? Au bronzage. Quelqu'un de cet âge-là qui a une vie normale va être à l'école ou ailleurs. Il ira pas au bronzage. Fait que je rencontrais des danseuses que je connaissais. Ou quand j'allais faire mes ongles, on était deux, trois danseuses qu'on se connaissait qui allaient faire leurs ongles en même temps. Parce que tout le monde de ce quartier-là... Parce qu'il y a des danseuses partout... [...] Elles vont toutes aux mêmes places, ça se parle, c'est comme une communauté. (Julie)

Remarquons que Julie ne mentionne que des rapports tissés à l'extérieur des clubs. Considérant les sommes en jeu et la (ré)pression qu'elles subissent, les danseuses se livrent ainsi une féroce compétition pour être sélectionnées par un client, lequel peut dépenser plusieurs centaines de dollars en une soirée dans un club. En présence de plusieurs dizaines de concurrentes sur un même « plancher », « Il faut que tu sois requin. Il faut que tu sois la première qui court sur le client », assure Caroline. De fait, la rivalité entre les danseuses s'avère source de tensions qui empêchent toute forme de solidarité et engendrent même parfois de violentes altercations :

...c'est un monde très heavy, t'es mieux d'avoir des couilles pour être là-dedans. Les filles sont tough, les clients sont tough, c'est une grosse game. [...] Moi je sortais avec 200 piasses, elle sortait avec une piasse... [...] Parce que elles font pas d'argent, qu'elles sont pimpées, elles ont des problèmes par-dessus la tête, fait qu'elles vont faire d'autres problèmes à une autre fille qui rapporte plus qu'elles et qu'elles vont l'avoir. (Noémie)

Dans cet environnement qu'elles jugent âpre, c'est le moins qu'on puisse dire, la plupart des répondantes nouent donc difficilement des relations d'amitié avec les autres danseuses. Parfois, elles peuvent fréquenter les autres femmes qui « appartiennent » au même proxénète. Au sein de ce groupe, à l'instar des harems, toutes (re)produisent une hiérarchie qui distingue la « première », la « blonde » ou la « femme » du proxénète de « ses femmes » ou ses « bitch » :

...je regarde cette fille-là, je lui dit : « C'est quoi ce nom-là ? » « C'est mon chum. » Je me retourne, je sors de la loge, je vois trois filles avec le fucking même tattoo ! Je regarde la fille, je dis : « C'est quoi, le problème ? » « Oh, non, ça, c'est ses femmes, moi, je suis SA femme ! » Mais tu le remarqueras, les filles pimpées sont toutes comme ça. « Non, non, moi je suis sa blonde et puis elles, c'est ses bitch ». (Caroline)

De façon générale, les danseuses se perçoivent entre elles comme des « bitch » qui sont méchantes entre elles, parce qu'elles n'ont « plus rien à perdre ». Le proxénétisme est un facteur déterminant dans les relations malsaines qu'entretiennent les danseuses entre elles, des « filles qui s'enflent en disant : « Moi, il m'aime ; les autres, ils les aiment pas ». Puis ça, ça finit tout le temps par faire un cercle vicieux. J'en ai vu tellement de filles se battre dans un bar pour ça [...] » raconte Caroline.

Comme d'autres, Harry exploite plusieurs danseuses ; Julie estime qu'il en a au moins « passées » quinze pendant les trois ans et demi qu'elle était avec lui. Le proxénète a même eu un enfant avec une autre femme pendant qu'il « était » avec Julie. Harry a su se montrer rassurant pour éviter de perdre une source de revenus de l'ordre de 1 500 \$ par soir :



...c'est lui qui a « capoté ». Lui, il voulait pas, s'il me perd, il perd une grosse source de revenus, tu sais, direct là. Eux autres, ils te font à croire qu'ils peuvent vivre sans toi, mais d'un autre sens, c'est pas vrai, tu sais. Il me disait : « Ah, je voulais te le dire mais j'avais peur de te perdre », puis c'est la grosse rengaine...

Julie a dû apprendre très rapidement à tolérer l'existence de ces autres femmes dans la vie d'Harry. Totalement sous l'emprise de celui-ci, elle tente de se consoler avec le statut de « première » qu'Harry lui dit détenir :

...au début ça me dérangeait, mais après, je me disais que si je le savais, c'était moins grave. Mais c'est parce que, eux autres, ils programment ton cerveau comme eux autres veulent que tu le vois. Quand tu rencontres quelqu'un puis que tu as seize ans, c'est facile de te mettre une manière de vivre qui est normale. C'est comme si tu venais puis que tout le monde te dit que ça [montrant la table blanche, NDLR], c'est noir, c'est pas blanc, puis que tout le monde te le dit toute ta vie, ça, pour toi, ça va être noir. Tu comprends ? Fait que c'est comme c'est normal d'avoir plein de filles tant que toi, t'es la première. [...] À force de te faire dire ça, puis dans le milieu que t'es, les filles croient ça. (Julie)

Si Noémie sait pertinemment que Jorge exploite d'autres escortes dans sa prétendue agence, elle estime néanmoins que sa relation avec le « gérant » s'est révélée particulière dès leur première rencontre : « Ça s'est passé différemment des autres [filles recrutées par le biais des annonces classées, NDLR] je dirais, parce qu'il y a eu un lien entre nous deux ». En revanche, les femmes prostituées ne savent pas toujours que leur proxénète/amoureux exploite d'autres recrues. Édouard a été arrêté par la police parce qu'il venait de procurer des stupéfiants à une agente double qu'il essayait de recruter. Cette tentative révèle qu'il est susceptible d'avoir exploité d'autres femmes à l'insu de Caroline. Tout ce que cette dernière sait avec certitude, c'est qu'Édouard « jasait à plein de filles », comme en témoigne la liste des appels téléphoniques du trafiquant, fournie et investiguée par la police.

L'exacerbation de la rivalité entre les femmes prostituées constitue une stratégie qui contribue à leur isolement et donc à accroître leur vulnérabilité pour, conséquemment, les maintenir dans ce qui constitue de l'esclavage sexuel, au seul bénéfice de l'industrie du sexe et des clients.

8.6 Les rapports sociaux de « race » et d'ethnicité à l'œuvre dans les récits

Considérant notre objectif de documenter la présence de femmes migrantes dans l'industrie du sexe et possiblement repérer des victimes de traite internationale, nous avons sondé nos répondants et nos répondantes en ce sens. Appartenant à la majorité blanche francophone pour la plupart, leurs propos et expériences mettent au jour différents enjeux relatifs aux rapports de « race » et d'ethnicité dans la traite et la prostitution, aux relations interethniques entre les femmes prostituées. Plusieurs proxénètes étant « noirs », l'ethnicisation du rapport prostitutionnel ressort particulièrement dans les discours des répondantes, s'exprimant par la figure du *black pimp*, à propos de laquelle nous proposons quelques pistes de réflexion. Nos résultats de recherche documentaire et empiriques indiquent aussi que c'est dans les salons de massage que les victimes de la traite, particulièrement dans sa configuration internationale, sont souvent susceptibles d'être exploitées.

8.6.1 Les salons de massage : un creuset pour l'exploitation des migrantes

Jouant comme les proxénètes la carte de la rivalité entre les femmes, le propriétaire du salon où travaille Olga, russe lui aussi, lui a dit qu'il ne voulait pas embaucher des femmes canadiennes. Il préfère les Russes, explique-t-elle, les jugeant plus jolies. La plupart des masseuses qui travaillent avec Olga seraient effectivement d'origine russe, généralement célibataires ou monoparentales, parfois étudiantes. Toutes doivent subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille, au Québec et en Russie. Olga a besoin d'argent pour faire venir sa mère et ses frères de Russie, ce qui explique au moins partiellement qu'elle est contrainte d'accepter les conditions d'exploitation que lui impose le patron du salon.

La jeune femme estime que ce n'est pas le patron qui impose ces activités, mais bien les masseuses qui choisissent de les faire ou non. Selon elle, le salon où elle travaille actuellement offre principalement du massage « normal », ce qui expliquerait que plusieurs masseuses soient relativement âgées, comparativement à son emploi précédent, où il y avait de la prostitution et où la moyenne d'âge était beaucoup plus basse :

Where I worked, many young ones. Here, many old women because it's normal massage, here work many women 45-50 years old. I don't think men want woman 50 years old to touch them and where I was before, they like young girls.

Où je travaillais, il y avait beaucoup de jeunes filles. Ici, il y a beaucoup de femmes plus âgées parce que c'est du massage normal, il y a des femmes de 45-50 ans qui travaillent ici. Je ne crois pas que les hommes veulent que des femmes de 50 ans les touchent [sexuellement, NDLR] et où j'étais avant, ils aimaient les jeunes filles. (Nous traduisons)

Olga raconte qu'une masseuse russe a été arrêtée par la police dans l'ancien salon où elle travaillait, parce qu'elle avait proposé du sexe tarifé à un agent se faisant passer pour un client. Cette femme aurait maintenant des difficultés avec sa demande de citoyenneté qui était en cours, une situation qu'Olga semble craindre de vivre elle-même.

Elle affirme d'ailleurs ne rien savoir au sujet de la traite à des fins de prostitution, quoiqu'elle admette fréquenter des immigrantes d'origine russe qui travaillent dans une manufacture et font de la prostitution pour parvenir à joindre les deux bouts.

Par ailleurs, Luc, client des salons de massages, affirme n'avoir aucune information sur des femmes trafiquées. Quoiqu'il en soit, il entretient différents préjugés concernant la traite, notamment qu'elle ne concerne que certains types de femmes, certainement pas celles qui sont éduquées.

A un moment donné, il y en a une [Asiatique], j'allais la voir souvent, c'était vraiment pas cher et elle était vraiment jolie, elle étudiait, apparemment. Et puis quand tu vois qu'elles ont vraiment des petits apparts, des petits un et demi qu'elles ne te laissent pas aller aux toilettes dans l'appart, rien, tu restes vraiment juste dans la section en avant, tu sens que c'est une chambre qui est louée par quelqu'un d'autre, tu sens qu'elles n'habitent pas là. Ça ressemble plus à ça pour les filles asiatiques, mais elle, elle était brillante, elle parlait l'anglais, le français parfaitement, d'autres langues, elle étudiait en économie, je ne pense pas que c'était un cas comme ça [de traite, NDLR], elle était trop éduquée.

Luc tend à penser que la traite est un mythe, mais concède ne jamais poser de questions personnelles aux femmes prostituées qu'il côtoie : « Elles n'aiment pas ça. Si tu poses trop de questions, elles ne restent pas ». Il convient trouver certaines pratiques plutôt suspectes et admet que si traite il y a, c'est plutôt dans les salons de massage qu'elle se produit, bien que selon lui, les femmes trafiquées restent tout à fait inaccessibles, en l'occurrence pour des chercheuses telles que nous, principalement du fait qu'il s'agit surtout de migrantes qui ne maîtrisent ni l'anglais ni le français. C'est d'ailleurs en raison de cette incapacité à communiquer qu'il considère douteuse la présence de ces femmes étrangères dans les salons de massage :

Moi je sais que c'est plus dans les milieux des salons de massage, tout ça, parce que c'est des milieux qui sont plus contrôlés, elles sont là, elles sont dans une salle. [...] Et puis les filles ne parleront pas. Généralement, leur anglais ou leur français est très poche, il y en a une, je l'avais vue une fois, et elle était là : « dou want ? dou want ? », elle parlait pas français du tout [...] c'est pas des cons, ils ne veulent pas qu'elles parlent. [...] une fille qui ne parle pratiquement pas notre langage, c'est sûr qu'il y a quelqu'un derrière, parce qu'elles ne peuvent même pas faire une épicerie, parler au téléphone, elles ne peuvent rien faire. [...]

Luc mentionne un salon en particulier, qui a pignon sur rue au centre-ville de Montréal et où il pourrait y avoir des cas de traite, mais n'envisage pas une quelconque possibilité dans les *strip clubs* ou dans les agences d'escortes :

...mon instinct me dit que les filles sont trafiquées, là [dans les salons de massage, NDLR]. Parce qu'elles n'ont pas de possibilités d'autonomie par rapport à leur langage, des trucs comme ça, ça va de soi. Elles sont isolées sociale-

ment, elles sont maintenues dans un état d'isolement qui rend le contrôle plus facile. Moi, c'est la seule place où j'en vois.

Paradoxalement, il n'est plus question de traite dès lors que la femme prostituée se déplace pour aller vers le ou les clients, sauf dans des cas particuliers :

...c'est sûr aussi que dans l'annonce, il y a deux ou trois filles qui sont toujours dans la même chambre de motel, qui reçoivent... [...] elles ne répondent pas au téléphone elles-mêmes... pas de contact direct avec le client... Si la fille se déplace, d'après moi déjà là, tu n'as pas de trafic. Si la fille vient dans ton motel, c'est pas ça. Le trafic, c'est un endroit contrôlé, si elles reçoivent. C'est ton premier critère. Deuxièmement, si tu rencontres une fille qui ne parle ni le français, ni l'anglais, c'est évident qu'il y a un trafic.

8.6.2 Les femmes racisées ou migrantes exploitées dans les bars

Dans le milieu des bars ou de l'escorte, les répondantes disent fréquenter essentiellement des Québécoises francophones, « blanches » et ne savent rien sur la traite de migrantes. Selon elles, les femmes envoyées de l'extérieur pour « travailler » dans les bars de danseuses au Québec et surtout dans la périphérie de Montréal, viendraient principalement des autres provinces canadiennes. Les femmes de diverses origines seraient moins en demande, du point de vue de Caroline, qui note toutefois avoir rencontré plusieurs danseuses d'origine russe ainsi que des Africaines dans le milieu de l'escorte. Audrey côtoie beaucoup de « Noires », surtout Haïtiennes, mais peu d'Arabes, d'Autochtones ou d'Européennes de l'Est, ces dernières étant plus difficiles à reconnaître. Elle a aussi croisé quelques *Latinas* qui viendraient du Mexique, de Cuba ou d'El Salvador et qui ne parlent pas le français. Toujours selon Caroline, les clubs compteraient environ cinq danseuses « blanches » pour une « noire », « parce que les femmes noires [ne] rapportent pas autant que les femmes blanches », et ce, sans grande distinction selon les régions :

À Montréal ou à l'extérieur, c'est à peu près pareil. J'ai déjà été dans des clubs à Montréal où les femmes noires étaient en demande, beaucoup, beaucoup, parce qu'il n'y en avait pas dans le village [où résident les clients, NDLR]. C'était comme une expérience. Mais, tu sais, une fois après, ils s'étaient lassés. Ils retournaient encore à la femme blanche.

Dans la prostitution de rue ou dans les bars qu'il fréquente en tant que client, Luc a bien vu des « Blanches » et des « Noires », mais il estime que ce sont « des jeunes d'ici », pas des étrangères. Contrairement à Luc, Paul se dit convaincu de l'existence de traite de migrantes à Montréal. Lorsqu'il travaillait comme chauffeur pour une agence d'escorte, il lui est régulièrement arrivé de conduire des danseuses jusqu'en Gaspésie, où, dit-il, les clients demandent de la « nouveauté » et des femmes d'origines ethniques différentes. À Montréal ou en région, il estime avoir certainement côtoyé des Russes et des femmes d'Europe de l'Est, mais les juge plus difficiles à reconnaître. Paul identifie l'origine des femmes qu'il transportait le plus souvent à Montréal comme étant plutôt des Africaines, des Haïtiennes et des Asiatiques. Ces dernières résidaient principalement dans l'Ouest de l'île de Montréal, notamment dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce ou à Ville Lasalle.

Il y en a même qui ne parlent ni français, ni anglais. [...] Puis il y en a des fois qui ne veulent pas parler. Il y a des choses qu'elles n'ont pas envie de justifier. Je suis persuadé que certainement il y a beaucoup d'immigrantes illégales. Des Asiatiques, surtout. Tout le monde sait qu'il y a un trafic d'Asiatiques, et qui se passe ici. Ma définition [de la traite, NDLR] à moi, c'est une fille qui se retrouve dans une situation où elle fait quelque chose qui n'est pas ce à quoi elle s'attendait. Mais elle est pognée. Il y a un mec en arrière qui lui dit « tu vas là, tu fais ça ».

Enfin, les femmes d'origine étrangère sont jugées particulièrement peu « sociables » avec les autres danseuses ou escortes, à qui elles ne parlent pas. On peut penser qu'outre le milieu qui exacerbe la rivalité entre les femmes, le fait qu'elles soient « différentes », migrantes ou racisées, accentue ces tensions. C'est parfois un homme décrit comme leur « blanc » qui fait « travailler » ces dernières, sans toutefois se montrer dans les bars. Mais « elles sont toujours au téléphone avec lui, elles textent », observe Audrey. Souvent originaires

d'Haïti ou de la Jamaïque, les femmes «noires» que Caroline côtoie – et considère sans un «frère pour veiller sur elles» – sont généralement sous la coupe de «Blancs» ou de «gars du ghetto».

8.6.3 Le *black pimp*

Selon les répondantes, la moitié des femmes prostituées «blanches» qu'elles rencontrent dans le milieu de la prostitution «sortent» avec des «Noirs», le plus souvent des *pimps*, ce qui s'avère le cas pour la plupart de celles dont nous étudions les propos et les expériences.

À part celles souvent qui sont un peu plus âgées, disons 27, 28 ou 29 ans, pis que là, elles ont compris la game, la majorité des jeunes filles sont toutes pimpées par des Noirs. [...] Des Latinos, il doit y en avoir sûrement mais j'en ai pas vu. (Caroline)

Caroline rapporte que dans son entourage, les femmes «blanches» qui fréquentent des «Noirs» sont qualifiées de «P.A.N.», «plottes à nègres, excuse-moi l'expression», explique-t-elle. D'autres «sortent» avec des «Blancs» qui, sans forcément être des proxénètes, ne sont pas pour autant «des petits Blancs normaux», mais «des gars qui traînent dans les *business*», fréquemment des motards, précise la jeune femme qui compte cinq ans dans l'industrie du sexe, comme prostituée mais aussi comme *booker* dans une agence.

Nous avons abordé au chapitre 3 l'hypothétique surreprésentation des hommes «noirs» dans le proxénétisme et dans les réseaux de traite. Le discours des femmes prostituées que nous avons rencontrées met en lumière cette figure du *black pimp*, objet d'une troublante glorification dans une certaine culture urbaine, particulièrement celle de la mouvance *gangsta rap*, associée, à tort ou à raison, au ghetto afro-américain.

Comme le personnage récurrent du gangster, le pimp est l'un des symboles de la contestation à un ordre établi. En l'occurrence celui d'une Amérique blanche et particulièrement raciste, à l'orée des années 60. Rebelle hors la loi, anti-conformiste, le mac affiche un mépris royal pour les institutions en place. (Hoffa, 2007)

Le *black pimp* serait devenu le symbole de la mobilité sociale et de l'*empowerment* des jeunes hommes afro-américains ainsi que, globalisation culturelle oblige, de celui des jeunes «noirs» du Québec.

D'autre part, depuis l'œuvre pionnière de Franz Fanon, la littérature postcoloniale s'est régulièrement attachée à mettre en scène la «possession» par l'homme «noir» de la femme «blanche» jadis fruit défendu, désormais «conquérable» notamment par la «libéralisation sexuelle» dans les sociétés occidentales et en raison de contacts répétés à cause du tourisme, qui ont favorisé l'émergence d'unions mixtes. Ainsi, Fanon oppose deux personnages clés de la relation coloniale, «l'homme de couleur et la Blanche», le premier couchant avec la seconde car il aspire à l'égalité en couchant avec la femme du blanc; c'est le rêve de possession et de victoire sur l'esclavage du colonisé qui veut assujettir la femme du colonisateur.

Quoi qu'il en soit, les rapports de pouvoir relatifs à l'ethnicité recouvrent également les clients. Par exemple, Audrey dit avoir été prévenue, en tant que danseuse «pimpée» par un «Noir», de ne pas prendre de clients «noirs», parce que ça serait «irrespectueux» à l'égard d'Harry, lui-même né en Haïti :

Si un client noir veut avoir tes services, tu peux pas lui donner. [...] parce qu'ils se connaissent tous, eux autres, entre eux [les proxénètes, NDLR]. [...] C'est clair. Puis il te le dit aussi là. Ça, c'est très irrespectueux de faire ça... Prendre un client noir puis regarder un client noir... Parce qu'eux autres, dans leur tête, si t'es avec un Noir c'est parce que tu peux sauter sur tous les Noirs qu'il y a, on dirait. Ils sont bien macho. Bien pas [son conjoint actuel qui est d'origine haïtienne] là, mais Harry, puis toute cette gang là, ils sont de même. Tu peux pas avoir un client noir.



8.7 Perceptions sur les clients : entre oubli et déni

...c'est quelquefois au-delà de mes forces, je veux dire oublier, réduire les clients à un seul homme pour ensuite le réduire à sa queue, parfois ils prennent trop de place, eux et leurs manies.

Nelly Arcan, *Putain* (2001 : 61).

Les victimes d'exploitation sexuelle dont nous avons étudié les récits entretiennent une vision plutôt floue et dissociée de leurs rapports avec les clients, se considérant avant tout chanceuses de ne pas avoir multiplié les mauvaises passes. Escortes ou danseuses, elles préfèrent manifestement se souvenir des « bons clients », c'est-à-dire ceux qui ne les violentent pas physiquement, voire qui les « gâtent ».

8.7.1 Le premier client

Globalement, les femmes rencontrées gardent peu de souvenirs des hommes qui payaient pour avoir des rapports sexuels avec elles, « trop nombreux, trop semblables », comme le formule une romancière qui a elle-même été prostituée¹⁴ (Arcan, 2001 : 60). Les répondantes consomment d'ailleurs toutes alcool ou stupéfiants pour « passer au travers » et, possiblement « quitter un millier d'hommes, oublier leur nom le temps de sortir du lit » (Arcan, 2001 : 59). Plusieurs se remémorent néanmoins assez précisément le sentiment de souillure associé à la première fois qu'elles ont « fait » un client :

Je suis rentrée chez moi, je me suis lavée, je me suis trempée dans l'eau de Javel, avec de l'eau. J'avais parlé à une fille qui m'avait dit : « Tu peux faire ça. Ça tue les bactéries qui sont sur toi. » Je l'ai fait, toutes les premières fois. Je l'ai fait puis je me suis frottée, frottée, frottée puis j'ai pleuré. Mais, après la première fois, la deuxième fois, la troisième fois, tu penses plus. Tu dis : « O.K. Il faut que j'aie de l'argent. » [...] à la longue tu te sens plus sale, à la longue, tu te dis « C'est un travail », tu rentres chez toi, tu prends ta douche. Comme quand tu rentres de ton travail le soir. (Caroline)

Julie se souvient que pour son premier client, son *pimp* a fait affaire avec une agence d'escorte :

Ils m'ont arrêtée devant un immeuble. Il y avait une fille dans l'auto avec moi, puis mon chauffeur m'a dit : « O.K. Tu vas à telle adresse puis tu m'appelles pour confirmer quand tu as l'argent ». [...] Là, je suis montée, je suis rentrée, puis là, je me souviens plus de rien.

Julie associe cette perte de mémoire à une fermeture du cerveau, une sorte de mécanisme de survie face à des expériences insupportables, et dont elle dit subir encore, plusieurs années après, les conséquences sociales et psychologiques :

C'est comme si ton cerveau, il essaye de se fermer. Là, il s'est fermé et il a réussi à faire comme un black-out de cette heure-là de ta journée. Puis plus tu le fais, plus c'est facile. Ça devient machinal, puis tu fais juste te fermer. Moi j'ai eu de la misère avec ça, j'ai fait beaucoup de crises d'angoisse. J'ai été à l'hôpital. Je pesais 75 livres... J'étais petite ! Si tu voyais des photos, tu ne me reconnaîtrais pas.

8.7.2 Romancer pour « passer au travers »

Plusieurs survivantes de la prostitution se montrent empressées de partager des anecdotes dignes de *Pretty Woman*¹⁵, lesquelles s'avèrent indiscutablement plus valorisantes qu'une « longue litanie de la détestation », selon l'expression utilisée à propos de l'ouvrage *Putain* de Nelly Arcan (Puhl, 2005 : 14).

14. La romancière a été escorte pendant plusieurs années et s'est suicidée en septembre 2009, à l'âge de 36 ans.

15. *Pretty Woman* est un long-métrage hollywoodien (Touchstone, 1990). Il met en scène l'improbable histoire d'amour entre un riche homme d'affaire et une femme qui fait de la prostitution de rue à Beverly Hills. En mettant de l'avant le traditionnel personnage de la courtisane au grand cœur, ce film présente une vision romantique de la prostitution. Il est considéré comme une version moderne du conte de Cendrillon, alors que le prince « libère » la belle pauvre par son amour et, faut-il le souligner, grâce à ses dollars, lui offrant du même coup un statut social. Pour une analyse plus poussée, voir Madison, 1995.

Il y a un client que j'ai rencontré, il m'a donné 4 000 piasses pour deux jours puis il m'a emmenée magasiner en plus de ça, puis on dormait dans un penthouse d'hôtel. On se réveillait au champagne-jus d'orange... Mais ça, c'est dans le temps que j[é] n[']étais plus avec Harry [son proxénète, NDLR]. (Julie)

S'il fait allusion à une relation amoureuse possible entre une personne prostituée et un client, Luc se dit toutefois lucide et souligne qu'il s'agit généralement de relations purement économiques. Ses propos trahissent la vulnérabilité d'un jeune homme prostitué qui a nourri des illusions à propos d'un homme riche et puissant lequel, comme dans le film *Pretty Woman*, aurait pu le sortir de la misère :

...j'ai rencontré un homme très riche, qui possédait beaucoup de restaurants dans le Village [...] le gars, il te fait des compliments... Puis je l'ai vu faire les mêmes compliments à un autre et là, j'ai commencé à réaliser après quelques mois que j'étais simplement un morceau de viande, et qu'il achetait la meilleure qualité. C'est pas par rapport à toi, c'est par rapport à avoir un corps, un garçon selon ses caractéristiques à lui, qu'il pouvait se procurer avec la moindre somme d'argent. C'est vraiment un rapport économique.

Pour continuer à survivre, Caroline affirme avoir toujours cherché à entretenir une « certaine confiance » à l'égard de ces consommateurs anonymes qui se succèdent et paient pour coucher avec elle, un lien qui confère un peu d'humanité à la situation et « l'encourage pour passer au travers ». Ne parvenant pas à se sauver elle-même, elle se demande si elle ne cherchait pas à sauver ses clients :

Tu vois comment que les hommes peuvent être salauds, parce que j'en ai vu plein d'hommes mariés, tellement, tellement, tu te dis : « C'est décourageant ! ». Mais j'ai vu aussi des hommes qui étaient tout seuls, qui se sentaient tout seuls, qui avaient juste... Moi, j'ai des gars qui m'ont juste payée à parler. Ils se sentaient tout seuls puis ces gens-là, on aurait dit que j'avais besoin de les sauver, si tu veux. Peut-être parce que moi j'aurais eu besoin de ça, puis que je l'ai pas eu. (Caroline)

Il est probable qu'au regard de la violence subie de la part du *pimp*, les rapports avec les clients soient perçus sous un jour plus positif. Mais surtout, elles semblent avoir totalement intégré la violence intrinsèque au fait d'être exploitées sexuellement.

8.7.3 L'intériorisation de la domination

Aucun récit ne témoigne autant que celui d'Audrey de l'intériorisation des normes et des valeurs dominantes dans l'industrie du sexe et du rôle d'objet sexuel qui lui a été dévolu, empreint d'occultation de la violence et d'autodénigrement. Même délivrée de l'emprise de son *pimp*, la jeune femme s'efforce de démontrer à quel point elle est désormais le sujet de son existence. Répétant combien elle « aime le sexe » et même, qu'elle se pense « nymphomane », la jeune femme soutient que ce qui lui importe désormais, c'est de pouvoir choisir les clients qui lui plaisent, comme pour se construire une image valorisée de soi :

Souvent, il y en a des beaux, des beaux hommes, des clean, des businessmen. Pis moi, j'suis pas une bitch... Ben oui, je suis bitch, parce que j'ai besoin d'argent, mais pas « Salut, tu veux-tu aller en arrière ». Moi, c'est comme : « Salut, ça va, mon nom, c'est [nom d'emprunt]. Pis si tu veux pas me faire danser, ça me dérange pas ». [...] Même si lui me dit : « Viens ici »... « Fuck you ostie, j'ai pas besoin d'argent comme ça. J'ai pas besoin que tu me touches les fesses avec tes vieilles mains ! ». Tandis que l'autre, le bel homme, envoie, viens ! (Audrey)

En tant que chauffeur, Paul assiste régulièrement à des scènes de colère de la part des escortes flouées ou à qui les clients ont manqué de respect, les considérant comme des « morceaux de viande » :

C'est sûr que quand tu vas chercher une fille à trois heures, quatre heures du matin, elle est révoltée contre les hommes. [...] Il y a de l'abus, il y a des filles qui se font abuser, il y a des gens qui n'ont aucun respect, ils pensent que la fille est danseuse donc qu'elle ne se respecte pas. [...] c'est arrivé que la fille qui embarque dans l'auto est en beau maudit, parce qu'il y a des hommes c'est des vieux cochons... Il y a des jeunes cochons aussi ! [...] Il y en a, parce qu'ils paient, ils pensent qu'ils ont le droit de tout faire. (Paul)

Comme bien des victimes de violence, le premier réflexe des répondantes est de se blâmer en cas de problème avec un client, d'invoquer des erreurs de débutantes ou un moment d'inattention. On ne se surpren-

dra pas que ce soit le clou que le proxénète ait choisi de river, tout à sa fureur d'avoir fait les frais d'un client voleur.

Je me suis fait voler deux, trois fois, je pense. Puis c'était des erreurs de ma part, que j'aurais dû pas faire. Ça, essaye d'expliquer ça à ton gars [pimp, NDLR], après! [...] Genre, j'ai laissé traîner mon argent ou je le mettais là, je mettais quelque chose par-dessus et j'avais la confiance facile, moi. [...] Encore là, je mangeais des volées. Alors t'apprends assez vite, tu laisses pas traîner d'argent. (Caroline)

Ex-danseur nu ayant lui-même subi la violence de clients, Luc ne perçoit pas nommément la violence inhérente à la prostitution, mais déplore que les femmes aient généralement tendance à minimiser ou à taire les brutalités dont elles font l'objet : « Elles n'en parlent pas beaucoup, c'est nié ». La conception de ce qui constitue une agression varie selon les répondantes. Ainsi, Julie, tend à n'identifier le viol que lorsque le client part sans payer. Elle hésite à parler de violences sexuelles à propos de la prostitution, considérant que dès lors que le client a bel et bien payé, impliquant que c'était sa « job » :

...comme je te dis, il m'a payé, c'est moi qui m'es rendue là, dans le fond. Fait que t'es violentée sexuellement mais... Ça, c'est quelque chose que je peux pas te dire parce que... C'est sûr que 80 % des clients, j'avais pas envie de coucher avec eux, j'avais pas envie, tu sais, mais c'était ma job, fait que je le faisais. [silence] Je sais pas... Oui. Dans le fond, oui, j'ai été abusée sexuellement parce que, mettons, un gars qui est parti comme ça, sans vouloir me payer, bien c'est un viol, parce que moi, je l'ai fait pour l'argent, puis j'ai pas eu mon argent. Fait que tu m'as violée puis t'es parti, tu sais. Sauf que tu passes par-dessus ça parce que tu as couché avec 500 autres dans l'année d'avant. Fait que, dans ta tête, tu passes par-dessus; c'est un de plus. Ça a mal tourné, puis c'est ça. (Julie)

8.7.4 La violence des clients et le mythe de la prostitution « sécuritaire »

Au vu de l'intériorisation de la domination et de la banalisation de la violence dont elles font l'objet qui marquent leur récit, les répondantes se montrent soulagées de n'avoir fait que « quelques » mauvaises rencontres. Toutes se souviennent avec amertume d'épisodes plutôt sordides impliquant des clients à l'hygiène problématique qui les conduisaient à se nettoyer le corps avec un gel désinfectant. Elles se rappellent aussi des hommes qui les « bardassaient » pour éviter de payer. Caroline raconte l'histoire tragique de sa meilleure amie, escorte, défenestrée du deuxième étage par un client. Elle se souvient aussi d'une agression sexuelle dont elle a été le témoin impuissant : « J'ai vu une fille se faire violer. Je l'ai vue de mes yeux, là, puis tu peux pas rien faire. Parce que tu te dis "Regarde, tu bouges, puis t'es faite" ».

Alors que les *doormen* assurent une relative surveillance dans les bars – relative puisque les pratiques de sexe tarifé se déroulent souvent derrière un rideau ou dans une cabine avec une portée fermée et que la prostitution en lieux clos n'est certes pas exempte d'actes violents – une fonction importante du chauffeur d'escorte semble associée à la prétendue sécurité des femmes vis-à-vis des clients :

En même temps, ils savent que le chauffeur suit. Peut-être le client va faire plus attention s'il sait qu'il y a quelqu'un en bas qui attend. La fille va peut-être se sentir un peu mieux protégée, si elle dit au client « si je ne suis pas là à telle heure, il va monter ». (Paul)

On peut néanmoins envisager qu'outre la question du contrôle des allées et venues, les agences engagent les chauffeurs d'escorte davantage pour la « protection de la marchandise » que pour la sécurité des femmes. Selon nos données, les escortes semblent d'ailleurs particulièrement exposées aux abus de toutes sortes lorsqu'elles se déplacent dans des lieux privés parfois glauques ou tombent sur des clients aux exigences particulières, sans compter ceux qui essaient de les détrousser. Autant de situations où le chauffeur qui attend dans son véhicule ne peut intervenir assez rapidement.

...[Les deux clients] tiraient sur notre sacoche. Là, on a réussi à se cacher dans la toilette puis on a téléphoné à notre chauffeur qui est venu. Bien, eux, ils ont eu le temps de s'en aller. [...] J'ai mangé un coup de poing dans la face, puis tout ça. (Julie)

8.7.5 Propos de consommateurs de sexe tarifé

Paul considère qu'il y a des hommes comme lui qui respectent les femmes, mais qu'on n'en entend pas parler. Il raconte notamment avoir pris sous son aile une amie danseuse, car elle était séropositive et dépendante de la cocaïne. En tant que client, le discours de Paul s'inscrit dans le « paradigme de la bienfaisance » caractéristique de plusieurs consommateurs de sexe tarifé, c'est-à-dire qu'« il se pense ici comme porteur d'une utilité sociale et économique permettant aux prostituées de survivre » (Bouamama, 2004 : 12).

Quant à lui partisan d'une approche qui distingue prostitution « libre » et prostitution forcée, Luc aime, comme client, encourager « des filles autonomes ». Il désapprouve le proxénétisme : « Dès que je vois qu'il y a un gars qui collecte, ça ne m'intéresse plus ». En même temps, il dit ne jamais poser de questions personnelles aux femmes dont il consomme les « services sexuels ». On peut donc se demander à partir de quels critères il évalue leur degré « d'autonomie ».

En vertu d'une logique argumentaire de compulsion arrimée à un principe de chosification des femmes qui constitue clairement son « arôme idéologique » (Bouamama, 2004), Luc associe sa consommation de sexe tarifé à une forme de dépendance, se décrivant comme un « *sex-addict* » inoffensif :

...je rentrais de ma journée et je faisais des tours avec ma voiture, je pouvais tourner en rond jusqu'à ce qu'il y ait quelque chose, je pouvais tourner en rond des heures. Je magasinais. C'était le même plaisir que de s'acheter quelque chose en magasin. Une espèce de poussée consumériste. (Luc)

À titre de consommateur de prostitution de rue, Luc déplore avoir été « victime de la répression » policière. Il raconte comment de telles opérations visant la clientèle se déroulent et comment il interprète les motivations qu'elles sous-tendent :

Les policiers te pognent quand tu es en pleine petite affaire, ils te font le sermon, ils te donnent un avertissement. S'ils te reprennent, ils ne sont vraiment pas contents et le prochain coup, tu vas au poste, ils t'envoient une lettre et ils t'appellent pour officialiser que tu fais partie d'un plan de répression. [...] C'est efficace. Moi je ne fais plus rien dans ma voiture ! [...] Je suis totalement traumatisé. Leur truc, c'est qu'ils ne veulent pas que tu fasses ça près des résidences, c'est la vraie raison. Ils me disent « emmènes-la chez toi ou va chez elle, mais sinon il n'y a pas de problème », il me l'a dit textuellement. Mais ils ne veulent pas me voir dans la voiture, dans la petite rue avec un sens unique, dans un coin sombre, dans les lieux sombres.

8.7.6 Visibiliser les responsables de l'exploitation sexuelle

Engagée dans un processus de réinsertion sociale depuis plusieurs années à travers le témoignage sur son vécu comme victime de traite, Julie estime crucial de mettre en lumière les « vrais » responsables de l'exploitation sexuelle et l'imposture d'une prostitution légalisée¹⁶. Elle considère que la justice et les différents acteurs et actrices sociales préoccupés par la question de l'exploitation sexuelle n'accordent pas assez d'attention au fait que la demande pour l'acte prostitutionnel demeure insatiable. Selon elle, il importe de pénaliser les clients et ceux qui tirent les ficelles, les « vrais boss », qu'elle associe aux motards. Elle dénonce aussi l'hypocrisie des autorités politiques qui – sous couvert de mieux encadrer la prostitution pour assurer de meilleures conditions à celles qui deviendraient des « salariées » – n'ont que leurs propres intérêts économiques à l'esprit :

C'est quelqu'un plus gros qu'un pimp qui est en haut de ça, c'est sûr. [...] c'est des gars de bicycle, c'est sûr ! [...] Mais ça, on les voit jamais nous, on les voit jamais eux autres. [...] C'est pas nécessairement le pimp là, le pimp qui est niaiseux là-dedans, mais si tu t'en prendrais au gouvernement... C'est sûrement les pires dans tout ça ! Puis là, ils parlent que les danseuses, il faudrait qu'y « punchent » puis qu'y soient payées un salaire pour pouvoir déclarer. Ils sont pas caves ; ils savent qu'ils peuvent faire des millions et des millions avec ça. Fait que c'est pas aux pimps puis

16. En référence au documentaire d'Ève Lamont, intitulé *L'imposture [la prostitution mise à nu]* (2010) pour lequel la réalisatrice a rencontré environ 75 femmes prostituées, dont Julie.

à tout ça, nécessairement qu'il faudrait s'en prendre, c'est à plus gros que ça. Parce que, si il y aurait plus de pimps, il y en aurait quand même de la chose. C'est la demande qu'il faut qu'on arrête.

Julie estime qu'au Québec, la loi est plutôt « open », en matière de prostitution, d'autant que, selon elle, « les policiers sont tous corrompus ». Elle évoque également des collusions entre des élus locaux et des propriétaires de bars qui rendent caduques toute intervention policière :

Au [club situé en Montérégie] il y avait une descente, mais le maire était passé une semaine avant avertir le propriétaire qu'il allait y avoir une descente. Parce que le propriétaire, il envoie des filles au maire puis ils couchent ensemble. C'est comme ça. Fait que pour que t'arrêtes ça...

Ainsi, la jeune femme nous appelle à visibiliser le rôle des consommateurs de prostitution, faute de quoi, des recherches comme les nôtres, visant à enrayer le phénomène de la traite, resteront vaines : « C'est pour ça que je trouve ça plate un peu de vous voir de même essayer, essayer, essayer, parce que vous vous en prenez pas aux bonnes personnes ! ».

8.8 Éléments à retenir

Ce chapitre a présenté des résultats de recherche qui concernent le vécu de femmes exploitées dans l'industrie du sexe, trafiquées ou non, et leurs propres observations de ce milieu dans lequel elles ont évolué, pour certaines, durant plusieurs années. Les données relatives au fonctionnement et à la culture de l'industrie du sexe sont aussi issues des récits de deux hommes actifs dans ce milieu, notamment à titre de client. Il ressort que les femmes prostituées apparaissent vulnérables non seulement aux leurres des *pimps* qui les exploitent sans vergogne, mais également aux agissements des clients, des *pushers* et du milieu en général qui se montre hautement toxique.

Ces éléments empiriques révèlent comment les proxénètes peuvent compter sur un système bien rodé pour trafiquer une femme, même mineure, dans le circuit des bars de danseuses ou dans le milieu de l'escorte, par l'intermédiaire des agences de placement, des annonces classées ou directement auprès des *strip clubs*. Des plus frustes aux plus hauts de gamme, de tels établissements semblent d'autant plus susceptibles d'abriter des pratiques prostitutionnelles lorsqu'ils sont éloignés des grands centres urbains et proches de la frontière canado-américaine¹⁷ (Niagara Falls, Cantons de l'Est, etc). Marquée par la criminalité, l'industrie du sexe ne semble toutefois guère inquiétée par les opérations policières, davantage préoccupées par le problème de la drogue, voire de la prostitution juvénile, que celui de l'exploitation sexuelle de personnes majeures.

Au vu de l'emprise psychologique obtenue par le recours à la violence et par l'exploitation patriarcale du sentiment amoureux¹⁸, rien ne nous permet de penser que le contrôle des proxénètes sur leurs recrues s'exerce de façon moins efficace en leur absence. On note d'ailleurs l'emprise de l'alcool et de stupéfiants pour supporter des conditions de vie objectivement insupportables, alors que nombre de femmes prostituées survivent en état d'esclavage, sous l'emprise d'un homme, certes, mais aussi sous le joug d'un système *total* dont il est difficile de s'affranchir, comme l'expose le chapitre suivant.

17. Notons qu'aux États-Unis, les femmes ne peuvent être complètement nues, contrairement au Canada. de plus, l'âge légal pour boire de l'alcool est fixé à 18 ans au Québec et à 19 ans ailleurs au Canada, tandis qu'aux États-Unis, il est généralement établi à 21 ans.

18. Exposé avec les repères conceptuels au chapitre 2.

CHAPITRE 9

Les obstacles rencontrés pour s'affranchir de l'esclavage sexuel

Le premier moment de la révolte ne peut consister à entamer la lutte mais doit consister à se découvrir opprimée: à découvrir l'existence de l'oppression. (Delphy, 1977: 30)

Si Karen ou Audrey ont réussi à s'enfuir après quelques jours seulement sous l'emprise de leur *pimp* et avant d'être vraisemblablement trafiquées vers différentes villes, Anastasia et les autres n'ont pu s'affranchir de la prostitution qu'après plusieurs mois et années au sein d'une industrie du sexe exploitant leur corps et leur sexualité, aux mains d'individus violents, dans un état de dépendance et d'angoisse permanent, auquel seule une intervention policière suivie d'une lente réhabilitation ont mis un terme. Se défaire de ce joug s'est avéré très difficile et l'incarcération du proxénète s'est avérée instrumentale à cet égard, démontrant les risques de la décriminalisation que certains-es revendiquent. Les lendemains de ces arrestations s'avèrent pourtant difficiles car, libérées de leur *pimp*, les femmes aux prises avec l'esclavage sexuel ont perdu tous leurs repères. Soulignons l'état psychologique et physique déplorable dans lequel elles se trouvent après des semaines, des mois, voire des années d'esclavage sexuel.

Incidentement, la plupart des femmes dont nous avons étudié le témoignage estiment avoir un caractère fort et, même adolescentes, ne s'en laissaient imposer par quiconque. Elles ont ainsi constaté que l'emprise des proxénètes devait être d'autant plus puissante qu'elles-mêmes n'étaient pas des filles qui avaient leur langue dans leur poche. Autant dire qu'elles ne se considèrent pas comme des victimes «typiques» dont on pouvait aisément exploiter le sentiment amoureux, à des fins prostitutionnelles, qui plus est¹.

9.1 Échapper à son *pimp*

Certaines répondantes ont donc pris des moyens pour échapper à leur *pimp* et à l'industrie du sexe, tandis que d'autres n'ont pas réussi à s'en dégager avant l'arrestation du proxénète. Après onze jours sous le joug de Ben, Audrey, quinze ans, se sent à bout de force, «dans un état végétatif». Elle se dit dégoutée par la

1. Paradoxalement, si elles insistent sur cet aspect de leur personnalité, elles mettent aussi en relief leur vulnérabilité, invoquant la fragilité de l'adolescence et les problèmes intrafamiliaux.

prostitution à laquelle elle s'adonne et par la vie qu'elle mène. Elle raconte l'expérience suite à laquelle elle estime s'être « réveillée » et avoir cherché de l'aide pour se libérer de l'emprise de Ben.

Un jour, se regardant dans le miroir, elle aperçoit le tatouage « identitaire » qu'elle porte dans le cou et prend conscience qu'elle ne se reconnaît plus : « Je me reconnaissais plus du tout. J'avais pas mon linge. J'avais pas... J'étais pas [Audrey]. Tu comprends, c'était Sabrina ou n'importe quel nom qu'ils utilisaient, mais c'était pas moi ». Comme les autres, Audrey dit avoir d'ailleurs considérablement maigri durant cette période. Peu de temps après, prenant son courage à deux mains, elle téléphone à une amie d'enfance de la cabine du bar où elle est prostituée, qui contacte à son tour la tante d'Audrey : « Une chance que ma tante était là, sérieusement. Sinon j'aurais pas appelé la police pour qu'ils viennent me chercher », affirme Audrey. Le lendemain, sous prétexte d'aller acheter des tampons hygiéniques, la jeune fille se rend donc au rendez-vous fixé par sa tante par l'intermédiaire de son amie et quitte donc les lieux en trombe, cachée au fond du véhicule de sa tante, car Ben rôdait aux alentours, possiblement alerté par le fait que sa recrue ait apporté ses quelques affaires.

Caroline se remémore elle aussi avec émotion les circonstances de sa rupture avec Édouard, survenue à une période où elle se sent vraiment au bout du rouleau, une nuit où, rentrant de son « shift », elle subit une ultime raclée :

Ce soir-là, je suis rentrée, puis j'étais épuisée, épuisée. Ça faisait une semaine que je dormais presque pas. Je voulais plus rien entendre. [...] J'avais mon argent, j'ai dit comme « O.K., tu le veux ? », je l'ai comme garroché à terre. J'étais dans ma chambre, puis j'étais de dos et j'ai mangé une sale volée. Puis je saignais, là ! Il m'avait frappé avec ses bottes. Il me frappait, frappait puis je saignais, saignais. Puis je me suis levée et j'ai dit : « Regarde, c'est fini ! ». Je me suis pris mes cigarettes puis je suis partie. Ça a été comme la goutte qui a fait déborder le vase. Puis après, j'ai retourné mais pour prendre mes affaires. [...] là, il a essayé de me convaincre, genre. « Oh, je t'aime, je veux te marier, bla, bla, bla ». Puis il m'a dit : « Je m'excuse. Je ne recommencerai plus jamais ». Mais comme je lui ai dit : « Ça fait quatre ans que tu me dis ça, ça fait quatre ans que je mange des coups que tu me dis ça. Ça fait quatre ans que tu dis que tu m'aimes. Ça fait quatre ans que je fais la pute pour toi ! » Là, ça a comme tout déballé dans ma tête. J'ai juste coupé les ponts pour de bon. Pour de bon. Je suis partie.

Caroline se souvient de son état physique d'alors, aux frontières de l'asthénie, mais surtout de son état mental qui, bien que depuis longtemps placé sous le mode de la désensibilisation voire de la démentalisation², est parvenu à s'extraire de son accablement, dans un ultime mouvement de survie :

Rendue là, t'as même plus de pensées. T'as même plus... T'as plus de peur. T'as plus de sentiments. T'as plus rien. C'est vide ici [montrant sa tête]. C'est vraiment vide. Tu sens le vide total puis t'arrives là, puis tu te dis : « I don't give a fuck. Il y a plus rien qui peut m'arriver de pire ». [...] Il a été à ça de me convaincre, en plus, de rester, puis j'ai eu comme un... un quelque chose qui a dit : « Oh, non ! » Puis je suis partie. Je suis partie travailler puis je suis jamais revenue [...] Mais, tu sais, vraiment, c'est cette dernière volée, sinon je pense j'aurais restée.

Peu de temps après, Édouard est arrêté par la police, qui l'avait placé sous enquête. La justice a également permis l'arrestation d'Harry un matin où Julie, alors âgée de 19 ans, se sent elle aussi au bout du rouleau, ne sachant ni comment continuer ni comment arrêter la prostitution, quand arrive la nouvelle perçue comme miraculeuse de l'arrestation de l'homme qui l'exploite depuis plus de trois ans et demi :

Je savais plus comment m'en sortir à la fin. Pour de vrai, je savais plus comment m'en sortir, sauf que je savais dans quoi j'étais. Je pouvais plus choisir vraiment d'arrêter [...] J'ai dit à ma chum de fille : « Là, c'est ça que je veux, soit qu'il meurt, soit qu'il se fait arrêter. » [...] ça a cogné chez nous. Il venait de se faire embarquer pour six ans. [...] Bénie des dieux ! Je le sais pas... Comme si tu demandes d'être millionnaire puis, deux heures après, tu tombes millionnaire !

2. Le concept de démentalisation évoque l'incapacité à penser autrement que dans l'acte de survie.

C'est au terme d'une longue enquête que la police a procédé à l'arrestation d'Harry et de sa mère, accusés d'avoir vécu des fruits de la prostitution. Julie n'a jamais porté plainte contre eux, mais la Couronne l'a fait en son nom. Le proxénète se trouvait chez une de ses recrues au moment de son arrestation, en compagnie de plusieurs autres, dont l'une était, selon Julie, « nouvelle, de comme deux jours ». Cette vaste opération policière concernait plusieurs résidences, dont celle que Julie partageait avec Harry, impliquant de la surveillance, des écoutes téléphoniques, des agentes doubles, etc.

Malgré qu'elle ait souvent souhaité une telle issue, Julie explique qu'elle était d'emblée extrêmement contrariée par l'arrestation de celui qu'elle considérait toujours comme son « chum » et par la perquisition musclée qui a permis à la police de saisir une arme, des bijoux et une forte somme d'argent³. Elle a longuement résisté à suivre la police et à faire une déposition contre celui qui contrôlait sa vie depuis l'âge de seize ans :

Il faut qu'ils [les policiers, NDLR] comprennent que sur le moment tu viens me demander... Moi j'ai 400 piasses dans mes poches puis j'ai jamais payé un compte de ma vie. J'ai jamais rien fait. Je sais même pas c'est quoi avoir une carte de débit, j'ai jamais eu de carte de crédit. J'ai jamais payé mes taxes, j'ai jamais payé un téléphone cellulaire de ma vie, tu sais... [...] Ils disaient entre eux autres : « Julie, c'est la seule qui s'en ira jamais ». Oui, puis je suis la seule qui s'en est sortie!

9.2 La perte des repères

L'expérience de la traite à des fins d'exploitation sexuelle par les quatre principales répondantes varie de onze jours à quatre ans; celle de leur insertion dans l'industrie du sexe se situe néanmoins entre quatre et cinq ans, la plupart des recrues demeurant actives une assez longue période après l'incarcération de leur proxénète. Julie confirme être allée danser à gaffe le soir même de l'arrestation d'Harry et y être retournée les soirs suivants :

La première année que Harry est rentré en prison, moi j'ai continué à danser... parce que je savais pas quoi faire d'autre, là. J'avais rien d'autre à faire. [...] Qu'est-ce que j'aurais fait si j'aurais pas travaillé? J'aurais écouté la télé. Fait que j'aimais bien mieux aller voir du monde.

Bien que libérée du joug de son proxénète du fait de son incarcération – « même si je ne me faisais plus martyriser », comme elle le formule elle-même – Caroline retourne elle aussi faire de la prostitution pendant quelque temps, parce qu'elle ne connaît que cela. De plus, elle ne sait où se tourner pour obtenir de l'aide et changer de vie. Elle insiste sur l'importance d'aider les femmes qui veulent sortir de la prostitution à trouver des alternatives :

J'ai rien d'autre, j'ai pas fait d'études. Tu te dis « O.K. Regarde, je vais continuer dans ça à la place d'aller au salaire minimum ». [...] ma mère est déjà venue me porter à un club où je dansais de jour [...] des fois, j'allais faire mon escorte [...] mais checke, j'aurais pu aller dans une affaire de, tu sais un centre pour jeunes ou des endroits qu'il y a des femmes ou tu sais? Non! La première chose que je pensais, o.k., j'ai rien à faire, je vais appeler, je vais aller travailler. Tu comprends, c'est que tu connais, juste ça. Alors, il faut aider ces filles-là à avoir autre chose. C'est important. [...] Sinon tu restes juste dans ça. Puis le cercle vicieux recommence tout le temps.

Après sa séparation, Caroline retourne donc danser nue. Soucieuse de s'éloigner de Montréal, c'est-à-dire du réseau d'Édouard, elle opte pour un bar des Laurentides, « un trou », juge-t-elle, « vraiment un club de passe » où circule beaucoup de drogue. Par la suite, sa mère l'accueille sous son toit et la jeune femme se contente de faire quelques clients comme escorte. Elle dit profiter enfin de son argent et dépense sans compter pour compenser les années de privation avec Édouard : « J'ai gâté tout le monde que j'aimais. [...] Juste le fait que j'avais mon argent dans mes mains, puis je me disais "C'est à moi!" ». Dans le même ordre d'idée,

3. Julie n'a pas cherché à faire les démarches nécessaires pour récupérer la partie de cette somme qui aurait pu lui revenir : « J'aime mieux pas toucher à ça, cet argent-là ».

quelques semaines après l'arrestation d'Harry, Julie loue un condo et mène avec une amie également libérée de son *pimp* un train de vie que les jeunes femmes n'ont jamais connu, placé sous le signe des excès et de la folle dépense :

Je gagnais à peu près 20 000 dollars par mois. Cash! Non taxable! Fait que je gagnais au minimum 240 000 par année, tu sais, cash! Fait que c'est plus qu'un médecin, là! Avec tout l'argent que j'ai compté, à peu près dans toutes mes années que j'ai fait ça, avec l'argent que j'ai fait, j'aurais pu m'acheter genre trois châteaux puis quatre Ferrari! [...] je dis 20 000 par mois, parce qu'il y a des mois où j'ai pas travaillé puis tout ça. Ça fait 240 000 mais ça, c'est dans les clubs, c'est à part les clients que, mettons, on faisait trois clients par mois à mille piasses. Ça faisait 3 000 piasses de plus par mois.

Si elle ne parvient pas à économiser pour éventuellement arrêter de danser, Julie considère qu'en « flam-bant tout ce qu'elle pouvait » et en s'étourdissant dans l'alcool, elle corrige les années de restrictions et de contrôle exercées par Harry :

...je payais mes comptes, quatre-cinq jours je travaillais, [puis] je sortais une semaine. Je lavais plus mon linge. J'avais une pièce, tout mon linge sale je le mettais là, puis je m'en rachetais du nouveau. Tu sais, j'ai tout dépensé l'argent que j'aurais pas dépensé quand j'étais avec Harry. [...] J'ai eu un an de pouvoir, de faire ça, puis de pouvoir dépenser. J'ai fait des folies [...] j'ai commencé à sortir dans les clubs parce que, avec Harry, je pouvais pas. Fait que j'ai été un an à sortir dans les clubs, partout, puis on se pétaït la face [...] On dépensait mille piasses chaque dans un club [...] Tu bois... Tu paies la traite. (Julie)

Julie doit par ailleurs déjouer les différentes tentatives d'autres proxénètes pour la recruter. Ces derniers savaient qu'Harry était en prison, mais ont respecté les règles de la « gammick » relatives à la « propriété » des femmes prostituées dûment communiquée par leur marquage :

Ça tournait autour. Ils essayaient de trouver où je travaillais. Puis ça appelait dans les clubs où je travaillais normalement pour savoir si j'étais là... Mais ils te laissent vite tranquille, tu sais. Ils vont venir te voir une fois, ils vont te payer des verres si tu viens vers lui; si tu viens pas vers lui, il va te laisser tranquille. [...] j'avais ses initiales sur le bras, c'était l'été, puis si j'allais chercher quelque chose au restaurant puis qu'il y avait un Noir qui m'accrochait là, je disais : « Ça là, c'est [le tatouage des] initiales d'Harry. » Là, tout le monde s'en allait. (Julie)

Depuis son recrutement dans l'industrie du sexe, Julie souffre de divers problèmes de santé liés à l'anxiété qui la mine et qui n'ont d'ailleurs pas disparus avec l'incarcération de son proxénète et les mois de « fête » qui s'en sont ensuivis :

Je me fermais beaucoup puis je faisais beaucoup, beaucoup de crises d'angoisse. À force, je pouvais plus manger, je vomissais. Beaucoup d'insomnie. À la fin [de son épisode avec Harry, NDLR], je me suis réveillée, je pleurais. Là, il faut que je m'en aille à la clinique, j'ai pas le choix. Fait que là je suis partie à la clinique et ils m'ont donné des pilules, des... pas des antidépresseurs mais comme des calmants.

Après plus de quatre années dans l'industrie du sexe, la jeune femme de 20 ans ne parvient plus à résister à ce régime et fait un *burn-out*.

Fallait que je m'en sorte ou...Ça l'aurait plus marché, parce que j'étais plus capable de faire ça, là. Mon corps... je mangeais plus, je pesais comme 110 livres tout trempé là, je prenais genre trente Gravol par semaine... puis je buvais là-dessus, surtout quand je travaillais. Puis quand j'arrivais, je prenais trois-quatre Gravol, puis j'allais me coucher. Puis là je me réveillais puis là je travaillais... (Julie)

Ultimement, Julie arrête la prostitution et retourne vivre chez sa mère pendant environ huit mois, où elle passe ses journées à dormir. Elle continue de « faire » un client de temps en temps comme escorte, à contrecœur et ne sachant faire autrement pour s'assurer un petit revenu. Puis, elle cesse complètement la prostitution pour terminer ses études secondaires.

Tout juste âgée de 20 ans, Noémie dit prendre des antidépresseurs depuis plusieurs années, bien qu'elle ait régulièrement de la difficulté à en défrayer les coûts. Confrontée à l'arrestation de Jorge, la jeune femme se trouve en situation de dénuement extrême alors que celui dont elle dépendait entièrement est incarcéré :

«j'ai pas les clés, j'ai pas d'argent, je me retrouve avec pas un ostie de cenne. Je ne peux même pas m'en retourner chez nous. [...] j'ai rien ! C'est lui qui a mes cartes, **c'est lui qui a mes papiers, c'est lui qui a tout !**». Le témoignage de Noémie montre bien comment les contraintes économiques influent sur le « choix » de retourner à la prostitution :

Je sais pas où ce que je m'en vais ! Qu'est-ce que je vais faire ? Je vais habiter où ? J'ai pas rien ! J'ai plein de dettes, puis je ne peux plus danser, et je ne veux pas danser mais en même temps j'ai plus d'argent, j'ai plus rien. Je ne peux pas me trouver une job non plus, pas d'adresse, pas rien. Je me trouverai quoi encore ? [...] Là, aujourd'hui, je me retrouve devant plus rien. Encore une fois dans la rue. Je n'ai même pas d'argent pour manger. Je n'ai rien mangé de la journée. J'ai juste pas d'autre plan que d'essayer de survivre encore. J'espère qu'il ne va rien m'arriver. J'espère que cette affaire-là, c'est fini.⁴

9.3 La crainte des représailles

Tout au long de sa relation avec Jorge, Noémie avait comme simple objectif de « rester en vie ». Lorsque l'enquêteur qui recueille sa déposition lui demande comment elle entrevoit son avenir, Noémie hésite longuement avant de lui répondre et pleure, manifestement désespérée :

Je ne vois rien, je ne vois juste rien. Ça fait huit mois que je me dis : « Fais juste rester en vie. Pense pas, fais juste rester en vie. Fais juste en sorte que ta mère et ta sœur restent en vie parce qu'elles n'ont pas besoin de vivre ça juste parce que tu as décidé d'appeler pour une annonce conne ». J'espère qu'il va rien arriver, que c't'affaire-là, c'est fini. J'ai peur.

S'exprimant le jour même de l'arrestation du *pimp* qui l'exploite et la torture depuis huit mois, Noémie craint par-dessus tout qu'il s'en prenne à sa famille : « Il me disait : « Même si tu te suicides, je tue ta mère » ». Noémie a d'autant plus peur que contrairement aux autres recrues, elle a eu accès à beaucoup d'information sur le *modus operandi* du proxénète et qu'elle sait qu'il peut mettre ses menaces à exécution : « Moi je sais toute sa vie, plus ou moins, fait qu'il m'a toujours dit « Trahis-moi pas... ». Je sais pas de quoi il est capable, quand il a tué mon [animal] dans ma face, je le savais pas... Il a aucun sentiment, il a aucun remord, aucune culpabilité de rien ».

Après avoir identifié différents suspects en photo, Noémie exprime son angoisse que Jorge, bien qu'incarcéré, ne se venge par personne interposée : « À moins que toutes les personnes que tu m'as montrées [en photo] soient en-dedans, [...] j'ai encore peur ».

Au moment de notre rencontre avec Caroline, Édouard a purgé sa peine et se trouve en libération conditionnelle. La jeune femme déplore n'avoir pas été prévenue par les autorités et craint les représailles de celui contre qui elle a témoigné :

Il est en libération conditionnelle depuis [tel mois]. O.K. ? mais personne a pensé bon de me le dire. Ça, je trouve ça platte dans le sens que, regarde, tu fais ce que j'ai fait. Il a fallu du courage, O.K., puis ils sont là durant le temps des procédures, ils te soutiennent. C'est sûr que moi, j'ai eu l'IVAC, j'ai eu droit à de l'aide psychologiquement tout payée par le gouvernement. Plus le CAVAC qui m'ont aidée à passer à travers le procès. [...] par la suite, t'as plus rien. [...] je le croiserais dans la rue, je partirais sûrement à courir ! [...] Parce que j'ai connu des filles, moi, que leur chum, leur ex, est en prison puis qu'après, il y a eu des représailles...

Bien qu'elle réside loin de son quartier d'antan et ait coupé tous les ponts avec l'industrie du sexe, cette inquiétude accompagne son quotidien, à l'instar des autres répondantes.

Audrey, séquestrée, violée, exploitée et battue pendant onze jours à l'âge de quinze ans, ne regrette pas d'avoir porté plainte contre Ben et d'avoir témoigné en cour devant lui, même si elle estime que la sentence s'est avérée plutôt lourde, pour une tentative de traite qui n'a pas véritablement aboutie. Si Audrey n'a plus

4. Nous ignorons si, à l'instar de Julie et de Caroline, Noémie est retournée danser et se prostituer après l'incarcération de son proxénète.

eu de contact avec Ben, elle nourrit toujours des craintes de représailles. Elle compte sur son nouveau conjoint pour la protéger, ainsi que ses proches :

...pour ma mère pis ma tante. [...] Parce que quand même il a déjà passé trois ou peut-être même cinq ans en dedans. C'est beaucoup. Moi je m'en fous, puis c'est tant mieux, mais je veux dire quand même c'est beaucoup [pour avoir essayé] de faire de quoi avec une fille pis que ça n'a même pas marché. [...] il pourra pas me retrouver. Au pire si je le retrouve, mon chum va lui péter la gueule.

Julie a quant à elle dû témoigner contre son proxénète, afin d'éviter une arrestation pour obstruction à la justice, ce qui en soit suscite un certain nombre de questions quant à la criminalisation des victimes d'exploitation sexuelle. Elle a toutefois pu faire une déposition vidéo au poste de police et n'a pas eu à se présenter en cour. Inquiètes que l'entourage du proxénète « envoie du monde » pour les punir d'avoir témoigné et de s'être affranchies, Julie et une recrue du frère de ce dernier ont alors quitté Montréal et confié à la mère de Julie de récupérer leurs affaires. Puis elles ont appelé une agence et sont allées danser deux semaines en Ontario afin de « ramasser de l'argent » pour pouvoir s'installer dans un nouveau logement. Par la suite, soucieuse de ne plus vivre dans le même quartier qu'Harry une fois libéré et d'établir une distance avec son ancienne vie dans l'industrie du sexe, Julie emménage avec sa mère dans un secteur éloigné de Montréal :

...j'avais vraiment fait le ménage dans mes amies, vraiment beaucoup. J'avais gardé deux personnes que je connaissais de mes années de danseuse. Mais tout le reste, j'ai changé mon numéro de téléphone, j'ai jeté mes deux cellulaires par la fenêtre [un pour Harry incarcéré l'autre pour la famille, les amis, NDLR] [...] Parce que, si je les garde dans la maison, je vais juste les fermer, j'vais les rouvrir puis je vais lui reparler. Fait que j'ai jeté ça par la fenêtre du char du chauffeur. Pis là c'est fini, il faut que ce soit fini, vraiment.

Julie a tout d'abord refusé d'être prévenue le jour où Harry sortirait de prison, pour continuer à vivre cette nouvelle vie :

Si je le sais qu'il est sorti, je vais toujours « checker » partout, je vais « checker » mes appels téléphoniques, je vais commencer à « checker » ma malle. Je vais plus sortir, tu sais. Puis là, je me suis dit mais en même temps, je le sais pas, il pourrait arriver n'importe où puis je le saurai pas.

Quelques temps plus tard, Julie s'est ravisée et a demandé à l'intervenante du CAVAC de la prévenir deux semaines après la libération de son ancien proxénète. Au moment de notre entretien, Harry était sorti de prison depuis plus d'un an et n'avait pas tenté de recontacter son ancienne recrue. Julie a toutefois appris par la police qu'Harry a repris du service comme *pimp* sitôt libéré. C'est également le cas de Jorge, dont nous avons su, peu avant de mettre sous presse le présent rapport, qu'une semaine après sa récente libération, il était de nouveau accusé de proxénétisme, pour avoir exploité une femme *durant* son incarcération. Il semble que cette dernière venait au pénitencier lui apporter les « fruits » de sa prostitution.

9.4 Une difficile réinsertion sociale

Une fois libérées de leur proxénète et de la prostitution, la plupart ont toutes mis les bouchées doubles pour terminer leurs études secondaires. Audrey considère qu'elle s'est « sauvée » en allant étudier tout en se désintoxiquant par elle-même du crack. Si elle semble s'être tirée d'affaire pour un temps, Audrey remet malgré elle un pied dans l'industrie du sexe :

J'étais encore en centre d'accueil. Je voyais des filles qui rentraient, sortaient, qui s'en allaient tout le temps en fugue. C'est le milieu pour apprendre, le centre d'accueil. Tu connais la danse, tu connais la drogue, tu connais tout là. [...] C'était pas mon but de recommencer à le faire.

De nouveau dépendante du crack, Audrey laisse tomber l'école et se tourne vers la prostitution pour financer cette consommation. Après une sordide incursion dans la vidéo porno⁵, elle fait de l'escorte pendant environ trois mois, mais n'a pas de *pimp*: «C'était tout pour moi», assure-t-elle. Depuis son épisode avec Ben, elle dit ne plus jamais avoir donné son argent à personne. Après quelques mois, Audrey arrête l'escorte parce qu'elle n'en peut plus – «j'étais écœurée» – et qu'elle doit quitter en trombe son hôtel de [la banlieue de Montréal] dont elle acquittait le loyer en crack. Aujourd'hui, Audrey fait encore de la danse-contact une fois par semaine, une fois aux deux semaines, à son compte et pour le «fun». Cela contribue à arrondir ses fins de mois, car, précise-t-elle, elle ne ferait pas ça non plus «juste pour le plaisir»:

...je peux faire 30 piasses, comme je peux faire des fois 200 piasses. [...] Je «claire» 30 dollars à part le service-bar, à part le chauffeur, pis à part les boissons que je bois. [...] Pis là je me dis: «J'me suis-tu fait du fun à soir?». [...] Ce que j'aime, c'est que, différemment à l'escorte, tu peux choisir tes clients. Le gros vieux qu'a plein d'argent, j'm'en fous. Avant, j'étais plus dans un milieu forcé: faire de l'argent... Là, je prends ça relax. [...] Je suis capable d'être une belle fille maintenant, une belle danseuse.

Audrey ne fait plus de «gaffe», seulement des danses-contact, parce qu'elle dit aimer danser. Elle n'exclut toutefois pas totalement la possibilité de faire de nouveau d'autres types de «services sexuels», d'autant que son discours indique une profonde intériorisation d'une vision de la sexualité des femmes basée sur l'objectivation sexuelle de leur corps:

Ben, j'me suis dit que je vais peut-être aller en refaire... [...] Il me semble que quand c'est des beaux hommes, sérieusement ça me dérange pas. [...] J'adore être sur une scène, même avec un poteau. Moi, je vais m'en faire poser un dans ma chambre.

Au moment de l'entretien, la jeune femme juge qu'elle se trouve à une étape décisive de sa vie: elle souhaite poursuivre ses études, mais ne sait pas dans quel domaine. La seule chose dont elle soit à peu près sûre c'est que si elle va à l'université, elle arrête de danser: «Ça, c'est définitif, même si je me dis que je pourrais arrondir mes fins de mois au lieu de prendre un prêt/bourse...».

Nous avons vu qu'Audrey a été plus ou moins rejetée par sa famille et ses amis et amies d'enfance. Elle semble également éprouver des difficultés à créer un lien social signifiant dans d'autres milieux: «On dirait que je “fite” pas pis je trouve ça plate; avec une fille “normale” je peux pas...», déplore-t-elle.

À l'heure actuelle, Julie fait aussi face à certaines difficultés relativement à ses projets professionnels: «Je sais pas ce que je veux faire. C'est ça mon plus gros problème», déplore-t-elle, à l'instar des autres répondantes. Elle considère que les services d'orientation sont inadéquats pour les femmes qui, comme elle, sont sorties de la prostitution ou essaient d'en sortir:

Ça me tente pas, moi, d'aller déboursier 5 000 piasses pour m'en aller faire un cours de secrétariat puis me rendre compte, après deux semaines, que j'haïs ça pour mourir, puis j'aime mieux me tirer une balle que faire ça. Là, je suis dans les dettes de 5 000 piasses, je le sais, puis, en plus, faut que je travaille, puis il faut que je me trouve autre chose à faire. C'est décourageant! (Julie)

La jeune femme de 23 ans a terminé son cours secondaire et travaille à temps partiel comme serveuse dans une brasserie. Elle se dit prête à travailler à plein temps et songe à prendre n'importe quel emploi,

5. Son conjoint d'alors – qui est aussi son fournisseur de drogues (*pusher*) – la met en lien avec des producteurs de films pornos. Lors du tournage, l'équipe lui fournit toutes les substances nécessaires pour qu'elle baisse la garde et perde toute pudeur: «Pis comme de fait, rien me dérangeait», explique Audrey. Les producteurs, des Français, l'avaient assurée que ces vidéos du genre porno-scatologique s'adressaient strictement à un public européen. Or, diffusées sur Internet, elles seront visionnées par des gens du Québec qui la reconnaissent. La nouvelle se répand comme une trainée de poudre même dans le quartier d'enfance d'Audrey: «Quelqu'un dans mon petit coin à [banlieue X] qui l'a vu. Clic, clic. Pis tout le monde le sait». Famille et proches semblaient déjà excédés par son comportement non conventionnel, sa consommation de drogue et son vécu dans la prostitution; avec ces vidéos à caractère pornographique et scatologique, l'exclusion sociale d'Audrey est consommée.

pourvu qu'il soit de jour, afin d'éviter le monde de la nuit. Elle assure qu'elle ne retournera jamais à la prostitution, satisfaite de sa nouvelle vie dans le monde « normal » :

Non, je retournerai jamais dans ce monde-là. Non, je suis trop bien là. Je retournerai, je perdrais mon chum en plus. [...] Comme là, ça fait deux fois que je m'en vais dans le Sud puis tout ça, puis c'est avec de l'argent que j'ai fait, tu sais, normalement. J'ai jamais été dans le Sud même avec cet argent-là avant...

Caroline a rencontré un autre homme et la naissance de leur enfant constitue l'évènement qui amène la jeune mère à complètement s'extraire de l'industrie du sexe.

Jusqu'à temps que je tombe enceinte, qui m'aurait fait sortir de ça ? Dans le sens que moi, je faisais ça comme un travail régulier. Je travaillais de jour, dans une agence de jour, je rentrais de telle heure à telle heure, je rentrais à la maison le soir, tu comprends-tu ? Je faisais ça comme un travail qu'on fait tous les matins. Juste que, à la place d'aller au dépanneur travailler, c'était ça que je faisais. Mais quand je suis tombée enceinte, j'ai tout arrêté, j'ai arrêté la prostitution, puis c'était très dur, dans le sens que j'avais plus une cenne qui rentrait. [...] Après que j'ai accouché, j'ai pensé y retourner mais, là, si il y a une descente, qu'est-ce qui va arriver ? Tu comprends-tu ? Même si je pourrais être réceptionniste pour des agences, je connais plein d'agences, mais après je me suis dit la même affaire « S'il y a une descente... » Tu comprends-tu ? Mon gars, c'est ma vie ! Si je le perds, j'ai plus rien.

9.5 Séquelles et perspectives

Bien que Caroline ait refait sa vie, repris ses études, mis un enfant au monde et entretienne une relation avec le père, les séquelles de l'exploitation sexuelle semblent indélébiles, la jeune femme s'estimant détruite : « [Édouard] était capable d'escroquer quelqu'un pour de l'argent mais je pense qu'il réalisera jamais qu'il a détruit quelqu'un pour ça. Comprends-tu, il m'a détruite pour ça ! ». Elle considère que sa relation à son conjoint actuel souffre parfois des conséquences de la violence qu'elle a endurée, lesquelles se traduisent notamment par une forte intolérance à toute manifestation d'autorité, ainsi que par une difficulté à accorder sa confiance à un homme :

Aujourd'hui, un homme me lèverait juste le ton un peu trop fort... Une fois, [...] j'ai perdu le nord, totalement. Puis je suis tellement devenue une personne méchante par rapport à ça. Je tolère plus rien. [...] il sait que j'ai pas confiance en lui. Dès qu'il y a une affaire qu'il me dit ou quelque chose, je panique tout de suite puis, tu sais, je suis pas toujours facile à vivre. Ça fait des séquelles !

Julie a pour sa part suivi quelques séances auprès d'une psychologue qui se sont avérées bénéfiques, bien que de courte durée et possiblement à reprendre, « pour fermer le dossier ». Elle estime que grâce à cela, elle est capable de vivre une relation saine avec son conjoint actuel et de gérer les séquelles de son passé.

Mettons, faire l'amour, j'aimais ça mais on dirait, je me sentais mal après, un peu. Maintenant c'est plus le cas, mais, tu sais, c'est tout différent. Tu te dis : « Il va-tu me crosser, tu sais ? » Puis ça m'a pris au moins un bon huit mois avant d'être sûre, de dire « Je le sais qu'il me trompera pas ». Même s'il est tout le temps là, tu te dis : « Il va se retourner de bord puis il va... » Il y a toujours un doute dans ta tête qui fait que tu penses que peut-être ça va arriver ou...

L'appréhension de Julie à l'égard de son nouvel amoureux se trouve exacerbée car il est d'origine haïtienne et qu'elle ne peut s'empêcher de faire des liens avec Harry :

Oh, au début, oui, mais quand j'ai vu qu'il travaillait, qu'il avait... Puis son père, il est blanc, blanc, blanc. [...] Là j'ai dit « Ah ! », puis il a été élevé avec son père tout le temps, fait qu'il a pas une mentalité comme Harry avait. Ils sont très différents.

Bien que son conjoint actuel soit également d'origine haïtienne, Caroline évoque elle aussi la méfiance que lui inspirent désormais les hommes « noirs ». Se défendant d'être raciste, elle explique que l'équation *pimp*/femme prostituée s'impose malgré elle lorsqu'ils sont accompagnés de jeunes filles « blanches » :

Je me suis toujours dit après ça que je ne voulais pas d'enfant mulâtre. Et je ne voulais plus rien savoir des Noirs. Je suis tombée enceinte de mon chum [un «Noir», NDLR]. O.K., je l'ai gardé, O.K., je l'aime. Mais je vois une fille blanche avec un gars noir, surtout les plus jeunes filles là, je te parle pas d'une femme de 25-26 ans. Une jeune fille de 17-18 ans, je la vois avec le gars noir, dans ma tête automatiquement je vois un stage, tu sais, je les relie tout de suite.

En apparence anecdotique, nous avons vu que cette question liée aux rapports d'ethnicité à l'œuvre dans la problématique de l'exploitation sexuelle⁶ a manifestement retenu l'attention de Julie, Caroline et Audrey, puisqu'elles ont toutes observées la prévalence de ce binôme *pimp* noir/femme prostituée blanche. Néanmoins, si elles ont toutes trois été exploitées par un individu identifié comme «noir», elles ont également en commun d'avoir refait leur vie – selon l'expression consacrée – avec un homme d'origine haïtienne.

9.6 Transmettre, sensibiliser, «les inciter à aller vers d'autres choses»

Plusieurs répondantes souhaitent ardemment mettre à profit leur expérience de vie ou intervenir auprès des femmes qui ont traversé des épreuves similaires :

...ça serait mon rêve, là. D'ouvrir un centre où que les filles «pimpées» en grosse partie pourraient venir puis repartir. Si la fille, elle vient une soirée parce qu'elle s'est faite crisser dehors par son pimp, ou elle s'est fait battre, le lendemain elle va retourner avec, là. Bien, on va être là, pour ça. [...] mais ça coûte beaucoup d'argent! (Julie)

Forte de son «bagage» expérientiel, Julie ne veut toutefois pas être travailleuse sociale, pour, dit-elle, réellement «s'occuper de ces filles-là» et ne pas se contenter d'intervenir en superficie, par exemple en termes de réduction des méfaits, une approche dont elle se montre très critique :

...moi je veux pas donner des seringues aux putes dehors qui se promènent, là. [...] je pense que, pour être bonne dans un métier comme ça, il faut pas nécessairement avoir fait des études. T'as juste besoin d'avoir un passé pour comprendre ce qu'y vivent.

Sans promouvoir la prostitution comme un métier ou une activité à légaliser, Caroline considère que la société devrait mettre en place des structures et du personnel pour assurer la sécurité des femmes, surtout celles qui «font» de la rue, ce qui aurait pour conséquence, selon elle, de réduire le proxénétisme et les problèmes de toxicomanie.

Si jamais rien se fait, je te parle d'encadrement pour ces filles-là, ça va toujours continuer la prostitution. La prostitution, de toute façon, c'est vieux comme la Terre; le phénomène des pimps, ça empire de plus en plus. [...] si il y aurait une résidence ou quelque chose où elles seraient accueillies, ces filles-là, puis qu'il y aurait un suivi, il y aurait bien moins de prostituées dans les rues, il y aurait bien moins de toxicomanes qui se piquent n'importe où [...] il y aurait une surveillance partout. Les filles seraient moins portées à se faire pimper. [...] il y aurait des travailleurs de rue, des éducatrices, je sais pas le nom, des TS [travailleuses sociales], peu importe, pour les aider ces filles-là, puis avoir un suivi.

Pour appuyer son plaidoyer, Caroline évoque les épisodes de tabassage dont sont victimes les femmes prostituées, dans les bars, dans la rue, partout, par leurs *pimps* ou par les clients. Elle se prend également comme exemple d'un retrait de la prostitution qui aurait pu se produire plus vite, advenant le cas où elle aurait su vers quel organisme ou service se tourner :

Les inciter à aller vers d'autres choses! Tu sais, moi je me suis sortie de ça toute seule. [Mon proxénète] a été en prison, après ça j'ai été comme tout seule. Ils [la police, NDLR] m'ont pas référée, rien. J'ai fait O.K.! J'ai continué escorte [...].

Il ressort également des récits que la prostitution peut, dans de rares cas, être envisagée, comme une façon de se sortir de conditions économiques difficiles, sous réserve que les femmes soient sans proxénète,

6. Voir notre section 8.7.3. Le *black pimp*.

autonomes, disciplinées, capables de gérer leurs finances elles-mêmes, tout en réussissant à maintenir une hygiène de vie équilibrée et une bonne estime d'elles-mêmes :

Moi, je vais te dire que si t'as, mettons, un enfant ou whatever, puis que t'es dans la rue ou quelque chose puis qu'il faut vraiment que tu t'en sortes, puis tout ça, puis que t'as pas aucune étude puis que t'as essayé, puis personne veut t'avoir, je pense que faire ça pour un temps, d'être capable de le faire pour un temps, t'en sortir grâce à ça, je pense que oui, tu peux le faire. Si t'as pas de gars là puis que tu le fais vraiment pour toi. Ou si t'es une fille intelligente qui a pas de *pimp* ou rien de ça, puis que t'es capable de le faire pour les dix prochaines années puis [...] t'es capable de bien placer ton argent, puis de t'acheter vraiment une maison puis de... Je pense que oui. Mais le problème c'est qu'il y en a pas beaucoup qui sont capables de faire ça, tu sais, puis c'est trop, trop d'argent. (Caroline)

Quant à déterminer si la prostitution peut véritablement constituer un choix, elles invoquent la manipulation des *pimps* et la vulnérabilité des recrues pour exclure une telle hypothèse, alors que les prédateurs ciblent des victimes toujours plus jeunes, toujours plus fragiles et peu outillées pour reconnaître et refuser l'exploitation dont elles font l'objet : « C'est pas vrai, c'est pas toujours un choix. [...] Parce qu'Édouard m'a dit, je l'ai cru puis je l'ai fait. Si il m'avait jamais dit ça, j'aurais jamais fait ça ». « Même si au début c'était ton choix, c'est plus ton choix à la fin, t'as vécu toujours dans ça », rajoute-t-elle. Caroline rappelle ainsi que ces quatre années passées dans l'industrie du sexe ont été marquées par la violence, la peur, la dépendance et une estime de soi réduite à néant :

...c'est une vie d'enfer au fond. Tu es malheureuse puis, tu sais, j'ai été vite dans la drogue. [...] J'ai consommé de la cocaïne; après j'ai tombée dans le crack. « Pis, regarde, hostie, j'ai rien à perdre! » Tu penses que plus personne t'aime. Tu sais, moi et ma mère, on était rendues super éloignées. On se parlait presque plus. Tu te dis que plus personne t'aime. T'as juste lui qui t'attend à la maison. Tu te dis, O.K., c'est comme la bouée. Tu te dis : « Y'a lui qui m'attend, puis quoi d'autre ? » Tu vas manger des coups « anyways ». (Caroline)

Si elle n'avait pas rencontré Harry, Julie se demande si elle n'aurait pas quand même « essayé » d'être danseuse nue, à cause d'une ancienne voisine danseuse dont, adolescente, elle admirait le style et la coquetterie. Moins d'un an avant sa rencontre avec Harry, l'adolescente de quatorze ans, aux prises avec des problèmes familiaux et des fréquentations problématiques dans son quartier, se dit séduite par cette dimension jugée « glamour » du style de vie des danseuses nues, songeant que, comme cette voisine, ce serait le moyen de « [s]'acheter tout le linge [qu'elle] veu[t], puis des beaux souliers, du beau maquillage, puis les beaux cheveux puis... ». Julie réalise maintenant qu'elle a idéalisé le style de vie de la danseuse, en se concentrant sur son allure séduisante, sur son apparente autonomie financière, en ignorant ce que sa voisine avait à subir au quotidien pour gagner cet argent.

Tu penses juste aux beaux côtés. Quand t'es jeune, tu penses pas aux mauvais côtés. Quand t'es jeune : « Oh, moi, je vais avoir une maison plus tard ! » Tu penses-tu que tu as des « bills » à payer ? Non. Tu vas avoir une maison, un chien, puis un bébé, puis tu penses pas qu'il va falloir que tu paies les couches, puis qu'il va falloir que tu lui donnes à manger puis que tu ailles le faire promener à tous les jours, le maudit chien. (Julie)

Une adolescente de quatorze ans ne pouvait certes pas prévoir les difficultés qu'elle aurait à se sortir de l'industrie du sexe ou à quitter son *pimp*, quand, épuisée physiquement et émotivement, « Tu te réveilles plus, pis tu te dis : "Il est trop tard, je suis trop dedans. Si je m'en vas, qu'est-ce qu'ils vont me faire?" » (Julie).

La plupart des répondantes aimeraient donc aussi mettre à profit leur expérience dans l'industrie du sexe pour aider les filles à se prémunir contre ce milieu, et particulièrement contre les proxénètes, lesquels seraient légion à recruter dans certains quartiers de la métropole. Elles considèrent que les jeunes filles doivent absolument être sensibilisées pour éviter de suivre le même chemin qu'elles.

Je me trouve stupide par rapport à la façon que j'ai réagi, par rapport à la façon que je me suis dit : « Oh, il doit m'aimer ». Des choses qu'aujourd'hui, je me dis, si je pouvais m'ouvrir une maison pour ces jeunes filles là, puis dire [...] « Regarde, c'est pas de ça que tu as besoin ». Je le ferais. (Caroline)

Si les répondantes reconnaissent que les filles et les femmes prostituées sont, comme elles-mêmes, vulnérabilisées par différents liés à leur biographie personnelle et, pourrions-nous ajouter, par des facteurs structurels relatifs aux rapports de pouvoir, elles tendent à les responsabiliser de se maintenir dans cette situation déplorable :

Je le vois astheure celles qui sont pimpées, ça m'horripile. J'ai voulu en aider au début : « Regarde, t'as-tu besoin, si t'as besoin, je suis là... ». J'ai essayé de donner des ... Mais y veulent pas s'aider des fois. Je trouve ça plate, surtout quand t'es rendue à vingt-trois, vingt-cinq ans pis que tu te fais pimper dur, t'sais, « Réveille ! Allô ! Voyons donc, tu travailles dur ! Tu vends ton cul pour de l'argent ! ». (Audrey)

C'est nous autres en tant que femmes, il faudrait se respecter [...] Oui, je pense que ça pourrait être un métier pour une fille qui se respecte, qui est capable d'aller dans un hôtel se trouver un client. Qu'elle garde toujours les deux-trois mêmes clients par mois, puis qu'elle fait son argent comme ça. Je pense que, oui, ça peut être un métier. Mais c'est pas un métier quand tu te fais manipuler pour le faire, puis que tu te fais utiliser par quelqu'un pour faire ça. (Caroline)

Ainsi, malgré l'indicible violence de la prostitution et l'aliénation qui l'ont maintenue en état d'esclavage, Caroline se demande encore si tout cela n'est pas arrivé par sa faute : « Est-ce que je l'ai cherché ou est-ce que Dieu m'a punie ? ». Quant à Martha qui a subi durant six ans de multiples formes de violence de la part de son *pimp* – séquestration, coups au visage, viol, jusqu'à ce que la jeune femme soit arrêtée à la frontière américaine en situation d'illégalité – elle ne témoignera pas contre son bourreau. Nous avons évoqué que la peur de représailles marque la vie d'après la prostitution. Nous avons aussi vu que comme bien des femmes victimes d'actes violents, particulièrement en ce qui concerne la violence conjugale, les répondantes tendent à se responsabiliser, par exemple d'avoir cru en la sincérité des sentiments que leur portait leur « amoureux ».

9.7 Éléments à retenir

Le présent chapitre a démontré combien s'extraire de l'industrie du sexe est une épreuve parfois insurmontable. Les femmes dont nous étudions les parcours ont été plongées dans un système qui produit et reproduit leur aliénation. Elles ont subi des violences de divers ordres qui ont laissé un impact important au niveau de leur santé mentale, indéniablement de l'ordre du traumatisme (Farley, 2009). Plusieurs évoquent le sentiment de souillure associé à leur premier acte prostitutionnel, une perception tôt ou tard chassée, tant par une forme troublante d'habituation⁷, que par l'impérieuse nécessité de rapporter de l'argent à un proxénète violent, ou par la consommation de stupéfiants, de médicaments en vente libre et d'alcool. Les témoignages mettent aussi en lumière l'état de dissociation, qui, à l'instar d'autres victimes de trauma, les amènent à dire : « C'est comme si ce n'était pas moi » plutôt que d'affronter la dureté du réel, ou de rapporter des passages à vide, des pertes de mémoire, etc. Autant de mécanismes de survie abondamment traités dans les écrits (Lamy, 2007), expliquant la disjonction entre le corps extériorisé et le « soi intègre » des survivants et survivantes d'agressions sexuelles et des personnes prostituées (Poulin, 2004 : 176).

Quelques conditions « gagnantes » de cette sortie de la prostitution émergent toutefois des récits : au premier chef, l'arrestation du *pimp* et le soutien d'un proche ou une proche. Julie, Caroline, Audrey, Noémie, toutes ont souhaité témoigner de leur expérience en raison de la démarche réflexive qu'elles ont entreprise par rapport à leur parcours. On constate le double objectif de se « déprendre »⁸ de ce vécu et d'en faire bénéficier autrui, notamment d'autres victimes potentielles et ce, dans une perspective de prévention et d'abolition

7. L'habituation est un processus psychique qui suggère que plus une personne est exposée à une situation anxiogène plus elle devient à l'aise dans cette situation, par le biais, notamment, de la répétition des usages et normes, puis de leur intériorisation. Voir les travaux sur la maltraitance sexuelle et l'État de Stress Post-Traumatique (ESPT), notamment ceux d'Aurore Sabouraud-Séguin (2001).

8. Dans son étude des rescapés et rescapées de violences extrêmes, la psychanalyste Régine Waintrater évoque la fonction de « déprise du traumatisme » qu'a le témoignage. Voir Waintrater, 2003 : 65.

de l'exploitation sexuelle. Il reste que s'affranchir de l'esclavage sexuel reste une entreprise extrêmement difficile, à la mesure de l'écrasant dispositif de violence à l'œuvre dans la traite à des fins d'exploitation sexuelle.

CHAPITRE 10

Bilan analytique : le dispositif de violence à l'œuvre dans la traite prostitutionnelle

Je parle de millions d'hommes à qui on a inculqué savamment la peur, le complexe d'infériorité, le tremblement, l'agenouillement, le désespoir, le larbinisme.

Aimé Césaire, *Discours sur le colonialisme* (1950)

10.1 Une analyse tridimensionnelle

La traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle est le fait d'organisations et d'individus qui alimentent le marché du sexe, souvent par l'intermédiaire d'agences, dans des établissements ayant pignon sur rue, comme des bars de danseuses nues, des salons de massage, des hôtels, des lieux discrets comme des bordels dans des résidences privées ou encore dans le contexte de la prostitution de rue ou des activités des compagnies de productions pornographiques. Souvent reliée au crime organisé, cette industrie du sexe utilise la vulnérabilité de femmes et de jeunes filles désirant échapper à des conditions de vie difficiles pour en tirer des revenus considérables. Le dispositif de violence à l'œuvre dans ce type de traite qu'il convient d'appeler de l'esclavage sexuel à des fins commerciales permet la reproduction des rapports de domination et d'exploitation. Afin d'approfondir l'analyse de l'ensemble des résultats de recherche exposés dans les précédents chapitres, nous livrons ici nos principaux constats et concentrons notre réflexion sur trois dimensions de ce dispositif :

- 1) La culture de banalisation de la marchandisation du corps et de la sexualité des femmes comme instrument de violence sociétale ;
- 2) Le pseudo consentement des femmes prostituées comme manifestation de la violence intériorisée chez les victimes ;
- 3) L'industrie du sexe et les activités des trafiquants comme manifestation exacerbée de la violence patriarcale.

10.2 La culture de banalisation de la marchandisation du corps et de la sexualité des femmes

Dans un climat social d'indifférence sociale et politique face aux enjeux collectifs et individuels de la prostitution adulte – en autant que celle-ci ne perturbe pas la paix publique – l'offre et la demande d'actes sexuels tarifés bénéficient d'une marge de manœuvre toujours plus grande pour se développer. À l'instar des autres marchés qui se libéralisent, l'industrie du sexe mondialisée exerce des pressions considérables sur les instances politiques et juridiques pour faire disparaître les réglementations entravant son essor économique et sa capacité de recruter une main-d'œuvre essentiellement féminine répondant à des exigences inégalées de flexibilité et de rentabilité. Amalgamée à l'essor économique mondial des emplois du *care*, la prostitution est de plus en plus considérée comme un « service ». Elle se normalise en ce sens et un efficace processus de banalisation de l'accès au corps des filles et des femmes est en cours. Cet accès est même en voie de devenir un droit (de l'homme) à la sexualité et ce, en dépit des violences sexistes et sexuelles qu'il suppose, sans oublier l'essor de la traite qui s'insère dans les mailles du processus de globalisation, lequel, combiné aux politiques néolibérales et colonialistes, a comme effet pervers d'intensifier les inégalités socioéconomiques entre les femmes et les hommes, ainsi qu'entre les femmes elles-mêmes.

Paradoxalement, les pays du Nord tels que le Canada qui sollicitent cette main-d'œuvre féminine pour pallier de douteuses pénuries¹, renforcent les politiques de contrôle de leurs frontières. S'ils promeuvent et pratiquent généralement la libre circulation des biens et des capitaux, il en va tout autrement pour la circulation des personnes. Les personnes migrantes, parmi lesquelles on retrouve de plus en plus de femmes, se butent aux règles d'immigration de plus en plus restrictives qu'adoptent les pays riches en fonction de leurs priorités de développement économique et de leur hantise pour la sécurité. On constate un virage inquiétant vers une migration temporaire de sorte que les migrants et les migrantes ont difficilement accès à un statut permanent. Pour se qualifier à l'immigration canadienne, les personnes candidates ont intérêt à détenir un capital d'investissement, à être scolarisées dans un domaine de pointe ou de pénurie de main-d'œuvre, à être en bonne santé, à ne pas appartenir à un groupe ciblé par le profilage ethnique. Face à de telles exigences, les catégories de migrantes et migrants défavorisés sur le plan économique ou subissant des violences d'ordre politique ou sexiste, peinent à se qualifier et peuvent devenir les proies des réseaux de contrebande de migrants et migrantes (*smuggling*) et des filières de traite des êtres humains, notamment à des fins d'exploitation sexuelle. Les migrantes qui sont dans leur mire sont des femmes qui quittent ou veulent quitter leur pays, mais qui ne peuvent pas se qualifier à l'immigration canadienne. Décidées à fuir une situation de violence ou de pauvreté, elles sont vulnérables aux fausses promesses d'emploi et peuvent se retrouver piégées dans une relation de servitude pour dettes. Pour rembourser les coûts du voyage à un passeur, à un trafiquant ou à une agence, combien doivent céder aux pressions des prostitueurs ?

D'autre part, la légalisation, par la Cour suprême, de la danse contact (à 10 \$) en 1999 au Canada et celle des clubs échangistes en 2005, de même que l'ambiguïté des politiques gouvernementales par rapport au commerce des danseuses nues étrangères (« scandale » des visas pour danse exotique) constituent autant de pratiques de déréglementation de l'industrie du sexe et de normalisation de la marchandisation des femmes. En établissant une jurisprudence, le récent jugement dans l'affaire *Bedford c. Canada* est peut-être en voie de parachever l'entreprise de décriminalisation totale de la prostitution, c'est-à-dire incluant celle des clients et des proxénètes, amorcée depuis une vingtaine d'années.

Rappelons que le Code criminel canadien condamne les activités entourant la prostitution, mais pas la prostitution comme telle. Il ne protège donc pas les personnes prostituées contre les proxénètes et criminalise autant les unes que les autres : bien souvent, les personnes prostituées ne sont pas considérées comme des victimes par le système judiciaire, mais comme des actrices de la prostitution. Il ne nous apparaît pas possible de lutter de façon crédible et efficace contre la traite sans criminaliser la prostitution. Pareillement,

1. Par exemple en lien avec les visas pour danse exotique ou service domestique.



il nous semble incohérent de lutter contre la traite en criminalisant les personnes qui en sont victimes. Nous avons vu que cette tendance à la criminalisation des migrants-es et des personnes prostituées victimes de traite est globale. Le rapport 2010 sur la traite des personnes publié par le Département d'État américain déplore ainsi que depuis l'adoption, il y a une dizaine d'années, du *Protocole de Palerme* et de son approche des « 3 P » (prévention, protection et poursuites), une toute autre approche semble s'imposer presque partout dans le monde : celle des « 3 D », qui provoque la détention, la déportation et l'impuissance (*détention*, *deportation* et *disempowerment*), entravant les progrès de la lutte contre la traite (U.S. Department of State, 2010 : 17). Combinée aux faibles ressources consacrées à cette lutte, une conséquence grave de la tendance à la criminalisation des personnes migrantes en situation d'illégalité et à la déréglementation de la prostitution est le recrutement croissant par l'industrie du sexe d'enfants ou de femmes vulnérables, souvent privés de toute ressource pour se protéger.

D'autant que la mouvance actuelle propageant l'illusion du libre choix et la banalisation de la prostitution, imprègne le discours de nombre d'acteurs et actrices dans ce dossier, que ce soit dans le secteur communautaire, incluant le mouvement des femmes, ou parmi les agents et les agentes de l'État. L'imprégnation d'un tel discours auprès des jeunes, filles, mais aussi garçons, peut les conduire à envisager ce qui est présenté en termes de « travail du sexe » comme une façon d'accéder à une forme de reconnaissance – voir la figure du *black pimp* – ou à des biens matériels ainsi qu'à l'autonomie vis-à-vis de leur famille. Nos résultats de recherche dépeignent pourtant un milieu de l'escorte ou de la danse nue aussi éloigné que possible des représentations romanesques de la femme prostituée de haut vol, de la courtisane altruiste ou de l'escorte arriviste, qui prévalent dans un certain imaginaire collectif nourri des fictions comme *Belle de jour*² ou, plus récemment, *Pretty Woman*.

La culture de banalisation de la marchandisation du corps et de la sexualité des femmes s'accompagne d'une diversification ahurissante des formes de prostitution mises en marché par l'industrie du sexe : « relation » complète, anale, avec ou sans préservatif, sexe oral, pornographie imprimée, vidéo, cybersexe, sado-masochisme, domination, téléphones pornos, escorte, « *girlfriend experience* », sexe tarifé à domicile, dans la rue, dans des bordels, des clubs privés, des bars, des salons de massage, des hôtels, que l'on trouve dans des petites annonces publiées dans les journaux de quartier, les grands quotidiens, les magazines culturels, les guides touristiques, les annuaires téléphoniques, sans compter l'offre omniprésente sur Internet, qui inclut pédophilie, bestialité et autres pratiques déshumanisantes. Tout cela pour satisfaire une demande accrue d'accès à des corps soumis, qui répondent à tous les goûts et ce, à des tarifs les plus « concurrentiels » possible (via des forums de discussion en ligne, des clients se partagent d'ailleurs les mensurations, les bonnes affaires et les stratégies pour avoir la plus « cochonne », la plus efficace, au meilleur prix, etc.).

Que ce soit sous la forme d'une passe vite faite dans la voiture du client, d'un 5 à 7 dans un bar de danseuses nues qui finit par une fellation dans un isoloir, d'un massage de « détente » sur l'heure du midi ou avant de rentrer à la maison, le sexe tarifé s'arrime désormais aux horaires de travail des différentes classes de travailleurs. La consommation de « services sexuels » ou de pornographie, qui se situe sur un continuum de l'appropriation des femmes, constitue pour certains un moyen de divertissement au même titre que les activités sportives et les jeux de société. Les vacances sont vues par nombre d'hommes comme une occasion de tourisme sexuel qui, dans le prolongement de la prostitution coloniale, permet de consommer des corps exotiques à volonté et à bon marché, dans des destinations comme Bangkok, Boca Chica³ ou Marrakech,

2. Roman de Joseph Kessel (1928, Gallimard) que Luis Buñuel adapte pour le cinéma en 1967 *Belle de jour* dépeint la prostitution comme un fantasme féminin : une femme bourgeoise interprétée par Catherine Deneuve « vend ses charmes » tous les après-midis dans une maison close, pour d'autres motifs que des impératifs économiques.

3. Voir le dossier sur la République dominicaine comme destination de tourisme sexuel pour les Québécois paru dans *La Presse* le 17 janvier 2011. En ligne. <<http://www.cyberpresse.ca/actualites/dossiers/tourisme-sexuel-en-republique-dominicaine/201101/17/01-4360682-tourisme-sexuel-le-bordel-cache-des-quebecois.php>> (consulté le 18 janvier 2011)

sans oublier les possibilités associées aux quartiers chauds d'Amsterdam ou de Berlin, au cœur de l'Europe. Des gens d'affaires n'hésitent pas, pour sceller de lucratifs contrats, à offrir en boni des « services sexuels » de luxe. Et de grandes fêtes se tenant lors d'événements sportifs courus rivalisent entre elles pour savoir laquelle va proposer le meilleur cocktail composé d'alcool, de drogue et de sexe. Enfin, dans le confort de son foyer, quiconque possède l'équipement requis peut passer des heures à surfer sur Internet et consommer ou diffuser de la pornographie ; parfois même involontairement, à cause de l'affichage intempestif de fenêtres publicitaires (*pop-up*) pornographiques et des *cookies* qui infestent nos ordinateurs. Bref, la consommation de sexe tarifé est une pratique intégrée au mode de vie d'une fraction de plus en plus large des hommes. En témoigne la psychologue états-unienne Melissa Farley qui a conduit une récente étude dans la région de Boston, intitulée *Comparaison des acheteurs de sexe aux hommes qui n'en achètent pas*, et dont l'équipe a eu de la difficulté à trouver 100 hommes qui ne consommaient pas de sexe payant :

Nous avons finalement dû nous rallier à une définition des non-acheteurs de sexe comme étant des hommes qui n'ont pas fréquenté un bar de strip-tease plus de deux fois depuis un an, n'ont pas acheté de danse-contact, n'ont pas utilisé de pornographie plus d'une fois depuis un mois, et qui n'ont pas acheté de sexe par téléphone ou les services d'une travailleuse du sexe, escorte, masseuse érotique, ou prostituée. (Citée dans Bennetts, 2011)

Le recours au sexe payant est plus que jamais un divertissement normalisé, présenté comme « naturel », à l'aune des rôles dictés par les stéréotypes sexuels et sexistes. Sa banalisation nourrit le mythe d'une sexualité masculine biologiquement déterminée par un désir irréprouvable qu'il importe d'assouvir pour assurer une régulation sociale et éviter des débordements liés à des pulsions refoulées. Dans cette idéologie patriarcale, les femmes ont la responsabilité de satisfaire coûte que coûte la sexualité des hommes. C'est ce type de mythe que les féministes abolitionnistes travaillent à déconstruire en préconisant une sexualité vécue autrement que dans des rapports marchands générateurs de violence et d'exploitation, et à l'intérieur d'une quête d'égalité.

Il nous apparaît important de remettre en question les discours qui, défendant « la légitimité du travail du sexe », jugent réactionnaire, misérabiliste, moralisateur, victimisant (Parent *et al.* 2010; Chaumont et Machiels, 2009; Mensah, 2009), voire violent⁴ le point de vue de militantes et militants et de chercheuses et chercheurs féministes qui dénoncent une tendance à la surenchère sexuelle et à la banalisation du sexe tarifé. Inspirés par la pensée postmoderne⁵ aussi bien que par le sens commun⁶, d'aucuns estiment illusoire de vouloir transformer ou abattre les rapports de pouvoir en jeu dans la prostitution ; alors aussi bien travailler aux meilleures conditions possibles de son exercice.

Cette culture de banalisation de la marchandisation du corps et de la sexualité des femmes induit la traite à des fins d'exploitation sexuelle dont le but premier est que les clients-prostituteurs disposent d'un certain type ou classe de femmes prostituées qu'ils contribuent à (re)produire. Plus les personnes qui composent cette (sous-) classe prostituée sont pauvres, marginalisées ou issues d'une famille dysfonctionnelle ou encore d'une région aux prises avec un climat politique instable, plus elles sont vulnérables à l'exploitation et moins elles détiennent les ressources requises pour s'en sortir. Dès lors, la culture de banalisation de la marchandisation du corps et de la sexualité des femmes constitue une forme de violence sociétale du fait qu'elle légitime le développement de l'industrie du sexe et l'exploitation croissante des femmes et des filles, et du fait

4. Par exemple, la soirée de discussion intitulée « Lutter contre la violence faite aux travailleuses(rs) du sexe » s'est amorcée avec une présentation sur la « Violence des féministes prohibitionnistes » (Leslie Jeffrey, University of New Brunswick – St John). Voir le programme de cet événement organisé conjointement par SensibilisationXXXAwareness et par l'Alliance féministe solidaire pour les droits des travailleuses(rs) du sexe le 30 mai 2011, à l'UQAM. En ligne. <<http://cybersolidaires.typepad.com/ameriques/2011/05/lutter-contre-la-violence-faite-aux-travailleuses-rs-du-sexe-combating-violence-against-sex-workers.html>> (consulté le 2 avril 2012)

5. Notamment des théoriciennes comme Judith Butler.

6. Notons avec Guillaumin (1992) que les formes mentales de l'appropriation des femmes émanent en effet tant du sens commun, de l'opinion au quotidien, que des théories scientifiques / intellectuelles.



qu'elle entrave conséquemment la mise en place de rapports hommes-femmes égalitaires et la libération de l'ensemble des femmes, celles qui sont prostituées au premier chef.

L'une des manières très efficaces de discréditer les voix qui dénoncent cette culture de banalisation (entendre les abolitionnistes) consiste à les associer au conservatisme politique et à la droite religieuse, cette droite qui constitue par ailleurs l'un des relais puissants du patriarcat. Avec Marcovich et Hazan (2002 : 30), on peut se demander si de telles analyses ne font pas elles-mêmes « la promotion d'une société archaïque postmoderne qui serait fondée sur la normalisation de la domination sexuelle des femmes ». En matière de contrainte à l'acceptation du sexe tarifé, le poids du conformisme et de l'individualisme n'a en effet jamais pesé aussi lourd sur les filles et les femmes.

10.3 Le pseudo consentement comme manifestation du sexisme intériorisé par les victimes

Il faut savoir que le fait de voir tant de femmes qui, partout, tout le temps, sont au service de tant d'hommes, a un effet cumulatif sur les jeunes filles. À un moment donné, le message finit par se rendre : les filles n'existent que pour le plaisir des gars.⁷ (McCall, 1997)

L'ensemble de nos résultats de recherche reflètent l'absence de consensus tant au sujet de la définition de la traite à des fins d'exploitation sexuelle que sur l'enjeu du consentement à la prostitution. À la lumière du cadre conceptuel féministe et matérialiste de cette étude, nous appréhendons la notion de consentement en tant qu'outil idéologique de domination. Largement inspirée par les analyses de Nicole-Claude Mathieu (1985), cette approche critique ne fait pas l'unanimité parmi les féministes, incluant celles qui luttent contre la traite⁸. Notre étude montre cependant comment la domination masculine opère en de telles situations de traite à des fins d'exploitation sexuelle. Elles renvoient à la violence inhérente à la prostitution et à la mise sous emprise des femmes trafiquées. Adossée à l'intériorisation de leur infériorité, cette emprise amène les femmes prostituées à céder et non à consentir aux rapports de domination.

Comme le formule Pierre Bourdieu (1998 : 62), en tant qu'opprimées au sein du système patriarcal, les femmes ont incorporé des « dispositions soumises » qui les amènent à participer inconsciemment à la production et à la reproduction de leur propre domination. L'intériorisation peut se définir par l'acceptation et l'intégration des normes, jugements, attentes et représentation de la société dominante. Ce processus est ce que Nicole-Claude Mathieu (1985) a conceptualisé, avant Bourdieu, en tant que « conscience dominée ». Évidemment, tout le monde dispose d'une marge de manœuvre qui fait que tôt ou tard on peut se libérer, se distancer ou se rebeller par rapport à ces normes, mais considérant la puissance des processus d'inculcation, cette entreprise reste difficile, comme en témoignent les difficultés éprouvées par les femmes prostituées pour s'extraire de l'industrie du sexe.

Dans le nouvel ordre patriarcal, on peut observer que l'amalgame avec le libéralisme ambiant permet de déclarer toutes les personnes libres et égales entre elles. Les catégories de dominant/dominé ne sont plus opérantes, rendant ainsi plus ou moins « consentante » toute personne qui vit une forme ou l'autre d'oppression. On occulte ici le fait que le consentement requiert la connaissance de la situation dans ses différentes composantes et l'acceptation des conséquences tant positives que négatives. De plus, tout se passe comme s'il n'y avait rien de véritablement immoral dans le comportement du dominant puisque l'opprimée consent. L'idée de consentement appliquée aux dominées apparaît donc bien commode puisque celui-ci annulerait ainsi la responsabilité de l'opresseur (Mathieu, 1985 : 237). La conscience de l'opprimée est alors promue

7. Trad. libre de : « [Y]ou have to know that for young girls there's a cumulative effect of seeing so many women everywhere serving so many men's interests –all the time. At some point, the message sinks in : gals exist for the sole purpose of pleasing guys ».

8. Pour une présentation plus détaillée des « camps idéologiques », voir la section 4 de notre introduction.

au rang de conscience libre mais responsable (donc coupable) de son oppression. Le nouvel ordre patriarcal, qui réaffirme la liberté et l'égalité des individus, suggère ainsi que, s'il y a oppression des femmes, c'est qu'elle est inéluctable, qu'elle émane de leur libre inscription dans l'histoire, de leurs choix individuels et qu'il n'y a pas moyens de faire autrement.

De cette analyse émane l'instrumentalisation de principes tels l'agentivité, l'*empowerment*, le droit de librement disposer de son corps ou même la libération sexuelle, ayant pour effet principal que la personne opprimée reste là où elle est, parquée, pour reprendre l'expression de Fanon (1961 : 18), tout en croyant qu'elle a une quelconque emprise sur sa situation (Ferrand, 2010). En conséquence, une femme affirmant pouvoir dissocier amour et exercice de la sexualité peut penser pratiquer la prostitution sans s'aliéner ; elle se sert simplement de son corps « comme s'il n'était pas elle-même, comme un instrument dont elle serait séparée » (Gorz, 1988 : 184), pour gagner sa vie. S'inscrire en faux contre cette proposition signifierait qu'on perpétue une vision moralisatrice de la sexualité. Or, la défense de la prostitution sur la base du consentement, du choix ou de « décisions orientées » (Mensah, Thiboutot et Toupin, 2011 : 227), signifie qu'on élude la prise en compte des véritables conditions où s'exerce le choix individuel et qu'on oblitère les rapports de domination masculine systémique exercés sur les femmes.

Dans le nouvel ordre patriarcal, la culture qui banalise la marchandisation du corps des femmes et la consommation de sexe tarifé, instrumentalise la notion de consentement pour parvenir à ses fins, suggérant que les personnes prostituées qui s'identifient à des « travailleuses du sexe » consentent à leur oppression et même, y trouvent une forme d'affranchissement, voire d'*empowerment* (Coy, Wakeling et Garner, 2011 ; Levy, 2005). De fait, nous vivons dans des sociétés empreintes d'un discours hégémonique néolibéral qui privilégie les *success story* mettant en vedette des individus certes accablés par l'adversité, mais qui s'en sortent, des femmes inspirantes justement parce qu'elles transcendent leur condition de « victimes » et (re)deviennent les maîtresses d'œuvre de leur (re)construction existentielle⁹.

L'industrie du sexe a clairement su reprendre à son compte ce type de principes pour maintenir les femmes prostituées en poste au sein d'un « lucratissime » marché. Cette récupération garde dans l'ombre le fait que les personnes prostituées sont très majoritairement des femmes et les clients, des hommes, et qu'il y a donc là une manifestation des rapports de sexe marqués par le pouvoir masculin et l'appropriation des femmes. Elle garde aussi dans l'ombre le rôle du crime organisé, la violence omniprésente dans ce milieu et le fait que les histoires de vie des femmes qui sont prostituées s'avèrent marquées, pour la vaste majorité, par des abus de toutes sortes. Ce type de récupération alléguant que les « travailleuses du sexe » louent (et non vendent) leur corps (et non leur personne) dans le cadre d'échanges mutuels et de transactions sans impact sert en fait d'outil idéologique pour légitimer un usage illimité du corps et de la sexualité des femmes, celui des prostituées comme celui de toutes les autres femmes, au service de l'ensemble des hommes. Or, c'est justement parce que les femmes souhaitent disposer librement de leur corps, qu'elles doivent s'opposer à cette forme de servage moderne qu'est la prostitution. Après avoir refusé le « devoir conjugal » édicté par les curés, elles n'ont pas à se soumettre à l'implicite devoir d'assurer le confort sexuel de tous les hommes.

Faute de réponses collectives adéquates à des situations d'oppression, le discours néolibéral rejette toute forme de critique en l'assimilant à de la victimisation, c'est-à-dire « une tendance coupable à s'enfermer dans une identité de victime [et qui] s'applique aussi, par extension, à toutes les formes de plainte, de contestation ou de revendication » (Chollet, 2007). C'est ainsi qu'un discours strictement axé sur le choix et l'autonomie occulte la réalité des « milliers d'autres femmes et enfants dans le monde » qui, rappelons les propos de

9. En témoignent la forte majorité des *talk shows* à l'américaine, comme celui de la pionnière Oprah Winfrey qui a longtemps présenté une vitrine remarquable de cet intérêt pour l'*empowerment* et la transcendance de sa condition de victime, comme le montrent les travaux de Heijin Lee, 2008.



Yolande Geadah (2003 : 126), font les frais de cette approche néolibérale du « travail du sexe », « dans l'intérêt de ceux et celles qui réussissent à en tirer profit ». En somme, le recours au consentement, outil idéologique de domination, permet de maintenir le rapport de sexage, en occultant les effets psychiques de cette appropriation des femmes qui les « désobjectivent ».

Notre propos n'est évidemment pas de nier qu'un certain nombre de femmes font de la « sexualité » leur « métier » et sont convaincues d'exprimer ainsi leur propre liberté, et même, d'en retirer un sentiment de pouvoir personnel, comme l'indiquent certains propos d'entretiens réalisés auprès de femmes trafiquées. Mais il est de notre responsabilité comme chercheurs d'analyser cette parole à la lumière d'un cadre analytique plus large qui permet de prendre en compte également les impacts psychologiques de la prostitution, ses conséquences sociales et les rapports de sexe à l'œuvre dans cette forme d'exploitation sexuelle à des fins commerciales.

L'industrie du sexe engendre à l'endroit des femmes trafiquées un processus qui n'est pas sans rappeler ce que Goffman (1968) qualifie de mortification de la personnalité, un procédé qu'il observe dans les institutions totalitaires, relativement au climat de subordination, mais aussi de dégradation de l'estime de soi et de perte du sentiment de sécurité qu'elles entraînent. La transformation physique des nouvelles recrues, ainsi que le fait qu'on leur attribue un nouveau nom, participe de cette « mise à mort » identitaire. Sans oublier la consommation d'alcool et de stupéfiants qui désinhibe et permet, dans une certaine mesure, d'oblitérer la violence. L'état de choc post-traumatique, d'anxiété et de dépression sévère qui affecte des survivantes témoigne de l'impact psychologique de la prostitution (Farley, 2003).

Selon Michela Marzano (2006 : 157-158), on ne peut sous-estimer le fait qu'une forte majorité de femmes « se retrouvent souvent piégées à l'intérieur d'un système qui les dépasse, et sont prises dans un mécanisme économique qui utilise leurs illusions de liberté ». Dans cet ordre d'idées, nous avons vu que si la figure du proxénète reste très majoritairement masculine, les filles et les femmes peuvent jouer divers rôles dans l'industrie du sexe. Nous avons ainsi repéré dans les trajectoires des répondantes un type de leurre qui implique l'instrumentalisation des autres femmes prostituées par les *pimps* pour mettre leurs recrues en confiance et les inciter à la prostitution ou guider leur insertion dans l'industrie du sexe. Il s'agit d'un phénomène encore sous-exploré par la recherche, mais qui démontre l'effet d'intériorisation par ces femmes d'un système qui les dévalorise. Dans un tel système, marqué par la domination masculine, l'emprise des proxénètes trouve non seulement un terrain particulièrement favorable pour se déployer, mais elle table sur le fait que bien des femmes prostituées/trafiquées nient la violence, surtout physique et psychologique, dont elles sont victimes. En ce sens, Nicole-Claude Mathieu (1985) met en lumière comment la violence (physique, symbolique, matérielle) des rapports sociaux de sexe limite la « conscience » du sujet opprimé et l'amène parfois à participer à sa propre oppression.

De plus, si, en théorie, rien n'empêche les individus dominants d'accéder au monde des dominés, l'inverse s'avère très difficile (Guillaumin, 1992). Ainsi, bien que des hommes, par exemple des jeunes prostitués, subissent la violence du système prostitutionnel, et que des femmes proxénètes (recruteuses, tenancières, etc.) tendent quant à elles à reproduire l'oppression patriarcale, ces dernières n'accèdent que temporairement à ce statut de dominantes et restent sous la coupe de ceux qui tirent les ficelles, les patrons du crime organisé. De même, plusieurs études et témoignages révèlent que les femmes proxénètes ont bien souvent été prostituées (Raphael et Myers-Powell, 2010). Enfin, soulignons qu'en jouant les intermédiaires, les « pimpettes », comme les « anciennes », permettent aux proxénètes de recruter et de former des nouvelles recrues avec un minimum de risques pour eux, du point de vue légal (Paradis et Cousineau, 2005). Les organisations criminelles ont d'ailleurs de plus en plus recours à des femmes parce qu'elles perçoivent que

le système judiciaire a tendance à montrer davantage de clémence à leur endroit¹⁰ (U.S. Department of State, 2008).

Défendre la prostitution sous l'argument que des femmes qui y sont exploitées revendiquent le droit à leur autonomie ou y jouent un rôle perçu comme « actif » nous apparaît dès lors illusoire et injustifiable. Défendre la prostitution sous le motif que des femmes prostituées définissent avec les clients les modalités de l'échange ne tient pas compte des déséquilibres sociaux, économiques et politiques qui caractérisent les rapports humains, comme cela occulte le poids des situations de misère et de violence dans lesquelles se trouvent souvent les femmes qui sont prostituées (U.S. Department of State, 2008 : 147). Le consentement se transforme ainsi en un moyen d'oppression servant à justifier des attitudes violentes qui tirent parti des conditions de vulnérabilité socioéconomique des êtres humains, bref à légitimer le sexage. C'est pourquoi nous pensons nécessaire de réaffirmer que le discours sur le consentement à l'exploitation sexuelle constitue l'une des formes idéelles de l'appropriation des femmes, une manifestation de la violence sexiste intériorisée par les victimes et un élément central du dispositif de violence à l'œuvre dans la traite prostitutionnelle.

10.4 L'industrie prostitutionnelle et les activités des trafiquants comme manifestation exacerbée de la violence patriarcale

Qu'il s'agisse de traite internationale ou locale, l'industrie prostitutionnelle recourt à différentes formes de violence, physique, psychologique, sexuelle et, bien sûr, économique, pour asservir et exploiter ses recrues. Avec Melissa Farley (2009 : 1), remarquons que « proxénètes locaux et trafiquants internationaux [...] utilisent les mêmes méthodes que les maris violents pour asservir leurs victimes : insultes, menaces, coups, isolement social, contrôle économique, viol et autres genres de torture ». Contrairement aux idées reçues, la tromperie, que l'on peut aussi nommer leurre, duperie, stratagème, manipulation ou chantage émotif, autant d'éléments corollaires de la violence psychologique, constitue un principe central de la traite à des fins d'exploitation sexuelle, surtout à l'étape du recrutement.

Rappelons qu'avec Guillaumin (1992), nous considérons que l'appropriation des femmes s'articule autour de deux axes : 1 – le fait idéologique, en lien avec l'idée de « nature » qui concerne le discours sur les femmes (nous venons d'aborder la question de la banalisation de la marchandisation des femmes et de la consommation de sexe tarifé, ainsi que la notion de consentement) ; 2 – le fait matériel, c'est-à-dire le rapport de pouvoir qui caractérise l'appropriation de la classe des femmes par la classe des hommes, en sachant qu'à l'instar de l'esclavage, le sexage consiste en l'appropriation d'un groupe humain par un autre groupe humain et que « la force n'intervient pas alors autrement que comme *moyen de contrôle des déjà-appropriés* » [c'est l'auteure qui souligne] (Guillaumin, 1992 : 58).

La stratégie qui consiste à installer une relation affective ou amoureuse factice pour recruter et maintenir des filles et des femmes dans la prostitution, est présente tant dans les situations de traite locale qu'internationale. Elle correspond à l'exploitation du sentiment amoureux des femmes qui amène notamment celles-ci à croire qu'elles aident leur prince charmant temporairement désargenté. Au vu des manœuvres associées à cette stratégie de recrutement, on peut faire un parallèle avec la technique de manipulation mentale dénommée « *love bombing* » (bombardement d'amour) qu'utilisent certaines sectes pour enrôler de nouveaux, nouvelles membres. Il s'agit « d'entourer la nouvelle recrue d'amour et d'affection de sorte qu'elle se sente soutenue par le groupe. Elle est aussi accompagnée dans ses déplacements par un ancien adepte qui répond à toutes ses interrogations » (Campos et Dilhaire, 2000 : 157). Dans le même ordre d'idées, le *pimp* isole peu à peu sa recrue, s'organise pour contrôler tous ses faits et gestes et la rendre totalement dépendante de lui.

10. Dans certains pays, des femmes recevraient des peines plus légères que les hommes lorsqu'elles sont enceintes ou mères de jeunes enfants (U.S. Department of State, 2008 : 11).



Certains proxénètes mettent donc en œuvre un scénario amoureux, que James F. Hodgson (1997) conçoit comme un « cycle de manipulation », pour recruter des femmes dans le but de les prostituer. Ce scénario s'appuie sur un personnage de protecteur/pourvoyeur qui séduira sans difficulté des filles ou des femmes vulnérables, en quête d'amour, d'attention, de repères, d'une vie exaltante et même, au-delà de la survie matérielle, d'un certain goût du luxe (sorties, bijoux, vêtements, etc.). Tous les renseignements nécessaires au scénario sont ainsi recueillis lors des premiers contacts avec la proie. À son insu, elle livre des informations cruciales concernant son âge, sa situation familiale ou son statut d'immigration qui permettront au proxénète d'exploiter sa vulnérabilité; d'autant que lui-même « a en général connu un parcours problématique fait de carences et d'échecs, et cherche dans le « milieu » un lieu de valorisation et de pouvoir », comme le souligne Legardinier (2000 : 2), selon qui « proxénète et personne prostituée ne se rencontrent pas par hasard ». Nous avons mis en lumière la figure stéréotypée du *black pimp* dans laquelle on peut certes voir l'incarnation de l'homme à femmes dominateur, exhibant avec ostentation sa réussite et son aisance monétaire, à grands renforts de symboles glamours comme les voitures de luxe, les vêtements griffés, le *nightclubbing*, etc. On peut aussi y déceler une forme de revanche contre les Blancs, contre le système raciste qui infériorise les personnes issues des groupes racisés, et une façon de dominer les femmes, particulièrement les Blanches, permettant de faire d'une pierre deux coups en contrôlant une femme blanche (Milner, 1972 : 67-68).

Les proxénètes décrits par nos différents informateurs et informatrices jouent au grand seigneur pour séduire leur « princesse », à qui ils font miroiter des revenus élevés et un style de vie glamour. Si elle n'est pas conditionnée par le truchement du *love bombing* ou qu'elle s'avère une candidate un tant soit peu résistante à la manipulation affective, la perspective de mener un train de vie luxueux permet au proxénète de la conduire à la prostitution. Une autre forme de leurre concerne le chantage émotif du prétendu *chum* qui se trouverait en fâcheuse posture financière. Après une période durant laquelle il assure graduellement son emprise affective, le proxénète informe sa recrue qu'elle doit contribuer pour maintenir leur style de vie ou payer les dettes accumulées. Une variante fréquente concerne la servitude pour dette, alors que les *pimps* exigent de leur recrue qu'elle rembourse les frais encourus pour sa consommation d'alcool ou de stupéfiants. Ce type de leurre se retrouve au niveau international quand les trafiquants extorquent des « services sexuels » (le paiement en nature) ou la prostitution avec d'autres hommes pour payer un droit de passage. Quoi qu'il en soit, l'argent de la prostitution profite surtout aux hommes qui les exploitent; plusieurs femmes témoignent s'en être sorties au moins aussi pauvres qu'avant leur passage dans l'industrie du sexe, sinon endettées, tant les uns et les autres, proxénètes, propriétaires de bars, chauffeurs, agences et revendeurs de drogue s'enrichissent à leurs dépens.

Ainsi, la tromperie sous toutes ses formes, qui est omniprésente dans les stratégies utilisées pour trafiquer les femmes aux fins de prostitution, vient invalider les thèses qui retiennent la coercition comme élément déterminant de la définition de la traite (débat présent dans l'élaboration des grandes conventions internationales comme le *Protocole de Palerme*). La tromperie produit des résultats avantageux, avec moins de risques que la violence directe. Le recours à des moyens plus explicitement violents – et plus facilement repérables – tels que la séquestration, les coups, les agressions sexuelles, les représailles envers la famille intervient souvent à une étape ultérieure d'un processus de traite, une fois la victime hameçonnée, et en complément du conditionnement psychologique pour s'approprier ses revenus, contrôler son temps, sa mobilité, etc. Sans minimiser la violence physique et économique dont elles sont l'objet, les femmes apparaissent donc d'abord recrutées et maintenues dans l'industrie du sexe par la manipulation psychologique qui repose sur l'exploitation de leur sentiment amoureux. D'une certaine manière, comme le formulent Hoigard et Finstad (1992), plusieurs demeurent dans cette relation avec le proxénète *malgré* la violence et non *à cause* d'elle (*the woman stays in the relationship despite the violence, not because of it*). Ceci confirme les observations de plusieurs chercheurs-es qui ont travaillé sur l'exploitation sexuelle (Paradis et Cousineau, 2005; Marcovich et Hazan, 2002; McDonald, Moore et Timoshkina, 2000).

Ceci étant dit, le recours à la violence sous toutes ses formes, physique, psychologique, sexuelle, économique exercée par les proxénètes a pour finalité de maintenir les recrues sous leur emprise afin de les contraindre à générer des revenus les plus élevés possible, l'argent étant ici le nerf de la guerre. De fait, lorsque la recrue s'avère moins ouvertement vulnérable, le recours immédiat à la violence directe pour la « casser » est fréquent. Bref, du leurre à l'emprise, les moyens ne manquent pas pour amener les femmes à céder (et non à consentir) à l'appropriation et à l'exploitation sexuelle de leur corps par l'industrie prostitutionnelle.

Nous avons eu accès à un formulaire utilisé par un (ou plusieurs) proxénète pour mettre « sous contrat » des filles et des jeunes femmes qu'il exploite sexuellement (Annexe 1). Ce formulaire rappelle que l'unique personne à laquelle la jeune femme doit se référer c'est son *pimp*. Elle doit lui promettre obéissance et soumission, renoncer à ses amis et à entrer en contact avec sa famille. Elle doit reconnaître qu'elle « appartient » à son *pimp*, quitte à signer un tel contrat ou à arborer un tatouage à l'effigie du proxénète. Règle générale, la marque de commerce à laquelle doivent se conformer les femmes prostituées, particulièrement les danseuses, implique différents changements corporels : perte de poids, teinture des cheveux, épilation, manucure, piercings, implants mammaires, etc., selon les exigences du marché. Partie intégrante d'un système socio-symbolique, le tatouage nous apparaît particulièrement significatif de l'appropriation des femmes exploitées sexuellement par leurs *pimps* : « Si tu m'aimes, tu vas aller faire tatouer mon nom »¹¹. Ce faisant, le dominant procède au marquage – *stricto sensu* – de la dominée, la marque attestant le rapport social et ce, même si la personne dominée semble avoir « décidé » elle-même de se faire tatouer. Comme le précise Colette Guillaumin (1992 : 59), « Par signe symbolique constant, on entendra une marque arbitraire renouvelée qui assigne sa place à chacun des individus comme membre de la classe ». La violence permet au groupe dominant de réaffirmer le statut d'appropriée de la classe des femmes prostituées qui est énoncé de façon constante par le système de marquage, en l'occurrence le tatouage, comme par les autres signes extérieurs associés à sa transformation physique.

De fait, qu'il y ait traite ou non, l'industrie prostitutionnelle prospère en s'appropriant des femmes qui sont considérées comme des marchandises et même, comme des denrées périssables, si l'on considère le renouvellement que le marché – entendre les clients – impose, friand de corps jeunes. Cette appropriation constitue une violence structurelle inhérente à la prostitution. Au demeurant, les clients n'hésitent pas à utiliser la brutalité pour obtenir tous les « services » qu'ils se croient en droit d'attendre. Ainsi la société patriarcale garantit-elle à l'ensemble des hommes des « services sexuels » multiples, maintenant en place une catégorie de femmes spécialisées, les prostituées.

10.5 En guise de conclusion : de l'invisibilité à la dénégation

Nous avons montré à quel point le phénomène de la traite à des fins d'exploitation sexuelle est invisibilisé, du fait de la chape de silence induite par différents facteurs, parmi lesquels on retrouve l'opacité et la violence des milieux interlopes, des lois inefficaces, un manque de ressources généralisé pour la prévention et la lutte, des intervenantes et des intervenants communautaires peu ou mal outillés, la banalisation grandissante de la marchandisation du corps et de la sexualité des femmes et une volonté politique globalement inscrite dans une tendance à l'occultation des violences patriarcales et masculines. Certaines analyses invoquent pourtant le droit des femmes prostituées à disposer librement de leur corps et mettent de l'avant leurs « stratégies d'adaptation ou de contournement des contraintes auxquelles elles sont confrontées » (Guillemaut, 2006), sans toutefois prendre suffisamment en compte lesdites contraintes, c'est-à-dire les conditions de production de cette agentivité. Ce faisant, on a progressivement glissé d'une forme de déni de l'exploitation

11. Notons que ce dernier porte un ou des tatouages illustrant son appartenance, le cas échéant, à un groupe criminalisé. Voir notamment Mourani, 2006.



sexuelle des femmes vers sa dénégation, comme nous le montrons ci-après à l'aide de l'analyse de Didier Fassin.

Contribuant à cet effet d'invisibilisation, certaines voix s'élèvent pour suggérer qu'on exagère l'importance de la traite et ses liens avec la prostitution, dans la mesure où, pour les femmes, la migration comme la prostitution constituent des formes de résistance et de liberté (Guillemaut, 2006). Louise Toupin (2002 : 1) préconise par exemple une « perspective large » pour examiner la traite « sous l'angle des différentes formes d'exploitation et de violence que peuvent connaître les travailleuses, tout au cours de leurs migrations, dans les secteurs informels de l'économie ». À cette vision, elle oppose une perspective « restreinte » qui « circonscrit la question à toute migration forcée, de femmes et d'enfants, pour fins de prostitution » (Toupin, 2002 : 1). Si elle soulève la question fondamentale des rapports de classe, la « perspective large » – dont la prémisse est « qu'il faudrait reconnaître le domaine du sexe commercial comme du travail » (Toupin, 2002 : 49) – tend à gommer le rôle des acteurs sociaux, les trafiquants comme les clients consommateurs. Cette approche évacue également les rapports de sexe à l'œuvre dans l'exploitation sexuelle à des fins commerciales. Notre recherche fait pourtant ressortir que les trafiquants, les proxénètes et les clients sont très majoritairement des hommes, alors que les personnes exploitées sexuellement sont surtout des femmes et des filles. Elle met au jour les rapports de pouvoir, les problèmes de dépendance et d'estime de soi, la hiérarchisation des classes et des groupes ethniques, autant d'éléments qui font des ravages sur la santé physique et mentale des femmes prostituées. Mais surtout, elle rappelle que la possibilité de marchander des êtres humains, en l'occurrence des filles et des femmes, rend l'ensemble des femmes prostituables, potentiellement à tout le moins, et conforte l'ensemble des hommes dans l'idée qu'ils ont un droit de propriété sur elles.

Dans son travail sur la représentation des discriminations raciales, Didier Fassin se demande comment, pour occulter une réalité « connue mais douloureuse », on en vient à collectivement redéfinir cette même réalité et à discréditer quiconque tente de faire la lumière sur la situation. Fassin pose ainsi « le passage du déni de réalité à sa dénégation » (2006 : 1), c'est-à-dire que l'on passe subrepticement de l'idée que le phénomène n'existe tout simplement pas à l'idée qu'il existe mais qu'il n'est pas ce que l'on croit. Le nouvel ordre patriarcal mobilise ainsi de nouvelles stratégies d'argumentation.

Fassin distingue le mécanisme de déni de celui de dénégation. Le sociologue conçoit le déni comme le rejet classique d'une réalité trop douloureuse sur le mode du « Je sais bien... mais quand même ». Appliqué à la question de la prostitution, l'énoncé qui correspond au déni de réalité serait : *Je sais bien qu'il y a des situations où des femmes prostituées subissent de la violence mais quand même, on ne peut pas systématiquement associer la prostitution à de l'exploitation sexuelle et à de la violence*. Dans cette forme de déni de réalité, les faits peuvent être adéquatement représentés, mais on ne les interprète pas pour ce qu'ils sont : ces situations ne relèveraient pas de l'appropriation des femmes (le sexage), mais de l'absence de réglementation du travail du sexe et de logiques économiques.

Le mécanisme de dénégation préserve quant à lui la représentation que l'on se fait de la réalité et sa signification tout en écartant les éléments les plus désagréables sur le mode de : *Vous allez penser que ces femmes sont victimes de traite à des fins d'exploitation sexuelle... mais ce n'est pas vrai, il ne s'agit pas de femmes prostituées, mais de « travailleuses du sexe » qui exercent leur libre arbitre et leur entrepreneuriat, voire les actrices d'un processus migratoire et d'ailleurs, la traite relève du mythe conservateur de la traite des blanches réédité par les ligues morales*. Ainsi, certaines analyses qui postulent le consentement des femmes prostituées, migrantes ou non, s'efforcent de discréditer les thèses abolitionnistes sur la traite à des fins d'exploitation sexuelle, pour finalement justifier l'injustifiable. Dans cette perspective, on peut reconnaître que la violence existe dans la prostitution, mais n'aborder le problème que sous cet angle est jugé réducteur et victimisant. De plus, s'il y a violence, c'est largement le fait de mesures policières répressives et de l'absence de protection des « travailleuses du sexe », ainsi que de la stigmatisation de ces dernières dans l'opinion publique et dans les rangs

féministes abolitionnistes, et non parce que des proxénètes et des clients exploitent des femmes en profitant de leur vulnérabilité.

Les instigateurs et instigatrices de cette dénégation de la traite à des fins prostitutionnelles invoquent le caractère inconsistant des chiffres qui fait en sorte que l'on peut difficilement mesurer l'ampleur du phénomène, d'autant que la traite d'êtres humains ne concerne pas que le commerce du sexe. Au demeurant, comme le souligne Patrizia Romito (2006 : 29), le manque de données quantitatives dans le domaine de la violence contre les femmes et ce, malgré les efforts des chercheuses en études féministes, traduit « un choix politique » et constitue « l'un des instruments d'occultation de cette violence ».

Conclusion générale

Ainsi va notre justice tant qu'aucune loi n'interdit le marchandage sexuel des femmes et des hommes prostitués, tant que n'est pas posé un principe éthique clair : on n'achète pas le corps d'autrui.

Claudine Legardinier, *Viols, violences, l'insupportable déni*

Avec cette recherche, nous avons développé une meilleure connaissance de la réalité de la traite prostitutionnelle au Québec en documentant concrètement la question à partir des connaissances ou des perceptions qu'en ont les principaux acteurs et actrices institutionnels et communautaires, incluant les propos ou récits de femmes victimes de traite. Notre ambition était également d'outiller les groupes de femmes ainsi que les intervenants et intervenantes préoccupées par ce phénomène qui se déploie à l'échelle nationale ou internationale et qui, tel une hydre aux multiples têtes, se reconfigure perpétuellement pour s'adapter au marché, à ses contraintes et surtout à ses lucratives possibilités. Enfin, dans une perspective féministe orientée vers le changement social, nous espérons avoir contribué à la lutte contre la traite prostitutionnelle des femmes et des enfants, notamment en interpellant les lois et les institutions.

Outre les informations que nous avons recueillies auprès des acteurs institutionnels et communautaires, les témoignages de femmes et d'hommes ayant un vécu dans l'industrie du sexe révèlent les conditions de traite de jeunes citoyennes canadiennes originaires du Québec pour le marché prostitutionnel local et informe sur les protagonistes de ce commerce. Le présent rapport fait aussi état de cas de traite impliquant des femmes migrantes, trafiquées localement sur la base d'une menace de dénonciation aux autorités d'immigration. D'un point de vue général, les migrantes font face à un système d'immigration à deux vitesses privilégiant les mesures temporaires pour certaines catégories d'individus plus démunis ou vulnérables. Enfin, si les données empiriques n'ont pu documenter cette réalité, notre recension des écrits a néanmoins permis de mettre en lumière la vulnérabilité des femmes autochtones relativement à différents processus d'exclusion. Ces femmes sont surreprésentées dans les situations de traite à des fins d'exploitation sexuelle, particulièrement au Canada anglais.

Le Canada est à la fois un pays d'origine, de transit et de destination pour la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle :

- un pays d'origine, parce que des femmes et des enfants peuvent y faire l'objet de traite locale ou internationale ;
- un pays de transit, parce que l'industrie du sexe passe par le Canada pour trafiquer des personnes vers un autre pays, par exemple les États-Unis ;

- un pays de destination, parce que des femmes et des enfants d'autres pays sont déplacés au Québec et vers d'autres provinces pour y être exploités sexuellement.

Nous avons pu documenter le problème résurgent de la traite locale (également appelée traite interne ou domestique), c'est-à-dire à l'intérieur de nos frontières. Il apparaît que toutes les condamnations récentes pour traite d'êtres humains relevaient de l'exploitation à des fins prostitutionnelles, dans les provinces de l'Ontario et du Québec, de femmes citoyennes ou résidentes permanentes du Canada. À première vue, ces pratiques esclavagistes impliquant la « fille d'à côté »¹ détonnent avec les représentations médiatiques de femmes roumaines, philippines ou maliennes passées clandestinement aux frontières, séquestrées, violées, dépouillées de leur identité, pour ensuite être exploitées dans l'industrie du sexe². Si l'on doit dénoncer et mieux documenter de telles situations par définition souterraines, force est d'admettre qu'elles exigent des moyens de collecte de données et d'enquête hors de notre portée comme universitaires.

Comme nous l'avons vu, il n'est pas toujours nécessaire de recourir à l'abus ou à la violence physique pour atteindre un but de traite. L'emprise affective instaurée par les *pimps* pour embrigader les jeunes filles et les femmes atteint son « objectif » : elle conduit ces dernières dans la prostitution. Elle fonctionne, dans un système patriarcal, sous un mode d'échange asymétrique, c'est-à-dire que des hommes offrent des compensations affectives à des filles ou des femmes en position de vulnérabilité en échange de « services sexuels ». Cette compensation peut revêtir des formes variées ; il n'y a pas nécessairement de transaction financière. Il peut s'agir de cadeaux (vêtements, bijoux, etc.), d'attention, d'affection, etc. Dans la plupart des cas que nous avons documentés de façon approfondie, c'est l'illusion d'une relation amoureuse qui joue un rôle moteur dans la stratégie de duperie mise en place par les trafiquants pour faire céder des femmes à la prostitution. Il importe donc que dans le traitement légal et les mesures sociales pour contrer la traite soit pris en compte ce type de duperie machiste tant chez les adultes que les mineures.

L'état de dépendance ou d'isolement des victimes potentielles est suffisamment grand pour qu'il ne soit pas nécessaire de recourir à la coercition explicite pour atteindre un but de traite à des fins d'exploitation sexuelle. Particulièrement du point de vue des victimes, la prise en compte de cet aspect est très importante puisque la reconnaissance du statut de victime par Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) est une condition essentielle pour obtenir le soutien du Canada dans le cadre des *Directives sur la traite* émises en mai 2006. L'objectif de ces mesures provisoires est de « donner aux victimes de la traite la possibilité de régulariser leur statut au Canada ». En d'autres termes, si les agents et les agentes aux frontières recherchent uniquement des indices visibles de violence sexuelle, ou encore des limitations sévères de liberté, une majorité des victimes ne seront pas reconnues comme telles, demeureront sans protection aucune et seront retournées à titre d'immigrante illégale dans leur pays d'origine.

L'enjeu du repérage des victimes concerne également le travail des policiers et policières sur le terrain qui, soit négligent de mener leur investigation dans des lieux fermés où se retrouvent bon nombre de victimes de traite (motels, agences, salons de massages, bars de danseuses, etc.) – leurs interventions visant essentiellement la prostitution de rue³ – soit s'avèrent incapables de reconnaître les situations de traite qui peuvent avoir lieu sous leurs yeux. Cet enjeu concerne également l'ensemble des intervenants et intervenantes politiques et communautaires qui, règle générale, associent intrinsèquement traite et coercition ouverte. Pour être en mesure d'identifier des cas de traite, il ne faut pas attendre des formes de violence

1. De l'expression populaire « *the girl next door* », en référence à Fine Collins, 2011.

2. Voir par exemple des productions comme *Human Trafficking* (Trafic humain, v.f.), long-métrage télévisuel réalisé par Christian Duguay et sorti en salle en 2005.

3. 90 % des accusations en matière de prostitution concernent l'article 213 du Code criminel qui traite de la sollicitation sur la voie publique.

manifestes, il faut être capables de discerner des formes de manipulation plus insidieuses. Cette distinction entre violence visible et violence invisible, c'est la distinction entre un œil au beurre noir et le chantage.

Certes, toute activité prostitutionnelle ne constitue pas de la traite, mais le déplacement, la contrainte et l'aliénation des recrues de l'industrie du sexe apparaissent comme des facteurs caractéristiques de l'exploitation sexuelle commerciale. La traite, locale ou internationale, au Québec comme ailleurs, ayant pour objet d'approvisionner un marché qui se fonde sur la demande croissante – essentiellement masculine – pour des corps féminins et du sexe exotique, au prix le plus bas. L'existence, la reproduction, la croissance de la traite des femmes nous apparaissent donc indissociables de l'industrie de la prostitution.

La métaphore de l'hydre appliquée à la traite des femmes illustre la complexité de prévenir et de cerner précisément le phénomène de la traite, de même que sa capacité d'adaptation, de renforcement et de mutation lorsque exposé à des menaces ou à des attaques⁴. L'hydre de la traite comporte bien plusieurs têtes : banalisation de la prostitution et de la violence sexuelle ; pornographisation de l'espace public ; culture patriarcale centrée sur le désir masculin, sur la soumission des filles et l'exploitation du sentiment amoureux des femmes ; demande croissante de recrues exploitées dans l'industrie du sexe ; facteurs de vulnérabilité associés au milieu familial ou aux conditions socioéconomiques défavorables dans le pays d'origine, en lien avec la mondialisation ; des politiques d'immigration limitatives ; l'isolement et la discrimination dans la société d'accueil ; etc.

La violence patriarcale existe dans l'industrie du sexe à des niveaux insoutenables, le pseudo consentement est une manifestation de la violence intériorisée chez les victimes, mais la dimension la plus pernicieuse du problème, celle que nous devons débusquer et traquer dans notre société, tient à la culture de banalisation/naturalisation de la consommation du sexe payant parce que cette culture constitue bien le socle de la re/production du patriarcat.

L'expansion de la prostitution, sa banalisation comme un travail comme un autre et l'ampleur de la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle indiquent bien cette capacité renouvelée du patriarcat et du capitalisme d'objectiver les femmes, d'en faire des instruments dédiés au confort domestique et sexuel des hommes de la planète, ainsi qu'aux intérêts du marché. On peut dès lors conclure que la traite des femmes à des fins de prostitution est à inscrire comme l'une des modalités dont se sert le patriarcat pour se recomposer.

Enfin, la figure mythique de l'hydre s'avère également un symbole de discorde, laquelle caractérise malheureusement les relations entre les différents acteurs et actrices de la recherche et de la prévention sur la traite, tant sur les plans politiques que théoriques. La relation étroite entre prostitution et traite nécessite pourtant que l'on imagine des politiques efficaces pour décourager la demande des clients qu'à tort plusieurs intervenantes et intervenants sociaux, organismes communautaires, voire groupes féministes, semblent considérer comme « inévitable ». Ceci implique que l'on reconnaisse la prostitution comme une exploitation et une violence contre l'ensemble des femmes.

4. L'hydre est un monstre aux multiples têtes difficile – mais pas impossible – à vaincre. Le mythe illustre en effet la force de la collaboration entre Héraclès et Iolaus, son conducteur de char, qui eût l'idée de brûler le moignon de chaque tête coupée pour l'empêcher de se régénérer. Ainsi, Héraclès avait constaté que chaque fois qu'il tranchait une tête, deux autres ressurgissaient pour la remplacer.

Recommandations pour une stratégie concertée de lutte contre la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle

Préambule

Aucun être humain ne devrait être « marchandisé ». Pourtant, c'est le cas de milliers de femmes et d'enfants de par le monde, qui se retrouvent exploités sexuellement, via des réseaux de traite locale et internationale. L'exploitation sexuelle à des fins commerciales constitue l'une des principales manifestations de la violence patriarcale envers les femmes et les filles et demeure un obstacle à l'égalité entre les sexes. La prostitution et la traite sont deux problématiques indissociables l'une de l'autre; la traite constituant l'un des mécanismes qui alimentent un marché du sexe mondialisé.

Au Québec comme ailleurs, le problème de l'exploitation sexuelle des filles et des femmes est intimement lié à la persistance des rapports sociaux de sexe inégaux, à la marchandisation exponentielle du corps et de la sexualité des femmes, et à la question de la pauvreté. Cette exploitation vise les plus vulnérables, notamment en termes de statut socioéconomique, d'origine ethnique, d'âge, d'histoire familiale, etc. Les femmes autochtones sont parmi les premières victimes de l'industrie du sexe au Canada dans laquelle elles sont surreprésentées. Leur vulnérabilité accrue a pour origine des problématiques reliées entre elles par la persistance globale des valeurs patriarcales et capitalistes au Canada, dans lesquelles s'imbrique le processus colonial.

La traite et l'exploitation sexuelle à des fins commerciales s'inscrivent dans un contexte politique marqué par l'hégémonie du modèle économique néolibéral et par des rapports néocolonialistes à l'égard des Premières Nations.

Parce qu'elle constitue une atteinte aux droits fondamentaux de toutes les femmes, l'exploitation sexuelle à des fins commerciales concerne l'ensemble des femmes, et non seulement les plus vulnérables ou celles qui sont actuellement dans l'industrie du sexe. Pareillement, la question de la migration des femmes est un enjeu féministe qui concerne au premier plan les femmes migrantes dont les droits fondamentaux sont violés à un niveau systémique, mais elle concerne aussi l'ensemble des femmes.

Toutes les femmes se doivent d'être solidaires dans la lutte contre l'exploitation sexuelle car du point de vue des proxénètes, clients et proxénètes, toutes les femmes sont potentiellement à vendre ou à acheter, le corps des femmes étant *de facto* considéré comme une « ressource naturelle inépuisable », à haute valeur marchande.

Il est urgent d'agir.

Nous demandons au gouvernement canadien de respecter les engagements associés à sa signature du *Protocole de Palerme* exigeant que les États signataires mettent tout en œuvre pour empêcher la traite à des fins d'exploitation sexuelle; viennent en aide aux enfants et aux femmes aux prises avec la traite; s'assurent que les personnes trafiquées aient l'autorisation de rester dans le pays d'accueil. Le Québec et le Canada doivent mettre en place les conditions juridiques, politiques et sociales qui offrent aux femmes des solutions de rechange à l'exploitation sexuelle à des fins commerciales, qui ne les acculent pas à entrer dans l'industrie du sexe et qui ne contribuent pas à les y maintenir. Le gouvernement québécois doit appliquer réellement sa *Loi pour l'élimination de la pauvreté* et instaurer des mesures visant à permettre aux femmes d'échapper à la pauvreté (hausse du salaire minimum, des prestations d'aide sociale, accessibilité des logements sociaux, programmes d'accès à l'emploi pour les femmes autochtones et les femmes immigrantes, etc.).

Nous insistons sur l'importance de la concertation et du réseautage international pour cerner la traite et les multiples problématiques qui s'y rattachent, développer des outils pour la combattre. Nos analyses nous conduisent à souligner l'importance de s'attaquer aux différents systèmes d'oppression, d'unir les efforts pour s'opposer aux multiples formes de discriminations, notamment dans l'emploi, qui touchent particulièrement les femmes issues des groupes racisés, de l'immigration ou autochtones, qui occupent le bas de l'échelle dans la prostitution et en paient le prix le plus fort en termes de violence et d'indigence. Les stratégies concertées doivent aussi défendre les droits et la protection des femmes migrantes discriminées ou acculées à la misère dans leur pays d'origine.

La plupart des recommandations du présent rapport de recherche concernent tant la traite locale à des fins d'exploitation sexuelle, que la traite internationale. Nous les avons divisées en trois grands champs d'action :

1. Changements des mentalités concernant la prostitution ;
2. Changements sur le terrain politique et juridique ;
3. Changements au niveau des pratiques d'intervention.

Toutes nos recommandations sont assujetties à deux considérations fondamentales : elles impliquent, d'une part, qu'il y ait une **volonté politique** pour que les différents paliers décisionnels soutiennent leur application, et, d'autre part, l'**octroi de budgets suffisants** par l'État aux services publics et au secteur communautaire qui les mettront en œuvre. Puisque des nouvelles pratiques doivent voir le jour, il importe de soutenir et de consolider les organismes non gouvernementaux qui ont déjà acquis une expérience auprès des personnes exploitées sexuellement à des fins commerciales.

1. Changements des mentalités concernant la prostitution : sensibilisation, formation et recherche

Nous recommandons aux différents gouvernements et ministères de mener des actions concertées pour favoriser la transformation des mentalités concernant l'exploitation sexuelle à des fins commerciales et la banalisation de la prostitution. À l'instar des campagnes sur la violence conjugale, ces actions comprendraient plusieurs volets et s'adresseraient à différents publics-cibles, particulièrement les clients. Considérant que la banalisation de la consommation de sexe tarifé se (re)produit à l'échelle sociétale par divers canaux, nous recommandons notamment la tenue d'une vaste campagne de débat public sur le sujet de la consommation de sexe tarifé au Québec ainsi que du tourisme sexuel dans des destinations populaires des pays du Sud et de l'Est.

Nous demandons au ministère de l'Éducation de faire de l'éducation à l'égalité hommes-femmes dans les écoles primaires et secondaires une priorité, et d'intégrer dans l'ensemble du projet éducatif des contenus visant à promouvoir des relations égalitaires et ce, dès le plus jeune âge. En cela, nous recommandons d'aller plus loin que des cours d'éducation sexuelle, bien que cette dimension devra évidemment faire partie des contenus destinés aux élèves, surtout dans la mesure où, conséquence des réformes récentes qui ont supprimé les cours de Formation personnelle et sociale (FPS), de nombreux jeunes se tournent vers la pornographie comme source d'information en matière de sexualité. Nous recommandons de soutenir les initiatives visant à sensibiliser les jeunes, filles et garçons, pour contrer le discours ambiant de banalisation, voire de glamourisation de la prostitution, ainsi que, par extension, la pornographisation des espaces publics et privés. L'école et la société doivent faire la promotion d'une sexualité qui n'est pas axée sur le modèle patriarcal et hétéronormatif.

Nous recommandons aux différents paliers gouvernementaux de soutenir l'élaboration d'outils de formation à l'intention des intervenants-es de première ligne et mobilisant une approche féministe soucieuse de mettre en lumière les différents rapports de pouvoir à l'œuvre dans la traite à des fins d'exploitation

sexuelle. Par intervenants et intervenantes de première ligne, nous entendons toutes les personnes susceptibles de rencontrer des victimes de traite, aussi bien les acteurs institutionnels que communautaires, par exemple dans les milieux juridique, de la santé, de la police, les services frontaliers, les services sociaux, les Centres jeunesse, ainsi que les organisations de la société civile : groupes de femmes ; organismes desservant les personnes appauvries, toxicomanes, immigrantes, racisées ou réfugiées, les communautés autochtones ; les groupes de défense des droits des travailleurs et travailleuses (notamment les aides familiales), etc. Les outils de formation doivent être développés par diverses institutions et organismes en fonction des mandats, des modes d'intervention et des cultures propres à leurs milieux respectifs. Ils permettront de :

- familiariser les intervenants et les intervenantes de première ligne avec la problématique de la traite et de l'exploitation sexuelle à des fins commerciales ;
- les habilitier à contrer la culture de consommation et de banalisation de la prostitution ;
- les impliquer dans la prévention de la traite au sein de leur communauté ;
- leur permettre d'identifier les cas de traite ;
- les informer pour guider les victimes vers les ressources appropriées.

La traite prostitutionnelle est une problématique qui devra faire l'objet de plus de recherches et d'une préoccupation accrue des instances et de l'ensemble des acteurs et actrices sociales concernées, particulièrement le mouvement des femmes. Les perspectives différentes sur la prostitution ont pour effet de paralyser les actions, ainsi que de produire des connaissances fragmentaires et diffuses sur la traite ; d'où la nécessité de poursuivre (et donc de financer) les recherches (en partenariat entre le milieu universitaire et communautaire). Il importe par exemple de :

- répertorier les bonnes pratiques visant à responsabiliser les hommes et à décourager le recours au sexe tarifé, afin de s'en inspirer ;
- mener une étude scientifique sur le rôle des médias et les impacts des nouvelles technologies dans le développement de la traite et de l'exploitation sexuelle à des fins commerciales ;
- documenter les impacts de la traite (locale et internationale) des femmes autochtones, tant dans les réserves qu'à l'extérieur, et le lien entre les disparitions de femmes autochtones et l'exploitation sexuelle à des fins commerciales.

2. Changements sur le terrain politique et juridique

Nous rappelons l'importance d'avoir des lois et règlements clairs qui reconnaissent que l'exploitation sexuelle à des fins commerciales, sous toutes ses formes, constitue une violence contre les femmes, qu'elle porte atteinte à l'égalité entre les femmes et les hommes. En conséquence, les divers gouvernements doivent décriminaliser les personnes prostituées et contrer la demande en pénalisant les clients et tous ceux qui tirent profit de la prostitution d'autrui. La criminalisation de l'achat de sexe tarifé est le seul moyen de réduire la traite des femmes à des fins prostitutionnelles. Nous recommandons que tous les paliers gouvernementaux prennent des mesures concrètes pour que cesse toute forme de criminalisation, de judiciarisation, de harcèlement systémique et de déni de justice aux femmes prostituées, y compris les survivantes de la traite.

Les différents services de police doivent tous être également impliqués dans la lutte contre la traite et des actions concertées sont à privilégier. Il faut donner aux corps policiers les moyens juridiques d'enquêter dans les lieux de la prostitution pour y débusquer les prostitueurs. Les salons de massage, les bars de danseuses nues, et autres lieux qui abritent du sexe tarifé, sont des endroits particulièrement propices pour dissimuler des femmes faisant l'objet de traite à des fins d'exploitation sexuelle. Afin de s'assurer que les corps policiers s'inscrivent dans une logique de soutien aux femmes prostituées, cette action judiciaire devra être exempte

de tout harcèlement à l'endroit des femmes et encadrée par une formation adéquate à l'égalité entre les hommes et les femmes, dans une perspective d'abolition de l'exploitation sexuelle.

Malgré les réformes législatives qui ont inscrit la traite des êtres humains dans le Code criminel canadien en 2005, nous constatons le faible nombre de condamnations de même que les courtes sentences imposées par nos tribunaux. Nous recommandons de revoir les articles de lois relatifs à la traite, qui sont interprétés de façon trop restrictive, ce qui fait en sorte que les procureures et les procureurs du Québec portent davantage des accusations pour proxénétisme que pour traite et se montrent réticents à appliquer cette loi dans des cas de traite interne.

Nous recommandons que Citoyenneté et immigration Canada (CIC) travaille de concert avec les services de police dans des visées de protection des victimes. Nous approuvons la décision récente du gouvernement d'abolir les programmes de visa pour danseuses exotiques, considérant qu'ils pouvaient constituer une porte d'entrée pour des trafics et de l'exploitation de diverses formes. Dans un effort de rendre la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés plus conforme aux obligations du Canada face aux Lois internationales, nous recommandons que les personnes victimes de traite soient admissibles à recevoir la résidence permanente par le biais d'une catégorie spéciale qui prendrait en compte une série de facteurs, notamment les préjudices psychologiques ou physiques reliés au fait d'avoir été trafiquées ainsi que le risque d'être exploitées sexuellement et trafiquées à nouveau en cas de renvoi du pays.

Nous recommandons à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse – dont le mandat est la promotion et le respect des droits reconnus par la Loi sur la protection de la jeunesse ainsi que par la Charte des droits et libertés de la personne – de se prononcer sur le respect des droits des filles et garçons victimes de prostitution juvénile, pris en charge par le directeur de la protection de la jeunesse. La Commission se doit d'agir sur le problème des centres jeunesse qui sont des lieux de recrutement de jeunes exploitées sexuellement et de proxénètes. Au demeurant, nous soutenons que la dichotomie entre prostitution adulte et juvénile en matière de consentement est incohérente et dangereuse.

3. Changements au niveau des pratiques d'intervention : ressources terrain et soutien des femmes aux prises avec la traite ou l'exploitation sexuelle

Nous recommandons aux différents paliers gouvernementaux de soutenir :

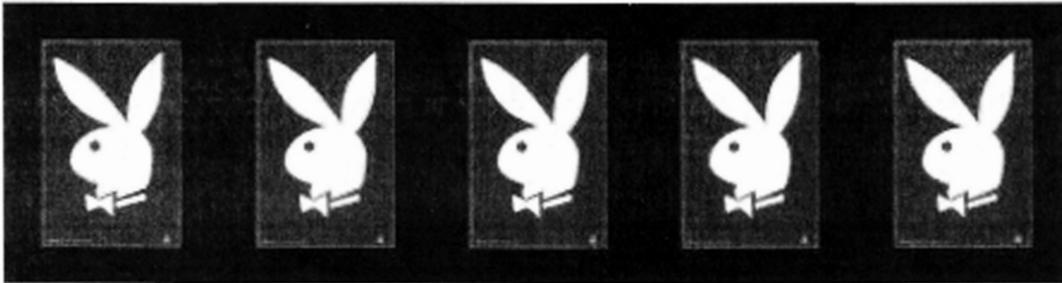
- la création et le renforcement de structures d'aide orientées vers la sortie de la prostitution et répondant spécifiquement à la problématique de la traite : hébergement sécuritaire, réinsertion sociale et professionnelle, services de santé physique et psychique (incluant la désintoxication), soutien juridique et administratif, etc. ;
- la mise sur pied à Montréal, dans un premier temps, d'une ressource d'hébergement à court et moyen terme pour les femmes aux prises avec des problématiques reliées à la traite. Cette ressource accueillerait des femmes victimes de traite, mais aussi celles qui subissent diverses formes de menaces, de harcèlement ou de coercition de la part d'acteurs de l'industrie du sexe ;
- la création d'une structure d'hébergement et des ressources spécifiques pour les femmes autochtones aux prises avec des problématiques reliées à la traite à des fins d'exploitation sexuelle ;
- la création d'un volet d'hébergement spécialisé pour les filles aux prises avec la traite à des fins d'exploitation sexuelle, avec une politique flexible et bien adaptée en cas de fugue ;
- la création d'une ligne d'aide et de référence de type 1-800.

Nous invitons tous les acteurs et actrices préoccupées par la traite à des fins d'exploitation à se concerter et à agir de façon à la fois spécifique et globale, par rapport au continuum des différentes formes de violence envers les femmes. Nous devons mener une lutte commune pour l'égalité entre les femmes et les hommes,

et l'exploitation sexuelle ne peut être séparée des autres formes de violence patriarcale et masculine. C'est pourquoi il importe de changer le paradigme social, c'est-à-dire tant la manière dont on conçoit la marchandisation du corps et de la sexualité des femmes, que les lois qui l'encadrent, ce qui implique de refuser la décriminalisation totale ou la légalisation de la prostitution.

Nous proposons plutôt aux différentes instances gouvernementales et à la société civile de réfléchir de manière concertée à l'élaboration au Canada d'une loi-cadre qui s'attaque à toutes les formes de violences à l'encontre des femmes, incluant la prostitution, sur le modèle de la loi suédoise appelée *Kvinnofrid*, « la Paix des femmes ». L'objectif est de créer et d'harmoniser un grand ensemble de mesures visant à préserver l'intégrité et la dignité des femmes avec une approche intégrant toutes les formes de violence : prostitution, pornographie, violence conjugale, agressions à caractère sexuel, harcèlement, etc. Seule une approche globale permettra de mieux contrôler les indicateurs d'atteinte à l'égalité entre les femmes et les hommes, et entre les femmes elles-mêmes ; et ainsi travailler véritablement à transformer les pratiques et les représentations sociales qui affectent négativement l'existence collective et individuelle des femmes.

ANNEXE 1



XXX CONTRAT XXX

Si tu acceptes de signer ce contrat, c'est parce que tu ne me mentiras jamais, tu ne feras aucune hypocrisie envers moi et tu ne me feras jamais de set-up.

Danseuses, escortes ou autres c'est les mêmes règlements.

Je dois tout te payer tout ce que tu veux et tout ce que tu as besoin. Exemple : Appartement, vêtements, cellulaire, etc....

N'oublie jamais que tu travailles pour moi. C'est moi qui gère Tout l'argent. Tu travailles selon mes règles et mes horaires.

Je suis ton boss, ton agent, ton père, ton chum, ton frère et ton meilleur ami.

Les autres gars ne doivent pas avoir aucun impact face a ton travaille.

Tu ne respectes pas toutes ces règles, c'est a tes risques et périls.

Contrat de ans Non négociable.

Date :

Signature de la travailleuse du sexe :

Signature de l'agent :

ANNEXE 2

Une pratique de mobilisation : la concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle

Par Diane Matte

Origines de la CLES

La Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLES) a été lancée le 16 mai 2005. Sa mise sur pied est liée à la présente recherche dont l'un des objectifs était de concerter les groupes de femmes et divers acteurs et actrices concernées par la question de la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle¹. Une préoccupation commune était l'expansion de l'industrie du sexe, ses liens avec le crime organisé et la nécessité de se situer dans le vif débat «abolition ou décriminalisation totale de la prostitution» dans une optique de lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Composée d'individus et d'organismes s'opposant à la banalisation de la prostitution, la CLES fait désormais partie du paysage des groupes communautaires et féministes du Québec, et ce, à partir d'une approche féministe abolitionniste. La CLES intervient à trois niveaux: la prévention de l'entrée dans la prostitution, les services directs auprès des femmes et la défense des droits des femmes dont celui de ne pas être prostituées. Ce dernier aspect est particulièrement important dans le contexte canadien compte tenu des enjeux de grande acuité traités actuellement sur les scènes juridiques et politiques. Le mandat de la CLES est de faire de l'éducation, de la sensibilisation à tous les niveaux de la société, mais aussi et surtout de rejoindre les femmes dans la prostitution. Nous voulons faire valoir la parole des femmes et alimenter la réflexion féministe à partir de leur vécu et ainsi faire découvrir une réalité autre que celle présentée par le lobby pro industrie du sexe.

Les féministes québécoises ont repris le débat de l'abolition ou de la décriminalisation totale de la prostitution lors de la préparation de la Marche mondiale des femmes de l'an 2000 et cela avait donné lieu à des échanges houleux. Le mouvement féministe n'était pas prêt à concéder que la décriminalisation totale de la prostitution était «libératrice» pour les femmes. On s'entendait sur le fait qu'aucune femme ne devait être

1. Une rencontre de consultation organisée en novembre 2004 par l'équipe de recherche a confirmé l'intérêt et l'urgence d'agir. Près d'une cinquantaine de personnes et représentants-es de groupes y avaient signifié leur adhésion à la proposition de créer un lieu de concertation pour travailler conjointement sur la question de la prostitution et de la traite à des fins d'exploitation sexuelle au Québec.

criminalisée ou discriminée pour être ou avoir été dans la prostitution mais, hormis ce consensus, un malaise était palpable et une certaine confusion régnait. Des féministes convaincues que la décriminalisation des femmes prostituées était une étape nécessaire pour soutenir les femmes dans la prostitution ont alors décidé de pousser plus loin la réflexion et de remettre à l'ordre du jour une analyse situant la prostitution comme une forme de violence envers les femmes.

De son côté, la présidente de la Fédération des femmes du Québec de l'époque, Françoise David, avait décidé de mettre sur pied un comité de travail pour tenter d'émettre des revendications communes concernant la prostitution. Ce comité a produit des documents de réflexion rédigés par une féministe abolitionniste, Nicole Kennedy, et par la coordonnatrice du groupe Stella, Claire Thiboutot, qui aborde la question dans une perspective de défense du travail du sexe².

Les discussions du comité ont été polarisées entre deux visions : la décriminalisation totale de la prostitution, comme simple activité économique des femmes, et l'abolition de la prostitution, comme forme de violence envers les femmes. La plupart des participantes au comité n'arrivaient pas à se situer entre ces deux visions. Une série de recommandations touchant principalement des éléments concrets à mettre en place pour les femmes dans la prostitution a cependant été élaborée. Il a toutefois été impossible de s'entendre sur la criminalisation des proxénètes et des clients.

Lors d'une assemblée générale spéciale tenue le 23 septembre 2002, la FFQ a adopté une position mettant de l'avant la décriminalisation des femmes dans la prostitution, assortie de l'obligation de toujours contextualiser les deux positions présentes dans le mouvement. Au fil des années, la FFQ a semblé renoncer à approfondir la question et a adopté une résolution laissant les groupes qui font la promotion des diverses positions faire ce travail eux-mêmes. Cependant, ce non positionnement suscite encore du mécontentement, peu importe le point de vue défendu.

Le Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) a été le premier groupe féministe à se positionner pour l'abolition de la prostitution. Suite à l'assemblée générale spéciale de la FFQ, l'idée de mettre sur pied un organisme avec comme mandat principal de pousser plus loin la réflexion a germé. Le constat de plusieurs était que nous devons mieux démontrer que la prostitution est une forme de violence envers les femmes, qu'il est important de poursuivre la lutte pour son abolition tout en permettant aux femmes dans la prostitution d'avoir de réelles solutions de rechange.

Le groupe Stella avait produit en 2002, dans le cadre de l'Alliance de recherche IREF/Relais-femmes sous la plume de la chercheuse autonome Louise Toupin, un document intitulé *La question du « trafic » des femmes. Points de repères dans la documentation des coalitions féministes internationales anti-traffic*. Le document présente les grandes lignes de pensée entourant la traite au niveau international et appuie clairement la vision de Stella à l'effet que : « Les associations de défense des travailleuses du sexe voient plutôt, dans la dite « prostitution », un moyen de « gagner sa vie dans des sphères de travail liés aux rôles féminins traditionnels » » (Thiboutot, dans FFQ, 2001 : 12), eux-mêmes enchassés dans les rapports de domination hommes-femmes » (Toupin, 2002 : 59). En conclusion, le document retient l'absence de consensus sur la définition de la traite à l'échelle internationale ainsi que l'« exagération » des statistiques existantes sur la traite internationale pour ensuite en déplorer les implications négatives sur la mobilité migratoire des femmes prostituées de même que sur le financement des groupes qui voient la prostitution comme un travail et interviennent en ce sens.

2. Ce comité a aussi organisé une tournée de « formation » à laquelle des femmes de toutes les régions ont participé et qui avait pour but de prendre le pouls de ce que les féministes pensaient de la prostitution, de la pornographie et de la décriminalisation totale de la prostitution.

Ce document a marqué un point tournant : il a convaincu le Regroupement québécois des CALACS et la coordonnatrice du Secrétariat international de la Marche mondiale des femmes de l'époque, Diane Matte, de l'importance de documenter la réalité de la traite à des fins d'exploitation sexuelle au Québec. Il est à souligner que la Marche mondiale des femmes a porté en l'an 2000, au niveau international, une revendication demandant que la Convention pour la répression et l'abolition de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui de 1949 soit mise à jour et signée par plus de pays membres de l'Organisation des Nations Unies³ (ONU).

En 2013, des États généraux sur l'analyse et l'action féministes sont prévus et devraient permettre d'aborder de nouveau cette question si centrale à l'égalité entre les femmes et les hommes et aux luttes que nous menons au Québec et au Canada sur la violence des hommes envers les femmes. La présente recherche permettra, nous l'espérons, de renforcer l'assise théorique pour comprendre les questions de la prostitution et de la traite à des fins d'exploitation sexuelle et leurs liens avec la violence patriarcale. L'enjeu est important parce que la décriminalisation totale de la prostitution au Canada gagne présentement du terrain, comme nous le verrons plus loin.

Le travail de la Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle

La CLES a d'abord été un lieu d'engagement militant qui a organisé diverses activités publiques pour faire connaître les enjeux de la prostitution en lien avec l'atteinte de l'égalité pour toutes les femmes. À l'aide d'invités internationales ou de projections de films, la CLES a amené sur la place publique une autre façon de comprendre l'industrie du sexe autant dans ses ramifications que ses conséquences dans la vie des femmes et les relations entre les femmes et les hommes. Composé d'individus et de représentants et représentantes de groupes, la CLES a fait de la sensibilisation auprès du grand public et des décideurs. Au début de son existence, la CLES a réussi, avec peu de moyens, à faire entendre un autre discours sur la prostitution et à créer un espace pour mieux comprendre les enjeux d'une approche abolitionniste de la prostitution.

En 2008, la CLES a obtenu une subvention pour un projet de trois ans auprès de Condition féminine Canada (CFC) pour développer des outils de sensibilisation et une formation sur l'exploitation sexuelle commerciale. Ce projet a permis d'entrer en contact avec des femmes ayant un vécu en lien avec la prostitution et de valoriser leur parole de diverses façons. Nous avons ainsi affiné notre connaissance des mécanismes d'entrée dans la prostitution et des difficultés auxquelles sont confrontées les femmes qui souhaitent en sortir ou encore qui en sont sorties, mais avec des séquelles psychologiques, économiques, sociales ou légales. C'est d'ailleurs cette proximité avec des femmes qui ont été dans la prostitution, de même que leur engagement, qui a amené la CLES à accroître son volet services directs auprès des femmes.

La CLES a ainsi entrepris une démarche de développement d'un modèle de services qui permettra à des femmes de trouver soutien et accompagnement et, si elles le désirent, au rythme qui leur convient, sortir de l'industrie du sexe et de l'emprise qu'elle exerce sur elles. La CLES est également en contact avec de nombreux intervenants et intervenantes des groupes de femmes, groupes communautaires et des institutions afin de défaire les mythes et préjugés entourant la prostitution et de discuter de l'intervention féministe. Notre perspective s'oppose à l'approche de réduction des méfaits appliquée à la prostitution qui, bien souvent, sous couvert de pragmatisme, prive les femmes d'une prise de conscience des effets pervers de la société patriarcale dans leur vie et celle de toutes les femmes. Les femmes dans la prostitution, tout en y ayant été menées par des chemins divers, ont un vécu commun teinté d'atteintes à leurs droits et à l'égalité. Ce vécu révèle des discriminations liées au sexe, mais également à la race, la pauvreté, le statut d'immigrante, la loi sur les indiens, etc. Il est important d'établir ces constats pour comprendre les mécanismes de

3. Voir le site www.marchemondiale.org pour plus d'informations (consulté le 1^{er} novembre 2012).

contrôle présents dans la vie des femmes et pour penser une intervention féministe adaptée aux différentes situations d'oppression.

Ce que nous disent les femmes

La CLES est en contact avec une centaine de femmes qui ont un vécu en lien avec la prostitution. Au fil des années, elles nous ont fait part des difficultés qu'elles rencontrent dans leur processus de sortie, de ce qui les a menées dans la prostitution et de quoi est composé leur quotidien et celui de plusieurs autres femmes dans la prostitution. Certaines sont sorties depuis plusieurs années de l'industrie du sexe ou se sont défaites de l'emprise de leur proxénète, mais vivent encore très concrètement les séquelles de la prostitution dans leur vie.

La CLES a amorcé un travail afin de bien identifier les divers services pouvant soutenir ces femmes engagées dans un processus de sortie de la prostitution. Déjà nous avons pu évaluer avec elles que des étapes vers la sortie sont importantes, et que les besoins diffèrent en fonction de celles-ci. Ces besoins sont d'ordre matériel : un toit, de la nourriture, des vêtements ; d'ordre économique : un revenu, remboursement de dettes, accès au marché du travail, déménagement, retour aux études ; psychologique : relation d'aide, accompagnement, se réapproprier son corps et sa sexualité, estime de soi, aptitudes relationnelles, santé mentale ; d'ordre physique ou lié à la santé : protection de la police, autodéfense, traitements de désintoxication, soins divers ; d'ordre juridique : effacement du casier judiciaire, accompagnement à la police ou la cour, informations sur leurs droits.

Les femmes que nous côtoyons nous décrivent les obstacles qui s'élèvent sur leur chemin et quels sont les défis à relever dans un processus de sortie de la prostitution. Nous avons déjà amassé de nombreuses données sur ces aspects. Qu'il nous suffise ici de mentionner le manque de ressources pour sortir de la prostitution et l'impact néfaste de l'approche de réduction des méfaits, qui a entraîné des femmes à retourner ou demeurer dans l'industrie du sexe.

La prévention ou le droit des femmes de ne pas être prostituées

La CLES travaille aussi à contrer les différentes formes d'attaques au droit des femmes de ne pas être prostituée. Ce droit est constamment contesté dans divers milieux (juridique, médiatique, universitaire, intervention, militant, etc.). Parfois, les militantes de la CLES se retrouvent devant un interdit de penser la prostitution comme une forme de violence envers les femmes sous peine d'être considérées comme personnellement violentes. D'autres fois, l'argument du consentement revient hanter les débats sur la prostitution avec pour résultat l'impossibilité de dénoncer une industrie qui s'enrichit sur le dos des femmes. Les abolitionnistes sont souvent accusées de collusion avec les forces conservatrices en place. Pourtant leur analyse les amène plutôt à dénoncer l'antiféminisme présent dans la prostitution et la pornographie depuis toujours, de même que les idées d'un capitalisme néolibéral sans scrupule qui marchandise le vivant, dans ce cas-ci, la vie des femmes.

Le travail de prévention et de sensibilisation de la CLES a donné lieu à la production de divers outils. Une formation pour intervenants et intervenantes « *Entendre les femmes dans la prostitution, agir ensemble contre l'exploitation* » nous a permis de rejoindre près de 400 personnes. Avec la panoplie d'ateliers et d'animations de discussions, nous pouvons dire que nous avons rejoint quelques milliers de personnes depuis notre création en 2005. Nous avons aussi organisé un Tribunal populaire contre l'exploitation sexuelle qui a réuni au-delà de 100 personnes et mis en accusation l'industrie et les acteurs du système prostitutionnel. Nos alliances se sont développées et nous pouvons compter dorénavant sur un membership d'environ 100 individus et 40 organismes. Notre perspective est partagée avec divers milieux et prend en compte l'impact du racisme et du capitalisme dans la vie des femmes. Nous considérons que l'industrie de la prostitution s'alimente à la

fois du patriarcat, du racisme et du capitalisme. Elle a des ramifications et des impacts différents selon l'appartenance ethnique des femmes ou de leur classe sociale. Nous reconnaissons tout particulièrement que l'industrie s'accapare des femmes autochtones et accroît ainsi le processus de déshumanisation amorcé par la colonisation.

Rejoindre les jeunes

Afin de rejoindre les jeunes, nous avons réalisé avec Ève Lamont, documentariste féministe réputée, un documentaire intitulé « *Le plus vieux mensonge du monde* ». Construit autour de neuf témoignages de femmes de divers milieux, cet outil déboulonne bien des mythes concernant le choix, le recrutement, les réalités de la prostitution ainsi que de la traite. Nous utilisons ce documentaire auprès de groupes de jeunes de 14 à 19 ans et pour sensibiliser divers milieux. Plusieurs organismes se sont procurés une copie et l'utilisent pour entreprendre ou approfondir des réflexions sur le sujet.

Nous avons également développé deux projets permettant de préparer à la fois une relève et d'amener les jeunes femmes à devenir des actrices dans la lutte contre la pornographisation de notre société et la banalisation de la prostitution.

Une autre réalisation est la formation que nous avons donnée à onze jeunes filles entre 15 et 19 ans. Dynamiques, créatrices, ces jeunes filles sont pour nous une source d'espoir et de revigoration. Ces jeunes proviennent de cinq quartiers de Montréal : Saint-Michel, Saint-Laurent, Petite-Patrie, Mont-Royal, Côte-des-Neiges. Elles sont formées pour animer le documentaire « *Le plus vieux mensonge du monde* » au sein des groupes de leur quartier respectif. Leur travail porte fruits car la CLES devient peu à peu une référence incontournable sur la question de la prévention et de l'intervention auprès des jeunes filles. Ce projet pointe la nécessité de préparer la relève et de créer à la CLES un espace adapté à leur âge et à leurs réalités diversifiées.

Sur cette question de la relève, la CLES a aussi animé des ateliers de prévention avec le Réseau des adolescentes de Saint-Michel mis sur pied par la Maison d'Haïti. Constitué en moyenne d'une vingtaine de jeunes filles entre 14 et 18 ans, le réseau est en quelque sorte notre porte d'entrée dans la communauté à majorité haïtienne, arabe et hispanique pour poser la question de l'exploitation sexuelle, et la sortir du tabou dans lequel elle est enfermée.

Enfin, la CLES a créé un site de réseautage social. Il s'agit d'un espace Web s'adressant à des jeunes femmes de 15 à 35 ans. Les participantes ont la possibilité de développer leur propre page (comme les profils personnels sur Facebook), de développer un blogue, d'intervenir sur les blogues des autres, de créer ou participer aux forums de discussions, de discuter « chatter » entre elles en direct – en privé ou en public – de créer des groupes (exemples : par région, par affinités ou type d'actions), de créer des événements, de créer des liens « d'amitié », de cliquer sur « j'aime » et même de partager des images et des vidéos ainsi que certaines informations sur Twitter. Les forums de discussions sont intéressants et utiles puisqu'ils permettent de mesurer l'impact des images sexistes sur la vie et la sexualité des jeunes femmes et sur les moyens de reconnaître le sexisme dans les images. Ils permettent aussi de partager des actions de dénonciations (par exemple la dénonciation de la publicité du bar le Temple organisée par la Coalition nationale contre les publicités sexistes [CNCPS]). La plateforme contient également une liste d'outils déjà existants permettant de reconnaître et de dénoncer les images sexistes.

Petit à petit, nous constituons ainsi un bassin de jeunes abolitionnistes dans diverses communautés, afin d'une part de tenir les jeunes loin de l'industrie du sexe et d'autre part de faire connaître la position abolitionniste auprès de leurs pairs, filles et garçons, et de leur entourage.

Une loi à changer

La CLES croit à un monde sans prostitution. Ce projet politique exige de bien comprendre les mécanismes par lesquels les femmes sont amenées dans la prostitution et les liens existants avec les autres formes de violence envers les femmes. Il exige également de développer une tout autre façon de voir la prostitution aux niveaux juridique et social.

Jusqu'à maintenant, la prostitution a été conçue, ainsi que le reflète le code criminel canadien, comme un crime sans victime. Les femmes sont traitées comme des criminelles alors que les clients proxénètes et les proxénètes s'en tirent généralement très bien, et ce, malgré les changements survenus dans les années 1980 qui ont permis de criminaliser les hommes pour la sollicitation. En fait, le code criminel s'attarde essentiellement aux effets nuisibles de la prostitution sur la société. Le problème fondamental est que la prostitution est vue comme un crime contre les mœurs sociales et non comme un crime contre la personne. Il est temps que ça change!

Cela est d'autant plus important qu'il y a des efforts immenses déployés présentement par l'industrie du sexe pour invalider tous les articles du code criminel en invoquant la Charte canadienne des droits et libertés avec la ferme intention de décriminaliser totalement la prostitution.

Bedford c. Canada

Au fil des années, diverses demandes d'invalidation des dispositions du code criminel concernant la prostitution ont été intentées en évoquant la Charte canadienne des droits et libertés. En septembre 2010, l'une de ces tentatives, en Cour supérieure de l'Ontario, a donné des résultats ayant comme conséquence d'invalider les articles du code criminel canadien portant sur la sollicitation, la tenue d'une maison de débauche et le fait de vivre des fruits de la prostitution d'autrui.

Depuis 2008, deux groupes d'individus ont reçu l'appui de juristes spécialistes des libertés civiles pour s'attaquer aux articles du code criminel canadien traitant de la prostitution. Une requête a tout d'abord été déposée en Colombie-Britannique alléguant que ces articles contreviennent à la Charte canadienne des droits et libertés, plus spécifiquement l'article n° 15 concernant l'égalité. Les requérantes ont été déboutées pour une raison « technique » car elles n'étaient pas directement touchées par l'application des lois, n'étant plus, au moment de porter leur plainte, actives dans l'industrie du sexe. Elles ont porté cette décision en appel et c'est présentement la Cour suprême du Canada qui devra trancher concernant leur admissibilité dans la requête. Si elles gagnent, cela signifiera que la cause devra reprendre du début à la Cour supérieure de la Colombie-Britannique.

Une autre cause, appelée *Bedford c. Canada* a été initiée par trois femmes de l'Ontario ayant été ou étant dans la prostitution, certaines d'entre elles, comme proxénètes ou tenancières d'un « donjon ». Les trois requérantes allèguent que les articles du Code criminel concernant la sollicitation, le proxénétisme et la tenue d'une maison de débauche portent atteinte à leurs droits fondamentaux tels que stipulés dans l'article 7 de la Charte canadienne des droits et libertés. L'article 7 protège le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne pour tous les Canadiens et Canadiennes. C'est tout d'abord la Cour supérieure de l'Ontario qui a entendu cette cause. Après quelques années d'audiences et d'analyse des témoignages, un juge de la Cour a stipulé, en septembre 2010, que les articles ciblés par les requérantes concernant la prostitution étaient inconstitutionnels car ils contrevenaient à leurs droits protégés par l'article 7 de la Charte.

Pour les groupes défendant l'industrie du sexe, cette décision a été reçue comme la victoire tant attendue contre les abolitionnistes. Plusieurs personnes ont célébré ce jugement comme le résultat de plusieurs années de militantisme pour la défense des droits des « travailleurs et travailleuses du sexe » et, de façon plus générale, pour les libertés civiles.

D'autres groupes, dont la CLES, ont été sidérés de voir la facilité avec laquelle la décision rejetait du revers de la main la vision de la prostitution comme une forme de violence envers les femmes. Le jugement reprend plutôt à son compte l'idée que la sécurité des femmes dans la prostitution passe par une absence de législation. Par ailleurs, et de façon paradoxale, le jugement reconnaît la violence dont font preuve les clients prostitueurs et l'extrême danger que représente la prostitution pour les femmes (les femmes dans la prostitution étant considérées comme 40 fois plus à risque de mourir de mort violente que l'ensemble de la population féminine au Canada).

La Coalition féministe pan canadienne pour l'abolition de la prostitution, composée de sept groupes nationaux ou provinciaux⁴, a réagi négativement au jugement et décidé de demander d'intervenir dans le processus d'appel. Nous avons ainsi déposé un *factum* et avons été entendues lors des audiences de la Cour d'appel de l'Ontario en juin 2011.

Le *factum* reconnaît les lacunes des articles du Code criminel concernant la prostitution. De fait, le gouvernement canadien n'a jamais eu la préoccupation de protéger les femmes dans la prostitution, mais bien plutôt la « morale publique ». La prostitution demeure un crime contre les mœurs et non un crime contre les personnes. C'est là que le bât blesse. La Coalition ne défend donc pas les articles du Code criminel. Cependant, il est clair que le jugement *Bedford c. Canada*, s'il est appliqué, nuira à la capacité de faire des changements majeurs en faveur d'une reconnaissance de la prostitution comme étant une entrave à l'égalité pour toutes et un crime contre les femmes, comme personnes.

Avec la Coalition, nous avons refait l'examen des témoignages des femmes qui ont été soumis à la juge de première instance et fait ressortir les éléments communs aux femmes dont : leur âge d'entrée dans la prostitution, souvent mineur, le degré de violence subi avant et pendant leur passage dans l'industrie du sexe, la violence des proxénètes et des clients. Au demeurant, la partie requérante a insisté sur la grande diversité des vécus des personnes dans l'industrie du sexe pour affirmer que la loi ne peut prendre pour acquis que les femmes sont victimes dans l'industrie.

La Coalition a aussi affirmé que l'article concernant la sollicitation contrevient à la sécurité des femmes, dans la mesure où elles se retrouvent accusées d'avoir été achetées, mais ne contrevient aucunement à la sécurité des clients prostitueurs ou des proxénètes.

Nous pensons qu'il est inacceptable de traiter les femmes et les hommes de la même manière dans la prostitution. Tout comme il est irresponsable de considérer que la prostitution représente une simple « transaction d'affaires » car, dans une écrasante majorité, les unes sont achetées, les autres achètent. La Charte canadienne des droits et libertés, pas plus que le Code criminel canadien, ne reconnaît le droit d'acheter des actes sexuels. Au contraire, les articles du Code criminel ont toujours tenté de restreindre la prostitution car il y a une compréhension commune, reconnue par la juge de la Cour supérieure de l'Ontario, que la prostitution est une activité violente pour les femmes.

La Coalition a demandé que la Cour d'appel reconnaisse une application asymétrique de l'interprétation de la Charte et enlève le crime de sollicitation du Code criminel lorsqu'il s'agit des femmes qui sont dans la prostitution, mais maintienne la criminalisation des clients prostitueurs et des proxénètes et les articles touchant la tenue de bordels. Ces derniers, qui remontent à 1985 et ont changé depuis l'adoption des derniers changements majeurs au Code criminel concernant la prostitution, ne sont pas plus sécuritaires pour les femmes. Le meilleur exemple étant que les crimes commis contre les femmes dans la prostitution entre 2001

4. La Coalition des femmes pour l'abolition de la prostitution mise sur pied avant la sortie du jugement, sous l'initiative de la CLES, est composée de l'Association canadienne Elizabeth Fry, l'Association canadienne des femmes autochtones, le Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel, l'Action ontarienne contre la violence envers les femmes, l'Association canadienne des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel, le Vancouver Rape Relief et la Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle.

et 2005, selon le relevé de Statistique Canada 2006, ont été commis aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur. De fait, comme le reconnaît le jugement de première instance, ce qui est le plus dangereux pour les femmes dans la prostitution, c'est le client prostitueur.

La Coalition a aussi rappelé à la Cour d'appel combien il n'est pas anodin de constater que les femmes les plus vulnérables dans la prostitution, sont aussi les femmes les plus marginalisées. Ce sont des femmes autochtones, des femmes racisées, des femmes appauvries, lesquelles sont les victimes premières de la traite interne et internationale. Il importe d'avoir en tête l'ensemble de ces données lorsqu'on évalue la constitutionnalité de nos lois sur la prostitution. Nous vivons toujours dans une société où les choix des femmes sont restreints et la prostitution est une institution qui limite ces choix car elle a des conséquences négatives sur la vie de toutes les femmes.

La Coalition des femmes pour l'abolition de la prostitution défend donc l'idée qu'il est illogique et contraire aux principes de justice fondamentale de décriminaliser les hommes qui exploitent la prostitution d'autrui en ayant ainsi la prétention de protéger les femmes prostituées contre ces mêmes hommes. De plus, il est clair que les membres de la Coalition craignent l'impact d'une décriminalisation totale de la prostitution sur la sécurité des femmes, tout particulièrement des femmes autochtones.

Le problème de sécurité que vivent les femmes dans la prostitution présentement se situe plutôt dans la banalisation de la prostitution et le refus d'agir, comme société, et de dire non à la prostitution. Il est d'ailleurs significatif que les listes de mauvais clients compilées par le groupe Stella relatent majoritairement des incidents ayant eu lieu à l'intérieur d'un établissement (privé ou public). Il est donc illusoire de croire que la sécurité des femmes dans la prostitution se joue sur la localisation des actes sexuels monnayés.

Nous sommes présentement en attente de la décision de la Cour Suprême qui devrait accepter les demandes d'appels déposées par les parties. La Coalition sera présente à cette instance pour faire valoir que la prostitution n'est pas un droit et que la Charte ne peut servir à rendre légitime l'exploitation sexuelle commerciale des femmes.

La CLES poursuit son travail pour amener tous les paliers gouvernementaux à changer de cap dans la façon de penser et agir sur la prostitution. Il s'agit d'une problématique sociale qui interpelle les niveaux politique et juridique. La prostitution est intimement liée à la recherche d'égalité de fait pour toutes les femmes. Il est donc important de revendiquer une approche basée sur la reconnaissance de l'ensemble des droits humains des femmes. Il faut croire aux changements de mentalité, et créer de nouveaux espaces pour expérimenter, avec les femmes, les options qui permettent de leur offrir plus de sécurité et plus de liberté. Nous croyons que le modèle dit nordique, qui a été implanté en Suède, en Norvège et en Islande, est prometteur. Il inspire nos actions.

Bibliographie

- AEBI, Renata. 2001. «The Trafficking in Children for the Purpose of Prostitution: British Columbia, Canada», dans *International Instruments and Domestic Law Conference* (Montréal, 9 au 12 novembre 2001). En ligne. <http://www.harbour.sfu.ca/freda/articles/trafi.htm> (consulté le 5 mars 2012)
- AGHATISE, Esohe. 2004. «Trafficking for Prostitution in Italy. Possible Effects of Government Proposals for Legalization of Brothels», *Violence Against Women*, vol. 10, n° 10 (octobre), p. 1126-1155.
- ALEXANDER, Doug. 2004. «Microbrothels bring sex trade home», *Vancouver Sun* (Vancouver), 15 septembre.
- Al Jazeera. 2012. «*Battling a new brand of pimp*», communiqué de presse. En ligne. <<http://www.aljazeera.com/programmes/witness/2012/05/201251472437903283.html>> (consulté le 3 août 2012)
- ALLMAN, Dan. 1999. *A pour ACTES, M pour MUTUELS: Le travail du sexe au masculin et le sida au Canada*, Ottawa; Toronto; Vancouver: Santé Canada; Aids Vancouver; HIV Social, Behavioural and Epidemiological Studies, Unité de l'Université de Toronto; Sex Workers Alliance of Vancouver.
- AQOCI/CQFD. 2001. «Mondialisation de la prostitution et du trafic sexuel», dans *Compte rendu des journées de formation organisées par le Comité québécois femmes et développement (CQFD) de l'Association québécoise des organismes de coopération internationale* (Montréal, 15-16 mars 2001).
- ARCAN, Nelly. 2001. *Putain*, Paris: Seuil.
- Association des aides familiales du Québec (AAFQ). 2008. *Trafic, traite et esclavage moderne des aides familiales migrantes au Québec – Guide pédagogique*, Montréal: AAFQ.
- Association des femmes autochtones du Canada. 2010. «L'Association des femmes autochtones du Canada s'inquiète du jugement Himel sur la prostitution», *Sisyphes.org*. En ligne. <<http://sisyphe.org/spip.php?article3663>> (consulté le 1^{er} août 2011)
- Association nationale de la femme et du droit *et al.* 2001. *Mémoire concernant le projet de loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (projet de loi C-11)*. En ligne. <http://www.nawl.ca/ns/fr/documents/Pub_Brief_Immigration01_fr.pdf> (consulté le 7 janvier 2009)
- AUDET, Éline. 2008. «Le refus de la prostitution gagne du terrain», *Sisyphes.org*, 10 novembre. En ligne. <<http://www.sisyphe.org/spip.php?article3129>> (consulté le 7 janvier 2009)
- _____. 2002. «Prostitution: droits des femmes ou droit aux femmes?», *Sisyphes.org*, 26 septembre. En ligne. <http://sisyphe.org/article.php?id_article=102> (consulté le 20 novembre 2008)

- BALES, Kevin. 1999. *Disposable People: New Slavery in the Global Economy*, Berkeley: University of California Press.
- BALS, Myriam. 1999. *Les domestiques étrangères au Canada, esclaves de l'espoir*, Paris; Montréal: L'Harmattan.
- BARLEY, Stephen. 1969. *L'Esclavage sexuel* (traduit par Jane Fillion), Paris: Albin Michel.
- BARNETT, Laura. 2008. *La prostitution au Canada: Obligations internationales, droit fédéral et compétence provinciale et municipale*, Bibliothèque du Parlement, Service d'information et de recherche parlementaires, Division du droit et du gouvernement, révisé le 14 février 2008. En ligne. <<http://www.parl.gc.ca/information/library/PRBpubs/prbo330-f.htm#TOP>> (consulté le 15 avril 2009)
- BARRY, Kathleen. 1995. *The Prostitution of Sexuality*, New York: New York University Press.
- BELSER, Patrick. 2005. *Forced Labour and Human Trafficking: Estimating the Profits (working paper)*, Genève: Organisation Internationale du travail. En ligne. <http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---declaration/documents/publication/wcms_081971.pdf> (consulté le 21 novembre 2008)
- BENNETS, Leslie. 2011. «Votre voisin est un prostitué – Une nouvelle recherche» (traduit par Martin Dufresne), *Sisyph.org*. En ligne. <<http://sisyph.org/spip.php?article3949>> (consulté le 20 octobre 2012)
- BERNARD, Leonel et Christopher MCCALL. 2009. *Jeunes, police et système de justice: La surreprésentation des jeunes Noirs montréalais. Présentation de résultats de recherche*, Montréal: Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales, les discriminations et les pratiques alternatives de citoyenneté (CREMIS). En ligne. <http://www.cremis.ca/docs/Jeunes_et_la_police_2009_03_31.pdf> (consulté le 6 avril 2009)
- BERTRAND, Yves. 1991. *Culture organisationnelle*, Sillery: Presses de l'Université du Québec.
- BÉRUBÉ, Véronique. 2008. «Le projet Nocturne s'essouffle – Renaud Poulin, président de la CPBBT», *Hebdo Rive Nord*, édition du 28 février. En ligne. <<http://www.hebdorivenord.com/article-188705-Le-projet-Nocturne-sessouffle-Renaud-Poulin-president-de-la-CPBBT.html>> (consulté le 16 avril 2009)
- BINDEL, Julie. 2010. «Légaliser la prostitution n'est pas la solution – Un rapport le confirme» (traduit par Marie Savoie), *Sisyph.org*, 14 octobre. En ligne. <<http://sisyph.org/spip.php?article3653>> (consulté le 23 janvier 2012)
- BISHOP, Ryan et Lillian ROBINSON. 1998. *Night Market. Sexual Cultures and the Thai Economic Miracle*, New York & Londres: Routledge.
- BLANCHET, Thérèse et al. 2002. *Beyond Boundaries: A Critical Look at Women Labour Migration and the Trafficking Within*, Dhaka, Bangladesh: Drishti Research Centre et USAID. En ligne. http://pdf.usaid.gov/pdf_docs/PNACQ116.pdf (consulté le 20 novembre 2008)
- BOUAMAMA, Saïd. 2004. *L'homme en question. Le processus du devenir-client de la prostitution*, Mouvement du Nid. En ligne. <<http://www.mouvementdunid.org/IMG/pdf/HommeEnQuestion.pdf>> (consulté le 26 septembre 2012)
- BOUAMAMA, Saïd et Claudine LEGARDINIER. 2006. *Les clients de la prostitution – l'enquête*, Paris: Presses de la Renaissance.
- BOUCHARD, Pierrette, Natasha BOUCHARD et Isabelle BOILY. 2005. *La sexualisation précoce des filles*, Montréal: Sisyph.
- BOUCHER, Valérie. 2003. *L'art du striptease: manuel à l'intention des danseuses érotiques*, Montréal: Stella.
- BOURDIEU, Pierre. 1998. *La domination masculine*, Paris: Éditions du Seuil.

- BRENNAN, Denise. 2005. « Methodological Challenges in Research with Trafficked Persons: Tales from the Field », *International Migration*, vol. 43, n° 1-2, p. 35-54.
- BROCK, Deborah. 1998. *Making Work, Making Trouble: Prostitution as a Social Problem*, Toronto: University of Toronto Press.
- BRUCKERT, Chris. 2002. *Taking it off, Putting it on: Women Working in the Strip Trade*, Toronto: Women's Press.
- BRUCKERT, Chris et Colette PARENT. 2005. « Le Travail du sexe dans les établissements érotiques: une forme de travail marginalisé », *Déviance et Société*, vol. 29, n° 1, p. 33-53.
- _____. 2004. *Organized Crime and Human Trafficking in Canada: Tracing Perceptions and Discourses*, Ottawa: Royal Canadian Mounted Police (Research and Evaluation Branch; Community, Contract and Aboriginal Policing Services Directorate). En ligne. <http://www.rcmp-grc.gc.ca/pubs/ccaps-spcca/oc-cohum-eng.htm> (consulté le 20 novembre 2008)
- _____. 2002. *La «traite» des êtres humains et le crime organisé. Examen de la littérature*, Ottawa: Gendarmerie royale du Canada (Direction des services de police communautaires, contractuels et autochtones).
- BRUCKERT, Chris, Colette PARENT et Pascale ROBITAILLE. 2003. *Établissements de services érotiques/ danse érotique: deux formes de travail marginalisé*, Ottawa: Commission du droit du Canada. En ligne. < http://publications.gc.ca/collections/collection_2007/lcc-cdc/JL2-40-2003F.pdf > (consulté le 7 août 2012)
- BRUCKERT, Chris et Martin DUFRESNE. 2002. « Re-Configuring the Margins: Tracing the Regulatory Context of Ottawa Strip Clubs », *Canadian Journal of Law and Society*, vol. 7, n° 1, p. 69-87.
- BRUCKERT, Chris et Sylvie FRIGON. 2004. « Making a Spectacle of Herself: On Women's Bodies in Strip Clubs », *Atlantis*, vol. 28, n° 1, p. 48-64.
- BRUGGEMAN, W. 2002. « Illegal Immigration and Trafficking In Human Beings Seen as a Security Problem for EUROPE », dans *European Conference on Preventing and Combating Trafficking in Human Beings: Global Challenge for the 21st Century* (Bruxelles, 18-20 septembre 2002). En ligne. <<http://www.belgium.iom.int/STOPConference/Conference%20Papers/20%20Bruggeman%20Brussels%20IOM.19.09.02.pdf>> (consulté le 2 décembre 2008)
- CAMPOS, Élisabeth et Catherine DILHAIRE. 2000. « Les stratégies de recrutement des groupes sectaires », *Religiologiques*, n° 22 (automne), p. 151-165.
- CARDU, H. et Y. BOUCHAMMA. 2000. « Identité et insertion socioprofessionnelle; un outil de counselling interculturel auprès de femmes immigrantes », *Les actes du CONAT*. En ligne. <<http://www.contactpoint.ca/natcon-conat/2000/pdf/pdf-00-06.pdf>>. (consulté le 7 août 2012)
- CARLIN, Gregory. 2004. « Visa Stripper Scandal Opens Can of Worms on Canada's involvement in Trafficking of Women », *LifeSiteNews.com*. En ligne. <<http://www.lifesitenews.com/news/visa-stripper-scandal-opens-can-of-worms-on-canadas-involvement-in-traffick>> (consulté le 5 août 2006)
- CASAVANT, Lyne, Julie COOL, Karen HINDLE, James R. ROBERTSON et Philippe ROSEN. 2003. *Lois sur le racolage*, Ottawa: Division des affaires politiques et sociales et Division du droit et du gouvernement.
- Centre des travailleurs immigrants/Immigrant Worker Center (CTI/IWC), Pinay, Droits des travailleuses et travailleurs (im)migrantes (DTT(I)M). 2008. « La réforme du programme des travailleurs étrangers temporaires: éléments fondamentaux. Proposition de politiques alternatives en matière de programmes d'intégration des travailleurs étrangers au Canada à l'intention de Citoyenneté et immigration Canada et

- Ressources humaines et développement social Canada», dans *Migrant Workers Rights*. En ligne. <<http://www.migrantsrights.net/canada/downloads/pdf-PPAMPITEC.pdf>> (consulté le 5 septembre 2008)
- Centre justice et foi. 2001. *Perspectives d'avenir pour dépasser une vision défensive de l'immigration et de la protection. Intervention sur le projet de loi C-1*, Mémoire présenté au comité permanent sur la citoyenneté et l'immigration par le Centre justice et foi, secteur Vivre ensemble. En ligne. http://cjf.qc.ca/fr/ve/memoires_article.php?idm=9 (consulté le 17 juin 2008)
- CEYHAN, Ayse. 2004. «Sécurité, frontières et surveillance aux États-Unis après le 11 septembre 2001», *Cultures & Conflits*, n° 53. En ligne. <<http://www.conflits.org/index1001.html>> (consulté le 17 juin 2008)
- _____. 1997. «États-Unis : frontière sécurisée, identité(s) contrôlée(s) ?», *Cultures & Conflits*, n° 26-27. En ligne. <<http://www.conflits.org/index373.html>> (consulté le 17 juin 2008)
- Chambre des communes du Canada (Comité permanent de la justice et des droits de la personne). 2006. *Le Défi du changement : étude des lois pénales en matière de prostitution au Canada. Rapport du Sous-comité de l'examen des lois sur le racolage*, Ottawa : Chambre des communes du Canada. En ligne. <<http://cmte.parl.gc.ca/Content/HOC/committee/391/just/reports/rp2599932/justrpo6/sslrpo6-f.pdf>> (consulté le 6 avril 2009)
- CHAUMONT, Jean-Michel et Christine MACHIELS. 2009. *Du sordide au mythe. L'affaire de la traite des blanches (Bruxelles, 1880)*, Louvain, Belgique : Presses universitaires de Louvain, coll. « Histoire, justice, sociétés ».
- CHERRY, Tamara. 2009. « Man Wanted for Human Trafficking », *Toronto Sun*, 23 janvier. En ligne. <<http://www.torontosun.com/news/torontoandgta/2009/01/23/8128771.html>> (consulté le 14 mars 2009)
- CHETCUTI, Natacha. 2012. « Lesbianisme et féminisme : Une histoire tourmentée », dans *Journées Intersyndicales femmes 2012* (Paris, 13 mars 2012). En ligne. <<http://www.coordinationlesbienne.org/spip.php?article175>> (consulté le 30 avril 2012)
- CHOLLET, Mona. 2007. « Arrière-pensées des discours sur la "victimisation" », *Le Monde diplomatique*, septembre, p. 24-25. En ligne. <<http://www.monde-diplomatique.fr/2007/09/CHOLLET/15078>> (consulté le 24 octobre 2011)
- CHUI, Tina, Kelly TRAN et Hélène MAHEUX. 2007. *Immigration au Canada : un portrait de la population née à l'étranger. Recensement de 2006 : résultats*, Ottawa : Statistique Canada, Division de la statistique sociale et autochtone. En ligne. <<http://www12.statcan.ca/francais/census06/analysis/immcit/index.cfm>> (consulté le 2 février 2009)
- CHUI, Tina et Mary Sue DEVEREAUX. 1995. « Les "nouveaux" travailleurs au Canada », *Perspective*, n° 21, Ottawa : Statistique Canada. En ligne. <<http://www.statcan.gc.ca/studies-etudes/75-001/archive/f-pdf/1778-fra.pdf>> (consulté le 3 février 2009)
- CLÉMENT, Éric. 2004. « La police plus tolérante à l'intérieur », *La Presse* (Montréal), 6 novembre, p. A32.
- Citoyenneté et Immigration Canada. 2008. *Rapport annuel au Parlement sur l'immigration*, Ottawa : Citoyenneté et Immigration Canada. En ligne. <http://www.cic.gc.ca/francais/pdf/pub/immigration2008_f.pdf> (consulté le 23 janvier 2012)
- _____. 2007. *Faits et chiffres 2007. Aperçu de l'immigration – Résidents permanents et temporaires*, Ottawa : Citoyenneté et Immigration Canada. En ligne. <<http://www.cic.gc.ca/francais/pdf/pub/faits2007.pdf>> (consulté le 23 janvier 2012)
- _____. 2006. *Directives provisoires de CIC sur la traite des personnes (document de travail)*, Ottawa : Citoyenneté et Immigration Canada.

- _____. 2000. *Trafic des femmes. Recensement des besoins d'information et de l'information disponible*, Ottawa : Conseil et Vérification Canada/Citoyenneté et immigration Canada.
- COCHRANE, Kira. 2006. «How 'pimp chic' degrades us all», *The Guardian*, 4 septembre. En ligne. <<http://www.guardian.co.uk/uk/2006/sep/04/media.gender>> (consulté le 17 juin 2008)
- Code criminel canadien. 2004. *Partie VII: Maisons de désordre, jeux et paris*, En ligne. <<http://lois.justice.gc.ca/fr/c-46/18599.html>> (consulté le 31 août 2004)
- Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes du Canada. 2007. *De l'indignation à l'action pour contrer la traite à des fins d'exploitation sexuelle au Canada*, Ottawa : Chambre des communes du Canada. En ligne. <<http://www2.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=2738918&Language=F&Mode=1&Parl=39&Ses=1>> (consulté le 8 janvier 2009)
- Comité spécial d'étude de la pornographie et de la prostitution (Comité Fraser). 1985. *La pornographie et la prostitution au Canada*, Ottawa : Approvisionnement et services Canada.
- Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. 2011. *Profilage racial et la discrimination systémique des jeunes racisés. Rapport de la consultation sur le profilage racial et ses conséquences*. En ligne. <http://www.cdpedj.gc.ca/publications/documents/profilage_rapport_fr.pdf> (consulté le 26 septembre 2012)
- Commission du droit du Canada. 2004. *Travailler, oui mais... Le droit du travail à retravailler*, Ottawa : Commission du droit du Canada.
- Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLES). 2008. *Des CLES pour un monde sans prostitution*, Montréal : CLES.
- _____. 2006. «Un rapport contradictoire, incohérent et dangereux», *Sisyph.org*, 14 décembre. En ligne. <<http://sisyphe.org/spip.php?article2513>> (consulté le 6 avril 2009)
- Conseil canadien pour les réfugiés. 2007. *Proposition pour des amendements législatifs visant à assurer la protection des personnes victimes de la traite*. En ligne. <<http://www.ccrweb.ca/documents/traffickingproposalo7FR.pdf>> (consulté le 7 janvier 2009)
- _____. 2001a. *Le projet de loi C-11: une nouvelle loi sur l'immigration*. En ligne. <http://www.ccrweb.ca/infoshfr.PDF> (consulté le 7 janvier 2009)
- _____. 2001b. *Mémoire sur le projet de loi C-11. Résumé*. En ligne. <<http://ccrweb.ca/c11resum.htm>> (consulté le 7 janvier 2009)
- _____. 2001c. *News release. New immigration bill reduces newcomer rights*, communiqué de presse. En ligne. <<http://ccrweb.ca/c-11press.html>> (consulté le 7 janvier 2009)
- Conseil des relations interculturelles. 2005. *L'approche intégrée pour l'égalité: quelle place pour les femmes immigrantes?* Mémoire présenté à la Commission des affaires sociales concernant l'Avis du Conseil du statut de la femme *Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes*. En ligne. <<http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/cr/Integration-participation/Memoire-approche-integree-egalite.pdf>> (consulté le 7 août 2012)
- Conseil du statut de la femme. 2012. *La prostitution: il est temps d'agir*, Québec : Conseil du statut de la femme.

- _____. 2010. *Réaction au jugement de la Cour supérieure de l'Ontario. La prostitution: une atteinte à la dignité des femmes*, communiqué de presse, 29 septembre. En ligne. <<http://www.csf.gouv.qc.ca/modules/fichierspublications/fichier-50-1229.pdf>> (consulté le 24 septembre 2012)
- _____. 2008. *Le sexe dans les médias: obstacle aux rapports égaux*, Québec: Conseil du statut de la femme.
- _____. 2002. *La prostitution: Profession ou exploitation? Une réflexion à poursuivre*, Québec: Conseil du statut de la femme.
- Conseil permanent de la jeunesse. 2004. *Vu de la rue. Les jeunes adultes prostitué(e)s. Rapport de recherche*, Québec: Gouvernement du Québec.
- CONSTABLE, Nicole. 2003. *Romance on a Global Stage: Pen Pals, Virtual Ethnography, and « Mail-Order » Marriages*, Berkeley & London: University of California Press.
- COOL, Julie. 2003. *Résumé de l'atelier sur le commerce du sexe et la santé*, Vincentia, Colombie Britannique: Division des Affaires politiques et sociales.
- CÔTÉ, Michelle. 2010. *Lecture de l'environnement du Service de police de la Ville de Montréal*, SPVM, Section de la recherche et de la planification. En ligne. <http://www.spvm.qc.ca/upload/documentations/Lecture-de-lenvironnement_SPVM2.pdf> (consulté le 24 septembre 2012)
- _____. 2005. *L'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales. L'initiative du Service de police de la ville de Montréal*, colloque international francophone « La Police et les citoyens », 1^{er} juin. En ligne. <http://www.cicc.umontreal.ca/activites_publicques/colloques/police_citoyens/texte_conferenciers/CoteMichelle.pdf> (consulté le 26 septembre 2012)
- _____. 2004. *Portrait de l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales. L'initiative du Service de Police de la Ville de Montréal*, Montréal: Ville de Montréal (section Recherche et planification stratégique).
- COY, Maddy, Josephine WAKELING et Maria GARNER. 2011. « Selling sex sells: Representations of prostitution and the sex industry in sexualised popular culture as symbolic violence », *Women's Studies International Forum* n° 34, p. 441-448. En ligne. <http://projectrespect.org.au/system/files/Selling+Sex+Sells.pdf> (consulté le 30 octobre 2012)
- CRAWFORD, Trish. 2004. « Few care about abuse of foreign strippers », *Toronto Star* (Toronto), 13 décembre.
- CUNHA, Manuela Ivone. 1995. « Sociabilité, "société", "culture" carcérales. La prison féminine de Tires (Portugal) », *Terrain*, n° 24, p. 119-132. En ligne. <http://terrain.revues.org/index3122.html> (consulté le 14 octobre 2009)
- DAVIS, Sylvia et Martha SHAFFER. 1994. *Prostitution in Canada: The Invisible Menace or the Menace of Invisibility?* En ligne. <<http://www.walnet.org/csis/papers/sdavis.html>> (consulté le 2 décembre 2008)
- DELPHY, Christine. 1977. « Nos amis et nous. Les fondements cachés de quelques discours pseudo-féministes », *Questions Féministes*, n° 1, p. 20-49. En ligne. <<http://www.jstor.org/stable/40619102>> (consulté le 26 septembre 2012)
- DORAIS, Michel, avec la collaboration de Patrice CORRIVEAU. 2006. *Jeunes filles sous influence: prostitution juvénile et gangs de rue*, Montréal: VLB éditeur.
- DOURY, Marianne. 2004. « La position du chercheur en argumentation », *Semen*, n° 17, p. 149-163. En ligne. <<http://semen.revues.org/document2345.html>> (consulté le 29 mai 2009)

- DRUDI, Guy. 2003. «Impact de la non-reconnaissance professionnelle sur l'identité des personnes immigrantes: Situation des personnes issues des minorités noires», *Vivre ensemble*, vol. 11, n° 38. En ligne. http://www.cjf.qc.ca/upload/ve_bulletins/890_a_Drudi_pp13_16.pdf (consulté le 3 février 2009)
- DRULHE, Marcel. 2008. «Orientations épistémiques et niveaux d'analyse en sociologie», *SociologieS*. En ligne. <<http://sociologies.revues.org/index2123.html>> (consulté le 8 mai 2009)
- DUCHEMIN, E. 2003. *Étude exploratoire sur la situation des salariées immigrantes du Québec, Recensement de 1996*, Montréal: CAMO-Personnes Immigrantes. En ligne. <http://www.camo-pi.qc.ca/pdf/etudes/Etude_exploratoire_femmes_immigrantes-Mai2003.pdf> (consulté le 7 août 2012)
- DUFOUR, Rose. 2005. *Je vous salue... Le point zéro de la prostitution*, Québec: Éditions Multimondes.
- DUSCH, Sabine. 2002. *Le Trafic d'êtres humains*, Paris: PUF, coll. Criminalité Internationale.
- DWORKIN, Andrea. 2012. «La danse contact ou "lap-dance", prologue de la prostitution» (traduit par Annick Boisset), *Sisyphes.org*, 7 février. En ligne. <http://sisyphe.org/spip.php?article1391> (consulté le 30 mars 2012)
- EHRENREICH, Barbara et Arlie RUSSELL HOCHSCHILD (dir.). 2003. *Global Woman: Nannies, Maids, and Sex Workers in the New Economy*, New York: Metropolitan Books.
- EKBERG, Gunilla. 2004. «The Swedish Law That Prohibits the Purchase of Sexual Services. Best Practices for Prevention of Prostitution and Trafficking in Human Beings», *Violence Against Women*, vol. 10, n° 10 (octobre), p. 1187-1218.
- Europol. 2008. *Trafficking in Human Beings in the European Union: A Europol Perspective*. En ligne. http://www.europol.europa.eu/publications/Serious_Crime_Overviews/Trafficking_in_human_beings_2008.pdf (consulté le 21 novembre 2008)
- _____. 2006. *Trafficking of Women and Children for Sexual Exploitation in the EU: The involvement of Western Balkans Organised Crime*. En ligne. <http://www.europol.europa.eu/publications/Serious_Crime_Overviews/Western_Balkans_THB_Threat_Assessment.PDF> (consulté le 21 novembre 2008)
- FALQUET, Jules. 2005. «Sexe, "race", classe et mobilité sur le marché du travail néolibéral: hommes en armes et femmes "de services"», dans *Mobilités au féminin – Journées de rencontres internationales* (Tanger, 15-19 novembre). En ligne. <<http://lames.mmsh.univ-aix.fr/Papiers/Falquet.pdf> > (consulté le 6 juillet 2012)
- FALQUET, Jules et Aude RABAUD. 2008. «Introduction», *Les cahiers du CEDREF*, n° 16. En ligne. <<http://cedref.revues.org/571>> (consulté le 20 janvier 2012)
- FALQUET, Jules, Helena HIRATA et Bruno LAUTIER. 2006. «Les nouveaux paradoxes de la mondialisation», *Cahiers du Genre*, n° 40, p. 5-14.
- FANON, Franz. 1961. *Les Damnés de la terre*, Paris: Maspéro.
- FARLEY, Melissa. 2009. «Les nouveaux abolitionnistes. S'attaquer au trafic mondial du sexe», *Sisyphes.org*, 20 janvier. En ligne. <<http://sisyphe.org/spip.php?article3177>> (consulté le 14 juillet 2011)
- _____. 2004. «"Bad for the Body, Bad for the Heart": Prostitution Harms Women Even if Legalized or Decriminalized», *Violence Against Women*, vol. 10, n° 10 (octobre), p. 1087-1125.
- _____. (dir.). 2003. *Prostitution, Trafficking and Traumatic Stress*, Binghamton, NY: Haworth Maltreatment & Trauma Press.

- FARLEY, Melissa et Lynne JACQUELINE. 2004. «Prostitution in Vancouver: Pimping women and the colonization of First Nations», dans *Not for Sale. Feminist Resisting, Prostitution and Pornography*, sous la dir. de C. Stark et R. Whisnant, Melbourne: Spinifex Press.
- FASSIN, Didier. 2006. «Du déni à la dénégation. Psychologie politique de la représentation des discriminations», dans *De la question sociale à la question raciale? Représenter la société française*, sous la direction de D. Fassin et É. Fassin, Paris: La Découverte, p. 133-157.
- Fédération des Femmes du Québec (FFQ). 2001. *Rapport du comité de réflexion sur la prostitution et le travail du sexe. Document de travail préparatoire à la tournée provinciale de l'automne 2001*. En ligne. <<http://www.cybersolidaires.org/prostitution/docs/ffq.html>> (consulté le 29 juin 2012)
- FERRAND, Annie. 2010. «La "libération sexuelle" est une guerre économique d'occupation», *Genre, sexualité & société*, n° 3 (printemps). En ligne. <http://gss.revues.org/index1478.html> (consulté le 30 avril 2012)
- FIFE, Robert. 2004. «Ottawa strips' rules – Was warned exotic dancers forced into prostitution», *National Post*, December 21.
- FINE COLLINS, Amy. 2011. «Sex Trafficking of Americans: The Girls Next Door», *Vanity fair*, 24 mai. En ligne. <<http://www.vanityfair.com/politics/features/2011/05/sex-trafficking-201105>> (consulté le 20 juillet 2011)
- FORGET, Dominique. 2004. «Trafic sexuel des femmes: appel à la mobilisation», *Découvrir, la revue de la recherche*, hors-série (septembre-octobre), p. 18-20.
- FRAISSE, Geneviève. 2007. *Du consentement*, Paris: Éditions du Seuil, coll. Non-conforme.
- FRANKS, Kate. 2002. *G-Strings and Sympathy: Strip Club Regulars and Male Desire*, Durham: Duke University Press.
- _____. 2000. «Studying Sexuality through Participant Observation: A Look at Methodology and Anthropology», *Society for the Scientific Study of Sexuality Annual Conference* (9-12 novembre).
- FOURNIER, Lorraine. 2004. *Les jeunes adultes prostitué(e)s. Rapport de recherche*, Québec: Conseil permanent de la jeunesse. En ligne. <<http://www.jeunes.gouv.qc.ca/publications/avis-memoires-recherches-propos/documents/problemes-sociaux-et-de-%20sante/prostitution.pdf>> (consulté le 5 mars 2012)
- GAUDIER, Christophe. 2005. «À quoi sert la «victimisation»? Quelques éclaircissements sur un concept piégé», dans *Les mots sont importants*. En ligne. <<http://lmsi.net/spip.php?article442>> (consulté le 12 mai 2010)
- GEADAH, Yolande. 2005. «Aux pays des tsunamis, le trafic sexuel sévit», *Le Devoir* (Montréal), 11 janvier.
- _____. 2003. *La prostitution, un métier comme un autre?* Montréal: VLB éditeur.
- Gendarmerie royale du Canada (GRC). 2010. *Projet SECLUSION – La traite de personnes au Canada – Non-classifié*, Ottawa: Gendarmerie royale du Canada. En ligne. <http://publications.gc.ca/collections/collection_2011/grc-rcmp/PS64-78-2010-fra.pdf> (consulté le 7 août 2012)
- _____. 2009. *Rapport sur les plans et les priorités (RPP) de 2008-2009 de la Gendarmerie royale du Canada*, Section II: Activités de programme par résultat stratégique. Résumé des plans et des priorités stratégiques. En ligne. <<http://www.tbs-sct.gc.ca/rpp/2008-2009/inst/rcm/rcmo2-fra.asp>> (consulté le 4 février 2009)
- _____. 2004. *Project SURRENDER: A strategic intelligence assessment of the extent of trafficking in persons to Canada*, Manuscrit inédit, Direction des renseignements criminels, Royal Canadian Mounted Police.

- GOFFMAN, Erving. 1968. *Asiles – Études sur la condition sociale des malades mentaux* (traduit de l'américain par Liliane et Claude Lainé), Paris: Éditions de Minuit.
- GORZ, André. 1988. *Métamorphoses du travail, quête de sens. Critique de la raison économique*, Paris: Galilée.
- GOZDZIAK, Elzbieta M. et Elizabeth A. COLLETT. 2005. « Research on Human Trafficking in North America: A Review of Literature », *International Migration*, vol. 43, n^{os} 1-2, p. 99-127.
- Groupe de travail fédéral-provincial-territorial. 1998. *Rapport et recommandations relatives à la législation, aux politiques et aux pratiques concernant les activités liées à la prostitution*, Ottawa: Ministère de la Justice. En ligne. <<http://canada.justice.gc.ca/fr/nouv/cp/1998/toc.html>> (consulté le 18 novembre 2008)
- GUILLAUMIN, Colette. 1992. *Sexe, race et pratique du pouvoir: l'idée de nature*, Paris: Côté-femmes, coll. Recherches.
- GUILLEMAUT, Françoise. 2006. « Victimes de trafic ou actrices d'un processus migratoire? Saisir la voix des femmes migrantes prostituées par la recherche-action (enquête) », *Terrains & Travaux*, vol. 1, n^o 10, p. 157-176
- HECHT, Mark. 2001. « From Stockholm to Yokohama: Commercial Sexual Exploitation of Children in Canada and Beyond », dans *Forum provincial de la Colombie-Britannique sur l'exploitation sexuelle des enfants et des jeunes* (New Westminster, Colombie-Britannique, 16 novembre).
- HEIJIN LEE, Sharon. 2008. « Lessons from "Around the world with Oprah": Neoliberalism, Race, and the (Geo)Politics of Beauty », *Women & Performance: A Journal of Feminist Theory*, vol. 18, n^o 1, p. 25-41.
- HIRATA, Helena. 2006. « Mondialisation, travail et genre », *Labrys, études féministes/estudos feministas*, n^o 10 (juin/décembre). En ligne. <<http://www.tanianavarrosain.com.br/labrys/labrys10/livre/hirata.htm>> (consulté le 7 août 2012)
- _____. 2003. « Pour qui sonnent les glas? Mondialisation et division sexuelle du travail », dans *Regards des femmes sur la globalisation*, sous la dir. de Jeanne Bisilliat, Paris: E. Karthala, p. 11-16.
- HODGSON, James F. 1997. *Games Pimps Play: Pimps, Players and Wives-in-Law. A Quantitative Analysis of Street Prostitution*, Toronto: Canadian Scholars' Press.
- HOFFA, Jimmy. 2007. « Littérature Pimp », *brain-magazine.com*, 2 septembre. En ligne. <http://www.brain-magazine.com/index.php?option=com_content&view=article&id=88:litterature-pimp&catid=18&Itemid=7> (consulté le 7 mai 2009)
- HOIGARD, Cecilie et Liv FINSTAD. 1992. *Backstreets, Prostitution, Money and Love*, University Park, Pennsylvania: Pennsylvania State University Press.
- HOLSOPPLE, Kelly. 1999. « Pimps, Tricks, and Feminists », *Women's Studies Quarterly*, vol. 27, n^{os} 1-2, p. 47-53.
- HUGHES, Donna M. 2004. *Best Practices to Address the Demand Side of Sex Trafficking*. En ligne. <http://www.uri.edu/artsci/wms/hughes/demand_sex_trafficking.pdf> (consulté le 2 décembre 2008)
- _____. 2003. *Hiding in Plain Sight. A Practical Guide to Identifying Victims of Trafficking in the U.S. With particular emphasis on victims of sexual trafficking as defined by the Trafficking Victims Protection Act 2000*, Providence, RI: University of Rhode Island. En ligne. <http://www.popcenter.org/problems/trafficked_women/PDFs/Hughes_2003.pdf> (consulté le 2 décembre 2008)
- HUGHES, Donna M, Laura Joy SPORCIC, Nadine Z. MENDELSON, Vanessa CHIRGWIN et Coalition Against Trafficking in Women. 1999. *The Factbook on Global Sexual Exploitation*. En ligne. <<http://www.uri.edu/artsci/wms/hughes/factbook.htm>> (consulté le 2 décembre 2008)

Immigration et communautés culturelles. 2008a. *Bulletin statistique sur l'immigration permanente au Québec, 3^e trimestre et 9 premiers mois 2008*, Québec: Direction de la recherche et de l'analyse prospective. En ligne. <<http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/BulletinStatistique-2008-trimestre3-ImmigrationQuebec.pdf>> (consulté le 31 janvier 2009)

_____. 2008b. *Présence en 2008 des immigrants admis au Québec de 1997 à 2006*, Québec: Direction de la recherche et de l'analyse prospective. En ligne. <http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/Presence-Quebec-2008-immigrants-admis1997-2006.pdf> (consulté le 31 janvier 2009)

Institut Simone-de Beauvoir. 2010. «Déclaration de l'Institut Simone-de Beauvoir: une prise de position féministe sur le travail du sexe», octobre, communiqué de presse. En ligne. <http://news.concordia.ca/pdf/SDB_position.pdf> (consulté le 1^{er} août 2011)

The International Centre for Criminal Law Reform and Criminal Justice Policy. 2005. *Human Trafficking – Reference Guide for Canadian Law Enforcement*. En ligne: <http://www.icclr.law.ubc.ca/Publications/Reports/human_trafficking_2005.pdf> (consulté le 5 février 2009)

ITZIN, Catherine (dir.). 1993. *Pornography: Women, Violence, and Civil Liberties*, New York: Oxford University Press.

JACKSON, Andrew. 2002. *Le travail vaut-il la peine pour les travailleurs et les travailleuses de couleur?* Ottawa: Congrès du travail du Canada.

JEFFREYS, Leslie Ann. 2004. «Prostitution as public nuisance: prostitution policy in Canada», dans *The Politics of Prostitution: Women's Movements, Democratic States and the Globalisation of Sex Commerce*, sous la dir. de Joyce Outshoorn, Cambridge: Cambridge University Press, p. 83-102.

_____. 2003. *Sex and Borders. Gender, National Identity, and Prostitution Policy in Thailand*, Honolulu: University of Hawaii Press.

JEFFREYS, Sheila. 2002. «Women trafficking and the Australian connection: do legalised sex 'industries encourage the trafficking of women and children? Are they' partly to blame for the explosion in this trade over the last decade? Whose needs are being served by the legitimization of sex work?», *Arena Magazine*, avril-mai. En ligne. <http://au.vlex.com/vid/connection-sex-over-last-decade-54463688> (consulté le 2 décembre 2008)

_____. 1997. *The Idea of Prostitution*, Melbourne: Spinifex.

JONES, Roy. 2003. *La prostitution au Canada*, Ottawa: Sous-comité de l'examen des lois sur le racolage du Comité permanent de la justice et des droits de la personne, Centre canadien de la statistique juridique.

JORDAN, Ann. 2002. *The Annotated Guide to the Complete UN Trafficking Protocol*, Washington D.C.: Global Rights. En ligne. <http://www.globalrights.org/site/DocServer/Annotated_Protocol.pdf?docID=2723> (consulté le 7 août 2012)

KEILHOLZ, Doerthe. 2008. «Will Olympics Be Magnet for Human Traffickers?», *The Tye*, 4 septembre. En ligne. <<http://thetyee.ca/News/2008/09/04/HumanTraffic/>> (consulté le 14 mars 2009)

KERGOAT, Danièle. 1984. «Plaidoyer pour une sociologie des rapports sociaux. De l'analyse critique des catégories dominantes à la mise en place d'une nouvelle conceptualisation», dans *Le sexe du travail: Structures familiales et système productif*, sous la dir. de M -A Barrère-Maurisson *et al.*, Grenoble: Presses universitaires de Grenoble, p. 207-220.

KINGSLEY, Cherry et Roy JONES. 2003. *Un aperçu statistique de la prostitution et enjeux reliés à l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales*, Ottawa: Centre canadien de la statistique juridique.

- KURTZMAN, Lyne. 2008. « La traite des femmes au Québec: une réalité complexe indissociable de la prostitution », *Labrys, études féministes/estudos feministas*, n° 13 (janvier/juin). En ligne. <<http://www.taniana varroswain.com.br/labrys/labrys13/prostitution/kurtz.htm>> (consulté le 2 décembre 2008)
- KURTZMAN, Lyne et Aurélie LEBRUN. 2005. *Les impacts sociaux des lois sur la prostitution. Avis présenté dans le cadre des travaux du Sous-comité de l'examen des lois sur le racolage*, Montréal: Alliance de recherche IREF/Relais-femmes, Université du Québec à Montréal.
- KURTZMAN, Lyne et Diane MATTE. 2003. « Travailler à l'élimination du trafic sexuel des femmes », *Canadian Woman Studies/les cahiers de la femme*, vol. 22, n° 4, p. 86-92.
- LAMY, Céline. 2007. « Profil clinique des femmes victimes de violences conjugales psychologiques », thèse de doctorat, Tours (France): Université François Rabelais.
- LANGÉVIN, Louise et Marie-Claire BELLEAU. 2000. *Le trafic des femmes au Canada: une analyse critique du cadre juridique de l'embauche d'aides familiales immigrantes résidentes et de la pratique de promesses par correspondance*, Ottawa: Condition féminine Canada.
- LANGÉVIN, Louise et Vreg ATABEKIAN, avec la coll. de Jean-François NOËL. 2004. *Le trafic d'enfants au Canada: Évaluation préliminaire. Rapport final*, Montréal: Bureau international du droit des enfants. En ligne. <http://www.ibcr.org/editor/assets/thematic_report/3/2004_trafficking_report_fr.pdf> (consulté le 2 décembre 2008)
- LEBRUN, Aurélie. 2009. *Être un homme et exercer son pouvoir – Discours et pratiques de proxénètes à Montréal*, Montréal: CATHII.
- LEGARDINIER, Claudine. 2010. « Viols, violences: l'insupportable déni », *Prostitution et sociétés.fr*. En ligne. <<http://www.prostitutionetsociete.fr/actualites/actualites-france/viols-violences-l-insupportable>> (consulté le 20 juillet 2011)
- _____. 1999. « Psychologie: les chemins de la prostitution », *Prostitution et Société*, n° 124 (janvier-mars).
- LEVY, Ariel. 2005. *Female Chauvinist Pigs. Women and the Rise of Raunch Culture*, New York: Free Press.
- LEWIS, Jacqueline et Eleanor MATICKA-TYNDALÉ. 1998. *Final Report. Erotic Dancing: HIV Related Risk Factors*, Ottawa: Santé Canada.
- LOUIS, Marie-Victoire. 2001-2002. « Prostitution: contre l'Europe proxénète, la France peut-elle encore s'affirmer abolitionniste? », dans *marievictoirelouis.net*. En ligne. <<http://www.marienvictoireLuc.net/document.php?id=743&themeid>> (consulté le 26 novembre 2008)
- LOWMAN, John. 2001. *Les lacunes en matière de recherche dans la littérature sur la prostitution*, Ottawa: Ministère de la Justice du Canada (Division de la recherche et de la statistique). En ligne. <http://www.justice.gc.ca/fra/pi/rs/rap-rep/2002/rro2_9/po.html> (consulté le 2 décembre 2008)
- MACKLIN, Audrey. 2004. « At the Border of Rights. Migration, Sex Work, and Trafficking », dans *From the Margins of Globalisation. Critical Perspectives on Human Rights*, sous la dir. de Gordon Neve, New York: Lexington Books, p. 161-191.
- _____. 2003. « Dancing Across Borders: "Exotic Dancers", Trafficking, and Canadian Immigration Policy », *The International Migration Review*, vol. 37, n° 2, p. 464-500.
- MADISON, Soyini D. 1995. « Pretty Woman through the Triple Lense of Black Feminist Spectatorship » dans *From Mouse to Mermaid: The Politics of Film, Gender and Culture*, sous la dir. de E. Bell, L. Haas et L. Sells, Bloomington: University of Indiana Press

- MARCOVICH, Malka, Adeline HAZAN et Commission nationale contre les violences envers les femmes. 2002. *Le système de la prostitution. Une violence à l'encontre des femmes*, Paris : Commission nationale contre les violences envers les femmes. En ligne. <<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/024000228/index.shtml>> (consulté le 18 juillet 2011)
- MARZANO, Michela. 2006. *Je consens, donc je suis... Éthique de l'autonomie*, Paris : Presses Universitaires de France.
- _____. 2003. « Et si je meurs avant mon suicide, c'est qu'on m'aura assassinée ». Pensées libres autour de la prostitution », *Raisons politiques*, vol. 3, n° 11, p. 133-148. En ligne. <www.cairn.info/revue-raisons-politiques-2003-3-page-133.htm> (consulté le 30 avril 2012)
- MATHIEU, Lilian. 2002. « La prostitution, zone de vulnérabilité sociale », *Nouvelles Questions Féministes*, vol. 21, n° 2, p. 55-75.
- MATHIEU, Nicole-Claude. 1985. « Quand céder n'est pas consentir », dans *L'arraisonnement des femmes : essais en anthropologie des sexes*, Paris : Éd. de l'EHESS, Cahiers de l'Homme, p. 169-243.
- MATHEWS, L. 1996. « Étude sur les producteurs de comportements racistes lors de l'insertion à l'emploi des jeunes travailleurs de 15 à 29 ans. Volet 2, six groupes ethniques minoritaires visibles », Québec : ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC).
- MCCALL, Nathan. 1997. *What's Going On : Personal essays*, Toronto : Random House.
- MCCLELLAND, Susan. 2002. « The Mail-order bride business. First comes mariage, Then – maybe – comes love », *Macleans*, 28 octobre.
- _____. 2001. « Trafficking in foreign prostitutes is one of the fastest-growing illicit activities in the world. Welcome to a hidden Canada – and lives of quiet desperation », *Macleans*, 3 décembre.
- MCDONALD, Lynn et Natalya TIMOSHKINA. 2004. « Examining Service Needs of Trafficked Women From the Former Eastern Bloc: The Canadian Case », *Journal of Social Work Research and Evaluation*, vol. 31, n° 2, p. 169-192.
- MCDONALD, Lynn, Brooke MOORE et Natalya TIMOSHKINA. 2000. *Les travailleuses migrantes du sexe originaires d'Europe de l'Est et de l'ancienne Union soviétique : le dossier canadien*, Ottawa : Condition féminine Canada. En ligne. <<http://publications.gc.ca/collections/Collection/SW21-63-2000F.pdf>> (consulté en janvier 2012)
- MEMMI, Albert. 1957. « Portrait du colonisé », *Esprit*, mai. En ligne. <<http://www.esprit.presse.fr/review/article.php?code=4616>> (consulté le 7 janvier 2010)
- MÉNARD, Réal. 2004. C-339 : *Loi visant à décriminaliser les activités reliées à la prostitution et à mettre en place des mesures pour venir en aide aux travailleuses et travailleurs du sexe et aux toxicomanes*. En ligne. <<http://www.parl.gc.ca/LegisInfo/BillDetails.aspx?Bill=C339&Language=F&Mode=1&Parl=37&Ses=3&View=1>> (consulté le 16 novembre 2004)
- MÉNARD, Sébastien. 2004. « Montréal, plaque tournante de la prostitution internationale », *Journal de Montréal*, 12 mai, p. 7.
- MENSAH, Maria Nengeh. 2009. « Sexe, médias et... hypermoralisation », *Globe : revue internationale d'études québécoises*, vol. 12, n° 2, p. 169-180.
- MENSAH, Maria Nengeh, Claire THIBOUTOT et Louise TOUPIN. 2011. *Lutttes XXX. Inspirations du mouvement des travailleuses du sexe*, Montréal : Éditions du remue-ménage.

- MIERS, Suzanne. 2005. «Le nouveau visage de l'esclavage au xx^e siècle», *Cahiers d'études africaines*, vol. 3, n^{os} 179-180, p. 667-688.
- MILNER, Christina et Richard MILNER. 1972. *Black players: the secret world of black pimps*, Boston: Little, Brown.
- Ministère de la Justice du Canada. 2011. *Survol de la traite des personnes et des initiatives du gouvernement du Canada pour lutter contre ce crime: 2010-2011*. En ligne. <<http://www.justice.gc.ca/fra/sv-fs/tp/2011/survol-over.html>> (consulté le 24 février 2012)
- _____. 2005. *Projet de Loi C-49: Loi modifiant le Code Criminel (Traite des personnes)*. En ligne. <http://www.parl.gc.ca/About/Parliament/LegislativeSummaries/Bills_ls.asp?Language=F&ls=C49&Parl=38&Ses=1> (consulté le 7 août 2012)
- _____. 2000. *Groupe d'experts des nouvelles formes de crimes*, Division de la recherche et de la statistique, le 29 septembre, p. 7. En ligne. <<http://dsp-psd.tpsgc.gc.ca/Collection/J2-261-2000F.pdf>> (consulté le 14 avril 2009)
- MONGEAU, Jaël et Gérard PINSONNEAULT. 2007. *Portrait économique des femmes immigrées recensées au Québec en 2001*, Québec: ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. En ligne. <<http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/Recensement2001-PortraitEconometrique-FemmesImmigrees.pdf>> (consulté le 2 février 2009)
- MOUJOURD, Nasima et Dolorès POURETTE. 2005. «"Traite" de femmes migrantes, domesticité et prostitution. À propos de migrations interne et externe», *Cahiers d'études africaines*, vol. 3 n^{os} 179-180, p. 1093-1121.
- MOURANI, Maria. 2006. *La face cachée des gangs de rue*, Montréal: Les Éditions de l'Homme.
- MUCCHIELLI, Laurent. 2001. «Monoparentalité, divorce et délinquance juvénile: une liaison empiriquement contestable», *Déviance et Société*, vol. 25, n^o 2, p. 209-228.
- Netherlands Ministry of Foreign Affairs. 2005. *Dutch Policy on Prostitution. Questions and Answers*. En ligne. <<http://www.mfa.nl/contents/pages/743/prost.pdf>> (consulté le 14 avril 2007)
- NGUYEN, Minh-Nguyet, Thérèse VENNE, Isabel RODRIGUES et Julie JACQUES. 2008. «Why and according to what consultation profiles do female sex workers consult health care professionals? A study conducted in Laval, Québec», *Health Care for Women International*, vol. 29, n^o 2 (février), p. 165-182. En ligne. <<http://www.informaworld.com/smpp/content~content=2791558674~db=all>> (consulté le 2 décembre 2008)
- NOIZET, Pascale. 1996. *L'idée moderne d'amour. Entre sexe et genre: vers une théorie du sexologème*, Paris: Éditions Kimé.
- Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC). 2009. *Rapport mondial sur la traite des personnes – résumé analytique*. En ligne. <http://www.unodc.org/documents/human-trafficking/Executive_summary_french.pdf> (Consulté le 24 février 2012)
- O'CONNELL, Julia Davidson et B. ANDERSON. 2003. *Is Trafficking in Human Beings Demand Driven? A Multi-Country Pilot Study*, Geneva, Switzerland: International Labor Office, coll. International Organisation of Migration, Research Series, n^o 15.
- O'CONNOR, Monica et Grainne HEALY. 2006. *The Links Between Prostitution and Sex Trafficking: A Briefing Handbook*, New York: Coalition Against Trafficking in Women (CATW) et Bruxelles: European Women's Lobby (EWL). En ligne. <<http://action.web.ca/home/catw/attach/handbook.pdf>> (consulté le 21 novembre 2008)

- O'NEILL RICHARD, Amy. 2000. *International Trafficking to the United States: A Contemporary Manifestation of Slavery and Organized Crime*, USA: Center for the Study of Intelligence. En ligne. <https://www.cia.gov/library/center-for-the-study-of-intelligence/csi-publications/books-and-monographs/trafficking.pdf> (consulté en février 2004)
- Organisation des Nations Unies (Haut Commissariat aux droits de l'homme). 2006a. *Intégration des droits fondamentaux des femmes et de l'approche sexospécifique. Rapport de la Rapporteuse spéciale sur la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants, Sigma Huda*. En ligne. <<http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/Go6/109/65/PDF/Go610965.pdf>> (consulté le 21 novembre 2008)
- _____. 2006b. *Intégration des droits fondamentaux des femmes et de l'approche sexospécifique. Rapport de la Rapporteuse spéciale sur la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants, Sigma Huda, Additif, Mission au Liban*. En ligne. <<http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/Go6/109/72/PDF/Go610972.pdf>> (consulté le 27 septembre 2006)
- _____. 2000. *Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants*. En ligne. <http://www.uncjin.org/Documents/Conventions/dcatoc/final_documents_2/convention_%2otraff_french.pdf> (consulté le 16 avril 2012)
- _____. 1949. *Convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui*. En ligne. <<http://www2.ohchr.org/french/law/exploitation.htm>> (consulté le 16 avril 2012)
- OUTSHOORN, Joyce (dir.). 2004. *The Politics of Prostitution: Women's Movements, Democratic States and the Globalisation of Sex Commerce*, Cambridge: Cambridge University Press.
- OXMAN-MARTINEZ, Jacqueline, Marie LACROIX et Jill HANLEY. 2005. *Les victimes de la traite des personnes: Points de vue du secteur communautaire canadien*, Ottawa: Ministère de la Justice Canada, Division de la recherche et de la statistique.
- OXMAN-MARTINEZ, J., J. HANLEY et L. CHEUNG. 2004. *Another look at the Live-in-Caregivers Program*, Montréal: Centre de recherche interuniversitaire de Montréal sur l'immigration, l'intégration et la dynamique urbaine, Immigration et Métropoles, publication n° 24. En ligne. <http://im.metropolis.net/research-policy/research_content/doc/oxman-marinez%20LCP.pdf> (consulté le 5 septembre 2008)
- OXMAN-MARTINEZ, J., Andrea MARTINEZ et J. HANLEY. 2001. « Canadian Government Policy and Practice with regards to Human Trafficking: Implications for Refugees », *Refuge*, vol. 19, n° 4, p. 14-23.
- PARENT, Colette, Christine BRUCKERT, Patrice CORRIVEAU, Maria Nengeh MENSAH et Louise TOUPIN. 2010. *Mais oui c'est un travail! Penser le travail du sexe au-delà de la victimisation*, Montréal: Presses de l'Université du Québec, coll. Problèmes sociaux et interventions sociales.
- PARADIS, Guylaine et Marie-Marthe COUSINEAU. 2005. « Prostitution juvénile: étude sur le profil des proxénètes et leur pratique à partir des perceptions qu'en ont des intervenants-clés », *Les Cahiers de recherches criminologiques*, n° 42. En ligne. <https://depot.erudit.org/bitstream/003052dd/1/CRC_2005_N42.pdf> (consulté le 22 janvier 2010)
- PEARSON, Landon (Honorable). 2003. *L'exploitation sexuelle des jeunes et des enfants à des fins commerciales*. Notes d'information. Témoin, Sous-comité de l'examen des lois sur le racolage du Comité permanent de la justice et des droits de la personne.
- PERRIN, Benjamin. 2010. *Invisible Chains: Canada's Underground World of Human Trafficking*, Toronto: Viking.

- PICHÉ, Victor. 2007. «Une politique canadienne discriminatoire», *Relations*, n° 720 (novembre). En ligne. <<http://cjf.qc.ca/fr/relations/article.php?ida=687>> (consulté le 4 février 2009)
- PIERRE, Myrlande. 2005. «Les facteurs d'exclusion faisant obstacle à l'intégration socioéconomique de certains groupes de femmes immigrées au Québec: un état des lieux», *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 17, n° 2 (printemps), p. 75-94. En ligne. <<http://www.erudit.org/revue/nps/2005/v17/n2/o11227ar.html>> (consulté le 4 février 2009)
- POULIN, Richard *et al.* 2009. *Prostitution et traite des êtres humains: enjeux nationaux et internationaux*, Ottawa: Éditions L'Interligne.
- _____. 2005. «Quinze thèses sur le capitalisme et le système prostitutionnel mondial», dans *Prostitution, la mondialisation incarnée*, sous la dir. de Richard Poulin, Paris: Éditions Syllepse, coll. Alternatives sud, p. 7-29.
- _____. 2004. *La mondialisation des industries du sexe. Prostitution, pornographie, traite des femmes et des enfants*, Ottawa: Éditions L'Interligne.
- POULIN, Richard et Amélie LAPRADE. 2006. «Hypersexualisation, érotisation et pornographie chez les jeunes», *Sisyphes.org*, 7 mars. En ligne. <<http://sisyphe.org/spip.php?article2268>> (consulté le 30 avril 2012)
- Protection Project (The). 2002. *Trafficking in Persons, Especially Women and Children in the Countries of the Americas. Regional Report on the Scope of the Problem and Governmental and Non-Governmental Responses*, Baltimore: Johns Hopkins University School of Advanced International Studies. En ligne. <http://www.childtrafficking.com/Docs/the_protection_project_2002.pdf> (consulté le 6 janvier 2009)
- _____. s.d. *A Human Rights Report on Trafficking of Persons, Especially Women and Children Annually – Canada*, Baltimore: Johns Hopkins University School of Advanced International Studies.
- PUHL, Andrea. 2005. *Nelly Arcan: la prostitution et la politique sexuelle dans Putain*, Mémoire de maîtrise en arts, Saskatoon: University of Saskatchewan. En ligne. <<http://www.collectionscanada.gc.ca/obj/s4/f2/dsk3/SSU/TC-SSU-12202005204821.pdf>> (consulté le 21 décembre 2009)
- RAMOS, Norma. 2011. «Prostitution – Message de l'Ontario aux trafiquants: “Nous sommes à votre entière disposition”», *Sisyphes.org*, 20 mars. En ligne. <<http://sisyphe.org/spip.php?article3795>> (consulté le 2 août 2011)
- RAPHAEL, Jody et Brenda MYERS-POWELL. 2010. *From Victims to Victimizers: Interviews with 25 Ex-Pimps in Chicago*, Chicago: DePaul University/College of Law. En ligne. <http://newsroom.depaul.edu/PDF/FAMILY_LAW_CENTER_REPORT-final.pdf> (consulté le 15 avril 2012)
- RAYMOND, Janice G. 2004. «Prostitution on Demand. Legalizing the Buyers as Sexual Consumers», *Violence Against Women*, vol. 10, n° 10, p. 1156-1186.
- RAYMOND, Janice G. *et al.* 2002. *A comparative study of women trafficked in the migration process: patterns, profiles and health consequences of sexual exploitation in five countries (Indonesia, the Philippines, Thailand, Venezuela and the United States)*, North Amherst, MA: Coalition Against Trafficking in Women (CATW).
- RAYMOND, Janice G. et Donna M. HUGHES. 2001. *Sex Trafficking of Women in the United States: International and Domestic Trends (Report submitted to the U.S. Department of Justice)*, Washington, DC: National Criminal Justice Reference Service (NCJRS). En ligne. <<http://www.ncjrs.gov/pdffiles1/nij/grants/187774.pdf>> (consulté le 6 janvier 2009)
- RICCI, Sandrine. 2007. «Publicité sexiste: la violence au quotidien», *L'Agenda des femmes*, Montréal: Éditions du remue-ménage.

- RICH, Adrienne. 1981. «La contrainte à l'hétérosexualité et l'existence lesbienne», *Nouvelles Questions Féministes*, n° 1, p. 15-43.
- RICŒUR, Paul. 2004. *Parcours de la reconnaissance*, Paris : Stock.
- RIOUX SOUCY, Louise-Maude. 2004. «Le trafic sexuel des femmes n'épargne pas le Québec», *Le Devoir*, 12 mai, p. A1 et A8.
- ROBERTSON, James. 1999. *Prostitution*, Ottawa : Library of Parliament, Parliamentary Research Branch.
- ROMITO, Patrizia. 2006. *Un silence de mortes. La violence masculine occultée*, Paris : Édition Syllepse, coll. Nouvelles Questions féministes.
- ROSE, Ruth. 2000. «Le travail des aides familiales : beaucoup de labeur, peu de valeur», *Recherches féministes*, vol. 13, n° 1, p. 69-92.
- ROSNEY, Joël de. 1975. *Le microscope : vers une vision globale*, Paris : Seuil.
- ROY, Marie-Andrée. 2005. «Le trafic sexuel des femmes», *Relations*, n° 698, p. 30-33.
- _____. 2004. «Le trafic des êtres humains, un scandale planétaire», *Relais-femmes, Bulletin de l'Association des religieuses pour la promotion des femmes*, n° 52 (novembre), p. 4-5.
- SAINT-LOUIS, Carole. 2003. *Trafficking in Women : Is Canada Meeting its Obligations Under the UN Protocol?*, Ottawa : Faculté de droit, Université d'Ottawa.
- SALÉE, Daniel. 2005. «Peuples autochtones, racisme et pouvoir d'État en contextes canadien et québécois : éléments pour une ré-analyse», *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 17, n° 2, p. 54-74. En ligne. <<http://id.erudit.org/iderudit/011226ar>> (consulté le 4 février 2009)
- SCOTT, Joan W. 1988. «Le genre : une catégorie utile d'analyse historique», *Cahiers du GRIF*, n° 37-38, p. 125-153.
- SABOURAUD-SÉGUIN, Aurore. 2001. *Revivre après un choc. Comment surmonter le traumatisme psychologique*, Paris : Odile Jacob.
- Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). 2009. «Suspect arrêté pour traite de personnes et proxénétisme», 6 février, communiqué de presse. En ligne : <http://www.spcum.qc.ca/fr/documentation/3_1_2_communiques.asp?noComm=595> (consulté le 10 février 2009)
- SHAYER, Frances M. 1996. «Traditional Data Distort Our View of Prostitution: Notes from a presentation during the panel 'Demystifying Sex Work' », dans *When Sex Works : International Conference on Prostitution and Other Sex Work* (Montréal, 27-29 septembre).
- _____. 1993. «Prostitution : a Female Crime?», dans *In Conflict with the Law : Women and the Canadian Criminal Justice System*, sous la dir. de E. Adelberg et C. Currie, Vancouver : Press Gang, p. 153-73.
- SHEEHY, Elizabeth. 2011. «Une femme inconsciente ne peut consentir à des relations sexuelles» (traduit par Martin Dufresne), *Sisyph.org*. En ligne. <<http://sisyphe.org/spip.php?article3907>> (consulté le 24 septembre 2012)
- SMITH, Joy P. 2012. «L'Adult Entertainment Association of Canada (AEAC) veut recruter des stripteaseuses dans les écoles secondaires», *Sisyph.org*, 3 août. En ligne. <<http://sisyphe.org/spip.php?article4256>> (consulté le 24 septembre 2012)
- Statistique Canada. 2009. *Femmes au Canada. Rapport statistique fondé sur le sexe, Chapitre 8 : Les femmes autochtones au Canada*. En ligne. <<http://www.statcan.gc.ca/pub/89-503-x/2005001/chap8-fra.htm>> (consulté le 17 septembre 2012)

- _____. 2006. *Femmes au Canada, Rapport statistique fondé sur le sexe* (5^e éd.), Ottawa : Statistique Canada. En ligne. <<http://www.statcan.gc.ca/pub/89-503-x/89-503-x2005001-fra.pdf>> (consulté le 3 février 2009)
- STUART. 2011. « Prostitution – Abolition de la victime et défense postmoderniste du statu quo » (traduit par Martin Dufresne), *Sisyph.org*, 7 octobre. En ligne. <<http://sisyphe.org/spip.php?article4001>> (consulté le 20 janvier 2012)
- TABET, Paola. 2004. *La grande arnaque. Sexualité des femmes et échange économique-sexuel*, Paris : L'Harmattan.
- _____. 1998. *La construction sociale de l'inégalité des sexes des outils et des corps*, Paris ; Montréal : L'Harmattan, coll. Bibliothèque du féminisme.
- TANGY, Lucie. 2008. « Le sens du consentement dans l'œuvre de Judith Butler », *Tracés*, vol. 14, n^o 1, p. 1-17.
- TASTSOGLU, Evangelia et Valerie PRESTON. 2005. « Gender, Immigration and Labour Market Integration : Where We Are and What We Still Need to Know », *Atlantis*, vol. 30, n^o 1, p. 46-59.
- TAYLOR, Vivienne. 2002. *La marchandisation de la gouvernance* (traduit par Fatou Sow), Paris : DAWN / L'Harmattan.
- THORBEK, Susanne et Bandana PATTANAIK (dir.). 2002. *Transnational Prostitution: Changing Patterns in a Global Context*, London ; New York : Zed Books/Palgrave.
- Toronto Network Against Trafficking in Women, Multicultural History Society of Ontario et Metro Toronto Chinese and Southeast Asian Legal Clinic. 2000. *Trafficking in Women including Thai Migrant Sex Workers in Canada*, Ottawa : Status of Women Canada.
- TOUPIN, Louise. 2006. « Analyser autrement la "prostitution" et la "traite des femmes" », *Recherches féministes*, vol. 19, n^o 1, p. 153-176.
- _____. 2002. *La question du trafic des femmes. Points de repères dans la documentation des coalitions féministes anti-traffic*, Montréal : Stella ; Alliance de recherche IREF/Relais-femmes (ARIR).
- TYLDUM, Guri et Anette BRUNOVSKIS. 2005. « Describing the Unobserved: Methodological Challenges in Empirical Studies on Human Trafficking », *International Migration*, vol. 43, n^{os} 1-2, p. 17-34.
- TUTTY, Leslie M. et Kendra NIXON. 2007. « Des vies jetables : prévenir la violence contre les filles exploitées dans la prostitution », dans *Prévention de la violence envers les filles : les programmes doivent-ils être spécifiques selon le genre ? : Actes du colloque tenu à Montréal le 25 octobre 2002* (Montréal, 25 octobre 2002), sous la dir. de Sylvie Normandeau et al., p. 53-62. En ligne. <https://www.criviff.ulaval.ca/upload/publications/pub_122.pdf#page=64> (consulté le 5 mars 2012)
- UNESCO. 2000. *Rapport de la Rapporteuse spéciale chargée de la question de la violence contre les femmes, y compris ses causes et ses conséquences, Mme Radhika Coomaraswamy, sur la traite des femmes, les migrations des femmes et la violence contre les femmes*. En ligne. <[http://www.unhcr.ch/Huridocda/Huridocda.nsf/0/5ff1ab0e37d8877e802568be0054cfb2/\\$FILE/G0011335.pdf](http://www.unhcr.ch/Huridocda/Huridocda.nsf/0/5ff1ab0e37d8877e802568be0054cfb2/$FILE/G0011335.pdf)> (consulté le 21 novembre 2008)
- U.S. Department of State. 2010. *Trafficking in Persons Report*, Washington, DC : Office to Monitor and Combat Trafficking in Persons. En ligne. <<http://www.state.gov/documents/organization/142979.pdf>> (consulté le 16 avril 2012)
- _____. 2008. *Trafficking in Persons Report*, Washington, DC : Office to Monitor and Combat Trafficking in Persons. En ligne. <http://www.state.gov/documents/organization/142982.pdf> (consulté le 28 juillet 2011)
- _____. 2006. *Trafficking in Persons Report*, Washington, DC : Office to Monitor and Combat Trafficking in Persons. En ligne. <<http://www.state.gov/documents/organization/66086.pdf>> (consulté le 6 janvier 2009)

- _____. 2004. *How Can I Recognize Trafficking Victims? Fact Sheet*, Washington, DC: Office to Monitor and Combat Trafficking in Persons. En ligne. <<http://2001-2009.state.gov/g/tip/rls/fs/34563.htm>> (consulté le 2 décembre 2008)
- _____. 2001. *Canada. Country Reports on Human Rights Practices*, Washington, DC: Bureau of Democracy, Human Rights, and Labor. En ligne. <<http://www.state.gov/g/drl/rls/hrrpt/2001/wha/8311.htm>> (consulté le 27 novembre 2008)
- VAN NIEUWENHUYSE, Hélène. 2004. *Le trafic sexuel des femmes et des enfants au Québec et au Canada. Bilan des écrits. Document de travail*, Montréal: Alliance de recherche IREF/Relais-femmes. En ligne. <http://www.unites.uqam.ca/arir/pdf/BilandesecritsFevr1_04.pdf> (consulté le 27 novembre 2008)
- VIGER, Raymond. 2007. «Quand les médias deviennent des proxénètes», *Centpapiers.com*. En ligne. <http://www.centpapiers.com/quand-les-medias-deviennent-des-proxenetes/1677> (consulté le 14 mars 2009)
- WAINTRATER, Régine. 2003. *Sortir du génocide : témoigner pour réapprendre à vivre*, Paris: Payot.
- WELZER-LANG, Daniel. s.d. *Quand le sexe travaille ou Une loi peut en cacher une autre...* En ligne. <<http://www.multisexualites-et-sida.org/presentation/qudle/sextra.html>> (consulté le 2 décembre 2008)
- YVAN, Éric. 2004. «Prostitution : les clients ne sont pas tous de vieux pervers», *Journal de Montréal*, 12 mai, p. 7.